This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,516,308

ARTES
VERITAS
VITAE
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

R.4L
v.4
1906

REVUE

DES

ÉTUDES RABELAISIENNES

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

REVUE

DES

ÉTUDES RABELAISIENNES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE

A RABELAIS ET A SON TEMPS

TOME IV — 1906

PARIS
HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES
5, QUAI MALAQUAIS
1906

GRAD
848
R114O
R46
v. 4
1906

SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES RABELAISIENNES.

STATUTS.

Article premier.

La *Société des Études rabelaisiennes* a pour but l'étude de Rabelais et de son temps, ainsi que la publication de documents et de travaux relatifs au même sujet.

Elle pourra former des collections et organiser des excursions offrant un intérêt pour ses études.

Elle s'interdit toute discussion qui aurait trait à des questions actuelles politiques ou religieuses.

Art. 2.

Le siège de la Société est à Paris.

Art. 3.

La Société se compose des personnes dont l'admission aura été prononcée dans les formes suivantes :

Les candidats devront adhérer aux statuts de la Société et être présentés par deux membres. Si le Bureau agrée la demande d'admission, celle-ci sera portée à l'ordre du jour de la plus prochaine séance de la Société et devra réunir la majorité absolue des voix des membres présents.

Art. 4.

La Société se réunit au moins six fois par an.

Outre ces séances, consacrées aux travaux ordinaires, elle tient, au mois de janvier, une assemblée générale annuelle, qui entend les rapports du président et du trésorier, approuve les comptes et nomme les membres du Conseil.

166097

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil toutes les fois que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

ART. 5.

Le Conseil de la Société, composé de vingt membres, est renouvelable par quart tous les ans. Les membres sortants sont désignés par le sort.

Le Conseil choisit dans son sein le bureau et les commissions.

Le Bureau est nommé au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

La Commission de publication se compose de trois membres, nommés chaque année et rééligibles, auxquels sont adjoints de droit le président et le secrétaire de la Société. Ses décisions sont souveraines. D'autres commissions pourront être créées ultérieurement.

ART. 6.

Le Bureau comprend un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier.

Les membres du Bureau sont nommés pour un an. Ils ne sont rééligibles dans la même fonction qu'une année après l'expiration de leur mandat, sauf le président, les secrétaires et le trésorier, qui peuvent toujours être réélus.

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la Société.

ART. 7.

Les ressources de la Société se composent :

1° Des cotisations de ses membres, fixées à dix francs par an, et rachetables moyennant un versement minimum de cent cinquante francs;

2° Du produit de la vente de ses publications;

3° Des dons qui lui seraient faits;

4° Du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 8.

Toute proposition portant modification aux statuts sera

rédigée par écrit, signée par cinq sociétaires au minimum et adressée au Bureau, qui décidera s'il convient d'y donner suite.

En cas d'avis favorable, la proposition sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du mois de janvier, et, pour être adoptée, devra réunir les trois quarts des voix des membres présents.

Art. 9.

La Société ne peut être dissoute que dans une assemblée générale comprenant au moins les deux tiers des membres ayant acquitté leur cotisation.

Dans le cas où la dissolution serait votée, la même assemblée décidera du sort de l'actif.

Art. 10.

Un règlement d'ordre intérieur pourra être rédigé par le Conseil.

LISTE DES MEMBRES[1].

Agache (Alfred), artiste-peintre, président de section à la Société nationale des Beaux-Arts; rue Weber, 14.

Agache (Alfred), architecte; rue de Naples, 30.

Agache (Auguste); *même adresse.*

Albarel (Dr P.); à Névian (Aude).

Angellier (Auguste), ancien doyen de la Faculté des lettres de Lille, maître de conférences à l'École normale supérieure; rue de la Barouillère, 5.

Arànyi (Jenö); avenue Kléber, 55.

Arconati Visconti (Marquise); rue Barbet-de-Jouy, 16.

Aubry, notaire honoraire; rue Cambacérès, 6.

Backer (Hector de), ingénieur; rue de la Révolution, 1, à Bruxelles.

Baist (G.), professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).

Bamann (Otto), Dr. Phil., Assistent an der klg. Maria-Theresia-Realschule; Columbusstrasse, 1, à München (Allemagne).

Barante (Baron de); rue du Général-Foy, 22.

Barat (Julien); Kommandanturstrasse, 8/II, à Hannover (Allemagne).

Barbier fils; Yorkshire College, Leeds (Angleterre).

Barthelet (Edmond), membre de l'Académie de Marseille, ancien membre de la chambre de commerce; rue de l'Arbre, 31, à Marseille.

Baudrier (Julien), *C.;* rue Bellecour, 3, à Lyon.

Baur (Albert), professeur au Gymnase de Zurich; Seefeldstrasse, 49, à Zurich (Suisse).

Bédier (Joseph), professeur au Collège de France; rue Soufflot, 11.

Behrend (Adolf), libraire-éditeur; Unter den Linden, 13, à Berlin.

Behrens (D.), professeur à l'Université de Giessen (Allemagne).

Beltrand (Jacques), graveur; boulevard Pasteur, 69.

Berge (Jules), propriétaire; rue de la Victoire, 60.

Bernès (Henri), *membre perpétuel,* professeur au lycée Lakanal, membre du Conseil

1. L'initiale *C.* signifie : *membre du Conseil.* — Les adresses non suivies d'un nom de ville sont celles des membres habitant Paris. — Nous prions instamment ceux des sociétaires dont l'adresse ou les titres appelleraient quelque changement de vouloir bien en aviser le secrétaire de la Société, M. Jacques Boulenger, 26, rue Cambacérès, Paris.

supérieur de l'Instruction publique; boulevard Saint-Michel, 127.

BESANÇON (Henry); avenue Montespan, 7.

BÉTHUNE (Baron François); rue de la Station, 61, à Louvain (Belgique).

Bibliothèque des ARCHIVES NATIONALES.

Bibliothèque de la ville de BESANÇON (Doubs).

Bibliothèque de la ville de BLOIS (Loir-et-Cher).

Bibliothèque du COLLÈGE DE FRANCE.

Bibliothèque de l'Université de DIJON.

[Bibliothèque royale de DRESDE] Königliche öffentliche Bibliothek (Allemagne).

Bibliothèque publique de la ville de GENÈVE (Suisse).

Bibliothèque de l'INSTITUT DE FRANCE.

Bibliothèque MAZARINE.

Bibliothèque de la ville de MONTPELLIER; boulevard Esplanade.

Bibliothèque du MUSÉE CONDÉ; à Chantilly (Oise).

Bibliothèque publique de la ville de NANCY (Meurthe-et-Moselle).

Bibliothèque publique de la ville de NIORT (Deux-Sèvres).

Bibliothèque de la ville d'ORLÉANS.

Bibliothèque de l'UNIVERSITÉ DE PARIS.

[Bibliothèque] Freiherrl. Carl von ROTHSCHILD'SCHE öffentliche Bibliothek; Frankfurt a. M. (Allemagne).

Bibliothèque SAINTE-GENEVIÈVE.

[Bibliothèque de STRASBOURG] Kais. Universitäts- und Landesbibliothek (Allemagne).

Bibliothèque historique de la VILLE DE PARIS.

BILIBINE (Mlle Véra); rue Paillet, 4.

BINET-VALMER (G.), homme de lettres; cercle Hoche, avenue Beaucourt.

BLANCHARD (Dr R.), professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine; boulevard Saint-Germain, 226.

BLUM (Léon), homme de lettres; rue du Luxembourg, 38.

BOCHÉ; rue de Grenelle, 113.

BOGENG (G.-A.-Erich), Stud. jur. et cam., membre de la « Gesellschaft der Bibliophilen »; Martin Lutherstrasse, 74, à Berlin (Allemagne).

Bos (Dr); cours Lieutaud, 52, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BOUCHAUD (A.); rue du Château, 25 *bis*, à Neuilly (Seine).

BOUCHOT (Henri), conservateur du département des estampes de la Bibliothèque nationale, membre de l'Institut; rue Madame, 60.

BOULAY DE LA MEURTHE (Comte Alfred), ancien président de la Société archéologique de Touraine; rue de l'Université, 23.

BOULENGER (Hippolyte); rue Freycinet, 26.

BOULENGER (Jacques), archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, *secrétaire;* rue Cambacérès, 26.

BOULENGER (Marcel), homme de lettres; *même adresse.*

BOURGEOIS (Achille-F.), licencié ès

lettres; rue Guy-de-la-Brosse, 12.

Bournon (Fernand), archiviste-paléographe; rue Antoine-Roucher, 12.

Bourrilly (V.-L.), professeur au lycée; rue d'Andrechaux, 22, à Toulon (Var).

Boutet de Monvel (Roger), secrétaire à l'Imprimerie nationale; rue de Condé, 20.

Boutineau (Dr Ém.); rue de l'Alma, 73, à Tours (Indre-et-Loire).

Bouvier (Bernard), professeur à l'Université de Genève; Bourg-de-Four, 10, à Genève.

Bovet (E.), professeur à l'Université de Zurich; Bergstrasse, 29, à Zurich.

Boylesve (René), homme de lettres; chaussée de la Muette, 2.

Bredan (Mlle Berthie), institutrice; Colmanstrasse, 20, à Bonn (Allemagne).

Brémond (Dr), président honoraire du Syndicat de la Presse scientifique, *C.;* rue Condorcet, 74.

Brockhaus, libraire, rue Bonaparte, 17.

Brunot (F.), professeur à l'Université de Paris; rue Leneveux, 8.

Bruzon (Dr); rue de la Clef, 48.

Bunau-Varilla (J.), licencié ès lettres, *membre perpétuel;* avenue du Trocadéro, 22.

Cahen (Albert), professeur au lycée Louis-le-Grand; rue Condorcet, 53.

Cardot (Philippe), licencié en droit; rue Saint-Sulpice, 18.

Cavasse (Dr Alfred); rue de Prony, 55.

Chambard-Hénon (Dr E.); cours Morand, 43, à Lyon.

Chambon (Félix), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université de Paris.

Champion (Édouard), homme de lettres, libraire-éditeur; quai Voltaire, 9.

Champion (Pierre), ancien élève de l'École des chartes; quai Voltaire, 9.

Chardon, ancien élève de l'École des chartes, ancien conseiller général de la Sarthe, maire de Marolle-les-Braux (Sarthe).

Chelli (Maurice), élève à l'École Normale; rue de Sontay, 9.

Christian (Arthur), directeur de l'Imprimerie nationale, *C.;* rue Vieille-du-Temple, 87.

Claretie (Jules), de l'Académie française, administrateur général de la Comédie-Française; boulevard Haussmann, 155.

Clément (Louis), professeur au lycée Saint-Louis; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 52.

Clouzot (Étienne), archiviste-paléographe, attaché à la bibliothèque de la ville de Paris; rue Vineuse, 12 *bis.*

Clouzot (H.), homme de lettres, *trésorier;* rue Vineuse, 12 *bis.*

Colonna (Le général); quai Saint-Michel, 27.

Comber (H. G.); Pembroke College, à Cambridge (Angleterre).

Cortada (Alexandre); rue Lauriston, 28.

Couderc (Camille), archiviste-paléographe, conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue de Harlay, 20.

Couet (Jules), bibliophile; rue Leconte-de-Lisle, 14.

Courbet (Ernest), receveur municipal-trésorier de la ville de Paris; rue de Lille, 1.

Courcel (Valentin de); rue de Vaugirard, 20.

Coutaud (Albert), docteur en droit, ancien sous-préfet; boulevard Saint-Michel, 87.

Cruyssen (Van der); rue de la Motte-du-Pin, 16, à Niort (Deux-Sèvres).

Dassy de Lignières (Dr); boulevard Péreire, 46.

Daupeley (Paul), imprimeur; à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

Dauze (Pierre), rédacteur en chef de la *Revue biblio-iconographique;* boulevard Malesherbes, 10.

Delacour (Th.), trésorier de la Société botanique de France; rue de la Faisanderie, 94.

Déom frères, libraires; rue Sainte-Catherine, 1877, à Montréal (Canada).

Detken et Rocholl, libraires; à Naples.

Doray (Henri), architecte; rue de Vaugirard, 77 *bis*.

Dorveaux (Dr Paul), bibliothécaire à l'École supérieure de pharmacie, *C.;* avenue d'Orléans, 58.

Driesen (Otto), Dr. Phil.; villa Reiser, à Werder, près Berlin.

Drujon, chef de division honoraire à la Préfecture de police; à Saint-Médard-en-Jalles, près Bordeaux (Gironde).

Dufour (Théophile), directeur honoraire des archives et de la bibliothèque de Genève, *C.;* à Grand-Saconnex, près Genève (Suisse).

Dulau et Ce, libraires; à Londres (*double souscription*).

Dupond (Alfred), archiviste départemental; à Niort (Deux-Sèvres).

Dupont-Ferrier, docteur ès lettres; rue du Sommerard, 2.

Dupuy (Ernest), inspecteur général de l'Instruction publique; avenue du Parc-de-Montsouris, 2.

Dureau (André); rue de Vaugirard, 41.

Durel (A.), libraire-expert; rue de l'Ancienne-Comédie, 21.

Duval (Jacques), publiciste; rue Pierre-le-Grand, 9.

Éguilles (Marquis d'); rue d'Alençon, 7.

Endres (Joseph), cand. phil.; Amalienstrasse, 24, à München (Allemagne).

Fabre; rue Racine, 28.

Fabre (Albert), conseiller à la Cour d'appel; avenue de l'Observatoire, 18.

Fanet (Maurice); rue de Rivoli, 132.

Faucillon (Dr E.); quai Charles-VII, à Chinon (Indre-et-Loire).

Fauvelle (Dr R.); rue Édouard-Detaille, 5.

Ferlov (Knud); Pilestræde, 40, à Copenhague (Danemark).

Filho (Dr Thomas Alves); Campinas, Estado de S. Paulo (Brésil).

Flaction (Dr F.); rue des Jordits, 24, à Yverdon (Vaud, Suisse).

FLETCHER (Jefferson B.); Columbia University, New-York City (États-Unis).

FOERSCH (Charles), cand. neophil.; Sophienstrasse, 151, à Würzburg (Bavière).

FOLET (Dr), professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine; rue de Solférino, 232, à Lille (Nord).

FOX (W. H.); Austin Friars, 9, London E. C.

FRANCE (Anatole), de l'Académie française; villa Saïd, 5.

FRANTZEN (J.-J.-A.), privat-docent à l'Université d'Amsterdam; Vondelstraat, 19, à Amsterdam.

FURCY-RAYNAUD (Marc), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal; avenue des Champs-Élysées, 129.

GAIDOZ (Henri), directeur d'études à l'École pratique des hautes études; rue Servandoni, 22.

GALLAS (K.-R.), professeur de français à l'École militaire; à Alkmaar (Hollande).

GALLE (Léon); quai de la Pêcherie, 1, à Lyon.

GAUDIER (Charles), professeur au Lycée; rue Libergier, 75, à Reims.

GERMAIN (André); faubourg Saint-Honoré, 89.

GEUTHNER (Paul), libraire; rue de Buci, 10.

GILSON (Félix); place Teichmann, 4, à Anvers (Belgique).

GIRAUD-MANGIN (Marcel), conservateur-adjoint de la bibliothèque de la ville de Nantes; rue Prémion, 9, à Nantes.

GOETZ (Ernst), fabricant; Ferdinand Roderstrasse, 10, à Leipzig (Allemagne).

GOMBAUT; rue de Bonneval, 11 *bis*, à Chartres (Eure-et-Loir).

GREBAN (Raymond), notaire; à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

GRIMAUD (Henri), membre de la Société archéologique de Touraine, *C.*; à Chinon (Indre-et-Loire).

GROISARD; avenue de Breteuil, 15.

HALLAYS (André), rédacteur au *Journal des Débats, C.*; rue du Bac, 110.

HAMEL (A.-G. VAN), professeur à l'Université de Groningue (Hollande), *C.*

HANOTAUX (Gabriel), de l'Académie française; rue de Rocroy, 24.

HARRASOWITZ, libraire; à Leipzig (Allemagne).

HARTMANN (Hans); Gerechtigkeitsgasse, 4, à Zurich (Suisse).

HASKOVEC (Dr Prokop M.), professeur à l'École réale; 24, Vitkova, Karlin (Bohême).

HAUSER (Henri), professeur à l'Université de Dijon; place Darcy, 8, à Dijon.

HAUVETTE (Henri), professeur à l'Université de Grenoble; square des Postes, 4, à Grenoble.

HAYEM (Fernand); avenue de Messine, 10.

HEINA (Édouard); rue de la Pompe, 11.

HEISS (H.), philologue; Klenzestrasse, 51, à Munich (Bavière).

HELME (Dr); rue de Saint-Pétersbourg, 10.

HÉRELLE (Georges), professeur au Lycée; rue Vieille-Boucherie, 23, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

HERMANN (G.), sous-préfet honoraire; à Excideuil (Dordogne).

HEULHARD (Arthur), rédacteur au *Figaro, C.*; à Bordeaux, par Claye-Souilly (Seine-et-Marne).

HOFFSCHMIDT (N. D'); square Marie-Louise, 75, à Bruxelles (Belgique).

HUDIG (Jean), échevin de la ville de Rotterdam (Hollande).

HUGUET (Edmond), professeur à l'Université de Caen; rue Guilbert, 30, à Caen (Calvados).

JACQUEMIN; rue de Rennes, 108.

JACQUEMONT (André), avocat; rue Washington, 15.

JANSON (Paul), ancien bâtonnier, député de Bruxelles; rue Defacqs, 73, à Bruxelles.

JAURÈS, député; avenue des Chalets, 7.

JUCOBS (Dr H. B.); place Mount-Vermon, 11, à Baltimore (États-Unis).

KER (William Paton), *membre perpétuel;* All Souls College, à Oxford (Angleterre).

KERR (W. A. R.), professeur à Adelphi College; Brooklyn, New-York.

KNOBLAUCH (Dr K.); Adam'sches Institut, à Würzburg (Allemagne).

KŒNIGS (Franz); Leughausstrasse, 2, à Cologne, Rhin (Allemagne).

LAFENESTRE (Georges), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, professeur suppléant au Collège de France; rue Lakanal, 5, à Bourg-la-Reine (Seine).

LAMOND (Henry DE); rue de Trévise, 21.

LAMOTTE; avenue Victoria, 7.

LANGLOIS (Ernest), doyen de la Faculté des lettres; parvis Saint-Michel, 26, à Lille (Nord).

LANSON (Gustave), professeur à l'Université de Paris; boulevard Raspail, 282.

LA PERRIÈRE (J. DE), licencié en droit, membre associé de l'Académie de Mâcon; à Saint-Lager (Rhône).

LAROZE (Lionel), maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, ancien directeur au ministère de la Justice; rue de la Baume, 9.

LATASTE (Dr); à Saint-Émilion (Gironde).

LAUMONIER (Paul), maître de conférences à l'Université de Poitiers; rue Aliénor-d'Aquitaine, 17, à Poitiers.

LAVAGNE; rue du Ranelagh, 139.

LAZARD (Michel); rue Boutarel, 2.

LEBEY (André), homme de lettres; rue Chalgrin, 20.

LE CHERPY, chef de cabinet à l'Imprimerie nationale; rue Vieille-du-Temple, 87.

LECLERC (Henri), libraire; rue Saint-Honoré, 219.

LECLERCQ; boulevard du Chambonnet, 18, à Moulins (Allier).

LE DOUBLE (Dr A.), membre correspondant de l'Académie de médecine, professeur à l'École de médecine de Tours.

LEFEBVRE (Charles); boulevard Magenta, 89.

LEFRANC (Abel), professeur au Collège de France, directeur-adjoint à l'École pratique des hautes études, *président;* rue Monsieur-le-Prince, 26.

LEMERCIER, libraire; galerie Vero-Dodat, 3, 5, 7. [Cque M. D.]

LEMOIGNE (Jean), ancien négociant; route des Flamands, à Tourlaville (Manche).

LEMOIGNE, commissionnaire; rue Bonaparte, 12 (*double souscription*).

LEMOISNE (P.-A.), archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale; rue de Prony, 45.

LEMONNIER (Henry), professeur à l'Université de Paris; boulevard Saint-Germain, 15.

LEPÈRE (Auguste), graveur; rue de Vaugirard, 203.

LE SOUDIER, libraire; boulevard Saint-Germain, 174.

LE SOËF (Auguste); boulevard Beaumarchais, 109.

LIOUVILLE (Dr Jacques); rue de l'Université, 35.

LOUIS (Mme G.); rue Antoine-Roucher, 2.

LOUYS (Pierre), homme de lettres; rue de Boulainvilliers, 29.

LOVIOT (Louis); place François-Xavier, 6.

LUTHRINGEN (Joseph); à Villé, près de Schlestadt (Alsace).

MAGNUS (Mme H.); rue Édouard-Detaille, 6.

MAHONEY (Mlle Segerson); St Dunstan's Road, West Kensington, 8, London.

MARCHEIX (Lucien), conservateur de la bibliothèque et des collections à l'École des beaux-arts; rue de Vaugirard, 47.

MARKOVITCH (Mme Marylie); à Montélimar (Drôme).

MAROZEOU (Paul), architecte; avenue Malakoff, 53.

MARSAY (DE); boulevard Saint-Germain, 191.

MARTIN (Henry), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

MASSIS (Henri); rue Louis-Philippe, 16, à Neuilly-sur-Seine.

MAUGERET (A.), ancien vice-président de la Société botanique de France, *C.;* rue du Cherche-Midi, 102.

MENGET (Paul); rue de Belzunce, 16.

METTROP (J.-A.-H.); Rozenhof, 24, à Dordrecht (Hollande).

MEUNIER (Charles), relieur d'art; rue de la Bienfaisance, 5.

MILLON (Dr René), médecin des dispensaires d'enfants de la Société philanthropique, secrétaire du Conseil supérieur de l'assistance publique; rue Saint-Lazare, 65.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (*20 souscriptions*).

MONOD (Gabriel), membre de l'Institut, président de l'École des hautes études, professeur au Collège de France; rue du Parc-de-Clagny, 18 *bis*, à Versailles (Seine-et-Oise).

MOREL-FATIO (Alfred), secrétaire de l'École des chartes, directeur-adjoint à l'École des hautes études, professeur suppléant au Collège de France; rue de Jussieu, 15.

MORF (Heinrich), professeur à

l'Académie de Francfort; Klettenbergstrasse, 8, à Frankfurt a. M. (Allemagne).

MORRISON; Ontone, Court oak Road, Harborne (Angleterre).

MÜNTHE-BRUN (J.), docteur en droit; Ny Vestergade, 15, à Copenhague.

MUTIAUX (Eugène); rue de la Pompe, 66.

MUYDEN (B. VAN), président de la Société d'histoire de la Suisse romande; à Lausanne (Suisse).

NAQUET (Félix); rue de Bondy, 58.

NÈVE (Joseph), directeur honoraire des Beaux-Arts; rue aux Laines, 36, à Bruxelles.

NOVATI (Francesco), professeur à l'Université de Milan; Borgonuovo, 18, à Milan (Italie).

NUTT (David), libraire; Long Acre, 57-59, à Londres.

OLEYRE (E. D') (librairie Trübner); à Strasbourg (Alsace).

OSLER (W.), regius professor of medicine; à Oxford (Angleterre).

OULMONT (Charles); place Malesherbes, 5.

PARKER (Sir Gilbert), M. P., D. C. L.; Carlton House Terrace, 20, London.

PATRY (H.), archiviste départemental, *secrétaire-adjoint;* avenue du Viaduc, 34, à Chaumont (Haute-Marne).

PEISE, licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

PÉLISSIER (L.-G.), professeur à l'Université de Montpellier, *C.;* villa Leyris, à Montpellier.

PELLETAN (Édouard), éditeur; boulevard Saint-Germain, 125.

PERDRIEUX (Pierre); rue de Rome, 27.

PESLOUAN (Jean-Lucas DE); boulevard Saint-Michel, 103.

PETIT (Paul); cité Vaneau, 6.

PÈTRE (Augustin), sous-chef des travaux historiques à la bibliothèque de la ville de Paris; rue Faidherbe, 32, à Saint-Mandé (Seine).

PETRUCCI (R.), professeur à l'Institut de sociologie; rue des Champs-Élysées, 55, à Bruxelles (Belgique).

PFEFFER (Georg), Dr. Phil.; Königstrasse, 13, à Frankfurt a. M. (Allemagne).

PHILIPOT, professeur à l'Université; boulevard Laennec, 29, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

PICOT (Émile), membre de l'Institut, professeur à l'École des langues orientales vivantes, *vice-président;* avenue de Wagram, 135.

PIERNÉ (Gabriel), compositeur; rue de Tournon, 8.

PINVERT (Lucien), docteur ès lettres; boulevard Saint-Michel, 16.

PIRENNE (Henri), professeur à l'Université de Gand; rue Neuve-Saint-Pierre, 132, à Gand (Belgique).

PIRSON (J.), professeur à l'Université; Sieglitzhoferstrasse, 28, à Erlangen (Bavière).

PLATTARD (Jean), professeur à l'École de l'Ile-de-France, Liancourt (Oise).

POËTE (Marcel), administrateur de la Bibliothèque historique de la ville de Paris; rue Honoré-Chevallier, 4.

Poirier (Dr), professeur à l'École de médecine; quai Malaquais, 5.

Poisson (P. M.), sculpteur; avenue de Ségur, 49.

Polain (M.-Louis), *C.*; rue Madame, 60.

Polak (Dr A.); Hanstrasse, 42, à Hamburg (Allemagne).

Pollock (Sir Frederic), bart, membre correspondant de l'Institut, *membre perpétuel*; Hyde-Park Place, 21, London W.

Port, bibliothécaire de la ville de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Portal (Charles), archiviste du Tarn, correspondant du ministère de l'Instruction publique; rue de la Tannade, 13, à Albi.

Potez (Henri), docteur ès lettres, professeur au Lycée; à Douai (Nord).

Pottecher (Maurice), homme de lettres; rue du Départ, 2, à Meudon (Seine-et-Oise).

Pouydebat (Frédéric); villa des Tilleuls, rue Eugène-Sue, à Suresnes (Seine).

Pressat (Roger); rue Flatters, 8.

Protat, imprimeur; à Mâcon (Saône-et-Loire).

Prou (Maurice), professeur à l'École des chartes; rue des Martyrs, 51.

Psichari (Jean), directeur d'études à l'École pratique des hautes études, professeur à l'École des langues orientales vivantes; rue Chaptal, 16.

Pullem (Lucien); rue Gueffroy, 2, à Rouen (Seine-Inférieure).

Raisin (F.), avocat; rue du Rhône, 30, à Genève.

Ramet (André); rue Alphonse-de-Neuville, 17.

Raynaud (Gaston), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; avenue de Villiers, 130.

Reinach (Joseph); avenue Van Dyck, 6.

Renouard (Philippe); rue Madame, 1.

Rey, licencié ès lettres; au secrétariat général du *Matin*.

Ribbergh (E.); à Rolduc (Hollande).

Richard (Justin); rue Rabelais, 36, à Chinon (Indre-et-Loire).

Richepin (Jean), homme de lettres; rue Notre-Dame-des-Champs, 66.

Rieux (Émile), hostellier; rue Saint-Antoine, 15, à Albi (Tarn).

Rigal (E.), professeur à l'Université de Montpellier.

Rilly (Comte de); à Oysonville, par Sainville (Eure-et-Loir).

Ritter (Eugène), professeur à l'Université de Genève; chemin des cottages, 3, Florissant, Genève (Suisse).

Robida (A.), dessinateur et homme de lettres; route de la Plaine, 15, au Vésinet (Seine-et-Oise).

Roujon (Henry), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

Rousselot (L'abbé), docteur ès lettres, sous-directeur du laboratoire de phonétique expérimentale; rue des Fossés-Saint-Jacques, 23.

Roy (Jules), professeur à l'École des chartes et à l'École pratique des hautes études; rue Hautefeuille, 19.

Ruiz (G.); rue Fontaine-au-Roy, 36.

Ruutz-Rees (Mlle); rue Saint-Jacques, 174.

Saintsbury (George), professeur à l'Université; Eton Terrace, 2, à Edimburgh (Angleterre).

Salvert-Bellenave (Marquis Étienne de), ingénieur en chef de la marine; rue de Maubeuge, 9.

Santi (Dr de), médecin principal de 2e classe; rue Deville, 11, à Toulouse (Haute-Garonne).

Schneegans (F.-Ed.), professeur à l'Université de Heidelberg; Sophienstrasse, 25, à Heidelberg Neuenheim (Bade).

Schneegans (Heinrich), professeur à l'Université de Würtzbourg, *C.;* Franz-Ludwigstrasse, 16, Würzburg (Allemagne).

Schweizer (Alfred); rue de Calais, 14.

Schöne (Lucien); rue Vital, 25.

Simon (Jules), docteur ès lettres, lecteur à l'Université; Hessstrasse, 97, à München (Allemagne).

Sirven (Paul), professeur de littérature française à l'Université; 30, Rumine, à Lausanne (Suisse).

Smith (William Francis), agrégé du collège de Saint-Jean; St-Johns College, à Cambridge (Angleterre).

Société belge de librairie (Oscar Schepens et Cie); rue Treurenberg, 16, à Bruxelles.

Söltoft-Jensen (H. K.), licencié ès lettres; Rosenvongets Allé, 7, à Copenhague (Danemark).

Stapfer (Paul), ancien doyen de la Faculté des lettres, professeur à l'Université de Bordeaux; rue Turenne, 44, à Bordeaux (Gironde).

Stéchert, libraire; rue de Rennes, 76 (*quatre souscriptions*).

Stewart (H. F.), chapelain de Trinity College; à Cambridge (Angleterre).

Stilling (Dr H.), professeur à la Faculté de médecine de Lausanne (Suisse).

Stockum (Van) et fils, libraires; à la Haye (Hollande).

Swarte (Victor de), critique d'art, *C.;* rue Bassano, 5.

Symes, libraire; rue des Beaux-Arts, 3.

Taupenot de Chomel (Mlle J.); à Saint-Vrain (Seine-et-Oise).

Taussérat-Radel (Alex.), sous-chef du bureau historique au ministère des Affaires étrangères; rue Friant, 36.

Théry (José), avocat à la Cour d'appel; rue Gay-Lussac, 5.

Thomas (Antoine), membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris; rue Madame, 75.

Thomas (Louis); rue de Passy, 82.

Tilley (Arthur), fellow and lecturer of Kings College; Selwyn Gardens, 2, à Cambridge (Angleterre).

Toldo (Pietro), professeur à l'Université de Turin, *vice-président;* via Giusti, 3, Torino (Italie).

Toraude (Léon-G.); Grande-Rue, 23, à Asnières (Seine).

Tourlet (E.-H.), membre de la Société archéologique de Tou-

raine; quai Charles-VII, à Chinon (Indre-et-Loire).

TOURNEUX (Maurice), homme de lettres, *C.*; quai de Béthune, 34.

TWIETMEYER, libraire; à Leipzig (Allemagne) (*double souscription*).

VAGANAY (Hugues), bibliothécaire à l'Université catholique de Lyon; rue Auguste-Comte, 3, à Lyon.

VANDÉREM (Fernand), homme de lettres; avenue Montaigne, 33.

VIZERIE (Dr); rue du Cherche-Midi, 13.

VOIZARD (Eugène), professeur honoraire à l'Université; avenue de Saint-Cloud, 23, à Versailles (Seine-et-Oise).

VOLLMÖLLER (Karl), professeur à l'Université de Dresde; Wienerstrasse, 9, Dresden A3 (Allemagne).

WALSER (Ernest), Stud. Phil.; Zurichbergstrasse, 27, à Zurich (Suisse).

WATHELET (Alfred); quai Orban, 12, à Liège (Belgique).

WEDDERKOP (Magnus VON), Regierungsrath, Justitiar im Verwaltungsrath der Kgl. Museen; à Berlin.

WELTER (H.), libraire-éditeur; villa Gutenberg, rue des Tibylles, 5, à Bellevue (Seine-et-Oise).

WERLÉ (Comte); boulevard du Temple, à Reims (Marne).

WHIBLEY (Charles), homme de lettres; Wavendon Manor, Woburn Sands, R. S. O. (Angleterre).

WHIBLEY (Leonard), lecturer in the University of Cambridge; Pembroke College, à Cambridge (Angleterre).

WIESE (Berthold), professeur à l'Université de Halle; Ludwig-Wuchererstrasse, 72, à Halle (Saxe, Allemagne).

WILMOTTE (M.), professeur à l'Université de Liège; rue Raikem, 22, à Liège (Belgique).

WRIGHT (C. H. C.), professeur-adjoint à l'Université de Harvard; Buckingham street, 7, à Cambridge (Massachusets, États-Unis).

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

SOCIÉTÉ

DES

ÉTUDES RABELAISIENNES

15 Mars 1906.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

La *Société des Etudes Rabelaisiennes* organise, les 17, 18 et 19 juin prochains, une « Excursion au pays de Rabelais », dont le programme sera à peu près le suivant :

Samedi, 17 juin

Départ de *Paris* à 8 h. 7 du matin.

Arrivée à *Tours* à midi 3. Visite de la cathédrale, du musée et des souvenirs du XVIe siècle.

Départ de *Tours* à 7 h. 1 du soir.

Arrivée à *Chinon* à 8 h. 29.

Dimanche, 18 juin

Matinée : *visite* de Chinon, des caves, de la maison de Rabelais, etc.

Après-midi : *excursion* en voiture à la Devinière, à la Roche-Clermont, à Seuilly, à Lerné, au Coudray-Montpensier, et aux champs de bataille de la guerre picrocholine.

Départ de *Chinon* à 8 heures 33 du soir.

Arrivée à *Poitiers* à minuit 11.

Lundi, 19 juin

Matinée : *visite* du Palais, du Parloir aux bourgeois, de la Pierre-Levée, etc.

Après-midi : *excursion* à Ligugé et à Fontaine-le-Comte.

Départ de *Poitiers* à 4 heures 55.

Arrivée à *Paris* à 10 heures 29.

Le prix total de l' « Excursion au pays de Rabelais » (frais de voyage en 2e classe, de voitures et d'hôtels) monterait à 60 ou 70 francs environ.

Dans le cas où vous penseriez pouvoir vous y joindre, vous êtes prié d'en avertir le secrétaire de la *Société*, M. Jacque Boulenger, 26, rue Cambacérès, à Paris, car nous ne pourrons organiser l'Excursion que si nous avons en perspective un nombre suffisant d'adhésions.

GRATIAN DU PONT

SIEUR DE DRUSAC

ET LES FEMMES[1].

A MONSIEUR ABEL LEFRANC.

« Un Tolosain rimailleur
imitant Marot. »
(Tabourot, *Bigarrures*, 1586, fol. 29 v°.)

I.

En 1534 parut à Toulouse, chez Jacques Colomiès, « maistre imprimeur, libraire bien famé », un petit in-folio, dont le titre témoignait du dessein de l'auteur assez clairement : c'étaient les *Controverses des sexes masculin et femenin,* par Gratian Du Pont, sieur de Drusac, « lieutenant lay général en la sénéchaussée de Tholose ». Pleines de virulence, ces attaques contre les femmes n'étaient pas pour leur faire grand mal, mais parmi les satires écrites à cette époque-là, il en est peu d'aussi cinglantes et d'aussi cruelles. Le poète, sans doute, ne mérite de nous qu'une attention peu vigilante, parce qu'il est prolixe, et parce qu'il n'a pas l'art des sous-entendus discrets ou des allusions délicates; mais s'il n'est pas digne des éloges que lui décernent Guillaume de la Perrière, Bernard d'Estopinhan, Estienne de Vignalz, Françoys Chevallier, Claude de Vesc, il n'est pas si sot ni si infâme que le dirent à l'envi Ger-

1. Extrait d'un ouvrage en préparation sur *l'Amour et les femmes au XVIe siècle.*

main Colin Bucher, Étienne Dolet, Charles de Sainte-Marthe[1]. Aussi bien, puisque nous voulons faire de l'auteur un portrait fidèle et de son œuvre une analyse impartiale, nous transcrirons, sans commentaire, les jugements anciens : ce sera remettre le livre dans son siècle, dans son cadre, dans son premier vêtement.

Guillaume de la Perrière, qui écrivit le *Théâtre des Bons Engins,* « auquel sont contenuz cent emblemes moraulx », et la *Morosophie,* reproche à Gratian Du Pont de n'avoir point osé mettre son nom en tête des *Controverses;* que lui importaient brocards et blasons de méchantes femmes? Ne serait-il pas, au contraire, grandi par leurs critiques? Aussi bien, tenter d'aller contre leurs sornettes est chose peu convenable; il les faut laisser « parler a leur aise, desgorger a leur appetit, deviser comme bon leur semblera, babiller, cacquetter, mesdire, murmurer, desvider leurs fusees ». D'ailleurs, l'auteur n'a besoin de nul aide pour venir à bout des débiles arguments féminins. G. de la Perrière, qui l'a, dès son enfance, aimé de la plus tendre amitié, ne peut assez l'admirer de n'avoir pas fardé la vérité, d'avoir « poursuyvy son propos sans flatterie ou adulation aulcune ». Et cela n'est pas commun, ajoute le moraliste, qui « desgorge sa rastelee » pour nous faire ensuite l'éloge de la franchise. Gratian Du Pont sut mêler l'utile à l'agréable; utile est le « sens » du poème, et subtil, et universellement profitable, car les jeunes gens manquent de sens critique et d'expérience; agréable est le style, qui charme parce qu'il est suave et doux.

1. La description détaillée des diverses éditions du poème de Gratian Du Pont a été donnée par Brunet, dans son *Manuel,* au mot *Controverses*. Mais Brunet a omis de nous dire que la 1re édition (1534) est beaucoup plus complète que les suivantes. Cette lacune a été comblée par M. Émile Picot, qui, dans le *Catal. de la Bibl. Rothschild* (III, p. 416), a fait l'analyse de l'édition de 1534. Cf. Bibl. nat., éd. de 1534, Ye. 48 (Réserve); éd. de 1536, Réserve, Ye. 1412, 1413, et une troisième édition, Réserve, Ye. 1414, 1415, 1416. Nous avons eu sous les yeux, en outre, une édition de 1540, in-16, et de 1541, petit in-8°.

Bertrand Helie[1], dans une pièce latine, s'incline devant le poète, illustre aux quatre coins du monde, et s'amuse à des jeux sur son gracieux prénom. Puis c'est un conseiller et solliciteur du roi de Navarre à Toulouse, Bernard d'Estopinhan, qui affirme, en phrases pompeuses, la valeur et la portée des *Controverses :* elles nous enseignent à fuir les cauteleux et « deceptifz mainctiens des femmes », et si quelques amants, enragés, les bafouent, Gratian Du Pont, qui lutte pour « la bonne querelle », « vaincra l'envieulx abayement de ces furieux mastins ». Il vaincra, du même coup, les dames irritées; par son courage, il atteindra « au haut degré de la chayre d'honneur ». Estienne de Vignalz, Toulousain, conseille à Gratian Du Pont de ne pas se soucier des maris, soumis au vouloir de leurs femmes, qui n'osent se moucher sans le leur avoir auparavant demandé. Au diable, ces esclaves, « atachez a leurs geartieres »! Des embarras que maintes dames lui voudraient créer que Dieu garde le poète! — Claude de Vesc lui adresse un rondeau « contre les calumpniateurs de ce livre » :

Pour tes escriptz
Ceulx qui des dames se disent estre serfs
Par leur sentence te condampnent aulx fers
Car en tes vers
Tu dys mal delles et leurs faultes descriptz.

Ilz n'ont compris
Sens ne substance qu'a rebours et travers
Mays sy la poisent leur jugement pervers
Sera couvers
Et de mesdire de toy seront repris
Pour tes escriptz.

1. Cf. *Historia Fuxensium comitum, Bertrandi Helie Appamiensis jurisconsulti in quattuor libros distincta; ejusdem de regni Navarræ origine et regibus qui in ea ad hæc usque tempora regnarunt circa finem.* (Toulouse, chez N. Vieillard, 1540.)

D'amour surpris
Sont comme bestes que lon chasse aux desertz
Ou sans pasteur des amoureulx boys verdz
De deuil couvers
Les prendz ez cordes de tes subtils espritz
Pour tes escriptz.

Dans l'édition de 1541, de tous les témoignages d'admiration prodigués à Gratian Du Pont, seul, un rondeau de Françoys Chevallier subsiste[1] :

Comme il me semble ung mot j'ose bien dire
Noble lecteur, sans nullement mesdire,
Que ce beau livre n'a son per vrayement,
Je dis en rithme, selon bon jugement
Oncques vivant n'en veist si bien descripre.
Dedans verrez au long si voulez lire
Blasmer les femmes, meschantes a souffire
Aultres toucher ny verrez seurement,
Comme il me semble.
Si vostre cueur a tristesse sattire
Lisez ce livre, qui dict mainte satyre
Et maint broquart, donnant esbatement
Qui vous pourront au vray totallement
Vous inciter gayement a bien rire
Comme il me semble.

Nous ne pouvons que noter ici la mention bienveillante que fait du sieur de Drusac Richelet; il ne s'agit pas du poète, mais du « maître es art poetique », quand Richelet écrit : « Sibilet, Fontaine, Gratien et Lesgalier parlent doctement de la vieille poesie françoise[2] ». Cette remarque a trait à l'*Art et science de rhetorique metrifiee*[3], imprimé à Toulouse, par Nicolas Vieillard, en 1539.

1. Fol. 1 v°.
2. Richelet, *la Versification française*, chez Est. Loyson, 1671, in-12. (Bibl. nat., Réserve, Ye. 201.)
3. La suite du titre dit : « Avec la définition de synalephe, pour les termes qui doivent synalepher, et de leurs exceptions, les raisons

Passons aux critiques. Le poète eut les honneurs d'une pièce de Germain Colin Bucher :

Drusac dit bien des femmes, et bien mal,
Le bien qu'il dit est pris en bonne escolle
Dont il n'est pas l'inventeur principal
Et le bien mal vient de sa teste folle.
Apres bon vin, comme on dit, bon cheval
Despit damour le mist en cette colle :
Pardonnez luy, de grace especial,
Car penitent et triste, il s'en desole,
Congnoissant bien son livre bestial
Dont l'ancre put, papier, plume et parolle[1].

Drusac a sa part dans un livre de François de Billon, intitulé *le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe feminin* (1555); avec Boccace et Nevizan, il est fait prisonnier[2].

Charles de Sainte-Marthe ne lui épargne point ses critiques :

A Drusac, détracteur du sexe féminin.

C'est a bon droit, ainsi comme tu dis,
Que sans propos de la femme mesdis,
Est ce a bon droit? Villain tu as menty,
Le droit s'est il a cela consenty
Que soit raison d'user de tels medicts?
On peut juger de tes faicts par tes dicts
En t'appellant, par tes escripts mauldicts,
Un detracteur de raison diverty.
C'est a bon droit.

Estimes tu tes furieux edicts

pourquoi synalephent et pourquoi non. » Cf. *Die verslehren von Fabri, Du Pont und Sibilet*, de Heinrich Zschalig. (Thèse pour l'Univ. d'Heidelberg. Leipzig, 1884, 80 p.; p. 56 et suiv.)

1. *Les poésies de Germain Colin Bucher, angevin, secrétaire du grand maître de Malte* (Joseph Denais, Techener, 1890), p. 93.

2. Cf. Lefranc, *Rabelais et la querelle des femmes*. (*Rev. Ét. rab.*, 3e fasc., 2e année.)

Estre a ton vueil observes? et tandis
Que gens de bien maintiennent ton party?
Mais n'es tu pas de longtemps adverty
Qu'ont mis au feu tes escripts estourdys?
C'est a bon droit[1].

Enfin, le plus terrible, le plus vif, le plus inflexible de ses accusateurs, Estienne Dolet, a consacré aux *Controverses* six odes latines, qui n'ont pour excuse que celle d'être latines, et d'offusquer tant bien que mal, par ce manteau léger aux hommes de la Renaissance, leur nudité savoureuse, mais grossière. La louange des femmes serait, à l'en croire, déflorée si Gratian Du Pont s'en voulait mêler; il serait un hôte des lupanars, il dépasserait en scélératesse les autres méchants, d'autant que le pôle est plus haut que la terre[2]. La Croix du Maine assure que ces « six mauvaises petites odes sont très dignes de celui qui les fit et de celui contre qui elles furent faites[3] ». Nous ne souscrirons pas à ce jugement, car, en quelques passages du moins, Gratian Du Pont s'est écarté des grossières plaisanteries et des indécentes remarques. — Au XVIIe siècle, Naudé fait une brève mention de l'auteur. C'est au chapitre XXI de l'*Apologie pour tous les grands personnages qui ont été faussement soupçonnez de magie*, chez Targa, 1625. Il rapporte une aventure survenue à Virgile, et « à peine ce beau conte estoit il publié, dit-il, qu'un nommé Gratian Du Pont le jugea digne d'estre couché dans ses *Controverses* comme une preuve tres manifeste de la malice et meschansseté des femmes[4] ». Il y a dans les *Menagiana* une phrase sur le sieur de Drusac : dans les *Controverses*, « entre autres *choses*, après

1. *Poésies* de Ch. de Sainte-Marthe. (Bibl. nat., Réserve, petit Ye. 193, p. 94.)
2. *Stephani Doleti Gallii Aurelii carminum libri quattuor*, 1538. Lyon, in-4°. (Bibl. nat., Réserve, moyen Yc. 772.)
3. La Croix du Maine et Du Verdier, éd. Rigoley de Juvigny, I, 253.
4. P. 617.

avoir dit que chaque homme au jour de sa résurrection aura un corps entier sans aucune difformité, il ajoute que toutes les parties du corps, fussent-elles séparées l'une de l'autre de 1,500 lieues, se rassembleront pour former un tout complet; qu'ainsi Adam, reprenant la côte dont Ève a été faite, il faudra qu'Ève redevienne côte et cesse d'être femme. Autant en arrivera-t-il à toutes les autres[1] ». Ici, du moins, le substantif très vague, *choses,* ne nous force point à noter une critique.

Enfin, pour terminer cette liste, qui montre mieux que ce que nous en pourrions dire nous-mêmes, combien ce volume de vers eut de lecteurs, amis et ennemis, Goujet écrit dans sa *Bibliothèque :* il a « ramassé dans son livre tout le mal que les écrivains sacrés et profanes ont jamais dit des femmes, toutes les histoires vraies ou fausses qui ont été débitées sur leurs comptes par les Historiens, les Romanciers, les Poètes et les Auteurs les plus satyriques[2] ». L'abbé Goujet se révolte contre la gauloiserie du poète. Il réprouve ses audaces de style et de pensée; il ne semble pas satisfait de l'argument suprême qui doit servir de manteau blanc à Gratian Du Pont : ce n'est pas moi qui fis les femmes aussi folles et perverses !

Gratian du Pont, — ceci est important, — se jette dans la lutte contre les femmes, en même temps que Jehan Bouchet écrit les *Triomphes de la noble et amoureuse dame,* et quatre ans après l'édition par Galiot du Pré de l'œuvre de Martin Franc. De tous côtés s'impriment des dits, des débats, des complaintes, souvent sans nom d'auteur : les femmes, l'amour, le mariage en occupent le centre. Dans les deux camps, de redoutables ferrailleurs aiguisent leurs lances, et la retenue modeste semble impossible. Il faut crier si l'on veut se faire entendre. Les uns sont vaincus par l'amour, malgré tous les combats vaillamment soutenus, et le « Pamphile », Gilles d'Aurigny,

1. 1729. IV, 197.
2. XI, 184 et suiv.

le montre dans le *Tuteur d'amour*, que résume ce vers sur l'enfant de Vénus :

..... il fut si furieux
Que du tuteur il en fit un pupille.

Des Coles, au contraire, nous fait frémir en dépeignant l'*Enfer de Cupido* (1555), où certes il n'a pas grand désir de demeurer. La liste serait longue des amis et des ennemis des femmes. Il suffit de rappeler que nous sommes dans cette période de transition où elles n'ont pas encore fait triompher leur prestige, affaiblies par les satires éparses dans le *Roman de la Rose* ou dans le *Testament* de Maistre Jehan de Meung. La *Parfaicte amye* paraît quelque dix ans plus tard, qui remet en honneur les vertus de la dame, exalte sa pudeur, respecte sa dignité, adore son charme et craint un peu sa divine influence. Et puis, Gratian Du Pont avait peut-être une excuse pour mal parler du sexe féminin. Il avait contre celui-ci haine et rancune personnelles. Par lui il avait été ridiculisé, il avait une revanche à prendre. Et il n'est pas impossible que l'amertume provenant de ses affaires personnelles l'ait, à son insu, amené parfois à forcer la note, à exagérer sa pensée aigrie. Triste et honteux de sa tristesse, il s'efforce de rire, et son rire est nerveux, sans cette distinction, sans ce dédain affable et ironique, qui soutinrent Gringore dans ses poèmes, assaisonnés au sel des conteurs d'autrefois. Cet homme trompé, berné, moqué, cocu, mérite de nous une pitié qu'il n'a point cherchée, mais qu'il a voulu refuser aux femmes, par amour-propre. La Monnoye n'a pas tort de placer le dépit à la base de l'édifice des *Controverses;* le dépit est, en vérité, l'élément morbide qui désorganisa le cœur et la raison de ce matamore toulousain.

Il nous fallait faire ces remarques pour atténuer l'insolence du sieur de Drusac, et, du même coup, la sévérité de ses juges. Le lecteur de bonne foi reprend ainsi ses aises.

*
* *

Jean de Boyssonné raconte que Gratian Du Pont était vieux, gros, obèse, rouge de cheveux et de teint quand il publia ses *Controverses*[1]. Témoignage amusant, peu fait pour nous surprendre. N'était-ce pas l'idée que nous nous faisions du personnage? qu'il fût vieux, voilà ce qui nous intéresse davantage, car nous ne savons rien de sa vie, ni quand il naquit, ni quand il mourut[2].

Au début de son ouvrage, il s'adresse aux dames sages : en médisant des « folles inconstantes, des arrogantes », ne fait-il pas l'éloge de celles qui sont honnêtes[3]? Les mauvaises, « selon les armes » il les faut blasonner.

Le poète s'endort « soubz les aesles d'un aubepïn fort beau », et « fantaisie sur sa resverie », quand un vieillard pâle, en larmes, vient au-devant de lui. C'est le sexe masculin, ennemi du sexe féminin, et ses discours acerbes sont à l'auteur « grandement aggreables[4] ». Tout au long du premier livre, Drusac se met sous l'égide de Dieu et montre qu'il n'a qu'à s'inspirer du jugement divin :

..... En nul divin service
Dieu ne veult point qu'aye la femme office[5].

Il a plus estimé, en somme, l'homme le plus « infect »

1. François Mugnier, *J. de Boyssonné et le parlement de Chambéry*, 1898, p. 404.
2. Le seul acte des archives municipales concernant Drusac est une « Reponse des capitouls à G. du P., commissaire du Roi, 16 fevrier 1533 », dans laquelle les capitouls déclarent que la ville de Toulouse ne doit pas être comprise dans la commission de cet officier chargé du prélèvement d'un droit sur les biens communaux, pour des raisons qui sont analysées dans l'*Invent. des arch. comm. de Toulouse*, publié par M. Roschach, p. 179, 1re col.
3. 1541. Aiii r°.
4. Fol. 6 r°.
5. Fol. 21 r°.

que la plus dévote des femmes. Mais aussi, que font-elles, que valent-elles?

Point ne se taisent, tousjours meneront bruit.

Sans raison elles crient, elles s'agitent, poupées frivoles et fatigantes,

Tout leur propos n'est que confusion[1].

Et quel caquet! quelle médisance perpétuelle! Elles feront aux maris porter des cornes, ou bien elles parleront d'inconvenante façon, elles se plairont aux sottises, et les propos impurs feront leurs délices. « Toutes femmes sont folles[2]. » Mais ce sont des folles habiles et rouées; l'hypocrisie leur prépare des tours de sa manière. Les épouses corrompues critiquent, sans vergogne, la corruption d'autrui. Et le poète pèse, en un vers, le lourd bagage des femmes :

Toute leur force en leur langue consiste.

Le deuxième livre débute par le récit du combat qu'eut à soutenir l'auteur contre les muguettes, qui se voulaient venger. Mais quelles sont leurs armes pour riposter à d'aussi lourds assauts? Leurs armes sont légères : ce sont leurs toilettes, qui nous séduisent, ce sont leurs parfums dont nous nous enivrons, esclaves et soumis; et Gratian Du Pont sait bien comme ces parfums ressemblent à de lents poisons; il les connaît, il connaît leur pouvoir secret! Sans doute, l'homme est supérieur à la femme, par les trois raisons de priorité, de forme (l'homme estant fait à l'image de Dieu), de matière (la femme estant faite d'os, l'homme de terre et de limon); sans doute, des « rongneures » de l'homme, Dieu fit la femme[3], et la femme

1. Fol. 24 v°.
2. Fol. 28 v°.
3. Fol. 56 r°.

est le passe-temps de l'homme, qui est « son maistre et seigneur », parce que Dieu lui donna l'autorité. Sans doute, la femme est fille de l'homme et lui doit le respect, tout cela est excellent, d'ordre logique, de rigueur impeccable, mais aussi la femme est le « chef de peché », elle est « du dyable les armes[1] »; et toutes les belles théories sont le jouet de cette diablesse rusée. Elle aime l'argent[2], elle ne sera jamais qu' « ung sac d'orgueil, d'ordure et de bombance », mais cela même qui nous devrait effrayer nous trouble et nous attire! Et le poète, enfin, avoue sa propre faiblesse :

Femme en ses laz aultresfoys m'a tenu
Me contraignant sa charongne poursuyvre[3].

Des folies commises pour elle, il garde le mauvais souvenir. Le temps qu'elle lui fit perdre avive ses regrets. Celle dont le regard ne donne que déception, ne saura plus l'attirer, par bonheur, car « jamais femme a l'homme ne fut proffitable[4] ». Et comment le serait-elle? Indifférente à notre valeur, à nos charmes, elle nous veut tromper par la finesse et la grimace. Elle interrompt nos travaux. Elle nous empêche dans ses liens.

En vérité, interrogeons l'écho sur son mérite, et nous serons renseignés :

Qu'est en ce monde la chose plus infame? Femme.
— Au lieu de dueil que fait son imprudence? Dance[5].

Toute jeune, elle est hantée du désir d'amour, et ce désir restera jusqu'à sa vieillesse inassouvi[6]. Soumise sans cesse à l'un, à l'autre, aux parents, au mari, elle

1. Fol. 61 v°.
2. Fol. 64 r°.
3. Fol. 65 v°.
4. Fol. 71 v°.
5. Fol. 80 v°.
6. « Leur pensée est en amour ravie. » Fol. 101 r°.

échappe à tous liens par le mensonge[1]. Gratian Du Pont le sait par expérience, il connaît ses tours[2]. Les femmes l'ont traité comme un pantin, dont elles s'amusaient à tirer, très cruellement, les ficelles. Elles l'ont fait

Trotter, courir, tourner, venir, aller,
Souvent dancer, faire maintes oyeillades,
Veiller la nuict pour faire des aubades,
Siffler, chanter, seul ou en compagnie,
Devant leurs portes, pas ne fault que le nie,
Au devant d'elles pomper, bondir, saillir,
Faire l'honneste, le fol, rougir, pallir,
Causer, gaudir, et faire du plaisant,
Puis aultresfoys du marry desplaisant[3].

Comme il fut amoureux, et comme, pour lui, fut rude le coup! Il l'aimait plus que dame de France[4]. Que gagne-t-elle à son chagrin? Que gagne-t-elle à ce qu'il l'attaque, que gagne-t-elle à ce qu'il maudisse son corps[5]? Il y a dans ce passage une tristesse, un peu risible sans doute, mais réelle et humaine. En médisant de celle qui le fait ou qui le fit souffrir, Gratian Du Pont croit tromper ses ennuis. Et, comme un enfant rageur, il demande à Cupidon de le venger. Qu'a-t-il fait pour cesser de plaire et d'être heureux? De divine, la femme est devenue odieuse, parce qu'elle ne l'aime plus. Ah! si elle revenait à lui, il lui voudrait « sur toutes obeyr », à son service et de corps et de bien[6]. Pauvre disputeur, il peut blasonner le sexe féminin suivant ses armes, mais il n'a pas compris que tout n'a pas la logique pour base et que l'amour n'est pas sensible aux *Controverses*.

Cependant qu'il parle de son amour, il lui souvient des

1. « Quand de mentir la femme se tiendra
Toutes undes de la mer cesse auront. » Fol. 106 r°.
2. Fol. 110 v°.
3. Fol. 110 v°.
4. Fol. 114 v°.
5. Fol. 115 r°.
6. Fol. 120 r°.

maux qu'il endura; il se revoit, au début, stupide et bouche bée, comme ses semblables, incapable de garder son sang-froid, les jambes et les bras tremblants, et « de parolle si fort titubant » qu'il ne se pouvait plus faire comprendre. Le sommeil l'avait fui, et le repos avec le sommeil. Ses manières étaient empêtrées de gaucherie; il était l'esclave de cette timidité, qui paralyse, et empêche les hommes d'être assez entreprenants, cependant que les femmes, prêtes et résolues, attendent ou même demandent l'attaque. Les niais, ils ne voient point que leur manège compliqué gêne et lasse, plus qu'eux-mêmes, celles qu'ils craignent d'approcher encore. Aimer, c'est n'être plus soi-même, c'est perdre son prestige, c'est n'avoir plus autre pensée que de sa mie, c'est donc devenir l'esclave de son amour, et l'amour est bien la « vraye nourrice de dueil et de soucy[1] ».

Tandis que l'homme est en si basse posture, que font les femmes? Elles le bernent, elles feignent d'être jalouses, « pour qu'on ne pense qu'ailleurs soient amoureuses[2] ». Si l'épouse fait une scène au mari, qui n'en peut mais, l'amant sera caché, qui se tordra de rire, et quand l'autre sera parti, tous deux de rire se tordront; dans leurs caresses amoureuses, tandis qu'ils s'enlaceront délicieusement, ils murmureront :

Baillons luy une aultre corne.

Le pis est que, dans cette comédie éternelle à trois personnages, les plus cornus seront les plus doux. Peut-être, l'abondance de leur ramure empêchera-t-elle la clarté de leur vue. Et ceux qui traitent le plus bienveillamment leurs compagnes seront, au juste, ceux qui « moins leur plairont ».

Bien fou, l'homme qui, pour se marier, s'en irait perdre, de gaieté de cœur, et sa tranquille paix... et son

1. Fol. 162 r°. Amour est la « destruction de l'âme ».
2. Fol. 129 v°.

argent. La femme le ruinera en colifichets, en toilettes, en fards, que sais-je, en mille riens inutiles ou nuisibles. Encore heureux dans son malheur le mari qu'elle quémande, car souvent advient que les amis payent en son lieu et place, et le mari n'y voit goutte.

Et puis, même avant les difficultés du ménage, il y a la difficulté de choisir une épouse. Il ne faut pas qu'elle soit trop jeune, ou garde à nous! c'est se mettre soi-même dans la gueule du loup.

> Quand jeune fille espouseras
> Bientost apres, plusieurs cornes auras[1].

Et voilà! Il ne faut pas qu'elle soit trop vieille, d'abord parce qu'elle coûterait plus cher à nourrir, et puis parce qu'elle serait jalouse, et que, près d'elle, l'homme « bientost a la mort se livreroit ». Il ne faut pas qu'elle soit veuve; elle parlerait sans cesse des charmes du premier mari, et sa virginité perdue doit être un obstacle[2]. Il ne faut pas qu'elle soit belle, ni laide, ni grasse, ni maigre, ni blanche, ni négresse, ni riche (elle le reprocherait au mari), ni pauvre, ni sage, ni docte, ni sotte. Gratian Du Pont serait fort en peine de nous dire ensuite ce qu'il faut qu'elle soit. D'ailleurs, celle qui, par hasard, ne serait pas mauvaise, brebis blanche aux laines floconneuses, par ses sœurs galeuses serait contaminée, et leurs « grands abusions[3] » seraient de sûrs poisons : la chose qui est « de plus petit valoir » et qui se prise « plus que chose soubz lame », c'est la femme[4].

Après cette avalanche de boue, après ce fatras, qui pourrait énerver notre patience et notre attention, après ces injures accumulées, nous demandons grâce, pour les

1. Fol. 145 v°.
2. Fol. 149 r° et v°.
3. « De trestous vices est femme bien pourveue. » Fol. 172 r°. Et voyez quels vices!
4. Fol. 177 r°.

femmes, et pour nous. A vouloir trop prouver on ne prouve plus rien. Le proverbe est toujours vrai. Avant d'aborder la troisième partie de son plan d'assaut, Gratian Du Pont cite ses auteurs; l'affaire vaut qu'on s'y arrête. Nous savons, par le menu, quels livres avaient intéressé l'esprit du poète; il nous donne le contenu de sa bibliothèque, et nous regrettons que ses contemporains n'aient que rarement suivi son précieux exemple. Il a pour soutenir sa thèse de puissants aides, qui lui donnent un poids nécessaire. Nous nous occuperons des sources de Gratian Du Pont tout à l'heure.

Et nous passons au troisième livre. Après avoir connu les causes qui font de l'homme un être supérieur à la femme, après avoir été, de mille manières, avertis des pièges qu'elle nous tend, et où nous tombons dans le mariage, nous apprendrons les vices des femmes; et, en voyant défiler, par une lanterne magique et diabolique, les siècles passés, nous saurons l'histoire des plus criminelles et des plus scélérates. Par pudeur, par je ne sais quel sentiment, Gratian Du Pont ne dira pas de mal de ses contemporaines, ni même des dames à venir : il ne fait la gerbe que des moissons fanées, il y voit son avantage, mais nous y perdons la plus douce de nos espérances. Notre curiosité regrette le plaisir qu'elle en attendait. Les contes ont moins de saveur quand, ne gagnant rien en poésie, ils s'écartent du trait piquant et incisif de la réalité.

D'abord, l'auteur traite du vice de superbe, et de cette papesse Jehanne, qui se fit embrasser,

> Et qu'est bien pis, vrayement engrosser,
> Dont il advint, qu'ung jour publicquement,
> Devant le clergé et commun vrayement,
> Elle enfanta, estant sur une mulle [1].

Ensuite la luxure vient devant le tribunal. La luxure, Vénus la connut. En vérité, n'est chaste femme que celle

1. Fol. 196 v°.

qui n'est priée par nul amoureux fermement[1]. Tout au long, l'histoire nous est contée de Joseph et de Madame Putiphar, qui priait fort Joseph de coucher avec elle. Aucun détail n'est épargné. Comme dans la chanson, il y avait Laÿs, et « Phirné »[2], et puis Hélène.

Le vice de cruauté est vice commun aux femmes. Les « Allemans, nation a toute vertu fort studieuse[3] », pensent comme pense l'auteur. Les femmes ont détruit Troye, Lucrèce a perdu Rome, une Romaine trompa le diable. L'histoire demande à être contée.

Une Romaine avait un ami. Le cas n'est pas pendable, mais le mari s'en aperçut. Pour être sûr du fait, il creusa dans la serrure un trou, afin de voir sa femme en train de le tromper. Ce fut fait, et plus n'était moyen de douter. Il voulut rendre publique la chose, et avertir sa belle famille. L'épouse jura de son innocence. « Eh bien ! jure demain devant l' « idole du dyable », et le jugement de l'idole sera le mien sur-le-champ ». Le diable avait une large gueule. Pour jurer, il fallait mettre une main dans la gueule du monstre : s'il laissait la main libre, on était innocent. La belle, inquiète, consulta son ami. Près de lui s'apaisèrent les soucis. Il fallait inventer une farce. La fille d'Ève ne fut pas en peine. « Demain, dit-elle, simule la folie, aies des gestes d'égaré, trouve-toi sur mon passage, et devant tous, dans la rue, embrasse-moi. » L'affaire réussit à merveille. Puis la Romaine alla jurer devant le diable que nul ne l'avait touchée, ni baisée, hors son mari et le fol qui tantôt l'avait publiquement embrassée. La main qu'elle avait tendue ne fut pas prisonnière. Le mari fut injurié par la famille qu'il avait invitée, certain du résultat. « Belistre » il fut appelé, et penaud, confus, il s'en fut. Et depuis, l'idole perdit sa puissance magique, pour avoir été déçue par une femme.

1. Fol. 205 v°.
2. Phryné.
3. Fol. 237 r°.

Nous sommes moins forts que le diable. Nous connaissons donc notre sort.

Mais « De toy parler, femme, suys hélas! las ». Et les *Controverses* s'achèvent. Deux *requestes* les terminent, la *Requeste du sexe masculin,* suivie de celle du sexe féminin, qui demande qu'un châtiment soit infligé à l'auteur. A genoux, tête nue, qu'il implore sa grâce! Gratian Du Pont se défend, ou feint de se défendre. Encore un coup, il n'a plaidé que contre les mauvaises femmes, et il a cité ses modèles. Oui, mais il les a dépassés, et il a nié la bonté possible de quelques élues. On prononce l'arrêt qui acquitte le poète. Ce n'est que justice, et sa charité, bien ordonnée, ayant commencé par lui, par lui finit : il se croit vengé.

*
* *

Voilà donc cette œuvre, si peu souriante, et si violente, que ses défauts nous obligent, parfois, à faire fi des qualités réelles qui nous pourraient charmer. Il y a des longueurs, il y a des indécences, qui songe à le nier? Mais, peut-être, notre promenade à travers les *Controverses* aura-t-elle montré qu'il s'y trouve ici et là de charmants détours, de curieuses perspectives. En outre, s'il est vrai que Gratian Du Pont n'a rien inventé qu'il pût dire contre les femmes, si, comme nous le montrerons tout à l'heure, il ne fit que répéter ce que d'autres avaient écrit avant lui, du moins eut-il par moments l'art des raccourcis. Telle page est ciselée comme une médaille. Ainsi que ses contemporains, il aima trop les adages et les proverbes; il ne sut échapper à l'influence d'Alciat; mais certain de ses tableaux, comme celui qu'il fait des muguettes par exemple, est brossé très largement, sans fadeur, sans bavure. Il sait donner la vie, il sait épingler avec art le pli d'un costume, qui semblera fait d'élégance et de nouveauté; il nous plaît que Gratian du Pont nous conte par le menu les objets qu'il faut acheter en ménage : nous

n'ignorons pas, grâce à lui, que les « eschauffelictz » contribuent au bien-être du sommeil[1].

Enfin, Gratian Du Pont n'a pas omis de nous en avertir, il a volontairement employé toutes formes de vers, pour être le maître des rimeurs écoliers. La rime emperière[2] et la rime « dicte arbre fourchu[3] » sont un jeu pour lui; aucune difficulté ne l'arrête. Il s'amuse aux « vers enchaînez[4] », aux « vers latins et françois dont le françois fait en latin equivoque[5] »; il s'attarde aux « vers couronnez a chaque mot avec equivocque[6] », aux rondeaux avec écho[7], à ceux que l'on peut lire en largeur ou en hauteur :

Jamais de femme *Ne faictes compte*
N'ayez fiance *De leur promesse*[8].

Il compose un échiquier qui semble de la magie[9] et il ne craint pas d'aligner deux cent cinquante mots où se trouve la syllabe chère aux gaulois conteurs, et parmi eux l'austère verbe « confesser[10] », dont l'assemblage prête à rire. Sur ce terrain, il eut plus d'un disciple, et Montaiglon parle d'une parodie (au sujet de l'*Epistre d'ung amant habandonne envoyee a sa dame en maniere de reproche*[11]) qui s'intitulait : *Complainte que fait l'amant a*

1. Fol. 141 r°.
2. Fol. 75 v°.
3. Fol. 115 v°.
4. Fol. 112 v°.
5. Fol. 84 r°.
6. Fol. 84 v°.
7. Fol. 80 v°.
8. Fol. 79 v°.
9. Fol. 76 et 77 v°.
10. Fol. 90 r° et v°.
11. Montaiglon, *Recueil de poésies françaises des XV° et XVI° siècles, etc.*, XI, 194, 195. — Voir aussi, II° livre des *Controverses*, fol. 182 v° : Trois ballades « a double sens unisonnantes, retrogradees en plusieurs sortes, demonstrant le vouloir de l'autheur, desquelles une mesme chose dict mal et bien chascune desdites trois ballades de sa sorte, car la premiere, en lisant toute ligne, dict mal des femmes, pareillement retrogradant au rebours, c'est moytié derriere vers la premiere moytié tirant et lisant toutes deux. Et si ne lisez que la

sa dame par amours. Elle repose sur une équivoque, qui l'empêche d'en reproduire même un seul vers : « Tabourot, qui a donné un extrait de cette facétie dans ses *Bigarrures* (1583, in-16, fol. 29-30), fait remarquer avec raison qu'elle est imitée de Drusac, c'est-à-dire de Gratian Du Pont, qui, dans ses *Controverses*, a fait de semblables equivoques. »

Nous disions que Gratian Du Pont eut plus d'un disciple; c'est qu'en vérité, il était passé maître en la matière.

II.

Gratian Du Pont n'a pas fait œuvre originale, et cependant l'on ne peut dire du livre des *Controverses* que c'est une compilation. Nous avons montré dans la première partie de notre essai, comment l'auteur sut donner à ses vers la vie et l'esprit parfois; nous allons, maintenant, abandonner le poète pour observer le travailleur, ou celui qui pourrait d'abord sembler tel. Tandis que souvent l'on ne sait où retrouver les sources d'un poème, ici nous connaissons par le menu celles de Gratian Du Pont. Et comment eût-il consenti à les taire? Lui-même, il tient à nous informer. Mais aussi, lorsque nous aurons montré à quoi se réduisent, en analyse dernière, d'innombrables listes d'écrivains en tous genres, nous aurons mis au

moytié de la dicte ligne ou trouverez sens et rithme dira bien des femmes chascun et chesque moytié semblablement retrogradant les dictes moytiés en hault tirant du bas en hault y a sens et rithme et en dict bien. — La deuxieme ballade en lisant toute la ligne dict bien, les dictes moytiés disent mal retrogradant ainsi que dessus. La tierce ballade, en lisant toute la ligne, dict bien et la premiere moytié dict mal et l'aultre moytié et par ainsi sont differentes l'une de l'aultre. Et en ce monstre l'autheur son vouloir qui est comme est dict que de dire mal des meschantes femmes. Donc quand les dictes ballades disent mal il entend les dictes meschantes femmes, quand les dictes ballades disent bien, il entend des bonnes femmes. Et par ainsi les honnestes femmes ne fault que blasment l'autheur de la composition de cestuy livre, au moins quand au sens. » (Fol. 183 r°.)

jour, une fois encore, la manière de travailler, si simple, si commode, et si rapide, et si souriante, qu'adoptèrent à l'envi les hommes de la Renaissance; aussi bien, si nous ne savions suivre leur piste et, dans l'ombre, les épier, ils nous sauraient tromper, éblouir et presque intimider, et pour quoi? Leur science n'est parfois qu'un jeu d'enfant.

Dans l'édition de 1534, les marges sont couvertes de notes. Mais un erratum nous apprend ceci : « Nota que au folio CXXVI, ligne III, il est dit « qui nommez sont au « lieu quau marge avez », pour ce que l'autheur avoit couche en son original pour mettre au dit marge les lieux esquels les autheurs nommés au dit feuillet parlent des femmes. Mais l'imprimeur ou correcteur ne les y a voulu mettre pour cause de brievté. » Nous n'avons qu'à le regretter. Et de même, dans les errata divers, nous apprenons que « n'est faicte mension des cottes du marge, qui ne sont la plupart ou doybvent estre[1]. » C'est une chose admirable.

1. « Sensuyt le dict errata, tant sur le premier livre, second, que tiers. Et premierement il fault noter que toutz les livres de ceste impression sont subgectz au present errata, car les ungs ont esté corrigez presque au commencement de limpression, les aultres vers le milieu, les autres vers la fin, et les aultres poinct, mays ou trouverez faulte, vous retirerez a cestuy errata. Et peult estre que toutes les faultes ne sont au dict present errata, tant a cause de inadvertence, que de trop sen passer de legier. — Item debvez noter que en ce dict errata nest faicte mension, de ce mot et terme, plusieurs, qui est souvent en ce livre, une foys pour troys syllabes, aultre pour deux, ainsi que le commun parler requiert. Et cest a cause que les ditz livres ont esté composez a la dicte impression par divers compositeurs et corrigez par divers correcteurs. Et les ungs disent que le dict terme plusieurs, doibt estre prononcé long a troys syllabes. Les aultres disent que tant seullement a deux, disans que la commune prononciation est telle. Mays soyt a troys ou a deux ne vous y arresteřez, toutz deux sont passables. — Item quand vous trouverez ce mot soyent, avoyent, tenoyent et aultres leurs semblables, ne se doibvent prononcer que pour soynt, avoynt et tenoynt, combien qe soyent escriptz aultrement, a cause de lorthographie. Item nest faicte mension des faultes de lorthographie ny des comas obmys ou bien posez, trop tost ou tard, qui doibvent estre mys a la

Nous nous occuperons, avant toutes choses, de la table des auteurs cités, qui se trouve en tête des *Controverses*, dans l'édition de Jacques Colomies, et, au contraire, à la fin, dans l'édition de 1541. Cette table est complexe, depuis Moïse dans la Genèse, jusqu'au dit de « trop tost marié[1] ».

quarte syllabe du masculin, et du femenin, a la cinquiesme ou se doibt faire la coppe, ou repoz. — Item nest faicte mension des poinctz, ny virgulles hors de leurs places. — Item nest faicte mension des cottes du marge, qui ne sont la pluspart ou doybvent estre. »

1. Éd. de 1534, CCC. III : « Moyses au Genese. — Numeri. — Josue. — Libri regum. — Job. — Esayas. — Jheremias. — Judith. — Jhesus filii Syrac. — Marcus. — Johannes. — Petrus. — Acta apostolorum. — Hyeronymus. — Gregorius. — Dyonisius. — Adrianus. — Codrus. — Rosarium Busti. — Textus juris canonici. — Panormitanus. — Felynus. — Exodus. — Deuteronome. — Judicum. — Ester. — In parabolis et in Ecclesiastes. — Thobias. — Sapientes et proverbiis. — Matheus. — Lucas. — Paulus. — Jacobus. — Augustinus. — Chrisostomus. — Ambrosius. — Beda. — Thomas. — Biblia aurea. — Discipulus. — Innocentius. — Johannes Andre. — Anthonius de Butrio. — Joannes de Anania. — Dominicus. — Decius. — Barbatias. — De Selva in tractatu de beneficio. — Benedicti in repetitione cap. Raynutius. — Textus juris civilis. — Bartholus. — Cynus. — Alexander. — Jason. — Joannes de Platea. — Hyppolitus de Marsiliis. — Baldus. — Paulus de Castró. — Angelus. — Lucas de Penna. — Johannes Fabri. — Sozinus. — Baverius. — Speculator. — Boeri in tractatu consuetudinum Bituricensium. — Anthonius de Prato in tractatu de secundis nuptiis. — Joannes Nevisanus seu Sylva Nuptialis. — Bologinus in repetitione autem habita. — Paris in tractatu de Syndicatu. — Johannes de Montaigne in tractatu de bigamia. — Franciscus Bovis in tractatu de judiciis. — Cazialippus in consilio de monachis contra canonicos. — Ropellus in Monarchia. — Montfrancus in Repetitione si constante. — Jacobus de Montelon in promptuario juris. — Florianus. — Joannes Lycier in tractatu de primogenitura. — Albericus in dictionario. — Cornelius in .l. cum oportet. — Fortunius Gartia in reptitionem .l. juris gentium. — Tiraquellus in .li. connubialibus. — Titus Livius. — Salustius. — Valerius Maximus. — Josephus de bello judaico. — Plutarchus. — Herodianus. — Herodotus. — Sabellicus. — Justinus. — Diogenes. — Plato. — Solinus. — Lactantius. — Mapheus Vegius. — Aulus Gellius. — Boccassius de viris illustribus. — Isidorus. — Fulgosius. — Cornelius Tacitus. — Caelius Rhodiginus. — Theophrastus. — Bebellius. — Beroaldus. — Vergilius Polydorus. — Eneas Sylvius seu papa Pius. — Plinius. — Eusebius. — Suetonius. — Strabo. — Paulus Orosius. — Petrarca. — Macrobius. — Erasmus. — Baptista

Gratian Du Pont a-t-il donc, en vérité, connu tous ces ouvrages? Les a-t-il annotés, compulsés, sachant les appeler à l'aide en cas de besoin, n'ayant qu'à étendre la main pour descendre d'un des rayons de sa belle librairie l'in-folio ou l'in-quarto dont il avait l'usage? Non pas. Il n'eut, à tout prendre, qu'à ouvrir sa bibliothèque de juristes, je ne dis pas pour les lire, mais pour feuilleter quelqu'un des juristes contemporains, docte et austère, bien qu'ayant à traiter des matières fort lestes; il y recueillit toutes les sources de droit canonique et civil qui venaient appuyer sa thèse : *la Forest de Mariage*, de Jean de Nevizan, cette *Sylva Nuptialis*[1], où d'abord est plaidée la cause « Non est nubendum », il ne faut pas se marier, et puis la cause contraire, « Est nubendum », il faut se marier. François de Billon n'eut pas tort de rapprocher, parmi les multiples ennemis qui devaient assaillir son *Fort inexpugnable*, Gratian du Pont de Jean de Nevizan. Drusac devait nécessairement paraître à côté de son guide.

Pius. — Supplementum cronicarum. — Jacobus Yvalin in Sanctuario Papie. — Enchiridion militare. — Aegidius de regimine principium. — Hubertus. — Budeus. — Seneca. — Lucanus. — Cichus Esculanus. — Guaguinus. — Sophologium Sapientie. — Marsilius Ficinus. — Philelphus. — Xenophon. — Polyantea. — Textor. — Dares Frigius. — Therentius. — Diodorus Siculus. — Aristoteles. — Morus in Utopia. — Simphorianus. — Iginus. — Aelius Spartianus. — Homerus. — Menander. — Hesyodus. — Vergilius. — Ovidius. — Strosa pater. — Strosa filius. — Ausonius. — Martialis. — Codrus. — Jovianus Pontanus. — Pamphilus Saxus. — Juvenalis. — Propertius. — Tibulus. — Mantuanus. — Catulus. — Plantus. — Horatius. — Pertius. — En françoys : Bouchet aulx epitaphes des Roys. — Le champion des dames. — Le Romant de la Rose. — Merlin. — Celestine. — Chicheface. — Les secretz et loix de mariage. — Les abuz du monde. — Le debat de l'homme et de la femme. — Les sept sages de Romme. — Les quinze joyes de mariage. — La malice des femmes. — Les cent nouvelles de maistre Jehan Boccasse. — Matheolus. — Alain Charretier. — Trop tost marié. »

1. « *Clarissimi jurisconsulti d. Jo. de Nevizanis, civis Astensis Silva nuptialis in qua, etc., plurime questiones quottidie in practica occurrentes... in materia matrimonii, dotium, filiationis, adulterii, etc., enucleantur.* » Lyon, chez Jean Moylin, *alias* de Cambrai, 1524.

A la page 1 (édition de Lyon, 1545), *Socinus Petrarca;* à la p. 2, *Lactantius* (in ii. divinarum institut.) *Baldus, Lucas de Penna, Codrus, Virgile;* p. 3, *Cacialupus* (in tract. de modo studendi), *Sempronius* (apud Celestinam) *Hieronymus, Rosarium Busti;* p. 4, *Papa Pius, Fortunius;* p. 5, *Jason, Anton. de Prato* (in tract. de secundis nuptiis) *Isidorus;* p. 6, *Paulus de Castro;* p. 7, *Felynus, Bartholus, Alexander, Joh. And*[*rea*], *Morus* (utopia), *Albericus;* p. 9, *Érasme* (prov.), *Paulus* (epistol.); p. 10, *Gammarus* (in tract. de extensione). Et si nous poursuivons notre enquête amusante, nous reconnaissons à la p. 12, *Joh. Montolonius* (in promptuario juris) *Ludo. Vivaldus* (in opere regali, de landibus trium liliorum, et in tractatu de veritate contritionis) et *Jo. Montaigne* (in tract. de bigamia); nous reconnaissons aussi l'*Enchiridium militare* et *Jo. de Ana*[*nia*], p. 34, *Rosellus* et non *Ropellus,* comme écrit Gratian du Pont (in monarchia), p. 52, et *Nic. Boerius* (in apostillis), et enfin, nous ne reconnaissons pas, mais nous découvrons, grâce à Nevizan, le mystérieux *Jacobus Yvalain*, de la Table : « in Sanctuario papiae. » C'est, sans doute, le *Jac. Guala*[1], *in Sanctuario papiae* (p. 82)[2].

Si, n'ignorant point le mince intérêt que nous fournit, pour les *Controverses,* cette table savante, et tenant compte de ceci, que la clé n'est que la clé d'une chambre vide, nous tâchons à grouper tous ces auteurs divers, nous les rangerons en jurisconsultes, en historiens et moralistes, théologiens et philosophes, naturalistes, encyclopédistes, rhéteurs, grammairiens, humanistes, poètes. Quels sont-ils, et qu'est-ce que leur œuvre?

D'abord, les jurisconsultes. C'est *Nicolaus Boerius*[3],

1. « Sanctuarium Papie antiquitatem reliquiarium Sanctorum que erant in arca Papie indulgentiarum quarumlibet ecclesiarum intra et extra civitatem ac ubi jacet corpus b. Bernardini de Feltro. » Pavie, 10 novembre 1505. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, IV, 73.

2. Voir Pièces justificatives.

3. « Juris peritus scripsit in loc 2. Cod. Quomodo et quando iud. l. consentaneum. De authoritate utriusque regii consistorii ubi et de

dont Gesner[1] nous donne les ouvrages; Gratian a cité, au feuillet 73 r°, avec une faute dans l'orthographe du mot : Nico. Boerti Cōmēto consuetu. Biturig., et au feuillet 96 : de pote. lega; c'est *Jean-Baptiste Caccialupus*[2], jurisconsulte siennois; c'est *Jean Fabri*[3], « natione Germanus, episcopus viennensis », qui mourut peu avant l'année 1545; c'est *Jean d'Anagni*[4], « Bononiensis », professeur du droit

praecedentia canon. et abbat. — Super *consuetudines Bituricenses*. De custodia clavium portarum et castrorum, consilium incipit : Christi et ejus genitricis quia in hoc tempore bellicoso. — *De potestate legati Franciæ*. — De praecedentia et ordine graduum utriusque fori. — De seditiosis. — Additiones in Commentarium Io. Montaigne de parlamentis et eorum authoritate ac praecedentia et rursus in ejusdem librum de authoritate et praecedentia magni Consilii additiones. — Consilium quomodo consobrini inter se dividant haereditates patrui. incip : An filii duorum fratrum. » (Gesner, fol. 518.)

1. « Biblioteca universalis sive catalogus omnium scriptorum locupletissimus, in tribus linguis, Latina, Graeca et Hebraica extantium et non extantium, veterum et recentiorum in hunc usque diem, doctorum et indoctorum, publicatorum et in Bibliothecis latentium. Opus novum et non Bibliothecis tantum publicis privatisve instituendis necessarium, sed studiosis omnibus cujuscunque artis aut scientiae ad studia melius formanda utilissimum : authore *Conrado Gesnero* Tigurino doctore medico. Tiguri apud Christophorum Froschoverum mense septembri anno MDXLV. »

2. « Baptista Caccialupus I. C. Scripsit de pensionibus, differentiam inter jus commune et feudorum et alia quaedam mihi incognita Praeceptor fuit Marii Salamonis Albertisthi. » (Gesner, fol. 127 *b*.) — Il était de S. Severino. Hain, II, p. 1 et suiv., a donné la liste de ses ouvrages; il a écrit beaucoup de *Repetitiones legis*, livres tous imprimés avant 1500 : « Tractatus de debitoribus suspectis; Tractatus de ludo; Solemnes repetitiones; De modo studendi et vita doctorum. »

3. Cité par Gratian au fol. 105 r° : « Johannes Fabri insti. de nup. — Johannis Fabri natione Germani, episcopi Viennensis. — Commentarii super Instituta. » (Impr. Lyon, 1534.) — « Super primum et secundum Codicis. — Adversus doctorem Balthasarum Pacimontanum anabaptistarum nostri saeculi primum authorem orthodoxae fidei catholicae defensio. » Leipsig, 1528. (Gesner, fol. 415.)

4. « Johannes de Anania, Bononiensis, ibidem in patria archidiaconus et canonici juris professor publicus annis compluribus fuit. Scripsit in Decretales, reliquit item Consiliorum volumen I. Hunc Andreas Siculus in tractatu de testibus vocat sanctae vitae dominum suum, semper merito honore observandum. Mortuus est anno 1455.

canon; c'est *J. de Selva,* qui écrivit un traité « de beneficio et de jure jurando », cité par Drusac au feuillet 96; c'est *J. de Montholon*[1], dont le Promptuaire de droit fut édité en 1520 à Paris, en deux gros in-folio; c'est le juriste *J. de Platea*[2], « Bononiensis, qui citatur in Summa angelica », et *J. Montaigne*[3] qui traita de la bigamie, et *Cicchus Esculanus*[4], dont les « commentaires » parurent à Venise, l'an 1499, et *A. de Prato*[5], qui écrivit un livre sur les *Secondes noces;* c'est *J. le Cirier*[6], conseiller au parle-

Ioa. Fichardus. — Invenio seorsim citatas eius glossas super quinto Decretalium: Hunc puto simpliciter etiam Archidiaconi nomine citari : allegatur in Summa Angelica. Extat Archidiaconi lectura super decreto. » (Gesner, p. 382.)

1. « Promptuarium divini juris et utriusque humani Joannis Montholonii. » (Paris, 1520.) — Gratian le cite en marge de l'éd. de 1534, fol. 39 v° : « Ira (*sic*) de Motholon eduen. iurium doctor in suo promptuario juris. »

2. « Commentarii ejus super Institut. impressi sunt Lugduni in fol. et Tridini 1519. Item super tribus libris Codicis Lugduni 1528. » (Gesner, p. 448 *b*.) — « Joannis de Platea commentaria in quatuor libros institutionum. » (Lugduni, 1516, in-fol., 1 vol.) — « Joannes de Platea super tribus ultimis libris codicis. » (Lugduni, 1550, in-fol.)

3. « Juris peritus scripsit de digamia (*sic*), de parlamentis et eorum authoritate ac precedentia cum additionibus Nicolai Bœrii et similiter de magni consilii authoritate. » (Gesner, fol. 439 r°.) — Gratian le cite au fol. 95 v° : « Johannes de Montaigne in tractatu de bigama q. v. »

4. « Cichus (alias Cicchus) Esculanus commentarios aedidit in librum de sphaera Ioann. de Sacro busto, sermone barbaro. Opus impressum in fol. Venetiis 1499, chartis 13 cum aliis quibusdam. » (Gesner, fol. 168 r°.) — Gratian le cite au fol. 16 : « Cichus Esculanus li. V, c. XI, quia mulier fuit de costa Ade ideo plures coste vel osse faciunt strepitum. »

5. « Antonius de Prato Tridentinus scripsit librum de republica, de feudis, de secundis nuptiis. Repertorium in Bar. » (Gesner, fol. 63.) — Gratian le cite à la table : « In tractatu de secundis nuptiis. »

6. Tiraqueau, dans sa préface, adressée à « D. Antonio a Prato clarissimo Galliae cancellario », dit : « ... Multo plura aliquanto post in lucem, si jusseris, edituri. Est enim in manibus tractatus : ut vulgo nostri, non inepte tamen vocant, de nobilitate, tractatus quoque de primigeniis, neque enim et hunc verebor ædere, quamvis *Cirierus*, vir juris legumque peritissimus, librum ejusdem monetæ ad te scripserit, opus sane ægregium, multisque titulis ac nominibus commendabile. »

ment de Paris, doyen de la Faculté de droit; il y faisait des leçons que l'on suivait avec empressement vers 1515; il composa son traité sur la primogéniture en faveur de François, dauphin de France (1519), et Moreri[1] nous apprend qu'un professeur en droit du XVIIe siècle, Ph. de Buisine, parla avec éloge de J. Le Cirier dans un discours (« de causis imminutae decretorum facultatis gloriae »), enfin, Tiraqueau, dans sa préface, loue hautement le traité du jurisconsulte, remarquable, dit-il, et à plusieurs titres recommandable. Sur *Tiraqueau*[2] lui-même, nous ne dirons rien ici que l'on ne connaisse déjà, ni sur ses « Loix de mariage », qu'a dû parcourir Drusac. *Aegidius Romanus*[3],

1. Moreri, II, 702, d'après Goujet, *mém. ms.*

2. « Andreæ Tiraquelli Fontiniacensis supprefecti ex commentariis in Pictonum consuetudines sectio. De legibus connubialibus et jure maritali. Venundatur Parisiis a Gallioto a Prato in aula palatii regii sub primo pilari. » (1524, in-4°, fol. 276.) — A la fin : « Explicitum est hoc recens opus, de legibus connubialibus, et jure maritali, opere Petri Vidovaei, impendio vero providi viri Gallioti a Prato in praeclara Parisiorum Universitate Bibliopolarum pridie cal. decembreis 1524. » — Le premier feuillet contient : 1° des vers en grec adressés à François Rabelais; 2° « P. Amici ad Fr. Rabelæsum : *Quem Rabelæse probas graio latioque polite. — Eloquio, rerum qui monumenta tenes. — Doctum quis neget esse : probe mihi cognitus idem. — Doctior hoc multo est, quod Rabelæse probas.* » — Gratian, à la table, cite : « Tyrachellus in legibus connubialibus : Andreae Tiraquelli de legibus connubialibus. » (Lyon, 1566, 1 vol. fol.) — « Andreas Tiraquellus de pœnis legum ac consuetudinum, statutorumque temperandis. » (Lyon, 1559, in-12, 1 vol.)

3. Gratian cite au fol. 16 : « Egidius de regimine pri. lib. II, c. XXI. » — Il s'agit de « Aegidius Romanus, de regimine principum. » V. Courdaveaux, *Aegidii Romani de regimine principum doctrina*. Paris, 1857, in-8°, 84 p.; Hain, t. I, p. 14. — L'ouvrage de *Benedictus*, c'est : « Repetitio capituli Raynutius de Testamentis Guilielmi Benedicti. Habes, lector benevole, repetitionem illam doctissimam Guilielmi Benedicti juris tam pontificii quam Cæsarei doctoris celeberrimi nunc jam quarto editam, suis, quantum fieri potuit mendis repurgatam : præpositisque (quod hactenus neglectum erat) cuique sectioni cujusdam doctoris jurisprudentiæ eruditissimi summariis : cui preterea super addita est pars tertia hactenus non visa, cum variis variarum rerum ejusdem authoris tractatibus nunc primum in juris utriusque studiosorum, togatorumque omnium utilitatem terse et amussim excusis, Quorum ut labores suble-

c'est Gilles Colonna, né à Rome en 1247 et mort à Avignon,

varemus, materiam omnium indicem locupletissimum ad calcem totius operis apposuimus. — Lugduni. apud Antonium Vincentium 1544 cum privilegio regio. » Le privilège du roi accordé au libraire (Fontainebleau, 3 janvier 1543) dit que maître Guillaume Benoît, fut « en son vivant nostre conseiller en nostre court du parlement de Tholose. » — *Felinus*, « primum et secundum volumen in quinque libros Decretalium » (Lugduni 1519, in-fol., 2 vol.) n'est pas indiqué ni par Conrad Gesner ni par Brunet. — Cité par Gratian, fol. 16 : « De quo Fely[nus] in c. dilecta ad fi. de ma.. » — Et au fol. 104 : « Fely in c. preterea de testi. » — « Opera Felini tertia pars. Commentaria admiranda domini Felini Sandei Ferrariensis utriusque juris doctoris excellentissimi necnon rote causarum auditoris meritissimi super toto quinto decretalium cum additionibus ejusdem novissime appositis, etc. » (Lyon, chez Jean Moylin, *alias* de Chambray, 27 septembre 1514. fol. 219, in-fol.) — Repertorium aureum ad omnia opera domini Felini Sandei Ferrariensis... » (Fol. 142, in-fol. Lyon, Jacques Sachon, 1514, 12 kal. octobr.) — Dans sa préface à Innocent VIII, Felinus Sandeus s'appelle « inter auditores sui sacri palatii minimus ». — *Lucas de Penna*, jurisconsulte cité par Gratian, fol. 19 : « Lucae de Penna commentarii super tribus libris codicis, impressi. » (Gesner, fol. 484.) — *Panormitanus* : « Quottidiana ac aurea concilia reverendi domini Nicolai de Tudeschis de Sicilia abbatis Monacensis ». (Ferrare, 1475, in-fol., 134 fol.) « Panormitani in decretales, pars 1, 2 et 3. » (Venise, 1472.) « Practica de modo procedendi in judicium. » (Louvain, 1475, 25 mai.) — *Florianus*, jurisconsulte : « Lectura super Digestum. Floriani utriusque juris interpretis famosissimi lectura gloriosa super vigesimo secundo ffor. finit, per venerabilem dominum Bertholdum Rihing Argentinensem Neapolim (?) impressa sub optimo regum rege Ferdinando pacifico rege patrie et justicie cultore, etc. 1575, 26 julii. » (Hain, II, p. 395.) — *Sosinus* : « Bartolemaeus Sozinus I. C. scripsit de regulis juris et fallentiis. Et quædam in 2 ff. n. et. Infortiati 2. (Gesner, fol. 135 *b*.) — « Socinus Bartholomaeus. Primum volumen novorum conciliorum Bononiensium ac Patavinorum. » (Milan, 1518, in-fol., 1 vol.) — « *Hyppoliti de Marsiliis*, jurisperiti opera omnia impressa sunt, in-fol. et rursus in-8°, nos ea hic enumerabimus quae seorsim citata referimus, in primum ff. No. de re iu. di. L. de unoquoque. In primum cod. de prob. — Consilia impressa typis. — De fidejussoribus. — De quaestionibus liber impressus in-8°. — In secund. cod. de raptu virg. lib. I. Consilia criminalia. Practica juris. — De Sicariis et de parricidis. — De republica. — Nova singularia et alia. » (Gesner, p. 335.) — *Bologninus*, c'est sans doute « Ludovicus Bologninus. Antiquae et novae memoranda historica legis », pet. in-4° (Brunet). C'est un abrégé de l'Ancien et du Nouveau Testament écrit en hexamètres et

le 22 décembre 1316; son « De regimine principium » parut l'an 1473. Et ainsi des autres : par scrupule, mais par scrupule seulement, nous les signalons au passage, tout en les reléguant au second plan.

Charles OULMONT.

(A suivre.)

en pentamètres. Bologne, 1500. Cf. Hain, nos 3438 à 3457, pour les ouvrages de droit de ce jurisconsulte. — *Paris,* c'est « *Johannes Parisiensis,* ordinis fratrum Praedicatorum theologus, fertur quaedam praeclara scripsisse opuscula, e quibus tantum reperi opus non spernendum, super sententias, lib. 4. » (Gesner, fol. 446.) — *Bartholus*, est-ce celui dont parle Gesner f. 563, ou le Bartolus de Saxo Ferrato (cf. Brunet) cité par Drusac, fol. 74 v° ? — *Bovinius :* Gratian, à la table, éd. de 1541, cite « Franciscus Bovii in tractatu de judiciis », et au fol. 104, en marge, il met « Franciscus Bovinius in trac. de judiciis Perus[inis] ».

RABELAIS ET J.-C. SCALIGER

(2e article)[1].

Nous pensions avoir, dans un précédent article, sinon démontré, du moins établi par des présomptions suffisantes les relations de Scaliger et de Rabelais et le passage de ce dernier à Agen vers l'époque (1527 à 1531) où, comme il le dit lui-même : *Presbyteri secularis habitu assumpto... medicinæ praxim in multis locis, per annos multos, exercuit*[2].

Nos conclusions ont cependant trouvé des incrédules, et une sévère revue méridionale juge notre hypothèse encore à démontrer[3].

Nous allons donc essayer de faire cette démonstration qui, après la lettre de Rabelais à Érasme que nous avons reproduite, nous avait paru superflue.

Cette lettre de Rabelais, dans laquelle le disciple écrit à son maître à propos de Scaliger : « C'est un homme que je connais parfaitement; *Vir mihi bene notus* », est du 30 novembre 1532. Or, nous savons pertinemment que, de 1524, date de son mariage avec Audiette de La Roque-Lobejac, jusqu'en 1558, année de sa mort, J.-C. Scaliger n'a plus quitté Agen[4]. Nous savons également qu'en 1531, époque à laquelle il publia sa première harangue contre Érasme, Scaliger n'avait encore rien écrit, ou du moins

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, 1905, p. 12.
2. *Œuvres de Rabelais*, édit. Marty-Laveaux. *Supplicatio pro apostasia*, t. V, p. 337; et *Supplicatio Rabelæsi*, t. V, p. 369.
3. *Annales du Midi*, 1905, p. 390.
4. Jos. Scaliger, *Lettre à Douza « de Jul. Cæs. Scaligeri vita »*. Leyde, F. Raphelengius, 1594.

rien imprimé; il était donc dans la république des lettres un inconnu, et pour que Rabelais, qui habitait Lyon depuis plus d'un an déjà, écrive en 1532 qu'il l'a rencontré, il faut nécessairement que ce soit à Agen. Ce raisonnement nous semble irréfutable.

Nous espérions, à la vérité, pouvoir trouver à Agen, dans les documents qui restent des années 1526 à 1531, quelque trace du fugitif de Maillezais; mais cet espoir a été trompé et, bien que nous ayons la conviction que quelque pièce inédite viendra un jour faire la preuve matérielle du séjour de Rabelais à Agen, force nous est de recourir de nouveau pour cette démonstration à l'induction et au commentaire serré des textes.

L'un de ces textes est une épigramme bien connue de l'un des amis de Dolet et de Rabelais, Jean Faciot, dit Voulté, de Reims, qui, de 1532 à 1536, professa, à côté de Jean de Boysson, à l'Université de Toulouse, et, en 1536, publia à Lyon, chez Seb. Gryphius, un volume de mauvaises épigrammes latines[1].

Pour bien comprendre cette épigramme, il faut se rappeler les pièces de Scaliger que nous avons rapportées sous les numéros VII et VIII dans notre précédent travail : *De Barœni maledicentia;* elles accusent Rabelais de déborder, dans ses écrits, de bile et de rage meurtrière.

Or, Voulté, bien qu'il fût un admirateur de Scaliger et qu'il le place, dans une autre épigramme, au-dessus de Jules-César[2], avait une double raison pour relever cette accusation : d'abord sa sympathie pour Rabelais et le juste sentiment qu'il avait de l'œuvre accomplie par ce railleur, ensuite le dévouement sans borne qu'il professait pour Dolet, dont Rabelais n'avait fait que prendre la défense

1. *Joannis Vulteii Remensis Epigrammatum libri IIII.* Lyon, Gryphius, 1536, in-8°, et Michel Parmantier, 1537, in-12. Ce Michel Parmantier, à l'enseigne de l'*Écu-de-Bâle*, à Lyon, était précisément le correspondant et l'intermédiaire de Rabelais. (Voir Heulhard, *Rabelais,* p. 70.)

2. Édit. Parmantier, p. 172.

vis-à-vis de Scaliger. N'est-ce pas Voulté en effet qui a écrit ce distique :

Non solum ut placeam studeo tibi, chare Dolete,
Sed quibus ipse places dulce placere mihi est[1].

Le sentiment auquel le poète a obéi n'est donc pas douteux; il est dommage qu'il soit exprimé dans des vers d'une latinité médiocre et d'une prosodie douteuse :

Ad Rabelæsum[2].

Qui rabie asseruit læsum, Rabelæse, tuum cor
Adjunxit vero cum tua Musa sales.
Hunc puto mentitum rabiem tua scripta sonare
Qui dixit. Rabiem, dic, Rabelæse, canis?
Zoïlus ille fuit rabidis armatus iambis.
Non spirant rabiem sed tua scripta jocos.

A Rabelais.

Celui qui a prétendu que ton cœur était infecté de rage, o Rabelais, vraiment a mis du sel à ta muse. J'estime qu'il a menti en disant que tes écrits sonnaient la rage. Dis, Rabelais, est-ce que tu célèbres la rage? C'est un Zoïle qui s'est lui-même armé d'iambes enragés; mais tes écrits, loin de respirer la rage, ne respirent que la gaîté.

Il faut se rappeler ici que Scaliger appelait *iambes* ce que ses contemporains désignent sous le nom d'*épigrammes*.

Les autres textes que nous examinerons sont, indépendamment de ceux déjà indiqués, les œuvres médicales de Scaliger et, en particulier, le volumineux traité de controverse qu'il a intitulé : *Exercitationes*[3].

Cet ouvrage est, sous prétexte de la réfutation de Car-

1. Édit. Parmantier, p. 140.
2. Édit. Parmantier, p. 60.
3. *Julii Cæsaris Scaligeri Exotericarum exercitationum liber... de Subtilitate ad Hieronymum Cardanum.* Paris, Mich. Vascosan, 1557, in-4°. Il y a deux autres éditions de cet ouvrage : Francfort, Wechel, 1576, in-8°, et Lyon, de Harsy, 1615, in-8°.

dan, moins un livre de médecine qu'une somme, une encyclopédie de physique et d'histoire naturelle, dans laquelle ont trouvé place, à côté de nombreux problèmes de chimie, de cosmographie et de philosophie proprement dite, toutes les questions agitées depuis Aristote et Pline jusqu'aux contemporains de Scaliger ; mais il l'a parsemé de notes sur sa vie, de souvenirs de sa pratique et de témoignages précieux de ses admirations ou de ses rancunes personnelles.

C'est à ce dernier titre qu'il fallait s'attendre à y rencontrer des allusions à Rabelais, et c'est un fait qui n'a point échappé à l'un des derniers éditeurs du *Pantagruel*, M. Louis Moland.

M. Moland avait en effet signalé dans sa *Vie de Rabelais*, — et c'est là un point qui nous avait précédemment échappé, — que « Rabelais était ennemi de Jules-César Scaliger » et, ajoutait-il, « il est difficile de méconnaître Rabelais dans le goinfre et l'athée dont se plaint à son tour Scaliger dans ses *Exercitations* contre Cardan[1] ».

Malheureusement, M. Moland n'indique point le passage auquel il fait allusion, et ce passage lui-même paraît assez inexactement désigné ; nous pensons qu'il se rapporte, dans l'énorme in-quarto de Vascosan, à l'allusion suivante :

Dans un chapitre sur les facultés de l'âme[2], Scaliger, après avoir différencié la volonté de l'intelligence, tout en considérant ces facultés comme des *formalités*, c'est-à-dire des modalités différentes d'une même fonction psychique, écrit : « Ce vieux mot de *formalités* est assurément barbare pour des barbares, mais il ne l'est pas pour les doctes. Je sais bien que c'est matière à raillerie et à dédain pour nos *modernes Luciens* et nos *Diagoras de cuisine*, mais..., etc... »

Évidemment, ces expressions de *Novis Lucianis* et de *Diagoris culinariis* n'ont rien de bien caractéristique à

1. L. Moland, *François Rabelais*, p. XXXVII.
2. *Exercitatio* CCCVII, § 15. *Quid sit intellectus*, p. 400.

l'égard de Rabelais. Si cependant on se rappelle que, d'une part, c'est précisément sous cette qualification de « nouveau Lucien » ou de « fils de Lucien » que ses contemporains Scevole de Sainte-Marthe[1] et Étienne Pasquier[2] l'ont désigné; que, d'autre part, Diagoras était un philosophe cynique, tel que Rabelais se peint lui-même dans sa *Supplicatio pro apostasia :* « Apostasiæ maculam ac irregularitatis et infamiæ notam... vagabundus incurrit », et tel que le présente de Thou : « Totus se vitæ solutæ ac gulæ mancipavit[3] », on pensera que c'est bien Maître François que Scaliger a visé.

Mais ce n'est là qu'un faible trait littéraire lancé contre le père du Pantagruélisme; c'est surtout sur le terrain des rivalités professionnelles, de l'*invidia medica,* que se lisent les allusions outrageantes du médecin agenais à l'égard de son confrère.

Rabelais était, en médecine, un admirateur passionné de l'antiquité. Il considérait Hippocrate et Gallien comme les véritables prophètes de l'art médical et leurs travaux à la fois comme la source et la plus haute expression du savoir humain en matière de pathologie et de thérapeutique; sentiment d'érudit plutôt que de praticien, mais qui, à cette époque où l'arabisme représentait encore le seul progrès des doctrines, devait le faire classer parmi les retardataires, les Galénistes.

C'est dans ces idées qu'il professa à Montpellier, en 1531, sur divers traités d'Hippocrate et de Galien et, en 1537 ou 1538, sur le texte grec des *Pronostics* d'Hippocrate. On sait qu'il publia, en 1532, chez Séb. Gryphius, le premier de ces cours sous le titre : *Hippocratis ac Galeni libri aliquot, ex recognitione Francisci Rabelæsi medici, omnibus numeris absolutissimi,* in-16[4]; mais ce

1. Scevole de Sainte-Marthe, in *Elogia Gallorum : « Lucianum tamen æmulari maluit. »*
2. Étienne Pasquier, in *Tumulo : « Sive sit tibi Lucinianus alter. »*
3. J.-A. de Thou, in *Commentaria de Vita sua,* lib. VI.
4. Voir J. Plattard, *Revue des Études rabelaisiennes,* t. II, p. 72. — Une seconde édition in-8° parut chez le même Gryphius en 1543.

qu'on a moins remarqué, c'est le distique latin que porte le titre de ce volume et dont voici la traduction :

Ici est la source inépuisable de l'art médical. Buvez-y, à moins qu'une mare d'eau croupissante ne vous convienne mieux.

C'est l'affirmation nette des doctrines à laquelle Rabelais se flattait d'appartenir.

Cette affirmation, il l'avait déjà inscrite, la même année, dans la dédicace à André Tiraqueau de son édition des *Lettres de Manardi*[1]. Bien loin de s'y montrer novateur, il déclare que s'il estime Manardi et s'il publie en France le second volume de ses *Épîtres,* c'est précisément parce que Manardi s'est appliqué à « rendre à la médecine ancienne et légitime son éclat d'autrefois ».

Ce côté de l'esprit de Rabelais n'a point échappé d'ailleurs à Marty-Laveaux. « A ses yeux, dit-il, la restauration de la science et de la philosophie antiques est la conséquence naturelle de la renaissance des lettres. Pour toutes choses, c'est au passé, mais à un passé fort reculé, c'est à l'antiquité grecque et latine qu'il demande les règles à suivre et les modèles à imiter[2]. »

Or, Scaliger, homme d'une éducation littéraire et d'une érudition bien inférieures à celles de Rabelais, mais d'un esprit plus positif et d'un sens médical plus pénétrant, était précisément un de ces novateurs que n'aimait point Rabelais. Il le déclare nettement dans l'avis au lecteur, *Candido lectori,* qui précède les *Exercitationes.* On y lit en effet que, s'il s'est beaucoup servi pour composer cet ouvrage de Philipponus et d'Alexander, ses véritables guides ont été Aristote et Averrhoès. « J'ai suivi, ajoute-t-il, les divisions d'Averrhoès parce que, lorsque, jeune

1. *Jo. Manardi, Ferrariensis medici, Epistolarum medicinalium tomus secundus, nunquam antea in Gallia excussus.* Lugduni, apud Seb. Gryphium, 1532, in-12.

2. *Œuvres de Rabelais,* édit. Marty-Laveaux, t. V, p. xx. Notice biographique.

initié, je suis pour la première fois entré dans les bois sacrés du Lycée, j'ai appris à jurer en la parole de ce maître, grâce à l'enseignement de Buccaferrea, de Pietro Pomponaccio, de Zimarra, de Tiberio, de Nypho, mes précepteurs, qui, pour le dire franchement, redressaient plus souvent Aristote par Averrhoès que celui-ci par celui-là[1]. »

A la vérité, il se défend dans un autre passage d'appartenir à aucune école : « Quoi qu'il en soit, dit-il, je voudrais que les gens d'étude, revenant à la simplicité, ne se rangent plus en écoles systématiques. Pour moi, je ne suis ni Grec ni Arabe, et même, quand le père et le dieu de l'éloquence, Cicéron, me paraît se tromper, je cesse d'être Latin. Nul plus volontiers ne laisse et n'accorde à chacun avec libéralité, même avec profusion, la louange qui lui revient et la récompense de ses travaux; car je ne suis pas comme certains ignorants et ingrats qui, osant mettre leurs titres au-dessus des travaux d'autrui, tantôt dissimulent envieusement la reconnaissance qu'ils nous doivent, tantôt nous calomnient méchamment afin qu'on ne remarque pas ce qu'ils nous ont emprunté[2]. »

Cette tirade fielleuse vise évidemment certains confrères de Scaliger, mais il ne faut pas se prendre aux nobles sentiments d'impartialité par lesquels elle débute. Elle est, en effet, précisément dirigée contre les Galénistes à propos de l'emploi de l'aloès. « Je ne veux pas rappeler ici, disait Scaliger, combien de malheureux j'ai tirés des périls et des maladies dans lesquels les avait manifestement jetés l'usage pernicieux de l'aloès, prescrit non seulement par des empyriques et des empoisonneurs, mais encore par des Galénistes. En effet, tous les hémorrhoïdaires que j'ai traités, tous sans exception, ont vu leurs veines devenir turgides ou se rompre dès qu'ils absorbaient la moindre dose d'aloès[3]. » Et, à tout moment, aussi bien dans ses

1. *Exercitationes*, édit. 1557, fol. 11 v°.
2. *Exercitationes*. *Exerc.* CLX, § 3, p. 223.
3. *Ibid.*, p. 222.

poésies que dans ses ouvrages de médecine, il revient avec une inépuisable aigreur sur ces médicastres, ces pharmacopoles, ces Galénistes, qui représentent pour lui la routine thérapeutique.

Eh bien, Rabelais, quoique d'une façon plus discrète, plus élégante, plus littéraire, avait déjà répondu, de verte façon, à ce grossier contradicteur, contempteur de sa doctrine. Écoutez ce passage de la dédicace des *Lettres de Manardi :*

Dans notre officine de médecine, qui cependant se nettoie de jour en jour, combien peu d'hommes cherchent à faire pour le mieux ! Une bonne chose du moins, c'est que, presque dans toutes les classes, on sent qu'il y a des gens qui passent pour médecins et qui, si on les examine à fond, se trouvent dépourvus de science, de bonne foi et de prudence et sont au contraire tout remplis d'arrogance, d'envie et d'ordure. Ils font des expériences qui coûtent la vie aux malades, comme Pline le leur a jadis reproché, et sont un peu plus à redouter que les maladies elles-mêmes. Maintenant les personnes de distinction tiennent en haute estime ceux que recommande leur attachement à la médecine ancienne et pure de toute erreur. Si ces opinions viennent à se fortifier et à se répandre, ces charlatans et ces affronteurs, qui de toute part ont appauvri les organismes humains, seront bientôt réduits à la besace[1].

1. *Œuvres,* édit. Marty-Laveaux, t. V, p. XVIIII. Ajoutons que Rabelais a beaucoup fréquenté l'école de Ferrare et que l'influence de certains de ses maîtres, comme Leoniceno, a été grande sur lui; mais il s'illusionne sur la fidélité aux doctrines hippocratiques, sur l'orthodoxie classique de cette Université. Pour ne citer que l'un des médecins de cette école, Amatus Lusitanus (Jean Rodrigues de Castelcalbon), qui pratiqua à Ferrare de 1540 à 1548 et qui nous a laissé de cette pratique un des plus curieux ouvrages qui se puissent lire, les noms d'Avicenne, de Rhazès, d'Avenzoar, d'Averrhoès et de Mesué reviennent à tout instant sous sa plume, et c'est un culte passionné qu'il manifeste pour les Arabes. « Puissent les dieux, s'écrie-t-il, nous envoyer quelque médecin parlant le latin et l'arabe, qui nous donne un Avicenne plus latin et plus correct! » (*Amati Lusitani... Curationum medicinalium Centuria unica.* Florence, 1550, in-12, p. 68.) Quant à la valeur de ces maîtres ferrarais, tant admirés de Rabelais et de Scaliger lui-même, elle est durement appré-

Or, il n'est point douteux que Scaliger, qui avait fait ses études médicales à Ferrare sous Leoniceno et Manardi lui-même, ait eu en mains cette édition des *Lettres de Manardi;* il la cite même assez fréquemment, notamment aux fol. 200 et 222 de l'édition de 1557. Il connaissait par conséquent cette vigoureuse attaque de Rabelais à son adresse, et on conçoit qu'avec son caractère vindicatif, il ne la lui ait pas pardonnée. Ainsi s'expliquent les souvenirs amers et les traits acérés dont il a parsemé ses *Exercitationes* à l'adresse de son adversaire.

Ce sont ces passages que nous allons relever et analyser.

Nous avons déjà indiqué l'opinion très justifiée, mais contraire à la tradition galéniste, qu'exprime Scaliger au sujet de l'action physiologique de l'aloès. Il marque à ce propos qu'il est d'acçord avec Mesué, mais il profite de l'occasion pour faire une profession de foi d'indépendance et déclarer qu'il n'appartient à aucune école. Il n'en est malheureusement pas de même, ajoute-t-il, de certains confrères dont il stigmatise l'obstination et l'indélicatesse, et il continue ainsi :

Du reste, ces hommes nouveaux, ces nouveaux Aristarques, auront leur conscience pour accusateur et la postérité pour juge; car la vie de mes ouvrages sera la mort de leur réputation. Le royaume des lettres, dont le cœur est fait de vertu et de vérité, doit être conquis et gardé par le travail et par la bienveillance; il ne souffre point ces coteries faites d'ambitions et de jalousies au milieu desquelles la science, tiraillée en sens contraires, tombe en lambeaux[1].

Mais, à côté de ces déclamations banales, voici un fait précis : Scaliger avait eu à traiter, avec plusieurs de ses confrères, un cas grave d'éléphantiasis et avait prescrit au

ciée par Joseph Scaliger. Celui-ci garde encore quelque indulgence pour Leoniceno, mais il appelle Brassavola, le plus célèbre d'entre eux : « Cymbalum ineptæ medicorum plebis. » (*Prima Scaligerana.*)

1. *Exercitationes,* édit. 1557, fol. 223.

malade, sous forme d'électuaire, une préparation d'or. Bien qu'il se flattât de raisonner en thérapeutique, il n'avait en réalité dans cette circonstance obéi qu'à la croyance populaire d'après laquelle l'or, étant le roi des métaux, devait triompher de toutes les maladies; à une affection très rebelle (*desesperatissima*) il fallait opposer un médicament héroïque.

Les confrères, cette fois, ne se firent faute de dauber sur Scaliger, et celui-ci, au lieu de convenir simplement de son erreur, prétendit démontrer son impeccabilité par une argumentation où le sophisme du rhéteur le dispute à la subtilité du casuiste, mais où se révèle cependant un sens clinique très aiguisé.

Oui, disait-il, je reconnais avec mes contradicteurs que l'or est insoluble et par conséquent inassimilable, mais ce n'est point une raison pour l'exclure de la thérapeutique, car « autre chose est un aliment, autre chose un médicament. Le médicament n'est pas destiné à s'identifier aux tissus organiques, mais à subir certaines modifications grâce auxquelles il acquiert une vertu particulière qui lui permet d'agir sur le corps. C'est ainsi que beaucoup de substances, après avoir emprunté du calorique à notre chaleur vitale, entretiennent à leur tour cette chaleur et même l'augmentent par leur vertu propre; certaines même n'éprouvent en cela aucune transformation, et c'est le cas de l'or médical (or en feuilles). On le prescrit en effet pour que sa splendeur ranime les esprits ».

Cette théorie qui, à côté de l'action iatro-chimique, faisait intervenir des échanges physiques dans l'action physiologique des médicaments, ne pouvait, on le comprend, convaincre un Galéniste. Rabelais ne manqua pas de souligner, au nom du simple bon sens, l'absurdité de la prescription; c'est pourquoi Scaliger, blessé au vif, écrit ce qui suit :

Hanc calumniam sequutus quidam Semimonachus, cum aliud nihil in pera haberet, attulit hoc pro novo nobis. Quod

non ex libro, ut ille, oculis, sed ex ore illius, meis auribus, sæpe hauseram. At histrio hic, alienam personam agens, vel nesciebat, vel non meminerat, aliud,... etc.

C'est-à-dire :

Cette sottise (l'inutilité de prescrire un médicament insoluble) a été ramassée par certain demi-moine qui, n'ayant rien autre dans sa besace, nous l'a servie comme une nouveauté. Je la connaissais, non point pour l'avoir, comme lui, lue quelque part, mais pour la lui avoir entendu rabâcher. Toutefois, en jouant un rôle emprunté, ce charlatan ignorait ou avait oublié,... etc.[1].

Si les expressions de *semimonachus* et d'*histrio* visent Rabelais, comme cela nous paraît vraisemblable, on voit qu'il y avait eu entre les deux médecins plus que des escarmouches, mais d'acerbes discussions doctrinales et de sérieuses controverses de pratique. On s'explique donc bien la violence des rancunes de Scaliger.

Enfin, il est une dernière observation qui nous semble topique.

Nous avions, dans notre précédente étude, signalé le passage du Ve livre où Scaliger se trouve nominativement désigné, et nous avions supposé que les allusions moqueuses des archers de la Quinte Essence à l'égard de « ne sçavons quels outrecuidez, fiers comme Escossois » qui, tout en écrivant incorrectement, avaient la manie de la contestation, et que l'exclamation « en vostre monde avez-vous si grande superfluité de temps que ne sçavez en quoy l'employer, fors ainsi de nostre dame Royne (l'Entéléchie) parler, disputer et impudentement escrire? », visaient Scaliger lui-même. Nous en avons maintenant la preuve.

L'interpellation, en apparence baroque, des gardiens aux voyageurs est en effet celle-ci : « Dites-vous Entelechie ou Endelechie? » et c'est de là qu'ils partent pour

1. *Exercitationes*, fol. 343.

railler les subtilités grammaticales auxquelles certains lettrés de l'époque perdaient leur temps.

Or, Scaliger, qui avait déjà, dans deux chapitres de la 107e *Exercitatio*[1], longuement parlé et raisonné de l'Entélechie, y revient dans un chapitre spécial, Ἀνάβασις *ad animæ definitionem. Repetitio Entelechiæ*[2], et s'y attarde, s'y perd, s'y noie avec une abondance de raisonnement et une pauvreté de raison qui fait de ce chapitre le plus effroyable pathos philosophique qu'on puisse imaginer.

Disons d'abord que l'argumentation en est dirigée contre un homme que Rabelais estimait particulièrement, Melanchton. Scaliger ergote contre Melanchton et le traite de calomniateur parce qu'il attribue à Aristote cette définition de l'âme : *Animo est quod naturaliter movet corpus vivum.* — « Si, dit-il, nous n'avions les livres même d'Aristote, peut-être cet homme écouté et admiré du public nous en eût-il imposé à nous aussi. Or, Aristote a dit : L'âme est une Entélechie », et là-dessus il part en interminables divagations sur la définition, la composition et la signification du mot Entélechie. « Et ce mot, ajoute-t-il, est moins obscur pour les doctes qu'il ne paraît nouveau à ces novices perdus dans le brouillard des définitions matérialistes, formules grossières et pareilles à d'informes masses de chair. » Nous ne donnons que cet échantillon du morceau; c'est encore ce qu'il y a de plus compréhensible[3].

Mais ce qui nous intéresse particulièrement, c'est qu'au cours de sa dissertation, Scaliger a introduit un indigeste commentaire sur la différence des mots *Entelechie* et *Endelechie* et qu'il discute pour savoir lequel était usité par les Grecs.

C'est se moquer du monde, écrit-il, que d'emprunter, comme

1. *Exercitationes*, ch. XII et XIV, fol. 396 et 399.
2. *Ibid.*, fol. 420.
3. Rappelons ici qu'un bon juge, Baillet, a traité le latin de Scaliger de *franc galimatias*. (*Jugements*, t. I, p. 373, note 3.)

le font notre contradicteur et certains strumeux[1], le mot *Endelechie* à Cicéron. Celui-ci a pu l'employer après avoir étudié Platon, dont il voulait identifier la doctrine à celle d'Aristote; mais pareille confusion ne leur est pas permise, à eux qui se vantent devant la jeunesse de pénétrer en triomphateurs jusqu'aux coins les plus secrets de la philosophie... De plus, notre homme n'est pas d'accord avec lui-même, car il dit d'abord : « Aristote a eu recours à la création d'un mot nouveau pour dissimuler son embarras à nos yeux, » mais bientôt après il nie qu'Aristote soit le créateur de ce mot, puisque ce terme d'*Entelechie* est et a toujours été usité par les Grecs... Et il n'y a pas seulement là une contradiction, il y a une erreur, car ce n'est pas *Entelechie* qui était le mot usité par les Grecs, mais *Endelechie*. Or, le terme d'*Endelechie*,... etc.[2].

On conviendra que les railleurs avaient beau jeu en présence de ce ratiocinage, et le Ve livre, comme une revue critique et satirique de la littérature du temps, ne l'a pas laissé échapper. Mais ici se pose une question nouvelle.

Nous avions estimé que le passage du Ve livre où Scaliger est nommé[3] pourrait être un argument en faveur de la paternité pour Rabelais de cet ouvrage. Cette opinion est insoutenable, parce que Rabelais est mort certainement avant le 1er mai 1554 et que les *Exercitationes* de Scaliger n'ont paru qu'en 1557. Mais cela prouve du moins que l'écrivain qui a eu en mains le brouillon de Rabelais et qui a continué son œuvre[4] était admirable-

1. *Strumæ quidam*. *Struma* est le pseudonyme du pédant couvert d'écrouelles.

2. *Exercitationes*, fol. 420 v°.

3. Ce passage se trouve au ch. XVIII de l'édition de 1564 suivie par Burgaud des Marets et Rathery, Jannet, Marty-Laveaux, etc., et au ch. XIX du ms. de la Bibliothèque nationale suivi par P. Lacour, Montaiglon, Moland, etc. C'est le chapitre intitulé : « Comment nous arrivasmes au royaume de Quinte Essence, nommé Entélechie. »

4. Voir sur cette question l'Introduction à la réimpression de l'*Isle sonante* de MM. A. Lefranc et Jacques Boulenger (Champion, 1905). Il semble, d'après cette étude, que Rabelais aurait laissé le texte plus ou moins fruste des seize premiers chapitres, lequel aurait

ment renseigné sur l'esprit, le caractère, les sympathies et l'histoire personnelle de Maître François, cela prouve que sa querelle avec Scaliger avait eu quelque éclat, puisque les contemporains en étaient informés et en avaient gardé le souvenir après la mort des deux adversaires.

Mais ce n'est pas tout.

Nous avons dit que Rabelais avait publié en 1532, outre les *Lettres de Manardi* sur la médecine, quelques traités d'Hippocrate et de Galien. Cette publication troublait le repos de Scaliger.

N'était-ce pas à lui seul, élève de cette brillante école de Ferrare dont Rabelais usurpait le panégyrique, qu'il appartenait de dire la gloire de ses grands hommes? Était-ce bien à ce moine douteux, qu'il traitait de baladin et d'histrion, chantre du grand géant Gargantua, faiseur d'almanachs pour rire et de contes grivois, qu'il appartenait de commenter la parole sévère des maîtres et de s'abriter sous le grand nom d'Hippocrate?

Aussi, peu avant sa mort, Scaliger écrivit-il, à l'exemple de son ennemi, un traité ou un commentaire sur l'un des livres d'Hippocrate. C'est le *Traité des Insomnies*, qu'il dédia à Jean d'Alesme, conseiller au parlement de Bordeaux, et que son exécuteur testamentaire Robert de Constans et son fils aîné Sylvius publièrent en 1561, à la suite des *Poëtices* [1].

C'est plutôt une dissertation philosophique très érudite, mais très indigeste, évidemment inspirée par le *Songe de Scipion* de Cicéron, qu'un ouvrage de médecine ou de physiologie. Scaliger y a du reste adopté, à l'exemple des philosophes antiques, la forme du dialogue, et c'est dans

servi à l'édition de l'*Isle sonante* (1562), ainsi qu'un canevas ou plan des autres chapitres, que son continuateur aurait mis au point. On voit que cette allusion à un passage caractéristique des *Exercitationes* confirme cette hypothèse.

1. *Julii Cæsaris Scaligeri, viri clarissimi, in librum de Insomniis Hippocratis Commentarius auctus nunc et recognitus.* Lyon, Ant. Vincent, 1561, in-fol.

une conversation entre lui, Cesar, et un certain Calvus, qu'il expose, développe et commente tout ce qu'Hippocrate et, après lui, Aristote, Cicéron, Galien, Pline, Plutarque et les Arabes ont dit du *Sommeil* et des *Songes*. On y chercherait vainement une idée originale ou même une idée; ce n'est qu'une longue et fastidieuse scolie.

En revanche, il y a, dans l'épître dédicatoire à Jean d'Alesme, un passage qui, tout en nous édifiant sur la tolérance tant vantée de Scaliger, nous montre clairement ce qu'il pensait du *Pantagruel* et de son auteur.

En effet, après avoir protesté que, dans la licence présente des mœurs et dans le deuil général de la philosophie, il conserve fidèlement le culte des chastes lettres (*superstes integriorum litterarum*), il écrit à d'Alesme que c'est dans son cœur qu'il a résolu de déposer ses inquiétudes, et il ajoute :

> Car à qui pourrions-nous plaire, ô d'Alesme? Qui donc goûtera nos écrits parmi ceux qui n'ont plus en mains (et plût aux dieux que ce fût dans les mains seulement et non point dans le cœur!) que Lucien ou Aristophane? Et cela, non pas tant, par Hercule, par admiration pour le style de ces écrivains dont ils ne sauraient atteindre l'éclat et qu'ils sont incapables d'imiter, que par goût pour leurs propos salés, si encore on peut appeler cela des propos et non pas des poisons! Comment ne prendrions-nous pas leur sort en horreur quand nous les voyons se modeler sur ces impiétés? Il y a aujourd'hui trop de sécurité et par suite trop de veulerie, pour ne pas dire de licence, mon cher d'Alesme. C'est ce qu'on appelle la liberté[1].

Il n'a donc pas tenu à J.-C. Scaliger, qui avait déjà applaudi à la mort de Dolet, que Rabelais n'ait aussi fini sur le bûcher, et c'est là le meilleur commentaire des

1. *De Insomniis*, p. 4.

épigrammes que nous avons citées dans notre premier travail[1].

Dr DE SANTI.

1. Nous avions, dans cette étude, indiqué comme la première édition des Poésies de J.-C. Scaliger l'édition de 1574, s. l., donnée par son fils Joseph. Grœsse (*Trésor des livres rares,* t. VI, 1865, p. 289) en signale une de beaucoup antérieure, publiée du vivant même de Scaliger, sous cette rubrique : *Poemata. Lugd., apud Beringos fratres, 1546, in-8°*. Malgré nos recherches, il nous a été impossible de découvrir d'autres traces de cette édition, probablement partielle.

MÉLANGES.

RABELAIS A LYON EN AOUT 1540[1].

Vers la fin de 1539 ou au commencement de 1540, Maître François, qui avait déjà fait deux séjours en Italie, passe de nouveau les Alpes : il devient le médecin et le confident de Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey, gouverneur de Piémont. Pendant plusieurs années, il est initié à toutes les affaires politiques du pays et correspond avec une foule de personnages importants. Une lettre de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise, en date du 24 juillet 1540[2], prouve que le médecin du gouverneur était en fonctions depuis quelque temps déjà, puisqu'il y est fait allusion à des lettres antérieures[3].

Bien que Rabelais dût alors résider à Turin, il semble qu'il fit d'assez fréquents voyages. Il paraît avoir été à Lyon au commencement du mois d'août 1540 et y avoir commis une imprudence grave en écrivant à un ami, à Rome, certaines nouvelles qu'il ne pouvait connaître que par ses relations avec Guillaume Du Bellay. La lettre fut saisie ou, tout au moins, il en circula des copies, et l'écrivain fut menacé de poursuites. C'est, en effet, à cette année que nous rapportons une lettre souvent citée du

1. Cet article est extrait sans changement de l'édition, actuellement sous presse, de nos *Français italianisants au XVIe siècle*, p. 97-100.

2. Le premier texte authentique de cette lettre a été publié par M. Tausserat-Radel (*Correspondance politique de Guillaume Pellicier*, 1899, in-8°, p. 30).

3. « Monsieur, je ne vous escripviz point dernierement, tant pour la presse que j'avois, que aussi pour ce que ne avoys receu aulcune lettre de vous... »

cardinal de Tournon. « Monsieur, mande-t-il au chancelier[1], je vous envoye une lettre que Rabelezus escripvoit à Rome, par ou vous verrez de quelles nouvelles il advertissoit ung des plus maulvais paillards qui soit à Rome; je luy ay fait commandement que il n'eust a bouger de ceste ville jusques a ce que j'en sceusse vostre volonté. Et s'il n'eust parlé de moy en ladite lettre, et aussy qu'il s'advoue au roy et reyne de Navarre, je l'eusse faict mectre en prison pour donner exemple a tous ces escripveurs de nouvelles. Vous m'en manderez ce qu'il vous plaira, remectant a vous d'en faire entendre au roy ce que bon vous en semblera[2]. »

Rabelais se tira d'affaire on ne sait comment; toujours est-il qu'un mois plus tard il était rentré à Turin et qu'il avait déjà repris sa correspondance[3]. L'affaire de la lettre compromettante n'était pourtant pas oubliée. Jean de Boyssonné raconte, dans une lettre écrite de Chambéry, le 1er décembre 1540, à Guillaume Bigot, à Turin, qu'il vient de voir Claude Cottereau qui traversait la Savoie, et que celui-ci lui a parlé de Rabelais et de la lettre revenue de Rome jusqu'à la cour. Il nous apprend que l'ami à qui Maître François avait eu le tort de confier des secrets importants s'appelait Fossanus[4]. Qui était ce Fossanus? La question est importante et mérite d'être élucidée. Barnabé de Voré de la Fosse (Voraeus Fossanus), qui remplit alors diverses missions diplomatiques, semble n'avoir

1. On a cru, à tort pensons-nous, que ce chancelier était Antoine Du Bourg, et, celui-ci étant mort en 1538, la lettre du cardinal s'est trouvée antidatée. Voir l'éd. Jannet, VII, p. 24.

2. Arch. nat., *Sect. hist.*, C. 965; *le Cabinet historique*, IV (1858), p. 348-351; Heulhard, *Rabelais, ses voyages, etc.*, 1891, p. 91-92.

3. Voir *Correspondance politique de Guillaume Pellicier* (1899), p. 89, 98, 126.

4. « Coteraeus rem omnem mihi in aula narravit de Fossano et Rabelaeso, et de litteris e Roma in aulam perlatis, et est quod uterque reprehendi possit : hic quod de tam magnis non habito delectu ad quos scribat; ille quod amici litteras passim omnibus ostendat. Intelligite quid dicam. » (M.-J. Gaufrès, *Claude Baduel et la Renaissance des études au XVIe siècle*, 1880, p. 325.)

servi qu'en Allemagne[1]. Il s'agit plus vraisemblablement d'un Italien. On peut songer à un médecin, Antonio da Fossano, qui fut professeur à l'Université de Turin; mais rien ne prouve qu'Antonio ait été à Rome[2]. Nous croyons plutôt qu'il s'agit de Girolamo Negri, moine augustin, né à Fossano en 1496, et connu aussi sous le nom de Girolamo da Fossano. Les Augustins se distinguaient entre les divers ordres religieux par une certaine indépendance d'esprit; Girolamo Negri montra certainement des opinions assez libres[3]; aussi fut-il soupçonné d'hérésie et même suspendu, en 1556, de ses fonctions ecclésiastiques. Par la suite, il se justifia en faisant preuve d'un grand zèle contre les protestants; il obtint même le titre de vicaire général de sa congrégation; mais, dans la période fort obscure de sa vie qui correspond aux divers séjours de Rabelais en Italie, rien ne s'oppose à ce qu'il ait été en relations avec l'auteur de *Pantagruel*[4].

Poursuivi par le cardinal de Tournon, Rabelais crut qu'il ne pourrait conserver son poste auprès de Guillaume Du Bellay. Il repassa les Alpes et traversa lui-même Chambéry quelques jours plus tard, ne sachant où porter ses pas. C'est ce que nous apprend une lettre de Jean de

1. Voir *Catal. des actes de François Ier*, III, nos 7576, 7577; IV, nos 11800, 11869. (Voré y est appelé Urre par erreur.)

2. Nous savons seulement qu'Antonio da Fossano enseignait à Turin en 1533 et 1534 (Vallauri, *Storia delle università degli studi del Piemonte*, I, 1845, p. 136, 138); nous ignorons où il était et même s'il vivait encore en 1540.

3. En 1543, Girolamo Negri composa un important ouvrage intitulé : *Aaron, sive de institutione christiani pontificis*, dans lequel, passant en revue les abus qui s'étaient introduits dans le clergé, il proposait divers remèdes pour les faire disparaître. Cet ouvrage n'a malheureusement pas été imprimé. Le ms. original qui, vers le milieu du XVIIIe siècle, appartenait au comte Felice Durando di Villa, à Turin, fut donné par lui au R. P. Giacinto Della Torre, de l'ordre de Saint-Augustin; nous ne savons ce qu'il est devenu.

4. On peut consulter sur Girolamo Negri un long article du P. Giacinto Della Torre dans les *Piemontesi illustri*, t. III (Torino, 1783, in-8°), p. 115-163, et un article du *Nuovo Dizionario istorico*, t. XIII (Bassano, 1796, in-8°), p. 65.

Boyssonné adressée à Guillaume Bigot, à Turin, le 19 décembre : « Rabelaesus his diebus hac iter fecit meque invisit. Nescio si per hanc ipsammet viam ad vos redibit, nam incertus erat quid ageret cum hinc abiit. Si huc transiit, non committam [= non omittam?] quin ad te scribam de rebus quae hic narrantur, quamvis si quid est rerum novarum in Gallia ad nos rarius et tardius commeat quam ad vos[1]. »

Cette fois encore, Rabelais est couvert par son protecteur, et il peut revenir auprès de lui. Au mois de mars 1541, il est de retour à Turin, comme le prouve une lettre de Guillaume Pellicier à Guillaume Du Bellay en date du 3 avril de cette même année, relative à une dédicace que Paolo Manuzio se proposait d'adresser au gouverneur du Piémont[2].

Émile Picot, de l'Institut.

1. M.-J. Gaufrès, *Claude Baduel*, 1880, p. 326.
2. *Correspondance politique de Guillaume Pellicier*, 1899, p. 268.

LA PSYCHOLOGIE

ET LE TEMPÉRAMENT DE QUARESMEPRENANT.

Rabelais a consacré trois chapitres à la description de Quaresmeprenant dans son IVe livre : chap. xxx, *Comment par Xenomanes est anatomisé Quaresmeprenant;* chap. xxxi, *Anatomie de Quaresmeprenant quant aux parties externes;* chap. xxxii, *Continuation des contenences de Quaresmeprenant.* A M. le professeur Le Double[1] revient la gloire d'avoir jeté la lumière sur ces chapitres où le bibliophile Jacob ne voyait qu'une insipide énumération. Son livre, malgré quelques erreurs, restera parmi les meilleurs travaux consacrés à Rabelais. A la fin de son ouvrage, M. Le Double a esquissé la psychologie du fameux personnage; c'est cette étude que je vais reprendre en y joignant mes recherches sur son tempérament. Pour cela faire, je passerai en revue et expliquerai les diverses comparaisons de la fin du chap. xxxi; elles nous initieront à la mentalité « du demy géant à poil follet » et « de l'estrange et monstrueuse membreure d'home ».

La mémoire avoit comme une escharpe. — Sa mémoire n'existait pas ou très peu; elle était flottante comme une écharpe que le moindre vent fait voler.

Le sens commun comme un bourdon. — Son sens commun était très faible, le jugement lui faisait défaut. Il se bornait à résonner comme un bourdon, c'est-à-dire à faire du bruit et rien de plus. Il était incapable de la moindre des choses, tout se réduisait à un bourdonnement sans consistance. Cette comparaison a été reprise plus tard par Rabelais.

1. *Rabelais anatomiste et physiologiste*, par le Dr Le Double, professeur d'anatomie à l'École de médecine de Tours.

L'imagination comme un quarillonnement de cloches. — Quaresmeprenant avait l'imagination toujours en éveil, mais très confuse. Les images s'entrechoquaient, se brouillaient et faisaient un tumulte semblable au bruit assourdissant d'un carillon. Pour lui c'était bien la Folle du logis.

Les pensées comme un vol d'estourneaux. — Les pensées germaient chez lui en désordre et se levaient toutes à la fois comme des étourneaux qui prennent la volée. Toutes se mêlaient, aucune n'était forte et ne pouvait arriver à fixer son attention. C'était un continuel battement d'ailes, c'était une confusion au milieu de laquelle il lui était impossible de se reconnaître.

La conscience comme un dénigement de héronneaux. — Cette comparaison est à rapprocher de la précédente. Les reproches de sa conscience arrivaient à tort et à travers, sans ordre, comme des hérons quittant leur nid.

Les délibérations comme une pochée d'orgues. — Quaresmeprenant était un indécis, cela découlait de ses pensées qui ne se présentaient jamais avec clarté à son esprit. Il délibérait continuellement, sans savoir où se fixer, tantôt penchant à gauche, tantôt à droite. Ses délibérations étaient comme un sac d'orge dont les grains changent de place au moindre mouvement.

La repentence comme l'équipage d'un double canon. — Tout son temps se passait à examiner ses péchés. Sa conscience était tellement confuse qu'il ne se reconnaissait pas au milieu de ses fautes; aussi était-il toujours à se repentir pour être en règle avec elle. Continuellement en proie à cette idée fixe de la vie future, toutes ses facultés étaient annihilées devant cette préoccupation. Il ressemblait à l'équipage d'un double canon dont l'attention doit être concentrée à tous moments sur les pièces.

Les entreprinses comme la sabourre d'un galion. — La

sabourre c'est le lest. Quaresmeprenant entreprenait difficilement quelque chose, ou, s'il le faisait, il le menait péniblement à bonne fin. Il ne progressait pas, il ressemblait au bateau trop chargé de lest, incapable d'avancer. Dépourvu de sens commun, sans intelligence, toutes ses entreprises restaient en chemin.

L'entendement comme un bréviaire dessiré. — Son entendement était faible; il ne pouvait en être autrement; le cerveau était atrophié. En effet, il avait « la cervelle en grandeur, couleur, substance et vigueur semblable au couillon guausche d'un ciron mâle ». Pour comble de malheur, son cerveau de microcéphale n'était pas complet, une partie était frappée d'impuissance; il ressemblait à un livre déchiré rendu incompréhensible par les parties manquantes.

Les intelligences comme limaz sortant des fraires. — Son intelligence était terre à terre, rampant comme les limaces; il comprenait avec beaucoup de difficulté. Cela explique pour quelle raison il avait *les esprits animaux comme grands coups de poings.* « L'esprit, » dit Ambroise Paré, « est une substance subtile, aérée, transparente et luisante, faicte de la partie du sang la plus légère et ténue... L'esprit animal est mis et logé au cerveau : car ès vènes et artères dudit cerveau il est fait et élabouré, pour distribuer par les nerfs et porter le sentiment et mouvement ès parties de notre corps. » Ceux de Quaresmeprenant étant comme grands coups de poing, c'est-à-dire massifs, lourds, n'avaient rien de la « substance subtile et aérée » et cheminaient péniblement, en rampant à travers tous les nerfs de son corps.

La volonté comme troys noix en une escuelle. — Cette comparaison réédite « les délibérations comme une pochée d'orgues ». Sans volonté on ne peut pas délibérer, on est toujours indécis, on ressemble à trois noix dans une écuelle que le moindre petit choc fait rouler. Telle était

la volonté de Quaresmeprenant, toujours en équilibre instable.

Les désirs comme six boteaux de sainct foin. — Les deux comparaisons suivantes et celle-ci reproduisent exactement la même idée. Rabelais fait allusion au peu de consistance d'une botte de sainfoin; la moindre pression la déprime et la fait changer de forme. Quaresmeprenant n'avait pas les désirs plus fermes que sa volonté.

Le jugement comme un chausse-pied. — Ayant « le sens commun comme un bourdon » il n'était pas étonnant qu'il eût « le jugement comme un chausse-pied ». Chausse-pied signifie pantoufle, c'est-à-dire quelque chose de moelleux, qui s'affaisse facilement. Ce mot est d'ailleurs resté dans le langage vulgaire pour désigner un homme sans jugement. Rabelais lui-même l'a employé dans ce sens, comme on le verra plus bas.

La discrétion comme une moufle. — Il ne gardait pas les secrets, sa discrétion était aussi molle qu'une moufle. A ce sujet, je ne suis pas de l'avis du professeur Le Double, qui dit : « Il faut entendre ici par *moufle*, comme Oudin, « couvercle de marmite ». Quel que soit le poids de son couvercle, une marmite mise sur le feu laisse toujours s'évaporer, à un moment donné, une partie de son contenu. » C'est vouloir faire signifier beaucoup de choses au mot *moufle* et nous forcer à faire des suppositions gratuites, car si *moufle* signifie « couvercle de marmite », il est loin d'avoir le sens de « marmite en ébullition ». La *moufle* est un gant fourré où le pouce seul est distinct. Elle a pris son nom de l'adjectif conservé encore en languedocien *mouflé,* mou, moelleux. Rabelais s'est servi plusieurs fois de ce terme dans le courant de son ouvrage, toujours avec le même sens. Le savoir des précepteurs de Gargantua « n'estoit que moufles », c'est-à-dire sans consistance, insignifiant, frivole. Plus loin nous le trouvons encore associé à des mots synonymes. « Que nuist savoir tou-

jours, et toujours apprendre, feust-ce d'un sot, d'un pot, d'une guedoufle, d'une moufle, d'une pantoufle. » (L. III, ch. XVI.)

La raison comme un tabouret. — *Tabouret,* petit tambour. Sa raison était comme un tambour dont tout le travail réside à faire du bruit. On dit encore d'un homme qui parle beaucoup pour ne rien dire, « il résonne comme un tambour ». Cette comparaison est à rapprocher de « le sens commun comme un bourdon ».

Il nous est facile maintenant de nous représenter la mentalité du mortel ennemi des Andouilles. Sa seule préoccupation étant ses péchés, il était tout le temps à se frapper la poitrine, « foisonnant en pardons, indulgences et stations », pleurant « les trois pars du jour » en pensant à ses fautes. A part cela, il était loin d'appartenir à l'élite des hommes, il croupissait parmi les pauvres d'esprit. Sans mémoire, incapable de porter le moindre jugement, d'imagination confuse, d'intelligence grossière, indiscret, sans volonté, il formait « l'estrange et monstrueuse membrure d'home » où la nature avait accumulé ses disgrâces.

Pour compléter ce portrait, l'étude du tempérament du personnage est nécessaire. L'auteur nous donne d'abondants détails et le travail est aisé. Cela nous permettra de constater une fois de plus combien Rabelais connaissait à fond la science médicale de son époque. Je l'ai montré dans un précédent article[1], je vais le confirmer de nouveau. Pour rendre la démonstration plus claire, j'aurai recours à Ambroise Paré.

On reconnaissait, au XVIe siècle, quatre tempéraments : le sanguin, le cholérique, le mélancolique, le phlegmatique. Le tempérament dominant que Rabelais attribue à Quaresmeprenant est le mélancolique; mais il tient aussi un peu du phlegmatique.

1. *Le testicule pathologique dans Rabelais* (dans la *Chronique médicale*, 1905, n° 18).

Toutes les citations qui vont suivre sont extraites des Œuvres d'Ambroise Paré, liv. I : *L'introduction à la chirurgie,* ch. XI et ch. XIII.

Les signes de l'homme mélancolique : « Le premier signe est pris de la couleur, c'est que la face est brune et noirâtre ..... leur corps est froid et dur au toucher ..... le cuir des mélancholiques est dur et rude. » — Or, Quaresmeprenant avait « la peau comme une gualvardine ». La galvardine, selon Oudin, est une jaquette de paysan. D'autres prétendent, avec plus d'apparence, que c'est proprement une cape de Béarn, dont se servent les bergers du pays : de l'espagnol *gavardana,* qui a le même sens. La cape de Béarn est de couleur brune, faite de drap grossier, rugueux au toucher. Cela cadre bien avec ce que dit Xenomanes : « Ses habillements sont joyeux, tant en façon comme en couleur, car il porte gris et froid, rien devant et rien darrière, les manches de mesmes. »

Ambroise Paré : « Le second [signe] est pris des maladies, principalement lorsque l'humeur mélancholique est meslé avec la cholère et qu'il s'est tourné en adustion, car lors il advient rongne et grattelle crouteuse [gale], morphée noire, chancre ulcéré et non ulcéré, ladrerie et psora qui est une rongne puante, où il est trouvé de petits corps farineux, maladie qui est dite du vulgaire : mal Sainct Main. » — Cette citation nous permet de comprendre pourquoi Quaresmeprenant avait « la pénillière comme une dariole ». La dariole était un gâteau à la crème. M. Le Double dit à ce sujet : « La toison annelée du bas-ventre perdue dans le pus crémeux d'un écoulement uréthral ou cachée sous une carapace de concrétions melliformes engendrées par le défaut de soins ou la vermine. De ces deux opinions, la première me paraît la plus vraisemblable. Quaresmeprenant était atteint, en effet, quelquefois d'une blennorrhée par suite de la nourriture échauffante qu'il prenait : « Aubers salés, casquets, morions salés et salades salées. » — A l'encontre de M. Le Double,

je crois qu'il faut admettre la seconde hypothèse. La grattelle croûteuse et surtout les petits corps farineux de la « rongne » puante rendent la comparaison très claire, sinon très ragoûtante, d'autant plus que notre homme était atteint de l'une ou l'autre de ces maladies. En effet, « s'il suoit c'estoit moulues au beurre frais », ce qui revient à dire que sa sueur, mélangée aux croûtes répandues sur son corps, formait une espèce de magma jaunâtre et visqueux ressemblant à des moules cuites dans du beurre. De plus, ses cheveux étaient « comme une décrottoire » et faisaient pendant à sa pénillière.

Ambroise Paré : « Ils ont songes et idées en dormant fort espoventables, car il leur est advis qu'ils voyent des diables, serpens... » — Rabelais : « S'il songeoit, c'estoient vitz volans et rampans contre une muraille. » Les « vitz volans » remplaçaient chez lui les serpents des autres mélancoliques.

Ambroise Paré : « Ils sont graves, frauduleux, trompeurs, chiches et extrêmement avares. — Toujours en proie au repentir, home de bien, bon catholic et de grande dévotion. » — Quaresmeprenant pouvait passer pour un homme grave et sérieux aux yeux de ceux qui ne le connaissaient pas. Aimant les procès, il était chicanier comme tout plaideur enragé : « S'il marmonnoit, c'estoient jeuz de la Bazoche »; « s'il trepignoit, c'estoient respitz et quinquenelles »; « si rien donnoit autant en avoit le brodeur [le trompeur] ». Non content de tromper, il devait encore chercher à tirer parti de ses tromperies, car l'argent le préoccupait et le poursuivait jusque dans ses rêves : « S'il resvoit, c'estoient papiers rantiers ».

Ambroise Paré : « Craintifs, tristes, chagrins, grongnars, de peu de parole, pleureux, pensifs, ingénieux et sont fort soupçonneux, solitaires, haïssans la compagnie des hommes, tardifs à ire, mais quand ils se courroucent, ils s'apaisent difficilement ..... ils deviennent furieux, maniaques et souvent se précipitent et tuent. » — De même Quaresmeprenant : le courage n'était pas son fort,

il était tout le temps sur le qui-vive et dormait d'un sommeil très léger : « Corybantioit dormant, dormoit corybantiant, les œils ouverts comme font les lièvres de Champagne, craignant quelque camisade [attaque nocturne] d'Andouilles, ses antiques ennemies. » Cela nous explique pourquoi « lorsqu'il trambloit c'estoient grands pastez de lièvre ». La crainte et la tristesse étaient ses compagnes habituelles. Toujours en train de pleurer, — « il pleuroit les trois pars du jour », — il n'engendrait pas la gaieté autour de lui. De plus, sa constipation opiniâtre lui rendait l'humeur chagrine et grognonne. On connaît la grande influence de cette affection sur le caractère, et Quaresmeprenant n'échappait pas au sort commun des constipés. « S'il fiantoit, c'estoient morilles et potirons »; comparaison typique. Les matières fécales durcies sont rondes et présentent des rugosités semblables à celles des morilles et des potirons.

Toujours indécis, sans volonté, ne sachant quel parti prendre, sa parole ne pouvait être prise au sérieux; d'ailleurs, il ne devait jamais s'engager, car il se méfiait de tout le monde. C'était « un grand preneur de taulpes », c'est-à-dire, sans aucun doute, quelqu'un habitué à agir dans l'obscurité comme les taupes, et au figuré un hypocrite. Rappelons-nous que Rabelais a stigmatisé les moines de l'épithète de « taulpetiers ».

Ingénieux à sa façon : « Vray est que c'est le plus industrieux faiseur de lardoueres et brochettes qui soyt en quarante royaulmes », Quaresmeprenant ne profitait pas des instruments qu'il fabriquait. Il aimait la solitude et on ne le voyait jamais aux endroits où il y avait grande et joyeuse compagnie; « jamais ne se trouve aux nopces ». Il réfléchissait à la manière d'exterminer ses ennemies les Andouilles, dont les « camisades » faisaient bouillonner sa colère. Il avait failli, dans sa rage de destruction, les faire périr jusqu'à la dernière. « Nous en oyrons par adventure plus amplement parler passans l'isle Farouche, en laquelle dominent les Andouilles farfelues, ses enne-

mies mortelles, contre lesquelles il a guerre sempiternelle. Et ne feust l'aide de Mardigras, leur protecteur et bon voisin, ce grand lanternier Quaresmeprenant les eust jà pieça exterminées de leur manoir. »

Tout ce qui précède nous a révélé le véritable « tempérament » de cette étrange création de l'esprit rabelaisien. Mais, dans la pratique, il était rare d'observer un sujet présentant dans toute sa pureté le type sanguin, le type mélancolique, etc. La plupart du temps les médecins retrouvaient chez le même homme des signes de tempéraments différents. Aussi Rabelais nous a-t-il dépeint un Quaresmeprenant à tempérament dominant mélancolique, mais phlegmatique par certains côtés.

Les phlegmatiques sont sujets « aux fréquentes distillations et rheumes sur la trachée-artère et poulmons; ils ont l'esprit lourd, grossier et stupide; ils sont fort paresseux », dit Ambroise Paré. — Quaresmeprenant toussait et expulsait beaucoup de matières. « Quand il toussoit, c'estoit boites de coudignac. » Le coudignac est une marmelade de coings, ressemblant par la couleur et la consistance aux crachats provenant de l'affection pulmonaire dont souffrait Quaresmeprenant. Son esprit était lourd et stupide, comme nous l'avons vu plus haut; « ses intelligences comme limaz sortant des fraises; les entreprinses comme le sabourre d'un galion ». Sa grossièreté ne le cédait en rien à sa lourdeur. « S'il parloit, c'estoit gros bureau d'Auvergne, tant s'en falloit que feust saye cramoisie de laquelle vouloyt Parysatis estre les parolles tissues de ceulx qui parloyent à son fils Cyrus, roi des Perses. » La paresse complétait le tableau; « cas estrange, travailloyt rien ne faisant, rien ne faisoyt travaillant. » Il était apathique; cela provenait de ses esprits vitaux, dont le déplacement était pénible; il était de la nature des animaux à sang froid. « L'esprit vital, dit Ambroise Paré, est assis au cœur, principalement au ventricule senestre d'iceluy, et est porté par les artères à toutes les parties du corps. » Les esprits vitaux de Quaresmeprenant étaient « comme longues chi-

quenauldes », c'est-à-dire comme des coups très lents; ils circulaient difficilement et péniblement dans ses artères.

Avant de terminer ce travail, il me reste à examiner si « le grand lanternier », comme l'en accuse M. Le Double, « sacrifiait en secret à la pierre noire d'Emesse déifiée par Héliogabale ». Je ne le crois pas : son tempérament mélancolico-phlegmatique ne le portait guère vers les plaisirs vénériens, et s'il pâtissait quelquefois d'une lourde blennorrhée, il la devait non à un contact impur, mais à sa nourriture trop échauffante. « Bon catholic, de grande dévotion, » toujours assailli par le repentir, il ne pouvait commettre un péché si horrible. L'erreur de M. Le Double vient, selon moi, de la mauvaise interprétation du mot « cristallin » contenu dans cette comparaison : « le trou du cul comme un miroir cristallin ». « Les anciens médecins », dit M. Le Double, « donnaient le nom de *cristalline* à la syphilis des Ganymèdes, à la syphilis anale engendrée par des rapports contre nature. » Le mot « cristalline », pris à part, a bien ce sens, mais je ne crois pas que Rabelais le lui attribue dans la comparaison citée plus haut. Il fait seulement allusion à la forme ronde de l'anus, semblable à celle d'un miroir de cristal, traduction exacte de « miroir cristallin ». Au ch. LV du livre I, Rabelais cite, parmi les divers objets ornant les chambres des femmes de l'abbaye de Thélème, « un miroir de cristallin ». N'accablons donc pas le pauvre Quaresmeprenant sous le poids d'une pareille accusation, son bagage est assez lourd... Maître François n'aimait point le carême — à n'en pas douter.

Dr ALBAREL.

(Névian.)

LES COMMENTAIRES DE PERREAU

ET

L'ALPHABET DE L'AUTEUR FRANÇAIS.

Le fonds Dupuy, auquel nous avons fait déjà tant d'emprunts, renferme un commentaire assez étendu du texte de Rabelais, transcrit de la main même de Jacques Dupuy[1].

Au XVIIe siècle, les érudits se passionnaient pour ce genre de curiosités. On se passait les clefs et les commentaires manuscrits de main en main, on les copiait, on les pillait sans scrupule, on faisait tout au monde pour se les procurer.

« M. Ménage, dit Bernier dans son *Rabelais réformé*, s'étant mis en tête de donner un Rabelais commenté, et aprenant que le fameux M. Guiet avoit fait des notes manuscrites sur le sien, acheta sa bibliothèque assez chèrement pour avoir ces notes. »

Les frères Dupuy s'étaient procuré, probablement à meilleur compte, un commentaire fort intéressant, dû à un certain Perreau, que nous avons vainement cherché à identifier. Une citation de l'*Histoire générale des Indes*[2], au mot « Canariens », nous autorise seulement à placer la rédaction du travail après 1584, et l'écriture de Jacques Dupuy, qui l'a copié, le rend antérieur à 1656. De plus, la nature des commentaires nous permet de considérer l'auteur, d'une façon presque certaine, comme un médecin originaire de Touraine ou plutôt de Poitou.

Avec si peu de renseignements et l'absence de tout prénom, il est difficile de retrouver le personnage. C'est donc

1. Bibl. nat., coll. Dupuy, vol. 788.

2. *Histoire générale des Indes occidentales et Terres-Neuves...*, trad. de l'espagnol de Fr. Lopez de Gomara, par Martin Fumée, sieur de Genillé, 1er éd. Paris, 1584, in-8°.

par pure conjecture que nous y verrions un descendant de Barthélemy Perreau (Perellus), doyen de la Faculté de médecine de Poitiers en 1511, qui vivait encore en 1527[1]. Peut-être s'agit-il de Jacques Perreau, ancien doyen de la Faculté de médecine de Paris, auteur en 1654 du *Rabbat-joye de l'antimoine triomphant ou examen de l'antimoine justifié de M. Eusèbe Renaudot,* que Bernier met au nombre des auteurs qui ont cité Rabelais dans leurs œuvres : « Jacques Perreau, médecin de la Faculté de Paris,..... se sert de quelques-unes de ses visions pour illustrer ses pensées[2]. »

Quelle que soit l'identité du personnage[3], son commentaire présente un intérêt de premier ordre. Si ses notes pour l'explication des mots tirés du grec et du latin, empruntés à la médecine ou aux auteurs de l'antiquité, ne s'élèvent guère au-dessus d'une érudition assez ordinaire, tout ce qui a rapport aux usages, traditions, superstitions, particularités locales de Poitou et de Touraine est d'une valeur indiscutable.

Il est facile de s'en rendre compte, sans avoir recours au manuscrit, car le commentaire presque tout entier a passé dans l'édition d'Amsterdam de 1663 sous le titre d'*Alphabet de l'auteur françois*. Comme on n'a pas encore, à notre connaissance, signalé ce démarquage, nous croyons utile de reproduire les mots de la lettre A du manuscrit, avec les passages correspondants de l'imprimé en regard. Les mots suivis d'un astérisque sont les seuls que l'édi-

1. *Recueil de pièces,* à la bibliothèque Sainte-Geneviève, V 363, in-4°. La seconde de ces pièces renferme des notes manuscrites de Barth. Perreau. (Renseignement fourni par notre obligeant confrère M. Polain.)

2. La lecture de ce factum indigeste ne nous a fourni qu'un passage de quelques lignes, p. 33, « semblables aux moutons de Dindenaud », etc. L'ouvrage contient un sonnet de M. de Fontenettes, docteur en médecine à Poitiers (p. 286), qui semble rattacher quelque peu l'auteur au Poitou.

3. Le Fransus Perellus, qui a mis sa signature sur le *Galien* de Rabelais, peut être également envisagé comme auteur du commentaire.

teur d'Amsterdam ait tirés de son cru. Inutile de faire remarquer que ce ne sont pas les plus intéressants et qu'ils ne compensent pas les coupures que nous aurons à signaler.

Explication de certaines dictions prises des œuvres de François Rabelais selon l'ordre alphabétique.

Abor keids, en aleman, vault autant a dire que rendus vils et mesprisez, mocquez et matez. Ce qui est arrivé aux Allemans du temps que l'Empereur Charles V vainquit en bataille le duc de Saxe et le prit prisonier, puis contraignit le Landgrave de Hesse de lui demander pardon à genoux. L'autheur au prologue du 4. livre appelle cet empereur un petit homme tout estropié, pour ce qu'il estoit subjet aux gouttes.

Acamas, diction grecque qui signifie celui qui ne quitte la place au travail, qui est sans repos et toutes fois sans lassitude. L'autheur donne ce nom à l'un des capitaines de Gargantua, comme qui diroit un homme laborieux, au premier livre, chap. 51 (ab, α, et de καρα, lassitude).

Achorie, nom d'un royaume forgé à plaisir. Il est composé

Alphabet de l'auteur françois, 1663.

Aber Keids. En Alem. rendus vils, mesprisez, mocquez, domtez et mattez : ce qui arriva pour lors aux Alemands que Charles V defit en bataille avec le Duc de Saxe et le Lantgrave de Hesse, qu'il contraignit de lui demander pardon à genoux, ainsi que rapporte Sleidan au *19 l. L'aut. au prol. du 4 l.* appelle cet Empereur un petit homme tout estropié : pour ce qu'il estoit sujet aux gouttes, et avoit des nodosités aux jointures des pieds et des mains.

Ἄβιος βίος, βιος ἀβίοτος*.

Acamas, Grec, qui est sans repos, et toutefois sans lassitude, d'où vient qu'Homere appelle le Soleil ἥλιος ἀκάμας, et Virgile, *Hic canit errantem Lunam, solisque labores. L'aut. au l. I, c. I.*

Achorie. Nom forgé à plaisir *à Græco* α et χῶρος, région

de la particule privative α et de χῶρος, lieu. C'est une région qui n'est point, premier livre, chap. 24.

qui n'a point de lieu, qui n'est point, *l. 1, c. 23.*

Acromion, Ἀκρώμιον. C'est la production ou apophyse supérieure de l'espine de l'omoplate ou palleron, ἄκρον, la sommité, ὦμος, le palleron, chap. 43, premier livre.

Acromion. La production ou apophyse supérieure de l'épine de l'omoplatte ou palleron.

Acron.*

Adverbes locaux, qui monstrent le lieu où on est, d'où on vient, où on va et par où il fault aller. Or est il que depuis la Micaresme jusques à Pasques tous ces adverbes locaux commencent à avoir grand vogue, car lors les indulgences sont establies en plusieurs lieux. On s'enquiert donc durant ce temps en quel lieu et par où il faut aller pour gagner les pardons. Voilà donc ce que peut dire l'autheur que Quaresme prenant, estant marié avec la Miquaresme, engendra seulement nombre d'Adverbes locaux et certains jeûnes doubles, chap. 30 du 4. livre.

Adverbes locaux. Les stations et indulgences, d'où on vient, où on va et par où il faut aller pour gaigner les Indulgences. Quaresme prenant estant marié avec la micaresme engendra seulement nombre d'adverbes locaux et certains jeusnes doubles, *au l. 4, c. 30.*

Aedituе, en latin *Aedituus*, secretain, celui a la charge du temple, livre V, chap. 2. Or combien qu'aucuns estiment que ce cinquiesme livre n'ait point la naifveté et la grace des quatre précédents, et par ainsi qu'il a esté supposé après sa mort, toutes-

Aeditus, Aedituus, æditimus. Un sacristain *ab ædibus.*

fois, je ne laisserai d'interpréter les plus beaux mots.

Aeolopyles, instruments de bronze ou autre matiere faits en forme ronde, creuse au dedans et qui avoient un petit pertuis par lequel on les remplissoit d'eau. Vitruve, lib. I, chap. VI.

Æolopiles. Instrumens à vents ou *œolipyles,* quasi ἀιολου πύλαι, id est *œoli portæ, l. 4, c. 44,* magistrales faites de main de maistre dextrement basties et en grande forme : *œolus,* le dieu des vents, il regna en Eolie et enseigna ce que c'estoit des vents et de la navigation.

Aéromantie, divination qui se fait par le moien de l'air, liv. 3, ch. 25.

Æquivoques.*

Aéromantie. Divination prise de l'impression de l'air.

Αγάπη οὐ ζητεῖ τὰ ἑαυτῆς*.

Agélaste.*

Aguyon, entre les Bretons et Normans mariniers, c'est un vent doux et plaisant comme de terre est le zephire, au chap. 29, 4. livre.

Aguyon. Entre les Bretons et Normans, mariniers, c'est un vent doux, serain et plaisant, comme en terre est le zephire, *l. 4, c. 19.*

Aisseul septentrional. C'est le pole arctique, le point du nord, 4. lib., ch. I.

Aisseul septentrional. Le pole artique, le point du nord, *axis,* Lat. αξων, Grec πολέω, je tourne, je vire. *Livre 4.*

Alectryomantie, divination qui se fait par un coq.

Alectryomantie. Divination qui se fait par le moyen d'un coq vierge, *l. 3, c. 29.*

Aleuromantie, divination qui se faict en meslant du froument avec de la farine. Ἄλευρον, farine de froument, lib. 3, ch. 25.

Aleuromantie. Divination qui se fait en meslant du froment avec de la farine, *l. 3, c. 25.*

Alexandre.*

Αλεξικακος*.

Alibantes, privez de toute liqueur et humeur et par con-

Alibantes, ἄνου λιβάδος, *citra humorem.* Plutarque appelle

séquent aussi privez de la vie. Αλιβάντες quasi ἀνέο λίβαδος, citra humoris portium aulam, λιβας, humidité, chap. 2, 2. livre.

ainsi les trepassez et Galien les vieillards, *l. 2, c. 2.*

Almyrodes, peuple salé, ἅλς, l'amer, le sel, ἁλμυρώδης, chose salée, peuple forgé à plaisir par l'auteur, lib. 2, ch. 31.

Aliptes.
Almirodes. Peuples salés, au lieu d'Almyrodes, *l. 2, c. 31.*

Alphilomantie, divination qui se fait avec farine d'orge, ἄλφιλον, farine, et principalement celle d'orge, liv. 3, ch. 25.

Alphilomantie. Divination qui se fait avec farine d'orge, *l. 3, c. 25.*

Amaurotes, liv. 2, ch. 2. Ce sont gens obscurs et incognus, ἀμαυροώ signifie obscurcir, noircir, réduire à rien. Et, de fait, l'autheur feint ces peuples habiter en l'isle d'Utopie, une isle controuvée en l'air.

Amaurodes. Gens obscurs et incogneus, ἀμαυρόω, obscurcir, noircir et reduire à rien, *l. 2, c. 17.*

Ambroisie.*
Ammestie.*

Amodunt. Il semble que l'autheur ait voulu composer improprement ce nom de la particule grecque privative α et du mot latin modus, qui signifie mesure. Ainsi dit-il qu'Amodunt et Discordance ont esté engendrez d'Antiphysie, c'est-à-dire contre nature. Il entend donc par Amodunt une chose fort difforme, contrefaitte et sans mesure.

Amodunt ou *Amoduns.* Hoc est, *sine modo*, une chose difforme, contrefaite et sans mesure, aussi dit-il qu'Amodunt et discordance ont esté engendrés d'Antiphysie, c'est-à-dire contre nature.

Amphibologie.*

Anacampseros. Pline, liv. 24, ch. 17, dict que c'est une herbe qui, par son at-

Anacampseros. Plin., lib. 24, cap. 17, dit que c'est une herbe qui, par son

touchement, fait tourner les amours, bien qu'on les eust abbandonnées avec haine et courroux. Αναϰαμπτω signifie revenir, ἔρως, amour, l. 5, ch. 31.

Anarche, ἄναρχος, un roi sans roiaume. Il est composé de la particule α et ἀρχή, principauté. L'autheur fait anarche roi des Dipsodes. Liv. 2, ch. 25.

Ancyloglotte, maladie de la langue, Paulus Aeginita, lib. 6, ch. 29, sçavoir est un empeschement et retraction d'icelle, ἀγκύλος, court, crochu, γλωττα, la langue.

Angonages, c'est-à-dire bosses chancreuses. Le chancre te puisse venir aux moustaches, dit frère Jean à Panurge, et trois razes d'Angonages pour te faire un haut de chausse et nouvelle braguette, chap. 21, 4. livre.

An intercalaire, au prologue du 4. livre. C'est l'an que les Babyloniens et Ægyptiens souloient adjouster après la revolution de leur grand an cynique.

attouchement, fait retourner les amours, bien qu'on les eust abbandonné avec haine et courroux, αναϰαμπτω, retourner, ἔρως, amour, *l. 5, c. 31*.

*Anagnoste lecteur**.

Anarche. Ἀναρχης, Roy sans Royaume, *l. 2, c. 25*.

*Ancyle**.

Ancyloglotte ou *Encyglotte*, *l. 3, c. 33*, une maladie de la langue, sçavoir est un empeschement en retraction d'icelle, le fil ou filet des petits enfans, en Poitevin le Ligon[1], ἄγϰυλος, crochu contre bas, et γλῶττα. Voyez Paul Eginete, *l. 6, c. 29*.

*Androgyne**.

*Anemone**.

Angonages. C'est-à-dire bosses chancreuses (en langage Toscan), trois razes, c'est-à-dire trois demi-aulnes, au *l. 4, c. 21*.

An intercalaire le grand. An Cynique des Babyloniens et Égyptiens. Voyez *Cœl. Rhodig.*, *l. 17, c. 27*.

1. Lisez *ligou* ou plutôt *lignou*.

Antidote.*
Antinomie.*
Antiphrase.*

Antiphysie, l'adverse partie de φύσις, c'est-à-dire Nature, et qui lui contrarie, lib. 4, ch. 32.

Antiphysie. L'adverse partie de Nature, *l. 4, c. 32.*

Antipodes.*

Antitus des Cresonieres, vieil brocard françois pour monstrer un ignorant et qui fait du suffisant soit en biens et moïens et n'est qu'un amasseur et vendeur de cresson.

Antitus de Cressonières. Qui fait de l'entendu, et ne connoist que le cresson, *l. 2, c. 2.*

Antromantie, divination que l'on fait dans une caverne obscure, lib. 3, c. 25.

Antromantie. Divination que l'on fait dans une caverne, *l. 3, c. 25.*

Anubis.*

Apedeftes, gens ignorans, απαιδευτοι. Il en fait une sorte de peuples qui habitent en une isle nommée de leur nom l'isle des Apedeftes, lib. 5, ch. 7.

Apedeftes, gens ignorans et sans lettres, ἀπαίδευτοι, *l. 5, c. 7.*

Aplane, le ciel des étoiles fixes. Il est composé de α privative et de πλάνης, errant, vagabond, lib. 2, ch. 1.

Aplane. Le Ciel des étoiles fixes, ἀπλάνης, *l. 2, c. 1.*

Apologue.*

Apopompaios, celui qui repousse le mal, ἀποπομπεῖν, chasser, epitre liminaire du 4. liv.

Apopompeos, surnom d'Hercules, ἀποπομπεῖν, chasser ce qui nuit, en l'*Épist. lim. du 4. l.*

Aporrétiques.*

Apothèque, ἀποθήκη, lieu destiné pour mettre ce que l'on veut exposer en vente, lib. 3, ch. 2.

Apothèque, ἀποθήκη, lieu destiné pour mettre et arranger ce que l'on veut exposer en vente, comme les drogues és boutiques d'Apoticaire, *l. 3, c. 2*, proprement c'est le cel-

lier où l'on garde le vin. Colum, *l. 1, ch. 6.*

Apothérapie, ἀποθεραπεία, c'est cette partie de l'exercitation en laquelle avec grand soin on remet le corps lassé en sa première force et vigueur, lib. 1, ch. 24.

Apotherapie, ἀποθεραπεία, l'issue et la fin de l'exercice, *l. 1, ch. 24.*

Apotropaios, ἀποτρόπαως, autre surnom d'Hercule de mesme signification que αποπομπαιος, epitre lim. du 4. livre.

Apotropeos. Surnom d'Hercules, ἀποτροπάομαι, je destourne, en l'*epist. lim. du 4. l.*

Architriclin.*

Archives du Palais.*

Argentangine, esquinancie d'argent, en latin Angina, en grec ουνάτχη, lib. 4, ch. 56. Démosthène fut frappé de cette maladie pour ne contredire à la requete des ambassadeurs milésiens, desquels il avoit receu une grande somme d'argent. Il s'enveloppa donc le col avec de la laine et gros drappeaux pour s'excuser d'opiner comme s'il eust esté affligé de l'esquinancie, et un du peuple s'écria non ούνατχην quod Demosthenes pateretur, sed ἀργυραγχήν esse.

Argentangine. Esquinance d'argent, *l. 4, ch. 56.* Maladie reprochée à Demosthènes quand il ne voulut contredire à la requeste des ambassadeurs milesiens. Voy. *Aul. Gel., l. 2, ch. 9.*

Arges, selon Aristote sont esclairs, ou, comme on dit en Poictou, eloyses qui s'eslevent soudainement de quelque tonnerre, lib. 4, ch. 18.

Arges. Ce sont esclairs qui s'eslevent soudain de quelque tonnerre, ἀργῆτες. Arist., *livre de Mundo,* en Poitou on les appelle Eloyses, *l. 4, c. 56.*

Arimanies, le Demon que les Perses estimoient estre Pluton, le dieu des enfers, ch. 4, 5. livre.

Arimanius. Le demon que les Perses estimoient estre Pluton, le Dieu des Enfers; voyez Plutarque au traitté

d'Isis et d'Osiris touchant Oromazes et Arimanius. *L'autheur au l. 5, ch. 4.*

Arimaspiens, ainsi faut il lire au chap. 56 du 4. livre, et Nephelibates sont certains peuples septentrionaux. Nephelibates est un nom composé de νεφέλη, nuée, et de βαίνω, cheminer, marcher. Ce sont donc gens qui cheminent à travers les nuées. Pline, lib. 4, ch. 12.

Arimaspiens (ainsi faut lire au *l. 4, ch. 56*), ce sont peuples septentrionaux dont parle Pline au *l. 4, ch. 12.* L'Autheur les appelle Nephelibates, à cause qu'ils passent et cheminent à travers l'obscurité des neiges, qu'ils cuident estre nuées.

Asbestos, pierre ainsi nommée pour ce qu'estant allumée elle ne s'esteint point, de la particule α et du verbe σβεννύω, c'est-à-dire éteindre, lib. 1, ch. 5.

Asbestos. Une pierre ainsi nommée parce qu'elle ne se consume point au feu. On l'appelle amiantos aussi. Quelques-uns estiment que c'est l'alum de plume; de cette pierre on faisoit jadis des toiles qui servoient à envelopper les corps morts des Grands, pour faire brusler sur leur buscher, puis on recueilloit les cendres qui se trouvoient dedans cette toile, qui estoit demeurée entiere, et on les enfermoit dans des vaisseaux, qu'on appeloit *urnes* (*urnam feralem vocat Tac. l. 3 annal.*), que les parens du trepassé gardoient pour memorial d'iceluy, *l. 1, ch. 5.*

Aspharage, ασφάραγος, le gosier. L'auteur en forge une belle ville dedans la gorge de Pantagruel, lib. 2, ch. 21.

Aspharage, ἀσφάραγος, le gosier, *l. 2, ch. 31.*

Astome, ἄσομα, sans bouche, ab, α, privative particule, et σόμα, bouche, ch. 57, 4. livre.

Astome, ἄσομος, sans bouche, *l. 4, ch. 57.*

Astragalomantie, divination prise du ject des astragales, talus en latin, αστραγαλος en grec, lib. 3, ch. 25.

Asturciens. Ce sont ceux qui gouvernent les oiseaux de chasse, Astur, autour, 1. lib. ch. 55.

Aspodèle, au 1. lib., ch. 13. Il est ainsi escrit en tous les exemplaires, mais il faut lire Asphodele, qui est une plante dont les poètes feignent que les Champs Elisées sont tous remplis, et combien que ce soit une herbe fort vulgaire, toutes fois que les herões et demi dieux en vivent, pour monstrer leur frugalité, et c'est ce que veut dire l'auteur au lieu susdit.

Aurinie, selon Jornandès, estoit un nom commun attribué par les Allemans aux femmes qui predisoient l'advenir, chap. 16, lib. 3.

Axinomantie, divination qui se faisoit avec une coignée, ἀξίνη, cognée, μαντια, divinatio, Pline, lib. 36, ch. 19. En Poictou maintenant on observe aussi une superstition par le moien d'une cognée ou doloire qui a une grande

Astragalomantie, divination par le jet de dez, *l. 3, ch. 25,* vide *Hadr. Junium lib. 2, cap. 4 animad.*

Astrologie et astronomie.*

Asturcies. Ceux qui gouvernent les oyseaux de chasse, *astur* signifie un autour, *l. 1, ch. 55.*

Aspodele, au l. 1, ch. 13. Lisez *Asphodele,* herbe connue, en Latin *bastula regia,* en François *aspodilles* ou *hasche royale.* Les Poëtes feignent que les champs elisées en sont tout pleins, et bien que ce soit une plante vile et vulgaire, toutefois que les heros ou demi dieux en vivent, pour monstrer leur frugalité et sobrieté.

Atropos.*

Auriflue.*

Aurinie ou *alurinie.* Nom attribué par les Alemands aux femmes fatidiques. Voyez Cesar au 1. l. de ses comment., Plutar. en la vie de Marius et Cesar, Strabon au 7. l., Clement Alex. *Stromatum,* et l'Autheur au l. 3, ch. 16.

Axinomantie. Divination qui se faisoit avec une coignée, ἀξίνη, coignée, *vide Plin.,* l. 36, ch. 19. En Poitou s'observe une superstition par le moyen d'une coignée pour conjurer un certain phlegmon, qu'ils appellent inepte-

vogue parmi le vulgaire idiot, non point pour deviner, mais pour conjurer une certaine inflammation ou phlegmon, qu'ils appellent ineptement le Chaple, et faut que cette conjuration se face par un qui soit charpentier de pere en fils, lequel, marmonnant quelques parolles, fait semblant de vouloir assommer le mal avec son instrument, 3. liv., chap. 25.

ment le Chaple, et faut que cette conjuration se face par un qui soit charpentier de pere en fils, lequel, marmonant quelques paroles, fait semblant de vouloir assommer le mal avec son instrument, *au l. 3, ch. 21*.

Comme on le voit, l'éditeur d'Amsterdam a utilisé presque intégralement le commentaire de Perreau. Son œuvre personnelle n'a consisté qu'à expliquer un certain nombre de termes nouveaux à l'aide du grec ou du latin ou de quelques citations d'auteurs classiques. On y chercherait vainement ces remarques tirées de la tradition, des mœurs ou du langage populaire, qui forment le meilleur du travail de Perreau. S'il n'a pas copié servilement et mot pour mot son devancier, son démarquage n'en vaut guère mieux, et souvent, en voulant paraphraser une note concise, il l'a alourdie et défigurée.

Quant aux coupures, elles portent le plus souvent sur des citations ou des explications savantes, et dans un très petit nombre de cas sur des particularités locales. La perte des premières ne nous importe guère; mais nous croyons utile de rétablir les autres qui gardent un parfum de terroir savoureux :

Coscinomantie... Ce qu'on observe de ce temps en Poictou pour faire trouver ce qui a esté perdu ou escarté, et le vulgaire appelle cela faire virer le tamis.

Lynges... Un oiseau qui remue assiduellement la queue, en latin motacilla, en poictevin bacouette.

Marmes, merdigues... Par le premier ils veulent dire Par mon âme, car vulgairement ils prononcent mon arme au lieu

de mon ame; par le second, Mercy digne ou Mercy dieu ou Meredieu. Aucuns donnent une autre interprétation de merdigues un peu sale, comme qui diroit par la merde digne de vous...

Nargues, mot dont use le vulgaire par mocquerie, comme quand on est apres a frapper le nez de quelqu'un avec deux doits ou lui donner des chiquenaudes, c'est a dire le nazarder. A chaque coup, on s'ecrie en se mocquant Nargues.

L' « Auteur françois » de l'alphabet s'est permis encore d'autres suppressions visant toutes, ce qui surprend de la part d'un éditeur de Hollande, des passages attaquant la religion catholique. On va voir que le rétablissement du texte n'est pas sans intérêt :

Characteres... Ces chansons, donc remplies de maudissons et de desplaisir, convenoient, dit l'autheur, à ces pauvres filles qu'on enclost par force et contre leur volonté dans des monasteres.

Chesil... Ce qu'il monstre tres bien au 35. chap. du 4 livre, où il fait parler Xenomanes, lequel assure qu'il lui eust esté fort aisé d'accorder les andouilles avec Quaresme prenant sans la denuntiation du concile national de Chesil, qui les a mis en si grande inimitié et haine qu'il est de tout impossible de les reconcilier. Ce concile est appellé par l'autheur national, parce qu'en icelui il n'y avoit gueres d'autres que des Italiens.

Devotion... Maledictions que donnent les nonnes à leurs parens et amis qui les ont mises dans les cloistres par force. Du latin *devorere*.

Digne vœu de Charroux... Or, dit la legende, qu'un jour une grande dame fut si outrecuidée que de vouloir baiser elle même le Digne vœu, mais, comme elle s'en approchoit, il se haussa de quatre ou cinq pieds. Qui fut un grand miracle qui s'espandit partout, combien que cela arrivast par la fourbe des moines, qui, par le moïen d'une poulie attachée au derriere de cette statue, la haussoient et baissoient selon leur volonté. Toutes fois, ce Digne vœu, avec toute sa force, ne se peut garentir aux troubles de l'an 1562 qu'il ne fut despouillé de sa robbe d'argent, emportée par quelques gentilshommes voisins... [en marge] le sieur de Bougaut.

Farfadets... Les Cordeliers d'Orléans avoient attitré un novice pour contrefaire l'ame de la Prevoste et faire accroire qu'elle estoit damnée. De laquelle fausseté estans convaincus, eurent une sentence de condemnation de la Court de Parlement de Paris, qui pourtant ne fut executée.

Pamyle... Ce qui se prattiquoit à Ruffec, ville d'Angoumois, le lendemain du mardi gras, il y a environ quarante ans, où toute la jeunesse, aucuns masquez, autres decouvertz, marchoient par la rue tambour batant assez tristement et couverts d'un crespe noir. Celui qui alloit après portoit entre ses bras l'effigie du membre viril et faisoit semblant de crier et se lamenter comme d'un corps mort qu'ils alloient mettre en terre, combien que le jour auparavant ils avoient fait mille insolences.

Papelars... Autres donnent une plaisante interpretation de ce mot papelard, prise de la peinture de saint François, qui monstre ses mains pour avoir, en l'absence de ses compagnons, tiré et mangé toute la viande du pot, et lors qu'il en fut accusé, soudain il presenta ses mains, disant : « Voiez je n'ai point papé le lart, je n'ai pas les mains grasses. » Paper signifie manger, en vieil langage françois, mot tiré du latin pappare, avaller. De là vient donc l'appellation pour un dissimulé qui, par apparence exterieure, veut faire accroire qu'il n'a pas fait ce dont on l'accuse.

Reliques de Javarzay. Il faut ainsi lire au chap. 27 du 1. liv. et non pas Laurezay, comme il est escrit en tous les exemplaires françois, mesmes en la carte de Poictou... Ces reliques eurent vogue quelque temps, mais, depuis, elles furent mesprisées. Voila pourquoi l'autheur les met au rang de mille autres petits saints comme risée.

Ainsi, Perreau était parfaitement au courant des moindres traits de mœurs, de coutumes et de langage en Poitou et en Touraine. Cette constatation n'était pas inutile, car, en lui restituant la paternité de « l'Alphabet de l'auteur françois », elle montre qu'on peut avoir toute créance en ses explications, lorsqu'elles concernent les allusions locales, si nombreuses dans Rabelais.

Henri Clouzot.

QUATRE VERS LATINS D'ÉTIENNE PASQUIER

SUR RABELAIS.

On publia en 1609 en trois volumes une collection de poèmes latins écrits par cent Français du XVIe siècle et dont voici le titre :

> Delitiae || C Poetarum Gal- || lorum, hujus su- || periorisque aevi || illustrium || Collectore || Ranutio Ghero || Prostant in officina Ionae Rosae || CIↃ. IↃ. CIX. ||

Les poésies latines d'Étienne Pasquier occupent les pages 843-1021 du deuxième volume; elles se composent d'un livre d'*Icônes*, de six livres d'*Épigrammes* et d'un livre d'*Épitaphes*. C'est évidemment une réimpression du petit in-8° qui parut, selon Brunet, à Paris, « apud Aegidium Beysium », en 1586.

Pour le *Liber Iconum* qui nous intéresse pour l'instant, c'est une collection de 158 petites pièces dont la grande majorité n'ont pas plus de deux vers, bien qu'un certain nombre en aient trois, quatre, cinq, six, sept, huit et même dix. Le recueil commence par une dédicace de quatre vers immédiatement suivis de deux autres, *ad Philippum Huraltum Chivernium Cancellarium*, c'est-à-dire à Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France depuis la mort de Birague en 1581. Viennent ensuite sept vers adressés *ad regum Francorum maneis* (*sic*), et enfin commencent les *Icônes* proprement dits. Ce sont certains rois de France depuis Clovis jusqu'à Henri III qui les premiers en font les frais; puis des célébrités de l'antiquité et du moyen âge, les dieux et les héros, les empereurs et les poètes, les pères de l'Église et les philosophes scolastiques. Le tout se termine par quinze icônes des grands écrivains du XVIe siècle. Ce sont : Volaterranus, Paullus Jovius, Desiderius Erasmus, Guilielmus Budaeus, Andreas Alciatus, Philippus Melancthon, Stephanus Doletus, Janus

Fernellius, Guicciardinus, Adrianus Turnebus, Petrus Ramus, Julius Scaliger, Franciscus Rabelesius, Beatus Rhenanus, Georgius Buchananus.

Nous avons dit que les *Icônes* parurent en 1586. Est-ce là la première édition? Cela se peut. Mais notons d'abord le *nunc* du quatrain suivant :

Hercules Franciscus Alenconii et Andegavensium princeps.

Herculis est nomen primus sortitus ab annis,
Quem *nunc* Franciscum Francia magna vocat.
Nominibus miraris eum gaudere duobus?
Nempe hic Alcides Francicus alter erit.

Or, le duc d'Alençon et d'Anjou est mort le 10 juin 1584.

Il est intéressant aussi de constater que le seul des grands hommes du XVIe siècle auxquels Pasquier consacre un *Icon* qui ne soit pas mort avant l'avènement de Henri III en 1574 c'est George Buchanan, qui mourut le 28 septembre 1582.

Serait-il téméraire de croire que le recueil d'*Icônes* a dû être complet à un moment que l'on peut fixer entre le 28 septembre 1582 et le 10 juin 1584?

Quoi qu'il en soit, voyons le quatrain que Pasquier a fait pour Rabelais et qui est intercalé entre celui de Julius Scaliger (mort en 1558) et celui de Beatus Rhenanus (mort en 1547). Le voici :

Franciscus Rabelesius.
Ille ego Gallorum Gallus Democritus illo
Gratius aut si quid Gallia progenuit,
Sic homines, sic et coelestia Numina lusi
Vix homines, vix ut Numina laesa putes.

C'est un de ces petits documents si utiles pour déterminer le point de vue auquel on se plaçait, au XVIe siècle, pour juger notre grand satirique.

(Leeds.)

Paul Barbier fils.

RABELAIS

CITÉ PAR LE MÉDECIN JEAN LE BON

La poudre d'oribus (l. II, prol.).

Jean Le Bon est né au commencement du XVIe siècle, dans les Vosges, à Autreville (village proche de Martigny-les-Bains), dont il a tiré son surnom d'*Hétropolitain;* il est mort vers 1583. Dans ses nombreuses publications, toutes plus rares les unes que les autres, il a cité Rabelais plusieurs fois :

1° Dans sa *Philippique de Jean Macer, contre les poëtastres et rymailleurs françois de nostre temps* (Paris, Guillard, 1557), où il blâme les novateurs qui veulent réformer l'orthographe, dans le but qu'on écrive désormais comme on parle :

Le gentil Pindare, dit-il (Le Bon donne ce nom à Ronsard), pour exemple, de *nostre* il substrait *s* et écrit *notre*, sans *s*. Toutefoys ne voulant estre ingrat, mais libéral, en croyant corriger *Magnificat* à matines, pour *s* il met dessus *notre* un accent circonflexe (*nôtre*), ignorant, comme il m'est à veoir, que *s*, en ce mot, cause une symétrie indicible, que ne sçauroit faire l'accent circonflexe. Et mesme aujourd'huy, quasi tous nos Françoys, surtout les Provençaux, Gascons, Daulphinoys, Lyonnois et autres prononcent *nostre* avec *s*, sinon qu'il aye faict, pour mignarder mesdames de la Cour, que la paoure *s* soit bannie de *nostre*, afin qu'elle ne leur écorche la langue, comme ont peur les Parisiens que Pantagruel ne les happe au gosier, en prononçant *mary* par *s* (*masy*), non par *r*, comme il fit à ce malotru de Lymosin[1]. (Rabelais, liv. II, ch. VI : « Comment Pantagruel rencontra ung Limosin qui contrefaisoyt le languaige Françoys. »)

1. Cette citation est tirée de la *Notice sur Jean Le Bon, médecin du cardinal de Guise*, publiée par A. Benoît, conseiller à la Cour de Paris. Paris, Martin, 1879, p. XLI.

2° Dans son *Etymologicon françois* (Paris, Denis du Pré, 1571, fol. 38 v°), où il donne l'explication suivante de la *poudre d'oribus :*

ORIBUS, POUDRE D'ORIBUS, *ab elleborus,* mot et proverbe autant commun que soit au vulgaire. J'ay cherché et recherché, demandé et redemandé aux doctes médecins quelle poudre c'estoit que la *poudre d'oribus;* mais ils n'en sçavoient rien. Et l'apprins les années passées en Allemaigne et aux pays Messein [de Metz], pour en avoir veu chez les merciers en petits cuyrs blancs de grosseur d'un doigt et autant de largeur, enfilez comme patenostres. Et vendent cela aux bonnes gens, comme remède à tous maux[1]; dont est dict : contre toutes maladies, il ne faut qu'un peu de *poudre d'oribus.* Cela est encore retenu des anciens, qui n'avoient quasi autre remède que l'ellébore. Voyla que sert l'éthymologie des dictions françoises.

3° Dans la seconde partie de ses *Adages et Proverbes* (Paris, Nicolas Bonfons, s. d., fol. 77 r°), où il dit :

Rabelais, tout en se jouant,
Vainct cil qui fera à *etiam.*

Ce distique est interprété par Benoît[2] : Rabelais « l'emporte sur celui qui écrit à son *escient* (sérieusement) ».

Dr P. DORVEAUX.

1. La poudre de l'ellébore noir, qui est un puissant et dangereux sternutatoire, servait, au XVIe siècle, non seulement de « remède à tous maux », mais surtout pour une de ces grosses farces qui faisaient rire aux éclats les « bonnes gens » de cette époque. Introduite dans le nez d'un dormeur, elle provoquait des éternûments qui n'en finissaient plus. (Voir *Promptuaire des médecines simples en rithme joieuse*, par Thibault Lespleigney, apothicaire à Tours. Nouvelle édition. Paris, H. Welter, 1899, p. 57, chap. LXXXI, *Hellébore.*)

2. A. Benoît, *Notice sur Jean Le Bon*, p. LXV.

RABELAIS ET FLAUBERT.

M. H. Patry a montré ici même combien grande était l'admiration de Gustave Flaubert pour Rabelais (II, 27-39). Depuis l'article de M. Patry, la *Revue de Paris* (1er novembre 1905) a publié des lettres inédites de Flaubert à sa nièce, où l'on relève de nouvelles preuves de la vénération presque religieuse que l'auteur de *Madame Bovary* éprouvait envers l'auteur de *Gargantua*. Le 9 juillet 1876, il écrit :

... Je me doutais bien que tu ferais un voyage pénible jeudi, à cause de l'extrême chaleur, et que ma poulotte arriverait quasi liquéfiée dans la patrie de Rabelais. Donne de ma part une pensée de respect et d'adoration devant la maison qu'on montre pour la sienne.

Et peu après, le 14 juillet, il écrit encore, avec son enthousiasme et sa fougue ordinaires :

Tu as bien fait de défendre le grand Sheik, le patriarche de toute la littérature française depuis trois cents ans, l'incomparable bonhomme ayant nom Rabelais : ah! les bourgeois! y compris les bourgeoises!

Puis, c'est une lettre en « vieux français » (5 août 1876) :

Tout à l'heure, je vais aller m'esbattre comme un triton dans les ondes de la Sequane, où, nageant ores sur le ventre, ores sur le dos, je cuyde ressembler aux Dieux marins des tapisseries de haulte lisse. Puis, m'estant fait revestir par ung mien valet, prendrois-je un potaige et viandes substantielles, n'oultrepassant le reconfort necessaire que je alambiqueray en mon estomach à l'aide du caoué et petun avec tout petit alcool des Arabes : tellement que en pleine teneur de mes esprits animaulx me remettray-je à la forge de ma librairie jusques au lever du soleil comme ung alquimiste, me fellicitant la palme

du langaige françoys si je adviens à couler la vraie nature des choses dans ung moule ciceronian. Adieu, mon nepveu et ma niepce.

Vostre .....

Cette page est pour tous époux amateurs de telles folastreries et idiomes antiques.

Il était intéressant de savoir si Flaubert avait annoté l'édition de Rabelais qu'il possédait. M. le Dr Franklin Groux, dont la femme est la nièce du grand romancier, interrogé par nous, a bien voulu nous envoyer une lettre dont nous extrayons le passage suivant : « Le Rabelais qui appartenait à Gustave Flaubert et que j'ai sous les yeux (à Paris, chez Ledentu, libraire-éditeur, quai des Augustins, no 31, M DCCC XXXV) n'a que dans les marges quelques rares coups de crayon, mais pas la moindre annotation. Ma femme conserve religieusement tous les livres de son oncle. »

Ainsi, il nous faut renoncer malheureusement à connaître avec exactitude les morceaux que Flaubert préférait entre tous dans l'œuvre de celui qu'il appelait son maître.

UN LECTEUR DE RABELAIS AU XVIIe SIÈCLE.

PAUL RENEAUME.

Les éditeurs de Rabelais ont senti de tout temps la nécessité de joindre des éclaircissements au texte de *Gargantua* et de *Pantagruel;* mais il faut avouer que certains d'entre eux se sont montrés accommodants sur le mérite des commentaires qu'on leur adressait. Le libraire d'Amsterdam, par exemple, en même temps qu'il insérait la lettre au *Bailli du bailli des baillis*, reproduisait une épître signée « Renaulme », dont l'intérêt est vraiment minime[1]. Le correspondant anonyme, qui en avait envoyé copie en Hollande, l'avait trouvée dans le fonds Dupuy, avec d'autres pièces que nous avons déjà étudiées et qui prouvent que les fameux érudits s'étaient livrés à une enquête approfondie sur Rabelais.

L'auteur de la lettre, Paul Reneaume, médecin et botaniste à Blois (1560-1624), jouissait d'une renommée qui dépassait les limites de la province[2]. Il avait publié plusieurs ouvrages : *De curationibus observationes,* imprimé à Paris en 1606, et *Specimen historiæ plantarum,* en 1611. Une autre épître qu'il adressait à Pierre Dupuy le 30 mai 1620 et qui donne des détails sur la mort de l'évêque de Chartres, Hurault de Cheverny, atteste ses goûts de bibliophile et d'érudit[3].

La lettre que nous publions doit être d'une date voisine :

1. *Œuvres de Rabelais,* avec des remarques historiques et critiques de Le Duchat. Amsterdam, 1741, 3 vol. in-4°, t. III, p. 214. Voy. *Rev. des Ét. rab.,* II, p. 162.

2. A. Dupré, *Essais biographiques sur quelques médecins blésois* (*Mém.* de la Soc. des sciences et lettres de Blois, 1856, p. 469 et suiv.).

3. Coll. Dupuy, vol. 712, fol. 120.

Monsieur,

Je désire fort que mon filz[1] vous voye souvent pour veu que *id non fiat tuo incommodo*. J'ay cherché mon Rabelais, mais je ne l'ay encores peu trouver. Ce neantmoins je vous en manderez un mot qui est au commancement de son livre ou il parle de Gargamelle[2] qui avoyt tant pris d'andouilles qu'elle en mourut en fin. Il entend la mere du roy Françoys, premier de ce nom, laquelle estoyt soupçonnée d'estre trop lubrique. Le souflet que bailla le roy Françoys a Charles de Bourbon le tesmoingne, veu ce qu'il luy dist a ce que l'on en a escrit. Gargantua fut ainsy nommé par ce que son pere dist : « Car grand tu as. » C'est du nez qu'il parle, car le roy François I avoyt un grand nez, combien qu'il die autre chose. Mais en Rabelais un mesme nom s'attribue à divers personnages, de peur que son œuvre, du tout satyrique, ne fust descouvert. Je n'ay peu trouver mon Rabelais en ma bibliothèque. Je ne sçay si mon[3] [fils], trop imbu des phantaisies jésuitiques, ne me l'a point ou faict brusler ou jetté quelque part. [Cela][4] me fascheroyt, cependant, je vous baiseray humblement les mains et demeureray vostre très humble serviteur.

RENEAUME.

A Monsieur . . . . .[5], à Paris[6].

Bernier, dans ses Additions inédites à son *Rabelais réformé*, prend une peine inutile pour démontrer l'inexactitude de citations que Reneaume avoue n'avoir faites que de mémoire :

Cette lettre est fort sujete à caution, parce qu'il y est parlé d'un soufflet au connestable de Bourbon dont aucun historien n'a fait mention. Il faudroit que le connestable se fust emporté

1. Michel Renaulme exerça à Blois la même profession que son père et fut institué médecin de l'Hôtel-Dieu en 1643.
2. Livre I, chap. IV : « Comment Gargamelle, estant grosse de Gargantua, mangea grand planté de tripes. »
3. Il manque un mot sur la lettre. Nous rétablissons « fils » d'après l'édition d'Amsterdam, 1741.
4. Mot déchiré.
5. Adresse coupée.
6. Coll. Dupuy, vol. 788, fol. 80.

jusques à dire quelque chose de la mère du Roy qui eust retombé sur ce prince, mais la posterité n'en a rien su si cela est vray. A la verité, c'estoit une estrange femme, témoin l'affaire du pauvre Beaune Semblançays, celle du connestable et tant d'autres.

Quant à ce qu'il dit des andouilles et de Louise de Savoye, il n'y a ni rime ni raison à cette application. Il n'est parlé dans l'acouchement de Gargamelle ni de mou, ni d'andouilles. C'est Badebec, mère de Pantagruel, qui mourut le metant au monde. On confond dans l'acouchement de Gargamelle, mère de Gargantua, les tripes de coireaux avec les andouilles qu'on lui fait manger, et tout cela pour signifier une couche furtive de Louise, qui mourut agée de soixante ans, et ainsi qui ne pouvoit pas estre morte de cette manière et de telle cause. Mais quoy, comme cette princesse avoit nouri le Roy des vanités, des amourettes, des dissipations qui s'estoient faictes au dépens du peuple, elle estoit si haïe du public que le public en dit tout ce qu'il put de mal. Pour le roy, aux princes de se souvenir de ce bel apophtegme de Louis XII qu'un bon pasteur ne peut trop engraisser son troupeau, à moins de quoy il ne peut espérer que maledictions secretes pendant sa vie, et après sa mort de faire horreur à la posterité[1].

Comme on le voit, ni la lettre de Reneaume ni les Additions de Bernier n'apportent d'éclaircissements à l'œuvre rabelaisienne. Nous ne les publions que pour montrer une fois de plus combien l'énigme des allusions contenues dans *Gargantua* et *Pantagruel* a préoccupé les érudits, et combien surtout ces tentatives de commentaires restent loin des résultats obtenus par la critique moderne.

H. C.

1. Bibl. nat., ms. fr. 24514, fol. 299-300.

COMPTES-RENDUS.

Dr J. Barraud. *Promenade d'un médecin à travers l'histoire.* Paris, de Rudeval, 1906. In-18, 270 pages.

Nous signalons dans ce volume le chapitre *Rabelais hygiéniste et thérapeute* (26 p.). Certes, en quelques pages, il était impossible au docteur Barraud de traiter à fond un sujet qui a déjà fait couler des flots d'encre; mais s'il ne dit pas tout ce qu'il pourrait dire, il dit du moins fort bien ce qu'il veut dire. Son style est souple et clair : il intéresse et il amuse. On sent qu'il aime Rabelais et qu'il cherche à faire partager son amour à ses lecteurs. L'ouvrage, qui contient une dizaine d'études médicales historiques, est dédié au docteur Cabanès et composé dans sa manière.

H. C.

Œuvres de Rabelais, avec une notice par Maxime Formont. Paris, Alphonse Lemerre, 1906. In-16, 4 vol. (20 fr.)

La maison Lemerre, à qui l'on doit déjà la grande édition de Marty-Laveaux, nous offre aujourd'hui une nouvelle édition de Rabelais. Celle-ci, d'un format commode et agréable, s'adresse plus aux bibliophiles qu'aux savants. C'est pourquoi l'on n'y cherchera pas de commentaires et de variantes, non plus que les épîtres de Rabelais, sa *Sciomachie,* ou les autres pièces d'un intérêt documentaire. Elle ne nous donne que les cinq livres, avec la *Pantagruéline Prognostication.* Son texte reproduit celui de Marty-Laveaux. Quant à son Introduction, elle est excellente. M. Maxime Formont, qui l'a composée, s'y montre très au courant des découvertes récentes : il y met fort bien en valeur les résultats nouveaux auxquels cette *Revue* est parvenue, et sa notice est un clair résumé qui manquait jusqu'ici et qui rendra des services.

J. B.

Les meilleurs auteurs classiques français et étrangers : RABELAIS, *Œuvres*. Paris, E. Flammarion, [1906]. In-12, 2 vol. (1 fr. 90.)

Presque en même temps que la maison Lemerre, la librairie Flammarion donnait à son tour une réimpression de *Rabelais*. Mais si l'édition de M. Formont se recommande tout d'abord par l'élégance de son aspect, on ne saurait en dire autant de la seconde : imprimée sur un papier fort analogue au fameux papier à chandelle des anciens livrets de colportage, elle n'a d'autre mérite que de se vendre à très bon marché. Enfin, elle débute par une *Notice sur Rabelais* où des vieilles légendes, des erreurs dont on a fait justice depuis longtemps reçoivent une nouvelle consécration : c'est à croire que l'auteur de la notice n'a pas puisé ses renseignements ailleurs que dans le Dictionnaire de Larousse.

J. B.

PÉRIODIQUES.

Revue des bibliothèques[1], t. I (1891), p. 161-172 : H. Omont, *Inventaire de la bibliothèque de Guillaume Pélicier, évêque de Montpellier (1529-1568)* [tiré d'un « recueil de catalogues, copié au commencement du xviie siècle par les soins de François Pithou, et aujourd'hui conservé dans la bibliothèque de M. le marquis de Rosambo ». Les ouvrages cités ne sont pas identifiés, cela aurait été impossible pour les mss. et sans intérêt pour les imprimés].

T. IV (1894), p. 232-240 : Léon Dorez, *Une lettre de Guillaume Pélicier, évêque de Maguelonne, au cardinal Jean du Bellay*. [Elle est datée du 7 août; M. D. la croit de 1536. Pélicier recommande au cardinal de ne pas oublier les artistes et les poètes qui s'étaient groupés autour de lui lors de son séjour à Rome, surtout Fausto Sabeo et Agostino Stenco de Gubbio. La lettre de Pélicier est suivie de deux lettres de Stenco à Du Bellay, toutes deux de 1536.]

T. VI (1896), p. 239-283 : Léon Dorez, *Des origines et de la diffusion du « Songe de Poliphile »*. [Selon le P. Domenico Maria Federici (1803), les dessins du *Poliphile* sont inspirés des fresques du palais épiscopal de Trévise, exécutées vers le milieu du xve siècle par un peintre nommé Donatello, et de celles du cloître de Sainte-Justine de Padoue, peintes par Bernardo Parentino de 1489 à 1494 environ. Or, les premières ont été détruites en 1590, et les secondes sont en si mauvais état qu'on les distingue à peine. Celles-ci, commencées par Parentino, furent achevées, dans la seconde moitié du xvie siècle, par Girolamo dal Santo, qui s'inspira probablement du *Poliphile*. (Ainsi les gravures de *Poliphile* s'inspirèrent des fresques de Parentino, puis servirent à leur tour de modèle au continuateur de celui-ci, qui y puisa des hiéro-

1. Dépouillée jusqu'à l'année 1905.

glyphes dans le genre de ceux de son prédécesseur.) Francesco Mengardi a reproduit, à la fin du XVIIIe siècle, les fresques de Sainte-Justine de Padoue; mais il confond l'œuvre de Parentino avec celle de Girolamo, si bien qu'il est impossible de vérifier d'après ses planches dans quelle mesure les dessins du *Poliphile* sont inspirés de ceux de Parentino. — Deux gravures du *Poliphile* seulement sont signées d'un *B;* ne serait-ce pas l'initiale de Bernardo (Parentino)? — Le *Poliphile* n'eut pas grand succès en Italie, lors de son apparition. En France, il eut, sous le règne de François Ier, une vogue très réelle. On possède l'exemplaire ayant appartenu à ce roi (exposé dans la Galerie Mazarine, vitrine XXII, no 335). Le ms. franç. 12247 présente des miniatures dont « toute la partie décorative est empruntée aux dessins du *Poliphile* ». Et « presque toutes les publications illustrées sorties des presses lyonnaises, celles de Guillaume Roville en particulier », en sont directement inspirées. Benoît de Cour, dans son commentaire aux *Arrests d'Amours* de Martial d'Auvergne, publié à Lyon en 1533, parle à trois reprises du *Poliphile* (p. 36 et 276). — Rabelais, à son tour, cite le *Poliphile* au l. I, ch. IX. De plus, « la description de Thélème est directement inspirée du palais et des personnages décrits par Colonna ». Mais la seule raison que M. Dorez apporte à l'appui de cette assertion, c'est que Rabelais décrit une fontaine d'albâtre surmontée des trois Grâces, conception qui se trouve déjà dans Colonna. C'est à tort également, à mon avis, que M. Dorez croit que le « Fay ce que voudras » des Thélémites est inspiré de ce passage du *Poliphile* (fol. d VII vo) : « In una tabella di magnete... inscalpo era... quel celebre Virgiliano dicto : *Trahit sua quemque voluptas.* Nel levorso la tabella vidi... inscritto : πᾶν δεῖ ποιεῖν κατὰ τὴν αὐτοῦ φύσιν ». Le passage où sont relatées, au l. V, ch. XXXVII, les inscriptions des « tables de aymant indique » est certainement tiré du *Poliphile,* ainsi que beaucoup d'autres morceaux de ce l. V, mais ce n'est nullement une preuve que le « Fais ce que voudras » en soit inspiré. « C'est surtout dans la description du Temple de la dive Bouteille que Rabelais s'est souvenu du *Poliphile.* » Et M. Dorez relève ici avec raison un certain nombre de passages du l. V; en revanche, il en omet par contre un certain nombre d'autres (voy. à ce sujet Söltoft-Jansen dans la *Revue d'histoire littéraire,* 1896; Pietro Toldo, dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und*

Litteraturen, 1898; et Thuasne, *Études sur Rabelais*, p. 267). Enfin, il faut rapprocher, croit M. Dorez, la gravure du *Poliphile* représentant des ruines antiques (fol. p III v°) du passage du *Pant.*, l. V, ch. xxv, où Macrobe montre aux visiteurs, au milieu de la forêt, « plusieurs vieulx temples ruinez, plusieurs obelisces, pyramides, monuments et sepulchres antiques, avecques inscriptions et epitaphes divers ». — En 1545, Paul Manuce donne la seconde édition du *Poliphile*. Trois éditions françaises à Paris, chez Jacques Kerver, en 1546, 1554, 1561. Une autre en anglais, abrégée, 1592. Quatrième édition française, 1600. Beaucoup de marques typographiques de libraires sont empruntées au *Poliphile* : celles d'Alde, Geofroy Tory, François et Barbe Regnault (éléphant), Federic Morel (fontaine), Jacques Macé (obélisque), Pierre Regnault (éléphant et fourmis), Chrestien et André Wechel, César Farine (cornes d'abondance), etc.]

T. VIII (1898), p. 89-121; 263-276; 302-314; 381-390 : Émile Picot, *Des Français qui ont écrit en italien au XVIe siècle* [voy. les notices sur Marguerite d'Angoulême, Nicolas Raince, le cardinal de Tournon].

T. IX (1899), p. 73-83; 114-134; 201-226; 283-325 : Émile Picot, *Des Français qui ont écrit en italien au XVIe siècle* [suite].

T. X (1900), p. 40-66; 197-205; 209-231; 386-404 : Émile Picot, *Des Français qui ont écrit en italien au XVIe siècle* [suite].

T. XI (1901), p. 24-54; 124-160; 297-308 : Émile Picot, *Des Français qui ont écrit en italien au XVIe siècle* [fin].

T. XIII (1903), p. 448 : *Chronique des bibliothèques* [reproduction de la dédicace placée par MM. P.-P. Plan et Léon Dorez en tête de leur fac-similé du *Pantagruel* de Dresde, et remercîment du Dr Schnorr von Carolsfeld].

T. XIV (1904), p. 127-144 : Léon Dorez, *Rabelaesiana* : I. *Le catalogue rabelaisien de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor et le « Dialogus Epithalamicus » de Henri Geldorp.* II. *« Romipètes » et « Torcoulx ». Janus Pannonius, Erasme et Rabelais.* [I : Signale une sorte d'imitation du catalogue de la librairie de Saint-Victor (l. II, ch. VII), qui se trouve dans les *Epistolarum ab illustribus claris viris scriptarum centuriae tres*, quas... ed. Simon Abbes Gabhema (Harlingae Erisiorum, H. Galama, 1664, in-8°). L'auteur de cette facétie est Henri

Castritius, surnommé Geldorp, du nom du bourg où il était né, mort en 1585. Le *Dialogus Epithalamicus,* que M. Dorez publie *in extenso,* reproduit à peu près la liste des titres burlesques inventés par Rabelais, en faisant suivre chacun d'eux d'un petit commentaire moral et satirique sous forme de questions et de réponses. Geldorp était protestant. — II : Dans une épigramme de Janus Pannonius, évêque hongrois du xve siècle (*Epigr. lib. I,* ed. d'Utrecht, 1784, t. I, p. 466), on relève ce vers : « Si *torto* juvat ambulare *collo,* » qui aurait pu inspirer à Rabelais l'épithète de *torty-colly* ou *tor-coulx* qu'il applique aux moines. Mais M. Dorez n'a pas relevé cette épigramme dans les éditions de Janus Pannonius antérieures à celle de J. Sambucus, 1559.] — P. 193-194 : *Chronique des bibliothèques* [annonce la *Bibliographie rabelaisienne* de M. P.-P. Plan]. — P. 281-304 : Louis Thuasne, *Rabelaesiana :* I. *Note sur une lettre autographe de Rabelais.* II. *Un passage de la correspondance d'Erasme rapproché de passages similaires de Rabelais.* [I : Libri publia dans le *Journal des Savants* (janvier 1842, p. 39 et suiv.) la lettre écrite de Metz, le 6 février, par Rabelais à Du Bellay. Il en avait pris copie, disait-il, sur un ms. conservé à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, et contenant la correspondance de Jean Du Bellay, transcrite par Jean Bouhier. Mais Libri a laissé deux mots en blanc dans son texte : ce n'est donc pas la transcription de Bouhier qu'il a eue sous les yeux, car cette transcription porte très lisiblement les deux mots passés par lui. C'est sans doute l'original de Rabelais qui était jadis renfermé dans le ms. latin 8584, et où les deux mots en question étaient probablement illisibles. Pour égarer les soupçons, Libri prétendit avoir copié la lettre à Montpellier. Quant à l'original, il le vendit à quelque amateur, car il ne figure plus dans le ms. lat. 8584. Le fol. 1 r° de ce ms., qui est un recueil de lettres autographes adressées au cardinal Du Bellay, porte la liste des auteurs de ces lettres. Or, sur cette liste, « on remarque au-dessous de la mention de S. Macrin que le nom originairement écrit a été raturé, biffé et gratté... Toutefois, en y regardant de près, on distingue encore les premières lettres du mot *Francisci* et la fin du mot *Rabelaesi,* dont les lettres *Rab* ont été enlevées avec le papier qui les portait ». Si, ensuite, on se reporte à la place que devait occuper la lettre de Rabelais dans le recueil, on découvre un fragment d'onglet encore

adhérent au fol. actuel 85 : c'est là que se trouvait, avant le vol de Libri, la lettre de Rabelais, qui ne pouvait être qu'un original, puisque le ms. latin 8584 ne contenait et ne contient que des originaux. — II : Dans une lettre à Fausto Andrelini (*Farrago nova epistolarum;* Bâle, 1519, in-fol., p. 103), Érasme demande à son correspondant quel plaisir il peut éprouver à vivre « inter merdas Gallicas » et l'engage à venir en Angleterre. Les commentateurs d'Érasme ont beaucoup blâmé cette expression, surprenante sous sa plume ordinairement délicate. Mais c'est qu'ils ont ignoré que ces *merdae Gallicae* étaient une allusion à une expression employée par Andrelini lui-même et qu'Érasme lui « resservait » (*Elegie Fausti;* Paris, 1496, in-4°, fol. gi). D'ailleurs, « il est incroyable jusqu'à quel point, aux xve et xvie siècles, pouvait aller la liberté de langage, sans choquer personne ». Dans le colloque *Adolescentis et scorti*, Lucretia appelle le jeune Sophronius : « mea mentula ». Au l. IV, *Prol.*, Rabelais équivoque sur le mot *mentule* (diminutif de *mens*, que l'on peut prendre dans un sens obscène). En fait d'obscénités et de scatologies, Rabelais n'est pas parmi les plus grossiers des auteurs de son temps : il tient un juste milieu entre les cyniques et les délicats. Et pour le prouver, M. Thuasne cite les sermons de certains prédicateurs; mais c'est bien à tort qu'il veut que Rabelais ait tiré l'historiette de la vieille, du lion et du renard (l. II, ch. xv) et la consultation de Rondibilis (l. III, ch. xxxi et suiv.) des passages de Jean Raulin qu'il cite. Le frère Jean Tisserand (*Sermones...*, Paris, 1517, in-4°, fol. 39 v°) développe très brutalement le sujet auquel Rabelais fait allusion quand Panurge jure *par le digne vœu de Charrous* (l. IV, ch. vii). Calvin (*Traité des reliques*, dans les *Calvini opera*, VI, p. 415) parle également du *vœu de Charrous*.]

T. XV (1905), p. 1-42, Léon Dorez, *Rabelaesiana* : « *Maistre Jehan Lunel.* » [Il a existé un prélat de ce nom, d'origine mancelle, qui avait pour frère le libraire Julien Lunel. Le 22 avril 1513, un certain médecin, nommé Bodier, résigna l'abbaye de Saint-Sébastien-hors-les-Murs, à Rome, en faveur de Jehan Lunel, dont il était l'oncle. Par bref du 17 avril 1514, Lunel reçoit l'abbaye de Preuilly, au diocèse de Sens, qu'il est autorisé à cumuler avec celle de Saint-Sébastien. Le 13 juin 1517, il résigne Preuilly entre les mains de Matthieu Riollet, moyennant une pension annuelle de 300 livres tour-

nois, que Riollet ne versa pas sans difficultés. Le 14 mars 1520, Lunel obtient encore la cure de Sainte-Marie-Madeleine-du-Bellay, au diocèse de Rouen. En 1523 probablement, peu après avoir obtenu de Clément VII la confirmation des privilèges de son abbaye de Saint-Sébastien, il fait rédiger une sorte de catalogue des autels, lieux saints et indulgences dont il avait le gouvernement et le droit de dispensation. On a encore trois autres actes de 1521 et 1527 relatifs à son administration du monastère de Saint-Sébastien. Sous le pontificat de Clément VII, il obtient quelques bénéfices nouveaux dans les diocèses d'Aquila et de Spolète. Le 26 février 1537, il est nommé évêque *in partibus* de Sébaste et consacré le 13 juin. Vers 1546, il devient vice-gérant du vicaire général du pape, Filippo Archinto, évêque de Saluces. Le 25 février 1549, il résigne la cure de Saint-Martin-de-Chouzy-Malesherbes, qu'il venait d'obtenir, en faveur de Hugues Lunel, son neveu. En 1551, il confère à Filippo Neri (le futur saint Philippe Neri) la première tonsure, les quatre ordres mineurs et le sous-diaconat. Le 16 septembre 1556, pour complaire au cardinal Du Bellay, il résigne son abbaye en faveur de l'Espagnol Gabriel de Guzman, ancien régent en théologie de l'Université de Paris. Il meurt sans doute peu après. — Son frère, Julien Lunel, avait une fille, Jeanne, qui épousa successivement deux libraires, André Le Sueur et Étienne Guyot, et mourut entre 1550 et 1560. — Étant donnés ces renseignements, M. Dorez suppose avec vraisemblance que Rabelais put voir Jean Lunel en février 1534, lors de son premier voyage à Rome, au nombre des Français, et surtout des prêtres du diocèse du Mans qui vinrent saluer Du Bellay. Or, on remarque que le nom de « maistre Jehan Lunel, docteur en théologie », qui figure sur le titre du *Pantagruel* de Juste, 1533, disparaît des éditions subséquentes. C'est peut-être sur la demande de Jean Lunel lui-même que cette suppression fut faite. M. Dorez publie en pièces justificatives les documents principaux qui lui ont servi à établir la biographie de Jean Lunel.] — P. 63 : *Chronique des bibliothèques*. [Le *Dialogue epithalamicus* de Henri Geldorp, objet d'un article de M. Léon Dorez (analysé ci-dessus), n'est pas resté inconnu à tous les rabelaisants. Burgaud des Marets et Rathery le mentionnent, t. I, p. 259, n. 1.] — P. 99-139, Louis Thuasne, *Rabelaesiana : la Lettre de Gargantua à Pantagruel*. [L. II, ch. VIII. M. Thuasne constate que

la première partie de la lettre (jusqu'aux mots : « Mais encores que mon feu pere... ») est « d'un caractère essentiellement religieux et philosophique » et « qu'elle se rattache d'une part au dogme chrétien, et aussi à la doctrine protestante de la justification par la foi; de l'autre, aux théories platoniciennes de la transmutation, c'est-à-dire de la transmission héréditaire à laquelle Platon fait allusion dans plusieurs de ses ouvrages. » La fin de la lettre, selon M. Thuasne, est inspirée : 1° d'un morceau de l'*Adage* d'Érasme : *Spartam nactus est, hanc orna*, résumant la vie de l'archevêque Alexandre Stuart; 2° d'une lettre d'Érasme à Viterius, professeur de belles-lettres, et de certains autres traits des œuvres d'Érasme; 3° d'une lettre de Cornelius Agrippa; 4° de deux passages de la correspondance de Guillaume Budé à Dreux Budé, son fils aîné, sans oublier « les considérations philosophiques et pédagogiques qui se retrouvent dans d'autres ouvrages de Budé »; 5° d'une lettre de Jean Trithème à son frère; 6° enfin, de « tous les traités relatifs à l'éducation, y compris ceux de l'antiquité grecque et latine, publiés avant 1533 en France, en Italie, en Allemagne et en Angleterre, sans préjudice des observations personnelles que Rabelais avait faites ». — Nous avons déjà dit ce que nous pensions de ces recherches de sources, telles que M. Thuasne les comprend, dans un compte-rendu de ses *Études sur Rabelais*, paru ici-même (1905, p. 101 et suiv.). Pour nous, il nous sera toujours impossible de considérer comme une source de Rabelais le morceau d'Érasme, par exemple, où se trouve résumée la vie d'Alexandre Stuart, archevêque de Saint-Andrews. « La mort de ce jeune homme, assure M. Thuasne, tué au côté de son père, le roi d'Écosse Jacques IV, à la bataille de Floddenfield, le 9 septembre 1513, rappelle cette recommandation de Gargantua à Pantagruel : « Car doresnavant que tu deviens homme et te fais grand, il te fauldra issir « de ceste tranquillité et repos d'estude et apprendre la chevalerie et les armes pour défendre ma maison et mes amis « secourir en tous leurs affaires contre les assaulx des malfaisans. » Comment M. Thuasne, dont il faut d'ailleurs admirer l'érudition, peut-il donc conclure après des rapprochements de ce genre?] — P. 203-223, Louis Thuasne, *Rabelaesiana : la Lettre de Rabelais à Érasme*. [L'auteur établit, après MM. Ziesing et Heulhard, que la lettre, qu'on a longtemps cru adressée à Bernard de Salignac, l'avait été en réalité à

Érasme. Il ne cite pas l'article de M. de Santi sur *Rabelais et J.-C. Scaliger* (*Revue des Études rabelaisiennes*, 1905, p. 12-44), dont il développe cependant certains arguments. Détails intéressants sur Hilaire Bertolph.] — P. 268-283, Louis Thuasne, *Rabelaesiana : le « Sylvius Ocreatus »*. [Biographie documentée du médecin Jacques Dubois, dit Sylvius (1478 † 13 janvier 1555). Jean Moreau, en rééditant (1630-1634) la *Quaestio de vini exhibitione in febribus...*, dans les *Opera medica* de Sylvius, la fait suivre des trois distiques de Sussanneau, *Ad Rabelaesum cum esset in monte Pessulano*, ce qui indique l'amitié qui unissait les trois personnages. — Sylvius était très avare et mourut assis près de son feu et botté. A l'occasion de sa mort, Lodovico Arrivabene composa le *Sylvius Ocreatus*, où il prétend que Sylvius n'a chaussé ses bottes sur le point de mourir que pour passer le Styx à gué et éviter de payer à Charon le prix de son passage. C'est un dialogue satirique, en prose, entre Charon, Montano, médecin italien, Sylvius et Rabelais, qui est représenté comme un médicastre et un charlatan. L'opuscule où les médecins français étaient dénigrés au profit des italiens provoqua parmi ceux-là une grande indignation. Melet, élève de Sylvius, composa, sous le pseudonyme Claudius Burgensis, une réfutation en règle. M. Thuasne publie *in extenso*, en l'annotant, le texte de l'édition originale (1555) du *Sylvius Ocreatus*, déjà réimprimé dans les *Opera medica* de Sylvius en 1630 et 1634, et dont M. Heulhard avait donné une traduction française à la suite de son *Rabelais, ses voyages en Italie...*]

J. B.

CHRONIQUE.

Société des Études rabelaisiennes. — Le Conseil de la Société s'est réuni le 31 janvier 1906. Après avoir approuvé les nouvelles candidatures, il a pris connaissance des comptes du trésorier et décidé que les articles publiés dans la *Revue* seraient rétribués désormais à raison de 2 fr. 50 la page : ce tarif pourra être ultérieurement modifié selon les ressources de la Société. Puis, conformément à l'article 5 des statuts, il a été tiré au sort les noms des membres sortants. Ont été désignés : MM. Julien Baudrier, Jacques Boulenger, Henri Clouzot et Émile Picot. Le Conseil a à regretter cette année la perte de M. Marcel Schwob, décédé.

— La Société a tenu son assemblée générale annuelle le 1er février 1906, dans l'École des Hautes-Études, salle Gaston Paris, sous la présidence de M. Abel Lefranc.

Elle a tout d'abord écouté le rapport de son président sur l'année 1905. M. Abel Lefranc passe rapidement en revue les différents travaux publiés par la Société et il en met en valeur les résultats. — Puis il appelle l'attention sur la Bibliothèque de la Société qui rend déjà des services aux membres habitant la province et l'étranger. Malheureusement, nos ressources ne nous permettent de l'augmenter que dans de très faibles proportions, et c'est la libéralité des membres qui en fait presque tous les frais. Il serait à souhaiter que cette libéralité devînt plus grande encore et que tous les sociétaires voulussent bien nous adresser, de leurs publications passées ou futures, un exemplaire destiné à enrichir notre fonds de livres. — M. Lefranc rappelle ensuite le souvenir de MM. Marcel Schwob et A. Pigeon, qui avaient été tous deux au nombre des fondateurs de la Société et dont il nous faut malheureusement déplorer la perte. — Enfin, il conclut en remerciant M. Honoré Champion, notre libraire, de son dévouement et du zèle dont il fait preuve journellement par sa propagande active en faveur de la Société.

M. Henri Clouzot, trésorier, présente ensuite les comptes de l'exercice écoulé, qui se solde ainsi :

RECETTES.

En caisse au 1er janvier 1905	197	15
Produit des cotisations payées à la *Société*	2,330	»»
Rachat de deux cotisations	300	»»
Produit des cotisations payées à M. Champion	973	»»
Vente de collections par la *Société*	75	»»
Vente de collections par M. Champion	836	»»
Vente de publications par M. Champion	40	»»
Intérêts du compte au Crédit lyonnais	5	50
	4,756	65

DÉPENSES.

Impression des numéros	3,116	75
Tirages à part	331	75
Clichés et reproductions	150	15
Prospectus et convocations	139	»»
Affranchissement des numéros et collections	363	10
Recouvrement et timbres	58	20
Frais de séances	20	»»
Fournitures de bureau	10	10
Achat de livres et frais de copie	46	»»
	4,235	05

Recettes	4,756	65
Dépenses	4,235	05
En caisse	521	60

Ces chiffres, mis aux voix, sont approuvés à l'unanimité.

M. Jacques Boulenger, secrétaire, présente à l'assemblée les nouveaux membres, qui sont admis à l'unanimité. Nous comptions, l'année dernière, 296 souscriptions. Nous avons perdu 24 membres (décès, démissions et radiations). En revanche, nous avons acquis 58 adhésions, plus 20 souscriptions du ministère de l'Instruction publique, soit au total : 78 souscriptions nouvelles. Et le 1er février 1906, la *Société des Études rabelaisiennes* sert 350 abonnements, c'est-à-dire 54 de plus

que l'an dernier. — Cette situation prospère de la Société a permis au Conseil d'adopter une résolution qu'il n'espérait pas pouvoir prendre de sitôt :

Les articles publiés par la Revue *seront désormais rétribués à raison de 2 fr. 50 la page*[1]. *Toutefois, ce tarif pourra être modifié selon l'état des finances de la Société.*

Cette résolution est adoptée par l'assemblée, qui procède ensuite à l'élection de cinq membres du Conseil :

MM. Julien Baudrier;
Jacques Boulenger;
Henri Clouzot;
Émile Picot, membre de l'Institut:
membres sortants, sont réélus.

M. V. de Swarte,
est élu.

— Le Conseil de la Société s'est réuni le 14 février 1906. Il a constitué le Bureau de la manière suivante :

MM. Abel Lefranc, *président;*
Émile Picot, Pietro Toldo, *vice-présidents;*
H. Clouzot, *trésorier;*
Jacques Boulenger, *secrétaire;*
H. Patry, *secrétaire-adjoint.*

Ont été élus membres de la Commission de publication :

MM. Émile Picot, de l'Institut;
M.-Louis Polain;
Dr P. Dorveaux.

Notre Bibliothèque. — M. Jacques Beltrand nous a remis quelques exemplaires de choix de la belle gravure qu'il vient d'exécuter d'après le portrait de Rabelais de la *Chronologie collée.* — M. Hugues Vaganay : *Vocabulaire français du XVIe siècle;* Hugues Vaganay : II. *Deux mille mots peu connus.* (Extrait de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXVIII et XXIX. Halle a. S., s. n., 1905, in-8o.) — M. Abel Lefranc : *Les fêtes de Rabelais à Meudon, 1886* [à l'occasion de l'inauguration de son buste]. Illustrations de Ferdinandus

1. La Société fera exécuter, pour les auteurs qui en marqueront le désir, des tirages à part à leurs frais.

et L. Tauzin. (S. l. n. d., in-8°, 32 p.) — M. H. Clouzot : *Catalogue de la bibliothèque de feu M. Marcel Schwob.* (Paris, Champion, 1905, pet. in-8°.) — M. le Dr Albarel, de Névian : *Les termes languedociens se rapportant à la médecine dans l'œuvre de Rabelais.* (Paris, Soc. française d'imprimerie et de librairie, 1905, in-8°, 7 p.) — *Gratianauld ou le soldat de Saint-Sever,* par le Dr P. Albarel. (Extrait du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne,* t. IX. Narbonne, impr. F. Caillard, 1906, in-8°, 13 p.) — M. Henri Grimaud : *Les fouaces de Lerné;* notes historiques par Henri Grimaud. (Tours, librairie Péricat, 1891, in-8°, 4 p.)

Sont entrés par voie d'échange les périodiques suivants : *L'Amateur d'autographes,* années 1903, 1904 et 1905. — *Modern language notes,* année 1905. — Le *Bulletin du bibliophile,* année 1905.

Nous rappelons que tous les volumes de la Bibliothèque sont à la disposition des membres et peuvent leur être prêtés dans les conditions suivantes : 1° les frais d'envoi et de retour par colis recommandés sont à la charge de l'emprunteur; 2° l'emprunteur doit accuser réception de l'ouvrage par lettre au secrétaire aussitôt que ledit ouvrage lui est parvenu; 3° le même emprunteur ne peut conserver aucun volume pendant plus d'un mois consécutivement, si ce volume est l'objet d'une demande de la part d'un autre membre de la Société. — Adresser les demandes à M. Jacques Boulenger, 26, rue Cambacérès, à Paris.

La politique de Rabelais. — Le 7 janvier 1906, le sous-préfet de Gannat, M. Boulanger, a fait une conférence sur la politique de Rabelais dans la mairie de cette petite ville bourbonnaise. Nous donnons, d'après le *Journal de Gannat* du 14, et à titre de document, l'analyse de cette conférence, que notre confrère M. F. Chambon a bien voulu nous communiquer, — en laissant à l'auteur toute la responsabilité de ses affirmations.

Dès le début, M. Boulanger fait ressortir le caractère optimiste de la philosophie rabelaisienne. A la différence de Machiavel, de Montaigne, de la Boëtie, de tous les hommes de son temps, Rabelais croit à l'excellence et à la dignité de la nature humaine; il croit au progrès indéfini, et cette croyance est la nôtre. — Le conférencier examine ensuite la question de savoir si Rabelais a été, à proprement parler, un homme

politique. Des travaux tout récents, qui ont jeté un jour nouveau sur la cryptographie phonétique du *Gargantua* et du *Pantagruel*, permettent de répondre affirmativement. Confident et secrétaire de l'ambassadeur de France à Rome, Jean du Bellay, ami de Philibert Delorme, de Jean Goujon, des architectes du Louvre; placé, comme eux, à la tête des corporations, c'est-à-dire de la franc-maçonnerie de l'époque, et le plus illustre des « Escribouilles Gouliards », Rabelais paraît avoir joué un rôle actif dans les intrigues étonnantes grâce auxquelles la France put conserver son autonomie, malgré les entreprises du parti anglais et de la faction espagnole. Pour M. J. Péladan[1], l'œuvre de Rabelais serait exclusivement politique, et il n'y serait question que du sort de la France, soit extérieur, soit économique. — Il est certain que les allusions aux faits politiques contemporains abondent dans Rabelais. Mais c'est peut-être aller un peu loin que de réduire son œuvre aux proportions d'un pamphlet; elle est avant tout philosophique et contient l'exposé de principes de politique d'une portée générale. Rabelais est, en somme, un socialiste, très utilitaire, mais cependant loyaliste... Rencontrant dans son pays une royauté plus puissante et plus assise que jamais, il pense que ce serait folie que de compter sur sa chute prochaine. Il cherche seulement à améliorer l'institution, à la rendre plus populaire. Ses portraits des bons rois philosophes, qu'il oppose aux mauvais princes, aux Picrocholes et aux Anarches, contiennent une foule de conseils et de remontrances à l'adresse du roi réel. Rabelais se moque, d'ailleurs, du prétendu droit divin; il s'élève avec vigueur contre les dépenses de la couronne, le funeste esprit de conquête, la détestable administration de la justice. Ses idées sur l'Éducation, la partie de son œuvre qui a été la plus commentée et la mieux comprise, sont toutes modernes. Seuls, les élèves formés à la forte discipline de Ponocrate sont dignes d'entrer dans l'abbaye de Thélème, d'être les citoyens libres de la Cité future rêvée par Rabelais...

Rabelais attaque violemment tous les privilégiés — le clergé et la noblesse sont les points de mire de son ingénieuse satire. Il s'élève avec force : contre les abus du mariage purement

1. [*La clé de Rabelais;* voir le compte-rendu paru dans cette *Revue,* 1905, p. 437.]

religieux, contre l'oisiveté antisociale des moines, contre le concordat de François Ier qui rétablit les *Annates,* par la vertu desquelles « est l'or subtilement tiré de France à Rome », contre le droit d'aînesse, dont la suppression eût été la ruine de la noblesse et une entrave sérieuse au recrutement du clergé. Il tourne en ridicule la science sacro-sainte de Blason et tous les ordres de chevalerie. C'est pour l'éternel opprimé, c'est pour le *peuple,* dont il est lui-même sorti, que Rabelais écrit. C'est lui qu'il prétend conduire, grâce à sa bonne dame *Lanterne* (c'est-à-dire grâce à l'instruction répandue à flots), vers l'oracle de la Bouteille, c'est-à-dire vers de meilleures destinées, vers la prospérité matérielle, vers le *bonheur*, dernier mot de tous les traités d'économie politique. Pour cela, la lutte est nécessaire : Messer *Gaster* est le premier maître ès arts du monde; ce n'est pas au-dessus des nuages, c'est au centre de la terre, c'est dans le sein de la nature qu'il faut chercher « le mussé, le caché », la cause finale, la solution de tous les problèmes. Mais Physis (la Nature), qui engendre *seule* Beauté et Harmonie, enseigne que c'est le cerveau, et non le ventre, qui doit commander. Rabelais, dans sa conclusion, n'a point oublié la haute philosophie exposée dans l'admirable lettre de Gargantua à son fils.....

« J'ajouterai, dit en terminant M. Boulanger, que l'optimisme rabelaisien est bien français. Arrière donc les Schopenhaüer, les Nietsche, les professeurs de désespérance ou de sur-orgueil, les artisans de toutes les abdications comme de toutes les tyrannies. Ceux-là ne sont pas sortis de la douce terre de France. » J. B.

Conférence a Liège. — A l'occasion d'une représentation, au théâtre du Gymnase, à Liège, du *Rabelais* de M. Albert Du Bois, M. Célestin Demblou, membre de la Chambre des représentants et professeur d'histoire de la littérature française, a fait une conférence sur l'œuvre de Rabelais. Il y a exposé « le peu de choses certaines que l'on sait sur la vie de François Rabelais, quelle est la nature, l'originalité de son œuvre, où maints éléments de la littérature du moyen âge se mêlent à maints éléments de la Renaissance, quel est son style, en quoi il annonce déjà la Pléiade et pourquoi celle-ci lui fut cependant assez hostile, enfin quelles furent son influence et sa filiation ».

Gratianauld ou le soldat de Saint-Sever. — Sous ce titre, M. le Dr Albarel, de Névian, étudie, dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne* (t. IX, 1906, p. 78-88), les discours gascons de Gratianauld qui, ayant perdu tout son argent, cherchait quelqu'un qui se voulût battre avec lui (*Pantagruel*, l. III, ch. xlii). Selon M. Albarel, les phrases sont gasconnes, mêlées de mots languedociens, et doivent s'orthographier et se traduire de la sorte :

I. Pèou cap de bious, hillots, que mau de pippe bous tresbyre! Ares que pergudes sont las mies bingt et quouatte baquettes, ta pla dounerien pics, trucs et patacts, sei degun de bous auts qui boille truqua-s ambe iou a bets embitz.

II. Cap de Sainct Arnaud, quau seys-tu qui me rebeilles? Que mau de tavverne te gyre! Ho! san Siobé, cap de Guascoigne, ta pla dormie iou quoand aquest taquain m'e bingut estée!

III. Hé! pauret, lou te esquinerie ares que son pla repausat. Bai un pauc qui te pausa comme iou, pues se truqueren.

I. Par la tête de bœuf, enfants, que le mal du tonneau vous renverse! Maintenant que sont perdues mes vingt-quatre vachettes [*monnaie*], tout aussi bien nous donnerions [pour : *je donnerais*] coups de poing, tapes et taloches, s'il y a quelqu'un qui veuille se battre avec moi à belles provocations.

II. Tête de saint Arnaud! qui es-tu, toi qui me réveilles? Que l'ivresse te renverse! Ho! Saint-Sever, tête [ou : *capitale*] de la Gascogne, je dormais si bien lorsque ce taquin m'est venu irriter!

III. Hé! pauvret, je t'éreinterais maintenant que je suis bien reposé. Va un peu là te reposer comme moi, puis nous nous battrons.

J. B.

Balzac et Rabelais. — En recherchant dans la *Comédie humaine*, la *Physiologie du mariage* et les *Contes drôlatiques* la part qui revient à Rabelais, M. Pietro Toldo fait remarquer très justement que Balzac n'était rien moins qu'un érudit, ainsi que la plupart des écrivains romantiques. On en trouve la preuve dans *Une Esquisse d'homme d'affaires* (p. 129 de l'édition Furne, 1846), où l'on peut lire ces lignes : « En dix

minutes, les réflexions profondes, la grande et la petite morale, tous les quolibets furent épuisés sur ce sujet, épuisé déjà vers 1500 par Rabelais. » 1500, c'est un peu tôt! Notre admiration pour le grand Tourangeau ne va pas jusqu'à lui accorder une telle précocité. — Puisque nous sommes sur ce sujet, nous ferons remarquer que Balzac n'a sans doute guère songé à Rabelais en appelant une ferme, dans le *Lys dans la vallée*, la Rabelaye. Il avait plus probablement en vue un de ces lieux-dits, comme il en existe dans une grande partie de la France, et qui tirent leur nom de l'érable. (Cf. *Revue des Ét. rab.*, III, p. 157, note.) H. C.

— Les *Contes drôlatiques* témoignent assez du goût que Balzac avait pour Rabelais. Ce goût, il aimait à le faire partager. La première fois qu'il fut présenté à George Sand, il se mit à lui parler de *Pantagruel*, que George n'avait pas encore lu. « Et sur ce sujet, il se montra merveilleux, éblouissant. » Quelque temps après, il entreprit de lui en lire un morceau, mais ce fut en l'entourant de commentaires si salés que l'auteur d'*Indiana* les accueillit mal. « Allez-vous en, dit-elle à Balzac; vous n'êtes qu'un gros effronté. — Je vous obéis, répondit celui-ci, mais en ce moment vous n'êtes qu'une bête et qu'une chipie. » (Ferry, *Balzac et ses amies*, p. 59-60.)

J. B.

Livres nouveaux. — M. Hugues Vaganay a publié dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* (t. XXVIII; tirage à part) l'épitaphe d'*Un ami de Rabelais, Hugues Salel*, par Ronsard, et montré que Salel dut mourir entre le 27 mars et le 25 juillet 1553. — Le même auteur a proposé dans la même *Zeitschrift* (t. XXIX; tirage à part) un classement nouveau des *Odes* de Ronsard, basé sur l'édition de 1571, combinée avec celles de 1578, 1584 et 1617.

M. Hugues Vaganay a donné également, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (t. XXVIII et XXIX; tirage à part), *Deux mille mots peu connus*, employés par des auteurs du XVIe siècle, et ne figurant pas dans Cotgrave. Ce relevé sera très utile aux futurs auteurs d'un nouveau dictionnaire.

M. Alphonse Farault a composé une *Bibliographie des livres, revues et périodiques édités par Léon Clouzot*, qui vient de paraître avec une préface de M. Maurice Tourneux (Niort, G. Clouzot, 1905, in-8°). M. Léon Clouzot, le grand libraire de

Niort, avait, au cours de sa longue carrière si bien remplie, édité un nombre considérable d'études savantes sur le Poitou. Aussi, la *Bibliographie* que l'on publie aujourd'hui est-elle un véritable répertoire d'ouvrages relatifs à cette province, et les chercheurs la consulteront avec fruit; toutes les revues dont M. Léon Clouzot était l'éditeur ou le directeur y sont dépouillées, notamment les *Bulletins* et les *Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres,* la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou,* la *Revue du Bas-Poitou* et l'*Intermédiaire de l'Ouest;* enfin, une bonne table alphabétique permet d'utiliser rapidement l'ouvrage. J. B.

La mort du grand Pan. — A la dernière séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (cf. le *Petit Temps,* du 24 février 1906), M. Salomon Reinach a fourni l'explication du texte de Plutarque, où Eusèbe, avant Rabelais, voyait l'annonce surnaturelle de la mort de Jésus. — Le pilote d'un vaisseau allant de Grèce en Italie s'entendit appeler trois fois par une voix mystérieuse, qui lui annonça que le grand Pan était mort. Les passagers, parmi lesquels se trouvait un professeur de grammaire, informateur de Plutarque, témoignèrent de la véracité de l'histoire, qui fut rapportée à l'empereur Tibère et qui inquiéta ce prince. Or, M. Salomon Reinach fait observer que, d'après Plutarque, le pilote du bateau s'appelait « Thamous », et que Thamous est le nom syrien d'Adonis, dont les fidèles pleuraient chaque année la mort. A cette occasion, ils psalmodiaient une sorte de cantilène, composée du nom trois fois répété de Thamous et de trois mots grecs signifiant : le très grand (Dieu) est mort. Le pilote et les passagers, qui ignoraient l'identité de Thamous et d'Adonis, crurent que le cri de Thamous appelait le pilote par son nom et que l'épithète *panmegas* (très grand) signifiait « le grand Pan ». — Ce malentendu nocturne est, dit M. Reinach, l'origine de l'histoire, vraie en substance, que Plutarque a rapportée de sang-froid et qui a inspiré aux commentateurs, depuis quinze siècles, tant de singulières hypothèses. J. B.

Aucun éditeur de Rabelais n'a encore signalé que l'histoire de la mort du grand Pan, avec l'application de ce récit à la mort du Christ, avait été déjà donnée tout au long, au xvie siècle, dès 1549, c'est-à-dire trois ans avant Rabelais. C'est dans le *Christianae Philosophiae Praeludium, opus cum*

aliorum tum hominis substantiam luculentis expromens, et exemplis et rationibus, Gulielmo Bigotio Lavalensi, Autore (Tolosae, ex Praelo G. Boudevillae, in-4°, 1549), que se trouve cet épisode, au livre IV, p. 442-444. Guillaume Bigot fit partie, comme Rabelais, de l'entourage de Guillaume du Bellay et fut lié avec l'auteur du *Pantagruel*. — Je remarque que, dans les lignes qui précèdent l'épisode de la mort du grand Pan, Guillaume Bigot fait une allusion curieuse aux esprits ou démons qui, dit-il, se manifestaient de son temps « in Islandia, in Gothia, *in America* ». Ce texte apporte une confirmation aux observations que j'ai présentées dans les *Navigations de Pantagruel*, p. 120-128, sur la position de l'île des Démons. — A la page 158 de ce dernier ouvrage, j'ai omis de constater que le vent ouest-nord-ouest qui s'élève au moment où les Pantagruélistes sont sur le point de passer au dessert, convient absolument à la direction qu'ils doivent suivre vers l'est, en inclinant légèrement vers le sud. Tout en voguant vers l'Inde supérieure, ils cherchent, en effet, à éviter d'entrer dans la mer Glaciale, dont ils venaient précisément d'atteindre les confins (p. 150-152), lorsque l'accalmie s'est produite, peu après l'épisode des Paroles dégelées. A. L.

La vie et l'étude des monuments français. — La *Revue bleue* des 6 et 13 janvier 1906 publie sous ce titre la leçon d'ouverture de la chaire d'histoire et d'antiquités nationales, prononcée au Collège de France, le 7 décembre 1905, par M. Camille Jullian. Au cours de ces belles et intelligentes pages, M. Camille Jullian montre comment les monuments du passé peuvent être aussi féconds en enseignements que les textes littéraires et comment les ruines sont véritablement « les témoins de leur époque ». Or, c'est la Renaissance qui a commencé de les considérer comme des objets d'étude. François Ier, véritable « pèlerin passionné », a pieusement recherché dans toute la France les vestiges du passé. « Il eut un rival ou un associé dans ces voyages de curiosité en la personne de Pantagruel, ajoute M. Jullian. Le héros de Rabelais a visité la France un peu à la façon d'un Millin ou d'un Mérimée... Et de ces deux voyageurs, c'est encore Pantagruel qui avait l'intelligence la plus vaste, car il sut voir tout à la fois un dolmen, un aqueduc romain, des tombes de chevaliers : il embrassa les trois âges de nos antiquités nationales. Il est

vrai qu'il n'était pas un simple roi de France, mais le géant de la Renaissance, goulu de tout le passé, goinfre de toutes les sciences, fils d'un lettré qui savait l'histoire. » J. B.

ÉCOLE DES CHARTES. — On relève, parmi les thèses soutenues à l'École des chartes les 29, 30 et 31 janvier dernier, un *Essai sur la vie du cardinal de Châtillon* (1517-1547), par M. André Clerc (voir *École nationale des chartes. Positions des thèses...*, Toulouse, Privat, 1906, in-8°). On sait que Rabelais avait dédié au prélat le quart livre de Pantagruel (1552), et une phrase des *Positions* de M. André Clerc assure que « le cardinal prisait beaucoup Rabelais ».

Dans la même session, M. Charles Du Bus a soutenu une thèse sur la *Vie et œuvres de Michel Vascosan, imprimeur à Paris (de 1532 à 1577)*.

RABELAIS DANS L'ENTOURAGE DE FRANÇOIS Ier. — Le texte si précieux publié par notre éminent confrère M. Émile Picot dans le précédent fascicule, texte qui nous montre Rabelais faisant partie de l'entourage du roi François Ier à Aigues-mortes et à Lyon, m'a suggéré un rapprochement que je crois utile d'indiquer ici. On sait que Maître François est signalé par Claude Chappuys dans son *Discours de la court* en vers, paru en 1543, parmi les maîtres des requêtes de François Ier (voy. Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie*, p. 154-156) :

> Et Rabelais à nul qu'à soy semblable
> Par son sçavoir partout recommandable,
> D'autres assez qui sont lampes ardantes
> Pour illustrer les choses reluysantes
> Dont ne se peult la memoire adnuler.

On n'avait guère cru jusqu'à présent que l'auteur du *Pantagruel* eût pu occuper à la cour du Père des Lettres cette situation, d'ailleurs tout honorifique. Le témoignage de Chappuys acquiert maintenant une valeur nouvelle. On peut considérer désormais comme certain que Rabelais a porté réellement le titre de maître des requêtes du roi François Ier. A. L.

Le gérant : Jacques BOULENGER.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

DEUX POINTS OBSCURS
DANS LA VIE DE RABELAIS

RABELAIS A LYON EN AOUT 1537
RABELAIS ET LE SIEUR DE LA FOSSE, 1540.

Dans son récent article intitulé *Rabelais à Lyon en août 1540*[1], M. Picot a de nouveau attiré l'attention sur la lettre du cardinal de Tournon qui contient le passage bien connu relatif aux démêlés de ce personnage avec Rabelais. Cette lettre, qui est datée simplement « de Lyon, ce xe d'aoust », sans mention d'année, a exercé la sagacité des biographes et des commentateurs. On a généralement supposé qu'elle était adressée au chancelier Antoine du Bourg, et comme celui-ci a été en fonctions du 16 juillet 1535 jusqu'à octobre 1538, c'est entre ces deux dates extrêmes que les suppositions ont varié. A la suite de Paulin Paris, qui, le premier, publia le texte de la lettre[2], la plupart des biographes, Rathery[3], MM. Heulhard[4], Tilley[5], adoptent la date de 1536. M. Revillout arrive à la même conclusion par le raisonnement suivant qui résume les arguments des partisans de cette date[6]. « M. Paris

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, 1906, p. 45-48.
2. Dans le *Cabinet historique*, t. IV (1858), p. 348-351.
3. *Notice biographique sur Rabelais*, p. 36.
4. A. Heulhard, *Rabelais en Italie*, p. 89, 91-92. M. Heulhard reproduit la lettre, sauf le dernier paragraphe.
5. A. Tilley, *The literature of the french Renaissance*, I, p. 174, n. 4.
6. Ch. Revillout, *Les Promoteurs de la Renaissance à Montpellier*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 2e série, t. II, p. 209-383, notamment p. 292, n. 3.

donne 1536 pour millésime à cette lettre et probablement a raison. Antoine du Bourg ne fut chancelier que du 16 juillet 1535 à la fin de l'été 1538. Un passage de la lettre prouve qu'il était chancelier depuis quelque temps quand elle fut écrite. Il ne peut donc s'agir du 10 août 1535. Rabelais était à Montpellier en 1537. Il ne reste plus alors que 1536 et 1538. Mais il est question dans la lettre d'armements. Ils s'expliquent en 1536, époque de l'invasion de la Provence; ils auraient été inutiles au mois d'août 1538, puisque la paix était rétablie depuis la trêve de Nice (18 juin). » Par contre, Louis Moland semble l'attribuer aux années 1537-1538, sans préciser cependant laquelle des deux lui paraît la plus probable[1]. M. Stapfer hésite entre 1534 et 1540[2]. Enfin M. Picot met en avant la date de 1540 et le nom du chancelier Poyet et invoque en faveur de son hypothèse un fragment d'une lettre de Jean de Boyssonné à Guillaume Bigot qui est datée de décembre 1540.

Nous nous proposons dans les pages qui suivent de montrer :

1° Que la lettre du cardinal de Tournon est adressée au chancelier du Bourg, qu'elle est de 1537 et que, par consé-

1. *François Rabelais, tout ce qui existe de ses œuvres*, introduction, p. xxix-xxx. « Il n'est guère vraisemblable que Rabelais soit resté fixé à Montpellier pendant ces deux années 1537-1538. » Et après avoir cité une ode de Macrin [*ad Franciscum Rablæsium Chinonien. medicum peritiss.*, dans le recueil *Odarum libri sex*, publié en 1537] qui fait allusion aux déplacements de Rabelais, il parle de la lettre du cardinal de Tournon qui semble, dit-il, se rapporter aux mêmes années et au séjour que Rabelais fit alors à Lyon. Comme on le voit, Moland reste dans le vague et ne choisit pas entre 1537 et 1538. — Pour le dire en passant, nous croyons que l'ode de Macrin (reproduite en dernier lieu par M. Thuasne, *Note sur une lettre autographe de Rabelais*, dans la *Revue des Bibliothèques*, novembre-décembre 1904) doit être rapportée à l'année 1533 plutôt qu'à 1537, car il est à remarquer que Macrin n'y fait aucune allusion aux voyages de Rabelais en Italie, ce qui en 1537 serait bien extraordinaire de la part d'un poète à l'inspiration généralement anémique et dont l'habitude est de saisir avec empressement toute matière à développement.

2. Stapfer, *Rabelais*, p. 50.

quent, Rabelais a fait à Lyon, cette année-là, un séjour d'une certaine durée;

2° Que la lettre de Boyssonné à Guillaume Bigot a trait à une affaire différente, dont, en établissant que le personnage Fossanus qui y est cité doit être identifié avec Barnabé de Voré, sieur de la Fosse, nous tâcherons de déterminer la nature;

3° Et ces deux faits dûment établis, nous tâcherons de voir s'il ne serait pas possible d'en tirer certaines conclusions intéressantes pour la vie de Rabelais.

I.

Et d'abord, pour permettre au lecteur de suivre plus facilement la démonstration que nous voulons faire, nous croyons bon de reproduire à notre tour et intégralement la lettre du cardinal de Tournon, puisqu'aussi bien les ouvrages dans lesquels elle a été imprimée sont malaisément accessibles :

Monseigneur,

Je ne vous feray pas longue lettre, car vous verrez ce que j'escriptz au Roy[1]. A quoy il est bien besoing que vous pourvoyez pour ceste paye de septembre. Il est vray que ce payement est deu aux Italyens; mays, comme je vous ay escript assez souvent, je leur ay faict couler leur payement jusques à la fin du moys et l'ont, après avoir bien cryé, ainsi souffert, de sorte que en les payant au commencement de septembre, ilz serviront tout le moys qui sera gaigné au Roy.

Monseigneur, vous m'escripvez que le Roy commande que l'on garde mon crédit et que vous y tiendrez la main, dont je vous supplye et mercye bien fort. Et de vray, quant mondit crédit seroit rompu, j'en auroys la honte et le dommaige, mays je croy que le Roy y perdroit encores plus que moy qui ne l'employe que pour son service. Je vous ay envoyé autres foiz le mémoyre de ce que je doibz à ceste foyre en laquelle nous

1. Cette lettre n'a pas été retrouvée.

sommes entrez déjà bien avant. Et si cela est une foiz bien payé, comme j'espère qu'il sera à l'ayde de Dieu, pour ung escu que j'ay trouvé, j'espère par cy après en trouver quatre. Vous pouvez bien estre seur que sans la seurté que j'ay en vous, je ne m'y fusse pas mys si avant.

Monseigneur, il est passé par cette ville ung frère de Farellus, le plus grand mutin et le plus mauvays paillard qu'il est possible, luthérien et zvynglien jusques aux dentz et est de Gap en Daulphiné. Qui le pourroit faire prendre, ce seroyt une belle aulmosne; toutesfoiz pour ce que nous avons affaire pour ceste heure de ceulx de Berne qui prendroient cela à cœur, je le remetz à vostre bonne discrétion.

Monseigneur, je vous envoye une lettre que Rabelezus escripvoyt à Rome, par où vous verrez de quelles nouvelles il advertissoit ung des plus maulvays paillardz qui soit à Rome. Je luy ay faict commendement que il n'eust à bouger de ceste ville, jusques à ce que j'en sceusse vostre voulenté. Et si il n'eust parlé de moy en ladite lettre et aussi qu'il s'a[dvou]e[1] au roy et royne de Navarre, je l'eusse faict mectre en prison pour donner exemple à tous ces escripveurs de nouvelles. Vous m'en manderez ce qu'il vous plaira, remectant à vous d'en faire entendre au Roy ce que bon vous en semblera.

Monseigneur, je vous avoys escript de la procuration et résignation que Hector Parsonne[2] avoit passée de l'office de payeur de la compaignie de Monseigneur de Sainct-Pol[3], laquelle vous m'avez mandé que ne admettiez point sans avoir autre advertissement de moy. Je vouldroys bien qu'il vous pleust retirer ladite procuration et la m'envoyer pour sçavoir qui est le notaire qui a esté si hardy de la recevoir d'un homme ressarré en prison et à qui j'avoys deffendu qu'on ne parlast point. Si

1. Les lettres entre crochets correspondent à une déchirure du papier.

2. Comme nous n'aurons pas à revenir sur ce personnage, nous indiquerons ici que le *Catalogue des actes de François Ier* mentionne (nos 29487, 9402 et 9721) trois mandements, en date d'octobre 1537 et du 28 février 1538, à l'adresse d'Hector Personne qui semblent prouver qu'il avait conservé sa charge de payeur de la compagnie du comte de Saint-Pol. Cf. *Ibid.*, nos 29986 et 31256.

3. François de Bourbon, comte de Saint-Pol, né en 1491, à Ham, et mort le 1er septembre 1545; il était devenu duc d'Estouteville par suite de son mariage avec Adrienne d'Estouteville (9 février 1535).

vous la m'envoyez, je vérifieray cela avec Monseigneur le président de Thoulouse[1], qui est icy.

Monseigneur, je prye Nostre Seigneur qu'il vous doint très bonne vye et longue. De Lyon, ce xe d'aoust.

Vostre bon frère et meilleur serviteur.

F., cardinal de Tournon.

[*Au dos :*] A Monseigneur,
Monseigneur le chancellier.

Avant même d'entrer dans l'examen du texte de la lettre, nous devons faire deux observations préliminaires qui suffiront à exclure les deux dates de 1540 et de 1536. En août 1540, le cardinal de Tournon n'était plus à Lyon : il suivait la cour de Paris en Normandie, négociant avec les envoyés du duc de Clèves et avec l'ambassadeur impérial[2]. D'ailleurs la place de la lettre dans la liasse où elle a été conservée et la mention manuscrite que l'on trouve apposée au dos prouvent que c'est le chancelier du Bourg qui en était le destinataire[3]. D'autre part, un simple synchronisme rend également impossible la date de 1536; au mois d'août de cette année, le chancelier et le cardinal se trouvaient ensemble à Lyon, où François Ier, descendant vers la Provence, avait laissé son conseil[4]. Les années 1535 et

1. Jean Bertrand (*alias* Bertrandi) qui avait succédé à Minut, décédé le 6 novembre précédent.

2. A. de Ruble, *Le Mariage de Jeanne d'Albret*, p. 59 et suiv.

3. La lettre est aux Archives nationales, section J, carton 965, liasse 7, n° 16. Cette liasse contient un certain nombre de lettres formant série adressées par le cardinal de Tournon au chancelier du Bourg (octobre 1536-fin de 1537). Ces lettres portent au verso, de la main du même secrétaire du chancelier : « Mgr le révme cardinal de Tournon, » avec parfois la reproduction de la date. Sur la lettre qui nous occupe, on ne trouve que la première indication; mais elle n'en rentre pas moins indubitablement dans la série.

4. Voir les pouvoirs donnés au cardinal de Tournon, au chancelier de France [Antoine du Bourg] et au sire de Chateaubriant [Jean de Laval] pour tenir le conseil privé à Lyon pendant l'absence du roi, par lettres datées de Saint-Vallier, 5 août 1536 (Arch. nat., J 1022, n° 25). Ce texte a été publié, d'après une copie (sans date) de la collection Dupuy, vol. 500, fol. 2, dans F. Decrue, *De consilio regis Francisci I*[1], p. 87-90. — C'est seulement à partir du mois d'octobre suivant que le cardinal de Tournon eut la charge de lieutenant

1538 étant écartées pour les raisons qu'indique M. Revillout, il ne reste plus que la date de 1537. Une analyse détaillée de la lettre et l'examen des éléments de chronologie qu'elle contient vont nous permettre de confirmer cette supposition.

Les deux premiers paragraphes concernent le payement des Italiens et le remboursement de certaines sommes empruntées à Lyon. Or, nous trouvons dans un autre carton des Archives nationales un *Estat d'advertissement de ce qui doibt estre fourny pour le mois d'aoust tant pour l'Ytallie que pour les remboursements des parties empruntées à Lyon, qu'il fault à ceste foyre d'aoust 1537*[1]. Mentionnant « ce qui reste pour la despence d'Ytallie du mois de juillet », le cardinal écrit : « ... les Ytalliens, pour ledit mois de juillet, 70,462 livres. Vray est que depuis trois mois lesdits Ytalliens n'ont esté payez que les premiers jours des mois, par quoy ceste paye qui leur sera faicte pour servir ira pour tout le mois d'aoust. » Et plus loin, à l'article « Despence qu'il convient faire en Ytallie pour le mois d'aoust » : « Ytalliens », néant, « pour ce que le payement de juillet tirera tout le mois d'aoust ». — Le même « Estat » contient à la suite l'énumération de tous les « deniers » empruntés par le cardinal « qui se doivent rendre à ceste foyre d'aoust », en tout 121,125 livres. Ces articles, dont la date est certaine, ne laissent pas de doute que la lettre dont ils forment le commentaire ne soit du mois d'août 1537.

Du paragraphe suivant relatif au frère de Farel, on peut induire la même conclusion. Le cardinal de Tournon hésite à mettre la main sur ce personnage par crainte des récriminations des Bernois et pour ne pas se les aliéner au moment où l'on avait besoin d'eux. Déjà, à la fin de 1533,

général du roi à Lyon. Voir dans les *Positions des mémoires pour le diplôme d'études de la Faculté des lettres de Paris, 1901*, le travail de M. Isaac, *Le Cardinal de Tournon, lieutenant général du roi à Lyon*. Nous sommes heureux, à ce propos, de remercier notre collègue et ami de tous les renseignements qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer.

1. Archives nationales, J 967, 8[18].

les Bernois étaient intervenus en faveur du plus jeune frère de Farel, Gaucher, qui avait été emprisonné pour hérésie à Gap[1]; plus récemment, dans les derniers jours de 1536 et au début de 1537, ils avaient envoyé à François Ier des émissaires pour intercéder en faveur des protestants qui voulaient profiter des édits d'abolition du 31 mai 1536[2]. Les réponses dilatoires des agents du roi de France ne les avaient pas satisfaits, et c'est à ces faits précis et récents que le cardinal de Tournon fait allusion. Quant au besoin que l'on avait en ce moment « de ceulx de Berne », il s'explique, si l'on songe qu'à cette date précisément notre ambassadeur auprès des ligues, Daugerant de Boisrigault, négociait une levée de troupes. A Lucerne, le 3 juillet, il avait demandé 8 à 10,000 hommes. La réponse avait été remise au 1er août suivant et la situation de notre ambassadeur était d'autant plus pénible qu'il avait à déjouer les intrigues et à réfuter les discours des agents impériaux, en particulier de Marnolz. La levée (6,000 hommes) ne fut accordée que quelques semaines plus tard et conduite en Italie par le sr de Gouzolles. D'autre part, des négociations étaient engagées entre Berne et François Ier, par l'intermédiaire de Tournon, au sujet de l'affaire des chanoines de Genève[3].

Pouvons-nous maintenant préciser à quel frère de Guillaume Farel le cardinal de Tournon fait allusion? Nous croyons qu'il s'agit de Gaucher Farel[4]. Après son emprisonnement de 1533, il avait été délivré, probablement en septembre 1534; il se rendit ensuite à Genève, puis à Turin,

1. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*, III, p. 82, 96.

2. Voir notre *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey*, p. 244-245.

3. Voir, pour les détails et les références, E. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, I, p. 320-324.

4. Voir, pour la biographie de Gaucher Farel, *La France protestante*, 2e édit., III, p. 390 et la note; — N. Weiss, *Le Réformateur Aimé Maigret, le martyr Étienne de la Forge et Jean Kleberg, dit le bon Allemand, notes sur la Réforme à Lyon et à Paris, 1524-1546*, dans le *Bulletin historique de la Société du protestantisme français*, 1890, p. 258, note 2.

d'où il écrivait le 24 juillet 1535 à son frère Guillaume. Très probablement, il regagna ensuite la Suisse. Nous supposons qu'il profita des mesures d'abolition décidées en 1536 et de la permission accordée aux hérétiques de rentrer en France, moyennant rétractation, pour revenir lui aussi vers son pays natal, en passant par Lyon. En tout cas, nous le trouvons dans le Haut-Dauphiné à la fin de 1537. Un texte curieux, malheureusement trop succinct, nous le montre, — chose singulière, — au service de Montmorency et, — fait plus intéressant encore pour les études rabelaisiennes, — en rapports avec le sr de Roberval, le futur vice-roi du Canada, le Robert Valbringue du voyage de Pantagruel. Dans le relevé de la *Despence faicte au voiage de Piedmont par ordonnance de Monseigneur le grant maistre, lieutenant général du Roy, depuys son partement de Lyon qui fut le huictiesme jour d'octobre 1537*[1], Montmorency ordonne, à la date du 25 octobre, de payer « à Gaulchier Farel 25 escus en don pour plusieurs services qu'il a faiz et pour aller vers le sr de Robertval[2], de Luzerne[3], pour quelques affaires secrectz ».

Comme conclusion à tout ce que nous venons de dire,

1. Bibl. nat., fr. 3058, fol. 35-74. Le passage cité est au fol. 38.

2. Sur ce personnage, voir l'étude de l'abbé Morel, *Jean-François de la Roque, seigneur de Roberval, vice-roi du Canada*, dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1892, p. 273-300; A. Lefranc, *Les Navigations de Pantagruel*, p. 99 et suiv. et 274-276; Fleury-Vindry, *Dictionnaire de l'état-major français au XVIe siècle*, p. 325. Nous pouvons ajouter quelques renseignements à ceux que l'on trouvera dans les travaux ci-dessus mentionnés. Le 4 avril 1538, le roi donnait aux sieurs de Roberval et de Gulphe la permission de chercher, ouvrir et exploiter dans le royaume les mines d'or, d'argent et d'autres métaux précieux pendant trois ans à courir de l'ouverture desdites mines. *Catalogue des actes de François Ier*, n° 9920. — Le seigneur dont le nom se trouve cité ici avec celui de Roberval est sans doute René de Gulphe, sieur de Naples ou Nesle, un des cent gentilshommes de la maison du roi et capitaine de mille hommes de pied. On les trouve tous les deux en Italie en 1538, autour de Guillaume du Bellay, alors gouverneur de Turin, qui avait en eux pleine confiance. Voir *Les Français en Piémont, Guillaume du Bellay et le maréchal de Montejehan, juillet-août 1538*, dans la *Revue des langues romanes*, 1901, p. 14, 17.

3. Cesana, sur la Doria Riparia.

il ne peut, croyons-nous, subsister le moindre doute sur la date de la lettre du cardinal de Tournon : elle a été écrite le 10 août 1537. Après avoir passé son doctorat à la fin mai 1537, Rabelais aura gagné Lyon. De là il écrivit à quelqu'un de ses anciens amis de Rome. Lequel? Les termes qu'emploie le cardinal de Tournon, — en l'absence de la lettre de Rabelais, — ne sont pas assez précis pour que l'on puisse hasarder une hypothèse. La lettre interceptée, Rabelais fut mis en surveillance, en attendant la réponse du roi ou du chancelier. Il est presque certain qu'il devait encore être à Lyon à la fin du mois d'août. Dans ces conditions, il est une coïncidence que nous devons relever. Dans les derniers jours de ce même mois d'août, passait à Lyon, venant de la cour, Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, qui se rendait en diligence vers le Piémont, auprès de M. de Humières[1]. Le 28 août, le cardi-

1. *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey*, p. 252-253. — Pour le dire en passant, il se pourrait fort bien que Gaucher Farel eût bénéficié de la présence du sieur de Langey en Dauphiné et dans la région de Gap et d'Embrun et que ce fût par son intermédiaire qu'il eût été mis en rapports avec Montmorency. Vers la même époque, nous voyons Guillaume du Bellay intervenir en faveur d'un de ses agents, dont il utilisait les services en Allemagne, et qui était originaire d'Embrun, Jean de Morel. Le 26 septembre, il écrivait de Briançon à M. de Bronchenu, lieutenant pour le roi à Embrun, aux juges et gens du roi dans cette ville et aux vicaires de l'archevêque d'Embrun. Dans la lettre à M. de Bronchenu, il disait : « Je renvoye ce porteur en Alemaigne pour le service du Roy, lequel je vous recommande. Il m'a dict que aucuns luy ont emprunté quelques livres et papiers qui maintenant font difficulté de les luy rendre, allégant qu'en iceulx livres il y a choses qu'ilz ne trouvent bonnes. Aussi a il eu plusieurs aultres livres et peu en y a où il n'y ait du bon et du maulvais. Quant on trouvera qu'il ayt suyvy le mal pour laisser le bien, je ne le vouldroys soustenir, mais estant come il est homme d'estude, mesmement ayant charge d'entendre au lieu où il va et dont il vient, d'entendre les moyens qui se pourront trouver pour ramener les choses à bonne union, qui est l'une des choses que le Roy désire le plus, il fault qu'il voye les raysons d'une et d'aultre partie pour advertir journellement ledict seigneur quelle espérance et moyen il y trouvera; par quoy je vous prye luy fayre rendre sesdicts livres et papiers, et vous me ferez pleysir que je mettray peine de recongnoistre. » Dans la lettre aux vicaires de

nal de Tournon profitait de ce passage pour faire parvenir à ce dernier 24,500 livres. N'est-il pas naturel de supposer que Rabelais ait lui aussi profité de l'occasion pour se mettre en rapports avec le frère du cardinal du Bellay, son protecteur? L'hypothèse ne nous paraît avoir rien que de très plausible.

A quelle époque, au juste, Rabelais revint-il à Montpellier? Un texte bien des fois cité mentionne son nom à la date du 27 septembre 1537[1] :

Anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo septimo facta fuit congregatio per fidem, die Sancti Cosme et Damiani, 27ª septembris, in qua comparuerunt doctores sequentes, et primo :

Reverendus dominus Gilbertus Griffius, cancellarius, qui pro suo ordinario, elegit, etc.....

Custodes clavium D. cancellarius, D. Johannes, Falco, decanus, D, primus procurator, et D. junior doctor, *Franciscus Rabelaesus.*

D. Franciscus Rabelaesus, pro suo ordinario elegit librum

l'archevêque d'Embrun, il insistait sur le caractère officiel de la mission que Jean de Morel allait accomplir en Allemagne, où on l'envoyait « pour continuer quelques practicques avecques aucuns personages touchant la réunion de l'église germanique avecques la nostre, à quoy le Roy travaylle piéçà tant de sa naturelle inclination que à la requeste de nostre Sainct-Père ». Aux juges et gens du roi, il expliquait pourquoi l'on avait trouvé des ouvrages suspects entre les mains de son protégé... « Il est bien mestier qu'il en lyse de plus extraordinaires et qu'il confère avecques les principaulx docteurs d'Alemagne de ceulx qui se sont aliénez de l'église romaine, car aultrement il n'auroit le moyen ne d'advertir par deçà des articles esquelx ilz sont repugnans à nostre doctrine, ne de leur communiquer les responses que le Roy par plusieurs fois leur a faictz envoyer par advis et délibérations de sa Faculté de théologie de Paris, apprès les avoir faictz débattre en sa présance et faictz entendre tant par lettres que par homes exprès à Nostre Sainct-Père et au collège des cardinaulx. » (Bibl. nat., fr. 5152, fol. 86, 87 et 88.)

1. Dr de Santi, *Le Cours de Rabelais à la Faculté de Montpellier (18 octobre 1537-1538), Revue des Études rabelaisiennes,* 1905, p. 309-310. Voir le fac-similé dans Gordon, *F. Rabelais à la Faculté de médecine de Montpellier,* en regard de la page 27.

Prognosticorum Hippocratis, quem graece interpretatus est[1].

A ce sujet, M. Revillout fait l'observation suivante[2] : « Particularité qui n'a pas, que je sache, été relevée, son nom n'arrive qu'au bas de la liste et n'y a pas été mis en même temps que celui des autres. De plus, il est probable qu'il a été écrit de sa main, ainsi que la mention fameuse, placée après le titre du livre choisi par lui : *quem græce interpretatus est. Interpretatus est,* pourquoi ce temps passé, quand il s'agissait d'un cours à faire? Cela ne vient-il pas de ce que Rabelais mentionnait après coup l'objet de son enseignement sur le *Livre des clefs et des leçons*, non pas, ainsi que faisaient les autres, pour l'annoncer, mais seulement quand il l'avait terminé? » Qu'est-ce à dire, sinon que Rabelais n'assistait probablement pas à la réunion du 27 septembre. Serait-il donc resté à Lyon pendant le mois de septembre et ne serait-il rentré à Montpellier que dans le courant d'octobre pour les leçons du grand ordinaire, qui commençaient à la Saint-Luc, le 18 octobre? Il est impossible de l'affirmer avec certitude. En tout cas, s'il avait séjourné à Lyon jusqu'à la date que nous indiquons, il aurait pu voir l'entrée dans cette ville du roi François Ier suivi de sa cour, c'est-à-dire en compagnie des membres de son conseil, parmi lesquels le cardinal du Bellay lui-même[3]. Et comme le voyage du roi et son départ pour Lyon étaient décidés vers la fin du

1. Les mots en italiques ont été ajoutés après coup, et, de l'avis de M. Gordon, « sont écrits de la main même de Rabelais ». *Ibid.*, p. 31.

2. Ch. Revillout, *Mémoire cité*, p. 327.

3. François Ier arriva à Lyon le 1er octobre. La présence de Jean du Bellay nous est révélée par celle de Sleidan, son secrétaire pour les relations avec l'Allemagne, qui écrit de Lyon le 9 octobre à un des serviteurs du landgrave de Hesse. Voir notre étude sur *Jean Sleidan et le cardinal du Bellay* (extrait du *Bulletin historique du protestantisme français*, 1901), p. 6-7. Le roi quitta Lyon le 11 octobre, pour suivre, de loin, son armée. La plus grande partie de la cour et les principaux membres du conseil n'accompagnèrent pas François Ier.

mois d'août, que c'était une chose connue, ne peut-on pas supposer que Rabelais, instruit de ce projet par la rumeur publique et peut-être par le seigneur de Langey lui-même, ait retardé son départ de Lyon pour attendre l'arrivée de la cour et avoir l'occasion de revoir son protecteur, le cardinal, l'ancien ambassadeur de France à Rome?

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, — que nous proposons comme telles, sans nous en dissimuler la fragilité, tant que d'autres textes ne viendront pas les appuyer, — une chose est certaine, c'est la présence de Rabelais à Lyon au mois d'août 1537. Il avait fait dans cette ville des séjours de plus ou moins longue durée en 1532, 1533, 1534, 1535. Au retour de Rome, en 1536, il dut s'arrêter également à Lyon, où Jean du Bellay séjourna du mois de mars jusqu'au milieu de juillet. Dans un récent article[1], M. Picot montrait qu'en 1538 Rabelais, après l'entrevue d'Aiguesmortes, avait suivi la cour en compagnie, ajoutons-le, du cardinal du Bellay, qui avait lui aussi accompagné François Ier dans son voyage à Nice et dans ses déplacements au retour vers le Nord. La présence de Rabelais, — à tout le moins son passage, — à Lyon est également constatée en 1539, en 1540 (nous le verrons tout à l'heure), à la fin de 1541, au début et à la fin de 1542. De telle sorte que pendant dix ans Rabelais est revenu, chaque année, toucher barre, si l'on peut dire, à Lyon, se retremper en ce milieu d'imprimeurs et d'humanistes, qui alors était, avec celui de Paris, le plus brillant et le plus actif et peut-être, à cause de la proximité de l'Italie, plus original et plus fécond même que celui de Paris.

II.

Puisque la lettre du cardinal de Tournon est du mois d'août 1537, l'affaire dont il y est question ne saurait être la

1. É. Picot, *Rabelais à l'entrevue d'Aiguesmortes (juillet 1538)*, dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, 1905, p. 333-338.

même que celle à laquelle fait allusion Jean de Boyssonné dans la lettre que le 12 décembre 1540 il adressait de Chambéry à son ami Guillaume Bigot. Nous sommes ici en présence d'un autre incident, — il serait plus exact de dire accident, — dans l'existence de Rabelais, incident de nature analogue peut-être à celui de 1537, où le même nom de Rome est prononcé, mais qui ne met pas en cause les mêmes personnages. Nous allons essayer d'apporter un peu de lumière sur ce point obscur de la vie de Rabelais. Ce sera la contre-partie et comme la contre-épreuve de ce que nous avons dit plus haut à propos de la lettre du cardinal de Tournon.

Dans une lettre écrite le 1er décembre 1540, Jean de Boyssonné raconte à son ami Guillaume Bigot, alors en Piémont auprès de Guillaume du Bellay, qu'il est allé naguère à Paris, à la cour, et qu'il s'est entretenu avec Claude Cotereau ; mais il n'est pas très explicite sur l'objet de ces entretiens[1]. La raison de cette réserve, c'est peut-être l'aventure arrivée à Rabelais dont il touche un mot dans un post-scriptum du 12 décembre : « Coteræus rem omnem mihi in Aula narravit de Fossano et Rabelæso, et de litteris e Roma in Aulam perlatis et est quod uterque reprehendi possit : hic quod de tam magnis, non habito delectu ad quos scribat, et de quibus rebus scribat; ille quod amici litteras passim omnibus ostendat. Intelligis quid dicam. Sed de his alias inter nos...[2]. » On comprend que Jean de Boyssonné ne se montre pas prolixe de détails : outre qu'il était tenu, par suite des circonstances, à beaucoup de précautions, son correspondant Guillaume Bigot entendait à demi mot, puisqu'il était en compagnie de Rabelais auprès de Guillaume du Bellay. Cette discrétion toute naturelle n'en est pas moins fâcheuse pour notre curiosité qui est mise en éveil sans être satisfaite. Nous voyons bien qu'il s'agit d'affaires importantes, d'affaires

1. Le texte de cette lettre est reproduit par Gaufrès, *Claude Baduel et la réforme des études au XVIe siècle*, p. 324-326.
2. Gaufrès, *op. cit.*, p. 325.

d'État sans doute, dont Rabelais aura écrit indiscrètement. Mais de quelles affaires au juste? A quel moment doit-on placer cet incident? Quels sont les personnages cités par Jean de Boyssonné et plus particulièrement ce « Fossanus », à qui Rabelais a eu le tort de se confier? Peut-être lorsque nous aurons répondu à ces deux dernières questions pourrons-nous entrevoir une réponse à la première.

Et d'abord, quelle est la date du voyage de Jean de Boyssonné à la cour? Un détail va nous aider à la fixer : « Ego nuper ex Aula redii. Per id tempus quo in ea fui, Rex Lutetiæ semper moratus est. » En 1540, François Ier a séjourné à Paris à trois reprises : au début de janvier, au début de juillet et de la fin d'octobre au 8 novembre. Il ne saurait être question de janvier ni de juillet, car, outre que l'adverbe *nuper* ne serait guère de mise, nous savons que Guillaume Bigot était en août à Chambéry auprès de Jean de Boyssonné, et ce dernier n'aurait donc rien eu à lui apprendre[1]. Il s'agit donc des premiers jours du mois de novembre précédent. L'affaire à laquelle Rabelais se trouvait mêlé doit par conséquent s'être passée peu de temps auparavant, en septembre ou en octobre. Voilà déjà un premier point acquis.

Des deux personnages dont Boyssonné cite les noms, nous n'insisterons pas sur le premier, Cotereau. Claude Cotereau est connu comme ami de Dolet, qui lui avait dédié l'année précédente le *Genethliacum*[2]; à la même date (1539), il avait publié lui-même son traité *De Jure militum*[3]. Il était alors l'un des secrétaires de Jean du Bellay, et ceci n'est pas indifférent à remarquer lorsqu'il s'agit

1. Jean de Boyssonné à Guillaume du Bellay, lettre du mois d'août 1540, citée par A. Heulhard, *Rabelais en Italie*, p. 134, note.

2. Sur ce personnage, voir R. Copley-Christie, *Étienne Dolet*, trad. Stryienski, *passim*, notamment chap. XVI, pour le *Genethliacum*; V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 319; *Fragments de la première ogdoade*, introduction, p. I-II.

3. En 1539, à Lyon, chez Dolet. Cf. R. Copley-Christie, *op. cit.*, p. 499-500.

de Rabelais. C'est dans le cercle des amis ou des clients du cardinal comme dans celui des connaissances de Bigot qu'il convient de chercher le personnage qui répond au nom de « Fossanus ». M. Picot croit que c'est un Italien, Antonio da Fossano, un médecin, ou, plus probablement, un moine augustin originaire de Fossano, Girolamo Negri[1]. Mais du premier on ne sait presque rien et du second pas grand'chose, du moins pour l'époque qui nous occupe. A notre avis, il s'agit d'un Français : Fossanus, c'est le sr de la Fosse, Barnabé de Voré[2]. M. Picot cite ce nom, mais pour le rejeter, parce que ce Barnabé de Voré, « qui remplit alors diverses missions diplomatiques, semble n'avoir servi qu'en Allemagne ». Cependant, en 1540, comme nous le verrons bientôt, le sr de la Fosse se trouvait précisément en Italie, à Rome. Mais peut-être ne sera-t-il pas inutile pour le but que nous nous proposons de donner quelques détails sur ce personnage que Rabelais, — à son dam, — honora de sa correspondance.

Originaire des environs de Blois, Barnabé de Voré, sr de la Fosse, était un parent des du Bellay-Langey[3]. Il suivit Guillaume du Bellay lors de sa première mission en Allemagne (avril-juillet 1532). A son retour, le sr de Langey l'y renvoya pour apprendre l'allemand. Lors de sa seconde mission (novembre 1533-juin 1534), il l'employa à surprendre d'une chambre voisine, à travers les cloisons, les conversations de certains agents du roi Ferdinand descendus dans la même hôtellerie[4]; il l'envoya ensuite auprès

1. Article cité, *Revue des Études rabelaisiennes*, 1906, p. 47.

2. A la suite de l'article déjà cité de M. Picot, M. Abel Lefranc avait trouvé également cette identification qu'il nous a communiquée et qu'il a bien voulu nous laisser le soin de démontrer d'après des documents concernant ce personnage que nous avions déjà réunis.

3. Guillaume du Bellay à Montmorency, Augsbourg, 11 décembre 1533. Archives du ministère des Affaires étrangères, *Allemagne*, III, fol. 20.

4. Arch. Aff. étr., III, fol. 20, 69. Cette hôtellerie nous fait songer à la pittoresque description d'Érasme dans ses *Colloques*, *Diversoria*.

du landgrave Philippe de Hesse pour avoir des renseignements sur ce qui s'était passé à l'entrevue de Bar-le-Duc et le texte des arrangements qui y avaient été pris[1]; et lorsqu'il demanda aux principaux docteurs réformés d'Allemagne des consultations en vue d'un essai de concorde entre protestants et catholiques, c'est Barnabé de Voré qu'il utilisa comme intermédiaire en même temps que l'Allemand Ulrich Chélius ou Geiger. Très probablement le s^r de la Fosse apporta à Paris les avis des ministres suisses qu'Ulrich parvint à obtenir vers le milieu de janvier 1535.

Durant toute cette année, on le voit constamment sur les routes de France et d'Allemagne. En février, lorsque la répression suscitée par l'affaire des placards allume encore des bûchers, stylé par les du Bellay, il a une entrevue avec François Ier, lui expose avec enthousiasme les idées de Mélanchthon, s'en proclame le disciple et obtient d'être envoyé auprès du grand réformateur pour s'enquérir s'il consentirait à venir en France mettre sa science et sa modération au service de la politique d'union[2]. Il part vers le milieu de mars, muni d'argent pour Chélius et de lettres de Sturm pour les protagonistes de la réforme allemande, Bucer, Mélanchthon[3]. Il ne rencontre pas le pre-

1. Bibl. nat., fr. 3091, fol. 55; 2968, fol. 84 (3 mars 1533-34) et Arch. Aff. étr., III, fol. 74 et suiv. Guillaume du Bellay à François Ier, 20 mars 1534.

2. Sturm à Mélanchthon, 6 mars 1535, dans Herminjard, *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française,* III, n° 498, et dans le *Corpus reformatorum,* II, col. 855 et suiv.; à la suite de la lettre de Sturm, le *Corpus* reproduit une lettre de Barnabé de Voré à un destinataire inconnu, au sujet des suites de l'affaire des placards et de la venue de Mélanchthon.

3. Mandements en date du 2 mars 1535 de payer à Barnabé de Voré : 225 livres tournois « pour ung voiage qu'il va présentement faire allant au pays d'Almaigne porter lettres de créance dudict seigneur [le roi] à aucuns princes et seigneurs dudict pays et icelle créance leur exposer »; — 675 livres tournois « pour icelles porter et délivrer de par ledit seigneur au docteur Ulleric, almant [Ulrich Chélius ou Geiger], estant de présent ès pays d'Almaigne et auquel docteur, en faveur des bons et agréables services qu'il a cy-devant

mier à Strasbourg[1], et du second il ne parvient pas à obtenir une réponse affirmative : Mélanchthon s'en remet à ses amis de France du soin de prendre une décision[2]. A cette nouvelle, François Ier écrit une lettre d'invitation officielle; Jean du Bellay, Jean Sturm ajoutent leurs instantes prières à la requête du roi[3]. Au milieu de juillet, Barnabé de Voré se dirige à nouveau vers l'Allemagne[4]. En passant à Strasbourg, il explique à Bucer pourquoi on a trouvé préférable de le remplacer par son collègue Hédion, présumé plus conciliant[5]. A Iéna, il sollicite Mélanchthon; mais le duc de Saxe n'autorise pas ce dernier à se rendre en France; et après avoir été témoin des efforts du réformateur pour vaincre l'obstination de son maître, le sr de la Fosse revient, ayant échoué dans sa mission et ne rapportant que les lettres, d'ailleurs fort belles, de Mélanchthon à François Ier et aux frères du Bellay[6].

Nous retrouvons encore Barnabé de Voré en Allemagne vers la fin de 1535 et le début de 1536. De nouveau, sur les ordres de Guillaume du Bellay, il se rend successivement auprès du duc de Wurtemberg, Ulrich, pour le prier de cesser ses armements, et des ducs de Bavière pour leur

faictz audict seigneur, icelluy seigneur luy a faict don ». (Bibl. nat., fr. 15632, nos 51 et 52. Les lettres de Sturm dans Herminjard, *op. cit.*, III, nos 498 et 499.)

1. Herminjard, *op. cit.*, III, p. 308, note 6.

2. Lettres de Mélanchthon des 22 et 23 avril 1535, dans *Corpus reformatorum*, II, col. 868 et suiv.; III, col. VIII; — Herminjard, *op. cit.*, III, p. 307, note. 1.

3. A Mélanchthon, François Ier, 23 juin 1535; Jean du Bellay, 27 juin; Jean Sturm, 9 juillet, dans *Corpus reformatorum*, II, col. 879-880, 886 et suiv.

4. Breton à Montmorency, la Fère, 2 juillet. Bibl. nat., fr. 2976, fol. 12. « M. de Langey a tant fait que la Fosse a esté dépesché pour aller quérir Mélanthon et Edio, avec argent pour les monter et accoustrer... »

5. Bucer à Sturm, 22 septembre, *Bulletin historique du protestantisme français*, août-septembre 1900, p. 479-494.

6. Mélanchthon à Camerarius, 5 août; à François Ier, à Guillaume du Bellay, à Sturm, 28 août, dans *Corpus reformatorum*, II, 899, 913, 917.

réclamer les sommes qu'ils devaient au roi de France[1]. Lorsque le s^r de Langey regagne la France, il reste à Tubingue pour servir d'informateur au sujet de l'attitude des princes et pour se perfectionner aussi dans la connaissance de l'allemand et des auteurs anciens. Il y vit en compagnie de Guillaume Bigot, à qui il avait été confié probablement dès 1534[2]. Dans l'épître dédicatoire du *Somnium* comme dans celle du *Præludium philosophiæ christianæ*, Bigot évoque en termes émus le souvenir de ce préceptorat, il fait le plus vif éloge des qualités intellectuelles de son élève qui le régalait d'une table bien servie et parfois des vers latins de Guillaume du Bellay[3].

Au printemps de 1537, Guillaume Bigot, grâce à ses protecteurs, les du Bellay, peut rentrer en France. Barnabé de Voré demeure à Tubingue; en juillet, il est mandé à Bâle, pendant que Jean de Morel, un autre informateur de Guillaume du Bellay, prend, si l'on peut dire, un congé et vient à Embrun, où il lui arriva la mésaventure que nous avons vue[4]. En 1538, il accomplit au moins deux

1. Voir Heyd, *Ulrich, Herzog zu Wurtemberg*, III, p. 240; — Stumpf, *Baierns politische Geschichte*, I, p. 186 et suiv.

2. V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 219-220; — Mélanchthon à Camerarius, Tubingue, 26 septembre 1536, *Corpus reformatorum*, III, col. 164. « ... De Gallicis rebus mira hic narrat Voræus, qui nunc in hac Academia versatur : ait se habere literas recentissimas a Langeo; sed his fabulis nihil tribuo... »

3. La lettre apologétique et dédicatoire est datée de Bâle « sexto calendas januarias M D XXXVI » [27 décembre 1536]. — « Fossanus tuus nosterque te majorem in modum salutat. Etsi ego nunquam sum Gallicis ingeniis diffisus, tamen in Fossano tam acre, tam solicitum, adeo omnium capax disciplinarum minime credidi. Dum feci de ejus in literis promotione periculum, mirifice in græcis profecisse, illud abunde declarat : Volmarum nostrum solere dicere Fossanum plus ea in lingua semestri profecisse quam se totos annos quinque. Pede nihilo infaustiore in mathematicis pergit, scientiam theoriæ planetarum jam pene consecutus. Ex quo mihi licet sperare et quantum in philosophia est brevi robur facturus, et quanto tum apparatu, tum successu ad ciceronianam imitationem deinde est conversurus... »

4. Guillaume du Bellay à Jean de Morel, Melun, 15 août 1537. Arch. Aff. étr., *Mémoires et documents*, vol. 1876, fol. 6.

missions diplomatiques en Allemagne. La première au printemps, sur laquelle nous n'avons pas de renseignements[1]; la seconde au mois de juin, lorsqu'il s'agit de rassurer les protestants allemands alliés de la France sur la portée véritable de l'entrevue de Nice. Parti de Villeneuve le 10 juin, il arriva à Strasbourg le 25; mais il ne dépassa pas cette ville, à cause de l'insécurité des routes, se contentant d'envoyer ses instructions au landgrave de Hesse et à l'électeur de Saxe[2].

A partir de cette date, Barnabé de Voré nous échappe totalement jusqu'en 1540. Il est alors en Italie : le 10 août, Guillaume du Bellay, à Turin, lui confie une lettre pour le connétable, Anne de Montmorency[3]. Il ne devait pas résider d'ordinaire auprès du gouverneur du Piémont, car on ne trouve pas son nom dans la correspondance de ce dernier, pourtant assez abondante pour cette époque. Peut-être passait-il à Turin revenant de Rome, où nous savons, par un autre document, qu'il fut envoyé et qu'il subit une transformation profonde dans ses idées.

La cour était divisée entre deux partis : l'un, persistant,

1. Dans les *Acquits sur l'Épargne*, on trouve deux mandements, sans date, mais qui se réfèrent certainement au début de 1538 : « A Barnabé d'Eurre, s^r de la Fosse, pour ung voiage en diligence de Molins en Almaigne devers aucuns princes et seigneurs dudict pays leur porter lettres de créance dont ledict seigneur ne veult estre faicte aucune mention et pour son retour devers le Roy luy en apporter responce, II^c escus ». [François Ier séjourna à Moulins et aux environs depuis le début de février jusqu'au 16 mars 1538.] — « A Barnabé d'Eurre, dit la Fosse, sur les voyages qu'il a faictz ou fera en Allemaigne et autres despences oultre II^c escus soleil qu'il a cy-devant receuz, la somme de VIXX escus soleil. » J 961 11[21]; J 961 11[18].

2. « A Barnabé de Voré, sieur de la Fosse, pour aller en poste de Villeneufve [aujourd'hui Villeneuve-Loubet, cant. de Cagnes, arr. de Grasse, Alpes-Maritimes] en Allemaigne, IIII^c L livres tournois » (Arch. nat., J 962 14[39]). — Voir O. Winckelmann, *Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation*, II, p. 505-507. Une lettre adressée par le sieur de la Fosse au landgrave de Hesse, datée de Strasbourg 25 juin, et la réponse du landgrave du 15 juillet sont aux archives de Marbourg (Hesse).

3. Bibl. nat., fr. 5152, fol. 29.

malgré les échecs, dans les tentatives d'union et de concorde entre les églises, conseillait la modération au dedans pour se concilier le concours des protestants allemands au dehors; Jean du Bellay était l'âme de ce parti. L'autre, au contraire, dont les chefs étaient le cardinal de Tournon et le chancelier Poyet, poussait aux mesures de rigueur : il avait déjà obtenu l'édit de Fontainebleau (1er juin 1540) et bientôt allait entamer l'extermination des Vaudois. François Ier était tiraillé entre ces deux tendances contraires, et, selon sa coutume, penchait tantôt d'un côté tantôt de l'autre. A la faveur de ces tiraillements, les intrigues de cour se développaient, s'enchevêtraient, tout un travail souterrain de mines et contre-mines préparant des coups de théâtre, des élévations soudaines et des chutes retentissantes. Chabot de Brion avait été déjà sacrifié ; le crédit de Montmorency déclinait, les du Bellay avaient besoin de toute leur habileté pour se maintenir. C'est alors que le sr de la Fosse évolua. Lui qui jusqu'à ce moment avait été sympathique aux protestants, qui avait coopéré à la politique d'union et de concorde, il fut gagné à la politique de rigueur et de persécution. Cet ancien admirateur et disciple de Mélanchthon passa du côté du cardinal de Tournon et du chancelier Poyet. C'est du moins ce qu'assurait Jean du Bellay dans une lettre que, de sa propre main, il écrivait à Bucer le 28 octobre[1]. Remarquons cette date : elle coïncide avec celle du voyage à Paris de Jean de Boyssonné. François Ier avait décidé d'envoyer aux états protestants une ambassade dont le chef était Guillaume de Furstemberg, qui s'était fait fort de conclure avec eux un accord. N'ayant pu empêcher cette mission, Tournon et Poyet avaient conçu, à l'instigation de Barnabé de

1. Cette lettre n'a pas été retrouvée; mais elle est analysée dans un rapport détaillé que, le 17 novembre 1540, Martin Bucer adressait à Burkhardt, le chancelier de l'électeur de Saxe; voir O. Winckelmann, *op. cit.*, III, p. 125-127; H. Baumgarten, *Sleidans Briefwechsel*, p. 9-10. Dans ce dernier recueil, on trouvera plusieurs lettres datées du mois d'octobre adressées par Jean Sleidan et Jean du Bellay à Bucer, à Jean Sturm, etc., nos 4 à 10.

Voré, un plan assez machiavélique. C'était de faire accompagner Guillaume de Furstemberg par le sr de la Fosse, de profiter de la confiance inspirée par cet ancien serviteur des du Bellay pour faire rentrer en France, avec l'espoir du pardon, les réformés qui s'étaient enfuis en Allemagne, et, lorsqu'on aurait mis la main sur eux, les traiter avec la dernière sévérité. Jean du Bellay et Sleidan mettaient en garde leurs amis d'outre-Rhin contre cette machination.

C'est au milieu de cette fermentation des esprits et, si l'on peut dire, de ce remue-ménage d'intrigues et de racontars que se placent et l'incident Rabelais-de la Fosse et le séjour à la cour de Jean de Boyssonné. Nous pouvons maintenant, ce nous semble, hasarder une explication de cette affaire. Rabelais, de Turin, aura écrit à Barnabé de Voré, alors à Rome. Ignorant la volte-face de son correspondant, l'imaginant toujours dans les sentiments qu'avaient entretenus en lui sa parenté avec les du Bellay et ses missions antérieures, il se sera exprimé en toute confiance. Il lui aura fait part des nouvelles politiques que son maître, le sr de Langey, centralisait à Turin. Est-il téméraire de supposer que ces nouvelles avaient surtout trait aux affaires d'Allemagne, sur lesquelles Guillaume du Bellay possédait des informations directes et particulières? Jean et Jacob Sturm, Ulrich Chélius, sans compter les informateurs de France, instruisaient le gouverneur du Piémont de l'attitude de Lazare de Bayf à la diète de Haguenau, de la mission secrète dont avait été chargé en même temps Jean Sleidan. Les Allemands ne répondaient guère aux avances du roi de France et se méfiaient de cette politique équivoque qui consistait tout à la fois à solliciter l'alliance des états protestants, à persécuter les réformés de France et à s'efforcer d'obtenir les bonnes grâces de la papauté. Ce sont sans doute des nouvelles de ce genre, peut-être même, — écho des jugements qu'il entendait autour de lui, — une appréciation de cette politique dépourvue de franchise et d'esprit de suite, que Rabelais avait transmises au sr de la Fosse et que celui-ci dut mon-

trer à ses nouveaux protecteurs, aussi blâmables l'un que l'autre au jugement de Boyssonné : « Hic quod de tam magnis, non habito delectu ad quos scribat et de quibus rebus scribat; ille quod amici litteras passim omnibus ostendat. »

Voilà l'hypothèse qui nous paraît la plus plausible. Nous convenons qu'elle gagnerait à s'appuyer non seulement sur des raisonnements et des concordances, mais encore et surtout sur des textes, qu'il faudrait peut-être chercher dans la correspondance de notre ambassadeur en cour de Rome, Georges d'Armagnac, évêque de Rodez. A défaut de ces textes, nous ferons encore état de quelques présomptions : la constatation d'un certain nombre de faits que l'on peut, semble-t-il, considérer comme conséquences de cette affaire complètera ce que nous venons d'en dire.

Barnabé de Voré fut, ainsi que nous l'avons dit, envoyé en Allemagne dans les derniers jours d'octobre. Le 14 novembre, il était à Strasbourg. Le 29, il développait ses instructions au landgrave de Hesse. Mais les avertissements de J. du Bellay avaient éveillé partout les méfiances des Allemands. Le landgrave répondit en termes généraux, prit acte des affirmations de François Ier et n'épargna pas les bonnes paroles; mais il ne consentit pas à envoyer en France l'ambassade que sollicitait le roi. Il préférait poursuivre ses pourparlers avec l'empereur[1]. Après cette mission, dont l'échec fut complet, Barnabé de Voré disparaît de la scène diplomatique et même de l'histoire. Mort ou disgrâce? Nous ne savons; toujours est-il qu'à partir du printemps de 1541, nous n'avons plus trouvé de document qui fasse mention de lui[2].

1. Sur cette mission de Barnabé de Voré, voir O. Winckelmann, *op. cit.*, III, p. 121-123, 125-127. L'exposé de ses instructions que le sieur de la Fosse fit au landgrave de Hesse le 29 novembre 1540 et la réponse de ce dernier sont également aux archives de Marbourg (Hesse).

2. Deux mandements le concernent encore, qui se rattachent à cette mission en Allemagne : « A Barnabé d'Eurre, sieur de la Fosse, de présent ambassadeur du Roy au pays d'Allemagne, devers

Rabelais paraît avoir éprouvé quelques ennuis à la suite des indiscrétions du s^r de la Fosse. Comme à M. Picot, il nous semble que le passage suivant d'une lettre écrite par Jean de Boyssonné à Bigot le 19 décembre se rattache à toute cette affaire : « Rabelæsus his diebus hac iter fecit, meque invisit. Nescio si per hanc ipsammet viam ad vos redibit. Nam incertus erat quid ageret, cum hinc abiit[1]. » Cette incertitude ne paraît pas avoir duré longtemps, car, au mois de mars 1541, il était de nouveau auprès de Guillaume du Bellay. Il est probable que le crédit de Jean du Bellay lui permit de se disculper et d'éviter une mesure de rigueur.

Ce n'est pas que les frères du Bellay eux-mêmes aient échappé, — au moins momentanément, — au contre-coup des intrigues dont la cour était le théâtre et dont l'affaire Rabelais-de la Fosse fut une des manifestations. Un fragment de lettre écrite par Guillaume du Bellay à Montmorency peu de temps après, le 4 janvier 1541, s'éclaire, à notre avis, et prend toute sa portée, si l'on songe aux incidents que nous avons rapportés. « Aucuns mes amys de par delà m'ont escript qu'il leur avoit esté défendu de par le Roy qu'il n'escrivissent plus riens à mon frère ne à moy, mais principalement à mon frère, et non obstant que je ne pense point que luy ne moy avons donné occasion au Roy de ce faire, et par ainsi me pense que celluy qui a faict telles défenses n'ayt par adventure excédé sa commission : j'ay toutesfoiz en tout événement différé de continuer à mander à la court les nouvelles qui m'en venoient, et quant je sçauray que ce sera l'intention du Roy, je donneray

aucuns personnages dudit pays 450 livres tournois par lettres à Fontainebleau le 9 janvier 1541, et 337 livres 15 sous par lettres à Blois le 18 mars 1541 pour remboursement de frais extraordinaires. » (Bibl. nat., Clairambault, 1215, fol. 79.) A. de Ruble mentionne une lettre de Barnabé de Voré à la reine de Navarre du 25 janvier 1541, conservée aux archives de Düsseldorf, *Mariage de Jeanne d'Albret*, p. 77, n. 1.

1. Cité par Gaufrès, *op. cit.*, p. 326, et par M. Picot, *loc. cit.*, p. 48. Le passage de Rabelais se place entre le 12 et le 19 décembre.

bien ordre que l'on ne m'escripve plus[1]. » Guillaume du Bellay devait tenir parole, car sa correspondance à partir de cette date ne contient plus d'informations relatives aux affaires d'Allemagne. Mais Jean du Bellay avait assez d'habileté et de souplesse d'esprit pour ne pas se laisser emporter par le courant défavorable. Il sut se maintenir en faveur et au moment même où il couvrait sans doute son ancien protégé Rabelais, il intervenait dans la formation d'une nouvelle ambassade que François Ier envoyait aux Allemands[2]; bientôt même il remplaça complètement son frère dans ce que nous pourrions appeler « la direction politique » des affaires d'Allemagne. Si l'indiscrétion de Barnabé de Voré, sr de la Fosse, n'eut pas de suite fâcheuse pour lui, Rabelais le dut donc au cardinal, auprès de qui il allait plus tard trouver maintes fois encore asile et protection.

V.-L. Bourrilly.

1. Bibl. nat., fr. 5152, fol. 68.
2. Cette mission comprenait le secrétaire même de Jean du Bellay, Jean Sleidan, et Morelet du Museau. Voir sur ces négociations H. Baumgarten, *Sleidans Briefwechsel*, p. 25-28; O. Winckelmann, *op. cit.*, III, p. 166-167.

APPENDICE.

I.

Lettre du sieur de la Fosse au landgrave de Hesse.
(Strasbourg, 25 juin 1538.)

Illustrissime princeps, etsi legationis meae causas ex Christiannissimi Regis literis Celsitudo Tua facile intelligere possit, tamen, quo omnia fusius explicarentur, constitueram cras sub auroram iter ingredi atque omnia, quae in mandatis a Rege habeo, C. T. coram exponere, nisi monitus de quibusdam caesarianis equitibus, qui vias observant, ut Regis agentes intercipiant, satius eō duxissem eadem litteris declarare, cum praecipua caussa legationis meae sit, Christianissimi Regis singularem erga C. T. et ei conjunctos Status voluntatem aperire, de qua jamdudum nullam apud vos dubitationem Rex reliquit. Sic autem res habent: prima die hujus mensis junii, cum Christianissimus Rex ad arcem, Villam Novam dictam[1], miliari germanico a Nicea semotam, appulisset et rescivisset Caesarem ante quindecim dies cum Pontifice adventasse, videlicet Caesarem ad oppidulum quoddam Villamfrancam[2], quingentis circiter passibus a Nicea, Pontificem autem Niceam, confestim constabilem[3] nostrum cum cardinali Lotringiae[4] ad Pontificem dimisit, qui ei declararent, quam cuperet Christianissimus Rex componi inter Caesarem et se concordiam, vel durioribus conditionibus. Quos cum Pontifex audivisset, atque eadem de Caesare polliceretur, maximam spem pacis nostris inierit, quae cum Christianissimo Regi retulissent legati nostri, laetitia perfusus Rex in crastinum Pontificem convenire parat, comitem Furstenbergensem[5] cum copiis educit, atque, quae summa est legationis meae, his verbis coram omnibus interpellavit :

1. Villeneuve-Loubet, cant. de Cagnes, arr. de Grasse (Alpes-Maritimes).
2. Villefranche, à l'est et près de Nice.
3. Anne de Montmorency, connétable de France depuis le 10 février précédent.
4. Jean, fils de René II, duc de Lorraine, né en 1498, cardinal (1518), mort en 1550.
5. Guillaume, comte de Furstemberg.

« Hodie primum mihi spes pacis illuxit, comes dilecte, jam jam audiemus Pontificem, qui de Caesare multa nobis pollicetur asseritque ipsum mitiorem nobis factum esse; verum si Caesar ad aequas pacis conditiones pacatus sit descendere, ego ad aequissimas, ac potius empturus ab eo pacem quam non culturus, et de jure meo nonn nihil cessurus, modo integra mihi sit haec pacis conditio, ut omnes mihi amicitia foedere et veteri necessitudine conjuncti nihil damni aut incommodi ex hoc tractatu accipiant, quod illis innotescere maxime velim, praecipuo Statibus Germanie benevolis nostris, ut intelligant, me nonn solum eorum rationem habere rebus afflictis, sed etiam prosperis, ac meo nomine hoc illis, quando et Germanus es, velim significes, acturum me nihil unquam quod nonn ad conservandam amplificandamque suam illam pristinam libertatem nedum opprimendam spectet; quod si eo in periculo versarentur, me illis neque opibus neque auxiliis defuturum, hic te meae erga eos voluntatis testem appello, prius quam quicquam aut cum Caesare agam aut Pontifice, etc. » Quod cum Christianissimus Rex praesentibus Galliae principibus alta voce protulisset — idque in mandatis comiti Guilielmo dedisset, ut primo quoque tempore ea vobis significaret, comiti Guilielmo visum est consultius, si Rex ipse suo nomine per suos vobis significaret; quae opinio quum Christianissimo Regi mirifice probaretur, me confestim ad vos in Germaniam dimisit, haec omnia vobis expositurum. Quum aut[em] propter impendentia pericula impediar, rogo obnixe C. T., ut has literas, in quibus summa legationis meae continetur, boni consulere velit atque adeo literas regias cum copia mearum illustrissimo duci Saxoniae electori[1] in gratiam Regis reddendas curare. Postremo, nisi pax fiat (quod non speramus) Christianissimus Rex de conditionibus pacis quae utrinque proponantur certiorem C. T. faciet, ut facile judicare possit, per utrum eorum steterit, quo minus res componerentur. Deus optimus maximus C. T. servet. Ex Argentorato, 25 junii, anno, etc., XXXVIII.

C. T. deditissimus Fossanus.

(Adresse :) Illustrissimo principi et domino, domino Philippo, lantgravio Hassiae etc., domino suo gratioso.

1. Jean-Frédéric le Magnanime, électeur de Saxe (1532-1547), mort en 1554.

[Cette pièce, ainsi que les trois suivantes, sont conservées, en copie, aux Archives d'État de Marbourg (Hesse). Historische politische Akten. Abtheilung Frankreich.]

II.

Réponse du landgrave de Hesse au sieur de la Fosse.

(Wolkersdorf[1], 15 juillet 1538.)

Philippus, Dei gratia landgravius Hassiae, comes in Catzenelnpogenn, etc.

Salutem dicimus pluriman. Dignissime et doctissime vir, litteras tuas, quas proxime ad nos dedisti, quibus obiter capita potissimamque legationis tuae causam enarrasti et perstrinxisti, una cum serenissimi et christianissimi principis et domini, domini Francisci Francorum, etc., regis domini et consanguinei nostri charissimi litteris percepimus easdemque et regiae dignitatis et tuas patruo fratrique nostro Saxoniae duci et electori, etc., quae et celsitudini ipsius scriptae fuerunt, misimus, quae suae celsitudini etiam redditae ac traditae sunt, et ambo super hac re regiae dignitati tibique brevi respondebimus. Quod et regiam dignitatem nobis, nostrae parti promptissimam ac benevolam sentimus, agimus et habemus dignitati ipsius regiae amicissimas et tibi benignas gratias. Quandoquidem nos caeterique christianae nostrae religionis confoederati legationem quandam ad regiam dignitatem ante aliquot menses ablegavimus neque certiores fieri possumus, utrum legatio ista nostra ad regiam suam dignitatem pervenerit nonnihilque apud eandem dignitatem regiam effecerit, nec ne, itaque etiam atque etiam expetimus, ut (si hac de re non nihil exploratum haberes) nos de jam dicta legatione, an illa apud regiam dignitatem sit aliquidne effecerit, an non et de statu pacis, num ea inter Caesarem et Regem Franciae sit confirmata, nec ne, per litteras cum praesente hoc nostro tabellione certiorem reddas. Hoc vicissim tibi, quacumque ratione poterimus, benigne repensabimus. Datae ex arce nostra Wolkersdorff, decima quinta julii anno, etc., XXXVIII.

1. Wolkersdorf, près de Frankenberg, sur l'Eder, affluent de la Fulda.

Post-scripta allatae sunt nobis praesentes hae litterae ab electori Saxoniae, quibus et ipse et nos regiae dignitati Franciae respondemus, quas tibi una cum tuis transmittimus litteris, petentes eas regiae suae dignitati tradas. Hoc vicissim, qua in re possumus, tibi repensabimus. Datae ut supra.

(Adresse :) Dignissimo ac doctissimo viro N. Fossano, regiae dignitatis Franciae, etc., legato jam Argentorati existenti.

[A la lettre adressée au roi est ajouté le billet suivant :]

Quod hae et ducis Saxoniae electoris et nostri nomine scriptae litterae nostro landgravii solummodo et non electoris sigillo munitae sunt, eam ob causam factum est quod ipsi duci et electori visum est sufficere, quandoquidem a nobis ambobus subscriptae sunt ab uno tantummodo sigillari, sperans idem ponderis subscriptionem suam apud regiam vestram dignitatem habituram ac si sigillo suo sigillasset. Data ut in litteris.

III.

Le sieur de la Fosse au landgrave de Hesse.

(29 novembre 1540.)

Christianissimi Regis Galliarum orator apud principem Hessorum, Philippum, sui Regis nomine latina oratione retulit, quae subsequentibus articulis sunt brevi inter orandum observata et annotata, prima dominica adventus anno quadragesimo.

Regem Christianissimum intellexisse rumorem per Germaniam sparsum suae existimationi et amicitiae hactenus cum Germaniae principibus initae parum convenientem; se vero nihil minus unquam in animum induxisse vel hodie cogitare, quod suae existimationi, amicitiae atque feoderi cum Germaniae principibus et ordinibus initi sit indignum vel adversum.

Pontificem romanum summopere ambivisse affinitatem cum Rege per desponsationem filiae Petri Aloisiae[1] principi Vendocinensi[2]; se autem hanc affinitatem omnibus modis respuisse indignamque suo sanguini judicasse.

1. Vittoria Farnèse, fille de Pietro-Aloysio Farnèse, fils naturel du pape Paul III, né en 1503, assassiné en 1547.

2. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, né en 1518, tué devant Rouen en novembre 1562. Il épousa en 1548 Jeanne d'Albret.

Papam vero ubi hoc non successerit per cardinalem Lothringum transsegisse uti dux Lotharingus[1] secum affinitate jungeretur, desponsata predicta Petri Aloisiae filia nepoti ducis Lotharingiae[2]. Regem vero neque per se neque per suos isti inter Papam et Lotharingum affinitati subscripsisse neque subsidio fuisse.

Regem nihil minus moliri vel cogitare quam de Pontifice romano augendo aut affinitatem cum hoc contrahendo Pontificem propter a Rege aversatam affinitatem legationem Avenionensem quam Rex a Pontifice saepius expetierat admittere hactenus noluisse; inde principes Germaniae facile posse colligere in quam partem mens Pontificis propendeat.

Caeterum Regem Christianissimum animadvertisse sibi passim per Germaniam imputari quod animadverterit in homines vestrae fidei consortes[3]. Hoc autem a se minime factum; verum aliquot Valdensium ex Alpibus, genere hominum indomito, in Narbonensem Galliam irrepsisse, qui aliquot dogmata ordinariae potestati derogantia passim apud crudelam et sequacem plebem disseminaverint, hos se suo e regno proscripsisse, nihil vero preterea durius in eos egisse.

Arbitrari se in hoc omnibus Germaniae principibus atque ordinibus rem gratissimam fecisse tales tumultuosulos et majestatis reos expellendo neque dubitare se quemlibet Germaniae principem aeque severe, si non severius in ejusmodi homines animadversurum, si eorum ditionibus sic fuerint insidiati.

Regem animadvertisse multos sinistros adversum se rumores seri per Germaniam per eos homines, quibus dolet Christianissimo Regi et germanis principibus bene convenire. Tales homines postquam animadverterint se non posse Regis animum (quod omnibus modis attentarunt) a Germanis principibus alienare, nunc rem alia via adgredi atque satagare quibus ratio-

1. Antoine le Bon, né en 1490, duc de Lorraine de 1508 à 1544.

2. François de Lorraine, comte d'Aumale, fils de Claude, premier duc de Guise, né en 1519, assassiné devant Orléans en 1563.

3. En mai 1540, François Ier avait, par lettres patentes, confié au parlement de Provence la connaissance en première instance des procès contre les Vaudois. Le 18 novembre, le parlement rendit un véritable arrêt de proscription que le roi ordonna de mettre à exécution le 14 décembre suivant. Sur l'agitation que ces mesures produisirent parmi les Allemands, voir O. Winckelmann, *op. cit.*, III, p. 143, 150, 151, 157; Herminjard, *op. cit.*, VI, p. 397, n. 8.

nibus principum animos queant a Christianissimo Rege avertere.

Itaque Germaniae principes, omnibus jam recitatis probe consideratis, Christianissimo Regi merito maximam debere habere fidem neque sustinere sinistris rumoribus inter sese foedus atque amicitiam dissolvi et simultates disseminari.

Regem enim animadvertisse Germaniae principibus atque imperii libertati maximum comminere periculum si permiserint per ejusmodi technas se omnibus amicorum et confoederatorum presidiis spoliari. Illos enim facile omnibus dominaturos si securo superiori et inferiori Germaniae (quod totis viribus moliantur) per Ungariae et Geldriae possessionem pedem immiserint. Hoc si illis prospere cesserit Germaniam reliquam nullo negotio sua libertate exuendam subque jugum mittendam.

Tandem itaque Christianissimum Regem pro Germaniae libertatis assertione, pro sacrosancto imperio proque suis amicis Germaniae principibus omnem suam amicitiam atque officium offerre.

IV.

Réponse du landgrave de Hesse au sieur de la Fosse.

(29 novembre 1540.)

Responsum illustrissimi principis Hessorum ad relationem oratoris Christianissimi Regis Galliarum.

Illustrissimus princeps landtgravius Hassiae legit, audivit atque intellexit omnia et singula, quae Christianissimus Rex per suum legatum Johannem Fossanum adeo amice suae dominationi scripsit atque referri curavit, qua de re regiae majestati officiosissimas gratias habet.

In primis itaque, quod regia majestas per suum oratorem illustrissimo Hessorum principi indicari curavit rumores quosdam de sua regia majestate per Germaniam sparsos, fatetur sane illustrissimus princeps per Germaniam rumores non raro percrebuisse, regiam majestatem una cum romano Pontifice atque aliis consensisse, si regiae majestati ducatus Mediolanensis restituatur sese contra principes et ordines, qui evangelio Christi adherent, staturum.

Quamvis vero illustrissimus princeps isti rumori haud dum plenam adhibuerit fidem, non nihil tamen sibi suspitionis obortum ex eo, quod regia majestas a recuperato ducatu Wirtten-

bergensi apud illustr[iss]imum principem tam nihil vel litteris vel legatione egerit. De sollicitatione romani Pontificis apud regiam majestatem pro affinitate et matrimonio cum duce Vendocinensi contrahendo, principem Hessorum facile credere, romanum Pontificem hoc unum moliri, quo summos reges, monarchas atque potentatus sibi conciliet pro sua ambitione, impietate et abusibus stabiliendis. Regiam itaque majestatem prudenter egisse judicat quod, velut nobilissimus rex, hujusmodi hominis affinitatem suo sanguini indignam duxerit.

Quod vero regia majestas affinitatem inter Pontificem romanum et ducem Lotharingiae neque promoverit neque abprobaverit, id ipsum a principe Hessorum in medium relinqui, proinde regiam majestatem pro sua laude et offitio facere quod nolit res romani Pontificis auctiores et augustiores reddere, principem p[r]eterea Hessorum suae regiae majestati a Deo optimo maximo optare atque precari plenam sui divini verbi agnitionem, quo ipsa regia majestas non solum Papam non evehat, verum etiam multi magis tanquam Christianissimus Rex, curet satagat atque urgeat uti per christianum concilium pessimi abusus, qui in catholicam ecclesiam irrepsere, aboleantur, ecclesiaque in pristinum statum, in quo tempore apostolorum et ortodoxorum patrum fuit, restituatur.

Porro quod de negato Avenionensi per romanum Pontificem creando legato orator illustrissimum principem certiorem reddidit, facile credit illustrissimus princeps, Papam sic esse animatum, hocque unum moliri uti unus possit omnia in omnibus esse. Verum illustrissimus princeps optat precaturque subinde regia majestati a Deo talem verbi sui cognitionen concedi, uti tandem plane agnoscat suae regiae majestati nihil opus esse legato a romano Pontifice impetrato verum a Christo ejusque evangelio atque ab apostolica ecclesia ortodoxisque patribus jamdudum administrationem religionis juxta evangelii et primitivae ecclesiae ortodoxorumque patrum praescripta suae regiae majestati esse concessam.

Quod ad rumorem de regiae majestatis sevitia in homines nostrae fidei exercita attinet, illustrissimum Hessorum principem non ire infitias ejusmodi rumores non raros, atque adeo horrendos per Germaniam percrebuisse et multorum piorum animi non parum inde sunt conturbati et ad commiserationem permoti porro de seditiosis hominibus a regia majestate proscriptis illustrissimum Hessorum principem regiae majestatis

factum non improbare si post sufficientem causae cognitionem et non propter assertionem articulorum, qui christiane et pie per Dei verbum possent defendi in ejusmodi homines animadverterit, esseque summopere laudandum, si regia majestas in rebus fidem et conscientiam concernentibus clementer ageret, unicuique sufficientem audientiam preberet easque causas dijudicandas concrederet hominibus non suspectis et veritati adversis neque qui suam avaritiam et fastum quererent. Hoc regiae majestati fore tum coram Deo tum apud homines laudabile, honorificum atque salutare

Quod tandem regia majestas sinistros rumores sui alienati a germanis principibus a se deprecatur, illustrissimum principem ut et antea auditum fateri non paucos aut leves ejusmodi rumores Germanis allatos, quin etiam majestatem amicorum quorundam litteras atque acta, quae sibi cum Germanis intercesserint certis hominibus judicasse quamvis nihil vereatur princeps suorum cum regia majestate actorum coram toto orbe publicationem.

Caeterum quod regia majestas tam offitio se suam amicitiam Germaniae principibus et imperii libertati offert illustrissimum principem accepisse et intellexisse hoc a regia majestate non nisi amicisse fieri.

Quandoquidem vero illustrissimus princeps percepit regiae majestatis oratorem Saxonie electorem suae dominationis consanguineum charissimumque fratrem aditurum et vel consimilem vel latiorem relationem regiae majestatis nomine apud hunc habiturum, voluit illustrissimus princeps oratorem admonere, ad proximas Lucie ferias evangelici feoderis ordines apud Naumbergam[1] conventum habituros, neque dubitare principem quin quisque ordinum alterum de hoc negotio certiorem sit redditurus communicaturusque consilia et quemlibet quatenus e re sua usu, offitio et honore sibi faciendum intellexerit regiam majestatem pro offitio et amore certiorem facturum.

Actum Zapffenburgi[2], tertia calendis decembris anno, etc., quadragesimo.

1. Naumbourg, sur la Saale, actuellement dans la présidence de Mersebourg.
2. Château au nord de Cassel.

GRATIAN DU PONT

SIEUR DE DRUSAC

ET LES FEMMES.

(*Suite et fin* [1].)

Parmi les historiens, l'auteur cite *Salluste*, et d'autres classiques; puis *Dares Phrygius*[2], qui conta la guerre de Troie; comme moralistes, Drusac mentionne *Mapheo Vegio* et son « De educatione liberorum, et eorum claris moribus » (Milan, 1491), qui parut en français, chez Gilles Gourmont (1513), sous le titre : « Guidon des parens »; et le *Sophologium Magnus Jacob*, imprimé par maître Jean de Wingle en 1495.

Parmi les théologiens, *J. Ludo. Vivaldus*[3] (de Monteregali), professeur de théologie sacrée, écrivit un « opus regale », où il parle, entre autres sujets, de la magnificence du glorieux roi Salomon; *Marsile Ficin*[4], Florentin, écrivit nombre d'ouvrages remarquables et fut un disciple

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes,* t. IV, p. 1.

2. Cf. Brunet, au mot *Dares.*

3. « Joan. Lud. Vivaldi (de Monteregali) aureum opus de veritate contritionis in quo mirifica documenta eternæ salutis aperiuntur. Salutiis, chez G° et G° le Signere fratres. » (1503, in-fol. goth.) — L'« Opus regale » est un recueil théologique; on y remarque cependant un « Tractatus curiosus de laudibus ac triumphis trium liliorum quae in scuto regis christianissimi figurantur. » Gratian le cite au fol. 49 r° : « Vide Ludo Vival. in tracta. de magnificencia et cantico XVI. » Ce traité est « de magnificentia gloriae Salomonis. » (Éd. de Lyon, in-8°, Steph. Guegnard, 1512. Cf. Du Verdier, IV, 133.)

4. « Natione Italus, patria Florentinus, sacerdos Ficini medici filius, utraque lingua peritissimus Platonicae theologiæ unicum decus, scripsit ornato sermone multa praeclara opuscula, de quibus subjecta feruntur. Theologia notabilis, lib. I. De intellectu et intelligentia, lib. I. In convivium Platonis, lib. I. Epistolarum libri plu-

de Platon ; *Francesco Barbaro*[1], noble vénitien, traita du mariage ; son « De re uxoria » fut publié pour la première fois à Paris, en 1523, par les soins de Tiraqueau, d'après un manuscrit daté de Vérone 1428 : Martin Du Pin le traduisit (Lyon, 1537) ; *Michael Scotus*[2], dont le livre de la physionomie parut en 1477, est relevé par Drusac aux feuillets 106 et 118.

Parmi les naturalistes et les encyclopédistes, *Solin*[3], que nous remarquons en marge du feuillet 121, « au secret de l'histoire naturelle, contenant les merveilles du monde », et *Hygin*[4], qui s'occupa d'astronomie. (Voir au fol. 141, « en son livre des signes célestes. »)

res. E graeco autem multa transtulit in latinum. » (Gesner, fol. 499. Cf. Brunet au mot *Ficinus*.)

1. Gratian (fol. 113) cite *Franciscus Barbatius de re uxoria* : « Franciscus Barbarus De re uxoria libelli duo » (ex chalcographia ascensiana, nonis oct. 1513. Paris, in-4°. Cf. Brunet). — « Franciscus Barbarus patricius Venetus, Chrysoloræ Byzantini philosophi in græcis literis discipulus, philosophus clarus et summus in utraque lingua orator. » (Gesner, fol. 245-249.) Gesner a donné la table des chapitres du *De re Uxoria*.

2. « Michael Scotus in phisonomia, » cité par Gratian, édition de 1534, aux fol. 118 et 106. — « Incipit liber phisionomiae quem compilavit magister Michael Scotus. » — Michaelis Scoti de procreatione et hominis phisionomia opus feliciter finit. » (In-4°, 1477.) Cf. Brunet, art. *Mensa philosophica*.

3. « Caius Julius Solinus. De situ orbis terrarum et memorabilibus quae mundi ambitu continentur liber. » (Venise, Nicolas Janson, 1473, gr. in-4°.) — « Caii Julii Solini ad adventum *polihistor* sive de situ orbis ac mundi mirabilibus liber (ex recensione Guil. Tardivi). » (In-4°, 108 fol.) — « Caii Julii Solini rerum memorabilium collectanee. » (S. l. n. d., vers 1473.) — « Rerum memorabilium collectanea, edente Bonino Mombritio. » (Milan, 1473, et Parme, 1480. Traduit en français par M. A. Agant. Paris, Panckoucke, 1847, in-8°.) Cf. la notice de Gesner, fol. 156 v°, qui reproduit la préface de Solin.

4. « Hyginus. — Hyginii Poeticon astronomicon libri. » (Ferrare, 1475, in-4°.) — « Clarissimi viri Igini poeticon astronomicon opus utilissimum fœliciter incipit. Hoc Augustensis ratdolt germanus Erhardus, dispositis signis undique pressit opus. » (Venise, oct. 1482, in-4° goth.) — « Hygini quae hodie extant, adcurante Joan. Scheffero qui simul adjeat notas, etc., accedunt et Th. Munckeri in fabulas Hygini annotationes. » (Hambourg, 1674, in-8°.)

Pour ce qui est des rhéteurs, grammairiens, humanistes, c'est *Pétrarque*[1], « sur les remèdes de l'une et l'autre fortunes » (in-fol., 1492); Nicolas Oresme, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, le traduisit à la requête de Charles V; c'est, sans doute, *A. da Brescia*[2], au sujet du perpétuel bavardage des femmes; c'est *Ph. Beroaldes*[3], rhéteur, grammairien, jurisconsulte, qui blâma le même défaut; c'est *Henricus Bebelius*[4], « natione Germanus, poeta laureatus »; et c'est *Baptista Pio*[5], homme docte

1. Pétrarque. — Gratian cite, fol. 89 : « Petrarcha de remediis utriusque fortune, lib. I, dialogo. » C'est l'ouvrage de Pétrarque, « Francisci Petrarchæ opus divinum de remediis utriusque fortunae. Cremone, per Bernardum de Misintis Papiensem ac Caesarem Parmensem. » (In-fol., 1492.)

2. Gratian, fol. xv, cite : « Et Albertanus de vita humana, lib. II, co. viii, quia garrulitas muliebris id solum clare novit quod nescit. » Il s'agit sans doute de « Albertano giudice da Brescia », qui avait écrit un « Tractatus de doctrina dicendi et tacendi ab Albertano Causidico Brixienci, de ore beatæ Agatæ compositus sub anno MCCCLV. » (Cf. Hain, I.) Il y a une édition de 1479 où ce traité est imprimé à la suite d'un ouvrage « Tractatus de viciis linguae », édition de Paris (1486).

3. « Beroaldus Philippus », mort à Bologne vers 1510, rhéteur, grammairien, jurisconsulte. — Gratian, au fol. xvi, cite : « Berald in oratione proverbia quod mulieres linguacule sunt et grandiloque. » — « Philippus Beroaldus, patria Bononiensis, utriusque linguae peritissimus, grammaticorumque ac rhetorum oratorumque omnium sui sæculi facile princeps, fecundissimi sui ingenii testimonia non vulgaria reliquit : Orationes in diversorum authorum enarratione habitas; Orationem proverbialem unam. » (Gesner, fol. 556.) — Hain, I, p. 383, donne : « Oratio proverbiorum condita a Philippo Beroaldo qua doctrina remotior continetur. ad ornatissimum Christophorum Vaitimillum scholasticum boemum Philippi Beroaldi Bononsensis epistola. » (Bologne, Benoît Hector, 17 déc. 1500.)

4. *Bebelius*. « Henricus Bebelius Justingensis, natione germanus, poeta laureatus scripsit artem condendorum carminum, quae ab ipso emendata et aucta, una cum racemationibus seu observationibus eius in carmine observandis, impressa est, cum Iacobi Henrichmanni grammatica. » (Tubingae, 1515, in-4°.) — « Praefatio authoris quam scripsit anno domini 1510. Ejusdem Institutio puerorum Triumphus. Libri impressi in-4° in Germania, Tubingae, ut opinor. » (Gesner, fol. 303 v°.)

5. « In multos veterum commentaria reliquit : quae nos rescivimus haec sunt : Annotationes priores et posteriores, per capita

de son temps, mais, nous dit-on, ayant un langage affecté.

Enfin, parmi les poètes, *J. Jovianus Pontanus*[1], très célèbre, à ce qu'assure Gesner, qui analyse la plupart de ses œuvres; il mourut dans les premières années du XVIe siècle, et Gratian Du Pont l'avait sans doute pris dans *Ralph. Volaterranus,* qui en parle dans les « paralipomènes de son anthropologie »; *Pamphylo Sassò*[2], encore, qui composa des épigrammes, des sonnets, des poèmes divers; *Strozza le père* et *Strozza le fils*[3], le premier Hercule, le second Titus, poètes de Ferrare... La liste est complète, ou du moins elle va l'être, car il nous reste à exami-

divisae, quibus varii authorum loci explicantur. Castigationes Ciceronis ad Hortensium, etc..... » Suit la liste des commentaires sur les auteurs latins. (Gesner, fol. 388.) — « In Carum Lucretium pœtam commentarii a Johanne Baptista Pio. » (Lutetiæ, 1514, in-fol., 1 vol. Cité par Gratian au fol. 102, « Baptista Pius ».)

1. « Johannes Jovianus Pontanus », poète. « Johannes Jovianus Pontanus, vir clarissimus, Alphonso juniori Neapolitano regi praeceptor fiut et epistolarum magister et adeo gratus ut in praetorio prope Neapolim magnifice structo statuam ex aere posuerit. Multa reliquit eruditionis suae amplissima monumenta, tum soluta oratione tum ligata. » (Gesner, fol. 428.) — Gesner a donné trois pages sur Pontanus et analysé la plupart de ses œuvres. Cf. Brunet, au mot *Pontanus,* pour les œuvres. Gesner met en marge « claruit circa annum 1460 Mortuus est anno 1503 ». — « Joan. Joviani Pontani carminum pars prima Basileae. » (1531, in-12, 1 vol. — « Joannis Pontani opera quae soluta oratione composuit. » Basileae, 1538, in-8°, 3 vol.)

2. « Pamphyli Saxi opera quaedam aedita feruntur. » (Gesner, fol. 534 v°. Cf. Brunet, au mot *Saxus.*) — « Pamphili Saxi epigrammata libri quattuor, distichorum libri duo, de bello gallico de laudibus Veronæ et elegiarum liber unus (edente Joan. Taberio). » (Brescia, 1499.) — « Pamphilo Sasso sonetti CCCVII, capituli XXXVIII, eclogæ V. » (Venise, 1500.) — « Pamphilo Sasso modenese sonetti capitoli, etc. » Cf. aussi Brunet, au mot *Pamphylus :* « Del divino pœta Pamphilo Sasso disperato contro lamore. » (Brescia, chez Bernard de Mesintis de Pavie, 1499.)

3. « Strozae, alias Strozii pater et filius, hic Hercules, ille Titus praenomine, poete Ferrarienses : poemata eorum Aldus excudit Venetiis. Fuit etiam alius Philippus Strozza a quo tamen nichil scriptum puto. » (Gesner, fol. 604.) — « Strozii (Titus Vespasianus et Hercules) poetae pater et filius. Venetiis in aedibus Aldi et Andreae Asulani soceri. » (1513, 2 tomes en 1 vol. Éd. Paris, Sim. Colinæi, 1530, in-8°. Brunet, au mot *Strozii.*)

ner l'autre liste, plus curieuse, liste versifiée, dont nous parlions tout à l'heure, et qui termine le second livre des *Controverses*[1].

Voici les vers :

Les autheurs qui blasment les femmes et enquel lieu.

Premierement cez gentilz satiricques
Qui de telz dictz sont tres fort juridicques
Qui nommez sont au lieu qu'au marge avez
Avec Merlin qui bien croyre debvez
La Bible dicte doree en ses diffames
Dans ce beau tiltre des fallaces des femmes.
Platine aussi, et le bon observant
Buste nomme juste droict observant.
Claude aussy bien au cinquiesme traicte
Pareillement beaulcoup en a traicte
Sempronius lespaignol aussy bien
Vous en dira quelque chose de bien
Matheolus qui fust jadiz bigame
Lequel en parle certes a haulte game
Veoir vous pourrez aussy daultre cartier
Les bonnes œuvres dAlain dict charretier
Pareillement, ou mainct beau dict repose
Celuy beau livre le Romant de la Rose.
Semblablement les dictz de Chiceface
Qui maint vouloir daymer femmes efface.
La pacience de femme et leurs maritz
Ou bien souvent il les nomme marriz.
Vous pouvez veoir le Trop tost marie
Qui de ce faire se dit fort varie,
Puys les secretz et loix de mariage,
Qui davoir femme nous oste le courage.
Voyez aussy bien les abuz du monde,
Qui den parler aulcunnement sy fonde.
Puys le debat de la femme et de lhomme
Pareillement les sept Saiges de Romme.
Novi nupti parle bien de cecy,
Les quinze joyes de mariage aussy,

1. Éd. 1534, fol. cxxvi r° et v°.

Puis Zaroatan, aussy bien aulx malices
Dycelles femmes, les chargeant de mainctz vices
Sonaleum des femmes ne te oublye
Regarde le au long je te supplye,
La campanelle des femmes que ne ment,
Louys Arioste aussy pareillement,
Semblablement ycelluy dit Corbace
Et les nouvelles de maistre Jehan Boccace.
Manganellum Polintea laisser
Ne vous convient, ny pour rien delaisser
Puis Albéric en son beau dictionaire
Qui fort merite destre leur pencionaire.
Aussy Malleus quon dict des maleficques.
Qui mainctz faictz d'elles narre dyabolicques.
Gammare aussy ne vous dira mensonge.
De Viridarii voyez aussy le songe.
Erasme, dans la seconde partie
De ses proverbes, leur faict grande partie.
Musonius y faict bien son debvoir,
Des noirs Estienne vous pouvez aller veoir.
Simphorien aussi veoïr vous assigne
Ou de la guerre parle de medicine.
Maincte parolle aussy bien en desgorge
Ycelluy Jacques que lon dit de sainct George
Trente et sept cas en baille de bon nombre
Le speculaire qui bien au vray les nombre.
Puis Ysodore neuf vices il en nomme,
Pierre Subert une aultre grosse somme.
Part la Chapelle : que lon dict Tholosaine
Qui vous en nombre pour plus dune douzaine.

Sans doute, si nous reprénons notre guide, la *Sylva Nuptialis,* et si, dans ce grimoire, nous allons à la poursuite de nos personnages, nous apercevrons : p. 76, *Malleus;* p. 73, *Somnium Viridarii;* p. 23, *Alberic in Dictionario;* p. 22, *Biblia aurea;* mais ceci n'est rien, et c'est maintenant surtout que nous serons forcés de convenir du « charlatanisme » de Gratian du Pont. Nous avons eu, en effet, la chance précieuse de retrouver la liste que notre auteur ne fit que traduire et mettre en vers, si sou-

vent obscurs. C'est, à notre sens, la plus récréative illustration que l'on pût donner aux *Controverses*.

Si nous lisons la p. 80, de Jean de Nevizan, nous y voyons défiler, dans l'ordre suivant : *Claud.* (super Luc., tract. V), *Sempronius, Matheolus, le Roman de la Rose, les Dictz de la Chicheface, la Patience des femmes avec leurs maris, le Trop tost marié, les Secretz et loys de Mariage, les Abus du monde* (ante medium), *le Débat de l'homme et de la femme, Lamentation. Novi nupti, Septem sapientes Romani, Quindecim laetitiae matrimonii, malitiae mulierum* (editae per Jo. Alexandrinum dictum Florentinum), *Sonaleus mulierum, Campanella mulierum, Ludovicus Ariostus* (in Orlando furioso, cantu XXV....., et cantu XXVI), *Corbacius, Novellae Jo. Boccatii, Manganellus, Polyantea* (in verb. adulterium, matrimonium, mulier), *Albericus in Dictionario* (in verb. mulier ad hominem), *Malleus maleficarum* (prima parte, in tertia difficultate quo ad ipsas maleficas dœmonibus se subjicientes), *Érasme, Musonius, Symphorianus* (de bello medicinali), et *Stephanus Niger*, à la p. 82. Si nous remarquons l'absence de Marlin, de la « Bible dicte dorée », de Platine, de Buste, d'Isidore, de Subert et de Gammare dans la liste de Nevizan, c'est que ces sept noms reviennent sans cesse sous sa plume et qu'il n'a pas pensé à les replacer ici, parmi « ceux qui medisent des femmes[1] ». Pour le reste, nous n'avons qu'à comparer, et notre jugement sera tout éclairé. Comme nous le constatons tantôt pour Yvalain, encore ici, la foi nuptiale nous servira de vérification commode ; elle nous évitera les subtiles et souvent dangereuses hypothèses, elle écartera nos doutes, et nous saurons, dorénavant, que le classement même des témoignages invoqués par Drusac, c'est Nevizan qui l'a fourni : et nous arrivons au but que nous nous proposions d'atteindre au départ.

En ce passage, du moins, nous nous refusons à croire que le poète ne cite que des « noms », car au moins il

1. « Qui scribant (*sic*) mala de mulieribus. »

devait avoir lu les poètes français; des autres, nous ne parlerons pas à ce point de vue; aussi bien, l'intérêt serait mince. Passons donc en revue, promptement, ces écrits et ces écrivains.

La Bible dorée, c'est la *Biblia aurea* (« Cum suis historiis. » Paris, 1513, in-4°), qui critique en un endroit la loquacité des femmes, et, comme nous le dit Drusac, « les fallaces d'icelles ». De *Platine*, on sait assez. Le frère *Bernardino de Busti*, vel *Bustis*, écrivit un *Rosarium* et d'autres ouvrages de piété[1]. *Claude* est sans doute le Claude de Turin, auteur de traités de droit canonique.

Sempronius est un des personnages de la tragi-comédie *Calixte et Mélibée*[2]; c'est le serviteur de l'amoureux Callixte. Il fait une longue satire contre les femmes au premier acte. « Lisez les historiens, étudiez les philosophes, les poètes, leurs ouvrages sont pleins de ces honteux exemples et des malheureuses fins de ceux qui, comme vous, firent trop de cas des femmes. »

Matheolus fit entendre ses *Lamentations*, et le *Rebours* de Matheolus s'ensuivit; ce sont poèmes célèbres, comme les œuvres de Maître *Alain Chartier*, le poète de la « Belle dame sans mercy », dont Galiot Du Pré donna en 1529 la jolie édition en lettres rondes, comme le *Roman de la Rose*, que Drusac possédait sans doute, dans le texte revisé par Marot (1526). Les *Ditz de Chicheface* font pendant à ceux de *Bigorne*[3]; Montaiglon nous les fait con-

1. « De pacto retrovendendi in I parte Rosarii. »

2. *Celestina, tragicomedia de Calisto y Melibea.* (Burgos, F.-A. de Basilea, 1499, in-4° goth.) On attribue cette comédie à l'Espagnol Rojas. Comédie célèbre réimprimée très souvent au XVIe siècle et traduite dans les principales langues de l'Europe. La *Celestina* a été réimprimée à Madrid en 1822. Cf. la *Celestine,* tragi-comédie de Calixte et Mélibée, traduite de l'espagnol par M. Germond de la Vigne (Paris, Gosselin, 1841), annotée et précédée d'un essai historique. — « La *Celestine* en laquelle est traicté des deceptions des serviteurs envers leurs maistres et des maquerelles envers les amoureux, translaté dytalien en françois. Paris, imprimé par Nicolas Cousteau pour Galliot du Pré, libraire, 1er août 1527. »

3. Montaiglon, *Rec. poes. fr.*, XI, 277.

naître, ainsi que le *Sermon*[1] *joyeux de la patience des femmes obstinées contre leurs maris;* elles ont langues affilées « comme sont rasouers de Guingant ».

La *Complainte de trop tost marié* est une pièce anonyme, en vers, de huit syllabes, et qui n'a que quatre feuillets :

Je suis le trop tost marie
Je ne sais si je m'en repente.

Jehan Divry, dit le « Secrétaire des Dames », composa *les Secretz et loix de mariage*[2].

Des folles je parle
Icy, sans les saiges blasmer.

Il tient à l'assurer, comme Drusac, et Nevizan dit aussi que l'on ne « trouvera dans son livre un seul mot contre les bonnes et louables femmes[3] ». *Pierre Grognet*, d'ailleurs, rend hommage à Jehan Divry de Beauvois, qui « de composer scet moult de voix[4] ». Puis vient *Gringore*, avec les *Abus du monde* (Pierre Le Dru, 1504), poème satirique, qui n'est pas indigné des *Fantaisies* ou des *Menus propos;* et, après lui, *Guillaume Alexis*, auteur du *Débat de l'homme et de la femme*[5] (1493, in-4° goth. de 6 ff.); il n'ignorait pas, et Drusac l'avait expérimenté, qu'aux femmes

Il faut ceintures
Il faut brodures
Et mirelificques,
Il faut fourrures,
Il faut ferrures,
Bagues et nicques,

1. Montaiglon, III, 261.
2. Mont., III, 168.
3. P. 6.
4. « De la louange et excell. des bonsfacteurs. (Mont., VII, 13.)
5. Mont., I, 1.

Joyaulx, afficques
Telz cornificques[1].

Puis c'est le *Roman des sept sages de Rome*, qui fut maintes fois édité au XVIe siècle, et la *Complainte du nouveau marié*[2] (in-4°, chez Trepperel), complainte douloureuse, qui nous engage à fuir l'état de mariage :

Dehors ayssiez de ceste nasse,

et les *Quinze joyes de mariage*, « où la nasse dans laquelle sont detenus plusieurs personnages de nostre temps... », chef-d'œuvre d'ironie mordante. Et nous pourrions ajouter à ces pamphlets bien d'autres satires, qui amusèrent et réjouirent nos gaulois ancêtres : *le Danger de se marier*[3], par exemple, et *le Debat du marie et du non marie*[4]; *le Débat des deux sœurs disputant d'amours*[5] nous dévoile les embûches que s'ingénie à tendre l'habileté mauvaise des femmes :

Quant on voit qu'ilz ont douleur
Contenter les fault de fredaines.

Le Débat du jeune et du vieulx amoureux[6] nous apprend que, auprès des femmes,

Le dernier est le mieulx venu.

Il y a un *Sermon nouveau et fort joyeulx auquel est contenu tous les maulx que l'homme a en mariage*[7]. Il y a mille farces, mille discours, mille débats, et nous n'en finirions pas. Médire des femmes, c'était, nous l'avons vu,

1. Goujet, X, 115.
2. Montaiglon, IV, 5.
3. Ibid., III, 72.
4. Ibid., IX, 148.
5. Ibid., 92, p. 101.
6. Ibid., VII, 214.
7. Ibid., II, 15.

monnaie courante, et les amis de ces terribles compagnes avaient fort à faire à réparer le mal des « petiz folletz, qui ont testes vollaiges[1] », et pour proclamer qu'elles sont, les femmes, « fleuves de doulceurs, perfection des imparfaitz »,

..... ung ciel de liesse
Ung paradis de courtoisie
Ung droict abisme de largesse
Ung manoir plein de melodie[2].

Leur *Vray disant advocate* n'avait pas beau jeu contre les « fables et lobes[3] » qui encombraient leurs dossiers. Francvouloir[4] ne triomphe pas aisément de Malebouche[5].

Il sonaglio delle donne, poemetto in ottava rima, est un écrit du xve siècle, de *Bern. Giambullari*[6], et c'est aussi un petit poème italien que la *Campanella delle donne per piacere*[7]. Nous n'ignorons pas que c'est au *Roland Furieux*, de *Louis Arioste*, que nous renvoie Drusac, et Nevizan indique les chants. Corbace, c'est le *Corbaccio* de Boccace, « invectiva contra una malvagia donna, decto laberinto damore et altrimenti il Corbaccio » (Firenze,

1. Mont., VIII, 324.
2. Ibid., VII, 292.
3. Ibid., X, 258.
4. Martin Franc, *Champion des dames*. Cf. aussi *Monologue fort joyeulx*... (Mont., XI, 176 et suiv.)
5. Nous n'avons pu identifier ni *Zaroatan* ni la *Chapelle Toulousaine;* Zaroatan est cité par Nevizan dans la *Sylva nuptialis*, sur la liste des auteurs à laquelle nous avons fait allusion. Cet auteur semble prendre à parti successivement un Espagnol, un Français et un Italien; d'où les trois vocatifs, *Et tu Galle*, *Et tu Hispane, Et tu Zarratane*, invitant ainsi ces trois personnages à lire les livres de leurs compatriotes qui ont médit des femmes. On pourrait inférer de ce vocatif, Zarratane, qu'il s'agit d'un Italien, puisqu'il précède la liste des ouvrages italiens, mais nous nous abstiendrons de toute conjecture.
6. Réimpr. à Leide (Livorno), 1823.
7. « Raccolta di poemetti italiani. » Torino, Soc. letteraria, 1797, 12 vol. in-12.

1487). Belleforest[1] le traduisit en français chez Ruelle; et La Manganelle est ce *Manganello* anonyme que, sans raison, l'on attribua à l'Arétin[2].

Albericus de Roxiate est bien l'auteur d'un dictionnaire du droit civil et canon[3] qui nous conte, entre autres aventures, qu'une enfant de neuf ans accoucha d'un fils. *Henricus Institoris* composa un *Malleus maleficarum*[4], maintes fois réimprimé. *Andreas Gammarus* fut un jurisconsulte, et nous lui devons des traités[5] que Drusac ne connut que de nom. Le *Songe du vergier* parut en latin, chez Galiot Du Pré (1516) et (1491) chez Maillet en français. Il s'agissait de défendre la juridiction royale contre les entreprises de la juridiction ecclésiastique. *Musonius Rufus*[6] s'occupa de la philosophie stoïcienne. *Stephanus*

1. Parme, 1800, in-8°. Cf. Brunet, les diverses éditions.

2. « Raccolta di p. rarissimi opuscoli italiani degli xv et xvi secoli. (Paris, 1860, Jouaust (100 ex.), Bibl. nat., réserve Z, 3621. Cf. *Notice sur les écrivains érotiques des XV° et XVI° siècles* (p. 44-47), extr. de l'ouvrage allemand de Graesse. Cf. *Bull. de bibl. belge,* II, 97.)

3. *Dictionarium juris civilis et canonici.* « In nomine domini nostri Yesu Christi amen. || Alfabetum juris civilis primum. Et || alfabetum juris canonicis secundum que venerablis memorie dominus Albericus de Roxiate egregius suis temporibus excellens advocatus nobilis civitatis Pergami. » Hain a donné, IV, p. 232, les diverses éditions avant 1500.

4. *Malleus maleficarum. Apologia auctoris in malleum maleficarum.* « Super bullam ergo Innocentii octavi adversus heresim (impr. à Strasbourg avant 1500) ... cum approbatione et subscriptione doctorum alme Universitatis Coloniensis in sequentem tractatum. » Hain, dans son *Repertorium bibliographicum*, III, 137, donne la liste des éditions du *Malleus*. La première datée est de Cologne, 1487-1489.

5. « Primum volumen novorum consiliorum Bononiensium ac Patavinorum excellentissimi juris utriusque monarche domini Bartholomei Socini Senensis : que nunc primum in lucem edita et a proprio originali excerpta diligenterque per acutissimum J. U. interpretem, *B. Petrum Andream Gammarum* correcta veridicis tabularum indicibus munita sunt cum gratia et privilegio. » (Pavie, Bernard Garaldis, 7 mars 1516.) Suit une table. — « Petri Andreæ Gammari Bononiensis dialecticae legalis vel topicorum libri 3. Ejusdem de veritate et excellentia legalis scientiæ oratio. » (Rob. Vuinter, excudit Basileæ, 1543, in-8°. Gesner, fol. 543 v°.)

6. « Musonii Rufi C. philosophi Stoici reliquiæ et apophtegmata,

Niger[1], « mediolanensis », homme très docte, est cité par Gratian du Pont au feuillet 105 v°. *Symphorien Champier*, dont Nevizan cite l'œuvre spéciale qui nous occupe, est justement célèbre, chevalier, docteur, régent en médecine en l'Université de Pavie, seigneur de La Faverge, premier médecin du duc de Lorraine. *Jacques de Saint-George*, jurisconsulte, est cité par Nevizan, p. 81[2]. Le *Spéculaire*, ne serait-ce point le *Speculum de summobono* d'Isidore de Séville[3], puisque celui-ci suit celui-là ? Et enfin, — certes, nous avons le droit de dire enfin, — *Pierre Subert*, évêque de Saint-Papoul[4] (de 1437 à 1443 environ), clôt la liste.

cum annotatione edidit J. Venhuizen Peerlkampf. » (Harlem, 1822, in-8°.)

1. « Stephani Nigri Mediolanensis viri utraque lingua doctissimi, opera quaedam impressa sunt Mediolani. » (1521, in-4°. Gesner, fol. 603, donne en outre la liste des ouvrages qu'il traduisit du grec et notamment « Orationem Musonii de optimo principe ».) — Gratian cite, fol. 105 v° : « Stephanus Niger choria I, car. 1. » Cf. Brunet, au mot *Niger*.

2. Jacopo ou Jacobino de San Giorgio. — Dans la *Sylva Nuptialis*, il y a la phrase : « In multis praeterea sunt deterioris conditionis quam viri. Iacobinus de Sancto Georgio in sua investitura in versic. Marchio in Italia et XXXVII casus de hoc enumerat. » Jacobus de S. Georgio composa un « De feudis et aliorum tractatus canonici. » (Bologne, Hugue de Rugeriis, 1499, in-fol., d'après Hain, II, 451, n° 7581. Cf. Fabricius, 1735, IV, I, 2a, 1.) — Gesner, fol. 356 : « Jacobus de S. Georgio scripsit super Pandectas et codicem », et fol. 351 : « Jacobinus a S. Georgio jurisperitus scripsit super 1 et 2 ff. Veteris. In primum et 2. codicis. Super feudis. De legatis officialibus, castris, castellanis et confederatis. De investitura et ejus clausulis. »

3. « Etymologiarum, libri XX. — Speculum Isidori de summo bono et sunt libri tres. — Soli loquia seu sinonyma de homine et ratione. — Synonyma de regimine vitae presentis originis. — De responsione mundi et de astrorum ordinatione. — Opusculum de temporibus. — De ortu et obitu prophetarum et apostolorum. » Hain (III, 141) a donné les diverses éditions parues avant 1500 de ces traités.

4. Cf. *Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques des départements*, t. VII. (Toulouse, 1885, p. 237.) Le n° 391 de la bibl. de Toulouse porte : « Incipit liber intitulatus de Cultu Vinee com-

Voilà donc recueillis, tant dans les marges que dans les deux tables des *Controverses*, les sources et les témoignages notés par Gratian Du Pont. — Nous avons défini leur valeur. Mais il est un nom que nous avons conservé pour la fin. C'est de lui qu'il nous reste à parler. Nous avons vu, en effet, que Nevizan fournit à Drusac sources et témoignages. Un autre, peut-être, lui suggéra l'idée même des *Controverses*.

Cet autre, personnage curieux, dont nous connaissons peu de chose, est celui qui se cache en marge du feuillet 115 : *Thomas Illiricus*, et Gratian Du Pont ajoute : « In invectivis sexus masculini contra fœminas. » Les invectives du sexe masculin contre les femmes, voilà un titre bien suggestif et fait pour nous émouvoir. Il n'y a qu'un pas de celui-là aux *Controverses des sexes masculin et féminin*, n'est-il point vrai? Mais si la plaquette exista, elle est perdue maintenant. Nous devons être moins affirmatifs que ne le voudrait notre plaisir, et ces mots peuvent être de la main de Gratian Du Pont. En tous cas, Thomas Illyrique fut un prédicateur fameux que Drusac avait entendu à Toulouse; moine qui se déplaçait de ville en ville, tantôt ici, tantôt là, il prêchait contre Luther et contre les femmes qui, par leurs mœurs dépravées et leur faiblesse coupable, — par leur charme diabolique aussi, — avaient, en quelque manière, suscité la réforme. Il tâchait à donner des leçons de morale aussi bien au clergé qu'au peuple. C'est que tous le méritaient. Chez Jean de Guerlins parurent, en 1521, des « Sermons dorés », dont le frère était l'auteur. Il dit, dans la préface, qu'il les a dictés dans le couvent des Frères Mineurs, à Rabastens. Lui était d'Ausimo, de la province des Frères Mineurs de

positus per bone memorie dominum P. Suberti decretorum doctorem, episcopum quondam Sancti Papuli provincie Tholosane. » Ce serait un « Tractatus de visitatione ». (Cf. Quétif et Echard, I, 910.) Ces auteurs citent une édition, incunable sans doute, et une autre de 1508.

la marche d'Ancône. Le frère Masseo, qui a transcrit les œuvres de Thomas et les a publiées, apprend au lecteur que Thomas Illyrique, pendant quatorze ans, s'en fut, par les cités, les bourgs, les campagnes, semant la bonne parole et, bouclier de la foi, ralliant avec ferveur les fidèles. Nous n'insisterons pas davantage sur cette figure, ignorée aujourd'hui, et nous rappelons en note les divers écrits du moine[1]. Il a suffi d'indiquer, à grands traits,

1. Cf. *Sylva nuptialis, passim.* — « Epistola fratris Thomae Illyrici verbi Dei praeconis famosissimi in defensionem suorum sermonum contra detractores et magistros sciolos sive (ut utatur suo vocabulo) magistros in hembria qui suo malo exemplo bestialique scientia ecclesiam potuis scandalizant quam ædificent (absit tamen contra veros magistros in theologia qui verbo opere et exemplo ecclesiam edificant et contra impugnantes sanctam) peregrinationem ac etiam contra spernentes veram scientiam. Hanc lucubraciunculam magno labore, praestante Deo, dictavi in conventu fratrum Minorum opidi Raphistagni provincie Aquitanie. » (1521, 13 mai. Toulouse, Jean de Guerlins, 1521, 28 juin.) — « Thomae Illyrici, minoritæ, verbi Dei preconis opuscula quaedam videlicet quatuor epistolæ, prima ad Adrianum VI, secunda ad illustrem ducem Sabaudie, tertia ad Lugdunenses, quarta ad Rev. episc. Valentiae : Clypeus status papalis vel sermo popularis de Ecclesie clavibus et specialis tractatus de potestate summi pontificis contra Lutherum. — Conclusiones quaedam circa electionem summi pontif. Casus septem in quibus sum. pontifex est auferibilis de papatu. — Modus se habendi tempore scissmatis Confutatio conclusionum quarumdam Lutheri.—Invectiva in quosdam malos Christianos.— Conditiones veri praelati. » (Impr. Taurin, in-4°, par Jo. Angelum de Sylva, 1523.) — *Regula pro prela‖tis ecclesiae edita a ‖ fratre Thomas Illirico de Auximo ordinis ‖ fratrum Minorum ‖ predicatore ‖ apostolico.* Ad lectorem christianum » (exhortation à Charles V et à François Ier). — « Regula edita a fratre Thoma Illirico de Auximo ordines fratrum Minorum predicatore apostolico Unicum caput pro summo pontifice Papam oportet esse formam justicie. » Impression inconnue de Bordeaux de P. Jean Guyard vers 1530. (Bibl. nat., Rés. E 3975.) — « Libellus de potestate summi pontificis editus a fratre Thoma Illyrico, minorita verbi Dei precone famatissimo et apostolico qui intitulatur Clipeus status papalis. Hec continentur in hoc opusculo Quatuor epistolæ, Prima est ad Adrianum papam VI, secunda ad illustrissimum, etc. Epistola fratris Thomae Illyrici, minoritæ verbi Dei generalis preconis ac apostolici ad Adrianum papam VI. » (Turin, 1522, 12 nov.) Contre Martin Luther. — « Epistola ad Lugdunenses »

quel dut être celui qui inspira, de façon directe, à Gratian Du Pont l'idée, le titre même de son poème. Tho-

(il dit qu'il a été naguère à Lyon. Cette lettre est datée « ex oppido Hyri distante a vestra civitate IIII leucis 1522, du 23 februarii »). — « Fratris Thomae Illyrici Auxmani ordinis minorum Provinciae marchiae Anconitanæ Verbi Dei generalis praeconis ad reverendissimum dominum dominum episcopum Valentiæ epistola consolatoria qua docet hominem a Deo per flagella curari quae instat parentis amorem per disciplinam impendit. Qua etiam ostendit tollerantiam passionum non esse condignas ad futuram gloriam. » La lettre s'adresse à l'évêque de Valence et à l'abbé du monastère de Saint-Michel archange en Piémont. Cette lettre est datée : « Ex caenobio Sanctæ Mariæ de Misericordia in montibus Aviglianiæ 1522, 12 mai. » — « Incipit sermo fratris Thome Illyrici Minoritæ Dei Verbi generalis praeconis de Ecclesiæ clavibus ac pontificum potestatæ. Tholosæ peroratus et compilatus. » A la fin : « Fratres Thome Illyrici sermo popularis de ecclesiæ clavibus ac pontificum potestate in alma civitate (quam per binam XL ac adventum doctrinarum imbribus regavit) declamatus et compilatus fœliciter ad Dei gloriam ac animarum salutem. Explicit. » — « Incipit specialis tractatus fratris Thomae Illyrici de potestate summi pontificis contra Martinum Lutherum. Sequitur modus se habendi tempore scismatis. Sequuntur confutationes quarumdam conclusionum seu articulorum Martini Lutheri. Conditiones veri praelati et boni pastoris animarum una cum probatione reformandæ Christianitatis ac invectiva contra malos Christianos in qua dilucidantur variæ et diversæ questiones valdeque necessariae videlicet de clericis venatoribus, etc... » A la fin du livre : « Frater Masseus de Fruzascho regionis Pedemontanæ ordinis Minorum, divini eloquii humilis ac minimus præco Revereñ Dño D. Augustino Grimaldo Grassensi episcopo salutem. » (Turin, 1523, X kal. febr.) — « Bernardinus Pastoris, artium et medicine professor civis Taurinensis lectori. » (1523, X kal. févr. Éloge de Thomas.) Suit un « Decasticon in operis commendationem » :

« Ignotus latuit Thomas non vile minorum
« Mancipium cujus nunc sua fama micat.
« Excudit varium sermonibus arte diserta
« Hic opus : impressit docta Tholosa prius, etc. »

(Turin, chez maîtres Jean Angelo et Bernardin, frères, de Silva, imprimeurs, aux frais de Dominique Bruno de Fruzascho, marchand, et de Michel, Antoine et Mathieu, frères de Servais de Pignerol. « Anno salutiferi partus », 1523, du 23 janvier.) — *Thomas Illyrique. Illiric.* « Le sermon de Charité avec les probations des erreurs de Luther, fait et composé par frere Illyrique, translaté de latin en

mas n'est pas dans les tables. Drusac voulait-il ne pas trahir son secret? Mais de nécessaires réserves s'imposaient.

françoys par le poligraphe humble conseiller, secretaire et hystorien du noble prince regnant au parc d'honneur. » (Nic. Volkyr de Serouville, imprimé à Saint-Nicolas-du-Port, le 26 août 1525, par Jérôme Jacob, petit in-4° goth. de 20 fol.) Du Verdier, p. 1180, cite : « Sermones Aurei in alma civitate Tholosana proclamati a fratre Thoma Illirico de Auximo ordinis Minorum sacrae theologiae professore et famorssimo generali et apostolicico, verbi Dei praecone per universum mundum. » (Toulouse, chez Jean de Guerlins, 1521, in-4°.) — Du Verdier indique un autre ouvrage de frère Thomas : « Devotes oraisons en françois, avec une chanson damour divin comprise sur les sermons de frere Thomas Illiric pour induire et inciter le peuple à devotion. » (Paris, 1528.) Il avait écrit aussi une prophétie translatée d'italien : « Copie de la prophetie faicte par le pauvre frere Thomas. » (S. l. n. d. Brit. Mus., G 6697, 2.) Il avait écrit aussi quatre lettres imprimées à Turin, 1523, in-4°. — « In Lutherianas hereses clipeus catholicae ecclesiæ per reverendum sacræ paginæ cultorem et eloquiorum Dei praeconem celeberrimum ac apostolicum fratrem Thomam Illyricum minoritam reg. obser. editus in duo sectus volumina quorum primum de sacramentis pertractat Ecclesiæ adversus Lutherii opus de captivitate Babylonica inscriptum. Alterum reliquos ejusdem Martini Luth. errores perstringit confutatos. » Texte d'Ézéchiel : « Johannes Bremius ad Lectorem.— Index materiarum.—Index alphabeticus » par frère « Masseum de Fruzasco regionis Pedemontane Ordinis Minorum de Observantia operis scriptorem et authoris coadjutorem. — Ad lectorem hexasticon. — Fratris Thome Illyrici Minoritae ... ad Clem. VII 1524. » Lettre du dit Thomas à « Augustino Gramaldo Grassensi episcopo, nec non et *Monachi domino* », datée d'Avignon, 1524, 1er janvier. — « In sanctæ ac Individuæ Trinitatis nomine Clypeus catholicae Ecclesiæ adversus Lutherianes hereses... » — « Fratris Massei Brunæ de Fruzasco Ordinis Minorum observantium provinciæ Genuae epistola cum adhuc secundam operis partem praela tenerent ad R. P. fratrem Leonardum de Alibertis, Publicianum, minoritam reg. observ. ac praefatæ provinciae Genuae ministrum, Saviliani anno Domini M CCCCC XXIIII Maii prima provintiale celebrantem capitulum exerata. » (Turin, 30 avril.) — « Frater *Masseus* ad lectorem. » Ce Masseus a écrit les œuvres de Thomas et les publie « Qualis sit ipse Dei Ecclesiae ac animarum zelatorium ipsius jam per quatuordecim fere annos, diversarum Christianæ religionis orarum discursus longe lateque per civitates et castella et rura circumiens verbum vitæ fidelibus ferventissime predicans. Tum sermonum predicabilium opus latissimum, cujus prima pars Tholosae excusa

Et qui sait si, dans quelque coin obscur d'un grenier à livres ou dans quelque vieille couverture en vélin, jaune et ridée, nous n'apercevrons pas les « Invectives » que lança, contre les mauvaises brebis, contre les bavardes, les orgueilleuses, les menteuses, les coupables, le contemporain de Drusac?

*
* *

Si quelque Nevizan (car, aussi bien, Nevizan lui-même ne faisait-il que copier un modèle complaisant) servit à Gratian Du Pont les noms qu'il demandait, si, d'autre part, quelque prédicateur, Thomas Illyrique par exemple, qu'il dut écouter, lui révéla son plan de bataille, qu'est-ce donc qui appartient au poète des *Controverses?* qu'est-ce qui distingue son œuvre, outre sa longueur, des œuvres contemporaines que nous avons signalées? En quoi Drusac est-il original, puisqu'en ressort dernier, c'est ce qu'il importe de déterminer?

Original, Drusac l'est, quand il est sincère; j'entends qu'il l'est lorsqu'en chemin il s'arrête et nous parle de lui. Ce n'est plus alors un satirique, qui se hâte d'emplir son sac de gros cailloux noirs qu'il va jeter sur les femmes, et que nous eussions pu nous-mêmes ramasser; c'est un homme qui se confesse à des hommes, et une intimité fugitive se crée, instinctive et charmante; elle ne dure point, c'est ce qui nous manque pour nous intéresser au reste de la dissertation. Mais, comme nous avons, une fois, compris son « idée de derrière », nous continuons à marcher

est secundam vero epidimiae morbo superveniente, in tenebris adhuc tenet egentas. Tum liber alius qui de potestate pontificia adversus Luth. tractat, Tum quod nunc in manibus tenes volumen, in universas ejusdem Lut. hereses aeditum indicant. » — « Epigramma in operis autorem et Augustinum Grimaldum Grassensem episcopum impensarum impressionis elargitorem Lectori Ioan. Bremius. — Turin, Anthonius Ranotus, 1524, VIII° Idus julii. »

près de lui, jusqu'au but, souriant quand il crie trop fort, parce que ses cris sont moins vulgaires qu'il ne nous semblait d'abord, et il arrive même que la tristesse discrète, dont il sait ne pas nous encombrer, nous empêche de le mal juger.

Et, le livre fermé, rêvant au poète, poursuivant avec un interlocuteur invisible nos réflexions, nous ne le plaignons pas, sans doute, mais nous n'avons pour lui ni mépris ni dédain. Et c'est bien quelque chose, vis-à-vis d'un guide qui eût cru nous dégoûter des femmes et de l'amour...

Charles OULMONT.

MÉLANGES.

UN FRÈRE DE RABELAIS[1].

Les actes concernant les proches parents de Rabelais sont excessivement rares; on n'en compte guère en effet que cinq[2], dont trois ne sont connus que par une analyse du XVIIe siècle, déjà plusieurs fois citée[3], contenue dans le volume G770 des archives d'Indre-et-Loire. Des deux autres actes seuls, on possède le texte complet; le premier est un partage du 12 mars 1506 (n. st.), publié en 1887 par M. Audiger[4]; le second, un arrêt du Parlement du 24 mai 1527, découvert tout récemment par M. A. Lefranc[5]. C'est donc une véritable bonne fortune de rencontrer sur cette famille un nouveau texte original des débuts du XVIe siècle. Grâce à l'obligeance de Me Lainé, notaire à Tours, nous venons d'avoir cette heureuse chance, en dépouillant les anciennes minutes de son étude, qu'il avait bien voulu mettre à notre disposition.

Le document retrouvé avait jusqu'à présent échappé aux recherches des érudits; on en lira le texte ci-dessous. C'est un contrat passé devant Me Portays, notaire à Tours, le 20 juillet 1518, par lequel Jamet Rabelais, fils de Me Antoine Rabelais, licencié ès lois, conseiller et

1. Cette communication a été lue à la séance de la *Soc. archéol. de Touraine* du 28 mars 1905.

2. Cf. A. Lefranc, dans *Rev. des Ét. rab.*, 3e année, 1905, p. 48-49.

3. Voir notamment Carré de Busserolle, *Bull. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. IV, 1877-1879, p. 327; Grimaud, *Revue poitevine*, 1896, p. 325, et *Bull. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XIII, 1901-1902, p. 177-178; L. Bossebœuf, *Ibidem*, t. XIII, 1901-1902, p. 38-39.

4. *Deuxième Congrès de la Société des Amis et Admirateurs de Rabelais*, 1887, p. 26-29.

5. *Rev. des Ét. rab.*, 3e année, 1905, p. 63, et *Les Navigations de Pantagruel* (Paris, H. Leclerc, 1905), p. 320.

avocat au siège de Chinon, s'engage à rester pendant deux années consécutives en apprentissage chez Geoffroy Gaudete, bourgeois et marchand de Tours.

Antoine Rabelais, père de Jamet, est déjà connu. Il paraît, comme héritier de sa mère Andrée Pavin, dans l'acte de partage du 12 mars 1506 (n. st.); nous le trouvons ici, en 1518, qualifié licencié ès lois, conseiller et avocat au siège de Chinon; on le voit enfin, en 1527, comme le plus ancien avocat, y exercer la fonction d'assesseur et expédiant la juridiction du dit siège en l'absence des lieutenants général et particulier. Il était mort avant le 26 janvier 1535 (n. st.), date du premier partage de sa succession entre ses héritiers : Jamet Rabelais, Antoine Rabelais, Françoise Rabelais, femme de René Pallu (?) et autres[1].

On a supposé que les héritiers d'Antoine étaient ses enfants, mais rien, dans les textes connus jusqu'à ce jour, ne permettait de l'affirmer. Du fait que l'acte publié ici mentionne un Jamet Rabelais, fils d'Antoine, la filiation, qui avait été établie d'une façon un peu hypothétique, acquiert une très grande probabilité, presque une quasi-certitude. C'est ce point, important pour la généalogie de la famille Rabelais, qui se trouve élucidé par l'acte en question, et c'est là que paraît être le principal intérêt de ce document.

D'après M. Lefranc[2], aux travaux duquel les recherches rabelaisiennes doivent tant, Jamet, Antoine et Françoise Rabelais seraient les frères et sœur de François[3]; si

1. Cet acte ne nous est connu que par l'analyse du XVIIe siècle, dont il a été question ci-dessus (Arch. d'Indre-et-Loire, G 770, fol. 186). Dans cette analyse, il est daté du 26 janvier 1534; il faut probablement lire 1535 (n. st.).

2. *Rev. des Ét. rab.*, 3e année, 1905, p. 50.

3. M. Audiger, *Deuxième Congrès des Amis et Admirateurs de Rabelais*, 1887, p. 30, et M. l'abbé L. Bossebœuf, *Bull. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XIII, 1901-1902, p. 39, inclinent plutôt à les considérer comme des neveux et nièce de François. Les documents connus ne paraissent pas autoriser à se prononcer d'une façon abso-

celui-ci ne comparaît pas au partage de 1535, c'est, semble-t-il, parce qu'en sa qualité de religieux il était mort civilement.

L'acte de 1518, nous apprenant que Jamet Rabelais entrait à cette date en apprentissage, nous prouve qu'il devait être encore jeune à cette époque. Il y aurait donc là une raison de plus pour placer, avec M. Lefranc[1], la naissance de François aux environs de 1495, plutôt qu'aux dates communément admises, 1482 ou 1483.

Un second acte du 28 septembre 1543, dont le texte est également reproduit plus bas, apprend que Jamet Rabelais avait épousé Marie Gaudete, probablement la propre fille de Geoffroy Gaudete, chez lequel il commençait son apprentissage au mois de juillet 1518. La pièce de 1543 ne renferme rien de plus en ce qui concerne la généalogie des Rabelais, mais contient d'assez nombreux renseignements sur la famille Gaudete, dont l'alliance avec la famille Rabelais n'avait pas encore été signalée[2].

En terminant cette courte note, il ne sera peut-être pas sans intérêt d'analyser quelques documents relatifs à un personnage du nom de Rabelais, vivant en Touraine au XVIe siècle, et qui, croyons-nous, est inconnu[3]. Virgile Rabelais, ou Rabelays[4], fut, le 2 février 1558 (n. st.), pourvu en l'exercice de la recette générale des finances à Tours par Me Pierre Phelipeaux, commis par le roi à la recette de la généralité de Languedoil établie en cette ville[5]. Le 8 mars 1563 (n. st.), dans un acte passé devant Barthélemy Terreau, notaire à Tours, il est dit ci-devant com-

lue. — Cf. aussi A.-C. Pallu de Lessert, *Essai sur la famille Pallu*, 1er fasc., 1902, p. 2.

1. *Rev. des Ét. rab., Ibidem*, p. 53.

2. Cf. Grimaud, *Les Familles alliées à la famille Rabelais*, dans *Rev. des Ét. rab., Ibidem*, p. 367 et suiv.

3. Cf. *Rev. des Ét. rab., Ibidem*, p. 51.

4. Il signait *Rabelays*. Sur les diverses formes de ce nom, cf. Lefranc, *Rev. des Ét. rab., Ibidem*, p. 48.

5. Archives d'Indre-et-Loire, minutes de Barthélemy Terreau, t. XXIV, actes des 17, 18 et 19 février 1558 (n. st.).

mis à la recette générale des aides à Tours et y demeurant. Cette pièce est une procuration donnée par Virgile Rabelais à Imbert Delaunay, notaire royal en la baronnie de Fougères, conférant à Delaunay, entre autres pouvoirs, celui de vendre certains héritages acquis par Virgile de Guillaume Louvel[1], selon un acte passé devant Vincent Bregel, et le dit Imbert Delaunay, notaires royaux en la baronnie de Fougères, le 12 mai 1561[2].

Ce Virgile Rabelais est-il fils de Jamet ou d'Antoine, et par conséquent neveu de François? Rien ne permet de l'affirmer; il a cependant paru bon de signaler ce personnage assez important. Peut-être un jour, grâce à des découvertes nouvelles, pourra-t-il être identifié et trouver place dans la généalogie de la famille Rabelais. Qui sait notamment si l'acte passé à Fougères, dans le cas où il pourrait être retrouvé, ne nous éclairerait pas sur ce point?

LOUIS DE GRANDMAISON.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Le xxme jour de juillet l'an mil cinq cens et dix huict, en la court du Roy nostre sire à Tours, personnellement establiz honnorable homme sire Geuffroy Gaudete, bourgeoys et marchant dud. Tours, d'une part, et Jamet Rabellays, clerc, filz de Maistre Anthoine Rabellays, licencié ès loix, conseiller et avocad au siège de Chinon, soy faisant fort de sond. père, promectant luy faire ratiffier le contenu en ces presentes, toutesfoiz que mestier sera et qu'il en sera requis, d'autre part, soubzmectans, etc.

1. Il est dit, dans l'acte, que Louvel avait exercé la charge et recette des aides de Tours sous le dit Rabelais.
2. Archives d'Indre-et-Loire, *Ibidem*, t. XXIX.

Lesquelz ont confessé par devant nous avoir fait et font entre eulx les marché, promesse, obligation et convenance qui s'ensuivent, savoir est que led. Rabellays a promis et promect estre et demourer avec icelluy Gaudete, et le servir ou fait de sa marchandise, et en toutes autres choses [licites et honnestes, son honneur garder, son dommage éviter[1]], du jour d'hui jusques à deux ans prochains venans et ensuivans l'un l'autre; pendant lequel temps led. Gaudete a promis et sera tenu luy monstrer et aprendre le fait de sad. marchandise, si en luy ne tient, le fournira, iceluy temps durant, de boire, menger, feu, lyt et de solliers (?) seullement, et le tretera [ainsi qu'un bon maistre est tenu traiter son serviteur et apprenti].

Et à ce qu'il soit plus enclin de luy montrer (?) et apprendre son estat et fait de marchandise, led. Jamet a promis et promect lui bailler et paier, ou faire paier par sond. père, la somme de vingt livres t., savoir est dix livres du jour d'uy en ung an prochain et le reste à la fin dud. tems (?) d'aprentissage.

Et est dit que si led. Gaudete trove led. Jamet en faulte qu'il le pourra renvoyer du jour au lendemain.

Et à ce obligent et mesmement led. Jamet Rabellays son propre corps à tenir prison, renonçant, etc.

Presens à ce sire Jamet (?) Bochier et Pierre Petibon, pelletier.

(*Signé :*) N. Portays, [notaire].

(Étude de Me Lainé, notaire à Tours.)

II.

Aujourd'huy xxviijе de septembre mil Vc quarente troys, en la presence de moy notaire royal à Tours et des tesmoings soubzscriptz, honnorable homme Me Jehan Gilles, tant pour luy et sa femme, que pour Jamet Rabelais et Marie Gaudete sa femme, a denoncé et certioré sire Jehan Brodeau, marchant demourant à Tours, de certaine donaison ou cession à eulx faicte par Guillaume Gaudete et Christofle Hobereau et sa femme des partz et portions de la somme de cinq cens livres,

1. Ces mots entre crochets sont des formules empruntées à d'autres contrats d'apprentissage; dans la minute, il y a simplement, ici et quelques lignes plus bas, *etc.*

que led. Brodeau dict estre leguée par feu Jamet Brahier à deffuncte Marguarite Gaudete, seur desd. Guillaume Gaudette et femme dud. Hobereau, de laquelle ilz sont heritiers, esquelles partz et portions se pourroient trouver redevables lesd. Gilles, Rabelays et leurs femmes, comme heritiers de deffuncte Jehanne Gaudete, en son vivant veuve dud. Brahier, pour les portions qu'ilz en ont esté heritiers, s'ilz s'en trouvent redevables envers led. Brodeau ou aultres, et est ceste certioration ou denonciation faicte afin que icelluy Brodeau ne peult pretendre cause d'ignorance, protestant par icelluy Gilles, tant pour luy, sad. femme, que pour lesd. Rabelays et Marie Gaudette, sa femme, que où led. Brodeau, comme curateur (?) de lad. deffuncte Marguarite Gaudette ou autrement, vouldroyt souffrir condempnation (?), envers lesd. Guillaume Gaudette, Houbereau et sa femme ou aultres, desd. portions, esquelles se pourroient trouver redevables iceulx Gilles, sa femme, Rabelais et sa femme, ou en faire payement, que telle condempnation (?) ou payement ne leur pourroit prejudicier ou nuyre aucunement. De laquelle donaison ou cession a led. Gilles, es noms que dessus, informé led. Brodeau par contract passé par Geoffroy Selourmeau, notaire royal, et luy en a baillé coppie, que avons collationée à l'original, en la presence dud. Brodeau. Ensemble l'a certioré d'ung acte du greffe de la court royale de Tours de Monsr le bailly de Touraine, en dabte du dernier jour de juing mil V^c quarente troys, signé : P. Houldry, par lequel appert que led. Gilles, comme dessus, a insignué (?) aud. bailly et faict enregistrer oud. greffe royal suyvant l'ordonnance royale.

Dont et desquelles choses nous a led. Gilles demandé acte que nous luy avons octroyé.

Faict lesd. jour et an que dessus, es presences de Thomas Gripon et Me Jehan Cochonneau, tesmoings à ce requis et appellez.

(*Signé :*) B. Terreau, [notaire].

(Arch. d'Indre-et-Loire, Terreau, t. V.)

TOUQUE-DILLON

NOM D'UN CAPITAINE DE PICROCHOLE.

Depuis quelque temps, l'on a bien montré combien de faits concrets, de souvenirs réels peuvent se retrouver dans l'œuvre de Rabelais. Plus on étudie cet auteur, plus on est amené à constater que ce qui nous semble le plus pur produit de son imagination remonte en réalité à des circonstances précises.

Ne serait-il pas possible de dire des noms propres dont se sert Rabelais qu'eux aussi ils ne sont pas inventés de toutes pièces, mais qu'ils sont au contraire antérieurs à lui, du moins dans leurs éléments, et tous susceptibles d'une explication? On l'a déjà montré pour un grand nombre d'expressions géographiques qu'on avait pris l'habitude de considérer comme purement fantaisistes. Sans doute que l'on réussira un jour à éclaircir l'origine étymologique tout au moins, peut-être l'origine étymologique et historique à la fois, de tous les noms propres de personnes qui figurent dans les *Œuvres de Rabelais*.

C'est sur l'explication étymologique du nom de *Touquedillon* que porteront les quelques lignes qu'on va lire.

I.

Touquedillon, nom du capitaine de Picrochole dont l'histoire et la triste fin sont racontées aux chapitres XXVI, XXXII, XLIII-XLVII de *Gargantua*, semble bien un composé de deux éléments, *touque* et *dillon*, dont le premier serait un verbe à l'impératif et le second un substantif. C'est un procédé de composition qui a été tout particulièrement en usage pour la formation des noms propres de personnes.

Un mot *dillon* existe-t-il ou a-t-il existé?

On ne le trouve ni dans les dictionnaires du français

moderne ni dans Godefroy. Mais La Curne de Sainte-Palaye donne *dillon*, qu'il traduit *selle pour femme*, s'en rapportant à Cotgrave et à Oudin. Je ne puis malheureusement mettre la main sur l'ouvrage d'Oudin, mais j'ai devant moi l'édition de 1650 de Cotgrave et je n'y trouve que ceci :

Dillon, quinzell, for a horse.

L'*Oxford Dictionary* de Murray m'apprend que la première édition, celle de 1611, ne dit rien de plus. Il s'agit donc de savoir ce que veut dire *quinsell*. Le mot est rare, mais le seul autre exemple qu'en donne Murray l'explique tout à fait et en fournit en même temps l'étymologie. C'est un texte de 1598 emprunté à Florio :

Guinzaglio, among riders a long rayne of leather called a quinzell.

Godefroy, d'ailleurs, cite un exemple d'avant 1587 d'un mot français *guinsal*, dont le sens est le même :

Les Locres Epizephyres ordonnerent pour mieux et plus soigneusement garder les anciennes ordonnances, que nul ne pourroit mettre en deliberation aucune chose contre l'ancienne loy ou coustume de la ville, qu'il n'eust le *guinsal* au col et ne fust es mains de l'executeur de la justice, pour l'estrangler incontinent si sa proposition estoit jugee desraisonnable par le conseil de la Republique. (*Disc. cont. la maison roy. de Fr.*, p. 224, éd. 1587.)

Le mot *guinzaglio* en italien moderne veut dire :

a) Couple, longe, laisse, lien (surtout en parlant des chiens de chasse).
b) Collier.

Il y a une autre forme *guinzale* qui expliquerait mieux que *guinzaglio* l'emprunt français *guinsal*[1].

1. Je dis emprunt, parce que l'exemple cité ci-dessus est le seul

En voilà peut-être assez pour faire voir que *quinsell* dérive de l'italien ou directement ou par l'intermédiaire du français et qu'il veut dire courroie qui passe autour du cou, d'où bride de cheval, laisse pour un chien de chasse, collier en général.

Donc, pour Cotgrave, *dillon* voulait dire bride de cheval.

Touque-dillon voudrait-il dire *touche-bride?* Je ne le crois pas, et j'ai une autre explication à proposer.

II.

Le *Dictionnaire général* ne donne pas le mot *dille;* il ne se trouve pas non plus dans Littré. Mais dans l'édition de 1771 du *Dictionnaire de Trévoux*, il est noté au sens de *fausset.*

Voici, pour abréger, les divers sens dont j'ai pu constater l'existence :

1. *a) Trou* par lequel on tire le vin du tonneau. (La Curne de Sainte-Palaye citant Ménage et Oudin.) — Ménage, cependant, d'après l'édition de 1750, ne donne que le sens de *fausset.*

b) Trou d'un chandelier qui reçoit la chandelle. (La Curne de Sainte-Palaye.) — Cf. l'allemand *dille,* qui a le même sens suivant le *Deutsches Wörterbuch* de Grimm.

c) Trou, douille de baïonnette. — Comme l'allemand *dille* a ce sens (Grimm) et qu'il est emprunté non au français *douille,* comme dit Grimm, mais au français *dille,* il est certain que le français *dille* a eu ce sens aussi.

2. *Fausset,* broche ou cheville qu'on met dans le trou du tonneau.

Il est assez curieux que les trois seuls exemples de *dille* constatés dans la littérature sont empruntés à Rabelais. Il semble bien que c'est le sens 2 plutôt que le sens 1 qu'il

que je connaisse et il est de la seconde moitié du XVIe siècle. — Je ne sais pas pourquoi Körting, dans son *Lateinisches-Romanisches Wörterbuch* (2e éd., 1901), à l'art. 10397, traite *guinsal* de vieux français. Y en aurait-il des exemples antérieurs au XVIe siècle?

faut reconnaître dans la fameuse réponse de Gargantua au fourrier (R., I, 12) :

Alors qu'on feist de vostre nez une *dille,* pour tirer un muy de merde,

ainsi que dans l'allocution au « beuueurs tres illustres » (R., III, pr.) :

Autant que vous en tirerez par la *dille,* autant en entonneray par le bondon.

C'est aussi un emploi métaphorique du sens 2 qu'on constate dans le passage qui commence par (R., I, 11) :

L'une la nommoit ma petite *dille,* l'autre ma .....

Que l'on compare maintenant avec ce que j'ai dit du mot *dille* ce qu'on trouvera au mot *doisil* (quelquefois *dousil*) dans le *Dictionnaire général. Doisil* signifie :

1. *Anciennement,* trou fait à une barrique pour la mettre en perce.
2. *Par ext.* Broche servant à boucher ce trou.

Pour que le parallélisme soit complet, il ne reste qu'à ajouter que Rabelais a employé *dousil,* comme *dille,* au sens de membre viril (R., I, 3) :

Si le diavol ne veut qu'elles engroissent, il faudra tortre le *donzil* et bouche clouse.

Il y a un autre mot dont les diverses significations nous ont suggéré un rapprochement avec *dille.* C'est *douille,* qui veut dire :

1. *a) Trou,* creux par où l'on met la chandelle dans une lanterne, un martinet, un flambeau. (Trév., 1771.) — Synonyme : *bobèche.*
b) Trou, creux par lequel certains instruments en fer s'em-

manchent, s'adaptent à un autre corps. (*Dict. gén.*) Ex. g. La douille d'un fer de bêche, d'une pique, d'une baïonnette, etc.

c) Il y a encore plusieurs autres acceptations techniques qui s'expliquent toutes par trou, creux, tuyau, canal, etc.

2. D'après le *Recueil des Dictionaires françoys, espaignolz et latins* (Bruxelles, 1599), *douille* a eu le sens de *hasta de pico, o venablo,* c'est-à-dire de *hampe de pique.* Si l'on admet ce sens, on pourra le comparer au sens n° 2 attesté pour *dille* et *doisil.*

Douille, doisil (dousil), dille, nous l'avons constaté, ont des sens qui ne s'éloignent guère les uns des autres. Or, l'étymologie des deux premiers est à peu près déterminée. On les a rattachés tous deux à la racine de *dŭx, dūco.* Pour *doisil,* selon le *Dictionnaire général*, il vient du vieux français *dois* (< *dūcem*) = source (cf. le bas-latin *duciculum*[1]). *Douille* est le latin *dŭctĭle.* Or, on sait que c'est *ducere* avec un *ū* qui donne le vieux français *duire; dŭcĕre* donnerait **doire.* Les deux mots *doit* (*ductum*), *duit* montrent qu'il est au moins possible que les formes avec *ū* aient réagi sur les formes en *ŭ*, et réciproquement; je proposerai donc la série phonétique : **dŭctĭle* > **duille* > *dille.* Pour *ui* > *i* à la tonique, on peut comparer les mots *bigne, trémie, vide.* Pour tout le reste, pourvu que l'on admette *dŭctĭle* > *douille,* il ne se présentera pas de difficulté.

III.

Ayant éclairci l'origine de *dille,* revenons à notre forme *toucque-dillon*, que l'on trouve dans Rabelais. Si *toucque*

1. On sait que Cohn a proposé **dŭcĭlis* et Scheler **dŭcĭcŭlum.* (Körting, *L. R. Wört.*, n° 3129 : Beide Ableitungen befreidigen nicht.) Il faut admettre cependant que les formations populaires en *-il* (postérieures à l'époque latine), semblables à celle que suppose le *Dict. gén.*, sont bien rares et que **dŭcĭcŭlum* ou **dŭcĭcŭlum* > *doisil* (*dousil*) satisfait pleinement. Cf. dans la Vie de saint Colomban : *serraculum quod duciculum vocant.*

est bien pour *touche*, il est emprunté à un idiome où le *k* du germanique **tukk-on* s'est conservé. C'est l'avis de Le Duchat, qui fournit la seule explication de *touque-dillon* que je connaisse et qui en fait un mot du Languedoc. Je reproduis tout ce qu'il en dit d'après l'édition de 1750 du *Dictionnaire étymologique* de Ménage :

TOUQUEDILLON. Nom d'un des capitaines de Picrochole, liv. I, ch. XXVI de Rabelais. Au ch. XLIII du même livre, Touquedillon et Hastiveau, autre capitaine de Picrochole, assurent à ce prince que sa puissance est telle qu'il pourroit défaire tous les diables ensemble. Or, comme Hastiveau dénote un étourdi qui parle et qui fait tout à la hâte, Touquedillon, qu'il pousse à bout et qui le tue dans la suite, me paroît désigner un homme qui *touche de longue,* c'est-à-dire qui ne frappe que le plus tard qu'il peut : ce qui convient fort bien à Touquedillon, qui ne fut attaqué en son honneur par Hastiveau que pour avoir donné à Picrochole un conseil prudent, que le téméraire Hastiveau ne pouvoit goûter. Ce mot est du Languedoc et signifie un poltron qui *touche de loin.* — Le Duchat.

Tout cela semble passablement fantaisiste. Cependant, cette dernière phrase : « ce mot est du Languedoc, » semble bien affirmative. Y aurait-il eu dans les dialectes provençaux un mot qui aurait fourni à Rabelais ce nom de capitaine? Il n'y a là rien d'impossible, surtout si l'on pense aux nombreux vocables méridionaux dont se sert Rabelais. Nous y reviendrons à l'instant.

Si l'on ouvre le dictionnaire italien-anglais de Baretti (édition Davenport et Comelati), on trouve :

Tocca-diglio, a sort of game, c'est-à-dire une espèce de jeu.

L'indication est vague. Mais je crois qu'on peut la préciser. C'est ce que nous permettra peut-être le passage suivant des *Novelle* de Bandello :

E perchè ella amava il suo maestro del liuto fece di modo che Gandino avendo gelosia di molti altri in casa a cotestui

non poneva mente; onde quando rincresceva loro il sonar del liuto, si mettevano a giocar a *tocca-diglio* o a sbaraglino e giocavano a basciarsi amorosamente, come piu volte furono veduti da chi vi metteva l'occhio. (1re partie, *Novella XXXIV*, éd. Londres, 9 vol., 1791 et suiv.; vol. II, p. 425[1].)

On voit à peu près le sens de *giocar a tocca-diglio o a sbaraglino*. *Sbaraglino* veut dire *tric-trac* d'après d'Alberti di Villanova (*Dict. italien*, 3e éd., Bassano, 1811). *Tocca-diglio* semblerait être un autre jeu à trous, le trou-madame par exemple, où il y a treize trous sur la tablette de jeu. Il est certain que les conteurs français du XVIe siècle se sont plu à employer ces locutions, — jouer au trou-madame, au tric-trac, — dans un sens spécial que le passage suivant de Cholières rendra suffisamment clair :

Soyez au moins aussi sobre que ceste royne des Palmyréens, Zénobie, laquelle (au rapport de Jules Capitolin) n'eust permis à son mary qu'il luy donna double recharge : car, aiant receu les distillations de l'alambic marital, pour laisser rasseoir la matière, elle prenoit terme jusques au passage des rougets de sa lune; que si les fourriers luy marquoient sa cabane, elle ne faisoit plus la retive et prenoit plaisir de jouer avec son mary un seul coup au trou ma-Dame. (Cholières, *Œuvres*, Soc. des Bibliophiles, I, 320.)

Touque-dillon vient-il donc de l'italien? Ce n'est pas sûr. Notons tout d'abord qu'il ne peut, d'après la phonétique de nos emprunts italiens, être pour *tocca-diglio;* il faudrait supposer une expression **tocca-diglione* dont je ne connais pas d'exemple. S'il est vrai, comme le fait penser Le Duchat, qu'une forme à suffixe *-on* a existé dans les dialectes provençaux, cela aiderait sans doute à trancher la question.

Voilà en résumé ce que je pense : *Touque-dillon* veut dire mot pour mot *touche-trou;* ce vocable a dû indiquer

1. J'aurais voulu voir comment ce passage était traduit par Boistuau et Belleforest, bien que leur version ait la réputation d'être peu exacte.

un jeu à trous, le trou-madame peut-être, et se prêter par là aux allusions indécentes; il est emprunté au provençal ou à l'italien.

IV.

Je ne me fais pas d'illusion sur certaines difficultés qui peuvent se présenter à l'esprit de ceux qui liront ces lignes. Il est évident que si *diglio* de *tocca-diglio* a le sens que je lui prête, une étroite relation entre *diglio* et le français *dille* est probable. Les alternatives suivantes seraient possibles :

Ou *diglio* vient de *dille*, ce qui est improbable, car on s'attendrait à **diglia;* cf. *quille* et *chiglia;*

Ou *dille* vient de *diglio*, ce qui est possible en dépit de la différence de genre, comme on le verra dans des cas tout à fait analogues :

it. *bisbiglio,* sb. masc. > fr. *bisbille,* sb. f.
it. *puntiglio,* sb. masc. > fr. *pointille,* sb. f.;

mais alors il faut abandonner *dŭctĭle* > *dille* et chercher l'étymologie de *diglio*.

Ou enfin *diglio* et *dille* ont une origine commune, et pour répondre à cette dernière supposition, on peut se demander si *diglio* peut remonter à *ductile*.

Le groupe post-tonique -CTL- est très rare et on ne donne que deux exemples pour le français[1] :

dŭctĭle > *douille,*
indŭctĭle > *andouille,*

auxquels on pourra peut-être ajouter :

dŭctĭle > *dille,*

qui au fond ne serait qu'une forme parallèle du *dŭctĭle* >

1. Cf. *dactylum* (δάκτυλος) > fr. *datte*.

douille. Le changement -TL- > -CL- dans *vĕtŭlŭm* > italien *vecchio*, français *vieil*, etc., rend très probable, en dépit du petit nombre des exemples, la série -CTL- > -CCL- > -CL-. Mais alors *ductile* devrait donner en italien **ducchio*, **ducchia* ou peut-être **duglio*, *duglia*, mais non *diglio*[1]. Et en effet on trouve *duglia* employé par les marins au sens de *corde rouée*, et il semble bien que *duglia* remonte à la racine de *dŭco* et peut-être à *dŭctĭle* si l'on prend note des sens attestés pour cette racine d'après mon paragraphe V.

V.

Reste à trouver l'origine de *dillon* = bride, licou.

La Curne de Sainte-Palaye avait noté un *duel* au sens de *licou*. Godefroy l'a aussi introduit dans son *Dictionnaire* en copiant l'exemple de La Curne de Sainte-Palaye et en y ajoutant un autre. Voici ces exemples :

1372. Arch. munic. Valenciennes, Compte de Massard :
« Pour XXXIII que *duels* que loieches[2]. »
1389. Arch. JJ. 135, pièce 237 :
« Icellui Danois le menaça de paroles et aussi lui ceint de *duel* de son cheval par la ceinture, pour ce qu'il faisoit semblant de lui enfouir et en cest estat le ramena en sa maison. »

L'étymologie de ce mot est claire. Voici, dans le *Lateinisch-Romanisches Wörterbuch* de Körting, l'article n° 3125 :

ducalis, -e (dux), zum Führer gekörig;
sard. *dugali*, laccio; valtell. *dugal*,
solco aquatico, vgl. Salvioni, Post. 8.

1. Cf. **sŭcŭlat* > it. *succhia*, etc. Voir pour le traitement de -CL- l'*Italienische Grammatik* de Meyer-Lübke.

2. *Loieche*, que Godefroy ne donne pas à sa place à l'ordre alphabétique, semble, autant qu'on en peut juger, un dérivé de *lĭgare* > v. fr. *loiier*.

Aux mots romans que donne Körting, il faudrait ajouter l'espagnol *dogal* = corde, et particulièrement corde autour du cou (des ânes, etc.), corde pour prendre les malfaiteurs, qu'on trouve dans l'expression : *estar con el dogal a la garganta*. C'est ici aussi que le mot *duel* trouvera sa place ; il représente régulièrement **dūcāle*(m), forme parallèle de *dŭcāle*(m) qui vient s'ajouter à celles qui ont *ū* et non *ŭ*[1].

Et si *duel* est pour **dūcāle*, *dillon* = bride, etc., n'est-il pas pour **duillon ?* Ne se rattacherait-il pas à la racine de *dŭx*, *dūco*, comme tous les mots français que nous avons traités dans ces quelques pages ? Il est évident que si cette hypothèse se vérifiait, l'existence de *dillon*, au sens attesté pour *dille*, deviendrait possible pour le français et peut-être pour le provençal.

Paul Barbier fils.

(Leeds.)

1. Pour le développement phonétique de -UCA avec l'ŭ tonique, cf. *carruca* > charrue, *lactuca* > laitue, *verruca* > verrue, **matteŭca* > massue, etc. — On a moins d'exemples de -ŪCA avec un ŭ prétonique. Cf. **bucare* (germ. *buk-on*) > v. fr. *buer*.

NOTE POUR LE COMMENTAIRE.

I.

Ascension du Mont-Aiguille.

En iceluy jour Pantagruel descendit en une isle admirable entre toutes autres, tant à cause de l'assiette que du gouverneur d'icelle. Elle de tous costés pour le commencement estoit scabreuse, pierreuse, montueuse, infertile, mal plaisante à l'œil, très difficile aux pieds, et peu moins inaccessible que le mons du Daulphiné, ainsi dit pour ce qu'il est en forme d'un potiron, et de toute mémoire personne surmonter ne l'a peu, fors Doyac, conducteur de l'artillerie du roy Charles huitiesme, lequel avec engins mirifiques y monta et au dessus trouva un vieil belier. C'estoit à deviner qui là transporté l'avoit. Aucuns le dirent, estant jeune aignelet, par quelque aigle ou duc chauant là ravy, s'estre entre les buissons saulvé. (*Pantagruel*, liv. IV, ch. LVII.)

Le « mons du Daulphiné » auquel Rabelais fait allusion est bien connu. C'est le Mont-Aiguille (2,097 m.), dans le massif du Vercors, entre Die et Grenoble, au nord-ouest du village de Clelles-en-Trièves. Sa forme très escarpée, en rendait et en rend encore l'ascension difficile, justifiant ainsi le nom de « mont inaccessible » qu'on lui donnait dès le XIIIe siècle.

Comment à la fin du XVe siècle l'idée vint-elle à un roi d'en faire tenter l'escalade par des gens déterminés et de démentir ainsi la tradition? Une pareille prouesse ne répondait à aucune nécessité, et seul pouvait la concevoir un esprit aventureux et nourri des romans de chevalerie, comme Charles VIII.

C'est en 1592, à la veille de franchir les Alpes à la conquête de l'Italie, que le roi de France conçut cet étrange dessein. Par ses ordres, le capitaine de Montélimar,

Antoine de Ville, seigneur de Dompjulien, emmenant avec lui une dizaine d'hommes, au nombre desquels figuraient un eschelleur du roi, un charpentier, un tailleur de pierres et des gens d'église, entreprit cette ascension. Le 26 juin, il mit le pied sur le sommet de la montagne, en prit possession au nom du roi. Puis, il la fit baptiser par l'aumônier de la caravane, aussi solennellement que s'il se fût agi de quelque terre lointaine découverte au delà des océans. La lettre qu'il écrivit sur la cime, invitant le président de la cour de Grenoble à faire constater la réussite de sa tentative et à lui donner une consécration officielle, nous a été conservée en original. Elle a été publiée à différentes reprises, mais nous n'hésitons pas à la reproduire en son entier, d'autant qu'aucune transcription exacte n'en a été donnée jusqu'ici[1] :

Monsieur le Président,

Je me recommande à vous de bon cueur. Quant je party du Roy, il me charga faire essayer se on pourroit monter en la montaigne que on disoit *inascensibilis* dont par sobtilz angins j'ay fait trouver la fasson de y monter à la grace Dieu, et y a troys jours que je y suis et plus de diz avec moy, tant gens d'eglize que aultres gens de bien, avec ung escalleur du roy, et n'en partyray jusques ce que j'aye une responce, affin que, si voles envoyer quelques gens pour nous y voir, que faire le puysses, vous avysant que vous trouveres peu d'ommes que quant ilz nous veirront dessus et qu'ilz veirront tout le passage que j'ey fait faire que y ousent venir, car scet le plus orrible et expovantable passage que je viz james ne homme de la compaignie. Je le vous fes assavoir affin que en estant assertainé a vostre plaisir le veulles escripre au roy par mon laquays pourteur de cestes, et je vous asseure que vous luy feres grant

1. Nous empruntons les documents de cet article au livre récent de M. W.-A.-B. Coolidge sur *Josias Simler et les origines de l'alpinisme jusqu'en 1600* (Grenoble, 1904, in-4°). La reproduction en fac-similé de la lettre d'Antoine de Ville, qui est donnée dans cet ouvrage, nous a permis de corriger plusieurs fautes de lecture qui avaient échappé au transcripteur.

plaisir et a moy aulcy, et vous deves estre seur, si je peusse rien pour vous, le feray, au plaisir Nostre Seigneur que vous doint ce que plus desires. Escript le xxviij^e jour de juing sur Agulle-fort, dyt *mons inascensibilis*, car le peuple du pays l'apellet l'Agulle, et pour ce que ne le sceroyt oblyer, je l'ay fait nommer ou non du Paire, du Filz, du Saint Sperit et de saint Charlesmayne pour l'amour du nom du roy, et ay fet dire la messe dessus et mectre troys grans croys au cantons. Pour vous deviser de la montaygne, ella par le dessus une-lieu fransoyse de [tour] ou peu s'en fault, ung cart de lieu de longueur et u[ng] traict d'arbaleste de travers et est couverte d'ung [beau] pré par dessus, e avons trouvé une belle gareyne de chamoys qui jamays n'ent porront partyr et des pet[its] avec eulx de ceste année, dont s'en tua ung maugré nous à nostre entrée, car jusques a ce que le Roy ayet aultrement ordonné, je n'en veux point laisser prendre. Il y a a monter dymye lyeu par eschelles et une lieu d'aultre chemein et est le plus beau lieu que vites jamays par dessus.

Le tout vostre

DOMPJULIEN.

Au reçu de cette lettre, le parlement s'assembla et envoya un huissier pour faire le constat. L'homme de loi se rendit au pied de la montagne, vit les échelles et les crampons fichés dans le rocher, mais, peu soucieux de risquer sa vie, se contenta de correspondre par signaux avec les hardis ascensionnistes. D'autres n'eurent pas la même pusillanimité, et, sous ses yeux, renouvelèrent l'exploit d'Antoine de Ville. Leurs attestations, quand ils redescendirent, furent ajoutées au procès-verbal; le tout fut consigné dans les registres de la Cour de Grenoble.

Le haut fait du capitaine dom Julien, comme on l'appelait, eut un grand retentissement. Plusieurs auteurs contemporains, entre autres Symphorien Champier dans son *Histoire de Bayard*[1], relatèrent le fait plus ou moins

1. Symphorien Champier, *Les Gestes ensemble la vie du preux chevalier Bayard* (Lyon, 1525), fol. 86. — Cité par W.-A.-B. Coolidge, p. 15**.

longuement. Il semble même que, pendant quelque temps, il fut de mode de gravir le Mont-Aiguille, la septième merveille du Dauphiné[1].

Rabelais, à qui son humeur aventureuse et son goût des voyages avaient fait quitter l'hôpital de Lyon, se trouvait à Grenoble en 1534. Il ne manqua pas, suivant sa coutume, de recueillir cette curieuse tradition, et le « vieil bélier » qu'il perche au sommet répond assez bien au troupeau de chamois signalé par Antoine de Ville. Mais une chose reste inexpliquée. Comment l'auteur de Pantagruel, d'ordinaire si bien informé, a-t-il pu mettre ici un nom pour un autre et écrire Doyac au lieu de Dompjulien? L'architecte et ingénieur Jean Doyac, qui fit passer les Alpes à l'artillerie de Charles VIII, et qui, suivant le continuateur de Monstrelet, reconstruisit en 1500 le pont Notre-Dame, a peut-être aussi gravi la « montagne inaccessible », mais s'il l'a fait c'est après Dompjulien, sans avoir le mérite de la priorité. A moins d'un demi-siècle de distance, les habitants du pays n'ont pu s'y tromper ni tromper Rabelais[2]. On se demande alors à quel mobile a obéi le grand tourangeau en substituant au nom d'un obscur capitaine celui du conducteur de l'artillerie de Charles VIII et de Louis XII.

II.

Marrons.

« Les gryphons et marrons des montaignes de Savoie, Daulphiné et Hyperborées, qui ont neiges sempiternelles, seront frustrés de ceste saison, et n'en auront point, selon l'opinion d'Avicenne, qui dit que le printemps est lorsque les neiges

1. 1535. « Et hodie frequens est in eum montem ascensus. » Aymar du Rivail, *De Allobrogibus*. — Cité par Coolidge.

2. D'après M. Coolidge, *loc. cit.*, Salvaing de Boissieu (*Septem Miracula Delphinatus*, Grenoble, 1656, p. 57) est le premier qui ait relevé l'erreur de Rabelais.

tombent des monts. Croyez ce porteur. » (*Pantagruéline Pronostication,* chap. VII.)

Dans ce passage, Rabelais ne fait pas allusion, comme on pourrait le croire, aux châtaignes très justement célèbres du Vivarais et du Lyonnais[1]. Les marrons de Savoie sont des montagnards qui servaient de guides aux voyageurs et dont maître François apprécia sans doute les services lorsqu'il eut à franchir les Alpes à l'aller ou au retour de ses voyages d'Italie.

Dès le xe siècle, on les trouve mentionnés dans les *Itinéraires*. Chaudement vêtus, la tête enveloppée de feutre, des mitaines aux mains, les pieds munis de souliers ferrés, ils montraient le chemin et portaient les fardeaux, s'aidant de leurs longs bâtons. A la descente, ils installaient leurs clients de passage sur des traîneaux grossiers ou des peaux de bœufs, ou plus simplement encore à califourchon sur des branches d'arbre et les faisaient glisser « à la ramasse[2] ».

Ils connaissaient et pratiquaient les principaux cols des Alpes entre la France et l'Italie, le Grand et le Petit-Saint-Bernard, le Mont-Cenis, le Lautaret, le Mont-Genèvre et l'Izouard. On constate même leur présence

1. Cf. *Dict. général de la langue française* de MM. Hartzfeld, Darmesteter et Thomas, au mot *marron*. — M. J. Désormeaux a relevé ce lapsus dans un article intitulé : *Marrons et marrons* (*Revue savoisienne*, 1902, p. 9). — M. Thomas a reconnu de bonne grâce l'erreur d'interprétation, mais sans accepter l'étymologie de M. Désormeaux, qui voit dans « marron » une déformation locale du mot « marron » et fait des guides les derniers descendants des Maures qui avaient envahi la région au xe siècle (*Revue savoisienne,* 1902, p. 50). « Marrans » ou « marranes », de l'espagnol « marrano », porc, maudit, excommunié, est fréquemment employé au xvie siècle. Rabelais lui-même s'est servi de ce terme (*Tiers livre,* ch. XVIII, XXV, *Quart livre,* XL, *Pantagrueline Prognostication,* V) ou de sa forme dérivée « marranisé » (*Gargantua,* VIII). Il n'y a là aucun rapport avec le mot « marron ».

2. Rabelais fait jouer Gargantua à la ramasse (ch. XXII), mais ce doit être un jeu de cartes ou de dés sans aucun rapport avec le traîneau alpin.

au col de Tende en 1518, loin du Dauphiné et de la Savoie[1].

Au XVIe siècle pourtant, ils semblent s'être localisés au Mont-Cenis, sur la route la plus directe de Lyon à Turin. A cette époque, les pèlerins, les négociants, les gens de guerre, les diplomates, tous ceux que leur piété ou leurs intérêts conduisaient au delà des Alpes suivaient presque invariablement le même trajet. Ils traversaient le Guiers au Pont-de-Beauvoisin, passaient à Aiguebellette, à Chambéry, remontaient la vallée de l'Isère, puis celle de l'Arc, franchissaient les Alpes au Mont-Cenis et débouchaient en Italie à la Novalaise. Pour ceux-là, les marrons et la ramasse constituaient une des curiosités du voyage. C'était l'incident de route classique que l'on notait à côté des poissons du lac d'Aiguebellette ou de la chapelle des Transis du Mont-Cenis.

Là les marrons, quand les neiges tout couvrent,
Vous vont guidant par le chemin qu'ils ouvrent,
Puis quand faudra par deçà repasser,
Le long du val vous viendront ramacer[2].

Martin du Bellay dans ses *Mémoires* parle des marrons « qui sont ceux qui congnoissent les tourmentes de la montagne comme font les mariniers celles de la mer[3] ». Montaigne raconte avec beaucoup d'humour son passage

1. Cf. W.-A.-B. Coolidge, *Josias Simler et les origines de l'alpinisme jusqu'en 1600* (Grenoble, 1904, in-4°), p. 11**, 51**-56. — A quelques exceptions près, les textes invoqués par M. Coolidge ne font pas double emploi avec ceux qu'a cités M. Désormeaux; le premier a puisé en partie sa documentation dans les œuvres de Vaccarone, l'ancien archiviste de Turin; le second est redevable de plusieurs références à M. Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie. Ni l'un ni l'autre n'ont cité le Journal de Jacques Le Saige, que nous reproduisons ci-dessous.

2. Jacques Pelletier, du Mans, *La Savoye* (Annecy, 1572), 2e livre, p. 49. — Cité par M. Désormeaux.

3. *Mémoires* (1re édit., 1569, p. 298; réimpr. de Buchon, p. 276). — Cité par Coolidge et Désormeaux.

du Mont-Cenis le jour de la Toussaint de 1581 : « Novalese, una posta. Locai li otto marroni i quali mi portassero in sedia fin alla cima di Mon Senis, et poi al calare di l'altra mi ramassassero. Ici on parle francès, einsi je quitte ce langage etrangier ... Je passai la montée du Mont Senis moitié a cheval, moitié sur une chese portee par quatre hommes et autres qui les refrechissoint. Ils me portoient sur leurs épaules ... La descente est d'une lieue, coupée et droite, où je me fis ramasser à mes mesmes marrons, et de tout leur service a huit je donai deux escus. Toutefois le sul ramasser ne coute qu'un teston; c'est un plesant badinage, mais sans hasard aucun et sans grand esperit[1]. »

Cette impression agréable, causée par la rapidité de la descente, est notée encore par un autre voyageur du XVIe siècle, le seigneur de Villamont : « Nous descendîmes la montagne, écrit-il, quasi en volant sur la ramasse, ce qui est certes un très grand plaisir, car en moins d'un quart d'heure l'on faict une bonne lieue[2]. » Mais tous n'appréciaient pas également un tel mode de transport. Le pèlerin Jacques Le Saige, qui, en 1518, revenait à Douai de Jérusalem après avoir visité les saints lieux[3], nous dépeint la traversée du Mont-Cenis comme un passage très périlleux où lui-même courut les plus grands dangers :

Le XXIIIIe de novembre, bien matin, primes chascun ung mullet ou une forte jument pour monter ledit mont de Senis et fismes mener nos chevaulx par aucuns garchons, dont ils eurent et nous aussy de la paine, car il negoit fort et ne pooit on aller s'il n'y avoit aucuns qui fesist la voie, et me couta

1. *Journal du voyage d'Italie*, édit. A. d'Ancona (citta di Castello, 1889), p. 552 et 555. — Cité par Coolidge et Désormeaux.

2. *Voyages du seigneur de Villamont* (Paris, 1596). — Cité dans *Revue savoisienne*, 1905, p. 91.

3. *Chy s'ensuyvent les gistes repaistres et despens que moy, Jacques Le Saige... ay faict de Douay à Hierusalem...* — Cambray, B. Brassart (s. d.). In-4°, 105 ff. — Fol. 100 v°-101 v°. — Réimpr. de H.-R. Duthillœul (Douai, 1851, in-4°), p. 181.

pour mon mullet et pour mener mondit cheval jusqu'à un logis tout amont, et aussy pour ung maron à me tenir au malvais lieux me couta xx gros.

Nous venus a ledit maison trouvasmes ung cardinal qui alloit à Romme et avoit bien cent ou vi xx. chevaulx de son train. C'estoit ung pitié de les veoir, car le neige estoit engelée contre leurs ieulx et ne veoient quasy goutte. Les hommes avoient des bericle de voir et cheulx que n'en avoient point avoient coppés leurs bonés et affulés comme ung fau visaige quy estoit bien estrange à veoir. Nous qui estiesmes environ xvi les eussiesmes rencontrés demie lieu plus decha ou plus de la, je croy que le moitié de nous y fusse demourés mort de froit, car c'est le maniere comme ay escript des l'aller que le petitte compagnie se tire de costés pour faire passer le grande. Car il vault mieulx à perdre xx hommes que cent et en audit chemin aviesmes trouvés pluseurs chy iii, iiii a le fois et fallut qu'ilz se destournassent, j'en avoie pitié, car leurs chevaulx estoient jusque à le panche en esdittes neiges. Quant le cardinal fut tout passés, j'estoie deschendut de mon mullet et prins mon cheval par le bride pour le cuidier mener tout bellement pour me reschauffer. Mais il faisoit sy grant vent et de telle sorte qu'il sambloit que tout deult finer et me crevoit le neige les yeulx. Et se ne me sçavoie tenir, et quant je veis que ledit vent m'enforchoit, me laissay cheoir par derierre et encorre m'emportoit il car j'estoie sur ung lieu sy royde que je croy que Dieu me ayda fort. Et ainssy que j'estoie en celle peur, vint accourant ung ramasseur qui m'avoit veu partir et me cria demourasse se ne volloie morrir. Et besoing m'estoit de me faire ramasser, veant que n'en pooie plus et aussy que mon cheval trambloit de froit l'abandonnay et ii bougettes que avoie dessus, dont l'une estoit à mon compaghnon Jhan du Bos que raportoit à sa femme ou il y avoit mainte belles bagues. Et sy avoit sur ledit cheval une besache ou estoient mes chemises et aultres chose ; mais loés soit Dieu, je ne perdy riens, car ung aultre homme acourrut et mena mon ceval jusque en bas. Et ledit ramasseur me fit assir sur se ramasse qui n'est aultre chose que ainssy que une bouree de genettre dont est liée par le gros boult d'une corde; lequel ramasseur tient l'ung des boult et tirre ledit ramasse et se a ung baton ferrés de quoy il se apoie et vat si rade qu'on pert ses sens et entendement. Et ainssy que le ramasseur alloit rade sur ung

pendant, widay hors en habandonnant le cordelle à quoy je me tenoie et desgringuelay plus de x piés dont nuls ne creroit comment je eschapay, car j'estoye dessus ung abisme plus de vi cent piés de profond. Je m'estoie recommandé le matinee a madame saincte Catherine, lequel estoit le nuict, dont croy qu'elle avoit priés pour moy. Pour faire court, mon ramasseur me remit sus leditte ramasse, car j'estoie à moytié mort. Toutesfois j'avoie tousjours tenus mes deux palmes. Ne demouray guerre depuis que fus au village de Lainebourq, dont quant fus arrivé ne sçavoie que faire ou me chauffer ou de penser mon cheval...

Ces impressions de route, ces rencontres de caravanes sur l'étroit sentier où la plus petite troupe devait se ranger pour laisser passer la grande au risque de mourir de froid, ces descentes vertigineuses sur la ramasse, maître François connut certainement tout cela. A vingt-cinq ans de distance, ce cardinal avec ses cent vingt chevaux et ses hommes aveuglés par la neige, c'est Guillaume du Bellay rentrant de Turin en France en aussi mauvaise saison, déjà malade et peut-être porté en litière, entouré de ses « amis, domestiques et serviteurs », Claude Massuau, Saint-Ayl, François de Chemant, et de ses médecins maître Gabriel et Rabelais[1]. Si l'auteur de *Pantagruel* n'a pas plus longuement parlé au cours de ses ouvrages de ses traversées des Alpes, du moins a-t-il gardé une place dans sa mémoire aux « marrons » qui l'avaient guidé, et leur nom est venu naturellement sous sa plume comme inséparable des montagnes neigeuses qu'il évoquait.

Étienne Clouzot.

1. *Pantagruel*, liv. IV, ch. xxvii.

NOTE POUR LE COMMENTAIRE.

I.

Pierre du Coignet (l. IV, *Ancien Prologue*).

Ce personnage, connu d'autre part, se retrouve dans le passage suivant du Mystère de la Passion de Semur (publié par M. E. Roy : *Le Mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe siècle*, 1904, p. 92). Le « Demoniacus » s'écrie dans un monologue décousu, vrai coq-à-l'âne :

> Et quil ne vous ayme, faucille en poignet,
> Maistre Pierre du Cuignet.
>
> (Ms. Guignet, v. 4481 et suiv.)

II.

Comment Pantagruel de sa langue couvrit toute une armée (l. II, ch. XXXII).

Ce trait semble emprunté à la tradition populaire dont les descriptions de géants payens des Chansons de geste nous ont conservé bien des souvenirs. Un des soldats que le roi Hérode envoie massacrer les Innocents dans la Passion publiée par M. E. Roy sous le titre de *Passion de Semur* (v. 3324; voir E. Roy, *Le Mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe siècle*, Dijon-Paris, 1904, p. 67) se vante de couper « a ung cop la boveille ».

> Jobridam, le roy d'Esnaye,
> Quil mectoit bien soubz sa narrie,
> Quant il pleut, cent hommes en l'onbre.

F.-Ed. SCHNEEGANS.

UN RABELAIS

AU SERVICE DE MARIE DE MÉDICIS

(1613-1617).

« Nous Marie, par la grâce de Dieu, certiffions à tous qu'Il appartiendra Que françois Rabelais, cy-devant chef de notre office de panneterie bouche, nous a bien et fidellement servy pendant le temps qu'Il a demeuré à nostre service, dont nous avons toute satisfaction et contentement. Pour tesmoignage de quoy nous avons signé la présente certiffication pour luy servir et valloir en tous lieux ainsi que de besoing, faict à Bloys, le dernier juillet 1617. »

La pièce que nous reproduisons se trouve dans un livre des comptes de Marie de Médicis[1], au dernier feuillet d'un chapitre intitulé : « Registre des commissions, mandemens, vallidations, certiffications, despences de services, règlements, etc., etc. » Cette pièce, bien que datée de 1617, vient, pour des raisons qui nous échappent, à la suite d'actes passés en 1616. Mais la rencontre de cet homonyme de Maître François n'en était pas moins heureuse, et nous espérions pouvoir ajouter un nom à la liste des parents de Rabelais qu'a dressée M. Lefranc[2]. Et précisément le document que nous avons cité et qui nous avait mis sur la voie est le seul qui prénomme François le chef de la panneterie-bouche. Partout ailleurs il est appelé Thomas et ne serait plus qu'un personnage déjà connu, Thomas Rabelais, fils d'Antoine, dernier seigneur de la Devinière et procureur du roi à la maréchaussée de Chinon de 1619 à 1626. Il figure pour la première fois sur les livres de la maison de Marie en 1614; mais, comme il

1. Bibl. nat., 500 Colbert, n° 91, fol. 251 v°.
2. *Revue des Ét. rab.*, 1905, 1er fasc., p. 51.

succéda à Antoine Cherreau, qui cesse son service en 1612, il est probable qu'il remplit son office auprès de Sa Majesté durant le troisième quartier de 1613. D'autre part, les provisions ne durent pas lui être délivrées à une date beaucoup antérieure. Dans un acte de baptême récemment publié[1], il est dit « honorable homme », et c'est en 1611 ; s'il avait eu titres ou qualités, on n'eût pas manqué de les énumérer. En tous cas, il exerça ses fonctions pendant ces mêmes mois de juillet, août et septembre jusqu'en 1617. La mort de son père, survenue en 1616, ou la diminution de train que la reine-mère dut s'imposer pendant son exil à Blois peuvent également expliquer son départ.

Ce qui peut paraître plus surprenant, c'est qu'un chef de panneterie-bouche, qu'un lecteur peu averti imagine un boulanger de cour, devienne en moins de deux ans procureur du roi ; et sans doute n'est-il pas inutile de dire ce qu'étaient les fonctions de Thomas Rabelais.

A côté des importants services des cuisines, les soins accessoires de la table étaient confiés à une classe de serviteurs assez relevée, de fonctionnaires que l'on nommait officiers du gobelet. Le gobelet se divisait en panneterie, échansonnerie et fruiterie ; chaque office se dédoublait en « bouche » et « commun », selon que les mets étaient destinés ou non à la reine : ce qui ne voulait pas dire que la qualité des fruits, du pain ou du vin dont on couvrait la table royale ou celles du commun ne fût pas la même. Cette distinction n'intéressait que les officiers du gobelet, entre qui elle créait bien inutilement une différence, un nouveau degré hiérarchique.

La panneterie ne cuisait pas le pain : elle le recevait de boulangers qui, en 1614, s'appelaient Crespin Grillet, Martin Gallet, André Moreau et Jean Bardin. Les marchands s'engageaient à fournir les 2/3 pain de bouche, 1/3 pain commun, en boules « de neuf à dix onces (un peu plus d'une demi-livre) bien cuit et rassis, et ce moyennant le

1. *Revue des Ét. rab.*, 1905, 4e fasc., p. 373.

prix de douze sols tournois pour chacune douzaine dudit pain, l'un portant l'autre[1] ». Il en fallait trois douzaines rien que pour les collation, dîner et souper de la reine. Sa desserte revenait aux trois gentilshommes servants, à l'aumônier, deux chapelains, un clerc de chapelle, douze pages, leur précepteur, l'exempt et l'huissier de salle, au total vingt-deux personnes, qui chacune avait droit à deux pains, sauf les chapelains, réduits à un; de ce chef, trois douzaines et demie. Enfin, vingt autres pains étaient donnés avec les reliefs de la table précédente au serdeau, au sommier de chapelle et à huit serviteurs, dont trois appartenaient aux gentilshommes servants, trois aux pages, un à l'aumônier et l'autre au précepteur.

Le service de panneterie bouche devait aussi dresser la table de la reine, la couvrir d'une nappe et la garnir de vaisselle. Pour ce faire et distribuer huit douzaines 1/6 de pains, douze hommes étaient nécessaires, se relayant par trois, chef, aide et sommier, tous les trimestres; leurs gages étaient de 30, 20 et 10 livres. C'était peu gagner en une année. Mais, en plus de l'honneur qu'il y avait à approcher et à servir la reine, les officiers des maisons royales jouissaient de plusieurs privilèges : de celui de « committimus » entre autres; ils étaient exempts d'impôts, nourris à la cour. Ainsi, la desserte de la table des maîtres d'hôtels était réservée aux officiers du gobelet. C'étaient là des avantages, sans compter qu'ils figuraient dans « le protocole général de l'État immédiatement après les conseillers des bailliages, sénéchaussées et sièges présidiaux, avant les officiers des élections, greniers à sels et tous autres juges inférieurs[2] ».

Et sans doute Thomas Rabelais, ex-chef de panneterie bouche, crut-il déchoir le jour où il devint procureur du roi à la sénéchaussée de Chinon.

Fernand HAYEM.

1. Bibl. nat., 500 Colbert, n° 93, fol. 201.
2. *Revue de Paris*, 1er avril 1905, p. 572.

JAMET BRAYER.

Au cours de mes recherches sur les *Navigations de Pantagruel,* j'avais été souvent intrigué par le nom donné par Rabelais au pilote principal de la flotte dont il raconte les voyages au cours des livres IV et V de son roman. Quelle pouvait être l'origine de ce nom? A quel souvenir se rattachait-il? Y avait-il quelque élément réel dans le choix fait par notre écrivain au milieu de tant de noms qui pouvaient le solliciter? Avait-il existé un Jamet Brayer (IV, 1) ou Brahier (IV, 20), ou cette appellation devait-elle être considérée comme purement fantaisiste? Certes, il ne paraît pas douteux que Rabelais, comme je crois l'avoir démontré, ait voulu représenter Jacques Cartier sous la figure de Jamet Brayer. Je ne reviens pas sur la démonstration que j'ai présentée de cette identification au cours des *Navigations de Pantagruel* (p. 38-79, 271-272 et *passim*). Toutefois, l'explication du nom même de Brayer, malgré de nombreuses recherches poursuivies à Saint-Malo et ailleurs, ne me paraissait pas acquise. Je revins sur ce point dans l'*Appendice B* (*Rabelais et la Bretagne*) et ajoutai ces quelques observations : « Nous avons fait remarquer que le nom de Jamet, — diminutif de Jacques, — était celui du père de Cartier. (Il est peut-être intéressant de constater que l'un des frères de Rabelais portait aussi ce nom. Dans un acte du 26 janvier 1534, nous voyons comparaître parmi les ayants droit à la succession du père de Rabelais un Jamet Rabelais, qui serait avec Antoine l'un des deux frères du grand Tourangeau.) Il est très possible que Brayer signifie dans l'espèce : celui qui porte des braies, c'est-à-dire un *breton.* — Remarquons encore, d'autre part, que *breton* se dit en langue bretonne *breizad* ou *breihad.* — Nous signalons un Hardoyn Brehier ou Brahier, d'Angers, dont il est question dans les *Poésies de*

Germain Colin-Bucher (éd. Denais), p. 22 et 24, et dans la *Légende de maistre Pierre Faifeu de Bourdigné.* »

Quelques mois après avoir écrit ces lignes, en septembre dernier, au cours de recherches poursuivies à Orléans sur Gaucher de Sainte-Marthe (Picrochole), je découvris enfin le nom tant cherché de Jamet Brahier, ce qui m'amena à écrire la note suivante (*Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 251, note 3) : « Au cours de mes recherches dans les registres de comptabilité de la communauté des marchands de la Loire aux archives départementales d'Orléans, j'ai rencontré, chose curieuse, le nom de Jamet Brahiez mêlé à toutes ces affaires de navigation fluviale, vers 1450[1]. »

C'était là un premier anneau qui nous permettait d'entrevoir comme possible la solution de ce petit problème rabelaisien. Un marchand, trafiquant et naviguant sur la Loire ou ses affluents, avait porté le nom de Jamet Brahier. Rabelais l'avait peut-être eu en vue en donnant ce nom au pilote de la flotte de Pantagruel. Comment établir le trait d'union souhaité entre ce personnage réel et Rabelais lui-même?

J'en étais là et je ne comptais guère que sur un heureux hasard pour découvrir ce rapport probable, lorsque le second texte publié plus haut par mon docte confrère M. Louis de Grandmaison est venu projeter sur cette énigme curieuse toute la lumière désirable. Ma surprise fut telle en le parcourant pour la première fois que je me demandai d'abord si j'avais bien lu.

Donc, le frère de Rabelais, Jamet, était devenu, par son mariage avec Marie Gaudete, l'allié de la famille de Jamet Brahier, qui avait épousé Jehanne Gaudete. Le lien tant cherché était trouvé. En étudiant attentivement l'acte du

1. Jamet Brahiez se trouve mentionné quatre fois au moins dans le registre des archives du Loiret (B. 2976) intitulé « Estat de la recepte du fait des marchans faicte à Saumur par Thoumin Buschart du 1er mai 1419 au 30 avril 1450 ». Il paye pour des chargements de vins allant jusqu'à 50 pipes.

28 septembre 1543, et en tenant compte des âges probables des comparants et des générations diverses qui sont visées dans l'acte, on arrive à penser que le Jamet Brahier dudit acte et celui dont j'ai retrouvé la trace aux archives du Loiret peuvent fort bien n'avoir été qu'un même personnage[1]. Si cela était, on comprendrait à merveille que Rabelais, voulant donner, en 1552, un nom à son pilote et ne pouvant lui attribuer, pas plus qu'aux autres personnages du roman, un nom historique et connu, lui ait donné le nom d'un ancien marchand tourangeau, son compatriote, allié de sa famille et qui avait navigué ou fait naviguer sur le fleuve et les rivières de Touraine. Ce serait une confirmation nouvelle de la constance de ses procédés, un élément réel de plus retrouvé dans son œuvre, un de ces grossissements chers à l'humour du Maître. Quoi qu'il en soit, entre un Jamet Brahier et Rabelais un lien certain existe, et l'explication de ce nom *vrai*, qui s'oppose au non *forgé* de Xenomanes, semble désormais bien acquise.

Abel Lefranc.

1. Le Jamet Brahier auquel il est fait allusion dans l'acte de 1543 pouvait être décédé depuis un assez long temps. Il pourrait s'agir également d'un « fils du Jamet Brahier de 1450, portant le même prénom et exerçant la même profession que lui ». Tous les termes de l'acte de 1543 semblent bien indiquer cependant que le Jamet Brahier qui a légué des biens à défunte Marguerite Gaudete, et dont la femme a eu pour héritiers J. Gilles, Jamet Rabelais et leurs femmes, appartenait à une génération sensiblement plus ancienne.

LA DAME DE BASCHÉ.

Il existe dans l'église de Rivière, canton de l'Ile-Bouchard, arrondissement de Chinon, une pierre tombale formant dallage, autour de laquelle se lit l'inscription suivante : CY GYST DA (*ici une lacune, comprenant la moitié du haut de l'inscription, tout le côté droit et la moitié du bas*) Sa DE SAVEIL (*fin du bas de l'inscription; ce qui suit est sur le côté gauche*), LES DAME DE BACHER DECEDA XIIe D APVRIL 1583. Les mots ne sont pas séparés entre eux. Le centre de la pierre est occupé par une figure au trait représentant la défunte; à droite de sa tête (par conséquent à gauche du spectateur), au-dessous des mots *Cy gyst*, se trouve le blason suivant : *de* [*gueules*] *à trois fleurs de lys* [*d'or*], *2 et 1*, qui est de La Rochefaton. De l'autre côté existait probablement un autre écusson, aujourd'hui effacé.

L'inscription ci-dessus doit être rétablie à peu près comme il suit : *Cy gist dame Louise Du Puy, espouse* (ou *veuve*) *d'Antoine de La Rochefaton, sr de Saveilles*[1], *dame de Bacher*[2]... A côté de cette pierre se trouve, dans une sorte d'enfeu, un tombeau du XVIe siècle, sur lequel sont étendus deux gisants : un homme et une femme. Ce monument est désigné dans le pays sous le nom de « Tombeau des s'Huguenots (*sic*). » Les statues, fort

1. Comm. de Payzay-Naudin (Charente).

2. Bacher ou Basché, comm. d'Assay (Indre-et-Loire), fief qui appartenait à la famille Du Puy dès le XIVe siècle. Carré de Busserolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, t. I, p. 146, faute d'avoir compris cette inscription, cite parmi les propriétaires de Bacher : *S. de Saveilles, dame de Bacher*. Louise Du Puy était également dame du Bois-de-Veude, comm. d'Anché, Indre-et-Loire (*Ibidem*, t. I, p. 279). — C'est à tort que, dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, 1905, p. 406, note 3, on attribue à Carré de Busserolle un *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, il faut lire *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*.

mutilées, sont peut-être celles d'Antoine de La Rochefaton et de sa femme.

Les *Notes de Bouchereau*, publiées par M. H. C. dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, 1905, p. 406, m'ont remis en mémoire l'inscription ci-dessus, que j'avais communiquée il y a quelques années à la Société archéologique de Touraine (*Bulletin*, t. XIII, 1901-1902, p. 561). Ces *Notes* nous apprennent en effet que Louise du Puy était fille du célèbre seigneur de Basché, auquel Rabelais a consacré plusieurs pages de son *Pantagruel* (livre IV, ch. XII-XV); peut-être celle qui repose sous la dalle de l'église de Rivière a-t-elle pris part à ces fameuses « noces de Basché », où Chicanous, envoyé par le « gras prieur » de Saint-Louand, fut si bien battu ?

L. G.

DEUX NOËLS CITÉS PAR RABELAIS.

Nous avons réimprimé dans notre *Topographie rabelaisienne : Poitou* (*Revue des Études rabelaisiennes*, II, p. 237) le vieux noël poitevin « Au saint Nau », dont frère Jean entonne le refrain après la tempête, en signe de joie. Sans aller jusqu'à l'affirmative, nous avons écrit qu'il n'était pas impossible que Lucas Le Moigne, curé de Saint-Georges-du-Puy-la-Garde, en Poitou, en ait été l'auteur, comme le veut La Monnoye et après lui Burgaud des Marets. Mais nous pensons aujourd'hui qu'il faut rejeter cette attribution, qui repose sur l'identification erronée du « bon homme de Saint-Georges nommé Frapin », auteur des « beaux et joyeux noelz en language poictevin », avec Le Moigne (frère frappart, Frapin). On sait maintenant que Frapin est le nom d'un oncle de Rabelais : comme toujours, les commentateurs ont été chercher bien loin une explication qu'ils avaient sous la main.

Il y a plus. Le noël « Au saint Nau » est peut-être de beaucoup antérieur à Frapin et à Le Moigne, car il figure dans le manuscrit 3653 de l'Arsenal[1] avec quelques couplets de moins.

Il convient donc de conserver l'anonymat à ce vieux noël, aussi bien qu'à celui dont Panurge cite le refrain au livre III, ch. XIV : « Ma femme sera coincte et jolie comme une belle petitte chouette,

« Qui ne le croid d'enfer aille au gibbet
« Noël nouvelet, »

et que nous publions ici d'après le ms. franç. 2368 de la Bibliothèque nationale (XVIe siècle[2]), la *Grande Bible des*

1. « S'ensuivent aucuns ditéz et chançons faitz en l'onneur de la Nativité Jhesu Crist, commençans par Noël. » Parch., 63 ff., écriture du XVe siècle (de la bibliothèque de Paulmy).
2. Nous désignerons ce texte par *a*.

noëls. Tours, par S. Molin, s. d., in-16 goth. (Bibl. nat., Y[e] 2683)[1], et les *Noelz nouvellement faictz*. Paris, s. l. n. d., (vers 1514,) in-16 goth. (Bibl. nat., Y[e] 1210[2]).

H. C.

Noel[3] novelet, noel chantons icy,
Novelles gens crions[4] a dieu mercy,
Chantons noel pour ung[5] roy novelet.

Quant mesveillay et jeuz asses dormy,
Ouvry mes yeulx, vis ung arbre flory
Dont il yssoit[6] ung bouton vermeillet.

Quant je le vis mon cuer fut resjouy,
Car grant beaulté resplendissoit de luy
Comme soleil qui lieve au matinet.

Dung oysillon[7] empres le chant ouy
Qui aux pasteurs disoit « partez dicy
En Bethleem trouverez laignelet. »

En Bethleem Marie et Joseph vis,
Lasne et le beuf lenfant couché parmy[8];
La creche estoit au lieu dung bersellet.

L'estoille vint[9] qui le jour esclarsit,
Qui[10] dorient dont[11] jestoye party
En Bethleem les troys roys amenoit.

L'ung portoit or et lautre mirre offrit[12],
Et l'autre encens qui si tresbon sentit[13]

1. Nous désignerons ce texte par *b*.
2. Nous désignerons ce texte par *c*.
3. Nouel *a*.
4. Devotes gens rendons *b*.
5. Le *b*.
6. Sortoit *b*.
7. Oiselet *a*. — Apres le chant un bel ange ouy *b*.
8. Ou lit *a*. — Au luy *b*.
9. Y vint *a*.
10. Vint *a*.
11. Duquel *b*.
12. Aussi *c*.
13. Qui fait tresbon sentir *c*. — Qui faisoit bon sentir *b*.

De paradis sembloit ung jardinet.

Quarante jours la nourrisse attendit,
Entre ses[1] bras Symeon le[2] rendit,
Deux torterelles dedans ung panneret[3].

Ung prestre vint dont je fuz esbahy
Qui par parolles mon cueur espanouyt[4] :
Si les mussa dedans ung gastelet[5].

Et si me dit « frere creis tu icy ?
Si tu y croys es cieux seras[6] ravy,
Si tu ny croys denfer va au gibet ».

Quand Symeon le vit fist ung haut[7] cry
« Voicy mon dieu mon saulveur Jesucrist
Et cest celluy qui gloire au peuple met[8]. »

En trante[9] jours fut noel acomply,
Par douze vers sera mon chant finy;
Par chescun jour en ay fait ung couplet.

1. Les *c*.
2. Lui *a*.
3. Ce couplet manque *b*.
4. Parolles dist lesqueles pas n'ouy *b*.
5. Il le mussa dedans un drapelet *b*.
6. De dieu seras *a*. — Tu en seras *c*.
7. Le mot manque *c*.
8. Ce couplet est remplacé par le suivant *a* :

Et lautre nuyt je songé en mon lit
Que je veoys ung enfant si petit
Qui s'appeloit Jesus de Nazareth.

9. Douze *a*.

COMPTE-RENDU.

Atti del Congresso internazionale di scienze storiche, Roma, 1-9 aprile 1903. Rome, E. Lœscher, 1904-1906. 12 vol. gr. in-8°.

Le nom de Rabelais a été prononcé plusieurs fois au Congrès historique de Rome en 1903; les lecteurs de cette Revue ne seront sans doute pas fâchés de trouver ici une analyse succincte des deux communications qui intéressent l'auteur de Pantagruel.

M. Giovanni Tancredi, dans la section d'histoire des littératures (t. IV des *Actes*), a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Il Margutte del Pulci, il Cingar del Folengo e il Panurgo del Rabelais*. On ne peut guère en louer malheureusement que les bonnes intentions, et le désir, fort respectable en soi, d'éclairer par la méthode comparative quelques chefs-d'œuvre de la poésie de la Renaissance. La majeure partie de l'étude est consacrée à relever les liens de parenté qui unissent le Cingar de Folengo au Margutte de Pulci; quand M. G. Tancredi arrive à Panurge, il n'a que des observations banales et superficielles à présenter sur la ressemblance de ce personnage avec celui du *Baldus*, les deux « eroi-pulcinella », comme il les appelle d'une façon contestable. L'auteur ne paraît pas soupçonner que le parallèle qu'il institue a déjà inspiré plus d'un de ses compatriotes, M. A. Lo Forte-Randi en 1885 (*Rivista Internazionale*), et surtout M. A. Luzio en 1897 (*Spigolature folenghiane*), ainsi que M. P. Toldo, toujours très documenté (*Archiv für das Studium der neueren Spr. u. Lit.*, Band C). En terminant, M. Tancredi amorce, en une ligne, un autre rapprochement entre Margutte, Cingar, Panurge et Don Quichotte, sans même rappeler l'étude, neuve en son temps (1885), de M. B. Zumbrini sur Folengo précurseur de Cervantes (réimprimée dans les *Studi di lett. ital.* de B. Zumbrini, 1894).

Beaucoup plus substantielle et suggestive est la courte communication que fit M. Victor Waille, à la section d'histoire de l'art (t. VII des *Actes*), sur *Les voyages de Rabelais à Rome et l'influence que l'art italien de la Renaissance a pu exercer sur lui*. L'intention de M. Waille est de réformer le jugement répandu sur l'absence de sentiment artistique que, après Louis Moland, MM. Brunetière et Lanson signalent chez Rabelais : au cours de ses voyages en Italie, ce philologue et ce botaniste n'aurait su s'intéresser qu'aux manuscrits rares, aux fleurs et aux légumes nouveaux pour lui, non aux œuvres de Léonard, de Raphaël, ni de Michel-Ange. Cette indifférence est invraisemblable *a priori* de la part de l'homme qui entretint des relations amicales avec Philibert Delorme, qui parle avec admiration du pont du Gard et des arènes de Nîmes (II, 5), et qui se moque du moine ignorant et glouton qui se plaignait de trouver à Florence trop de statues et pas assez de rôtisseries et préférait aux antiques de marbre les bachelettes de son pays (IV, 11). Rabelais, il est vrai, ne nomme aucun artiste italien, mais il y a dans son livre plus d'un indice de l'attention qu'il accorda à leurs œuvres. Relevons, après M. Waille, ces indices.

Rabelais a écrit (IV, 11) : « ... lors curieusement contemplions l'assiette et beauté de Florence, *la structure du dôme*, la somptuosité des temples et palais magnifiques, et entrions en contention qui plus aptement les extolleroit par louanges condignes ».

Les portes du Temple de la dive bouteille, « portes d'airain, comme corinthien, massives, faites à petites vignettes, enlevées et émaillées mignonnement » (V, 37), pourraient bien être une invention à laquelle ont contribué divers souvenirs de voyages : Rabelais s'était arrêté devant les portes du baptistère de Florence; il avait franchi des portes monumentales décorées de faisceaux d'attributs guerriers qui, dans son temple de la dive bouteille, deviennent des faisceaux de flacons et tout l'attirail du parfait buveur (V, 34).

Dans l'abbaye de Thélème (I, 53), M. Waille est disposé à reconnaître une conception architecturale inspirée par le palais du Vatican autant que par les châteaux de la Renaissance française; en tout cas l'abbaye contient, outre le groupe des trois Grâces, de « belles grandes galeries toutes peintes des

antiques prouesses, histoires et descriptions de la terre » qui font songer aux célèbres Chambres. M. Waille voudrait même retrouver un souvenir de l'École d'Athènes dans le tableau qu'acheta Epistemon à la foire de Medamothi, où « estoient au vif peinctes les Idées de Platon et les Atomes d'Epicurus » (IV, 2), et le Parnasse dans certaine description des Muses « tant nettes, tant honnestes, tant pudicques et continuellement occupées l'une à contemplation des astres, l'autre à supputation des nombres, l'autre à dimension des corps geometriques, l'autre à invention rhetorique, l'autre à composition poëtique, l'autre à disposition de musique », que Cupido « desbandoit son arc, fermoit sa trousse et exteignoit son flambeau » (III, 31).

La sibylle de Panzoust (III, 17), ne serait pas simplement empruntée à Virgile, mais aussi à Michel-Ange; et à l'appui de ces rapprochements, qui exigent parfois une certaine dose de complaisance, M. Waille rappelle que Gymnaste achète, à la foire de Medamothi, des tapisseries « à hautes lisses », représentant « la vie et gestes de Achilles »; or, Brantôme raconte qu'il admira chez un banquier de Gênes des tapisseries où étaient retracés les mêmes sujets. Les mosaïques surtout auraient produit sur l'imagination de Rabelais une profonde impression, à en juger par le rôle qu'il leur accorda dans la décoration de son Temple de la dive bouteille.

M. V. Waille complète ces considérations par une citation de la lettre au cardinal de Guise, où Rabelais rend compte des fêtes offertes au peuple de Rome par notre ambassadeur : « Soudain entra une compaignie de jeunes et belles dames richement atournées et vêtues à la nymphale, ainsi que voyons les nymphes par les monuments antiques .... », et il conclut : « Rabelais, esprit très compréhensif, d'une curiosité toujours en éveil et qui s'étendait à tout, est loin d'être resté étranger, comme on le prétend, aux émotions esthétiques ». Rabelais est, en résumé, un des hommes « qui ont le mieux et le plus complètement incarné chez nous l'esprit de la Renaissance ».

Cette conclusion n'est nullement pour déplaire aux fervents de Rabelais, qui sauront gré à M. Waille d'avoir entrepris de mettre en relief les facultés admiratives de leur auteur en matière d'art. Toutefois, il faut bien remarquer que les

passages allégués ne sont ni très nombreux ni tous très caractéristiques; ils tendraient à confirmer en somme le jugement de M. Lanson, à savoir que Rabelais a surtout regardé la vie en mouvement, en travail : « Plutôt qu'à la beauté, il s'intéresse à l'énergie ». Mais il était bon que l'on montrât, textes en main, que Rabelais n'a pas systématiquement fermé les yeux à toutes les œuvres d'art, grandes et belles, devant lesquelles il est passé : il en a emporté des visions précises, des souvenirs auxquels il a fait plus ou moins consciemment appel dans la composition de son livre.

Henri HAUVETTE.

CHRONIQUE.

Pantagruel prohibé à Toulouse en 1548-1549. — Le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* publie, p. 355-363 et 437-448 du premier volume (1853), p. 15-24, un intéressant « Index de livres et chansons prohibés par un inquisiteur de la province ecclésiastique de Toulouse (1548-1549) ». Nous y trouvons au milieu d'ouvrages de théologie et d'édification « Le livre de Pantagruel et de Panurge ».

F.-Ed. Schneegans.

Rabelais au XVIIe siècle. — Dans *La Chasse au vieil grognard de l'antiquité* (s. l., 1622, in-8°, p. 28. — Réimpr. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. III, p. 61), on relève cette appréciation méprisante de Rabelais :

« ... Je ne veux pas pourtant nous tant priser que l'on ne nous reproche qu'en nostre temps nous n'ayons des plus grands quy ont escrit obscurément quand ils ont parlé d'estre emondés et repurgées, et qui peut-être nous diminuroit en gloire; mais il les faut passer comme on a passé, dedans le livre de Tevet, Clopinel et Rabelais pour hommes illustres. »

Henri Hauser.

La famille de Rabelais. — Dans l'ancien prologue du livre IV, Rabelais parle longuement de son « vieux oncle, seigneur de Sainct-Georges, nommé Frapin », demeurant à Angers « sus le tarte Sainct-Laurent ». L'anecdote à laquelle il fait allusion se passe « peu de temps avant la bataille donnée près Sainct-Aubin-du-Cormier », c'est-à-dire en 1488, « l'an de la bonne vinée ». — En appelant la personne en question son oncle, l'illustre satirique confirme que ce Guillaume Frapin est bien le demi-frère d'Antoine Rabelais, avocat à Chinon, son père. Ce détail généalogique, donné par l'auteur du *Pantagruel* lui-même, prouve d'une façon certaine

la filiation du célèbre François et vient corroborer les documents publiés dans cette *Revue*, 1905, p. 50 et 63.

H. G.

Le plan de l'abbaye de Thélème. — On lit au livre I, ch. LIII : « Depuis la tour Anatole jusques à Mesembrine estoient belles grandes galeries, toutes peintes des antiques prouesses, histoires et descriptions de la terre. » Et plus loin, au ch. LV, on lit : « Le logis des dames comprenoit depuis la tour Arctice jusques à la porte Mesembrine. Les hommes occupoient le reste. » Comment concilier ces deux passages? Les dames avaient-elles la jouissance exclusive d'une moitié des « belles grandes galeries » et les hommes de l'autre moitié? Et alors les « librairies » qui s'étendaient d'Arctice à Criere étaient-elles communes aux deux sexes ou réservées aux hommes?

Une réimpression de Regis. — La librairie Max Harwitz, de Berlin, annonce une réédition de la traduction de Regis : *Meister Franz Rabelais, der Arzenen Doctoren, Gargantua und Pantagruel*, aus dem Französischen verdeutscht durch Gottlob Regis, neu herausgegeben und mit Einleitung und Anmerkungen versehen von Wilhelm Weigand. (Exemplaires sur hollande : 60 m.; sur papier ordinaire : 30 m.)

Une traduction espagnole. — Il vient de paraître dans la *Bibliotheca classica filosófica* (qui comprend déjà *La propriedad* de Thiers, *El contrato social* de Jean-Jacques Rousseau et *El cantar de los cantares* de Renan) l'ouvrage suivant : *Rabelais. Gargantua.* Prima version castellana con un estudio critico-biográfico del autor, notas y un vocabulario explicativo de algunas palabras ambiguas y nombres emblematicos por E. Barriobero Herran (Madrid, López del Asco editor, 1906, in-12, 324 pages. Prix : 3 pesetas 50). L'ouvrage est dédié à M. Émile Loubet.

« Calloier ». — Le *Moulin à sel* a donné son treizième dîner sous la *présidence* de Rabelais, calloier des Isles Hières, et sous la présidence effective de M. Jean Aicard. A l'heure des toasts, on a célébré joyeusement, en prose et en vers, la gloire de Maître François, et M. Abel Lefranc a prononcé une

allocution dont nous extrayons cette explication du mot « calloier » :

« ... Le titre pris par Rabelais en tête du Quart Livre est tout simplement le nom des moines dans tout l'Orient. En voulez-vous la preuve? La voici, fournie par le grand naturaliste Pierre Belon, un contemporain, un émule de Rabelais, dans ses *Observations de plusieurs singularités de divers pays en Turquie*, parues en 1553 : « Il n'y a sinon une seule diffé« rence de religieux par toute la Grèce, qui de nom propre « sont appelez Caloieres, et Calogria pour les femelles. Lequel « nom rendu en notre langue représente ce que le vulgaire « appelle un beau-père (*en marge :* beau-père, belle-mère). « Toutefois, caloiere signifie proprement bon vieillard, et calo« gria bonne vieille. Pour lesquels le Mont Athos fut ancienne« ment dédié, et eurent privilège, qui encore dure le jourd'huy, « que nul autre Grec ni Turc y puisse habiter, s'il n'est « Caloiere. Ces Caloieres ne se marient jamais; ils s'abs« tiennent toute leur vie de manger chair, et la plupart du « temps du poisson qui a sang. Ils vivent moult austèrement, « et n'ont chose qui leur soit en plus commun usage que les « olives confictes... » Leur abstinence est si grande que, durant le carême, s'ils sont obligés en parlant de nommer seulement le lait, le beurre ou le fromage, ils ajoutent toujours la parenthèse de *tiuri fis agias sara costis* (sauf le respect du saint carême). Ils travaillent de leurs mains et méprisent les sciences humaines : « Maintenant, il n'y en a plus nuls qui « sachent rien, nous dit Pierre Belon, et serait impossible « qu'en tout le Mont Athos l'on trouvast en chaque monastere « plus d'un caloiere sçavant. Entre tous les six mille caloieres « qui sont par la montagne en si grande multitude, à peine « en pourrait-on trouver deux ou trois qui sachent lire ne « escrire... »

« Il résulte de ce passage que le mot « Calloier » doit se prononcer comme Pierre Belon l'orthographie, c'est-à-dire « Caloi*ère* ». »

J. B.

Notre bibliothèque. — M. le Dr de Santi nous a remis : *La réaction universitaire à Toulouse à l'époque de la Renaissance, Blaise d'Auriol*, par M. le Dr L. de Santi (extr. des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 1906, 10e série, t. VI, in-8o, 44 p.). —

M. W. F. Smith : *Rabelais, the five books and minor writings together with letters and documents illustrating his life*, a new translation with notes by W. F. Smith (London, Alexandre P. Watt, 1893, in-8°, 2 vol.). Cette édition, devenue rare, est une précieuse acquisition pour notre bibliothèque : elle renferme beaucoup de références aux auteurs anciens et aux auteurs latins du XVIe siècle, ainsi que d'excellents appendices, parmi lesquels une traduction anglaise de la lettre de Rabelais à Budé. — M. Édouard Champion : *Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française...* (Paris, H. Champion; Bruxelles, P. Weissenbruch; Genève, A. Jullien, 1906, in-8°). — M. Henri Grimaud : *La maison de Rabelais à Chinon,* notes historiques par M. Henri Grimaud (extr. de la *Revue poitevine,* 15 décembre 1896, in-8°, 17 p.).

Une édition inconnue des « Chroniques de Gargantua ». — A la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 4 mai dernier, M. Henri Omont a communiqué un exemplaire d'une édition des *Chroniques de Gargantua* qui était restée inconnue jusqu'à ce jour. C'est une impression en caractères gothiques, s. d., imprimée à Paris, par Lotrian et Janot, sans doute vers 1533, et dont le texte est tout à fait analogue à celui de l'exemplaire de la bibliothèque de Besançon, décrit par M. Plan. Le volume communiqué par M. Omont appartient à l'École de médecine de Montpellier. Nous en publierons dans notre prochain fascicule une description plus détaillée.

— Le troisième volume de l'*Histoire de la Marine française* de M. Ch. de la Roncière vient de paraître avec ce sous-titre : *Les Guerres d'Italie. Liberté des mers.* Nous rendrons compte, dans le prochain fascicule, de ce remarquable ouvrage. Je note (p. 256) que l'auteur a admis les conclusions des *Navigations de Pantagruel.* Il est curieux de relever (p. 556-7) que l'un des huit vaisseaux de l'escadre volante que le sieur de Fors tint prête pour le voyage du duc de Guise, au port de Dieppe, en décembre 1557, s'appelait *le Pantagruel.*

A. L.

Le gérant : Jacques Boulenger.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

RABELAIS

ET

LES SAINTS PRÉPOSÉS AUX MALADIES.

I.

Les fous au XVIe siècle et les saints guérisseurs.

La thérapeutique rationnelle de l'aliénation mentale et l'hospitalisation des fous ne remontent guère en France, — aussi bien que chez les autres nations, — à plus de cent vingt ans. Au XVIe siècle on se bornait à se garer brutalement de ceux des fous qu'on ne brûlait pas comme sorciers; on ne les traitait pas médicalement. Quand on les soignait, on les soignait religieusement par les exorcismes ou les neuvaines pratiqués surtout dans certains sanctuaires spéciaux. La nature de l'aliénation passait presque toujours pour surnaturelle et diabolique et l'on employait couramment comme termes synonymes les mots : fou, possédé, énergumène[1]. Même longtemps après que cette conception se fut affaiblie puis effacée, la cause des troubles mentaux demeurait pour beaucoup d'esprits purement extracorporelle.

Il faut dire d'ailleurs que non seulement pour les maladies de l'âme, mais pour beaucoup de maladies parfaitement matérielles et palpables, une multitude de saints étaient au temps jadis particulièrement invoqués comme curateurs. Un ouvrage assez récent, en deux gros volumes, écrit avec le plus grand sérieux et inspiré par une dévotion

1. De Εν Εργουμενος, travaillé en dedans (par le démon).

naïve, sincère et respectable, de MM. du Broc de Ségange et le chanoine Morel[1], nous en donne d'interminables kyrielles. L'attribution de telle maladie à tel saint est due parfois à une particularité de sa vie ou de son martyre : saint Laurent présidait aux brûlures, saint Job aux ulcères; ou bien au nom du saint : sainte Claire préservait de la cécité, saint Claude des boiteries, saint Mammès donnait du lait aux nourrices. D'autres fois, c'est une vague synonymie ou un méchant calembour qui déterminait l'attribution et faisait que l'on priait saint Cloud pour les furoncles, et pour les maladies du cuir chevelu saint Ignace!

En ce qui concerne les saints guérisseurs de la folie, de nombreux sanctuaires étaient jadis particulièrement renommés pour la cure des délirants. Citons entre autres saint Gildas, mentionné par Rabelais, qui opérait en Bretagne, saint Menoux dans le Bourbonnais, saint Dizier dans le Haut-Rhin, sainte Dymphne à Gheel en Belgique. Enfin l'autel de saint Nazaire à Ablain, village situé à dix kilomètres d'Arras, attirait les fous de notre région de l'Artois et de la Flandre.

J'ai trouvé, à propos de ce pèlerinage d'Ablain-Saint-Nazaire, aux archives de Lille et à celles de la petite ville de la Bassée, deux documents curieux. L'un, extrait des comptes de Lille de 1483, est assez court; il nous montre un malheureux fou agité, pour lequel la ville a fait les frais de « fers aux pieds et aux mains, et d'une chaîne avec gros crampons », payés XXVII sols à un serrurier de la ville, et de vieux habits achetés à la friperie pour XXXVII sols IX deniers. L'aliéné est conduit d'abord à Ablain « faire son offrande à monsieur saint Nazaire », puis de là à Amiens, sa ville natale, où on le remet à sa famille. Le conducteur de ce fou, un nommé Simonnet Parent, a eu, dit la pièce, « grand despens et labeur, car

1. *Les Saints patrons des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies.* Paris, chez Bloud et Barral, 1888. — Avec chaleureuse approbation de l'évêque de Moulins.

ledit insensé étoit homme fort et rude ». Il est vraisemblable que les bourrades et les coups n'ont pas été épargnés au pauvre dément sur la route et dans les auberges, au cours de cette expédition qui a duré vingt-deux jours, et à la suite de laquelle Simonnet Parent a reçu, « pour ses débours et sallaires, la somme de XIII l. XVI s.[1] ».

Le second document, extrait des comptes de la Bassée de 1594, est beaucoup plus explicite. Il fait presque fonctionner sous nos yeux le rituel du culte du saint guérisseur. La pièce est longue; en voici le résumé :

En 1594, un pauvre diable de Basséen, Jean Clays, devient fou. Il ne semble pas bien agité, car on ne mentionne pour lui ni chaînes ni entraves. Aux frais du budget d'assistance de la ville on le conduit au « pélerinaige de monsieur saint Nazaire ». Là commence le traitement religieux, si l'on peut ainsi parler. D'abord, acquittement des droits de l'église, 4 livres. Puis, durant trois neuvaines au début de chacune desquelles une messe est célébrée, le malade est quotidiennement conduit à l'église où le curé lui fait lecture de l'évangile. Ledit curé écrit en outre, dit le compte, « quelques lettres de monsieur saint Nazaire pour ledit Jean Clays ». J'ignore ce que peut signifier cette phrase énigmatique.

Pendant tout ce temps, un habitant du village, Pasquier Duvilliers, avait « eu et prins en garde Jean Clays, détenu ès fers et bois de monsieur saint Nazaire ». Que faut-il entendre par là? Y avait-il, comme on le dit encore dans le pays, une sorte d'annexe à l'église, d'hospice d'aliénés rudimentaire où l'on internait passagèrement les aliénés? La chose est possible et même probable.

Les trois neuvaines finies et trente-deux jours écoulés, Jean Clays n'allait pas mieux; le coût de son pèlerinage s'était élevé à 54 livres 2 sols. On le ramène à la Bassée où on l'interne, non à l'hôpital, (le compte nous apprend pourtant qu'il y en avait un dans la petite ville), mais à la

1. Arch. comm. de Lille, compte de 1483, fol. 103 et 104.

prison municipale; et il y reste de longs mois, au cours desquels il est payé au *chépiedt* (geôlier) 44 livres 9 sols pour ses peines et rétributions[1].

Dans la collection d'un archéologue-numismate du Pas-de-Calais, j'ai trouvé deux médailles grossières relatives au pèlerinage de saint Nazaire. Elles représentent le saint levant sa palme sur un malheureux attaché nu à un poteau.

L'église d'Ablain-Saint-Nazaire, que j'ai visitée, est une assez belle église de style gothique, vraisemblablement du xve siècle. Sous le porche de la grosse tour carrée règne un banc de pierre où l'on asseyait, dit-on, les aliénés. Des anneaux scellés dans le mur, et dont deux ou trois sont restés en place, auraient servi à les attacher quand besoin était. En souvenir des anciennes neuvaines bien délaissées aujourd'hui, les reliques du saint sont, m'a dit le curé, exposées au mois de juin dans l'église d'Ablain.

II.

Un chapitre de Rabelais.

Ce sujet des saints guérisseurs m'a amené à relire un chapitre de Rabelais dont j'avais conservé le souvenir comme étant un des plus typiques de l'immortelle épopée bouffonne. Il renferme en effet des échantillons entremêlés des différentes manières du grand humoriste : cinglantes railleries sur un point des mœurs contemporaines; paroles de sagesse et de tolérance empreintes d'une indulgente philosophie, d'une piété chrétienne très haute et d'une sorte d'onction sereine et grandiose; plaisanteries acerbes contre les moines. Le tout pimenté de gauloiseries cyniques que je ne vous rapporterai pas ici, car ce sont là incidentes ne touchant point à notre matière, mais qu'il vous sera loisible de retrouver au chapitre XLV du *Gar-*

1. Arch. comm. de la Bassée, série GG, n° 90. — Petit registre, fol. 49 et 50.

gantua, intitulé : *Comment le moine amena les Pélerins et les bonnes paroles que leur dist Grandgousier.*

Cependant Grandgousier interrogeoit les Pélerins, de quel pays ils estoient, dond ils venoient, où ils alloient. Lasdaller pour tous respondit : Seigneur, nous venons de Saint-Sébastian, près de Nantes, et nous en retournons par nos petites journées. — Voire mais, dist Grandgousier, qu'alliez-vous faire à Saint-Sébastian? — Nous allions, dist Lasdaller, lui offrir nos votes contre la peste. — O, dist Grandgousier, pauvres gens, estimez-vous que la peste vienne de Saint-Sébastian? — Oui vrayement, respondit Lasdaller; nos prescheurs nous l'affirment. — Ouy, dist Grandgousier, les faulx prophètes vous annoncent-ils telz abus? Blasphèment-ils en ceste façon les justes et saints de Dieu qu'ils les font semblables aux diables qui ne font que mal entre les humains? Comme Homère escrit que la peste fust mise en l'ost des Grégeois par Apollo et comme les poëtes feignent un grand tas de véjoves et dieux malfaisants. Ainsi preschoit à Sinays un caphart que saint Antoine mettoit le feu ès jambes, saint Eutrope faisoit les hydropiques, saint Gildas les fous, saint Genou les gouttes. Mais je le punis en tel exemple, quoique il m'appelât hérétique, que depuis ce temps caphart quiconque n'est osé entrer en mes terres. Et m'esbahis si vostre roy les laisse prescher par son royaume tels scandales. Car plus sont à punir que ceux qui par art magique ou autre engin auroient mis la peste[1] par le pays. La peste ne tue que les corps; mais ces prédications diaboliques infectionnent les âmes des pauvres et simples gens.

. . . . . .

Lors dist Grangousier : Allez-vous en, pauvres gens, au nom

1. Dans leur très bonne édition, Burgaud des Maretz et Rathery font observer que Rabelais, qui met dans la bouche de Grandgousier un langage si dénué de préjugés, ne paraît point en être lui-même tout à fait exempt et parle ici comme d'une chose parfaitement admissible de la peste produite par magie. J'ajoute que de ce passage comme de bien d'autres il résulte que Rabelais ne fut nullement, comme on l'a dit, un prophète des idées libérales, un précurseur de la Révolution; mais qu'il préconise, au contraire, des mesures préventives et répressives contre la liberté illimitée de la parole et des écrits.

de Dieu le Créateur, lequel vous soit en guide perpétuelle. Et dorénavant ne soyez faciles à ces otieux et inutiles voyages. Entretenez vos familles, travaillez chacun en sa vacation, instruez vos enfants et vivez comme vous enseigne le bon apôtre saint Paul. Ce faisant, vous aurez la garde de Dieu, des anges et des saints avec vous; et n'y aura peste ny mal qui vous porte nuisance.

J'avoue que je fus un peu surpris en relisant ce chapitre dont je n'avais gardé en ma mémoire que l'idée générale, sans précision de détails. Le texte rabelaisien présente, on le voit, la question sous un jour très particulier : les saints n'auraient pas eu seulement pour fonctions, dans l'imagination des pèlerins d'alors, de préserver de telle maladie les fidèles qui obtenaient leurs faveurs, mais aussi, mais surtout d'infliger cette même maladie comme châtiment aux hommes ayant encouru leur disgrâce. Cette doctrine aurait été enseignée au XVIe siècle par des « prescheurs » dont certains même auraient été désavoués et punis par les autorités (civiles ou ecclésiastiques), car l'anecdote du « caphart de Synays » doit, selon la constante habitude de Rabelais, faire allusion à un événement réel; mais elle aurait trouvé créance auprès des populations ignorantes. Et les pèlerinages collectifs, très usités à cette époque, auraient eu pour but plutôt de détourner la colère du saint *producteur* de maladies que d'implorer la bonté du saint *guérisseur*.

C'est d'ailleurs presque exclusivement sous cet aspect que Rabelais envisage la question des saints préposés aux maladies. Des saints *guérisseurs* il parle à peine. Je ne me rappelle que deux brèves et dédaigneuses mentions de sainte Marguerite invoquée dans les cas d'accouchements laborieux[1]. A Gargamelle par exemple, lorsqu'elle est sur le point de mettre au monde Gargantua, Grandgousier fait lecture d'un verset de saint Jean : « Ha, dit-elle, vous dictes bien; aime beaucoup mieux ouïr tels propos de

1. *Gargantua*, ch. VI, et *Pantagruel*, prologue du livre II.

l'Évangile et beaucoup mieux m'en trouve que d'ouïr la vie de sainte Marguerite ou quelque autre capharderie. » Pas d'autre allusion aux saints guérisseurs, que je sache.

J'ai cherché dans d'autres auteurs contemporains de Rabelais si je ne trouverais pas indiquée la même conception du rôle des saints producteurs de maladies. Je l'ai trouvée très explicitement formulée chez deux auteurs, tous deux protestants, tous deux polémistes très combatifs.

Le premier n'est autre que Calvin. En 1543, Jean Calvin publia à Genève un *Traité des reliques* écrit avec une remarquable âpreté de verve et de style. On sait que Calvin est, avec Rabelais, un des grands prosateurs français du XVIe siècle. Il professe dans ce traité que le culte des reliques, fussent-elles absolument authentiques, provinssent-elles de Jésus-Christ lui-même ou des apôtres, « ne va quasi jamais sans superstition; et, qui pis est, superstition est mère de idolâtrie, laquelle est ordinairement conjointe avec. La raison du mal a été qu'au lieu de chercher Jésus-Christ en sa parolle, ses sacrements et ses grâces spirituelles, le monde, selon sa coustume, s'est amusé à ses robes, chemises et drapeaux; et, ce faisant, a laissé le principal pour l'accessoire. Advisons que dist saint Paul : que tout ce qui est charnel en Jésus se doit oublier et mettre en arrière, afin d'employer et mettre toute notre affection à le chercher et posséder selon l'esprit. » Calvin conteste d'ailleurs l'authenticité de la plupart des reliques, depuis la vraie croix, dont l'invention fut une « folle curiosité et sotte dévotion et inconsidérée de l'impératrice Hélène », et dont les fragments, si on voulait ramasser tout ce qui s'en trouve par le monde, « feroit la charge d'un bon grand bateau », jusqu'à la couronne d'épines, « qui devoit être une haye tant il y a d'églises qui en possèdent », et jusqu'aux corps ou têtes de saints que l'on montre dans une foule de lieux à la fois.

C'est à ce propos qu'intervient incidemment la question qui nous occupe.

Puisque, continue Calvin, ils ont donné à Saint-Sébastian l'office de guérir la peste, cela a fait qu'il a été plus requis et que chacun a plus appété de l'avoir. Ce crédit l'a fait multiplier en quatre corps entiers, dont le premier est à Rome, le second à Soissons, le troisième à Poligny près Nantes, le quatrième à Narbonne. En outre il a deux testes, l'une à Saint-Pierre de Rome, l'autre aux Jacobins de Thoulouse; sans les menus lopins qui sont en plusieurs églises.

Une semblable raison a vallu à saint Anthoine pour lui multiplier ses reliques. Car d'autant *qu'il est un saint colère et dangereux, comme ils le peignent, lequel brusle ceux à qui il se courrouce, par ceste opinion il se fait craindre et redouter. La crainte a engendré dévotion,* laquelle a aiguisé l'appétit pour faire désirer d'avoir son corps, à cause du proffit. Par quoy la ville d'Arles a eu un grand combat et long avec les Anthonins de Viénois. Avec ces deux corps, il a un genouil aux Augustins d'Albi; à Bourg, à Mâcon, à Dijon, à Châlons, à Besançon des reliques de divers membres; sans ce qu'en portent les questeurs, qui n'est point petite quantité. *Voilà que c'est d'avoir le bruit d'être mauvais;* car sans cela le bon saint fust demeuré en sa fosse ou en quelque coin sans qu'on en eust tenu compte.

L'autre écrivain protestant chez lequel j'ai trouvé attribuée aux catholiques, — ou, comme il dit, aux *papicoles,* — la doctrine très complète des saints producteurs de maladies, c'est Henri Estienne, dans cette longue et amère satire des mœurs de son temps bizarrement intitulée *L'Apologie pour Hérodote.* On sait qu'en 1566 l'imprimerie lyonnaise des Estienne venait de publier à grands frais le texte grec et la traduction des *Histoires* d'Hérodote, que beaucoup décriaient comme un ramassis de contes à dormir debout. Sous couleur de défendre la véracité d'Hérodote, Henri Estienne fait le procès aux superstitions, aux préjugés, aux dérèglements de son temps, tout aussi stupéfiants selon lui que les récits du vieil auteur grec.

Or, le chapitre XXXVIII de *L'Apologie* contient le passage que voici :

Il y a une différence entre les saints qu'on dit faire profession de l'art de guérir en paradis et les autres médecins qui sont parmi le monde, c'est que *chacun de ces saints peut envoyer la même maladie de laquelle il peut guérir ; et qu'ainsi soit quand on dit le mal Saint-Main, le mal Saint-Jean, c'est aussi bien le mal qu'ils envoient que le mal duquel ils guérissent. Il est vray qu'il y a des saints plus colères et plus dangereux que les autres, entre lesquels saint Antoine est le principal. Si quelque injure est faite à ses mignons, soyent hommes, soyent pourceaux* (*car il entretient les deux*), *ils prient incontinent saint Antoine en venir faire la vengeance*[1].

Il n'y a point de doute que les païens n'eussent opinion de leurs dieux qu'ils sçavoient faire maladies aussi bien que guérir, comme les papicoles ont estimé leurs saints. Mais, au lieu que les *papicoles pensent que chacun saint ne guérit que d'une maladie et aussi ne peut envoyer par vengeance que ceste là même*, les païens se persuadoient que leurs dieux avoient également puissance sur toutes maladies, pour guérir d'icelles ou pour en frapper les personnes que bon leur sembleroit. Il s'en faut que les papicoles fassent autant d'honneur à leurs saints que les païens à leurs dieux.

Il est certain que, dès les premiers temps de la Réforme, les abus et les superstitions que les novateurs affirmaient s'être glissés dans le culte des saints, et particulièrement l'attribution des maladies à tels ou tels saints (guérisseurs ou producteurs), fut en France un des griefs originels du protestantisme, autant que l'avait été en Allemagne le trafic des indulgences. En 1535, Mélanchthon, dans le quatrième des douze articles adressés au roi de France, parle du culte des saints et des abus qui s'y commettent. Il condamne la coutume de prier un saint plutôt qu'un autre pour être délivré de telle maladie, sans faire aucune mention de Jésus-Christ, ce qui est, dit-il, idolâtrie manifeste. Il dit encore que, pour corriger cet abus, il faut choisir

1. L'imprécation « que le feu saint Antoine te arde ! » était passée dans le langage courant; on la rencontre plusieurs fois dans Rabelais.

des prêtres savants et pieux qui instruisent le peuple, et non des prêtres avares qui n'entretiennent ces dévotions populaires qu'en vue du profit qu'ils en retirent. Cette proposition de Mélanchthon fut, la même année, censurée par la Sorbonne qui, douze ans plus tôt, avait déjà condamné des propositions analogues « comme injurieuses pour l'honneur des saints et tirées de la damnable doctrine de Luther[1] ».

Dans un livre intitulé *La Chambre ardente* de M. Nicolas Weiss[2], où sont relatés les châtiments et supplices infligés vers le milieu du XVIe siècle aux premiers protestants, je trouve un jugement rendu par le bailli de Chaumont en Bassigny contre deux hommes, coupables d'irrévérences envers un saint qui était précisément un des saints guérisseurs les plus réputés, saint Fiacre. L'arrêt, du 2 avril 1549, les condamne « à faire ung image et représentation dudit saint Fiacre, de la valeur et estimation de huict livres parisis, lequel sera mis et posé en l'église paroissiale de Lecourt[3]. Et pour iceluy mettre et poser, sera faicte une procession où assisteront lesdits prisonniers, testes et pieds nus et en chemises; et après ils entendront une prédication et feront amende honorable devant le grand portail, disant que follement ils ont actempté à l'image et reputation dudict saint Fiacre ».

Le culte des saints, et surtout des saints préposés aux maladies, était donc un objet de chaudes controverses en France, à l'aurore de la Réforme.

Maintenant, la théorie des saints *producteurs* de maladies était-elle effectivement et publiquement prêchée? Quand j'ai posé la question ici même, à la *Société des*

1. Du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*. Paris, 1728, 3 vol. in-fol., t. II, fol. XIV et suiv.

2. *La Chambre ardente, 1540-1550*, par N. Weiss. Paris, 1889, chez Fisbacher. Je remercie beaucoup M. Weiss, secrétaire de la *Société de l'Histoire du protestantisme français*, de tous les renseignements qu'il m'a procurés.

3. Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Neuilly-l'Évêque.

Études rabelaisiennes, en novembre 1905, notre collègue M. Polain émit l'avis que jamais des ecclésiastiques n'ont dû admettre officiellement, si l'on peut dire, que les saints pussent infliger des maladies; mais qu'il est fort possible que des prédicateurs populaires aient dit à leurs auditeurs que, s'ils ne changeaient pas de conduite, saint Sébastien leur enverrait la peste et saint Eutrope l'hydropisie. En tout cas, ce n'a pu être le fait que de quelques prêcheurs ignorants. Cette opinion me paraît fort plausible, car ni dans les livres qui ont été publiés par Lecoy de la Marche sur *La Chaire française au moyen âge,* et par Antony Méray sur *Les Libres prêcheurs devanciers de Luther et de Rabelais,* non plus que dans les rares recueils de sermons, presque tous latins, et en particulier dans les sermons de Gabriel Barelète ou d'Olivier Maillard, — lequel n'est nullement, entre parenthèses, le personnage ridicule que l'on a dit, — nulle part, dis-je, je n'ai trouvé trace de la doctrine incriminée. Mais il est bien probable qu'elle s'est souvent glissée dans les harangues, familières jusqu'à la trivialité et la bouffonnerie, de cette multitude de moines prêcheurs dont la verve outrancière et burlesque agréait fort à la plèbe ignorante, et sur le compte desquels notre Henri Estienne raconte dans *L'Apologie* tant de traits grotesques, voire obscènes, dont quelques-uns doivent bien être véridiques.

Il n'est pas invraisemblable non plus que des prêtres pareils à ceux dont parle Mélanchthon, « entretenant les dévotions populaires pour le profit, » aient exploité, au bénéfice du sanctuaire qu'ils desservaient, la terreur des saints malfaisants. Ici nous avons, en dehors des controverses théologiques, un témoignage intéressant : Paracelse, cet étrange médecin quasi-thaumaturge, se plaint de la concurrence que lui font les saints :

En la médecine, dit-il, la plus grande imposture est exercée par les prêtres ou vicaires des saints qui font des ulcères ouverts, produits des défauts de nature, une pénitence de saint Jean, ou une vengeance de saint Kyrias, ou un feu de saint

Antoine. Ils enjoignent de dire des messes, de faire des jeûnes et oraisons, adorer ou sentir la main du saint sur les fonts baptismaux (?), faire très humblement des offrandes au saint et lui promettre être de sa confrérie [1].

Les sentiments d'indignation de Rabelais vis-à-vis de la théorie de saints producteurs de maladies, son parfait dédain des saints guérisseurs, cadrent si bien avec les opinions des premiers protestants français que l'on pourrait trouver là un argument de plus en faveur de ceux qui veulent voir en lui un adepte secret de la Réforme. Il est certain que les critiques amères et les plaisanteries irrévérencieuses fourmillent dans son livre contre les rites et la discipline catholiques ; que l'éducation de Gargantua, ses lettres à Pantagruel, la mort de Raminagrobis, le christianisme très large des bons rois géants, sont d'allure toute protestante. En somme, l'œuvre rabelaisienne était suffisamment imprégnée de tendances réformistes pour que Calvin pût dire de lui, comme d'Érasme, « qu'il avoit un peu gousté du pain de la vérité » ; et qu'Henri Estienne écrivît : « Il est nôtre, quoiqu'il jette souvent des pierres dans notre jardin. »

Rabelais nie. Il jure qu'il n'y a dans son livre « scintille aucune d'hérésie ». Il s'élève contre le despotisme théocratique de Calvin, « le démoniacle imposteur de Genève », comme il l'appelle. Assurément, c'était beaucoup par prudence qu'il se défendait ainsi. Mais, en toute vérité, il avait, quoique sincèrement chrétien, fort peu de goût pour les controverses et les subtilités dogmatiques. Il souhaitait, avec beaucoup d'hommes éclairés de son temps, de profonds changements dans l'administration et les mœurs de l'Église et semblait rêver une religion idéale, d'une orthodoxie très indulgente, dont l'adoration et la prière auraient constitué presque exclusivement le culte. Il est vrai de dire que, — l'idée de tolérance étant alors à peine éclose dans quelques rares esprits très en avance sur leur époque, — ce chris-

1. *Paracelse chirurgien*, dans *Revue de chirurgie*, 10 mars 1894.

tianisme imprécis eût été jugé, chez les catholiques comme chez les huguenots, par le pape comme par Calvin, une hérésie abominable, une impiété blasphématoire.

Pour en revenir à notre propos, il est donc bien probable que Rabelais a fidèlement rendu la mentalité religieuse de la plupart des pèlerins de son temps. Comme il le fait justement remarquer, c'est une mentalité toute païenne. Cela n'avait d'ailleurs rien que d'assez naturel. Primitivement, les temples dédiés aux divinités du paganisme avaient été transformés en églises consacrées aux saints; et les moines évangélisateurs avaient fait tout leur possible pour que les populations fussent conduites, par transitions insensibles, du culte ancien à la religion nouvelle. Saint Augustin déclarait que les temples, les bois sacrés, les idoles même pouvaient légitimement être détournés de leur destination première et employés aux usages de la communauté ou en l'honneur du vrai Dieu [1]. Et les instructions, beaucoup plus précises encore, qu'adressait aux missionnaires anglo-saxons, vers la fin du VIe siècle, ce pape fin politique qui avait nom Grégoire Ier dit le Grand, sont demeurées célèbres. « Il faut garder les temples des idoles, écrivait-il; il ne faut que détruire les idoles, arroser les temples d'eau bénite et y placer des reliques. Si ces temples sont bien bâtis, c'est une chose bonne et utile qu'ils passent du culte des démons au service du vrai Dieu. Si les hommes ont coutume d'immoler des bœufs en sacrifice, il faut que cet usage soit tourné en solennité chrétienne. Que leurs animaux soient tués non plus comme offrande au diable, mais pour des banquets chrétiens en l'honneur de Dieu. Impossible d'ôter à des esprits durs toutes leurs coutumes en même temps.

1. « Cum templa, idola, luci in usus communes vel in honorem Dei veri convertuntur, hoc de illis fit quod de ipsis hominibus cum ex sacrilegis et impiis in veram religionem mutantur. » (*Sancti Augustini, Hipponensis episcopi, operum,* t. II. Parisiis, apud Muguet, 1689. — S. August. ad Publicolam, épist. XLVII.)

On ne monte pas à un lieu haut en sautant, on s'y élève pas à pas[1]. »

Quoi de surprenant à ce que de pauvres gens simplistes, ainsi amenés inconsciemment pour ainsi dire du culte des demi-dieux et génies antiques au culte des saints, aient appliqué à ceux-ci l'idée qu'ils se faisaient de ceux-là ? Idée de terreur plutôt que d'amour. Ajoutons qu'ils devaient être confirmés dans ces conceptions par les récits et les écrits de force personnages parfaitement orthodoxes, qui leur montraient par d'effrayants exemples comment les saints vengent les insultes ou les torts faits à eux-mêmes ou à leurs serviteurs.

Ouvrons saint Grégoire de Tours. En maint endroit il fait voir saint Martin frappant sévèrement ceux qui molestent ses protégés. — Le roi Childebert veut, malgré ses promesses, lever un impôt sur la ville de Tours, la cité de saint Martin. Audinus, l'officier du roi qui apporte le registre de l'impôt, perd son fils, est saisi de fièvre le jour même et meurt trois jours après[2]. — Un homme qui avait volé trois ruches à des religieuses de Saint-Martin est frappé de mort avant d'avoir pu les emporter[3]. — Une famille entière tombe malade parce que son chef s'était approprié sans le garder avec assez de respect un peu de bois provenant des barreaux placés autour d'un endroit consacré à saint Martin. Il rapporte ce bois à Grégoire, alors diacre, et tout le monde recouvre la santé[4]. — Une autre fois, saint Martin interrompt une guérison miraculeuse commencée pour punir une défaillance de foi du miraculé : « Léonastès, archidiacre de Bourges, ayant perdu la vue, vint à la basilique du bienheureux Martin et y resta trois mois dans un jeûne assidu. Le jour de la fête arrivée, ses yeux s'éclaircissent et il commence

1. Renan, *Études d'histoire religieuse*, 1884, p. 8.
2. *Hist. des Francs*, l. IX, ch. xxx.
3. *Miracles de saint Martin*, l. III, ch. xvii.
4. *Ibid.*, ch. xxxv.

à voir. De retour chez lui, il appela un certain juif et se fit poser des ventouses pour que leur effet augmentât l'éclaircissement de ses yeux. Mais, dès que le sang coula, il retomba dans sa cécité. Alors il retourna au saint temple et y resta de nouveau longtemps, mais il ne put recouvrer la vue; cela ne lui fut pas accordé, je pense, à cause de son péché[1]. »

Les naïves et fantastiques histoires de *La Légende dorée* nous offrent aussi plus d'un exemple de saints vengeant par l'envoi d'un mal physique une injure faite à leur mémoire : — Saint Pancrace, martyr, avait la réputation, déjà notée par Grégoire de Tours[2], d'être un redoutable punisseur du parjure. (Nous verrons plus loin que les Bretons de nos jours assignent le même rôle à saint Yves.) *La Légende dorée* raconte qu'un juge conduisit deux plaideurs à l'autel de saint Pierre et leur fit jurer à chacun qu'il était innocent. Tous deux ayant juré sans souffrir aucun mal, le juge indigné s'écria : « Ce vieux saint Pierre est décidément trop indulgent; allons plutôt consulter le jeune saint Pancrace. » Et, comme sur le tombeau de ce dernier saint le vrai coupable allait recommencer à se parjurer, il ne parvint pas à lever la main et tomba mort[3]. — Un homme devant une image de saint François d'Assise se demandait si le miracle des stigmates n'était pas une supercherie. Il entendit comme le bruit d'une flèche et se sentit la main gauche traversée sous son gant. Sa paume était en effet grièvement blessée. Comme il se repentit, sa blessure disparut peu de temps après[4]. — Saint François d'Assise paraît d'ailleurs, d'après Jacques de Voragine, un saint à la fois fort complaisant et fort susceptible, comme le prouvent d'autres anecdotes analogues, et entre autres celle-ci, qui est vraiement bien extraordinaire : « Un soldat, dépréciant les mérites de saint

1. *Hist. des Francs*, l. V, ch. VI.
2. Grégoire de Tours, *Gloire des martyrs*, XXXIX.
3. *Légende dorée*, éd. Th. de Wizewa, p. 257.
4. *Ibid.*, p. 565.

François, et jouant aux dés, s'écria : « Si François est « saint, que ces deux dés amènent donc le total 18. » Aussitôt l'un des dés se trouva porter douze au lieu de six, et neuf fois de suite ce miracle se renouvela. Mais le soldat, aggravant son ancienne folie d'une folie pire encore, s'écria : « Si ce François est vraiment un saint, je veux que mon corps tombe aujourd'hui percé d'une épée. » Dès que la partie fut finie, le neveu de cet homme, s'étant pris de querelle avec lui, tira son épée et lui en transperça le ventre, ce dont il mourut sur-le-champ[1].

La Vierge Marie elle-même envoyait des maladies aux hommes dont elle était mécontente. Le frère Gabriel Barelète[2] raconte en un de ses sermons qu'un dominicain qui devait prêcher contre l'Immaculée-Conception tomba en très grième maladie. La Vierge lui apparut pour lui dire : « Tu endures ce mal parce que tu t'efforces de prouver que j'ai été conçue en péché originel. »

De pareils récits abondent dans les écrits des hagiographes, même dans ceux qui sont postérieurs au XVIe siècle. Ainsi, dans une vie de saint Léger rééditée en 1678, un mari borgne conduit sur sa demande sa femme aveugle au tombeau du saint. La femme, confiante, recouvre la vue; le mari, sceptique, devient aveugle. — Ebroïn, maire du palais, envoie un messager au sanctuaire du même saint Léger pour s'enquérir de la réalité des miracles qui s'y produisaient. Ce messager, incrédule et railleur, est frappé de mort subite avant d'avoir pu retourner vers son maître[3]. On citerait des centaines d'anecdotes analogues.

De tout cela, il résulte que, pendant une longue série de siècles, l'état d'âme des masses populaires a dû être à l'égard des saints, ainsi que l'a dit Rabelais, la crainte

1. *Légende dorée*, p. 570.

2. *Fructuosissimi atque amænissimi sermones*. Fratris Gabrielis Barelète. Paris, 1518.

3. *La Vie de saint Léger, évêque et martyr*, par le R. P. Bon, religieux de l'abbaye de Saint-Victor, près Paris. — Ribadeneira, *Les Fleurs de la vie des saints*. Rouen, M DC LXXVIII, t. II, p. 308.

autant et plus que la confiance. Des conceptions qui ont été aussi générales et aussi durables laissent forcément des traces. Elles en ont laissé. On trouve encore à cette heure des reliquats de ces croyances dans les superstitions qui continuent à régner en certaines provinces françaises quelque peu arriérées. On y dit d'un malade qu'il est « tenu par tel ou tel saint », c'est-à-dire que ce saint lui a donné cette maladie dont il peut le guérir à son gré. Dans le Rouergue, saint Jean de Laur « en veut » aux rachitiques. Pour l'apaiser, le parent le plus valide doit se rendre à pied et sans manger au sanctuaire et en revenir de même[1]. Quand un paysan limousin ou confolentais tombe malade, il se pose la question suivante : de quel saint me vient mon mal? Il s'adresse à une bonne femme qui « tire les saints », et qui, pour dévoiler le saint coupable, dépose dans un verre d'eau un charbon de noisetier en murmurant des prières inconnues et en prononçant plusieurs noms de saints. Dès qu'elle nomme le saint criminel, le charbon tombe au fond de l'eau. Il ne reste plus alors qu'à apaiser le saint en allant à son pèlerinage chercher une eau sacrée dont on se frottera la région malade[2]. Les Béarnais ont forgé un saint spécial, saint Séquayre, sorte d'Euménide auquel ils vouent leur ennemi dans le désir de le voir dépérir et se dessécher sur place[3]. Les Bretons du pays trécorrois ont érigé saint Yves en arbitre infaillible et impitoyable. Quand on a une contestation avec quelqu'un, on adjure saint Yves de faire mourir dans l'année celui qui a tort. Dans sa curieuse étude de mœurs armoricaines intitulée *Au Pays des pardons,* A. Le Braz raconte l'histoire suivante : Une barque montée par deux hommes ayant coulé de nuit près de la côte, la veuve du patron accusait de la mort de son mari l'autre matelot qui

1. *Le Correspondant médical,* 15 mars 1902.
2. *Revue des traditions populaires,* novembre 1895, p. 599. Extrait d'une étude sur les métayers en communauté du Confolentais, par P. de Maroussem.
3. *Encyclopédie Migne,* t. XX, p. 1049.

s'était sauvé, les deux hommes étant notoirement en mauvais termes. Le matelot envoya en délégation au sanctuaire de *saint Yves le Véridique* la vieille Monick, une entrepreneuse de pèlerinages. Dans le cours de l'année, dit Le Braz, la veuve « tomba en languissance » et trépassa. Ce qui ne contribua pas peu sans doute à accroître, peut-être à faux, la réputation de justicier du terrible saint Yves[1].

Il est sans doute encore bien des superstitions que j'ignore et qui confirmeraient l'existence, aujourd'hui comme autrefois, de la croyance populaire aux pouvoirs nocifs de certains saints. Mais il est temps de clore cette liste déjà longue.

Telles sont les trouvailles et les considérations auxquelles m'ont conduit les recherches entreprises à propos d'un texte rabelaisien. Comme les points traités touchent aux questions religieuses, j'ai cherché à mener cette discussion un peu délicate sans froisser les convictions ni les susceptibilités de personne. J'espère y avoir réussi.

Dr H. Folet.

(Lille.)

1. Voir sur le même sujet : Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 10, 24, 84.

MÉLANGES.

GARGANTUA AN LIMOUSIN

AVANT RABELAIS[1].

Le recueil de documants dont MM. Alfred Leroux e René Fage ont publié le premier volume an 1887 sous ce titre : *Archives historiques de la Marche et du Limousin* (Limojes, D. Gely), s'et poursuivi grace au concours d'une société créée *ad hoc*, la *Société des archives historiques du Limousin*, a partir de 1893. Il conporte aujourdui deus séries distinctes : la première consacrée aus *Archives anciennes*, la segonde aus *Archives modernes*. Le t. X de la première série a été distribué au mois de juin dernier. Il est du tout antier a M. Alfred Leroux, qi l'a intitulé : *Dernier choix de documents historiques sur le Limousin* (Limojes, Ducourtieux e Gout, 1906. In-8°, VIII-402 p.). Les pajes 282-301 de ce volume sont ocupées par des extraits d'un rejistre rédijé an français (au moins d'intancion, car les limousinismes abondent dans ce français), qe M. Leroux a intitulé : « Registre des comptes du receveur de l'évêque de Limoges à Saint-Léonard, 1467-1475. » Ce documant fait partie du fond de l'évéché de Limojes, qi et an cours de classemant, e il a reçu aus archives départemantales de la Haute-Viène la cote G 170. Je n'insisterai pas sur l'intéret multiple q'il présante, M. Leroux se réservant d'an parler a son eure dans un mémoire sur l'expansion

1. [Sur la demande de notre éminent confrère M. Antoine Thomas, membre de l'Institut, nous imprimons cet article en respectant son « ortografe réformée ». Mais nous ne sommes nullement partisans de cette « réforme », et c'est à titre de spécimen que nous adoptons, pour une fois, cette graphie. — J. B.]

de la langue française an Limousin[1]. Je dirai seulemant q'il émane, directemant ou indirectemant, de Jehan George, curé de Mérignat[2], qi fut pandant de longues anées au service de l'évèqe de Limojes, Jehan Barton, élu an 1457.

Jehan George a inscrit au verso du fol. 32 de son rejistre la mancion suivante, qi se raporte a l'anée 1470 (a. st.) :

Item, le nnᵉ de feurier, vint Gargantuas lotger en la sala, et pour deux jours, tant desson cheual que despance par luy feite, v s.[3].

C'et la première fois qe ce nom de *Gargantuas* aparait dans un texte antérieur au xviᵉ siècle e sans aucun lien avec l'euvre de Rabelais. Pour permètre au lecteur de jujer de l'inportance de ce fait nouveau, il faut résumer les recherches aus qèles a doné lieu jusqe dans ces derniers tans la léjande de Gargantua. La tache et facile, grace au livre si nouri q'a publié an 1883 M. Paul Sébillot sous ce titre : *Gargantua dans les traditions populaires*[4].

Éloi Johanneau a émis le premier l'idée qe le personaje de Gargantua doit non seulemant ètre antérieur a Rabelais, mais plonjer profondémant dans les tradicions les plus reculées de notre pays : il l'idantifie an éfet avec l'Ercule Pantofaje des Gaulois. L'idée a été reprise e dévelopée avec autant d'éloqance qe de force par Félix Bourquelot, en 1844, dans un mémoire intitulé sinplemant : *Notice sur Gargantua*. Mais, avec une remarqable clairvoyance e une parfaite loyauté, Bourquelot n'a pas

1. Cela étant, je n'an suis qe plus reconaissant a mon cher confrère e ami d'avoir autorisé le transport du manuscrit a Paris, ce qi m'a permis de m'édifier conplètemant e ce qi vaut a nos lecteurs, grace au dévoumant e a l'abileté de notre dévoué secrétaire M. Jacques Boulenger, d'avoir sous les leus le facsimilé de la paje qi intéresse la *Société des Études rabelaisiennes*.

2. Aujourdui comune du canton de Bourganeuf, Creuse.

3. A. Leroux, *Dernier choix de documents historiques sur le Limousin*, p. 291.

4. Paris, Maisonneuve; forme le t. XII du recueil in-12 intitulé : *Les Littératures populaires de toutes les nations*.

cherché a dissimuler une constatacion faite pour inspirer une certaine défiance a ses lecteurs, je veus dire le silance absolu des textes sur le personaje e le nom de Gargantua pandant la longue période ou l'on supose qe s'et formée e dévelopée sa léjande. Voici an qels termes il s'exprime a ce sujet :

> Jusqu'au moment où l'on aura découvert un monument écrit qui mentionne le nom de Gargantua antérieurement au XVIe siècle, le système que j'ai soutenu trouvera des incrédules et des contradicteurs. Cependant je ne doute pas que la preuve complète de ce que j'ai avancé ne s'offre un jour.

Après une longue atante, ce jour et enfin venu; Bourquelot a été bon profète.

En 1868, M. Henri Gaidoz, a qi les études folkloriqes doivent tant d'aperçus injénieus, s'éforça d'apuyer sur des constatacions linguistiqes précises l'opinion de ses devanciers e il proposa de reconaitre dans le nom même de Gargantua celui du roi léjandaire des Bretons mancioné au XIIe siècle par Giraldus Cambrensis : *Gurguntius filius nobilis illius Beleni.* Puis, alant bravemant de l'avant, malgré la frajilité de sa doctrine au point de vue de la linguistiqe pure, il conclut par trois proposicions gradées :

1° Qe Gargantua et *certainemant* un tipe antérieur a Rabelais e qe ce mite et celtiqe puisq'on le retrouve an France e an Grande-Bretagne, e non ailleurs;

2° Qe Gargantua et *probablemant* le dévelopemant d'un Ercule gaulois;

3° Qe Gargantua et *peut-être* un mite solaire.

On ne peut s'enpécher de remarqer qe la première proposicion ranferme deus idées antre les qèles il i a un abime cronolojiqe : 1° Gargantua et un tipe antérieur a Rabelais; 2° Gargantua et un mite celtiqe. Il et saje de disjoindre ces deus idées : l'adverbe « certainemant » ne convient q'a la première. Au momant ou une eureuse découverte vient doner aus folkloristes un point d'apui

q'ils cherchaient depuis lontans, mais dont ils suportaient l'absance avec filosofie, il et bon de leur tenir la drajée haute. Même avec Gargantua, la sciance ne saurait, sans se faire de tort, marcher a pas de jéant.

An randant conte du mémoire de M. Gaidoz[1], Gaston Paris nous a doné l'exanple d'une saje réserve. Rapelons les termes dont il se sert : « Voilà l'ingénieuse et docte théorie que M. Gaidoz expose habilement. On ne peut nier qu'elle soit séduisante et même vraisemblable. Elle n'est pas toutefois sans prêter à plusieurs objections... »

Des objeccions de Gaston Paris je n'an retiendrai q'une, parceq' èle a trait aus raports de la léjande de Gargantua avec l'euvre de Rabelais. Gaston Paris admet come preuve de l'antériorité de Gargantua a Rabelais la présance de Gargantua dans la *Ballade aux lysans*, qi sert de préface a la *Legende joyeuse de maistre Pierre Faifeu* de Charles de Bourdigné, livre daté (on le croyait du moins) de 1526 ; mais il estime que cète allusion peut viser une édicion perdue des *Cronicques du grant et enorme geant Gargantua*, bien q'aucune des édicions signalées jusq'ici ne soit antérieure a 1532[2]. Depuis qe M. Abel Lefranc a montré qe l'édicion de 1526 de *Pierre Faifeu* n'existe pas e qe l'euvre de Bourdigné a été terminée seulemant le 1er mars 1532 (n. st.), la qestion a pris une face nouvèle et M. Abel Lefranc a pu écrire : « On peut affirmer que la mention de Charles de Bourdigné n'est pas antérieure à l'opuscule de Rabelais[3]. » Toutefois, il et incontestable q'il i a désacord antre l'allusion de la *Ballade aux lysans* e les *Cronicques :* seul le nom de Gargantua leur et comun. On ne saurait an éfet expliquer par les *Cronicques* la façon dont notre personaje et désigné dans la *Ballade :*

Gargantua qui a chepueulx de plastre.

1. *Revue critique*, 1869, 1re partie, p. 326-329.
2. Une nouvèle édicion vient d'être signalée par M. Henri Omont (*Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions*, mai 1906, p. 187), mais èle parait être de 1533.
3. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 220.

Il et donc de bone critiqe de déclarer qe le témoignaje de la *Ballade aux lysans* et indépandant des *Cronicques*. Dans l'état actuel de nos conaissances, il vient immédiatemant après celui du receveur de Saint-Léonard en 1471.

Revenons a Saint-Léonard e tachons de tirer des paroles trop brèves de Jehan George qelqes indices d'ordre local. J'ai parcouru atantivement tout le rejistre sans i rien trouver qi permète d'idantifier le *Gargantuas* qi passa ainsi deus jours dans cète petite vile (4-5 février 1471, n. st.), loja dans la « Sale », c'et-a-dire dans le palais de l'évèqe de Limojes, e fut défrayé par le trésorier de Sa Grandeur. C'était un ami de Monseigneur de Limojes, évidament; ce ne devait pas ètre un de ses oficiers, car le mème jour ut lieu une sorte de repas de cors des oficiers, e il ne sanble pas qe *Gargantuas* i ait figuré[1]. Persone ne voudra suposer qe dans ce texte *Gargantuas* soit autre chose q'un sobriqet, une sorte de nom de guère, come an ont porté tant d'autres personajes du tans (e de tous les tans). La présance d'un *s* a la fin de ce nom et an contradiccion avec la tradicion suivie par la *Ballade aux lysans*, par les *Cronicques* e par Rabelais lui mème dans son euvre définitive; au contraire, èle sanble établir un lien antre le témoignaje limousin e un livret populaire de la colleccion dite *Bibliothèque bleue*, livret plus d'une fois réinprimé sous ce titre : *Vie du très fameux Gargantuas*[2]... Il et vraisanblable qe *Gargantuas* et la forme la plus autorisée, come èle et actuèlement la plus anciènement atestée; mais cète forme, a mes ieus du moins, ne rand pas plus aisée la recherche de l'étimolojie de ce nom énigmatiqe.

1. Immédiatemant après la mancion relative a notre personaje, le receveur a écrit : « Item... ce dist jour disnames ensemble tous les officiers de Monsr, tant pour la despance que pour les chauaux, xv s. »

2. M. Gaidoz s'et apuyé sur cète forme *Gargantuas* pour remonter a un tipe de déclinaison celtiqe *Gargantuas Gargantuatis;* mais il n'et pas possible q'un nominatif celtiqe se retrouve ainsi sans altéracion aparante au xve siècle, tout come s'il s'agissait de *Lucas*, *Matthias* ou *Thomas*.

Il me reste a dire qelqes mots d'un autre aspect de la qestion : le fait qe Gargantua antre brusqemant dans l'istoire documantée par la porte du Limousin et-il l'indice de raports particuliers existant ou ayant existé antre la léjande du jéant e la province de Limousin? Dans le livre de M. Sébillot, le Limousin (mème an conprenant sous ce nom tout le diocèse primitif de Limojes, c'et-a-dire les trois départemants de la Creuse, de la Corèze et de la Haute-Viène) et tres pauvremant représanté. Depuis, M. L. de Nussac a montré qe cète réjion était plus riche an souvenirs gargantuesqes qe ne le laissait suposer la maigre récolte de M. Sébillot[1]. A peine le documant de Saint-Léonard a-t-il été signalé[2] qe M. L. de Nussac (come il était naturel) s'an et ému e an a tiré des conclusions. Je les trouve formulées, sous sa signature, dans le *Limousin de Paris*, journal ebdomadaire réçamant fondé, an termes q'il et bon de reproduire : « Le bon curé de Meudon, dit M. L. de Nussac, avait assez persiflé ce pauvre escholier limousin; par un juste retour des choses d'ici-bas, la descendance de celui-ci prend sa revanche; elle montre pertinemmant à quelle source traditionnelle le chroniqueur-romancier avait puisé ses prétendues créations originales[3]. »

La pointe et jolie e il n'i a la rien d'eccessif. Mais ou M. L. de Nussac m'inqiète, c'et qand il dit : « Les gestes de Gargantua en Limousin ont déjà été l'objet d'assez nombreuses relevées (*sic*) pour expliquer populairement et localement l'appellation du personnage de Saint-Léonard. » E plus loin ancore : « Privé du suffixe *tua*, dont parle M. Gaidoz, le vocable *Gargantua* a dénommé un des sommets les plus élevés (751 mètres) de la chaîne qui

1. Article intitulé : *Gargantua en Limousin*, paru dans la revue mansuèle *Lemouzi* (novembre 1898, p. 151-152).

2. Article, sous ma signature, paru dans le *Journal des Débats* daté du 1er juillet 1906.

3. *Le Limousin de Paris* du 5 out 1906, a la suite d'une réinpression de mon article du *Journal des Débats*.

sépare les bassins de la Dordogne et de la Loire, sur la limite des départements de la Haute-Vienne et de la Corrèze; c'est, canton de Pierrebuffière, le mont *Gargan*, dont l'appellation doit remonter certainement plus haut que 1471 : nos érudits en toponymie locale n'ont qu'à discuter là-dessus. En tout cas, il n'y a que très peu d'autres altitudes qui, en Europe, portent ce nom; les Anciens connaissent déjà le *mons Garganus* en Italie. »

La coexistance an Limousin d'un mont *Gargan* e d'un *Gargantuas* de passaje an 1471 me parait, je l'avoue, puremant fortuite. An ce qi concerne le mont *Gargan*, on peut afirmer qe, si ce nom et véritablemant ancien, il ne saurait être idantiqe au latin (ou celtiqe) *Garganus* ou mème *Gargantus*, dont les deus *g*, placés devant un *a*, auraient nécessairemant abouti, dans le dialecte propre a la province de Limousin, come an français, a deus *j*. Il convient de rapeler, a propos du non mème de *Gargantua*, la remarqe déja faite par Gaston Paris : « Pour la première partie du mot, on atandrait plutôt *Jarj-* que *Garg-*. » Si le radical primitif est réèlemant *Gargant-*, il faut qe le mot *Gargantua* nous viène soit des bords de la Manche (Picardie, Normandie, Bretagne), soit des provinces du Midi situées au-dessous de la limite septantrionale de la conservacion du son explosif du *g* devant un *a*[1].

Mais je me hate d'ajouter qe rien n'et moins sur qe la vraie forme du radical primitif e q'on peut aussi bien la concevoir come ayant été *Varvant-*, plutot qe *Gargant-*. Dans ce cas, tous les pays de France (sauf la Walonie, au nord-est) peuvent antrer en concurrance et prétandre (jusq'à preuve du contraire) q'ils conservent tradicionèlemant le nom du fameus jéant.

Antoine THOMAS, de l'Institut.

1. Sur cète limite, voir un article de M. Paul Meyer (avec carte) dans la *Romania* de 1895 (t. XXIV, p. 529).

RABELAIS DANS LES PAYS-BAS.

Ces quelques lignes n'ont d'autre but que d'attirer l'attention de la *Société des Études rabelaisiennes* sur une question trop négligée d'histoire littéraire. Peut-être inspireront-elles à quelques-uns de ses membres l'envie d'étudier, comme il mériterait de l'être, le seul grand écrivain de langue française que les Pays-Bas aient produit au XVIe siècle, je veux dire Philippe de Marnix, sieur de Sainte-Aldegonde. Bien peu de personnes savent que l'héroïque défenseur d'Anvers contre Alexandre Farnèse combattit par la plume plus encore que par l'épée pour la cause de la Réforme, et l'on aurait sans doute bientôt fait le compte de ceux qui ont lu son *Tableau des différends de la Religion*. Pourtant, dès 1844, dans un livre d'une éloquente partialité, Edgard Quinet cherchait à attirer l'attention du public sur cette œuvre puissante et touffue, et il la faisait réimprimer à Bruxelles en 1857[1]. Ses efforts, toutefois, ont été vains. Aucune des histoires de la littérature française, qui ont paru si nombreuses durant les dernières années, ne mentionne seulement le nom de Marnix. La *Société des Études rabelaisiennes* jugera, sans doute, que le temps est venu de le tirer de ce long oubli. Marnix semble s'être inspiré, en effet, de l'immortel auteur de *Gargantua*. De Thou l'avait bien reconnu lorsqu'il disait que « M. de Sainte-Aldegonde avait mis la religion en rabelaiserie », et Quinet, de son côté, compare à Grangousier et à frère Jean des Entommeures le personnage ridicule chargé, dans le *Tableau des différends*, de présenter la défense de l'Église catholique.

1. Œuvres de Ph. de Marnix et Sainte-Aldegonde, *Tableau des différends de la religion*, précédé d'une introduction générale par Edgar Quinet. Bruxelles, J. Rozez, 1857, in-8°.

L'influence de Rabelais sur Marnix s'explique sans peine. Durant toute la première moitié du XVIe siècle, la noblesse des Pays-Bas méridionaux, gagnée en grande partie à la cause de la tolérance religieuse et également éloignée du fanatisme catholique de Philippe II et du rigorisme calviniste, dut lire Rabelais avec autant de passion qu'elle lisait Érasme ou que les plus instruits de ses membres étudiaient Cassander, le théologien de la conciliation entre les églises chrétiennes. J'ai trouvé, à cet égard, deux textes de quelque intérêt. Le 22 mars 1567, le prévôt Morillon écrit à Granvelle que le sire d'Escaubecque « avoit faict grand mal et conduict, avecq une patenostre au col *et ung Pentagruel en la main*, toutes les menées et presches tenues au quartier de Lille, de La Leuwe et La Bassée[1] ». L'année suivante, lors de la confiscation des biens du comte d'Egmont, on trouva, parmi les rares volumes ayant appartenu à celui-ci : « Un livre estant le cincquiesme et dernier libvre de Pantagruel[2]. »

H. PIRENNE.

1. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, éd. Edmond Poullet, t. II, p. 309 (Bruxelles, 1880).
2. Archives du royaume de Belgique à Bruxelles. Chambre des comptes, n° 593, fol. 284 v°.

« BATTRE LE CHIEN DEVANT LE LION. »

Le chapitre XI de *Gargantua* décrit l'enfance vagabonde du héros, sa naïve insouciance, son mépris des convenances, ses jeux qui deviennent aux yeux de Rabelais un symbole de l'agitation et des efforts vains de l'homme. Les traits pittoresques, les dictons, les tournures proverbiales, dont la liste écrasante remplit une bonne partie de ce chapitre, expriment l'idée d'un travail inutile ou absurde; un moment l'image réelle de l'enfant avec le sans-gêne et les maladresses du premier âge reparaît, puis Rabelais reprend son long développement pour retrouver le petit Gargantua à la fin du chapitre et nous initier au réveil précoce des sens chez l'enfant géant. Quelques images étrangères semblent s'être glissées dans ce tableau de l'enfance de Gargantua. Pourquoi Rabelais dit-il que Gargantua « retournoyt à ses moutons » et « battoyt le chien devant le lion? » Le sens de la première de ces expressions est clair et n'a jamais varié. « Battre le chien devant le lion », c'est « faire une réprimande à quelqu'un devant une personne plus considérable afin qu'elle se l'applique » (Littré qui donne le même sens à « battre le chien devant le loup », s. v. chien). Christine de Pisan, dans son *Livre des faits du sage roi Charles*, ch. XI, blâme la coutume de donner à un page les coups mérités par le jeune prince « à l'exemple du lion que on chastye en batant devant luy le petit chien ». Il s'agit primitivement d'une pratique qui semble avoir été en usage parmi les dompteurs et que l'architecte Villard de Honnecourt a illustrée dans un des dessins si vivants et si exacts de son précieux album. Devant un lion retenu à un pieu par une chaîne, nous voyons un homme tenant deux petits chiens en laisse qu'il s'apprête à frapper d'une verge. Une légende accompagne le dessin : « De l'ensaignement del lion vos

vel ge parleir. Cil qui le lion doctrine, il a .II. chaiaus (petits chiens); quand il velt le lion faire faire aucune coze, si li comande; si li lions groigne, il bat ses kaiaus, dont a li lions grant doutance (crainte) quant il voit les kaiaus batre; se refraint son corage et fait co c'on li comande et s'il est corecies, sor co ne paroil mie (je n'en parle pas), car il ne feroit por nelui ne tort ne droit. Et bien sacies que cis lions fu contrefais al vif » (*Album* de Villard de Honnecourt publié par J.-B.-A. Lassus et Alfred Darcel. Paris, 1858, fol. 24 r° du manuscrit). Au sens figuré, « battre le chien devant le lion » semble exclure l'idée d'effort absurde, de travail inutile qui domine le chapitre; c'est plutôt le fait d'un homme habile ou lâche (« pour douter bat on le lion devant le chien », dans Le Roux de Lincy, *Livre des Proverbes,* I, p. 109) et Alain Chartier fait dire à Espérance qui s'adresse à Entendement et veut l'amener « au tres souverain bien pour la vision et fruition duquel l'homme est créé » :

Tous tes amis entretien
Sur ta garde te maintien :
Ton secret clos contretien
Batz près du lion le chien
Ainsi te dois contenir.

(*Consol. des trois Vertus. Œuvres* d'Alain Chartier, éd. Duchesne, 1617, p. 360.)

Rabelais s'est-il laissé séduire par le pittoresque de l'image sans tenir un compte exact de la signification des mots ou bien, cette méthode de dressage ayant été reconnue inefficace, « battre le chien devant le lion » est-il devenu synonyme de « faire une chose inutile et absurde » ?

F.-Ed. SCHNEEGANS.

GÉNÉALOGIE

DE LA FAMILLE RABELAIS.

En écrivant cette notice, notre pensée se reporte vers ce tableau satirique si finiment écrit par Rabelais : « Sur l'origine et antiquité du grand Pantagruel » (l. II, ch. 1). Au XVIe siècle en effet, c'était un usage courant que de faire établir son arbre généalogique; mais on employait alors les moyens les plus fantaisistes. Les hobereaux se contentaient modestement de faire remonter leur origine aux temps des Grecs et des Romains; mais les grands seigneurs poursuivaient leur filiation jusqu'au déluge. Ce travers n'avait pas échappé à Rabelais, et il s'en moqua gaiement en établissant à son tour la généalogie plus que fantaisiste du très haut et très puissant seigneur Pantagruel.

Pour ne pas imiter les généalogistes dont Maître François se gausse, nous n'avancerons qu'avec la plus extrême prudence et nous n'accepterons les renseignements, d'ailleurs rares, de nos devanciers que si des documents viennent les confirmer.

Dans cette notice nous indiquerons donc : 1° les faits acquis; 2° les faits probables; 3° les points douteux. Enfin nous signalerons les lacunes à combler.

I.

Les faits acquis.

Au point de vue de la filiation, les documents d'état civil[1] établissent les faits ci-après. (Afin d'être plus clair, nous avons numéroté les divers membres de la famille

1. Archives municipales de Chinon, *passim*. — Ces documents ont été publiés dans le *Bulletin de la Société des amis de Rabelais*, année 1888, p. 40, et dans la *Revue poitevine et saumuroise*, t. I, p. 173.

de Rabelais portant les prénoms de Thomas et d'Antoine.)

Du mariage de Thomas Ier, apothicaire à Chinon, avec Renée Billaud naquit : Antoine III, aussi apothicaire à Chinon.

En 1578, Antoine III épouse Andrée Jousseaume; de ce mariage naquit : Thomas II, procureur du roi à la maréchaussée de Chinon, qui épousa Françoise Lasnier.

Les documents établissent formellement la filiation pour les trois générations.

D'autre part, un document de 1518 désigne Jamet Rabelais comme fils d'Antoine Ier, avocat. Par suite, « la filiation, qui avait été établie d'une façon un peu hypothétique, acquiert une très grande probabilité, presque une quasi-certitude[1] ».

Un autre point définitivement acquis est la disparition de la famille Rabelais dans le pays chinonais vers 1630. Cela est établi par le témoignage de Huet, évêque d'Avranches, qui constate en 1687 que la famille Rabelais était alors éteinte depuis longtemps. Le savant prélat parle en effet « du *dernier* du nom de Rabelais » ayant habité Chinon.

A l'appui de ce dire, on peut invoquer les registres d'état civil de Chinon, où aucun acte concernant les Rabelais n'existe plus à partir de 1630. Une descendance féminine a été la cause principale de la disparition du nom.

II.

Faits probables.

Sur l'un des points, nous avons ce que dans le langage judiciaire on appelle un commencement de preuves par écrit. En effet, en l'espèce, le témoignage mérite d'être pris en sérieuse considération puisqu'il émane de Me François lui-même. Personne mieux que lui ne peut être fixé sur ses parentés.

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. IV, p. 155. — *Société archéol. de Touraine*, Bulletin, t. XV, p. 265.

Dans l'ancien prologue du l. IV, Rabelais parle longuement de son « *vieux oncle*, seigneur de Sainct-George, nommé Frapin », demeurant à Angers « sus la tarte Sainct-Laurent ». L'anecdote signalée se passe « peu de temps avant la bataille donnée près Sainct-Aubin du Cormier », c'est-à-dire en 1488, « l'an de la bonne vinée ».

En appelant la personne en question son oncle, l'illustre auteur de *Pantagruel* affirme ainsi que ce Guillaume Frapin est bien le demi-frère d'Antoine Rabelais, avocat à Chinon, son père. Ceci est corroboré par un acte notarié de 1505, où ce Frapin et Antoine Rabelais comparaissent comme co-héritiers dans la succession de leur mère.

On lit dans cet acte que Antoine Rabelais et les Frapin, qui y sont cités, sont « tous enfants » de la décédée[1].

Par contre-coup, étant fixé sur la personnalité de l'oncle, on a ainsi une preuve pour désigner Antoine Ier, avocat à Chinon, comme père de François.

Un autre indice sérieux de filiation est fourni par un document des archives d'Indre-et-Loire, G 770, qui relate un acte de partage de la succession d'Antoine Ier en 1534. Les héritiers sont Jamet Rabelais, Antoine II, René Pallu et Françoise Rabelais, sa femme, Jehan Gallet, Michel Endre. On a ainsi les noms des frères et de la sœur de François. Le nom de ce dernier ne figure pas dans l'acte; mais c'est qu'il était mort civilement; la mort civile frappant légalement tous les religieux[2].

En résumé, on le voit, il est très probable que les filiations des deux générations soient ainsi que nous venons de l'indiquer, mais nous n'en avons pas de preuves absolues.

Une autre question bien mystérieuse se pose pour un membre de la famille de Rabelais, et certes l'un des plus chers au cœur de l'illustre écrivain. Nous voulons parler de son fils Théodulè, décédé à l'âge de deux ans en 1535. Pour établir cette parenté, nous avons le témoignage d'un contemporain, le docte Boyssoné, qui nous dit que cet

1. *Société des amis de Rabelais*, année 1887, p. 26.
2. Voy. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. I, p. 66 et 153.

enfant, né à Lyon, avait Rabelais comme père. Dans sa notice biographique sur Rabelais, p. 30, M. Moland écrit : « Il n'y a donc point de méprise possible. Il s'agit bien de l'auteur du *Gargantua*, dont la paternité, du reste, ne paraît nullement avoir été clandestine. » Ce point est établi; mais on ignore le nom de la mère.

Un autre indice pour établir la filiation, c'est la transmission de la propriété de la Devinière, qui est possédée de père en fils dans la famille. Les actes notariés nous citent comme propriétaires de la Devinière les noms suivants aux dates ci-après :

Antoine Ier, 1505;
Antoine II, 1534 et 1559;
Thomas Ier, 1562;
Antoine III, 1597 et 1612;
Thomas II, 1616 et 1624.

Pour les trois derniers, nous l'avons déjà établi plus haut, la filiation est indiquée par l'état civil. Pour Antoine Ier et Antoine II, la filiation est très probable, selon les actes de succession cités plus haut. Reste à établir la parenté entre Antoine II et Thomas Ier. Puisque nous voyons par les quatre autres noms que la Devinière se transmet de père en fils, nous pouvons admettre très vraisemblablement que Antoine II était le père de Thomas Ier, apothicaire à Chinon.

A propos de cette transmission de la Devinière, nous ferons une autre remarque. Elle se fait non seulement de père en fils, mais encore du père au *fils aîné*. On peut donc regarder Antoine II comme le fils aîné de Antoine Ier. Ceci donne de la vraisemblance à l'assertion de plusieurs biographes avançant que François « était le plus jeune de plusieurs frères, si l'on en croit la tradition[1] ».

Soyons plus précis que la tradition, puisque les documents le permettent; François avait deux frères et une sœur.

1. Moland, *Vie de Rabelais*, p. 10.

III.

Les points douteux.

Pour trois des familles alliées à celle de Rabelais, nous n'avons pas de documents permettant d'établir leur degré de parenté. Cependant, nul doute ne peut exister sur la parenté même : le nom de l'auteur de *Pantagruel* n'a été porté en Touraine, au XVIe siècle non plus qu'aux siècles suivants, par aucune famille homonyme; aucune confusion n'est donc possible sur le nom patronymique.

Il y avait une branche de la famille Rabelais établie à Tours. Nous y voyons tout d'abord Jamet Rabelais au début du XVIe siècle. Ce sont probablement ses deux filles qui, à Tours, épousent les frères Duchamp[1].

Enfin, Virgile Rabelais, dont on constate l'existence dans la même ville en 1558, est probablement aussi un fils de Jamet[2]. Mais, faute de documents, on ne peut rien affirmer sur leur degré de parenté avec Jamet, pas plus que sur celui des Rabelais résidant dans la paroisse de Benais, avec les Rabelais de Chinon. Pour les d'Aquin, résidant à Paris, même incertitude. Cependant on peut tenir pour certaine la parenté de ces trois familles avec Rabelais : elles sont, en effet, d'origine chinonaise, et à Chinon il n'y a jamais eu qu'une seule et même famille portant le nom de Rabelais.

Nos documents commencent en 1457 et finissent en 1630. Le premier en date se rapporte à Guillaume Rabelais cité dans une pièce de 1457[3]. Ce personnage est vraisemblablement le même que celui que l'on trouve indiqué deux siècles après dans une pièce de 1640, où l'on parle du pro-

1. *Société archéol. de Touraine*, Bulletin, t. XIII, p. 557. — *Revue poitevine et saumuroise*, t. V, p. 192. — *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 369; t. IV, p. 154.

2. *Société des amis de Rabelais*, 1888, p. 34. — *Revue des Études rabelaisiennes*, t. IV, p. 156.

3. *Revue poitevine*, année 1896, p. 324.

priétaire d'alors qui a remplacé le susdit Guillaume. Le texte porte : « ... René Lebloy *au lieu de* Guillaume Rabelais[1]... » Cet ancêtre de François est le plus ancien qui soit connu. Mais ici encore il est impossible de préciser davantage la parenté.

Nous signalons certains prénoms, comme Antoine et Thomas, donnés aux membres de la famille de Rabelais par leurs parrains. Or, l'auteur du *Pantagruel* porte celui de François; une de ses sœurs est baptisée Françoise; enfin un de ses oncles Frapin s'appelle aussi François : n'y aurait-il pas là un indice permettant de voir dans ce François Frapin, vivant encore en 1505, le parrain de l'illustre écrivain?

IV.

Situation sociale et matérielle de la famille Rabelais.

On s'est fait longtemps une idée complètement fausse de la situation matérielle et sociale des Rabelais. La légende du père aubergiste est aujourd'hui détruite; on sait que l'auteur de *Pantagruel* était le fils d'un avocat[2]; que deux de ses neveux furent apothicaires et que son petit-neveu exerça la charge de procureur du roi à la maréchaussée de Chinon. Bref, les parents du satirique faisaient partie de cette classe sociale que jadis on qualifiait de « bourgeois vivant noblement ». D'ailleurs, la famille Rabelais possédait de nombreuses propriétés; elle avait une aisance voisine de la richesse[3].

Henri GRIMAUD.

1. *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine,* t. XXXI, p. 369.
2. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 50 et 84.
3. Bossebœuf, *Notice historique sur le Coudray-Montpensier,* p. 110. — *Bulletin de la Société archéol. de Touraine,* t. XIII, p. 180.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE RABELAIS.

					Parenté avec l'auteur de *Pantagruel*.
1.	N... Rabelais, ép. Pavin, veuve vers 1480, ép. Frapin,				1. Grands-parents.
2.	Antoine Ier, avocat à Chinon, † 1534.	Les cinq frères Frapin, vivant en 1505.	Delopiteau, ép. Frapin, vivant en 1505.		2. Père; cinq oncles et une tante.
3.	Antoine II, † vers 1559.	Jamet Rabelais, vivant en 1518, ép. Gaudete.	Françoise Rabelais, ép. Pallu.	FRANÇOIS RABELAIS, 1483-1553.	3. Deux frères et une sœur.
4.	Thomas Ier, ép. Billaud, apothicaire à Chinon, † avant 1577.	Marie Rabelais, ép. Duchamp, Pierre, vivant 1597.	Perrine Rabelais, ép. Duchamp, Jehan, vivant 1597.	Théodule Rabelais, 1533-1535.	4. Un neveu et deux nièces. Un fils.
5.	Antoine III, ép. Jousseaume, apothicaire à Chinon, † vers 1616.				5. Petit-neveu.
6.	Thomas III, ép. Lasnier, procureur à Chinon, † vers 1630.				6. Arrière-petit-neveu.

SUR LE Ve LIVRE.

En 1537, Rabelais rentrait à Montpellier pour compléter ses grades en médecine. Il obtenait le doctorat en mai et faisait des cours jusqu'en 1538. Depuis cette époque jusqu'au milieu de 1539, nous n'avons plus aucun renseignement précis sur ses mouvements. Une tradition nous dit seulement qu'il faisait des voyages dans le midi de la France et surtout à Hyères. De là son titre de « Calloïer des Iles Hières »; c'est pour cela qu'il s'est fait le patron de « mes isles Hières » (III, 50).

Tout en acceptant la probabilité de cette tradition, je croirais volontiers qu'il employa une certaine partie de ce temps à Lyon comme correcteur de presse pour Sébastien Gryphe. Cet imprimeur, en effet, donnait en 1537-1538 une édition des *Miscellanea* d'Angelo Poliziano et de sa traduction de Hérodian. Or, c'est de l'histoire de Hérodian que sont tirés les renseignements historiques qu'on trouve dans le XXXVIe chapitre du *Quart Livre;* et c'est des *Miscellanea* (ch. I) que sont tirées les notes sur les commentateurs de l'Entelechie dans le XIXe chapitre du *Cinquiesme Livre*. Je suis donc porté à penser que le temps compris entre le commencement de 1538 et l'automne de 1539 a été passé par Rabelais partie en voyageant et partie à Lyon au service de Gryphe.

Il m'a toujours paru extraordinaire qu'après le succès de ses trois éditions de *Pantagruel* et de *Gargantua,* — la dernière en 1537, — il n'ait écrit aucun ouvrage du même genre avant 1543, époque à laquelle il commença son *Tiers Livre,* après le décès du seigneur de Langey. C'est pourquoi je crois avoir raison de supposer qu'il n'a jamais cessé de travailler à son roman, et que c'est précisément pendant son séjour à Turin avec le seigneur de Langey qu'il a composé les chapitres qui forment le *Cinquiesme Livre*.

Examinons ce Ve livre. Il peut se diviser en trois parties : 1° *L'Isle sonante* (ch. I-XVII); 2° l'épisode de la reine Entelechie (ch. XVIII-XXXI); 3° l'épisode de Lychnopolis et de la Dive Bouteille. Nous allons démontrer que ces trois parties, — ou du moins leurs canevas, — ont été écrites en l'ordre inverse.

*
* *

En effet, remarquons premièrement que Rabelais a certainement connu le *Songe de Poliphile* (*Hypnerotomachia Poliphili*). Il le cite au l. I, ch. IX. Puis dans une note sur le mot *Hieroglyphicques* (*Briefve declaration*), il en parle en termes si semblables à ceux du l. I, ch. IX, que ce pourrait bien être là une réminiscence. — D'autre part, les chapitres XXIV et XXV du l. V sont extraits du *Songe de Poliphile*, dont on retrouve encore de longues citations (comme je l'ai démontré dans le *Modern Languages Quarterly*, avril 1899, p. 238 et suiv.) aux ch. XXXVII-XXXVIII, XLI-XLIV, et à la fin du ch. XXXVIII du texte du ms. de la Bibliothèque nationale.

Comparons maintenant le commencement du ch. LV de *Gargantua* avec les passages suivants :

Nella parte mediana di questa spectatissima area uidi uno eximio fonte di limpidissime aque... (ch. VIII, e VIII v°...) sopra il quale [uaso] excitata era una artificiosa Arula, supposita alle tre gratie nude, di finissimo oro, alla proceritate communa, luna cum laltra adhæriscente. Dalle papille delle tate delle quale laqua surgète stillaua subtile... Et ciascuna di esse nella mano dextera teniua una omnifera copia, laquale del suo capo alquanto excedaua... (f. recto).

Il quale rotondo era leuato del æquato pauimento, Quincuncio cum il circundante Porphyro... (f. recto).

De même, rapprochons le passage du l. I, ch. LVII de cette phrase : « Par ceste liberté... tous y alloient. »

Et q̃sto ãcora debi tu ĩtendere, che si una di nui e piaceuola,

laltra se p̄sta et piu solatiosa. Et il nostro delecteuole e partiario cōjugio ītēsiuamēnte cū ꝑpetuo glutino adhœrisse (ch. VII, e III v°).

Enfin, ajoutons cette remarque que sur la même page de l'*Hypnerotomachia*, et six lignes seulement plus bas, se trouve la description du pays telle qu'elle est donnée dans le ms. à la fin du Ve livre.

Tout cela permet de conclure, il me semble, que Rabelais n'avait eu en sa possession ce livre rare et précieux que peu de temps, c'est-à-dire entre les mois d'août 1534 et de juillet 1535, lorsqu'il revenait à Rome avec le cardinal du Bellay. Peut-être sa copie appartenait-elle au cardinal, qui l'avait prêtée à son médecin. Peut-être celui-ci l'avait-il empruntée à Seb. Gryphe. En tous cas, si notre conclusion est juste, il en résulte que les chapitres XXIV-XXV et XXXII-XLVIII ont été composés au même temps ou peu après le *Gargantua*. Et, à l'appui de cette déduction, nous pouvons encore ajouter une remarque : c'est que les autres sources de cette partie du Ve livre sont précisément celles dont Rabelais se servait pour le *Gargantua*, à savoir : Érasme, *Adagia;* l'histoire naturelle de Pline[1]; Budé, *In Pandectas, De Asse*, et ses traductions de Plutarque; Aulu Gelle; Diogène Laerte; Lucien[2]; Pausanias; Athenaeus; Herodotus, — enfin tous les livres qu'il pratiquait durant sa première période.

Tout cela vient confirmer ma proposition, à savoir que les chapitres XXXI-XLVIII ont été composés en 1534-1535. Sans doute, il y a des additions dues à Rabelais lui-même et des interpolations plus ou moins nombreuses et importantes faites par ceux qui ont édité le l. V. Mais le fonds, le canevas de ces chapitres doit avoir été composé à l'époque que nous indiquons.

1. On ne retrouve dans le *Pantagruel* que peu de traces de ces ouvrages.
2. Source des ch. XXXIX-XL.

*
* *

Je placerai, un peu plus tard, la composition de l'épisode de la reine Entelechie, seconde partie du Ve livre (ch. XVIII-XXVI), — sauf toutefois les chapitres XXIV-XXV (le tournament des échecs) qui, ayant été, nous le savons, copiés directement de l'*Hypnerotomachia*, l'ont été nécessairement au moment où Rabelais l'avait en sa possession.

L'épisode entier de la reine Entelechie, quoique moins directement tiré du *Songe de Poliphile* que celui de Lychnopolis et de la Dive Bouteille (ch. XXXII-XLVIII), en est pourtant sûrement inspiré. L'idée de l'Isle des Odes (ᾠδοι) et celle du Pays de Satin proviennent du ch. X du *Songe*, et on ne peut pas douter que la reine Entelechie et sa cour n'aient été inspirées par la reine Eleutherillida et ses nymphes (tandis que la nymphe Thélémia du *Songe* peut avoir donné son nom à l'abbaye de Thélème). C'est parce que cette deuxième partie du Ve livre est une adaptation des idées de Colonna et non une copie traduite de son ouvrage, comme l'est la troisième partie du Ve livre (ch. XXXII-XLVIII), que je suis disposé à lui donner une date postérieure. Rabelais paraît plutôt avoir eu une réminiscence de ses lectures du *Songe* que de l'avoir eu immédiatement sous ses yeux. — Quant aux chapitres XXVII-XXIX (les Frères Fredons), je ne crois pas que Rabelais y ait mis la main. Ils sont ineptes et grossiers en tous les sens, et en outre ils violent la continuité de la narration et la suite des extraits de l'*Hypnerotomachia*.

Les chapitres XXX et XXXI paraissent avoir été composés en même temps que les chapitres LXII-LXIV du *Quart Livre*, tant ils leur ressemblent en style et en matière. Seulement l'idée des arbres du Pays de Satin provient du *Songe de Poliphile*, ch. X, et le commencement peut avoir été fait en même temps que les autres parties de cet épisode.

Peut-être, dans l'épisode de la reine Entelechie, Rabe-

lais a-t-il voulu se moquer des « précieuses » de Lyon. Nous savons qu'il y avait là un cercle de dames savantes; et Rabelais n'attachait que peu d'importance aux femmes et à leur ingérence dans les affaires (cf. I, XXXVII), quoique d'ailleurs il ait hautement loué les écritures de la reine de Navarre (cf. V, Prol.) et le progrès qu'avaient fait les jeunes filles même dans les études de la Renaissance (cf. II, VIII).

*
* *

L'authenticité de l'épisode de *L'Isle sonante,* première partie du Ve livre (ch. I-XVII), a été moins discutée que celle des deux autres parties; cependant, il y a encore des critiques qui n'admettent pas que Rabelais en soit l'auteur.

Il me semble d'abord que le style au moins est très rabelaisien, quoiqu'il manque du fini qu'on trouve dans les meilleurs endroits du roman. De plus, la matière et les illustrations en sont tirées des auteurs avec lesquels Rabelais nous a familiarisés dans le *Pantagruel* et le *Gargantua.* Enfin, le sujet en est tel que nous devions attendre de lui à cette époque.

Car je crois que *L'Isle sonante* a été écrite quand il se trouvait à Turin dans les années 1540-1542. Les huit premiers chapitres doivent avoir été composés sous une impression assez récente de sa visite à Rome en 1536. C'est la cour du pape, des cardinaux, des évêques, des légats, des summistes, etc., dont il parle ici et avec moins de révérence encore que dans ses lettres de Rome à l'évêque de Maillezais. (Au l. III, ch. XXXVIII, qui a été écrit après 1543, le fou Triboulet est blasonné de titres dont quelques-uns appartiennent à la cour papale. Or, il est à remarquer qu'il est traité aussi de noms d'oiseaux.)

Au l. V, ch. III, Aeditue explique qu'il n'y a qu'un Papegaut à la fois, quoiqu' « il y a environ deux mil sept cens soixante lunes que furent en nature deux papegaux produits; mais ce fut la plus grande calamité qu'on vit onques en ceste isle ». C'est là une allusion au grand schisme de

1378, époque où, après le retour d'Avignon et la mort de Grégoire XI, les cardinaux français élurent l'anti-pape Clément VII en opposition au pape romain Urbain VI. Les dissensions durèrent jusqu'en l'année 1417 que Martin V fut élu à l'unanimité. Cependant, nous devons considérer que « 2,760 lunes » font 212 ans et 4 mois, ce qui ne s'accorde pas avec notre calcul. D'autre part, 212 ans soustraits de 1540 donnent 1328, et c'est en l'an 1328 que Louis de Bavière se fit couronner empereur par l'anti-pape Nicolas V, sa créature. Les troubles de la papauté, qui avaient commencé dès le transfert à Avignon en 1309, furent naturellement très augmentés par ce couronnement qui peut être considéré comme le précurseur du schisme et la cause de grandes calamités. Et l'an 1328 correspond exactement aux 2,760 lunes dont parle Rabelais.

Dans le huitième chapitre, nous voyons que Papegaut est accompagné de deux petits Cardingaux, dont on peut croire qu'ils sont les deux « cardinalicules » mentionnés dans la troisième lettre de Rome (§ 15 de l'édition Sainte-Marthe). Ils s'appelaient Guidascanio Sforza et Alessandro Farnese, petit-fils de Paul III. La lettre est datée du 15 février 1536, ce qui peut faire supposer que *L'Isle sonante* a été composée peu après cette date.

La comparaison que fait Rabelais des églises et des prêtres avec les cages et les oiseaux, qui chantent lorsqu'on fait sonner les cloches, paraît assurément très exacte à quiconque regarde la cité de Rome du haut de S. Pietro in Montorio. Les églises avec leurs coupoles peuvent avoir suggéré à l'humeur vive de Rabelais l'idée des cages d'oiseaux, et cela nous explique Papegaut et les oiseaux de sa cour. Vers 1485, le cardinal d'Estouteville avait complété la restauration de son église titulaire S. Agostino en y ajoutant une coupole, la première de celles qui furent construites à Rome. Il avait eu bientôt beaucoup d'imitateurs, et chacun sait que dès 1506 Bramante dessinait la grande cathédrale de S. Pietro avec l'immense coupole qui fait l'admiration du monde moderne.

Il me paraît très probable que les chapitres XI-XV, relatifs à Grippeminaud et aux Chats fourrés, ont été inspirés par *L'Enfer* de Clément Marot, publié en 1538. Grippeminaud doit représenter le premier président Lizet (1529-1550), le voluptuaire odieux et l'inquisiteur dont l'*Epistola Passavantii* de Beza se moque si amèrement, en imitant son exécrable style latin. On peut rapprocher de ces chapitres le tableau des tribunaux de Paris donné par Benvenuto Cellini (*Vita*, II, 27), qui était employé à Fontainebleau vers cette époque (1540-1545).

Le nombre des allusions à Marot et des citations de son œuvre est grand dans cette partie du Ve livre. Cela fait croire qu'elle a été écrite peu après 1538, date de l'édition la plus complète des poèmes de Marot, celle qui contenait son *Enfer*, tirade indignée contre la barbarie du tribunal devant lequel il avait été cité et de la prison où il avait été jeté. Dans ses deux premiers livres, Rabelais avait déjà fait des emprunts aux poèmes juvéniles de Marot, publiés en 1529 sous le titre de *L'Adolescence Clémentine*.

Les deux chapitres IX et X, sur *L'Isle des Ferremens* et *L'Isle de Cassade*, sont d'un mérite inférieur; je crois, cependant, qu'ils sont de Rabelais. — Le neuvième est tiré du 24e chapitre des *Navigations de Panurge*, qui venaient de paraître en 1538, et que l'auteur mit plus tard[1] en usage dans son *Quart Livre*. On y trouve aussi un extrait des *Quaestiones naturales* de Plutarque (I, 1. 911 D), à propos d'une question botanique posée au l. IV, ch. XXXII : la comparaison des cheveux humains avec les racines des arbres. — Le dixième chapitre peut provenir de Lucien (*Croniaca*, c. 4) ou d'Érasme (*Colloquium Senile*), où l'on relève un calembour sur *Alea* et *Malea* qui se trouve aussi dans le *Moriae Encomium*, c. 39. Il a pour sujet les jeux de hasard, que Rabelais nous montre toujours accompagnés de jurons et de l'invocation de

1. Je rappelle que, selon moi, le Quart Livre dut être écrit *après* le Cinquiesme.

diables. Nous y trouvons aussi des allusions à Virgile et un extrait de Plutarque *de Iside et Osiride* (c. 10, 354 F), l'un de ces traités théosophiques toujours si goûtés de Rabelais. L'allusion à l'exposition des Pandectes à Florence peut avoir été inspirée par Budaeus *in Pandectas* (p. 47 et 175, éd. Gryphius) ou tout simplement par l'expérience qu'avait faite Rabelais lui-même en 1536 (cf. l. IV, ch. XI). — La mention de Fontainebleau et le conte fait à la fin du quinzième chapitre (analogue, sauf quelques différences, à celui qui se trouve dans la *Vita* de Cellini, I, 79), me font croire que Rabelais est l'auteur de ces chapitres et qu'il avait rencontré Cellini à Fontainebleau ou à Paris vers cette époque; nous savons qu'il avait accompagné le seigneur de Langey à Paris en 1541-1542.

Ce voyage à Paris peut aussi faire attribuer à Rabelais le seizième chapitre sur la Chambre des comptes. Mais les chapitres n'étaient pas disposés dans l'ordre où nous les trouvons dans *L'Isle sonante*, dans le Manuscrit et dans l'Édition de 1564. L'épisode des oiseaux devait être le premier, suivi par les Chats fourrés; les trois chapitres IX, X et XVI avaient été écrits à part et sans connexion avec les autres. Mis de côté sans être complètement achevés, trouvés après la mort de l'auteur dans ses papiers, ils furent probablement insérés par les éditeurs.

*
* *

En somme, les considérations ci-dessus exposées me font croire : 1° que les chapitres qui forment le Ve livre, à l'exception des ch. XXX et XXXI, XXVII-XXIX, ont été composés pendant les années 1537-1542; 2° que s'ils avaient été publiés immédiatement, ils auraient été placés dans le IIIe livre. Je crois aussi que le prologue actuel du Ve livre était destiné au IIIe livre, mais que l'auteur l'avait mis de côté, ne voulant pas s'en servir. D'où il résulte que les emprunts du prologue du Ve livre, qu'on suppose faits au prologue du *Tiers Livre* actuel, seraient au contraire des

emprunts du prologue du *Tiers Livre* à celui du Ve livre, que l'auteur avait mis au rebut.

C'est ce prologue et ces chapitres, trouvés après la mort de Rabelais, recueillis, interpolés et mis au point pour que l'histoire du voyage se continue, qui forment ce qu'on a nommé le Ve et dernier livre de *Pantagruel*.

Sans doute cette théorie exige que la date de la composition des chapitres du Ve livre précède, non seulement la date de la composition du *Quart Livre* (1548 et 1552), mais encore celle du *Tiers Livre* (1546). Et on peut objecter que le second voyage de Pantagruel se trouve mentionné pour la première fois au l. III, ch. XLVII... Mais nous répliquons que dans le dernier chapitre de *Pantagruel* (le 34e), Rabelais avait déjà imaginé un premier voyage de découverte[1].

Il reprit alors cette idée qui l'occupait, la réalisa différemment et conçut alors la grande navigation de Pantagruel vers les Indes par le passage du nord-ouest[2].

W. F. SMITH.

(Cambridge.)

1. A la fin de ce chapitre, « la reste de l'histoire » est promise par Rabelais, qui ajoute : « Là vous verrez comment Panurge fut marié ... et comment Pantagruel trouva la pierre philosophale (cf. V, XVIII) ... et comment il passa les mons Caspies (V, XLVIII), comment il naviga par la mer Athlantique et deffit les Cannibales » (l. I, ch. LVI, *fin*, et l. IV, ch. I).

2. Voy. *L'Isle sonante*..., publ. par A. Lefranc et Jacques Boulenger, Introduction, p. XIX, et les *Navigations de Pantagruel*, par A. Lefranc.

UN PORTRAIT DE RABELAIS A NANCY.

On n'a jamais parlé, à notre connaissance, d'un séjour de Rabelais à Nancy. Cependant, l'anecdote de Viardière, surpris par Panurge au milieu de sa toilette la plus intime, est une forte présomption en faveur de ce voyage. Panurge, en parlant du « noble Valentin », dit expressément : « Lequel un premier jour de may... je trouvay à Nancy. » Quand Rabelais donne ce tour au récit, c'est qu'il raconte une scène dont il a été le témoin, sinon l'acteur, comme pour la représentation de la *Femme mute*, à Montpellier[1].

Malheureusement, nous n'avons pas le moindre document à apporter à l'appui de notre hypothèse. C'est une simple opinion que nous émettons plutôt pour attirer de ce côté l'attention des érudits lorrains que pour ajouter un détail nouveau à la biographie rabelaisienne. Si cependant notre conjecture est fondée, une pièce en vers d'un manuscrit de la fin du XVIe siècle, que personne encore n'a signalée, va nous permettre de jeter quelque lumière sur le milieu qu'aurait fréquenté le grand Tourangeau.

Dans un recueil de poésies satiriques sur Henri III et son époque, provenant du fonds Colbert, au milieu de vers de Jodèle, Passerat, Desportes, Baïf, Ronsard, de Bèze, Muret, Sainte-Marthe, du Perron et autres, on trouve une assez piètre épigramme composée *Sur l'effigie de Me François Rabelais au logis de Me Anthoine Le Poix à Nancy*[2].

Aux Cordeliers me conduit ignorans
dont puis apres me tira repentans.

1. Les allusions à la Lorraine sont assez nombreuses dans l'œuvre de Rabelais. Outre l'anecdote de Viardière (livre III, ch. VIII), on trouve les couilles de Lorraine, l. III, ch. I; les poesliers de Bramont en Lorraine, l. II, ch. III; en Lorraine, Fou est près Tou, l. III, ch. XLVI; Deu Colas faillon sont motz Lorrains, l. IV, ch. VI, et *Briefve Declaration*.

2. Bibl. nat., fr. 1662 (anc. Colbert 2220).

Je ne creu point en St Francois mon pere.
J'aymay tousiours vanité comme mere
et mon plaisir me mena jusques au bout;
le vin, le ris, le monde fut mon tout.

L'auteur de la pièce ne nous a pas laissé son nom. Tout ce que peut nous apprendre la lecture de ces médiocres rimes, c'est qu'il n'était pas du nombre des admirateurs de Rabelais. Mais en revanche nous connaissons le Nancéen du XVIe siècle qui gardait chez lui un portrait de Me François.

Antoine Le Pois était médecin du duc de Lorraine.

Né en 1525, il fut envoyé par son père Louis Le Pois, apothicaire de la cour, étudier à l'Université de Paris avec son frère Nicolas. Il y mérita l'estime de Jacques Sylvius, un de ses maîtres, et revint à Nancy exercer la carrière médicale. Il soigna le duc François pendant sa dernière maladie, en 1545, avec Sébastien Boucquet, Jean Malomont, Antoine Champier, autres docteurs ses confrères. Puis il obtint la charge de premier médecin de Charles III, qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1578. Il avait son habitation dans le Haut-Bourget, et le papier censif de la collégiale de Saint-Georges, à qui il devait une rente, lui donne le titre de « noble homme ». C'était un numismate passionné qui laissa un *Discours sur les médailles* publié après sa mort en 1579, avec un portrait frontispice[1].

Voilà le personnage qui conservait dans son cabinet l'effigie de Rabelais avant 1578. Ce n'était pas précisément un contemporain de l'auteur de *Pantagruel*, mais il était déjà d'un âge assez avancé pour l'avoir connu et l'avoir admiré, comme un des maîtres de la science médicale où il excellait lui-même.

1. Discovrs svr | les medalles et | gravevres anti- | ques, principalement | Romaines... par M. Antoine le Pois, conseiller et medecin | de Monseigneur le Duc de Lorraine. — A Paris, | Par Mamert Patisson, ... 1589. In-4°, fig. et portr.

Au surplus, si l'on était embarrassé par les dates, on pourrait remonter d'une génération et chercher l'admirateur de Rabelais dans le père d'Antoine, Louis Le Pois, apothicaire du duc de Lorraine dès 1508, annobli pour ses services le 3 janvier 1528, et portant « d'azur à trois gousses de pois d'or, posées deux et une ». C'était un savant homme, honneur de sa corporation, chef de toute une lignée de médecins et d'érudits.

Outre Antoine, dont nous avons parlé, il eut un fils, Nicolas, précepteur des princesses de Lorraine, qui obtint la charge de premier médecin du duc à la mort de son frère. Nicolas Le Pois à son tour eut trois fils, François, Chrétien et Charles, dont deux embrassèrent la carrière de leur père. Charles (1563-1633), comme ses ascendants, jouit largement de la faveur ducale. Charles de Lorraine fonda pour lui la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson et l'en nomma doyen. Il est l'auteur d'un traité de médecine estimé[1].

Ainsi la demeure des Le Pois était un milieu comme les aimait Rabelais, un foyer de savants et d'humanistes appartenant à la haute bourgeoisie ou à la petite noblesse, protégés des grands et pouvant à leur tour servir de protecteurs à Me François dans les vicissitudes de sa carrière vagabonde[2].

Ici doivent s'arrêter nos conjectures. Nous ne pouvons demander davantage à la mention trop brève du recueil de la collection Colbert. Nous posons les données du problème, et nous confions sa solution à la sagacité des chercheurs locaux. Nous appelons seulement leur attention

1. *De cognoscendis et curandis præcipue internis humani corporis morbis... libri tres...* opera N. Pisonis medici Lotharingii. Francofurti, 1580, in-fol.

2. Consulter sur la famille Le Pois les archives de Meurthe-et-Moselle, B 606, 71, 1084, 1114, 1119, 1187, 2068, 2748, 8159, 8179; G 632. — Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine.* — Calmet, *Histoire de Lorraine,* t. IV. — Moreri, éd. de 1759, t. VIII, p. 419. — Lyonnois, *Histoire de Nancy*, 1805. — Renauldin, *Les Médecins numismates*, p. 71-75.

sur un compatriote des Le Pois qui porte un nom cher à Rabelais : Antoine Champier, médecin du duc de 1539 à 1548 au moins, fils aîné de Symphorien Champier, le savant historien des *Chroniques de Lorraine,* médecin lui-même en son temps du duc Antoine, et membre du cénacle d'érudits fréquenté à Lyon par l'auteur de *Pantagruel.*

Des recherches bien conduites permettront peut-être aussi d'identifier ce Viardière, qu'on a vainement cherché jusqu'à ce jour, sans doute parce que Rabelais a pris soin d'en dénaturer le nom. On trouve une famille Viart, seigneurs de Candé en Touraine, dont un membre, Jacques, fut président au gouvernement de Metz, Toul et Verdun en 1568. Mais il faudrait pouvoir remonter d'une génération, et nous ignorons si les attaches lorraines de cette maison de Touraine peuvent être reculées du même coup. Il est seulement curieux de remarquer que les Viart avaient pour devise *VIvit et ARdeT*, dont les majuscules formaient leur nom. Si, ce que nous ignorons, le noble Valentin appartient à cette famille, Rabelais a très bien pu prendre dans cette devise les syllabes *vi-ardet* pour forger le nom de *Vi-ardière*, qui se prête à une équivoque assez dans son goût[1].

Quant à l'épithète de noble Valentin, l'explication en ressort clairement d'une coutume de Lorraine que les commentateurs semblent avoir ignorée, car ils ont été chercher leurs exemples en Normandie et en Angleterre, prêtant faussement au terme une acceptation figurée.

1. Voici leurs armes, telles que les donne un mémoire généalogique imprimé du Cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale : d'or à un phénix de sable posé sur un bûcher de gueules et un chef d'azur chargé de trois coquilles d'argent. Devise : VIvit et ARdeT, dont les majuscules qui forment le nom sont d'azur.

Nous donnons cette interprétation de Viardière pour ce qu'elle vaut. Même, en dernier ressort, nous croyons qu'il n'y a pas lieu de trop en tenir compte. Les exemples récents de « Frappin » et de « Jamet Brayer » sont venus prouver combien Rabelais prenait peu la peine de déguiser les noms propres. Il y a bien plus de chance pour que Viardière soit un nom réel, imprimé « tout vif ».

Valentin n'est pas mis là pour signifier « galantin ». C'est un véritable titre, témoignage d'une dignité éphémère, sorte de bachelerie ou de royauté de la fève, dont Viardière eut les honneurs dans une fête traditionnelle et locale.

Le premier dimanche de carême[1], les nouveaux mariés de Nancy allaient couper de petits fagots dans un bois voisin. Vers le milieu de la journée, ils rentraient en ville au son des instruments, et se rendaient au palais ducal avec leur fagotin enrubanné à la boutonnière. La cour les regardait dérouler leur ronde autour des fontaines de vin, et se divertissait à lancer des cornets de papier remplis de pois grillés, de beurre et de sel pour faire tomber les danseurs. Puis les nouveaux mariés, toujours caracolant, allaient dresser leurs fagots en bûcher sur la place de la Ville neuve, et on y mettait le feu le soir après un feu d'artifice. On tirait au sort, devant le duc, les Valentins et les Valentines. On les proclamait sur le balcon de l'hôtel de ville. Les jours suivants, les Valentins envoyaient à leurs Valentines de riches présents[2], avec lesquels elles paraissaient à la cour de la duchesse. Ceux qui manquaient à cette galanterie voyaient, le dimanche suivant, un feu de paille s'allumer devant leur porte. De là l'origine des brandons de Lorraine[3].

Voici donc un exemple de plus de l'exactitude de l'observation chez Rabelais. Maître Alcofribas avait sans doute assisté à la publication des Valentines où le nom de Viardière avait été proclamé. Il a consigné ce singulier trait

1. Et non le 14 février, jour de la Saint-Valentin, comme le dit Burgaud des Marets.

2. Ces présents étaient considérables quand ils s'adressaient à des personnes de la cour. En 1606, le duc offre à la comtesse de Salm, sa Valentine, des pendants d'oreilles enrichis de diamants. En 1614, la princesse Claude de Lorraine donne à M. de Brionne une enseigne de diamants. Arch. Meurthe-et-Moselle, B 1299 et 1354.

3. Lionnois, *Histoire de Nancy*. Nancy, 1805, 2 vol. in-8°. — Au XVIIIe siècle, le clergé interdit la publication des Valentines ou *fassenottes*, qui étaient devenues un sujet de désordres.

de coutume dans son roman, et c'est une présomption de plus en faveur de son passage à Nancy. Nous rapprocherions même volontiers ce séjour de celui de Metz[1]. Il ne serait pas impossible que le grand Tourangeau, dans la détresse où le laissaient l'exil et l'indifférence de ses protecteurs, eût songé à prendre du service à la cour de Lorraine[2].

Henri CLOUZOT.

1. En 1540, il y avait un du Puy du Fou échanson du duc de Lorraine. Arch. Meurthe-et-Moselle, B 1066.

2. Rabelais, dans sa cure de Meudon, reçut le meilleur accueil du cardinal de Lorraine, qui acheta le château du lieu à la duchesse d'Étampes, en 1552. Il se rencontrait dans la première demeure avec Ronsard : « Ils se picotaient souvent à Meudon chez les princes de la maison de Lorraine avec Ronsard qui, cependant, n'osa l'attaquer qu'après sa mort dans une épitaphe où il le traite fort mal. » Bernier, *Rabelais réformé*. — *Œuvres* de Ronsard, 1630, in-12, t. IX, p. 742. — *Épitaphe d'un bon biberon*.

QUELQUES
« CONTENANCES » DE QUARESMEPRENANT.

M. le Dr Albarel, de Névian, a communiqué tout récemment à la *Société des Études rabelaisiennes* un mémoire sur la psychologie et le tempérament de Quaresmeprenant. Je remercie mon distingué confrère et collègue de la façon si aimable dont il a apprécié mon *Rabelais anatomiste et physiologiste* dans ce mémoire dont chaque ligne décèle à la fois une connaissance approfondie des doctrines médicales du XVIe siècle et du dialecte languedocien. Pour trois des contenances du roi de l'île de Tapinois, M. le Dr Albarel a fourni une explication qui s'écarte plus ou moins de la mienne. C'est ainsi qu'à propos de la comparaison « Il (Quaresmeprenant) avoit la pénilière comme une dariole », il s'est exprimé en ces termes :

La dariole était un gâteau à la crème. M. Le Double dit à ce sujet : « La toison annelée du bas-ventre perdue dans le pus crémeux d'un écoulement uréthral ou cachée sous une carapace de concrétions melliformes engendrées par le défaut de soins ou la vermine. De ces deux opinions, la première me paraît plus vraisemblable. Quaresmeprenant était atteint, en effet, quelquefois d'une blennorrhée par suite de la nourriture échauffante qu'il prenait : « Aubers salés, casquets, morions « salés et salades salées. » A l'encontre de M. Le Double, je crois qu'il faut admettre la seconde hypothèse. La gratelle croûteuse et surtout les petits corps farineux de la « rongne » puante rendent la comparaison très claire, sinon très ragoûtante, d'autant plus que notre homme était atteint de l'une ou l'autre de ces maladies. En effet, « s'il suoit, c'estoit moulues « au beurre frais », ce qui revient à dire que sa sueur, mélangée aux croûtes répandues sur son corps, formait une espèce de magma jaunâtre et visqueux ressemblant à des moules cuites dans du beurre. De plus, ses cheveux étaient « comme « une décrottoire » et faisaient pendant à sa pénilière. »

Que le héros du Carême ait été affligé de temps à autre d'une blennorrhée, c'est certain, puisque, au dire de Rabelais lui-même, il pâtissait quelquefois d'une « lourde pissechaulde »; qu'il ait été tourmenté par une maladie chronique de la peau, engendrée par son tempérament « mélancholique, voire même un peu phlegmatique », c'est plus discutable. Pour défendre cette dernière opinion, le Dr Albarel a invoqué les arguments suivants :

Les Signes de l'homme mélancolique (d'après Ambroise Paré, liv. I : l'Introduction à la chirurgie, ch. XI et ch. XIII) : « Le premier signe est pris de la couleur, c'est que la face est brune et noirâtre..., leur corps est froid et dur au toucher..., le cuir des mélancholiques est dur et rude. » Or, Quaresmeprenant « avoit la peau comme une gualvardine ». La galvardine, selon Oudin, est une jaquette de paysan. D'autres prétendent avec plus d'apparence que c'est proprement une cape de Béarn dont se servent les bergers du pays : de l'espagnol *gavardana,* qui a le même sens. La cape de Béarn est de couleur brune, faite de drap grossier, rugueux au toucher.

A cela j'objecterai :

1° Qu'autrefois les capes de Béarn étaient rouges et que presque toutes le sont encore aujourd'hui et ne peuvent, par conséquent, être comparées en aucune façon à une peau brune et noirâtre;

2° Que Rabelais, en se servant du terme *gaervaldine, galvardine,* lui a attribué un autre sens que celui de cape de Béarn, lui a attribué, comme Oudin, le sens de « sarreau, jaquette de paysan », puisque précédemment il a noté la ressemblance qu'il y a entre la cape de Béarn et le système artériel humain.

Qu'on se reporte, en effet, à la page 85 de mon *Rabelais anatomiste et physiologiste,* et on y lira :

Les artères comme une cape de Biart. Les *artères* sont les vaisseaux qui charrient le sang rouge du cœur à tous les organes. — *Cape de Biart, cape de Béarn, cape à capuchon.* Cette cape est presque toujours de couleur rouge, « celle de

la mère de ma bonne, qui est née dans le village béarnais de Maumour, était rouge, m'a écrit le 28 mai 1898 mon savant ami M. le Dr Dureau, bibliothécaire de l'Académie de médecine; celle de sa grand'mère et celle de son aïeul étaient également rouges. Maintenant, le tissu de cette cape étant souvent à côtes, c'est bien un système artériel ». Un récent voyage que je viens de faire à Pau me permet de confirmer ces dires. Les Basquaises portent le foulard ou le mouchoir; les Béarnaises la cape à côtes, qui, de rouge qu'elle était primitivement, tend à devenir brune ou noir. La cape de Béarn a été importée à la cour de France par Henri IV.

Dois-je ajouter qu'une affection de la peau, même de nature pustuleuse, est incapable de déterminer à la surface de cette membrane un amas de pus comparable comme quantité et comme aspect à la crème d'une dariole? On ne peut en dire autant d'un écoulement uréthral, spécifique ou non; le pus qui en constitue l'élément essentiel est déversé en abondance dans un point limité où il s'accumule chez les sujets peu soigneux et a tant d'analogie comme consistance et comme couleur avec de la crème, qu'il est dénommé « pus crémeux » par les pathologistes.

J'arrive à la seconde des comparaisons, — *la discrétion comme une moufle,* — de la litanie des contenances de Quaresmeprenant que M. le Dr Albarel n'a pas également expliqué de la même façon que moi.

La discrétion comme une moufle. Il ne gardait pas les secrets; sa discrétion, a observé M. le Dr Albarel, était aussi molle qu'une moufle. A ce sujet, je ne suis pas de l'avis du professeur Le Double, qui dit : « Il faut entendre ici par moufle, comme Oudin, « couvercle de marmite... » La moufle est un gant fourré où le pouce seul est distinct. Elle a pris son nom de l'adjectif conservé en languedocien *mouflé,* mou, moelleux... »

En philologie, cependant, on assure que c'est l'adjectif qui provient d'ordinaire du substantif. De plus, le mot

moufle, — dans le sens de mitaine, — dérive pour maints linguistes, pour Du Cange notamment, de l'allemand *moffel,* qui a la même signification et dont on fait, en basse latinité, *mufful.* Au xve siècle, enfin, on appelait aussi moufle la pièce de l'armure qui protégeait la main, c'est-à-dire un gant dont la dureté peut être opposée à celui dont l'auteur de *La psychologie et du tempérament de Quaresmeprenant* a invoqué la mollesse pour justifier, dans le cas présent, son explication. Pour être édifié complètement à cet égard, il suffit, du reste, de se reporter encore à mon *Rabelais anatomiste et physiologiste.* On y trouvera (p. 103) les lignes suivantes :

Moufle. Gant d'hiver sans doigts séparés ou avec un doigt séparé pour le pouce.

Caucier sa moufle.

(*Poèt. avant 1300,* IV, f. 1360.)

Braies et chemises
Et moufles contre la bise.

(*De l'eschacier, Jongleurs et trouvères du XIIIe et du XIVe siècle,* publié par A. Jubinal, 1835.)

Pantagruel voyant Panurge « égratigné des gryphes du célèbre chat Rodilardus ne se put contenir de rire et lui dist : que vouliez-vous faire de ce chat? — De ce chat, respondit Panurge : je me donne au diable si je ne pensois que ce fust un diabloteau à poil follet, lequel nagaires j'avois copiettement happé en tapinois à belles moufles ».

Au xve siècle, on donnait également le nom de moufle ou miton (*fausthandschuh,* en allemand, *mitten* ou *inarticuled guantlet,* en anglais) au gantelet sans doigts séparés. L'armure de Jeanne d'Arc du catalogue de Dezest, la statuette en bronze de Guillaume IV (1404-1417) à Amsterdam et l'armure de Frédéric Ier, palatin du Rhin, conservée à la collection d'Ambras, à Vienne, démontrent que partout le miton était en usage dans la première moitié du xve siècle.

Ainsi que le gant d'hiver, il a la forme du palais.

Quand il s'agit d'une des comparaisons anatomiques du « tant docte et gentil médecin chinonois », il est le plus

souvent facile de savoir quelle a été sa pensée exacte en opposant la pièce anatomique à l'objet dont il a parlé et cela alors même que le terme qui sert à désigner cet objet a une étymologie qu'on peut chercher dans plusieurs langues et diverses significations dans la même langue. Je dis le plus souvent, car la difficulté commence dès qu'il est question d'une coupe d'une pièce anatomique ou d'une pièce anatomique dont la configuration diffère suivant qu'on la regarde sous l'une ou l'autre de ses faces. Pour les comparaisons du grand railleur ayant trait à la psychologie et au tempérament de Quaresmeprenant, la difficulté est presque constante. Et si pour la phrase *la discrétion comme une moufle* je n'ai pas adopté la version de M. le Dr Albarel, ce n'est pas, — les paragraphes précédents en font foi, — par inadvertance ou par ignorance, mais parce que cette version ne s'est pas imposée absolument à mon esprit. Si, dans le roman rabelaisien, l'expression moufle signifie toujours « mou, insignifiant, frivole, sans consistance », comment « la sapience des premiers précepteurs de Gargantua », qui « n'estoit que moufles », pouvait-elle peser assez lourdement sur ses « bons et nobles esperitz » pour les « abastardir », autrement dit pour les altérer, les corrompre, les faire déchoir? Est-ce que, d'autre part, je le répète encore, le couvercle d'une marmite ne laisse pas à un moment donné, et en dépit de toutes les précautions, échapper plus ou moins du contenu de cette marmite, remplie à pleins bords. Je n'insiste pas. A quoi bon, au surplus? Pour expliquer par des moyens différents les deux contenances susdites du roi de l'île de Tapinois, nous n'en sommes pas moins arrivés, mon érudit confrère et collègue et moi, à la même conclusion, savoir : que ce monarque avait quelquefois sa « pénilière » souillée de pus et ne brillait pas par la discrétion.

Où nous ne nous accordons plus, c'est sur les pratiques sexuelles de ce saint personnage. Voici ce qu'a écrit à ce propos M. le Dr Albarel :

Avant de terminer ce travail, il me reste à examiner si « le

grand lanternier », comme l'en accuse M. Le Double, sacrifiait en secret à la pierre noire d'Émesse, déifiée par Héliogabale. Je ne le crois pas : son tempérament mélancholico-phlegmatique ne le portait guère vers les plaisirs vénériens, et s'il pâtissait parfois d'une lourde blennorrhée, il la devait non à un contact impur, mais à sa nourriture trop échauffante. « Bon catholic, de grande dévotion », toujours assailli par le repentir, il ne pouvait commettre un péché si horrible. L'erreur de M. Le Double vient, selon moi, de la mauvaise interprétation du mot *cristallin*. « Les anciens médecins, dit M. Le Double, donnaient le nom de cristalline à la syphilis des Ganymèdes, à la syphilis anale engendrée par des rapports contre nature. » Le mot *cristalline*, pris à part, a bien ce sens, mais je ne crois pas que Rabelais le lui attribue dans la comparaison citée plus haut. Il fait seulement allusion à la forme ronde de l'anus, semblable à celle d'un miroir de cristal, traduction exacte de « miroir cristallin ». Au ch. LV du liv. I, Rabelais cite, parmi les divers objets ornant les chambres des femmes de l'abbaye de Thélème, « un miroir de cristallin ».

Sans doute un individu à tempérament « mélancholico-phlegmatique » est peu porté vers les plaisirs vénériens, mais chez Quaresmeprenant ce tempérament était modifié par le régime échauffant qu'il suivait d'un bout de l'année à l'autre et auquel il était redevable d'être continuellement constipé et de pâtir, de temps à autre, d'une « lourde pissechaulde ». Un homme frigide et lypémaniaque n'est-il pas transformé par une alimentation aphrodisiaque en un priape auquel tout sourit.

Or, dans le chapitre XXIX du livre V de son immortel ouvrage, le prêtre-médecin a prévenu ses lecteurs qu'il n'y a pas d'aliments plus excitants que ceux qui sont prescrits par l'église pendant le carême :

— Avez-vous, dit Épistemon, noté comment ce méchant et malautru fredon nous a allégué mars comme mois de ruffiennerie?

— Ouy, répondit Pantagruel; toutesfois, il est toujours en carême, lequel a été institué pour macérer la chair, mortifier les appétits sensuels et resserrer les furies vénériennes.

— En ce, dit Épistemon, pouvez-vous juger de quel étoit celuy pape qui premier l'institua, que cette vilaine savatte de fredon confesse soy n'être jamais plus embrené en paillardise qu'en la saison de carême; aussy, toutes les évidentes raisons produites de tous bons et sçavants médecins, affermans en le decours de l'année n'être viandes mangées plus excitantes la personne à lubricité qu'en cettuy temps : fèves, pois, phaseols, chiches, oignons, noix, huîtres, harens, saleures, garon, salades toutes composées d'herbes vénéréiques, comme éruce, nasitord, targon, cresson, berle, réponce, pavot cornu, houbelon, figues, ris, raisins [1].

— Vous, dit Pantagruel, serez bien esbahy si voyant le bon pape, instituteur du saint carême, estre lors la saison quand la chaleur naturelle du centre du corps auquel s'étoit contenue durant les froidures de l'hyver, et s'y dispert par la conférence des membres, comme la sève faict ès arbres, auroit ces viandes qu'avez dites ordonnées pour aider à la multiplication de l'humain lignage. Ce que me la faict penser est que au papier baptistère de Thouars plus grand est le nombre des enfants en octobre et novembre nés qu'ès dix autres mois de l'année, lesquels, selon la supputation rétrogade, tous étoient faits, conçus et engendrés en carême.

Le régime quadragésimal suivi dans toute sa rigueur et sans interruption depuis de longues années avait, comme je l'ai établi, engendré une constipation opiniâtre et sans trêve et provoquait, de temps à autre, une blennorrhée chez le saint personnage, « foisonnant en pardons, indulgences et stations », constipation et blennorrhée qui étaient elles-mêmes des causes de priapisme. Il n'est pas un médecin qui ne sache que les gens atteints d'un écoulement uréthral, spécifique ou non, sont parfois tourmentés par des érections prolongées, diurnes ou nocturnes, plus ou moins douloureuses, auxquelles on remédie par l'emploi du bromure de camphre. Mais, objectera-t-on, Rabelais n'a pas connu cette complication fréquente de la

1. Pour la démonstration de l'action stimulante de chacun des aliments du régime quadragésimal énumérés ci-dessus, cf. mon *Rabelais anatomiste et physiologiste*, p. 165.

blennorrhagie, surtout chez les sujets dont les vésicules séminales irritées par une excitation reflexe ou une transmission directe de la phlegmasie chronique de l'urèthre sont, en outre, je me plais à le répéter, comprimées par des concrétions stercoraires accumulées en grande quantité et depuis longtemps dans l'ampoule rectale. Pourquoi pas? C'est là un simple fait d'observation clinique. Le médecin ordinaire du cardinal du Bellay s'est adonné spécialement, on ne l'ignore pas, à l'étude des maladies vénériennes; il a distingué, tout donne à le supposer, l'écoulement uréthral virulent de l'écoulement uréthral non virulent[1], laissé des descriptions magistrales de la stomatite mercurielle et du sarcocèle syphilitique[2].

1. Cf. mon *Rabelais anatomiste et physiologiste,* p. 208, 329, 330, 331, 332, 333.

2. Dans le numéro du 15 septembre 1905 (p. 593) de la *Chronique médicale*, M. le Dr Albarel a publié un travail intitulé : *Le Testicule pathologique dans Rabelais*, et qui débute ainsi :

« Dans le chapitre XXVIII du Tiers Livre, frère Jean des Entommeures répond à la litanie que lui a débitée Panurge dans le chapitre XXVI. Frère Jehan commence ainsi : *C. flatry*, *C. moisy*, et fait succéder les épithètes aux épithètes pour qualifier le peu de valeur des glandes génitales de Panurge. Le bibliophile Jacob apprécie en ces termes cette suite de qualificatifs : « Il serait difficile de donner « un sens précis à chaque mot de cette kyrielle qui n'a pas été faite « pour montrer la richesse de notre langue, mais seulement par « allusion aux litanies des saints. »

« Tel n'est pas notre avis. Si on prend un par un tous ces mots et si on en recherche le sens, on arrive à leur donner une signification précise, se rapportant à une idée : la déchéance du testicule. Je me suis efforcé d'étudier et de préciser le sens de ceux qui ont trait aux maladies de la glande et je suis arrivé à me convaincre que toute la pathologie testiculaire, telle qu'elle était connue au XVIe siècle, se trouve dans la fameuse litanie. ... C'est une véritable débauche de qualificatifs. Nous en trouvons pour chaque période de la syphilis testiculaire. »

Par moment, entraîné vers l'idéal, l'illustre satirique a parlé avec sagesse et élévation, en homme qui a conscience de son génie; ailleurs, il s'est laissé aller à une extravagance de fantaisie, à une débauche de plaisanteries, à un déluge de bons mots ou de gros mots. On a essayé d'expliquer ces contradictions, ce bizarre assemblage du sublime et du bouffon. On a dit que, ne voulant pas renoncer à son franc parler, mais averti par des exemples journaliers du

« Le demy-géant à poil follet et à double tonsure » avait un nez à la Cyrano, « le nez comme un brodequin enté en escusson »; or, dans le chapitre XL du livre I on relève cette exclamation de frère Jean : *Ad formam nasi cognoscitur ad te levavi.* Les dames romaines favorisaient, en proportion de la longueur du nez, les gladiateurs. L'exemple, il est vrai, venait de loin et de haut. Le grand nez de Vulcain avait séduit Vénus, — Vénus qui devait s'y connaître.

> Noscitur a pedis quantum sit virginis antrum.
> Noscitur a naso quanta sit hasta viri.
>
> (Ovide.)

En dépit de son tempérament « mélancholico-phlegmatique », Quaresmeprenant, chauffé à blanc et sans interruption par une nourriture « vénéréique », devait donc

prix de la prudence, l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel* a caché, sous le masque et les grelots de la folie, les témérités de la raison. On a dit qu'il n'a fait que suivre les traditions de liberté, de licence même d'allures, de gestes et de langage admises par les mœurs de son époque. Quoi qu'il en soit, il y a dans l'épopée pantagruélique des expressions et des gauloiseries qu'il est difficile de reproduire. Il en est ainsi de maints adjectifs figurant dans la litanie des glandes génitales de Frère Jean et dans celle des glandes génitales de Panurge. Et c'est pourquoi, alors que dans le manuscrit de mon *Rabelais anatomiste et physiologiste* déposé, en 1892, à la bibliothèque municipale de Tours dont il est la propriété, j'ai discuté la signification de chacun des adjectifs figurant dans les litanies susdites, je n'ai, dans l'ouvrage imprimé, destiné au grand public, fait mention que de la signification de quelques-uns. Quoi qu'il en soit, je n'en ai pas moins affirmé, il y a quatorze ans, et contrairement aussi au bibliophile Jacob, que : 1° les nombreux adjectifs de la litanie des c... de Frère Jean célèbrent tous les qualités des organes génitaux externes de ce moine jeune débordant de santé et capable de renouveler le plus fameux des exploits d'Hercule; 2° que ceux de la litanie des c... de Panurge indiquent les modifications qu'avaient subies ces mêmes organes et plus spécialement le testicule et son produit de secrétion chez cet incorrigible « pipeur, buveur, batteur de pavez », grisonnant et mal guéri par Mercure des blessures contractées dans les bras de Vénus. (Pour de plus amples détails, cf. mon *Rabelais anatomiste et physiologiste,* p. 206, 207, 208, 332, 333.)

parfois et involontairement être assiégé par des pensées et des hallucinations lubriques. Il en était effectivement ainsi « quand il songeoit, — et j'appelle particulièrement l'attention sur ce fait, car il témoigne aussi en faveur d'une inversion sexuelle, — c'estoient vitz volans et rampans contre une muraille ». Dans le chapitre intitulé le *Défaut*, de F. Béroalde de Verville (t. II, fol. 427 de l'édition de la Monnoye), est relatée une observation qui montre le danger de pareils songes.

Le « père et nourrisson des médecins » était, c'est certain, « bon catholic de grande dévotion, calcineur de cendre, extrait de Lanternois, bien grand lanternier, etc. ». Mais, en ce temps-là, pullulaient des moines paillards et des nonnes débauchées, des prélats qui ne pensaient qu'à faire chère lie et à bien pourvoir leurs bâtards. Les cours papales d'Avignon et de Rome n'ont pas été des modèles de pureté de mœurs sous Jean XXII, Alexandre VI et Léon X, pas plus que les cours de Toscane et de France sous les Médicis, sous François Ier et Henri II. Boccace, comme Pétrarque, le chantre de l'Amour, comme Rabelais, était prêtre. Le Pulci, ce poète italien si licencieux, l'auteur du *Morgante Maggiore,* était chanoine de Florence; Béroalde de Verville, l'auteur ou le plagiaire[1] du

1. Béroalde de Verville (François) a publié, en 1578, *Le Théâtre des instruments mathématiques de Jacques Bessons, avec l'interprétation des figures d'icelui;* en 1585, *Les Soupirs amoureux;* en 1600, *La Sérodokimagie ou histoire des poésies qui filent la soie*, recueils de poésies presque toutes obscènes; en 1610, *Le Moyen de parvenir*, où l'esprit étincelle, mais où, par contre aussi, l'expression graveleuse s'étale avec complaisance, le mot cru émerge à chaque page, etc.

Le Moyen de parvenir, paru sans nom d'auteur, a été imprimé probablement à Tours, chez Jamet Metayer, chez Molin ou chez Georges Drobet, imprimeurs de François Béroalde de Verville. Celui-ci en est-il véritablement l'auteur? Avec mon regretté ami Audiger, fondateur et secrétaire général de l'ancienne *Société des Amis et des Admirateurs de Rabelais*, je me refuse à le croire.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que ce chef-d'œuvre est sorti d'une plume tourangelle. Qu'on lise le conte de *La Soldée,* la beurrière de Bourgueil, celui du *Serrurier de Benest* (Benais), celui de *L'Abbé*

Moyen de parvenir, était chanoine de Tours. Immoralité et religion ne s'excluaient donc pas forcément au moyen âge.

Ceci établi, j'aborde, pour terminer, l'étude de la compa-

de Turpenay, etc., partout on se trouve en Touraine, partout la couleur locale abonde.

Ch. Nodier est d'avis que cet ouvrage doit être attribué à Henri Estienne; cette opinion est peu soutenable, parce que le célèbre imprimeur était protestant et que dans *Le Moyen de parvenir* les protestants ne sont pas plus ménagés que les catholiques. Selon le bibliophile Jacob et mon regretté ami Audiger, et c'est aussi ma manière de voir, le volume en question devrait être attribué à Rabelais, et François Béroalde de Verville n'en aurait été que l'éditeur et l'annotateur. Dans ce volume, on remarque, en effet, au chapitre x, *-circoncision*, les lignes suivantes :

« Les mélanges que vous trouverez sont survenus à cause de l'antiquité de ce volume et des annotations, apostilles et interprétations qui y étaient mises, et le gentilhomme qui les transcrivit, pour votre avancement en sagesse, a tout écrit d'une suite, mêlant, sans distinction, glose et texte; ainsi que quand vous êtes à table, vous qui ne jeûnez pas, vous mangez des viandes prises de çà et de là, selon l'occurrence...

« Je vous assure que ce livre était *simple et net, beau comme le jour, ainsi qu'il est encore, bien qu'il soit pêle-mêle de notes et de considérations.*

« Le personnage qui vous produit en tout honneur ces saints mémoires de perfection a pensé que le texte ne valait pas mieux que le commentaire, pourquoi il les a fait aller ensemble. »

Il est vraisemblable que le manuscrit du *Moyen de parvenir* aura été trouvé par François Béroalde de Verville dans la précieuse bibliothèque de son père Mathieu Béroalde de Verville, lequel tenait ce manuscrit de la *fille* de Maître François.

Dans le chapitre XIII du *Moyen de parvenir*, — *Videmus*, — le chanoine tourangeau a avoué lui-même encore ceci : « Ce livre embrasse les mystères de toutes les sciences, par autant qu'il est la juste, solide et naïve interprétation de la pure cabale... Pour le prouver, j'ai le Père Rabelais, le docte, qui fut médecin de monsieur le cardinal du Bellay; et je le mets ici en avant, parce que les substances de ce présent ouvrage et enseignements de ce livre furent trouvées entre les menues besognes de la *fille de l'auteur.* »

Il est certain que Rabelais a eu un fils nommé Théodule qui fut confié à Jean de Boissonné et qui mourut à Toulouse à l'âge de deux ans. A-t-il eu également une fille ?... François Béroalde de Verville est, à ma connaissance du moins, le seul écrivain digne de foi qui en ait fait mention.

raison « le trou du c... comme un miroir cristallin ». L'orifice anal chez un homme qui n'est pas adonné aux pratiques honteuses si prisées jadis à Sodome n'a aucune analogie ni comme aspect ni comme couleur, ce me semble, avec un miroir de cristal, fût-il même rond. Il est, en général, profondément enfoncé entre trois saillies osseuses, les ischions et le coccyx, au fond du pli interfessier, de sorte que le chirurgien même ne parvient qu'avec une certaine difficulté à en explorer le pourtour. La peau qui le revêt, recouverte de poils plus ou moins abondants, se continue avec une muqueuse de couleur brunâtre-ardoisée. Elle présente sur toute sa circonférence des plis verticalement dirigés et comme rayonnés qui ont pour usage de faciliter la dilatation de l'anus. Chez un inverti qui est arrivé à la seconde période de la diathèse qu'ont célébrée Barthélemy et Fracastor, le sillon interfessier est, au contraire, assez ouvert; les plis de la marge de l'anus effacé, le pourtour de cet orifice parsemé d'excoriations superficielles, masquées toutes par une mince pellicule (plaques muqueuses) dont la couleur d'un blanc nacré rappelle celle de la lamelle d'étain qu'on place derrière les glaces des miroirs. Il est même présumable que c'est en se basant sur ce dernier fait que les archiâtres du moyen âge ont donné le nom de « crystalline » à la syphilis des Ganymèdes. Chez un individu dont la perversion sexuelle date de loin, le sphincter anal est, enfin, plus ou moins relâché et ne retient qu'incomplètement, au moment d'une émission bruyante ou silencieuse des gaz intestinaux, les matières fluides ou semi-fluides que renferme le rectum. Il en était ainsi chez Quaresmeprenant : « S'il *pestoit, c'estoient houzeaux de vache brune,* et *s'il vesnoit, c'estoient botines de Cordouan.* » Et cela est d'autant plus surprenant que « s'il *fiantoit, c'estoient potirons et morilles* », qu'il était très constipé et que la partie la plus inférieure de son tube digestif en se moulant sur les concrétions stercoraires, dures, agglomérées et présentant des rugosités semblables à celles des potirons et des morilles, avait

acquis à la longue la forme « d'un bourrabaquin monachal », *alias* d'un flacon de cuir à grosse panse.

Qu'on ne m'oppose pas que Rabelais a ignoré l'existence du muscle et *a fortiori* le mode de fonctionnement du muscle qui ferme cet orifice, qu'un rabelaisophile émérite, Armand Silvestre, a défini : « L'œil musical de notre séant. » Pour être sûr du contraire, il suffit de savoir l'état pitoyable dans lequel se trouvait « Panurge, esmeu, transi, tremblant hors de propos, égratigné des gryphes du célèbre chat Rodilardus », quand il sortit de la soute du navire où il s'était « musé entre les croustes, miettes et chaplis de pain » pendant que les bombardiers saluaient à coups de canon les muses de l'île de Ganabin.

Frere Jean à l'approcher se sentoit je ne scay quel odeur aultre que de poudre à canon. *La vertu retentrice du nerf qui restrainct le muscle nommé sphincter, — c'est le muscle de l'anus,* — estoit dissolue par la véhémence de la paour que Panurge avoit eu en ses phantastiques visions[1]. Adjoinct le tonneire de telles canonnades, lequel est plus horrifique par les chambres basses que n'est sus le tillac. Car un des symptômes et accidents de paour est que par luy ordinairement s'ouvre le guischet du serrail ouquel est à temps la matière fécale retenue.

Au vrai, il n'est pas étonnant que « l'estrange et monstrueuse membrure d'homme, si homme on le doit nommer », qui régnait à Tapinois ait été un antiphysique. « Ne réduisait-il pas en mémoire, — et c'est maître François qui a eu soin de nous l'apprendre lui-même, — la forme et contenance de Amodunt et Discordance, les enfants de Tellumon et d'Antiphysie, « laquelle de tout temps est

1. Chez un être vivant, les muscles, même à l'état de repos, ne sont pas complètement relâchés. Cette tension permanente des muscles, dite *tonicité musculaire,* est sous la dépendance du système nerveux. Quand on coupe le muscle qui ferme l'orifice inférieur de l'intestin (m. sphincter de l'anus), il se distend tout à fait et laisse échapper tous les résidus de la digestion. Une émotion morale vive, surtout la peur, produit le même effet.

« partie adverse de nature? » Il était, je l'ai prouvé péremptoirement, leur portrait frappant[1] et faisait, comme eux, tout à rebours des autres : « *Se baignoit dessus les hauts* « *clochers, se seichoit dedans les estangs et rivières... Pes-* « *choit en l'aer...*, *chassoit on profund de la mer...*, *dor-* « *moit corybantiant* (les yeux ouverts)..., etc. »

Dr A. Le Double.

Tours.

1. Cf. mon *Rabelais anatomiste et physiologiste*, p. 419.

NOTE POUR LE COMMENTAIRE.

Ceste infinie et intellectuale sphaere, le centre de laquelle est en chascun lieu de l'univers, la circunference poinct (c'est Dieu, selon la doctrine de Hermes Trismegistus)... (l. III, ch. XIII. Cf. l. V, ch. XLVIII).

On a beaucoup discuté sur la source où Rabelais a puisé cette célèbre définition de Dieu. Dans la *Revue des Ét. rab.* (1905), p. 304, M. Smith signale une image approchant dans le *Roman de la Rose*. On retrouve encore cette image de l'infini par l'immensité d'un cercle dont le centre repousse sans cesse l'enveloppe des rayons dans Marcile Ficin, Gerson, saint Bonaventure, Vincent de Beauvais, Cusa et Helinand.

M. Abel Lefranc, dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes* (1897-1898), a étudié avec détail cette définition célèbre (p. 24-36 du tirage à part *Marguerite de Navarre et le platonisme de la Renaissance*). Il la montre chez Ficin et Nicolas de Cuse, deux auteurs que Rabelais connut certainement et dont le second est cité par lui. Il signale également une formule analogue dans un curieux passage des *Prisons* de la reine de Navarre (*Dernières Poésies*, p. 212-213), familière à la fois avec l'œuvre de Ficin et celle de Nicolas de Cuse. — Marguerite fait dire à Dieu :

Je suis qui suis fin et commencement
. . . . . .
Celui qui est fait du tout ce qu'il veut
Du cercle rond sans la circonférence.
. . . . . .
Le cercle suis dont toute chose vient
Le point où tout retourne et se maintient.

Mais le « cercle rond sans la circonférence » est une

image beaucoup moins précise que celle de Rabelais, passablement nuageuse, et qui n'a pas l'ampleur du rayon croissant sans limite, sans jamais atteindre la circonférence.

Ficin (Paris, 1641, p. 393) dit dans sa *Theologiæ Platonicæ de Immortalitate animæ :* « Quid igitur Deus? — Circulus spiritalis, cujus centrum est ubique, circumferentia nusquam. »

Cusa, *De ludo globi* (Bâle, 1514, p. 229) : « Deus circulus, cujus centrum est ubique. »

Même image dans Gerson (éd. 1606, t. I, p. 366; éd. 1609, t. VII, p. 325) et dans Vincent de Beauvais, *Speculum naturale* (l. I, p. 4).

Saint Bonaventure, *Itinerarium mentis ad Deum* (V, *in fine*), dit : « Est sphæra inintelligibilis, cujus centrum est ubique et circumferentia nusquam, » Dieu est une sphère incompréhensible... à moins qu'*inintelligibilis* soit une erreur de copiste reproduite depuis la première impression de Venise, 1504 (bibliothèque Mazarine, n° 1570), pour *Intelligibilis;* les abréviations des manuscrits ont pu faire commettre cette erreur.

Helinand, célèbre trouvère, puis cistercien, mort à Froidement en 1229, serait la source première que tous les autres ont copiée. Je n'ai pu trouver à la Bibliothèque nationale ses vers sur la mort; le catalogue porte sous son nom d'autres vers qui ne sont pas de lui. Vincent de Beauvais écrit : « Helinandus Empedocles quoque sic eum fertur deffinivisse : Deus est sphæra cujus centrum ubique, circumferentia nusquam ».

Or, Empedocle est perdu. Saint Hippolyte lui attribue la comparaison de Dieu à une sphère (Didot, *Philos. grec. fragm.*[1]) et Origène lui fait définir Dieu : une monade intellectuelle ignée. Les platoniciens trouvaient la sphère la plus parfaite des formes géométriques, et à cause de sa perfection en faisaient volontiers l'image de Dieu. « Dieu,

1. P. XVII et 5-41.

dit le *Timée,* donna au monde la forme sphérique, qui est la plus parfaite et la plus semblable à lui-même » (Timée, Didot, *Phil. gr.*, p. 38, 206; Cousin, trad. Platon, p. 123). Hermes appelle Dieu « un cercle immortel, ὁ κύκλος ὁ ἀθάνατος τοῦ θεοῦ »[1].

Rabelais avait certainement lu, du temps qu'il était franciscain, l'*Itinerarium* de saint Bonaventure; mais cet ouvrage était peut-être bien oublié en 1550, et à cette époque Rabelais était plutôt le lecteur des contemporains et des anciens que des Helinand, Vincent de Beauvais, Gerson, Cusa et de Ficin, dont la *Theologia Platonica*, imprimée à Florence en 1482, ne reparut que dans les œuvres complètes en 1561. Sa source directe, immédiate, doit être plus près de lui. Je la trouve dans Symphorien Champier, son ami et contemporain, dont *l'Ordre de chevalerie* débute ainsi :

A l'honneur d'iceluy qui par sa providence colloca la terre au centre du monde, qui est cause des causes, duquel la sapience a rempli toutes choses, qui est unité parfaite, qui donne aux princes régner, duquel proviennent toutes victoires et triomphes, qui est une spère inintelligible duquel le centre est partout et la circonférence en nul lieu.

Le célèbre médecin lyonnais traduit mot à mot saint Bonaventure; il a le mérite d'avoir le premier mis en français cette image si souvent répétée en latin; et sa période a déjà l'ampleur que l'on trouvera dans Rabelais et Calvin. L'*Ordre de chevalerie* fut imprimé à Lyon en 1510, à la suite des *Annales de Lorraine* (voir Brunet). On ne sait pas l'époque de la mort de Champier; ses derniers ouvrages imprimés sont de 1537; Niceron et Goujet le font mourir en 1530 ou 1540. Ce ne serait donc pas la présence de Symphorien Champier qui aurait empêché Rabelais de lui faire un emprunt en 1546; aurait-il craint d'être accusé de plagiat, alors que le souvenir du célèbre

1. Hermes Trismegiste. Pœmander.

médecin devait être encore fort vivant en 1546-1547? Cette crainte disparaissait-elle en 1551? Ou bien entre ces dates une nouvelle édition des *Annales de Lorraine* avec l'*Ordre de chevalerie* aura-t-elle attiré l'attention de Rabelais? — Toujours est-il que cette source semble on ne peut plus clairement indiquée par Rabelais lui-même, car en attribuant l'image à Hermes Trismegiste, il vise évidemment une *Trimegistica theologia* de Champier, ouvrage aujourd'hui perdu, relevé par Allut (*Étude sur S. Champier*) et cité dans les *Sylvæ nuptiales* (III, 8)[1].

J. DE LA PERRIÈRE.

1. Esmengart cite Hannibal Rossel, commentateur du *Trismegiste*, lib. I, comment. XVII, quest. I, cap. 6 : « Hac de causa Mercurius vocat Deum sphaeram intellectualem, cujus centrum ubique est, circumferentia vero nusquam. » Cet auteur, bien inconnu aujourd'hui, était sans doute moins connu de Rabelais que Champier.

SUPPLIQUE ADRESSÉE AU PARLEMENT

EN NOVEMBRE 1534

PAR LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

AU SUJET DES « ALMANACHS ET PROGNOSTICATIONS ».

Pendant que Rabelais corrigeait les épreuves de son *Almanach pour l'an 1535*[1], Jean Tagault, doyen de la Faculté de médecine de Paris, adressait au Parlement la supplique suivante, dont il avait donné lecture en séance de ladite Faculté le mardi 17 novembre 1534[2] :

A Nos Seigneurs de Parlement,

Supplient humblement les Doien et Docteurs de la Faculté de médecine, que comme ainsy soit que plusieurs gens ignares, empiriques et imposteurs, ne aiant aucunne cognoissance de lart et science de médecine et astrologie, se entremettent et ingerent témérairement toutz les ans de composer, faire imprimer et exposer en vente aucuns Almanachs et prognostications, remplies de folles superstitions et vanités grandes, qui porroient induire, et de faict induisent plusieurs gens en erreur et infidélité, qui est une peste grande et énorme en la Chrestienté, mesmes en ce temps présent auquel règnent et pullulent tant de schismes et hérésies. Ce considéré, il vous plaise ordonner que inhibition et deffense soit faicte à toutz imprimeurs, libraires et aultres vendeurs de livres, de ne imprimer ou exposer en vente aucuns Almanachs, prognostications ou telles

1. *Almanach pour l'an 1535, calculé sur la noble cité de Lyon, à l'elevation du Pole par xlv. degrez, xv. minutes en latitude, et xxvj. en longitude.* Par Maistre François Rabelais, docteur en médecine et médecin du grand Hospital dudit Lyon.

2. Commentaires de la Faculté de médecine de Paris, vol. V, fol. 46 v° (ms. 323).

manières de libelles, que premièrement ilz ne soient veuz et visités par les Docteurs de ladicte Faculté de médecine, affin, après la diligente lecture diceulx, de les approuver ou réprouver. Comme de raison sera. Et vous ferés bien.

Le Parlement répondit que cette supplique devait être adressée au Procureur Général du roi, qui la renvoya devant le juge ordinaire.

Dr Paul Dorveaux.

I.

PHILIATROS.

M. A. Heulhard, dans le livre qu'il a consacré à *Rabelais chirurgien* (Paris, Lemerre, 1885), examine si le Philiatros qui a donné chez Juste (1537) *les Livres de thérapeutique ou méthode curative de Cl. Galien* n'est pas Rabelais lui-même. C'est à la fin du VIe livre que se trouvent deux gravures sur bois représentant « des instruments utiles pour contenir les membres fracturés, un glottotomon de l'invention de Me François Rabelais, docteur en médecine, et un syringotome. » L'examen du livre le détermine à reconnaître que ce n'est pas Rabelais, mais Jean Canappe qui se cache sous ce pseudonyme de Philiatros. A l'appui de son argumentation, nous signalons un indice qui semble lui avoir échappé. Le XIIIe livre est précédé d'un « huitain du translateur » qui contient en acrostiche le nom de J. Canappe.

J'ai pris plaisir confit en doux labeur,
Chirurgiens, vous rendre ces cinq livres
Auparavant un insigne docteur
Nous avoit fait du tiers francs et délivres
Au fruit commun plus que privé profit
Poursuivi j'ai ma première entreprise.
Persévérez, à tout le temps souffit :
En attendant autre chose promise.

II.

LICENTIATUS PRO DOCTORE AN HABEATUR?

Dans la notice biographique de son édition de *Rabelais* (t. I, p. 39), Rathery se demande comment Maître François « a pu dans deux publications telles que les *Alma-*

nachs de 1533 et de 1535 et dans un acte aussi solennel que sa *Supplicatio pro apostasia* de janvier 1536 s'attribuer le grade de docteur que les registres de la Faculté de Montpellier ne lui reconnaissent qu'au mois de mai de l'année suivante. »

M. Jacques Boulenger, dans son article sur *La Supplicatio pro apostasia et le bref de 1536*[1], rappelle d'abord que Rabelais ne s'intitule point docteur dans la première supplique, dite *Supplicatio pro apostasia*, 1536, mais dans la seconde supplique, dite *Supplicatio Rabelaesi*, d'une date vraisemblablement postérieure à son doctorat. Il explique ensuite (p. 128, note 5) comment ce titre de docteur a pu lui être donné par l'auteur du bref d'absolution, qui, reprenant les termes de la supplique, « *gradus* ad hoc susceptos », a cru bien faire en traduisant le mot *gradus* par l'énonciation formelle de ces grades : « ad bachalariatus, licentiativae et doctoratus gradus promotus ».

Il reste que dans les deux *Almanachs de 1533* et *1535* Rabelais est qualifié de docteur en médecine. Sans doute, dans l'*Almanach de 1533*, le second titre, qu'il usurpe avec autant de facilité : « Professeur en astrologie, » pourrait faire croire à une double plaisanterie. Mais l'*Almanach de 1535* mentionne, à côté de ce titre de docteur, une fonction officielle de Rabelais « Médecin du grand hôpital dudit Lyon ». Cette fois, il ne s'agit point de titres pour rire. On en est réduit à supposer que, dès cette époque, la réputation de Rabelais comme médecin était telle qu'on lui donnait familièrement le titre qui accompagnait à l'ordinaire le nom des médecins. Les actes officiels du grand hôpital ne le désignent, il est vrai, que sous le nom de médecin, tandis que son successeur, Pierre du Chastel, est qualifié de docteur[2]; mais il est possible que dans la pratique quotidienne on fût moins formaliste.

Pourrait-on trouver d'autres exemples de cet abus au XVIe siècle? En tout cas, un passage de Tiraqueau semble

1. Cf. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. II, p. 115 et 116.
2. Cf. éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 326.

indiquer que cette usurpation d'un titre considéré comme devant être acquis prochainement et sûrement n'était point exceptionnelle. On trouve en effet dans le *De Legibus connubialibus*, éd. de 1546, fol. 173, en manchette : « Pro facto habetur, quod proxime futurum est... Licentiatus pro doctore an habeatur, » et, dans le texte : « Sed idem[1] dicit quod licentiatus in favorabilibus habetur pro doctore; quia qui est in potentia actus, videtur esse in actu... »

Et Tiraqueau cite ensuite quelques auteurs, Bartolus, Alexandre d'Imola, qui sont d'un avis contraire. Puisque c'était une question de droit, discutée par les juristes, on peut croire qu'elle avait été soulevée à l'occasion d'un certain nombre de cas, sinon d'un abus commun.

Jean PLATTARD.

1. Baldus.

UNE MENTION INCONNUE

DU NOM DE « GARGUENTUAS ».

M. Abel Lefranc, dans son étude sur *Les plus anciennes mentions du « Pantagruel » et du « Gargantua » de Rabelais*[1], a montré que les allusions rencontrées jusqu'ici à ce dernier personnage n'étaient pas antérieures au Gargantua populaire de Rabelais, paru en 1532, notamment l'énigmatique mention de Charles Bourdigné en sa *Légende joyeuse de maistre Pierre Faifeu*[2].

Nous voudrions aujourd'hui attirer l'attention sur un texte postérieur à 1532, mais qui nous présente une version indépendante de Rabelais.

J'emprunte ce texte au célèbre ms. Lavallière, Bibl. nat., fr. 24341 (anc. Lav. 63), dont les 74 pièces éditées par Le Roux de Lincy et Francisque Michel[3] nous ont fait connaître un répertoire rouennais, compilé vers 1550[4].

Je relève cette allusion au fol. 146 b, dans la *Farce nouelle a cinq personnages, c'est a scavoir la mere de ville, le varlet, le garde pot, le garde nape et le garde cul* (fol. 144b).

Le garde-pot.

Moy! dame je suis la garde pot,
Garde robe, garde poupee,

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, III (1905), p. 217-221.
2. L'explicit porte la date du 1er mars 1532, n. st.
3. *Recueil de Farces, moralités et sermons joyeux publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale*. Paris, chez Techener, 1837, 4 vol. in-8° [tirage à 76 ex.]. Ce recueil est fort incorrectement publié et l'ordre des pièces n'y est pas respecté. Les éditeurs n'ont pas tenu compte non plus des corrections marginales et des surcharges contemporaines du manuscrit.
4. Petit de Julleville, *Répertoire du théâtre comique en France*, p. 6 et 10; É. Picot, *Le Monologue comique*, dans *Romania*, XV, XVI, XVII; É. Picot, *Théâtre mystique de Pierre du Val*. Paris, 1882, *passim*.

Garde bras, ausy garde espee,
Garde boyre et garde menger.

La mere de ville.

Tu es gardien estranger.
Et qui jamais vist de telz gardes?
Gardes canons[1], garde bombardes,
Garde espieulx, gardes alebardes,
Garde espee et garde bras?
Jamais le vailant Fier a bras
N'eust tant de charge que tu as.

Le varlet.

Il a gardé Garguentuas
Quant il trebuca aux enfers!

La mere de ville.

Dict donc quelz gens c'est que tu sers
Et m'en faictz icy le raport?

Le garde-pot.

Je suis le garde pot
De ma dame Relision...

Cette *Farce nouvelle* est à coup sûr une *Sottie* normande, probablement représentée à Rouen par les clercs du Palais[2]. Elle est très obscure, mais ses tendances protestantes bien nettes[3].

La Mère de Ville, qui n'est qu'une forme de la Mère

1. Leroux de Lincy et Francisque Michel lisent : *gardes a mons*. Notre leçon n'est pas douteuse.

2. *La Sottie en France, fragment d'un répertoire historique et bibliographique de l'ancien théâtre français*, par Émile Picot (extrait de la *Romania*, t. VII [1878]), p. 64-67.

3. Le ms. Lavallière est de ce point de vue fort curieux. M. É. Picot a mis ce fait en lumière dans son *Théâtre mystique de Pierre du Val et les libertins spirituels de Rouen au XVIe siècle*. Paris, 1882. Avant-propos, p. 7-9; p. III.

Sotte[1], préside une sorte de tribunal. Son valet Soucylet fait comparaître devant elle le garde-nape, le garde-pot, le garde-cul. Le garde-nape est un sacristain et son allégorie pourrait être entendue de la confession :

A ! s'il y a quelque brouillure...
Ils vous font blans comme fouaches :
Ce sont laueurs de male taches.

Le garde-pot de « ma dame Relision » représente la gourmandise des prêtres :

Tu as toujours le ventre plain.

Le garde-cul paraît être le complaisant qui, pour de l'argent, « endosse les fautes commises par les curés et les chanoines[2] ».

Il ne fault c'une seur fessue[3]
Ayant vouloir estre pansue
De quelc'un qui l'ayt regardee
Alors je perdroys mes profis.

M. É. Picot a daté cette pièce de Rouen, vers 1540, et les raisons qu'il donne de son induction sont fort judicieuses et très fortes[4].

1. Les ungs me nomment mere Sote
Despourueue de sens, peu habille;
Mais malgré eulx et leur cohorte
Sy serai-ge mere de ville.

Ce qui revient à dire que les Rouennais sont les fils de la Folie; *mere de ville* pourrait également contenir un calembour sur le *maire de la ville* qui régente la municipalité.

2. É. Picot, *Répertoire*, p. 66.

3. *Seur fessue* est précisément une des farces du ms. Lavallière. Le Roux de Lincy et Francisque Michel font la singulière faute de lecture de *Seur Fesne*.

4. *Répertoire*, p. 65. La ballade qui ouvre la Sottie contient une allusion au célèbre voyageur dieppois Jean Parmentier, mort en 1530. D'autre part, les tendances protestantes de l'auteur ne permettent pas de croire qu'une semblable pièce ait pu être jouée à

Que faut-il retenir de cette allusion à *Garguentuas* vers 1540?

Il nous faut d'abord remarquer la juxtaposition de *Fierabras* et de *Garguentuas*, indice possible d'une légende héroïque et populaire, dont la tradition aurait été orale au temps de Rabelais.

Faut-il voir dans la chute de *Garguentuas* aux enfers le nom d'un démon, hypothèse qui créerait un parallélisme séduisant avec le nom de Pantagruel[1]? C'est ce que nous ne pouvons affirmer.

Dans tous les cas, la forme de *Garguentuas* doit être rapprochée du nom de *Gargantuas* (un sobriquet sans doute) signalé ci-dessus par M. A. Thomas. Mais l'allusion de la Sottie de la Mère de Ville, comme le livret troyen[2] du XVIIIe siècle, attestent en outre une tradition légendaire, indépendante de la création de Rabelais. Il nous faut savoir maintenant dans quelle mesure ce dernier l'a connue et modifiée.

Pierre CHAMPION.

Rouen après 1540. Le Parlement de Rouen, rétabli en 1541, poursuivit en effet avec soin les protestants.

1. Pantagruel est d'abord le nom d'un personnage de Diable dans les Mystères; puis ce mot désigne une drogue corrodante (voir les *Actes des Apôtres*, II, fol. 149).

2. Il faut noter ici encore la conservation de la graphie Gargantuas : *La Vie du fameux Gargantuas, le plus terrible geant qui ait jamais paru sur la terre, traduction nouvelle dressée sur un ancien manuscrit qui s'est trouvé dans la bibliothèque du Grand Mogol.* A Troyes, chez Garnier, imprimeur-libraire, rue du Temple, avec permission, in-8° de 47 pages [privilège du 19 mai 1737].

COMPTES-RENDUS.

Gustave Cohen. *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge.* Paris, H. Champion, 1906. In-8°, 304 p., 6 pl.

Il faut féliciter M. Cohen, l'auteur de cette substantielle étude sur la *Mise en scène* au moyen âge, d'avoir fait table rase des dissertations littéraires de ses devanciers. Usant largement de la méthode documentaire et comparative, il a dépouillé, pour le drame liturgique, les quelques centaines de textes imprimés et manuscrits que nous possédons pour en extraire les indications précieuses fournies par les rubriques. Quant aux mystères de la fin du moyen âge et de la Renaissance, — période intéressant particulièrement la *Revue des Études rabelaisiennes*, — il a complété les renseignements fournis par les incunables ou les manuscrits de Paris, Chantilly, Bruxelles, par les documents d'archives, comptes de villes, relations et mémoires, mis au jour par de récentes publications françaises et étrangères. Sans doute, nous aurions aimé, sur ce point spécial, avoir à signaler quelques découvertes personnelles à M. Cohen, mais nous comprenons aisément que le manque de temps et l'éloignement lui aient interdit de longues recherches d'archives. Nous le complimentons sans restriction sur sa mise en œuvre excellente et sur l'esprit critique qu'on retrouve à chaque page de son livre.

C'est ainsi qu'il apporte un nouvel appoint à l'ingénieuse théorie de M. Émile Mâle sur le renouvellement de l'art par les mystères au xve siècle, et qu'il fait justice de l'erreur encore accréditée par d'excellents érudits qui accordent à la scène des mystères cinq ou six étages superposés. Les décors, comme le prouve M. Cohen, étaient juxtaposés sur une seule ligne, généralement cintrée. Tout au plus, lorsque l'espace manquait, rangeait-on parfois les « mansions » sur deux étages, un peu en retrait l'un sur l'autre. Seul le paradis, en souvenir évidemment de la position qu'occupaient les anges dans le drame litur-

gique, sur les galeries hautes de l'église, dominait toujours la scène. C'était un véritable étage, monté sur piliers, où se tenaient pendant tout le mystère les habitants des célestes demeures et où s'élevaient par « la volerie » Jésus, les anges et les saints.

Arrêtons-nous sur ce mot « volerie », qui se retrouve dans le passage bien connu du l. III, ch. XXVII, où Rabelais parle de la Passion de saint Maixent : « Le porte-cole (régisseur-souffleur) abandonna sa copie; celuy qui jouoit saint Michel descendit par la volerie. » Marty-Laveaux, dans son glossaire, traduit ce terme par « partie élevée des anciens théâtres ». Il prête ainsi bien gratuitement un non-sens à Rabelais. Si la volerie eût signifié le paradis, l'auteur eût écrit « descendit *de* la volerie » et non *par*. En réalité, la volerie désignait les appareils, cordes, fil d'archal, pivots à vis, contrepoids et autres engins disposés pour enlever certains acteurs au paradis pendant le cours de l'action. Ces trucs étaient autant que possible dissimulés aux yeux des spectateurs par un pilier ou un décor. C'est ainsi qu'au IIIe livre des « Actes des apôtres » on trouve cette note : « H. (saint Pierre) doit aller près d'ung pillier de paradis et se attacher pour monter comme une ascension quand temps sera. »

Dès lors, on comprend très bien la phrase de Rabelais. L'acteur qui, à saint Maixent, jouait saint Michel trônait au paradis avec les séraphins, les chérubins et les anges. Pour être plus vite en bas, il ne prit pas la peine de descendre par l'échelle, mais il se laissa glisser par les cordages de la « volerie ».

Comme on le voit, il y a beaucoup de profit à tirer du livre de M. Cohen, et sa lecture sera indispensable à tous ceux qui voudront désormais étudier le théâtre du moyen âge et de la Renaissance. Il est malheureusement regrettable qu'un ouvrage de cette valeur, et qui ne sera pas refait de longtemps, manque d'une table de noms propres et surtout d'un glossaire des termes spéciaux.

H. CLOUZOT.

S.-C. GIGON. *La Révolte de la Gabelle en Guyenne, 1548-1549*. Paris, H. Champion, 1906.

Pendant que Rabelais achevait d'écrire et publiait son *Quart*

livre, les provinces qu'il avait habitées ou visitées dans sa jeunesse, la Saintonge, l'Angoumois, la Guyenne, étaient le théâtre d'une insurrection de misère dont son livre, à deux reprises, évoque le souvenir. Exaspérés par les vexations fiscales de François Ier et de Henri II, qui avaient étendu le régime des *greniers à sel* aux provinces limitrophes des marais salants, jusque-là favorisées du privilège du *quart de sel,* les paysans de l'Angoumois et le populaire de Bordeaux se soulevèrent, au signal du tocsin, contre les *commissaires* du fisc et les *gabelleurs,* c'est-à-dire contre tous les riches, soupçonnés d'avoir des parts dans la ferme du sel récemment instituée. C'est cette Jacquerie des *pitauts* de Guyenne et d'Angoumois qui fait l'objet du livre de M. Gigon.

Pour la première fois, cette question d'histoire est étudiée d'après des pièces officielles. Il en résulte d'importantes rectifications à la chronologie des événements. C'est ainsi que jusqu'à présent les plus sérieuses histoires générales de la France, sur la foi de De Thou, plaçaient au 20 août 1548 l'entrée à Bordeaux de l'armée royale commandée par Montmorency. Pourtant des documents d'archives établissent, contrairement au témoignage de De Thou, que c'est le 21 août qu'eut lieu le massacre du gouverneur de Bordeaux par la populace, le crime capital de l'insurrection, celui qui décida Henri II à confier le soin de la répression à Montmorency, — alors en Piémont. — Mais un examen diligent de lettres du cardinal de Guise, du tableau des logis de la colonne Montmorency, et d'une revue d'effectif, a permis à M. Gigon de fixer définitivement au 20 octobre la date de l'arrivée du connétable à Bordeaux. Toutes les dates de l'insurrection et de sa répression ont été établies avec la même rigueur : on suit, — avec émotion, — semaine par semaine, les progrès de la révolte en Saintonge, en Angoumois, à Bordeaux; on assiste, étape par étape, à la mobilisation et à la concentration des colonnes d'Aumale et de Montmorency.

Dans quelle mesure l'étude de Rabelais peut-elle profiter de cette chronologie si rigoureusement fixée? Le chap. LXVI du *Quart livre,* qui contient une allusion au tocsin sonné contre les commissaires et gabelleurs, n'appartient pas à l'édition partielle de 1548, mais à celle de 1552. Or, on s'est demandé si le IVe livre était entièrement rédigé lorsque Rabelais en détacha

l'édition partielle de 1548. Le mot *jadis* (*tel que jadis soulaient les Gascons en Bourdelais faire contre les gabelleurs*) semble indiquer que l'allusion se rapporte à un fait déjà ancien. Comme c'est en juillet 1548 qu'éclata l'insurrection, il est vraisemblable que ce chapitre a été rédigé plus tard, c'est-à-dire après la publication de l'édition partielle, parue avant la fin de 1548.

Quant à la deuxième allusion, elle appartient au *Nouveau prologue,* que d'autres indices permettent de dater de 1551. *Icy sont les Gascons renians et demandans rétablissement de leurs cloches.* Un arrêté pris par Montmorency le 25 octobre 1548 avait prescrit l'enlèvement et le bris des cloches qui avaient appelé le peuple à la révolte. L'ordre fut exécuté immédiatement. En juillet 1549, un témoin constate qu'on n'entend nulle cloche à Barbezieux (cf. p. 177). Mais l'insurrection des pitauts, quoique réprimée, ne devait pas rester sans résultat : en septembre 1549, la gabelle fut supprimée et le *quart de sel* rétabli dans les provinces où il existait en 1542; en octobre 1549, par lettre patente, le roi accordait une amnistie aux révoltés : il ne parlait pas de la restitution des cloches. C'est sans doute alors, — mais alors seulement, après que le roi eut témoigné de ses bonnes dispositions en délivrant ces provinces des Lansquenets qui les « angarioient », — que les Gascons s'enhardirent jusqu'à demander le rétablissement de leurs cloches. Et Rabelais, dans son *Prologue,* rappela leur requête à l'esprit du « tant bon, tant vertueux et des cieux bénist roi Henry ».

Telles sont les contributions que peut apporter à l'étude de l'œuvre de Rabelais le livre de M. Gigon. Mais on profitera aussi des aperçus qu'il ouvre sur divers aspects de la vie des gens du XVIe siècle. Des études précises sur la gabelle et sur la condition des paysans de la Guyenne; des tableaux, aussi minutieux que vivants, d'une mobilisation et d'une concentration de troupes; des documents sur les mœurs de la légion étrangère des Lansquenets; une collection intéressante de pièces justificatives recommandent cet ouvrage à tous ceux qui sont curieux de mieux connaître l'époque de Rabelais.

J. PLATTARD.

Joseph DE ZANGRONIZ. *Montaigne, Amyot et Saliat.* Paris, H. Champion. In-8°, XVI-196 p. (Bibliothèque littéraire de la Renaissance.)

M. de Zangroniz, s'inspirant de la méthode exposée par M. Thuasne dans ses *Études sur Rabelais*, s'est avisé de rechercher si Montaigne, lui aussi, ne devait pas la plupart de ses citations d'auteurs anciens à des contemporains, et particulièrement aux traducteurs de Plutarque et d'Hérodote, Amyot et Saliat (*Les Neuf livres des Histoires de Hérodote*, traduits par Saliat en 1556). Les éloges décernés au « Plutarque françois », les déclarations même de Montaigne : « Je desroberay ici les mots mêmes de Plutarque, » de nombreuses ressemblances littérales entre le texte des Essais et celui de ces traductions permettent de déterminer exactement les sources des emprunts de Montaigne[1]. M. de Zangroniz, constatant certaines différences dans la nature et le choix des citations entre l'édition de 1580 et celles de 1588 et 1595, y voit des témoins de l'évolution des idées de Montaigne et il cherche dans sa biographie les motifs de ces changements de goût ou d'humeur. Méthode légitime assurément, mais peu féconde. En effet, il apparaît que la plupart des citations intéressantes comme documents sont dictées par le choix des sujets traités dans les chapitres ajoutés en 1588, Plutarque et Hérodote n'étant pour Montaigne que des répertoires de témoignages historiques invoqués pour contrôler son expérience personnelle. En définitive, c'est donc toujours aux réflexions que Montaigne tire de son propre fonds qu'il faut recourir pour connaître ses sentiments et en suivre le développement.

A cette enquête psychologique s'ajoutent d'intéressantes remarques sur le style des Essais qui ont été suggérées à M. de Zangroniz par la comparaison du texte de Montaigne avec celui d'Amyot ou de Saliat. Il nous montre notre Gascon renchérissant sur l'héroïsme des personnages du Plutarque

1. A la réserve du passage du l. I, chap. XX, cité p. 168, qui diffère radicalement du texte de Saliat, t. II, fol. LXV v°. En effet, dans Hérodote, Amasis est affranchi de l'obsession funeste par les prières de Ladice. Montaigne, au contraire, cite cette anecdote comme un cas singulier d'auto-suggestion : c'est par ses propres vœux à Vénus qu'Amasis est « remis » de son impuissance.

français et leur prêtant une attitude plus avantageuse ou un verbe plus mâle. P. 38 : « D'un pied de valeur, avouoit Montaigne, j'en fays volontiers un pied et demy. » Il est regrettable que M. Zangroniz n'ait pas poussé plus loin cette étude du style de Montaigne, facilitée par la disposition sur deux colonnes du texte des Essais et de celui des traducteurs. Il aurait pu nous montrer Montaigne prêtant à Plutarque le style antithétique de Sénèque (p. 58 et *passim*), préférant à la traduction littérale d'Amyot un équivalent familier (p. 57 : « Poltron substitué à demi-femme ») et le plus souvent relevant de quelque trait pittoresque le style de son modèle (p. 65, cit. 1, etc.). Il reste qu'un des mérites de son livre est de suggérer et de faciliter cette étude.

Jean PLATTARD.

Dr Hanns HEISS. *Studien uber die burleske Modedichtung Frankreichs im XVII Jahrhundert.* Erlangen, 1905. In-8°, 248 p. numérotées de 450 à 697. (Tirage à part des *Romanischen Forschungen* de Vollmöller, t. XXI, 2e partie.)

Comme le livre de M. Bamann : *Die burleske Elemente in Rabelais' Werk* (voy. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 99), l'ouvrage de M. Heiss se rattache à la *Geschichte der grotesken Satire* de M. Schneegans. Ce maître éminent a eu le grand mérite de définir avec précision toutes les formes de la littérature comique : la satire, la caricature, le bouffon, le grotesque, le burlesque, etc. Il a divisé le royaume du rire en départements, qu'il est désormais possible d'étudier à part. Le burlesque consiste, d'après M. Schneegans, à « se rire de ce qui est élevé ou sublime, sans aucune pensée de satire, pour le simple plaisir d'abaisser ce dont la perfection nous irrite à la longue ». On peut discuter cette définition, et M. Heiss lui-même nous apprend que le mot de burlesque a eu au XVIIe siècle bien d'autres sens que celui-là (p. 450-451). Mais cette définition n'en répond pas moins à une certaine forme du comique, à une série de procédés bien définis et permet dès lors à M. Heiss de tracer avec précision les limites de son sujet.

Le type du burlesque sera au XVIIe siècle la *travestie*. La période où fleurit cette forme littéraire se restreint à quelques

années : 1648-1652. Avant 1648, les exemples de burlesque ne manquent pas depuis la publication de l'*Histoire macaronique* de Coccaie jusqu'au *Typhon* de Scarron (1644), en passant par Hardy, le *Parnasse* et le *Cabinet satirique*, Saint-Amant et Charles Sorel. Mais ce ne sont là que des essais isolés. La mode du burlesque se déchaîne seulement à partir de 1648. C'est à l'étude très approfondie de cette période que sont consacrées les 250 pages de M. Heiss.

Il est naturellement impossible d'entrer dans le détail de l'ouvrage, dont voici les divisions générales : Introduction; ch. I : la Poésie burlesque en France avant Scarron; ch. II : Floraison et décadence de la poésie burlesque : *a)* Scarron et les Travesties de Virgile; *b)* Dassoucy et les Travesties d'Ovide; *c)* Travesties d'autres auteurs et Fantaisies burlesques; ch. III : le Style burlesque; ch. IV : la Poésie burlesque dans le cadre de la poésie et de la culture contemporaines. Le ch. II a paru à part comme dissertation inaugurale à Würtzburg.

L'ouvrage de M. Heiss n'est pas seulement bien documenté et consciencieux, comme on est en droit de l'attendre d'une thèse, il est aussi très vivant, très attachant. Les citations sont nombreuses et bien choisies; le texte, qui n'a souvent pour tâche que de les relier et de les commenter, est vif et clair. C'est un ouvrage qui ne fait pas peu d'honneur à la jeune école de Würtzburg, dont cette revue à déjà reçu quelques travaux intéressants. Un très bon index complète le livre de M. Heiss. Il eût été peut-être utile de donner à part la table des auteurs cités, qui sont très nombreux, et dont la liste eût formé une véritable bibliographie du burlesque français au XVIIe siècle.

J. BARAT.

Charles DE LA RONCIÈRE. *Histoire de la marine française.* T. III : *Les Guerres d'Italie. Liberté des mers.* Paris, Plon, 1906. In-8°, 612 pages.

La publication du grand ouvrage de M. de La Roncière se poursuit avec une régularité digne d'éloges. Grâce à l'étonnante activité de cet infatigable historien, nous posséderons dans quelques années une histoire complète et admirablement documentée de l'ancienne marine française, histoire qui comblera une lacune considérable dans les annales de notre pays. Après un premier volume, intitulé : *Les origines,* et un second,

réservé à la *Guerre de Cent ans* et à la *Révolution maritime*, M. de La Roncière nous en donne aujourd'hui un troisième, entièrement consacré à la période de la Renaissance, sous ce titre : *Les Guerres d'Italie. Liberté des mers.* Ce nouveau volume intéresse tout particulièrement, — ai-je besoin de le faire remarquer? — les lecteurs de notre *Revue.* Les amis du XVIe siècle constatent avec une vive satisfaction que les ouvrages généraux et les monographies essentielles, dont l'absence se faisait si grandement sentir en ce qui touche cette époque, se succèdent depuis quelque temps avec une rapidité pleine de promesses. Après le beau volume de notre confrère M. H. Lemonnier dans l'*Histoire de France* de Lavisse, est venu le savant manuel des *Sources de l'histoire de France, Le XVIe siècle,* de notre confrère M. H. Hauser (dont nous rendrons compte dans le prochain fascicule). La publication du volume de notre confrère M. F. Brunot dans sa remarquable *Histoire de la langue française* est imminente. Après les solides monographies de nos confrères H. Hauvette et Bourrilly sur Alamanni et Guillaume du Bellay, — pour ne citer que les plus récentes, — on nous annonce maintenant celle que M. Delaruelle va consacrer à Guillaume Budé. Les études relatives au XVIe siècle tendent enfin à conquérir la juste place qui leur a été contestée pendant trop longtemps.

Je ne puis songer à résumer ici l'œuvre si ample de M. de La Roncière. Il me suffira d'en louer la richesse d'information, la composition habile et le style vivant pour inspirer à nos lecteurs le désir de la lire et de goûter par eux-mêmes les révélations vraiment surprenantes qu'on y rencontre à chaque pas. On s'aperçoit, en lisant ce livre, que l'expansion maritime de la France au temps de Rabelais forme l'un des chapitres à la fois les plus curieux et les moins connus de notre histoire nationale.

L'expédition de Charles VIII à Naples fournit la matière des premières pages du volume. Nous passons ensuite en Orient, et l'auteur nous fait connaître ce que fut le rôle de notre pays dans les contrées du Levant, sous le règne de Louis XII, roi de Jérusalem et des Deux-Siciles, duc de Milan, seigneur de Gênes. Je signalerai spécialement l'épisode d'une bataille de « Navarin-Lépante », totalement ignorée, qui dura quatorze jours et qui vit soixante mille Turcs et Vénitiens en présence (1499). Les chapitres suivants traitent des expéditions

d'Italie sous le même monarque et de la Sainte-Ligue, qui amène le pape, l'empereur, les rois d'Espagne et d'Angleterre, les Suisses et les Républiques italiennes à se coaliser contre la France. Nous arrivons ainsi à la découverte du Nouveau-Monde. Les Normands et les Bretons furent les premiers Européens qui abordèrent au Brésil. L'*Espoir* appareilla, le 24 juin 1503, au port de Honfleur et atterrit, en janvier 1504, à la côte méridionale du Brésil. A la fin de l'année, on trouve nos marins, d'après le journal de leur campagne, à Bahia. Dans les pages qui suivent, M. de La Roncière nous montre les Bretons en possession du « secret » de Terre-Neuve. Cette région devient le fief de nos marins. Avec le règne de François Ier, nos regards se retournent encore une fois du côté de l'Orient. Le jeune roi se fait le promoteur d'une paix universelle qui serait le prélude de la croisade. Après l'épisode de Barberousse, s'offre celui, si émouvant, des derniers jours de Rhodes (1522). A partir de ce moment, la rivalité de François Ier et de Charles-Quint occupe une notable partie du volume. Il y a là tout un côté souvent négligé de ce duel mémorable, exposé pour la première fois avec l'ampleur désirable. Les pages intitulées : « Croisade ou alliance turque? » s'y rattachent directement. Mais je recommande plus spécialement à l'attention des rabelaisants les chapitres consacrés à « Ango et la liberté des mers » et surtout à Jacques Cartier. J'ai déjà signalé la confirmation apportée par M. de La Roncière aux idées développées dans les *Navigations de Pantagruel*, dont il adopte les conclusions (voy. p. 256, 319, 329, 446, 557, etc.). En ce qui touche le règne de Henri II, l'appoint vraiment nouveau n'est pas moins considérable. On lira avec un intérêt particulier le chapitre : « Henri II précurseur de Colbert ». Nous ne retiendrons ici que les pages consacrées à « l'invasion de l'Angleterre » et à « l'intervention en Écosse ». M. de La Roncière raconte en détail les expéditions en Écosse qui eurent lieu en 1548 et en 1549 (premier départ de la flotte en décembre 1547). En juin et juillet 1548 se déroulèrent d'importantes opérations maritimes dans les parages d'Édimbourg et de Haddington. Toutefois, d'accord en cela avec notre confrère M. Tilley, qui m'avait écrit à ce sujet, notre auteur date de l'année suivante (juillet 1549) le coup de main de l'île d'Inch-Keith, dont il est parlé dans les *Navigations de Pantagruel* (p. 167). Pour le reste de cet épisode des affaires d'Écosse, M. de La Roncière con-

firme mes observations, notamment en ce qui touche les opérations dirigées contre l'île de Sercq, dont il est question dans les *Navigations* (p. 169), et qui doivent être rapportées, comme nous l'avons dit, à l'année 1549. Tout cela concourt à fortifier nos précédentes indications sur la composition de la deuxième partie du *Quart-Livre*, qui semble bien être antérieure à 1550 (voy. *Navigations*, p. 168-169). Enfin, un curieux chapitre sur « Les isles du Pérou » termine le troisième volume de cette magistrale *Histoire de la marine française*.

Abel Lefranc.

CHRONIQUE.

Société des Études rabelaisiennes. — La Société s'est réunie, le 28 juin 1906, à l'École des Hautes-Études, sous la présidence de M. Abel Lefranc. Assistaient à la séance : Mlle Bilibine, MM. A.-F. Bourgeois, H. Clouzot, le général Colonna, le Dr Paul Dorveaux, le Dr Folet, Lazard, Lefranc, Mme G. Louis, Loviot, A. Maugeret, L. Pinvert, Poisson, Tausserat-Radel, A. Thomas.

Après avoir prononcé à l'unanimité l'admission des nouveaux membres, l'assemblée a écouté avec le plus vif intérêt des communications de M. A. Thomas sur *Gargantua en Limousin avant Rabelais*, de M. le Dr Folet sur *Rabelais et les saints préposés aux maladies*, et de M. H. Clouzot sur *Rabelais à Nancy*. Nous reproduisons ces trois communications dans ce fascicule.

Gargantua en Limousin avant Rabelais. — A la suite de la dernière séance de la Société, M. le président a reçu l'intéressante lettre suivante :

29 juin 1906.

Mon cher président,

Je n'ai pas osé, à la séance d'hier, prendre la parole, moi profane, après M. Thomas. De vous à moi, je suis plus brave. Voulez-vous me permettre une simple observation?

Elle est relative à l'*s* finale du nom de notre personnage dans le texte dont on nous a parlé : Gargantua*s*.

Je pense qu'on pourrait peut-être lui accorder plus d'importance que M. Thomas ne m'a paru le faire dans sa curieuse communication. Et cela pour les raisons suivantes :

1° Ce texte n'est pas l'œuvre d'un philologue, mais d'un scribe quelconque. Celui-ci a dû écrire le mot comme il l'entendait prononcer. Il y avait apparemment, avant Rabelais, un sobriquet proverbial, porté ici et là par des personnages répondant à un certain type : Gargantuas. On disait : c'est un Gargantuas (prononcé Gargantuass).

2° Rabelais s'approprie le mot sous la forme Gargantua. Pourquoi

fait-il ce changement? C'est affaire à lui. Mais remarquons que, même chez lui, nous trouvons une trace (bien certaine, je crois), de la forme Gargantua*s* dans le calembour étymologique de Grandgousier : « Que grand tu as ! » calembour jusqu'à présent considéré comme médiocre et qui paraîtra plus estimable par la connaissance que nous avons maintenant de la forme primitive Gargantua*s*.

3° Et qui sait si ce n'est pas précisément ce calembour qui a amené Rabelais à adopter la forme nouvelle Gargantu*a*? Je m'explique. Pour que le calembour fût bon *pour l'oreille* (ce qui avait le plus d'importance, puisque Rabelais rapporte un propos de Grandgousier), il fallait la forme nouvelle Gargantu*a*.

Encore une fois, excusez ma prétention de parler après les doctes...

Bien cordialement à vous.

Lucien Pinvert.

Une édition inconnue des Chroniques de Gargantua. — C'est le titre de la communication, — faite le 4 mai par M. Henri Omont à l'Académie des inscriptions, — que nous annoncions dans notre dernier fascicule (voy. *Comptes-rendus des séances...*, 1905, p. 187 et suiv.; tirage à part, 6 p. in-8° avec fac-similés).

L'édition présentée par M. Omont a été découverte par M. Fécamp, bibliothécaire de l'Université de Montpellier; elle avait échappé aux recherches de l'auteur de la dernière *Bibliographie rabelaisienne*, M. Plan. « C'est un mince volume, imprimé en caractères gothiques, de format petit in-8°, composé de quatre cahiers, portant les signatures A à D, les trois premiers de huit feuillets, et le quatrième de quatre seulement; de ces 28 feuillets, dont chacun compte vingt-deux lignes à la page, les trois premiers ne sont pas chiffrés, mais les suivants portent une foliotation de I à XXV. Le titre, disposé sur quatre lignes et au-dessous duquel est une gravure sur bois, de 85 millimètres sur 70, représentant le combat de David contre Goliath, occupe tout le premier feuillet.

« Au verso du titre commence la table des vingt-trois chapitres des *Chroniques*, qui ne sont point numérotés, non plus que dans le volume, mais accompagnés de renvois aux feuillets; au fol. 3 v° se trouve le « Prologue capital » et au fol. 4 le début du texte des *Chroniques*, dont les feuillets sont numérotés de I à XXV. Au bas du fol. XXV v° (28e et dernier feuillet du volume), on lit, mais sans aucune mention de date, les noms des deux imprimeurs et libraires parisiens Alain Lotrian et Denys Janot.

« L'association de Lotrian et de Janot, qui dura quinze ans environ, de 1530 à 1544, ne permet malheureusement point de fixer la date de ce petit volume. Mais il faut le rapprocher d'une autre édition des *Chroniques de Gargantua,* également sans date, et dont on ne connaît aussi qu'un seul exemplaire, aujourd'hui conservé à la bibliothèque municipale de Besançon. Cet exemplaire, qui a été décrit avec beaucoup de soin par M. Plan, sous le nº 5 de sa *Bibliographie rabelaisienne*, offre exactement le même titre, mais avec les lignes coupées différemment et au-dessous un bois aussi tout autre.

« Les caractères gothiques qui ont servi à l'impression du volume sont d'un corps moins fort, qui n'est pas de même gravure, et l'exemplaire compte 24 feuillets (au lieu de 28), non chiffrés, avec 25 lignes (au lieu de 22) à la page. Les vingt-trois chapitres des *Chroniques* s'y retrouvent dans le même ordre, mais leurs titres sont numérotés, aussi bien au cours du volume que dans la table. Autant de différences de détail qui permettent de distinguer ces deux éditions sans doute contemporaines.

« Les fac-similés zincographiques donnés par M. Plan de quelques pages de l'exemplaire de Besançon permettent de pousser la comparaison un peu plus loin encore entre ces deux éditions. La table des chapitres (reproduite en note), le « Prologue capital », le premier chapitre des *Chroniques* ne présentent que quelques légères variantes orthographiques. Mais il n'en est pas de même de la dernière page de chacun de ces deux petits volumes, dont les textes différents méritent d'être rapprochés :

(MONTPELLIER.)

Adonc le geant *avoit la veue basse,* print une grosse massue de boys, dont il cuydoit frapper Gargantua; [v°] mais il en frappa ung gros chesne, lequel il abbatit. Alors ledit Gargantua le va prendre et luy ploya les reims en la *forme* et maniere que l'on playeroit une douzaine d'esguillettes, et le mist en sa gibeciere et le porta tout mort à la court du roy Artus. Ainsi vesquit Gar-

(BESANÇON.)

Adonc le geant prit une grosse massue de boys, cuydant frapper Gargantua; mais il frappa ung gros chesne, lequel il abbatit. Alors ledict Gargantua le va prendre et luy ploya les reins en la maniere que l'on ployeroit une douzaine d'esguillettes, et le mist en sa gibeciere, et le porta tout mort à la court du roy Artus. Ainsi vesquit Gargantua au service du roy Artus l'espace de

gantua au service du roy Artus l'espace de deux cens *ans* troys moys et quatre jours justement; *puis il fut porté par Morgain la fée et Melusine en Faerie avecques plusieurs autres, lesquelz y sont a present.*

deux centz trois moys et quatre jours justement; *et depuis fut es Italies à la guerre contre ung autre tres redoubté puissant prince nommé Galimassue, et de là se poursuyvirent l'ung l'autre jusques en France par grosses batailles, comme on peult veoir au livre de Galimassue.*

« Faut-il voir dans cette addition finale du texte de l'exemplaire de Besançon une preuve de l'antériorité de celui de Montpellier? Il serait peut-être téméraire de l'affirmer avant d'avoir pu rapprocher et comparer ces deux éditions; mais il semble bien, en tout cas, que toutes deux sont antérieures à une autre édition, décrite par M. Plan sous le nº 7 de sa *Bibliographie rabelaisienne*. Le texte des *Chroniques de Gargantua* dans cette édition, dont une note manuscrite peut faire rapporter la date à l'année 1534 au plus tard, compte quarante et un chapitres (au lieu de vingt-trois), tandis que les éditions antérieures, datées de 1532 et 1533, offrent un texte divisé en dix-huit chapitres; il semble par suite que la date de cette petite édition parisienne des *Chroniques de Gargantua* peut être approximativement rapportée à l'année 1533. »

Une Académie Rabelais a Oxford... ou ailleurs. — M. Anatole France, marchant sur les brisées de son illustre maître, M. du Clos des Lunes, s'occupe à rassembler les matériaux épars de l'histoire des Pingouins. On attribue, nous dit-il, dans *Le Journal* du 20 juillet 1906, on attribue à ce peuple une origine celtique. « C'est ce qu'on fait pour plusieurs peuples dont on ne connaît pas l'origine. » Mais il est très malaisé de retrouver ses monuments. Ayant fouillé sur le rivage de l'Océan un tumulus inviolé, M. Anatole France y a découvert, selon l'usage, des haches de silex, des épées de bronze, des monnaies romaines et une pièce de vingt sous à l'effigie de Louis-Philippe Ier, roi des Français, mais il n'y a rencontré aucune trace des Pingouins. Heureusement il existe un manuscrit inédit qui renferme des renseignements précieux : c'est la chronique de Johannes Talpa, religieux du monastère de Beargarden. Or, cet ouvrage inédit, qui renferme des renseignements précieux (M. Anatole France paraît avoir de bonnes raisons pour l'affirmer), provient indubitablement de la fameuse biblio-

thèque de Saint-Victor et il est conservé par « l'Académie Rabelais, à Oxford ».

Mais qu'est-ce que cette Académie Rabelais? Nous avons vainement cherché à le savoir. Personne n'a pu nous renseigner sur son existence. Pourtant M. Anatole France, qui en est membre, publie une lettre que nous reproduisons ici :

Christ Church. Oxford (England), 29 nov. 1893.

Au créateur de l'Abbé Jérôme Coignard, hæc feliciter.

Monsieur,

Nous avons ici une petite Société de professeurs et autres, en l'honneur de Rabelais. Il n'y a pas longtemps, nous avons décidé de vous offrir un fauteuil honoraire dans cette Société, et, si vous voulez bien accepter cet honneur, le seul que nous puissions vous proposer, car la Société n'existe que pour la propagation des vraies lumières pantagruéliques, nous nous estimerions bien heureux.

Nous avons lu la *Rôtisserie* et, surtout, les *Opinions de Monsieur Jérôme Coignard* avec grand plaisir, car c'était facile à voir qu'il régnait dans ces deux livres le bon sens et l'esprit de Maître François, notre patron. Ces qualités, accompagnées d'une charité évangélique, sont assez rares, comme vous admettrez facilement, de nos jours. Aussi nous avons voulu vous remercier d'en avoir fait preuve dans ces deux œuvres, et nous n'avons pu trouver mieux que de vous soumettre la proposition avant-dite. J'aurais voulu le faire dans des termes mieux choisis et plus idiomatiques, mais le bon vouloir y est, toutefois, et l'ami de l'abbé Jérôme comprendra que la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a.

Dans l'espérance de recevoir votre consentement, et en vous priant d'agréer nos sentiments bien respectueux, j'ai l'honneur de me souscrire,

Pour la Société :

Frédéric York Powell.

Christ Church, Oxford.

A Monsieur,

Monsieur Anatole France.

(L'original est sur papier vergé, sans filigrane.)

Nous allons continuer nos recherches. Il nous reste encore à interroger MM. Silvestre Bonnard et Bergeret. Espérons que ces illustres savants nous pourront enfin procurer tous les renseignements désirables sur le manuscrit de la bibliothèque de Saint-Victor et sur l'« Académie Rabelais, d'Oxford ».

J. B.

Gambetta et Rabelais. — Nous l'avons déjà dit : Gambetta avait un culte véritable pour l'œuvre de Maître François. On le sait par de multiples témoignages, auxquels il faut ajouter celui de M. Étienne. Au mois de juin dernier, le ministre de la Guerre prononçait, à la suite d'un banquet qui lui avait été offert par la municipalité de Chinon, un discours dont nous détachons ce passage :

« Chaque soir, avant de s'endormir, Gambetta lisait un chapitre de Rabelais, et le lendemain il disait : « C'est avec Rabe-« lais que je veux faire une bonne, saine et patriotique poli-« tique pour mon pays. » J. B.

Un nouvel « ex-libris ». — On lit dans *Le Temps* du 17 juin 1906 :

On nous écrit de Rome que M. Pierre-Paul Plan vient de trouver chez un bouquiniste romain un exemplaire des *Moralia*, de Plutarque, de l'édition princeps aldine de 1509, ayant appartenu à François Rabelais et portant, sur le titre, la signature du grand Tourangeau, et, sur quelques pages, des annotations marginales de sa main.

Parmi les douze ou quatorze volumes de la bibliothèque de Rabelais signalés jusqu'à présent (quatorze, en comptant un *Galien* et un *Nouveau Testament* aujourd'hui disparus, mais mentionnés en 1736 par le voyageur Étienne Jordan), figuraient déjà un exemplaire des *Moralia* de Plutarque, imprimé à Bâle en 1542, et deux traités extraits du même ouvrage et imprimés à Paris en 1509 et 1512.

On a, depuis longtemps, attiré l'attention sur les emprunts faits par Rabelais à Plutarque et particulièrement à ses *Œuvres morales*. L'examen des annotations manuscrites de l'exemplaire aldin a mis M. Pierre-Paul Plan sur la trace de plusieurs autres emprunts analogues qui avaient jusqu'ici passé inaperçus. Il en fait l'objet d'une étude, actuellement sous presse, et qui fournira une utile contribution au commentaire de *Pantagruel*.

L'étude en question a paru dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome (t. XXVI, p. 195-249; tirage à part), sous ce titre : *Rabelais et les « Moraulx de Plutarche », à propos d'un ex-libris*.

L'édition de Plutarque est celle qui parut chez Alde en 1509; l'exemplaire de M. Plan est relié en deux volumes. — A en juger par les fac-similés publiés au cours de l'article, la signature paraît être de la main de Rabelais. Je serais moins affir-

matif au sujet des mots *Tomus secundus Moralium Plutarchi,* placés dans un cartouche dessiné à la plume en tête du second volume, — et au sujet des annotations qui sont d'une écriture cursive qu'il faudrait examiner de très près. L'exemplaire contient encore une bande de papier, large de quinze millimètres, qui a été laissée entre les pages 626 et 627, et dont l'extrémité a été rognée lorsqu'on a relié le Plutarque pour la dernière fois. « Ce signet porte une ligne d'écriture grecque qui n'a pas été atteinte par le couteau et a marqué... son empreinte sur la marge inférieure de la page 626, contre laquelle elle est restée pendant tant d'années. » L'écriture du signet semble de la même main que les annotations. — Celles-ci « consistent tantôt en simples traits soulignant un mot ou une phrase,... tantôt en mots ou noms propres corrigés, répétés ou traduits en latin dans la marge, tantôt en références ou en courtes phrases latines attirant l'attention sur quelque passage ». Peu importantes en elles-mêmes, elles offrent le grand intérêt, — si toutefois elles sont bien de Rabelais, et si la bonne foi de M. Plan n'a pas été trompée par quelque faussaire (voir les articles de M. Harrisse sur « l'atelier » de Bologne, dans le *Bulletin du Bibliophile*), — d'attirer notre attention sur les passages des *Moraulx* dont Maître François avait été frappé et dont il s'était peut-être inspiré en composant son roman.

Dans la deuxième partie de son étude, M. Plan s'efforce de relever les emprunts de Rabelais à Plutarque. Certains, déjà signalés pour la plupart, sont évidents. Mais bien entendu, comme tous ses prédécesseurs dans la « recherche des sources » (notamment M. Thuasne), M. Plan se laisse aller à rapprocher des passages qui n'ont entre eux que des rapports lointains.

J. B.

Livres et articles récents. — Il vient de paraître deux revues d'ensemble des travaux rabelaisiens publiés dans ces dernières années : la première, par M. V.-L. Bourrilly, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (mai et juin 1906) sous ce titre : *Rabelais, sa vie et son œuvre d'après des travaux récents (1900-1905);* la seconde, par M. Jacques Boulenger, dans la *Revue critique* (9 juillet 1906). En outre, M. Heinrich Schneegans a donné, dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* (t. XXVIII, p. 6-8) un compte-rendu

détaillé des articles parus dans la *Revue des Études rabelaisiennes.*

— M. Henri Chardon a publié une étude sur *Le Rôle de Matignon à la Saint-Barthélemy à Alençon, à Caen et dans toute la Basse-Normandie* (Paris, Champion; Alençon, Loyer-Fontaine, 1906, in-8°, 71 p.; extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*), où, grâce à la correspondance du maréchal, conservée dans les archives de la principauté de Monaco, il rectifie les assertions de Caillères, toujours répétées jusqu'ici.

— Continuant ses intéressantes études lexicographiques, M. Hugues Vaganay a réuni *Quelques mots peu connus* (Erlangen, Junge, [1906], in-8°, 12 p.; extrait des *Mélanges Chabaneau, Romanische Forschungen*, fasc. XXIII). Ces vocables sont tirés de la traduction française par Corbichon du *De proprietatibus rerum* de Barthélemy de Glanville, traduction publiée pour la première fois à Lyon en 1482. — Puisque le nom de M. Vaganay se présente sous notre plume, nous saisissons cette occasion d'annoncer qu'il prépare une *Bibliographie des ouvrages imprimés en français de 1501 à 1550,* laquelle paraîtra l'an prochain dans cette *Revue.*

— Dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux... Bulletin italien* (avril-juin 1906), M. V.-L. Bourrilly a publié un article intitulé : *Les Diplomates de François Ier : Maraviglia à Milan (1532-1533)* (tirage à part, 13 p. in-8°). On y voit comment l'exécution sommaire du pauvre sieur de Merveilles ne mécontenta sans doute point trop François Ier, puisqu'il n'insista guère pour en avoir réparation : c'est qu'elle lui fournissait un prétexte pour rompre avec Charles-Quint et rouvrir la question du Milanais.

— On trouvera dans le *Bibliophile limousin* (octobre 1905, janvier à juin 1906) une étude de peu d'intérêt sur *Rabelais et le Limousin,* par M. Alphonse Précigou.

— La *Revue des traditions populaires* (avril-mai 1906) publie : *Quelques jurons dans Rabelais,* par M. Paul Sébillot. — J. B.

Le gérant : Jacques Boulenger.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LES VOYAGES MERVEILLEUX

DE

CYRANO DE BERGERAC ET DE SWIFT

ET

LEURS RAPPORTS AVEC L'ŒUVRE DE RABELAIS.

Les hommes civilisés cesseront-ils jamais de s'amuser aux contes absurdes, aux voyages fantastiques, à tout ce qui n'est pas raisonnable ou raisonné? La science et son positivisme vont-ils s'emparer de l'âme des générations nouvelles, et leur interdire, pour toujours, les libres élans de l'imagination? Quiconque considère l'histoire littéraire pourra remarquer une constante évolution du goût artistique; les contes fabuleux, formant le fond des récits de l'antiquité classique et du moyen âge, ont été relégués peu à peu dans un ordre inférieur et destinés à l'amusement des enfants et du peuple, c'est-à-dire de ceux qui sont encore aux premiers degrés de la civilisation. Le roman, remplaçant jusqu'à un certain point l'épopée, nous intéresse par le récit d'aventures possibles; les pays n'y sont peints que d'après nature, et l'histoire y est respectée, du moins dans ses lignes générales. C'est que la presse nous présente à toute heure tant d'événements réels, tant de nouvelles positives, les chemins de fer et l'électricité font tellement circuler la sève de la civilisation, depuis l'équateur jusqu'aux pôles, que les aventures absurdes de Huon de Bordeaux, de Guérin le Mesquin, ou les historiettes du folklore et les contes de Ma mère l'oie ne sauraient plus exciter aujourd'hui que la curiosité passagère du grand public, ou celle du savant qui y cherche l'âme

du passé et ces manifestations de la vérité historique et humaine dont notre esprit n'a jamais été altéré comme à présent.

En laissant de côté les nouvelles proprement dites et les traditions populaires, on peut diviser les récits d'aventures et de voyages merveilleux en trois groupes : le premier (dont le représentant le plus remarquable, dans l'antiquité, est l'Odyssée) n'a d'autre but que celui d'amuser par des contes extraordinaires ; il suppose un public dont le sens critique est rudimentaire, dont la religion n'est qu'un tissu de mythes naïfs, dont les connaissances géographiques et ethnologiques sont confuses et incertaines, et dont enfin l'imagination domine les autres qualités de l'esprit et se substitue à la recherche diligente de la vérité. Pour ce qui est du fond, la légende remplace l'histoire, c'est-à-dire que nous nous trouvons en présence de fictions poétiques où paraît le souvenir d'exploits nationaux et individuels. M. Rohde a dit que l' « Erzählung des Odysseus bei Alcinous (ist eine) älteste *Robinsonade*[1] », mais le sujet historique constitué par la guerre de Troie et par les voyages des Argonautes rend intéressantes toutes ces vieilles traditions, et nous fait retrouver la vérité humaine sous les contes absurdes de macrocéphales, d'hommes-chiens, de pygmées, etc. Sous l'influence d'une autre civilisation, toujours aussi passionnée pour le merveilleux, on vit grandir la légende, — qui reçut plus tard un habit philosophique, — des états imaginaires, des peuples hyperboréens, des îles merveilleuses perdues dans l'Océan et de la région

1. On peut consulter, sur les voyages fantastiques, ce que j'en dis dans *L'arte italiana nell' opera del Rabelais* in *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, 1898, p. 132 et n. 1, et mieux encore Blochet, *Sources orientales de la Divine Comédie*, Paris, 1901, l'excellente étude de M. Abel Lefranc, *Pantagruel explorateur*, dans *Revue de Paris*, février 1904, reproduite et développée sous le titre de : *Les navigations de Pantagruel*, Paris, 1906, le livre très méritoire de M. Louis Thuasne, *Études sur Rabelais*, Paris, 1904, p. 234 et *passim*, et Erwin Rohde, *Der griechische Roman und seine Vorläufer*, Leipzig, 1900, p. 178-309.

de l'Uttara Kuru au nord de l'Himalaya, où la vie s'écoulait dans une joie éternelle, sans la chaleur de nos étés, sans le froid de nos hivers et sans les misères de nos maladies et de nos besoins[1]. Les pays d'utopie devinrent, dans la littérature philosophique, le siège de l'égalité des hommes, de la justice, de la vérité et d'un communisme, qui de la propriété des choses s'étendait souvent à celle des femmes.

Le deuxième groupe ou cycle est plus rapproché de nous, et on pourrait le dire issu de la civilisation de la Renaissance, si en Syrie, au commencement de l'empire d'Adrien, il ne s'était trouvé un esprit éclairé qui en eût déjà conçu le plan général et dessiné les traits caractéristiques. Le jour où, dans les états évolués de l'Europe (surtout en Italie et en France), l'artiste reprit les anciens sujets de voyages merveilleux et marcha à la découverte de pays chimériques, il était animé par le désir de se moquer de la superstition des temps passés aussi bien que par le besoin de faire la satire de la société humaine et de bâtir pour elle un nouvel édifice social. Alors l'*Histoire véridique* et les pages immortelles de Platon se présentèrent à son esprit, et Rabelais demanda à Lucien les ailes de sa muse pour visiter les pays les plus étranges et pour vivre comme lui au milieu des géants. C'est à Lucien que l'auteur français est redevable de son pays de Lanternois, de cette terre produisant des piques et des poignards, et des merveilles que renferme la gorge de Pantagruel, où des maisons, des villes, des bois, des rivières, des temples et des peuples se trouvent aussi à l'aise qu'ils l'étaient dans la baleine de l'écrivain syrien.

Or, ces fantaisies n'étaient pas sorties tout entières de l'esprit de Lucien, comme Minerve armée de la tête de Jupiter. Bien des contes de l'Orient en portent des traces, et nous trouvons, par exemple, — je le remarque parce

1. Voy. *Les argonautes*, poème orphique. « Là on rencontrait les vieillards vivant la vie des siècles, les arbres qui parlaient et la région des songes. »

que personne ne l'a noté, que je sache, — dans l'*Histoire de Baïbars*[1], une aventure rappelant de près la baleine de Lucien et la gorge de Pantagruel. Un enfant qui vient de naître dit : « [Un jour que j'avais chaud,] j'achetai une pastèque pour un dinar d'or. Et je pris la pastèque et j'en coupai une tranche que j'avalai et qui me rafraîchit. Puis, comme je regardais dans la pastèque, j'y trouvai une ville avec sa citadelle. Alors moi, sans hésiter, je levai mes pieds, l'un après l'autre, et j'entrai dans la pastèque. Et je me mis à me promener là-dedans, en regardant autour de moi les boutiques et les maisons et les habitants de cette ville contenue dans la pastèque. Et je continuai à marcher de la sorte jusqu'à ce que je fusse arrivé dans les champs. Et là je vis un dattier qui portait un régime de dattes, longues chacune d'une aune. Aussi mon âme, qui désirait ces dattes, me poussa avec violence vers elles, et je ne pus résister à ses sollicitations; et je montai sur le dattier pour cueillir une ou deux ou trois ou quatre dattes et les manger. Mais je trouvai sur le dattier des fellahs qui semaient le grain sur le dattier, et coupaient les épis tandis que d'autres fellahs battaient le blé et l'engrainaient... » De même Sindbad le Marin, dans ses voyages[2], nous parle de certains monstres marins « qui peuvent avaler, en une seule bouchée les navires les plus grands avec leur cargaison et leurs passagers », et bien des détails de ces exploits se lisent aussi dans l'*Abrégé des merveilles*[3] et dans *les Aventures de Kamrup*[4]. — Rabelais fondait dans le creuset de son esprit l'ancien avec le nouveau et le grec avec l'italien : Ortensio Lando par exemple, par son *Commentario delle più notabili e mostruose cose d'Italia*, lui suggérait[5]

1. *Les Mille et une Nuits*, trad. Mardrus, t. XV.
2. Même recueil.
3. Voy. *Actes de la Société philologique*, t. XXVI, 1898, par le baron Carra de Vaux, p. 44 et *passim*.
4. Par Tahcin-Uddin, trad. de l'hindoustani par Garcin de Tassy, Paris, 1834, p. 58 et *passim*.
5. Voy. *Pantagruel*, III, 8 : « Comment la braguette est première pièce de harnois entre gens de guerre. »

le « guarda brachetto, » dont Panurge est si jaloux, et la conjuration du brouillard selon la coutume des Lombards[1].

A ce cycle, dominé par le chef-d'œuvre de Rabelais, appartiennent les voyages de Cyrano et de Swift que nous allons étudier, surtout quant à leurs sources, et l'on verra que le grand Tourangeau a contribué notablement à leur formation. L'histoire des voyages merveilleux et des inspirations tirées de Rabelais reste encore à faire : il faut, pour le moment se contenter de déblayer le sol et de réunir des données positives. La synthèse suivra en son temps l'analyse.

Un troisième cycle, que l'on peut considérer comme contemporain, répond peut-être à la question que nous nous sommes posée au début de cet article. L'esprit moderne, ou mieux contemporain, ne saurait plus se contenter des fantaisies de Lucien, de Rabelais, de Cyrano et de Swift. Il veut que les voyages merveilleux eux-mêmes aient une apparence de possibilité scientifique et qu'ils soient fondés sur la réflexion et l'étude. L'esprit humain aspire et aspirera toujours à découvrir ce qui existe au delà des bornes du monde sensible; on ferme ainsi les yeux aux tristes réalités de la vie et l'âme prend

1. « Non cavalcar la vernata per Lombardia, dit Lando, se prima non incanti la nebbia et questo sia l'incantesimo. Piglia una tazza piena di corso o di moscatello briancesco, et dirai tre fiate, Nebbia, nebbia mattutina, Che ti levi la mattina, Questa tazza rasa et pina, Contro te sie medicina. » Dans les *Facezie* du Piovano Arlotto, on lit de même :

« Nebbia, nebbia matutina,
Che vien sempre la mattina,
Una tazza di malvagia
Contra a te è vera medicina »

(éd. Baccini, p. 172). Voy. *Giorn. Stor. della lett. ital.*, art. de Rua (vol. XVI, p. 247), Ireneo Sanesi, *Il cinquecentista Ortensio Lando*, Pistoia, 1893, et « Comment Pantagruel haulse le temps avec ses domestiques » (IV, 65). Pantagruel dit : « Nous haulsans et vuidans les tasses, s'est pareillement le temps haulsé par occulte sympathie de nature, » ce qu'il démontre par plusieurs exemples.

son élan vers l'infini. Les contes absurdes de fées, de magiciens, de revenants et de diables ne sont plus pour nous, et cependant nous demandons toujours à l'art quelque chose qui réponde à notre soif du merveilleux, quelque chose qui nous intéresse et qui élargisse l'horizon de la terre, mais sans nous laisser voir que nous nous amusons à des rêves. De là le succès qu'eurent à leur époque les *Harmonies solaires sidérales* de Bernardin de Saint-Pierre, et qu'obtiennent aujourd'hui les *Récits de l'infini* de Camille Flammarion, — infini peuplé de palais étranges, de philosophes parlant la langue universelle (la même que nous retrouverons dans les voyages de Cyrano), de vieillards qui rajeunissent, de gens qui volent et qui n'ont pas de sexe, vivant d'atmosphères nutritives (atmosphères dont nous parle Cyrano), enfin de populations « de toutes les formes possibles, de tous les poids, de toutes les couleurs, de toutes les sensations et de tous les caractères ». Tout cela peut paraître absurde, mais de tout cela nous parle, au nom de la science, un esprit nourri aux études sévères, proclamant bien haut la vérité scientifique qu'il déclare suivre, « le fait physique démontrable et démontré, indiscutable, et qui est aussi positif que la chute d'un aérolithe ou le mouvement d'un boulet de canon ». On peut bien se fier à son autorité et, aux heures de loisirs, le suivre à travers les mystères de l'espace.

Il en est de même des voyages autour de la lune que Jules Verne fait accomplir au président Barbicane, au capitaine Michol et à cet agréable Michel Ardan, journaliste sans peur et sans tache, ainsi que le preux chevalier de François Ier. Ici, comme dans la plupart des travaux de ce genre, l'auteur fait tous les efforts possibles pour démontrer que tout ce qu'il dit pourrait se réaliser, et il appelle à son secours l'algèbre, l'astronomie et la balistique. J'ai entendu un savant s'écrier que c'était là de la science appliquée; pour moi c'est plutôt un genre bâtard fondé sur des équivoques scientifiques, mais c'est aussi ce qui répond le mieux à notre époque, car l'âge où l'on aime les

contes se rétrécit de plus en plus et les enfants eux-mêmes dédaignent à présent ce qui offense leur raison. *Habent sua fata libelli,* et les contes de nourrices aussi.

Les Voyages de Cyrano.

Cyrano de Bergerac entreprit, au printemps de sa vie, d'exposer ses voyages merveilleux, mais son esprit d'aventurier ne pouvait se contenter comme celui de Rabelais des bornes étroites de la terre. Son premier voyage l'amena donc dans la lune, et, comme il se plaisait fort dans les régions de l'infini, il finit par visiter aussi les états et empires du soleil, dont il nous donne une description en poète et en philosophe.

A l'en croire, il n'en emprunte à personne le moindre élément et jamais on ne vit écrivain plus original que lui. « Quand je lui demandais, — dit son premier éditeur, qui était en même temps son ami intime, — pourquoi il lisait les ouvrages d'autrui, il me répondait que c'était pour connaître les larcins d'autrui, et que, s'il eût été juge de ces sortes de crimes, il y aurait établi des peines plus rigoureuses que celles dont on punit les voleurs de grands chemins[1] ». Après une pareille déclaration, on peut s'étonner de trouver par-ci et par-là des traces évidentes de ses lectures. Mais en somme, on ne saurait nier que sa conception d'ensemble lui appartient en propre[2].

Son originalité paraît tout d'abord au début de son œuvre. Il se montre en compagnie de quelques-uns de ses amis, faisant retour à Paris la nuit, et s'arrêtant pour admirer l'*amica noctis silentii,* qui brille au ciel dans toute sa beauté. Une discussion s'engage : « La lune, s'écrie

1. Voy. la Préface à la première édition.

2. M. H. Dübi, dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, a consacré une longue étude à notre auteur, mais il s'est borné surtout à l'analyse du texte, qu'il a rectifié et complété à l'aide d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris. La genèse des *Voyages* reste donc encore à faire.

Cyrano, est un monde comme celui-ci, à qui le nôtre sert de lune. » Lorsqu'on se trouve en présence d'un doute scientifique, ce qu'il y a de mieux à faire c'est de recourir à l'expérience. Et Bergerac songe tout aussitôt à visiter la lune : d'autant plus qu'en rentrant chez lui, il trouve sur sa table les œuvres de Girolamo Cardano, précisément ouvertes à l'endroit où il est écrit que ce « philosophe italien... étudiant un soir à la chandelle... aperçut entrer, au travers des portes fermées, deux grands vieillards, lesquels, après beaucoup d'interrogations qu'il leur fit, répondirent qu'ils étaient habitants de la lune, et en même temps disparurent. » — Or, par quel hasard ce livre, qu'il avait laissé dans sa bibliothèque bien fermé et couvert de poussière, se trouvait-il là tout ouvert sous ses yeux? N'était-ce point l'indication d'une volonté supérieure qui lui disait : « Ose et tu réussiras? » Peut-être le souvenir des moyens divers et étonnants, dont ses devanciers s'étaient servis pour pénétrer dans l'astre aux rayons d'argent, se présenta-t-il à son esprit. Il avait lu (nous en donnerons bientôt des preuves) l'*Histoire véridique* de Lucien, dont le navire soulevé par le vent arrive au ciel, et il pouvait se souvenir aussi de l'*Icare Menippe* du même écrivain qui visite tranquillement les royaumes de l'infini et qui entend la lune se moquer des philosophes de la terre. Lucien[1], les auteurs des nouvelles arabes[2] et l'Arioste lui indiquaient en outre comme un moyen excellent l'emploi des hippogriffes, des rokhs, des génies ailés, des chevaux, des paons mécaniques, etc., qui vous transportent tranquillement d'un bout à l'autre des espaces, sans la moindre secousse et presque sans danger[3]. Cyrano dut penser que,

1. *Hist. véridique.*

2. Voy. le livre des *Mille et une Nuits*, trad. Mardrus, t. X, p. 36 et suiv., *Les aventures de Hassan Al Bassri*, et Rajna, *Le fonti dell' Orlando furioso*, 2e éd., p. 115 et suiv.

3. Les *Mille et un Jours* nous parlent d'une caisse volante qui permet à Malek de rejoindre sur une tour inaccessible sa belle princesse Scirine (trad. Falconetti, vol. IV). Dans les *Légendes bouddhistes et djanas*, trad. du Tamoul par Jules Vinson (1 vol., p. 12),

renouvelant une vieille entreprise et se rendant à la lune après les personnages de Lucien et le héros de l'Arioste, il lui fallait du moins varier un peu les moyens de locomotion. C'est pourquoi, laissant de côté le cheval ailé d'Astolphe et le garuda artificiel du *Pantschatantra* (dont l'histoire avait déjà pénétré chez nous), il attache à lui une quantité de fioles pleines de rosée : le soleil dardait ses rayons avec violence, la chaleur attire les fioles, et il s'élève si haut qu'il se trouve enfin au-dessus de la moyenne région. C'est là une application de la diminution de densité que la chaleur produit sur les corps, mais quelle application bizarre d'une science mal comprise! Rien d'étonnant donc si le projet de Cyrano échoue, et si, au lieu de pénétrer dans l'infini, il retombe lourdement sur la terre, à une belle distance cependant de son point de départ, c'est-à-dire au Canada. — Que faire, sinon préparer une nouvelle ascension? C'est à quoi s'emploie notre Cyrano. Et il atteint à la fin son but, transporté par une sorte de char aérien, que des soldats avaient entouré de fusées. Ici son imagination lui fait un peu défaut : les chars volants abondent en effet dans les nouvelles arabes; il suffit de rappeler celui de Mulek dans les *Mille et un jours;* et c'est encore par un char de cette sorte, tiré par « Quattro destrier via più che fiamma rossi » que saint Jean se promène dans le ciel[1].

L'endroit où Cyrano descend n'est rien moins que le paradis terrestre, ou mieux encore le paradis lunaire, où l'arbre de la vie, — cet arbre de la vie et celui de la jeunesse ont des rapports intimes avec ceux de la Bible et avec les fontaines enchantées du moyen âge, — lui redonne les forces perdues. Guérin le Mesquin, arrivé au paradis

il y a un paon mécanique qui vole; dans le *Pantschatantra*, un aigle en bois vole aussi, représentant Garuda, l'oiseau de Visnu (voy. Benfey, éd. de 1859, t. II, p. 48-56); enfin, dans le *Brihatkathamanjari*, on lit l'aventure merveilleuse des sandales qui s'élèvent jusqu'au ciel (voy. *Journal asiatique*, 1885, t. VI, p. 459-461).

1. *Furioso*, XXXIV.

terrestre[1], perdrait lui aussi la vie à cause de l'excès des fatigues endurées si une pomme, la même pomme que celle de Cyrano, ne lui redonnait son ancienne vigueur. Qu'il est beau le pays où notre héros se promène! Les cailloux « avaient soin de s'amollir quand on marchait dessus », et non seulement les oiseaux y faisaient entendre un concert délicieux, mais les arbres eux-mêmes paraissaient y avoir « pris la langue et la figure d'un rossignol ». Cette description est celle du paradis terrestre ou de l'un de ces pays charmants où règnent les Alcine et les Armide[2]. Quant au personnage céleste qui s'offre à la vue de Bergerac et vient le consoler, l'instruire, l'aider, il joue le rôle de l'Évangéliste vis-à-vis d'Astolphe. Ce qui étonne surtout Cyrano, c'est de voir des animaux extraordinaires, et des sortes d'hommes marchant sur quatre jambes et d'une taille énorme, « car la plupart d'entre eux (avaient) douze coudées de longueur ». Les habitants s'amusent de lui et le considèrent comme une petite bête fort rare : « Un certain bourgeois... supplia les échevins de me commettre à sa garde, en attendant que la reine m'envoyât quérir pour vivre avec son mâle. On n'en fit aucune difficulté, et ce bateleur me porta à son logis, où il m'instruisit à faire le godenot, à passer des culbutes, à figurer des grimaces ; et les après-dinées il faisait prendre à la porte un certain prix de ceux qui me voulaient voir. » — Nous verrons plus loin quel profit Swift a su tirer de cet épisode pour son *Gulliver*. Mais l'auteur français l'a-t-il inventé lui-même? J'en doute, car on le retrouve dans les *Mille et une Nuits*[3], comme nous le verrons tout à l'heure. — Bergerac est sauvé par un fils du soleil, sorte de génie qui a vécu sous tous

1. Voy. Arturo Graf, *Il mito del Paradiso terrestre*, in *Miti, leggende et superstizioni del medio evo*, Torino, 1892.

2. Voy. Edoardo Coli, *Il Paradiso terrestre Dantesco*, Firenze, 1897, et le ve chapitre : *Il Paradiso terrestre nelle leggende e visioni del medio evo.*

3. Trad. citée, t. X, p. 112 et suiv.

les climats et dans les temps les plus reculés; c'était lui qu'on appelait en Grèce le démon de Socrate, c'était lui qui inspirait en Italie Cardano et Campanella. Or, le nom du philosophe napolitain cité ici nous indique où Cyrano a trouvé le modèle du gouvernement idéal qu'il décrit plus tard : c'est la *Città del Sole, civitas solis*. Et de même le peuple qui parle par signes ou par sons et qui se nourrit du parfum des fleurs nous rappelle la dispute célèbre de Panurge et le royaume d'Entelechie.

Dans le pays, continue Cyrano, « il n'était bruit que des bêtes du roi. On nous servait tous les jours à manger à nos heures, et le roi et la reine prenaient eux-mêmes souvent la peine de me tâter le ventre, pour connaître si je n'emplissais point ». On l'avait mis en compagnie d'un autre fils de la terre, car on s'était trompé sur son sexe. Les savants de la lune se réunissent pour étudier les deux animaux singuliers et, après beaucoup de disputes, ils s'accordent pour leur refuser le titre d'êtres raisonnables. « Nous autres sélénites, observent-ils, nous marchons à quatre pieds, parce que Dieu ne se voulut pas fier d'une chose si précieuse à une moins ferme assiette, et il eut peur qu'allant autrement, il n'arrivât malheur à l'homme...; mais, dédaignant de se mêler de la construction de ces deux brutes, il les abandonna au caprice de la nature, laquelle, ne craignant pas la perte de si peu de chose, ne les appuya que sur deux pattes... » Il est vrai que les deux brutes regardent le ciel, tandis que les sélénites ont les yeux tournés vers le sol; mais ce que nos physiologues considèrent aujourd'hui comme une marque certaine de notre supériorité, ce qui faisait s'écrier Ovide « Os homini sublime dedit... » paraît aux hôtes de Cyrano le signe le plus évident de la misère morale et physique des terricoles : « Voyez un peu... comment ils ont la tête tournée vers le ciel! C'est la disette où Dieu les a mis de toutes choses (qui fait) qu'ils se plaignent au ciel de celui qui les a créés. »

Finalement, Cyrano est enfermé tout seul dans une

cage. L'oiseleur de la reine prend le soin de lui « siffler » la langue du pays, de sorte qu'en peu de temps, il apprend à parler comme tout le monde. Tous les sélénites accourent pour l'entendre, et l'enthousiasme général ne connaît plus de bornes. On publie un arrêt, par lequel on défend de croire que le joli oiseau ait de la raison, mais cet arrêt n'empêche pas les gens de reconnaître ses mérites. « Les filles de la reine, ajoute notre voyageur, fourraient toujours quelque bribe dans mon panier; et la plus gentille de toutes, ayant conçu quelque amitié pour moi, était si transportée de joie, lorsqu'étant en secret, je l'entretenais des mœurs et des divertissements des gens de notre monde, et principalement de nos cloches et de nos instruments de musique, qu'elle me protestait, les larmes aux yeux, que, si jamais je me trouvais en état de revoler en notre monde, elle me suivrait de bon cœur. »

Hassân, dans le conte cité des *Mille et une Nuits*, est déposé par un génie sur une terre de « camphre blanc », dans un pays étrange. Là, il rencontre un géant, qui s'étonne de sa taille et le considère comme un petit oiseau. Le géant l'attrape au vol par le cou et l'aurait sans doute écrasé, si Hassân ne s'était mis à s'écrier de toutes ses forces : « Ah! qui me sauvera? Ah! qui me délivrera? O géant, aie pitié de moi! »

En entendant ces cris de Hassân, le géant se dit :

Par Allah! Il ne chante pas mal ce petit oiseau-là! Et son gazouillement me plaît. Aussi vais-je, de ce pas, le porter à notre roi! Et il le tint délicatement par un pied, de peur de l'abîmer, et pénétra dans une épaisse forêt où, au milieu d'une clairière, assis sur un rocher qui lui tenait lieu de trône, se tenait le roi des géants de la terre de camphre blanc. Et il était environné de ses gardes, qui étaient cinquante géants haut chacun de cinquante coudées. Et celui qui tenait Hassân s'approcha du roi et lui dit : « O notre roi, voici un petit oiseau que j'ai attrapé par le pied et que je t'apporte à cause de sa belle voix! Car il gazouille agréablement! » Et il donna de petits coups sur le nez de Hassân, en lui disant : « Chante

un peu devant le roi! » Et Hassân, qui ne comprenait pas le langage du géant, crut que sa dernière heure était arrivée et se mit à se débattre, en s'écriant : « Ah! qui me sauvera? Ah! qui me délivrera? »

Et le roi, en entendant cette voix, se convulsa et se trémoussa de joie et dit au géant : « Par Allah! il est charmant! Et il faudra le porter sur-le-champ à ma fille qu'il enchantera! » Et il ajouta, en se tournant vers le géant : « Oui! hâte-toi de le mettre dans une cage et d'aller le suspendre dans la chambre de ma fille, près de son lit, afin qu'il puisse la distraire par ses chants et son gazouillement. » Alors, le géant se hâta de mettre Hassân dans une cage, avec deux grandes tasses, une pour la nourriture et une pour l'eau. Et il lui mit également deux perchoirs, afin qu'il pût sauter et chanter à son aise; et il le porta dans la chambre de la fille du roi, et le suspendit à son chevet.

Lorsque la fille du roi vit Hassân, elle fut charmée de sa figure et de ses formes jolies, et se mit à lui faire mille caresses et à le gâter de toutes les façons. Et elle lui parlait d'une voix très douce pour l'apprivoiser, bien que Hâssan ne comprît rien à son langage. Mais, comme il voyait qu'elle ne lui voulait pas de mal, il essaya de l'attendrir sur sa destinée, en pleurant et en gémissant. Et la princesse prenait chaque fois ses gémissements et ses soupirs pour des chants harmonieux et elle en éprouvait un plaisir extrême...

Peu à peu, entre Hassân et la princesse, les relations deviennent très intimes. La géante s'amuse à l'habiller et à le déshabiller de ses mains, à le tourner et retourner dans tous les sens, en s'émerveillant de ce qu'elle découvre en lui, et ce qu'elle découvre lui suggère l'idée de vivre avec lui « comme un moineau avec sa moinelle ».

Il est probable que, si Hassân eût vécu davantage avec la géante, il en aurait appris le langage et aurait fait admirer son esprit par tous les habitants de la terre du camphre blanc. Mais le génie le tire de là à peu près comme celui du *Voyage dans la lune* qui reconduit Cyrano sur notre planète. Les traits de ressemblance sont évidents. Les deux héros sont considérés comme de petits animaux ou des oiseaux par les géants leurs maîtres. Tous les deux sont

suspendus dans une cage, tous les deux servent d'amusement à la foule, tous les deux gagnent l'affection d'une princesse qui s'éprend d'eux malgré l'obstacle physiologique de leur petitesse, tous les deux enfin se tirent d'une situation dangereuse à l'aide d'un esprit supérieur et bienveillant. Mais Cyrano, avant de revenir en France, fait des remarques sur les mœurs des sélénites, peuple doué de beaucoup de vertus et d'un caractère fort singulier. Les femmes y sont communes et libres; dans les guerres, les savants d'un parti disputent contre les savants du parti adverse, les vieillards ne jouissent d'aucune considération et ils sont même forcés d'obéir aux jeunes gens, les médecins règlent toutes les actions des hommes, leur nourriture, leur habillement, etc. Les discussions des savants peuvent bien rappeler le passage déjà cité de Rabelais; la communauté des femmes et la règle que les médecins imposent à la société se trouvent déjà dans la *Civitas solis* de Campanella et dans une foule d'œuvres de ce genre. Dans la république idéale du philosophe italien, les médecins ordonnent aussi des vêtements différents selon les saisons et surveillent les rapports des deux sexes pour que la race ne dégénère point. Les deux écrivains s'accordent encore à défendre qu'on ensevelisse les morts qui doivent, par contre, être brûlés, et ce qui achève de prouver clairement que Cyrano s'inspire de Campanella, c'est la loi qui punit, — faute des crimes humains qui sont inconnus dans la lune, — la médisance, le mensonge et surtout l'ingratitude. Dans ce monde lunaire, un homme coupable de ce dernier défaut n'est rien moins que condamné à mourir dans son lit et on le prive de l'honneur du bûcher. C'est là une peine bien contemplée par le devancier de Cyrano. Ajoutons que Campanella fait une étrange comparaison, reproduite à peu de chose près par l'écrivain français. « Le monde, dit-il, n'est qu'un grand animal, et nous vivons dans son ventre ainsi que les vers vivent dans le nôtre. » Et le démon dit à Bergerac : « Il me reste à prouver qu'il y a des mondes infinis dans un

monde infini. Représentez-vous donc l'univers comme un animal; que les étoiles, qui sont des mondes, sont dans ce grand animal comme d'autres grands animaux qui servent réciproquement de mondes à d'autres peuples, tels que nous, nos chevaux, etc., et que nous, à notre tour, sommes aussi des mondes à l'égard de certains animaux encore plus petits, sans comparaison, que nous, comme sont certains vers, des poux, des cirons; que ceux-ci sont la terre d'autres plus imperceptibles; qu'ainsi, de même que nous paraissons chacun en particulier un grand monde à ce petit peuple, peut-être que notre chair, notre sang, nos esprits ne sont autre chose qu'une tissure de petits animaux qui s'entretiennent, nous prêtent mouvement par le leur et, se laissant aveuglément conduire à notre volonté, qui leur sert de cocher, nous conduisent nous-mêmes et produisent tous ensemble cette action que nous appelons la vie. » C'est la théorie de Campanella, mais élargie et élevée en système, une sorte d'exagération de la découverte de la constitution cellulaire des corps organisés et une devination des microorganismes.

Le mépris pour la vieillesse et pour les pleurs, dont on arrose les tombeaux, nous paraît inspiré de certains *Dialogues des morts* de Lucien. Ici Terpsion nous peint la vieillesse inutile à soi et aux autres, et ces « tombeaux animés », qui ne peuvent se tenir sur leurs jambes, offrant le spectacle de la laideur physique et morale la plus repoussante. Un vieillard se plaint de la mort qui l'a frappé et Diogène l'en réprimande durement : « Tu es tombé en enfance, lui dit-il, et que vont-ils dire les jeunes gens s'ils entendent que tu aimes encore la vie, malgré tous les malheurs dont elle t'a accablé? » Et dans *Le Deuil,* Lucien en veut aussi à ceux qui répandent des larmes aux funérailles; toute chose naît, vit et se transforme, et rien ne saurait s'opposer aux lois inexorables de la nature. Dans l'*Utopie*, de Thomas Morus, il est de même défendu de plaindre ceux qui quittent la vie, la dernière heure de notre existence doit être fêtée ainsi que la première, et rien ne saurait être

si honteux que d'enterrer ces cadavres que le feu seul peut purifier. Telles sont aussi les lois réglant la *Ville du soleil* de Campanella, et dans le *Commentario* d'Ortensio Lando, on trouve les Essédons qui chantent et dansent devant les trépassés[1].

Avant de faire retour à sa patrie, Cyrano admire le spectacle des maisons qui marchent, celui des rayons du soleil qui, « purgés de leur chaleur », servent à éclairer les sélénites, et certains livres qu'on monte comme des pendules ou des carillons, sonnant et parlant harmonieusement et naturellement ainsi que nos phonographes. Rabelais avait déjà parlé dans son Ve livre, — si ce livre peut lui être attribué, — de « l'isle d'Odes, en laquelle les chemins cheminent » et des « chemins passans, chemins croisants, chemins traversans »; Lando à son tour, toujours dans son *Commentario*, en plaisantant sur les noms des familles de Brescia, dit qu'il a vu « palazzi et sale mobili et discorrenti hor quà hor là », et il ajoute que certains peuples démontent et transportent leurs maisons sur des chars. Les rayons de soleil servant de lampes, nous les retrouverons bientôt dans les voyages de Gulliver, qui remplacera les livres-phonographes par des in-folio colossaux. Enfin, ce que Cyrano exposait comme une simple plaisanterie, la science contemporaine l'a transformé en réalité, et les maisons qui marchent et les chemins qui cheminent ne sont plus des rêves.

Le démon qui transporte notre héros « comme un tourbillon » à travers les airs rappelle de près les éfrits des nouvelles arabes, mais il rappelle aussi, par sa manière de pénétrer dans le corps des morts en les faisant revivre et en jouant ainsi leur rôle, certain personnage du « Peregrinaggio di tre giovani figliuoli del re di Serendippo[2] ».

1. *Ortensio Lando*, *commentario delle più notabili e mostruose cose d'Italia et altri luoghi*, etc., éd. Veneta, 1548, p. 32.

2. Voy. le texte vénitien de 1557, p. 24, et l'édition Fischer et Bolte de cet ouvrage de Christoforo Armeno (1895). La traduction française du chevalier de Mailly est de 1719, in-12, et porte pour titre : « Le voyage et les aventures des trois princes de Sarendsip ».

Cyrano, descendu en Italie, essuie une mésaventure qui avait déjà fait frissonner de peur l'âme de lapin de Panurge. Les chiens, — les chiens ont, comme l'on sait, une sorte de rage contre la lune et aboient furieusement les nuits qu'elle éclaire, — en voyant Bergerac le prennent pour un sélénite et l'assaillent de tous côtés : c'est à grand-peine qu'il peut gagner une maison hospitalière.

Cyrano méritait bien un peu de repos. Tout ce qu'il venait de voir éclairait, d'une manière merveilleuse, les idées cosmographiques de ses contemporains, et le gouvernement des sélénites pouvait servir de modèle à celui des terricoles. Malheureusement, les choses n'allèrent pas de la sorte, nous conte-t-il. Les prêtres et les gens superstitieux commencèrent à répandre des faux bruits sur le grand voyageur; il était invraisemblable, à les en croire, que l'on pût prendre un billet d'aller et retour pour la lune si le diable ne s'en mêlait; or, tout le monde sait que le diable ne protège que les gens qui lui ont vendu leurs âmes; par conséquent, Bergerac devait être sorcier, et malheur à ceux qui approchaient de lui! Les persécutions auxquelles le jeune homme se voit en butte, et qu'il raconte, viennent interrompre, d'une manière agréable, ses aventures extraordinaires et donnent en même temps l'explication des causes de son nouveau voyage.

Se voyant renfermé dans une prison et menacé d'un procès de sorcellerie, il profite de la bienveillance de ses geôliers pour construire une nouvelle machine à voler. On sait qu'à cette époque les problèmes de l'aréonautique avaient attiré l'attention des savants, — entre autres celle du père Lanatezzi, — mais personne, que je sache, n'avait rêvé une invention aussi singulière que celle de notre héros. Celui-ci, appliquant à sa manière la théorie de l'effet que la raréfaction de l'air doit produire dans une boîte fermée, couvre sa machine de miroirs concaves. Ainsi le soleil, « qui y battait vigoureusement, unissant les rayons dans le milieu du vase, chassait avec son ardeur, par le tuyau d'en haut, l'air dont il était plein; ainsi, le vase demeurant

vide, la nature, qui l'abhorre, lui faisait rehumer, par l'ouverture basse, d'autre air pour se remplir ». Malheureusement, l'inventeur ne pensait pas à une chose très élémentaire, à savoir qu'un courant d'air continuel ne pouvait qu'empêcher la permanence de cette raréfaction au centre du vase même. Sa boîte était comme un aérostat percé en haut et en bas. Quant à son hypothèse que l'on peut vivre sans manger lorsque l'on a dépassé la région froide de l'air, il n'est pas besoin de dire qu'elle est plus que gratuite. Mais du moins lui permet-elle de faire un voyage de quatre mois à travers les airs sans s'embarrasser d'un approvisionnement que sa boîte ne pouvait contenir. Au bout de cette ascension, il parvient à l'une de « ces petites terres ... qui voltigent à l'entour du soleil ». C'est un monde en formation, où le sol lui-même enfante spontanément les hommes qui doivent le peupler. L'auteur a dû comprendre la difficulté à laquelle son voyageur était exposé, vivant au milieu de gens de nationalités si différentes, d'autant plus qu'il le faisait passer d'un pays à l'autre, sans même lui donner le temps de s'y reconnaître. Il a donc recours à une invention aussi simple que celle de ses miroirs concaves, et il retrouve, pour le service de son héros, une langue universelle, c'est-à-dire la *langue mère* qu'on comprend sans la connaître et qui permet à ceux qui s'en servent de comprendre également toutes les autres langues, une sorte d'*espéranto,* pour lequel, heureusement, il n'est pas besoin de maîtres ni de vocabulaires.

Le but que Cyrano se propose, c'est celui de nous faire assister aux mystères de la genèse. Selon lui, la terre existe avant le chaos et n'a plus qu'à subir certaines transformations. Quant à l'eau, elle se forme de la manière suivante : « De ces torrents d'humeur assemblés il s'est formé la mer, qui témoigne encore par son sel que ce doit être un amas de sueur, toute sueur étant salée. » Cette belle découverte géologique ne lui appartient pas en propre; il avait pu la trouver chez Rabelais ou chez Cam-

panella qui, dans sa *Civitas,* soutient, avec la même solidité scientifique, que « la mer naît de la sueur de la terre ardente » et que c'est pour cela qu'elle est salée.

Près du soleil toute chose devient transparente, de sorte que notre voyageur voit ses veines, ses poumons, son cœur même, et il lui suffit d'avoir recours à sa volonté pour pouvoir s'élever dans l'espace. C'est ainsi qu'il atteint

Il ministro maggior della natura

dont le sol est semblable à des flocons de neige embrasée, tant il est lumineux. Là il rencontre un peuple singulier qui peut se transformer à son gré, comme les magiciens des contes de l'Orient. C'est évidemment à Aristophane, ou peut-être à la *Néphelococugie* de Pierre Le Loyer, qu'il est redevable de la description du royaume des oiseaux[1]; mais ces oiseaux ont subi quelques changements et jugent les hommes, qu'ils déclarent, sous tous les rapports, inférieurs aux animaux. Au point de vue moral, l'homme est, à leur dire, le plus méchant de tous les êtres créés. Ce sont là des maximes répétées bien souvent dans la littérature grecque. Que l'on se souvienne des compagnons d'Ulysse, transformés par Circé en bêtes et refusant de reprendre leur première forme, et que l'on se souvienne

1. Il ne faut pas oublier ici l'île des oiseaux du *Pantagruel* (V^e livre), ces oiseaux qui mangent, boivent, disputent et jugent comme des hommes. Voltaire a dû se souvenir de Cyrano et de Swift dans sa *Princesse de Babylone*, où il fait parler un oiseau qui explique à Formosante comment les bêtes et les hommes parlaient entre eux du temps de « la précession des équinoxes ». Maintenant, les bêtes gardent le silence « parce que, ajoute l'oiseau, les hommes ont pris enfin l'habitude de nous manger, au lieu de converser et de s'instruire avec nous. Les barbares! ne devaient-ils pas être convaincus qu'ayant les mêmes organes qu'eux, les mêmes sentiments, les mêmes besoins, les mêmes destins, nous avions ce qui s'appelle *une âme* tout comme eux...? Vous avez encore d'anciens poëmes dans lesquels les chevaux parlent, et vos cochers leur adressent la parole tous les jours, mais c'est avec tant de grossièreté et en prononçant des mots si infâmes que les chevaux, qui vous aimaient tant autrefois, vous détestent aujourd'hui. »

aussi du dialogue de Lucien où le coq, c'est-à-dire Pythagore, soutient les mêmes idées. Dans cette république, le mot homme est l'injure la plus grave dont on puisse gratifier son prochain. « Il me semble, dit la perdrix Guillemette, que nous mériterions d'être nés hommes, c'est-à-dire dégradés de la raison et de l'immortalité, si..., etc. »

Échappé aux oiseaux après avoir entendu son oraison funèbre, Cyrano parvient à un bois, et là il entend des voix mystérieuses sortant d'un fourré et dont il ne devine pas, de prime abord, l'origine. Ce sont les arbres de la forêt qui se parlent entre eux, pour s'exposer leurs sentiments et leurs craintes; ils sont séparés en autant de castes que d'espèces et ils ont des médecins qui les soignent : « Mon ami l'ormeau est malade, dit l'un d'eux à son voisin, qui appartient à la Faculté, quel remède pouvons-nous lui donner? — Il guérira, répond le médecin, d'une manière très simple, se faisant donner tous les jours de la musique; celle des rossignols est censée être la meilleure. »

Les arbres parlants descendent, c'est l'auteur lui-même qui l'avoue, de ceux de la forêt de Dodone. Un aigle a apporté au ciel un gland fécond, et cette génération vit là-haut, dans la lumière du soleil, ressentant tous les sentiments des hommes, voyant, frémissant et philosophant à travers sa rude écorce. Comme dans un des lais les plus charmants de Marie de France, on voit les arbres plantés sur les tombeaux de ceux qui s'aiment, « se joignant pêle-mêle; ils (semblent) ne se hâter de croître qu'afin de s'entortiller davantage ». Au royaume de « la Quinte-Essence, nommée Entéléchie », Pantagruel et ses compagnons voient la reine qui guérit les malades par des chansons et par l'harmonie de certaines orgues, « dont les tuyaulx estoient de casse en canon, le sommier de gayac, les marchettes de rubarbe, le suppier de turbith, le clavier de scammonie ». Mais, avant Rabelais, Campanella avait déjà deviné le profit que la thérapeutique pouvait tirer de la musique. C'est là ce que les médecins de la *Civitas solis*

ordonnent à leurs clients, et ceux-ci ne s'en portent que mieux.

Quant aux plantes qui parlent, outre les souvenirs des mythes grecs, Cyrano pouvait avoir entendu quelques contes de l'Orient; on sait, par exemple, et M. Graf le rapporte dans ses *Miti,* que les arbres de la lune et du soleil avaient tenu de beaux discours à Alexandre, et que, dans le *Mondo creato* du Tasse, il est question d'une « canuta e sacra fama », selon laquelle le règne végétal du Paradis aurait été doué des dons de l'intelligence et de la parole. L'*Histoire de la reine Yamlika*[1] nous fait entendre la parole des plantes et nous introduit dans ce royaume des oiseaux dont il est question dans ces *Voyages* de Cyrano; en outre, la *Divine Comédie*[2] et le *Furioso*[3] nous narrent, à leur tour, ces merveilles. Rappelons encore l'*Histoire comique de Francion,* due à la plume de Sorel. Francion visite en songe la lune et le soleil et finit par se trouver dans un pays où il y avoit « six arbres... qui, au lieu de feuilles, avoient des langues menues attachées aux branches avec des fils de fer fort desliez, si bien qu'un vent impétueux qui soufflait contre les faisoit toujours jargonner. Quelquesfois je leur entendois proférer des paroles pleines de blasme et d'injures ».

La rencontre que Cyrano fait de Campanella, là au milieu de la plaine éblouissante du soleil, dissipe tous les doutes qu'on pourrait avoir sur la genèse du reste de son voyage, qui n'est désormais qu'une imitation de la *Civitas solis* aussi bien que de la géographie légendaire du moyen âge, d'Ovide et de l'Arioste. « Apercevez-vous, dit Campanella à notre jeune homme, cette enfonçure de terre où nous allons descendre? On dirait que le coupeau des collines qui la bornent se soit exprès couronné d'arbres,

1. *Les Mille et une Nuits,* trad. citée, t. VII, p. 95, 130.
2. Enfer, XIII.
3. Voy., pour le myrte parlant à Astolphe, Rajna, *ouvr. cit.,* p. 169 et suiv., et pour les arbres parlant à Alexandre, Paul Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge,* II vol. Paris, 1886, p. 185.

pour inviter, par la fraîcheur de son ombre, les passants au repos. C'est au pied de l'un de ces coteaux que le lac du Sommeil prend sa source; il n'est formé que de la liqueur des cinq fontaines. » Cinq ruisseaux y représentent les sens de l'homme qui demandent au sommeil la vigueur perdue. Sur le bord du lac du Sommeil, on voit quantité de tortues; mille fleurs de pavot communiquent à l'eau, en s'y mirant, la vertu d'endormir, et la noire concavité d'une grotte se voûte par-dessus ce lac. Outre les souvenirs de la mythologie grecque, il nous semble retrouver ici celui du XIVe chant du *Furioso :*

Giace in Arabia una valletta amena...

Nous reconnaissons « la capace grotta... sotto la negra selva » et « lo smemorato Oblio » assis sur la porte. Quant aux trois fleuves de la *Mémoire*, de l'*Imagination* et du *Jugement*, ils sont tirés directement d'Ovide.

Les habitants du soleil ont le bonheur de vivre plusieurs milliers d'années, comme les Macréons dont Rabelais parle dans son IVe livre. Mais eux aussi ils sont destinés à une sorte de dissolution, après laquelle ils revivent sous d'autres formes. En d'autres termes, Cyrano paraît croire à la transformation continuelle de la matière et même partager, jusqu'à un certain point, la théorie de Pythagore.

Notre attention est attirée tout à coup par un spectacle étrange. Un couple d'époux s'avance dans les airs transporté par une cage qui est suspendue à la serre d'un oiseau gigantesque. Ce genre de locomotion est étrange, avons-nous dit, mais non pas nouveau. Les chevaux ailés de l'*Histoire véridique* sont les montures ordinaires des habitants des mondes décrits par Lucien, et un rokh transporte de la sorte Sindbad le Marin des *Mille et une Nuits* à l'île des diamants. La nouveauté consisterait plutôt dans l'emploi de la cage, mais les caisses volantes abondent dans le folklore de l'Orient; il suffit de citer celle de Malek dans les *Mille et un Jours*. Alexandre lui-

même voyage dans une nacelle enlevée par des griffons[1]. Ce qui est vraiment nouveau, c'est la raison qui a poussé la femme à entreprendre ce voyage, car, pour ce qui est du mari, il s'en serait fort bien passé. « Sachez, dit la belle, qu'en notre pays il y a, parmi les autres statuts d'amour, une loi qui règle le nombre des baisers auxquels un mari est obligé à sa femme. C'est pourquoi tous les soirs chaque médecin, dans son quartier, va par toutes les maisons, où, après avoir visité le mari et la femme, il les taxe pour cette nuit-là selon leur santé, forte ou faible, à tant ou tant d'embrassements. » Le couple appartient au *royaume des amants*, bien que la mariée soit née en celui de la Vérité. Au royaume des amants, on élève ensemble les enfants jusqu'à l'âge de seize ans et l'on ne met aucune distinction entre eux. Les médecins de ce pays soignent l'amélioration et l'accroissement de la race humaine comme l'on fait ici-bas pour les animaux, car on croit qu'il n'y a rien dans l'amour physique qui puisse choquer notre pudeur et notre dignité. « La Faculté de médecine va visiter en corps ce séminaire d'amants. Elle les tâte tous l'un après l'autre, jusqu'aux parties de leurs personnes les plus secrètes, les fait coupler à ses yeux, et puis, selon que le mâle se rencontre, à l'épreuve, vigoureux et bien conformé, on lui donne pour femmes dix, vingt, trente ou quarante filles. » Le mari doit respecter sa femme lorsqu'elle est grosse et ne pas transformer sa maison en un lieu de débauche. Les femmes qu'on reconnaît stériles sont employées à servir les autres; les hommes impuissants sont esclaves et se peuvent mêler charnellement avec les bréhaignes.

Tout ce que Cyrano dit ici n'est qu'une amplification, avec des changements insignifiants, de la *Civitas solis*. Cette ville est réglée par Hoh, aidé à son tour par Pon (la Puissance), par Din (la Sagesse) et par Mor (l'Amour). Le rôle de Mor est celui de surveiller la génération.

1. Voy. Paul Meyer, *ouvr. cité*, p. 188.

« Principale suo scopo è dunque che l'unione amorosa accada tra individui talmente organizzati, che possano produrre un' eccellente prole, et si fanno beffe di noi, che affaticandoci pel miglioramento delle razze dei cani e dei cavalli, totalmente trasandiamo quella degli uomini. » Les hommes et les femmes sont habillés à peu près de la même façon; ils sont élevés ensemble, partagent la même table et s'appliquent en commun à tous les arts spéculatifs et mécaniques. Les médecins règlent la vie des habitants, qu'ils font changer d'habit suivant les différentes saisons; ils inspectent les gens destinés au mariage en leur faisant subir des visites aussi rigoureuses qu'intimes. Les femmes stériles servent aux impuissants et même à ceux qui font leurs premiers essais dans les exploits d'amour. L'union des époux se fait sous les yeux de la Faculté, qui veille à ce que l'on ne triche pas et à ce que les maris remplissent leurs devoirs « ad ogni terza notte ». Une femme d'une haute taille est donnée en mariage à un homme vigoureux et passionné et celles qui ont de l'embonpoint reçoivent pour maris des individus maigres, et vice versa. Les *générateurs* ne peuvent entreprendre leur mission qu'après un régime à la fois purgatif et fortifiant, et il leur faut attendre l'heure fixée par la science : « Quest' ora è determinata dal medico e dall' astrologo che studiano cogliere il tempo in cui tutte le costellazioni sono favorevoli ai generatori ed ai futuri generati. » Il y a une loi défendant aux femmes stériles « d'assidersi fra le matrone ». Tout le monde est obligé au travail, et, comme les maîtres de Pantagruel, ceux du soleil ouvrent sous les yeux des enfants le livre de la nature. La république de l'amour de Cyrano nous fait songer aussi à la *provintia d'amore* décrite par Doni dans son *Discorso sopra il mondo improvviso* (1568).

L'écrivain français retrouve Descartes au royaume des philosophes, et, sur ce, le roman s'interrompt brusquement, de même que le *Baldus* de Folengo et l'œuvre de Rabelais. C'est là le dernier trait qui unisse la fantaisie du

Tourangeau et celle de notre écrivain. On trouve entre eux d'autres rapports, mais trop vagues pour autoriser à croire que l'un est la source de l'autre : ainsi les ennasins du *Pantagruel* ont quelque ressemblance avec les sélénites au grand nez (antithèse qui permet à Cyrano de plaider sa cause). On pourrait plutôt insister sur les différences qui existent entre les deux œuvres : tandis que le roman de Rabelais est un organisme bien constitué, où se relèvent des idées constantes et précises sur la constitution des états, sur la liberté individuelle et religieuse, sur la raison s'opposant à la violence, les *Voyages* ne sont qu'un assemblage d'éléments divers et parfois opposés. L'état idéal de Cyrano est inférieur, sous tous les rapports, à celui de son devancier. Cette sorte d'élevage de la race humaine mise au même niveau que celle des chiens, des chevaux et du bétail, offre un inconvénient dont ni Campanella ni Cyrano n'ont l'air de s'apercevoir : c'est qu'il supprime tout libre choix en constituant une école tyrannique de maîtres et de médecins qui prennent l'enfant au berceau pour ne le quitter qu'au lit de mort. Le *Pantagruel*, bien que lui aussi soit le résultat d'une lente élaboration, renferme des idées nouvelles et très saines en matière de gouvernement et de pédagogie ; les maximes des rois géants et l'éducation du héros qui donne son nom à l'épopée suffisent à dédommager et satisfaire le lecteur qui aurait été choqué par certaines pages trop libres et scatologiques et par les tours de vaurien de Panurge. Au contraire, les *Voyages* de Cyrano ne sont qu'une imitation assez plate de la *Civitas solis*, et rien n'y révèle le disciple qui sait juger de sa tête et entrer dans des chemins inconnus à son maître. Que l'on ajoute que les habitants de la lune et du soleil de Cyrano ne sont pas même aussi vivants que Gargantua et sa lignée. On sait, par exemple, que les sélénites marchent sur quatre jambes, mais on voudrait apprendre au juste à quelle famille d'animaux ils appartiennent et s'ils sont les aïeux des Houyhnhms de Swift; on ignore de même les proportions et les physionomies des habitants du soleil et l'ab-

surdité des détails qui, quand elle n'est pas cachée par l'art de l'écrivain, froisse et refroidit les lecteurs.

Mais ce qui est sans doute le défaut principal des *Voyages*, c'est une prétention sérieuse à la science, ce sont des airs de philosophie qui ne vont pas sans pédanterie et qui ôtent à l'œuvre une partie de son intérêt. Les digressions sont ennuyeuses; on souhaite de voir la fin de ces raisonnements longuement, inexorablement déduits. Puis la personnalité trop vive et remuante de Cyrano, — personnalité qui n'est pas sans rappeler jusqu'à un certain point celle de Benvenuto Cellini, — occupe la scène tout entière et nous bouche la vue des autres personnages. Campanella, dans le voyage du soleil, joue le même rôle que le Génie dans celui de la lune. En somme, les acteurs des deux récits agitent beaucoup les bras, jacassent comme des pies et agissent très peu.

Ce sont sans doute ces défauts-là qui ont rendu l'œuvre de Bergerac moins intéressante que celles de Rabelais et de Swift. Rabelais l'emporte par la puissance d'un esprit mieux organisé et par des vues plus larges et compréhensives; Swift a peut-être moins d'inspiration que Cyrano, mais le plan de son *Gulliver* est dessiné avec bien plus de soin, ses personnages, nains et géants, hommes et animaux, sont proportionnés, raisonnables et pas trop raisonneurs, enfin le livre est écrit de telle manière que les hommes s'y peuvent amuser aussi bien que les enfants. Cependant, qu'on ne l'oublie pas, et nous allons le constater tout de suite, Swift doit beaucoup de ses inspirations, — et quelques-unes des meilleures, — au brillant chevalier dont le nez n'était pas moins formidable que l'épée. Pourquoi Cyrano a-t-il voulu nous prouver jusqu'à satiété qu'il avait lu Campanella et Descartes? Les philosophes sont des personnages quelquefois très respectables, mais en général fort peu amusants, et lorsque Cyrano ressent trop clairement leur influence, l'envie nous prend tout aussitôt de tourner les pages de son livre...

Les Voyages de Gulliver.

L'abbé Lejeune, en présentant à ses lecteurs la traduction française des *Voyages de Gulliver*, dit que Swift est « surnommé Rabelais de l'Angleterre, quoique ses satires n'aient rien de l'obscénité ordurière qui souille souvent les bouffonneries malicieuses de ce dernier ». (Il ne faut pas oublier que l'abbé Lejeune était chanoine.) John Churton Collins fait, à son tour, une comparaison entre les deux écrivains : « But it has them with a difference. The humour of Rabelais is that of a man drunk with animal spirits; the humour of Swift is that of a reflective cynic. The essence of Rabelais's wit is grotesque extravagance; the wit of Swift is the perfection of refined ingenuity. The one reveils without restraint in licentious drollery, the other, sobered and measured, delights most in dry and bitter irony. In *the History of Gargantua and Pantagruel* there is no attempt at condensation; the ideas are, as a rule, pursued with wearisome prolixity to their utmost ramifications[1]. » Les deux jugements s'accordent, mais il ne faut pas oublier non plus que, si Lejeune est abbé, M. Churton Collins, lui, est Anglais. — L'ouvrage de Goodwin, *Voyage of Domingo Gonsalez*, traduit en fran-

1. *Jonathan Swift*, London, 1902, p. 46. — M. Paul Thierkopf a composé une étude sur les rapports existant entre les voyages de Gulliver et la littérature française (*Swifts Gulliver und seine französische Vorgänger*, Dreissigster Jahresbericht über die Guericke-Schule in Magdeburg, Magdeburg, Baensch, 1899). L'auteur se borne à donner une vue d'ensemble. Rabelais, dit-il, a été présent à l'esprit de Swift; quant à Cyrano, il y a une ressemblance de genre. Et il conclut : « Was schliesslich in der Komposition die Uebereinstimmung zwischen Rabelais und Swift ausmacht, die Contrastwirkung zwischen menschlicher und übermenschlicher Grösse, so ist davon in Bergeracs Werke keine Spur zu finden. » Les rapports entre Rabelais et Swift ressortent surtout de l'étude comparée de leurs systèmes pédagogiques. Pour tous les deux « ist... die ganze Welt ein Narrenhaus » et Panurge est « das Prototyp zu Sancho Pansa und *Scapin* (!) ».

çais en 1648 par Jean Baudouin, a été considéré comme la source des *Voyages* de Cyrano et de Gulliver, mais les ressemblances se bornent à l'idée générale et à peu de détails. On n'a relevé que sommairement les rapports de Cyrano et de Swift, et seulement en ce qui concerne le *Voyage to Laputa*. Quant à Rabelais, on s'est borné à reproduire ce que Walter Scott avait déjà remarqué, c'est-à-dire qu'en livrant au ridicule les faiseurs de projets de Laputa, les uns dupes de leurs demi-connaissances, les autres véritables charlatans, Swift avait dû se souvenir des occupations analogues des courtisans de Quinte-Essence, reine d'Entéléchie. — A cela, Churton Collins ajoute encore quelques remarques générales touchant les inspirations que son auteur aurait puisées au chapitre XLV de Soline et aux voyages de sir Thomas Herbert. Il nomme aussi Lucien et fait voir comment Swift, dans ses descriptions de la mer et des manœuvres nautiques, devait avoir eu sous ses yeux ce que Samuel Sturm avait écrit dans son *Mariner's Magazine*, publié à Londres en 1679. Nous tâcherons d'approfondir davantage l'histoire des rapports qui lient les voyages de Gulliver aux littératures anciennes et étrangères.

Tout d'abord, il y a lieu de rapprocher l'œuvre de Swift des voyages de Sindbad le Marin, tels qu'ils sont exposés dans les *Mille et une Nuits*. Ce voyageur, le plus hardi sans contredit de tous ceux qui ont paru sur la surface de la terre, est poussé à ses entreprises, de même que Gulliver, plutôt par le désir des richesses que par celui des découvertes. Tous les deux sont des marchands; tous les deux arrivent en pays inconnus, non de par leur volonté, mais poussés par les orages, par les naufrages et après toutes sortes d'accidents maritimes.

Un autre trait commun, c'est que nos deux personnages tombent toujours debout; c'est en vain que les vagues mugissent, que les géants les poursuivent et que le feu les menace de ses langues de flammes. Tout le monde autour d'eux périt, mais une fatalité musulmane veille à leur bon-

heur, et, à la fin de leurs expéditions, Sindbad et Gulliver se portent le mieux du monde et trouvent même leurs finances améliorées. Un repos bien mérité, une vie paisible et sans nuages couronnent les efforts de leur persévérance et ils peuvent s'écrier tous les deux au milieu des dangers, comme le héros de Virgile, « hoc olim meminisse juvabit ».

Il y a, bien entendu, quelques différences de proportions. Swift est plus raisonnable que l'auteur du conte de Sindbad et la fortune de son héros n'a plus ces reflets éblouissants de pierreries et d'or ou de ce paradis de Mahomet qui finit par récompenser le voyageur arabe. Le soleil de Londres n'a pas les mêmes rayons que celui de l'Orient.

Dès le début du voyage de Gulliver, on relève une ressemblance de détail avec le conte des *Mille et une Nuits*. Le brave docteur, désirant améliorer l'état de ses finances, s'embarque le 4 mai 1699 sur l'*Antelope*. Cette date est là pour prouver l'exactitude du conteur. Vers la terre de Van Diemen, le ciel se couvre d'épais nuages, un orage terrible éclate et l'*Antelope* coule bas. Notre héros, de même que son devancier arabe, se sauve à la nage, tandis que ses compagnons disparaissent engloutis par les flots. Sa lassitude est telle qu'à peine a-t-il atteint la plage d'une terre inconnue, il tombe et, vaincu par un sommeil irrésistible, il s'endort profondément. Les aventures de Sindbad commencent comme celles de Gulliver. Arrivé à terre, « je me jetai donc sur le sol de l'île à plat ventre comme un cadavre, dit-il, et m'évanouis, noyé dans un abrutissement total ». Pourtant, le réveil de Gulliver est fort différent de celui de son devancier (nous en retrouverons l'analogue dans la mythologie de la Grèce). Au bout d'un certain temps, Gulliver reprend connaissance et essaye de se lever, mais, quelques efforts qu'il fasse, il ne peut remuer ni les jambes ni les bras. Ses cheveux, aussi bien que les autres parties de son corps, sont attachés à la terre; de tous les côtés, et en regardant attentivement, il aperçoit plusieurs

ligatures très minces et en même temps fort solides qui le maintiennent dans cette position fort incommode. De petites créatures, à l'apparence humaine, parcourent ses membres, non sans quelque défiance; il voit entre autres un *homunculus* haut tout au plus de six pouces, portant un arc et une flèche à la main et un carquois sur le dos. Tous ces êtres, qui ne sont redoutables qu'à cause de leur nombre, tâchent de le percer de coups de lances ou de flèches, mais ces coups n'ont d'autre effet que de le picoter comme des aiguilles. Or, c'est là l'aventure d'Hercule au pays des Pygmées, telle qu'on la trouve exposée par Philostrate. Nous la rapportons d'après la traduction latine[1] :

ΗΡΑΚΛΗΣ ΗΝ ΠΥΓΜΑΙΟΙΣ. Herculem in Libya dormientem, post Antaeum (superatum) Pygmaei invadunt, Antaeum se ulturos aientes : fratres enim se esse Antaei ingenuos plane, non athletas quidem, nec lucta pares, verum terrigenas tamen et alias robore valentes. Illis autem e terra prodeuntibus, subtus fluctuat arena. Habitant enim Pygmaei terram perinde ac formicae, ibique futuris necessitatibus inservitura reponunt. Non aliena autem, sed sua, propriisque manibus culta depascuntur. Nam et serunt et metunt, Pygmaeisque bigis insistunt. Securi autem in spicas uti dicuntur, quod arbores esse eas arbitrentur. Sed, o temeritatem! in Herculem isti armantur, et dormientem se interfecturos aiunt : imo ne vigilantem quidem reformidaverint. Ipse vero in molli dormit arena, lassitudine ex lucta ei obrepente. Toto pectore anhelitum trahit, ore hiante, somni plenus. Ipse quoque somnus ei, hic repraesentatus, adstat; magni, puto, faciens vires suas, quod Herculem vicerit. Antaeus quoque hic iacet. ... Est autem exercitus illi Pygmaeorum, qui Herculem circumdederunt et una quidem haec phalanx sinistram petit manum : duae vero istae cohortes in dexteram, ut validiorem, movent. Pedes sagittarii obsident, ac funditorum turba, tibiarum magnitudine perculsi. Quantum autem ad eos qui caput oppugnant, ea quidem parte Rex incedit, ut qui viribus maxime valere ipsis videatur. Admovent

1. *Iconum liber secundus*, XXII.

veluti arci machinas, ignem comae, oculis sarculum; fores et ori (parantur), nariumque etiam ecce fores, ne, ubi caput expugnatum fuerit, spiritum forte ducat Hercules. Ecce autem ut erigatur, atque in discrimine rideat, hostesque universos, colligens, in leonis pellem involvat, Eurystheo eos, ut puto allaturos.

' Gulliver n'est pas si heureux qu'Hercule, mais les Pygmées n'avaient pas songé à entourer de liens le corps du héros de la Grèce. — Ces contes des Pygmées étaient fort répandus dans l'antiquité. Nous n'avons qu'à renvoyer à l'étude sur le roman grec de Rohde[1] et à celle sur les sources du *Furioso* par Pio Rajna[2]. Rappelons cependant que la science de nos jours a voulu expliquer la raison de cette légende si répandue dans le folklore et la mythologie. M. Kollmann, professeur d'anatomie à Bâle, dans ses études sur les rapports entre l'homme et le *pithecanthropus erectus* de Dubois, est arrivé à cette conclusion que l'espèce humaine peut tirer son origine de certaines races de Pygmées dont on trouve les restes fossiles dans les couches des terrains préhistoriques. En attendant que de nouvelles découvertes viennent à l'appui de cette thèse, ceux qui étudient l'ethnologie, la psychologie et la littérature comparée reconnaîtront que, sans besoin d'imaginer une race-mère de Pygmées, toutes ces légendes s'expliquent d'elles-

1. Rohde, *Der griechische Roman und seine Vorläufer*, Leipzig, 1900, *Ethnographische Utopien*, *Tabeln und Romane*, p. 179 et suiv.

2. *Ouvr. cit.*, chap. v, p. 181. Rabelais (II, xxvii) nous explique à sa façon l'origine des Pygmées. Pantagruel a bien mangé et bu. Alors, « du pet qu'il fist, la terre trembla neuf lieues à la ronde, duquel avec l'air corrompu engendra plus de cinquante et troys mille petitz hommes nains et contrefaitz, et d'une vesne qu'il fist engendra autant de petites femmes acropies, comme vous en voyez en plusieurs lieux, qui jamais ne croissent... Et quoy! dist Panurge..., il les fault marier ensemble, ilz engendreront des mouches bovines. Ce que fist Pantagruel, et les nomma pygmées; et les envoya vivre en une isle là auprès, où ilz se sont fort multipliez despuis. Mais les grues leur font continuellement guerre, desquelles ilz se defendent courageusement, car ces petiz boutz d'hommes (lesquelz en Escosse l'on appelle manches d'estrilles) sont volontiers cholériques. »

mêmes par l'existence réelle, à côté des hommes ordinaires, de peuplades d'une taille microscopique. Il suffit de rappeler certains habitants de la zone torride, les Akkas, découverts par Miani et Schweinfurt. — En outre, les Pygmées peuvent avoir été imaginés par antithèse aux géants, représentant les forces brutes de la nature.

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que l'imagination de Swift n'a pas dû faire beaucoup d'efforts pour enfanter ces Lilliputiens, « quorum tota cohors pede non est altior uno », selon le vers de Juvénal. Il montre d'ailleurs de la fantaisie et de l'invention dans la vie qu'il leur donne. Ce ne sont plus les petits sauvages du temps d'Hercule ni les nains des légendes allemandes jouant des tours malins à ceux qui les méprisent. Les Lilliputiens forment un peuple nombreux, réglé par des lois raisonnables et par un roi qui cherche, autant que possible, le bonheur de ses sujets. Ils sont habiles dans les arts de la guerre aussi bien que dans ceux de la paix, et ils se montrent, tout de suite, mécaniciens excellents en préparant et fabriquant tout ce qu'il faut pour maîtriser les forces du géant et pour l'enfermer dans une prison.

Swift a donc sous ses yeux le tableau d'Hercule assailli par les Pygmées et se moquant de leurs assauts. Que le plus fort triomphe, un géant contre des fourmis, c'est trop naturel pour que cela arrête notre attention. Il faut plutôt inventer le cas inverse; Hercule est toujours endormi, comme dans le tableau mythologique, et les Pygmées n'ont pas grandi d'un pouce, mais leur esprit s'est développé avec le temps, et ils comprennent que l'union intelligente détermine la force. Voilà le colosse, lié par des liens fort minces mais solides, qui tombe au pouvoir de ceux qu'il appelle les insectes humains. Cette invention de Swift, première évolution de l'idée maîtresse qu'il a empruntée ailleurs, en détermine bien d'autres. Il faut lire comment les Lilliputiens nourrissent Gulliver, comment ils le transportent à la capitale, à quelles conditions ils lui redonnent la liberté, etc. Ce sont là des pages originales

et intéressantes à la fois. Swift a compris que, pour donner un cachet de nouveauté à un sujet développé par tant de poètes : les exploits d'un géant, semblable à Margutte, Cingar, Pantagruel, — car son héros doit être considéré comme un géant relativement à ceux qui l'entourent, — il fallait faire ce que ses prédécesseurs n'avaient pas encore fait, c'est-à-dire le calcul exact des proportions. Pantagruel, malgré l'énormité de sa taille, peut s'asseoir dans les maisons de ses sujets sans que sa tête enfonce les toits. Il voyage et il mange fort tranquillement avec les autres mortels, sans que son appétit extraordinaire, dont on nous donne pourtant des exemples étonnants, répande alentour la famine et la misère. Ses compagnons boivent avec lui et lui tiennent tête, le verre à la main; il saute, il danse, il court, il monte à cheval; tous les genres de sport lui conviennent, et ses proportions paraissent changer selon les besoins du roman. Il est vrai que Gargantua mange en salade six pèlerins et que Pantagruel, de sa langue, couvre toute une armée; mais, malgré cela, il leur faut aussi une armée pour ranger à la raison ce pauvre Picrochole. Rabelais conte des aventures merveilleuses, mais il laisse son imagination marcher à son gré et ne se tourmente guère si sa broderie laisse parfois voir le canevas. Lorsqu'il le voudra, il saura être exact même dans les détails; il suffit de rappeler le menu du dîner de ses héros et la description des pièces de leur habillement. Mais ces minuties ne sont pour lui qu'un moyen de faire rire. Il n'a point souci de réalisme, pas même de vraisemblance. C'est la « substantifique moelle » qui l'intéresse. Pour la broderie dont il pare ses idées, peu lui chaut qu'elle soit variable, diverse et irrégulière.

Swift, par contre, n'est pas sujet à ces distractions, et sa fantaisie marche armée de compas et d'équerres. Il nous dira quelle est la mesure exacte du géant et des Lilliputiens, celle des maisons, des jardins, des outils, du bétail, des habits et ainsi de suite. Gulliver fait comprendre, par

signes, qu'il a faim et qu'il est altéré, et voilà que plus de cent hommes se mettent en marche vers sa bouche, chargés de paniers pleins de viande. On vide les paniers dans sa bouche, ainsi que l'on jetterait des pierres dans un précipice. Leurs tonneaux les plus grands ne dépassent pas les proportions d'un de nos verres ordinaires et un bœuf de ces pays sert à peine à exciter l'appétit du bonhomme. Or, la description de ce repas rappelle celle des festins de Gargantua et de Grandgousier. Pour ce dernier, « on apresta le soupper, et de surcroist feurent roustiz seze beufz, troys genisses, trente et deux veaux, soixante et trois chevreaulx moissonniers, quatre vingt quinze moutons, troys cens gourretz de laict à beau moust, unze vingt perdrys, sept cens becasses, quatre cens chappons..., six mille poulletz... ». Quant à Gargantua, « il ... commençoit son repas par quelques douzeines de jambons, de langues de bœuf fumées, de boutargues, d'andouilles..., *quatre de ses gens luy gettoient en la bouche l'un après l'autre continuement moustardes à plein palerées* ». La différence n'est pas dans le caractère de ces lippées, mais dans leurs proportions. Swift fait calculer, par les ministres et les mathématiciens de Lilliput, la quantité de vivres nécessaire à l'entretien du colosse; tout est bien déterminé, pain, viande et boissons. Au contraire, lorsque Rabelais ouvre la bouche de ses géants, sa verve comique ne connaît plus de bornes, les bœufs pleuvent par douzaines dans ce gouffre béant et les chapons par centaines. L'auteur, qui avait lu le *Furioso,* a bien l'air de se moquer de ceux qui l'écoutent, lorsque, pour démontrer la voracité de son géant, il ajoute qu'il « oyoit (aussi) vingt et six ou trente messes », comme si le service divin devait être en rapport avec celui de la table.

Pour habiller Gulliver, les Lilliputiens font mille calculs et l'auteur nous dit la quantité exacte de drap nécessaire à la chemise, à la culotte et au pourpoint de son homme. Le même sujet avait déjà défrayé la muse comique de l'humoriste français : « Pour sa chemise furent levées

neuf cens aulnes de toille de Chasteleraud, et deux cens pour les coussons en sorte de carreaulx, ... Pour son pourpoinct furent levées huyt cens treize aulnes de satin blanc, et pour les agueillettes quinze cens neuf peaulx et demye de chiens, ... pour ses chausses furent levez unze cens cinq aulnes et ung tiers d'estamet blanc, etc. », et la même proportion règle les pièces d'habillement nécessaires à sa braguette, à ses souliers, à son saie, à sa ceinture, à sa bourse et ainsi de suite.

Je crois que l'œuvre de Rabelais est présente à l'esprit de Swift lorsqu'il nous peint le peu d'effet que les coups des ennemis faisaient à son héros. Le capitaine des gardes met la pointe de sa lance dans sa narine gauche, ce qui le chatouille et le fait éternuer trois fois; les Lilliputiens font pleuvoir sur lui une grêle de flèches, les habitants de l'île de Blefuscu le bombardent à la lettre; il n'a qu'à protéger ses yeux, et, pour le reste, il secoue les coups comme si un essaim de mouches venait de le picoter. Que l'on se souvienne « comment Gargantua demollit le chasteau du Gué de Vedé ». Là « un ribauld canonier, qui estoit un machicoulys, luy tire un coup de canon et le attainct par le temple dextre furieusement; toutesfois ne lui feist pour ce mal en plus que s'il luy eust getté une prune. Qu'est ce là? dit Gargantua. Nous gettez vous icy des grains de raisin? La vendenge nous coustera cher; pensant de vray que le boulet feust un grain de raisin. Ceulx qui estoient dedans le chasteau amuzez à la pille, entendant le bruit, coururent aux tours et forteresses, et luy tirerent plus de neuf mille vingt et cinq coups de faulconneaux et arquebouses, visans tous à sa teste, et si menu tiroient contre luy qu'il s'escria : « Ponocrates, mon amy, ces mousches « icy me aveuglent... » Plus tard, « Gargantua soy peignant (fait) tomber de ses cheveulx les boulletz d'artillerye ».

En se livrant à un besoin intime, le héros de Swift court risque de noyer une bonne partie du pays et les habitants qu'il renferme, et c'est en employant la même méthode

qu'il éteint l'incendie du palais royal[1]. La jument de Gargantua à son tour « pissa pour se lascher le ventre; mais ce fut en telle abondance qu'elle en feist sept lieues de deluge, et deriva tout le pissat au gué de Vede, et tant l'enfla devers le fil de l'eau que toute ceste bande des ennemys furent en grand horreur noyez... ». Gargantua lui-même accomplit cet exploit à Paris : « Lors, en soubriant,

1. La même histoire se lit aussi dans le *Ricciardetto* de Forteguerri. Des ennemis brûlent un certain palais :

« S'alza la fiamma; afflitti i Paladini
Non sanno come uscir da quell' impiccio;
E già fuma il palazzo e sa d'arsiccio.
Quand' ecco comparire i due giganti
Che col solo pisciar sopra quel foco
Di smorzarlo in gran parte fur bastanti
E pur la sera avean bevuto poco...
Alcun forse dirà, che iperbol sia
Smorzar gl' incendi in si fatta maniera;
E ben dirà, chè anch' io l'ho per follia :
Ma l'ho trovata scritta, e, tal qual era,
L'ha voluta cantar la Musa mia. »

(*Chant* VI, 82, oct. et suiv.)

Ce n'est pas là le seul point de rencontre de la Muse de Forteguerri avec celles des écrivains que nous venons d'étudier. C'est de Lucien ou de Rabelais que l'auteur de *Ricciardetto* a dû tirer ce « rospaccio », dans le ventre duquel Rinaldo fait un voyage (II, 14, 15), et, mieux encore, ce colossal poisson où Ulivieri trouve des bois, des champs, des animaux, des hommes, et même un couvent avec des moines (V, 60 et suiv.) :

« Ma seguitando pure la corrente,
Vanno oltre, e son portati in un gran stagno,
Dove veggion pescar di molta gente.
Su le ripe son piante di castagno,
Di lauri e lecci, e popolo frequente.
Evvi chi compra, e vende per guadagno.
Guardan più avanti, veggion case, e buoi,
Marre, ed aratri come abbiamo noi. »

Il y a des géants qui boivent « trenta barili », comme si de rien n'était (VI, 33), un certain « peto », qui peut bien rappeler celui du héros de Rabelais (XII, 90), des voitures et des oiseaux qui volent, etc. Que l'on ajoute que Forteguerri a tiré en grande partie les historiettes de son poème des nouvelles classiques et populaires. Cette

destacha sa belle braguette, et, tirant sa mentule en l'air, les compissa (les Parisiens) si aigrement qu'il en noya deux cens soixante mille quatre cens dix et huit, sans les femmes et petiz enfans ». En cela aussi Pantagruel se montre digne de sa noble souche. Ses ennemis l'entourent : « Soubdain print envie à Pantagruel de pisser, à cause des drogues que luy avoit baillé Panurge, et pissa parmi leur camp si bien et copieusement qu'il les noya tous; et y eut deluge particulier dix lieues à la ronde; et dist l'histoire que si la grand jument de son pere y eust esté et pissé pareillement, qu'il y eust deluge plus enorme que celluy de Deucalion, car elle ne pissoit foys qu'elle ne fist une riviere plus grande que n'est le Rosne et le Danouble. »

Suivons maintenant Gulliver à travers les rues et les places de Lilliput. Ici, notre voyageur se trouve à peu près dans la condition de celui qui regarderait une colonie de fourmis. Les *insectes* au milieu desquels son sort le fait vivre dans un état à la fois d'assujétissement et de domination ont des passions, dans leurs petites âmes, tout comme les autres hommes. Mais la taille de Gulliver lui permet d'envisager les choses d'en haut et de comparer la petitesse de ces êtres à la grandeur de leur ambition. Ce qui, dans la société humaine, paraît naturel et convenable, chez les Lilliputiens devient un sujet de risée et cette manière d'envisager les choses permet à Swift de donner libre essor à sa verve satirique. Ménippe, dans le dialogue de Lucien, fait part à l'un de ses amis des impressions qu'il vient d'éprouver en regardant l'humanité du haut des cieux : « Je pense que tu auras observé le marché des fourmis, sortant, entrant, s'agitant dans leur ville... Celui qui les regarde attentivement peut bien supposer qu'il y a là, comme entre nous, des philosophes, des ouvriers, des musiciens, des architectes et des orateurs. Lorsque je me trouvais là-haut, les villes des mortels n'avaient pour moi

femme du XIIIe chant qui pend son mari mort, c'est la *matrone d'Éphèse*, et l'histoire du prêtre qui achève l'enfant de son voisin est au nombre des contes les plus répandus.

d'autre sens. Et si tu trouves que je manque de respect à nos semblables, les comparant à des fourmis, songe aux anciennes fables et tu y retrouveras les Myrmidons issus d'un peuple de fourmis malgré leur ardeur belliqueuse. »

Tel est le point de vue de Gulliver, qui s'étonne de la vanité de ces êtres, dont les armées entières défilent entre ses jambes. Ce roi, qui avec toute sa cour pourrait bien tenir dans la poche du voyageur, est dominé par une ambition sans bornes, et dans ses luttes contre le royaume de Blefuscu, il ne se contente pas de ranger à la raison ses ennemis, il veut encore les assujettir à sa couronne et parle le langage de la violence et de la cruauté. Mais Gulliver devait avoir lu, dans ses moments de loisirs, les sages leçons des rois géants de Rabelais et il refuse de servir la haine du souverain de Lilliput. Les courtisans ne valent pas mieux que leur prince; malgré la petitesse de leur taille, il prétendent aux titres de Grandeur et d'Éminence, passent leur vie à s'entre-déchirer, à flatter, à convoiter une place, et pour obtenir du roi certains fils de soie qu'ils appellent décorations, ils font des sauts, des pirouettes et des révérences, au risque de se briser les os. Érasme, dans son *Éloge de la folie*, avait fait à peu près les mêmes remarques, en parlant bien entendu des habitants de la terre, et il sourit à « l'éternel va-et-vient de la gent humaine (semblable) à un essaim de moucherons ou guêpes (qu'il voit) se quereller, se batailler, se tendre des embûches, se disputer des dépouilles, jouer, folâtrer, naître et mourir. Qu'y a-t-il de plus fou que ces courtisans, *faisant des courbettes pour gagner des titres?* Ne voyez-vous pas ce fat s'admirer de bonne foi à cause de la lourde chaîne qu'il s'est pendue au cou? »

En dépit de tous ces défauts inhérents à la nature humaine, les Lilliputiens valent encore mieux que nous : ils ont moins de vices, punissent l'ingratitude et la tromperie plus encore que le vol, donnent des récompenses aux actions vertueuses, excluent des emplois publics ceux qui sont dépourvus de moralité et de religion, et considèrent

l'honnêteté comme supérieure au génie même. Les garçons et les filles sont élevés en certains séminaires où tout est public, où les règles et les préceptes épineux sont remplacés par une méthode naturelle qui consiste à tenir continuellement en éveil la curiosité des enfants. C'est en se promenant qu'ils admirent et découvrent les lois et les merveilles de la nature, loin de ces cabinets scientifiques où tout est couvert de la poussière de la mort. Puis, comme la doctrine n'est rien en elle-même sans la vertu, l'enseignement vise surtout à la morale, et l'histoire, par exemple, sert à faire haïr la guerre et les meurtres. Quant à la philosophie, dit l'auteur, elle ne consiste pas en ergotismes comme dans nos écoles; les petits Lilliputiens ne savent pas ce que c'est que *baroco* et *baralipton,* mais ils apprennent, par contre, à maîtriser leurs passions, à se contenter de leur état, à s'aimer et à se supporter les uns les autres. Cet idéal d'enseignement, plus facile à rêver qu'à mettre en pratique, existait déjà dans les livres des pédagogues italiens[1], et à l'école célèbre du Feltrense. Mais Swift devait plus probablement suivre les leçons de Pantagruel et de cette *Civitas Solis,* que nous avons si souvent citée à propos des *Voyages* de Cyrano. A la Cité du Soleil, on punit comme à Lilliput l'ingratitude, le mensonge, la médisance, etc.; on y apprend la langue et les connaissances nécessaires à la vie, tout en se promenant joyeusement en plein air; enfin les garçons et les filles élevés en commun « escono alla campagna, ove s'esercitano alla corsa, all'arco, alla lancia, all'archibugio, alla caccia ovvero nella botanica, nella mineralogia, nell'agricoltura o nella pastorizia. » — Comme la *Civitas Solis* était bien connue de Cyrano, et que Cyrano a inspiré Swift, — on va le voir, — il s'ensuit que l'imitation de Campanella par Swift est peut-être indirecte. Par contre, Gulliver a bien l'âme de ce Grandgousier qui ne voulait pas donner d'armes à son enfant, de peur qu'il n'aimât la

1. Voy. mon article cité *L'arte italiana, etc.*

guerre, mais « la belle espee de boys, et le poignart de cuir bouilly », — et qui admoneste de la sorte son fils : « Le temps n'est plus d'ainsi conquester les royaulmes avecques dommaige de son prochain frere christian ; ceste imitation des anciens Hercules, Alexandres, Hannibals, Scipions, Cesars et aultres telz, est contraire à la profession de l'Evangile... Et ce que les Sarazins et Barbares appelloient prouesses, maintenant nous appellons briguanderies et meschansetez. » Comme on le voit, un peu de la *substantifique moëlle* rabelaisienne est passée dans l'âme du héros de Gulliver, qui préfère la fuite à une victoire facile sur des ennemis microscopiques et trouve que les guerres de conquête sont toujours méprisables malgré l'éclat du nom des conquérants anciens et modernes.

Pietro Toldo.

Turin.

(A suivre.)

RABELAIS, LES SAINTE-MARTHE

ET

L'« ENRAIGÉ » PUTHERBE[1].

De récentes recherches m'ont amené à découvrir de nouvelles données, aussi probantes qu'inattendues, sur les rapports qui ont existé entre Rabelais et les Sainte-Marthe; ces recherches m'ont permis non seulement de justifier un point important des opérations de la guerre picrocholine, demeuré inexpliqué, mais surtout d'éclaircir l'histoire de l'attaque mémorable dirigée par l' « enraigé » Putherbe contre Rabelais, et de rattacher directement cette dernière à l'inimitié qui s'était déclarée depuis longtemps entre l'auteur du *Pantagruel* et les Sainte-Marthe, inimitié dont le *Gargantua* nous apporte un témoignage éclatant, comme je crois l'avoir démontré.

I.

Dans les précédentes études qui ont été poursuivies tant au Collège de France que dans cette *Revue* sur les *éléments réels* de la guerre picrocholine, une seule chose continuait, si j'ose dire, à m'intriguer. Toutes les identifications topographiques concordaient d'une façon absolue. Une seule, celle qui était relative au Bois-de-Vede, laissait subsister une difficulté. Pourquoi Rabelais avait-il introduit dans le cadre à la fois si logique et si exact des opérations qui se déroulent dans le voisinage immédiat de la Devinière, Lerné et la Roche-Clermault, cet épisode

1. Je compte reprendre dans un des prochains fascicules mes études sur les *Autographes de Rabelais*.

de la prise du château du Bois-de-Vede (*Gargantua*, XXXVI), dont le nom semblait plutôt évoquer le Bois-de-Vede, château et ferme situés près d'Anché, sur la rivière de la Veude, à environ huit kilomètres de la Roche-Clermault, qu'une localité toute proche de ce dernier village? J'avais eu l'occasion de poser la question, au cours d'une leçon faite au Collège de France, et j'avais conclu en disant qu'il devait exister un lien entre le Bois-de-Vede et Gaucher de Sainte-Marthe, et que ce lien pourrait probablement expliquer l'allusion faite au Bois-de-Vede et l'épisode de la prise du château. Toutefois, les recherches que j'avais poursuivies sur ce point ne me donnèrent aucun résultat appréciable. L'excellent *Dictionnaire... d'Indre-et-Loire* de Carré de Busserolle ne fournissait, à l'article Bois-de-Veude, aucun renseignement susceptible d'établir un lien quelconque entre le seigneur de Lerné, au temps de Rabelais, et le château de Bois-de-Vede. Les choses en restaient là quand j'eus l'occasion de consulter le manuscrit 530 de la bibliothèque de l'Institut. Il s'y rencontre une pièce précieuse : le résumé du partage des biens et domaines faisant partie de la succession de Gaucher de Sainte-Marthe entre tous ses enfants[1]. Quelle ne fut pas ma surprise, en parcourant ce document, de constater la présence du Bois-de-Vede parmi les biens provenant de cette succession! Comme il n'existe qu'une seule localité de ce nom, aucun doute n'était possible. La difficulté se trouvait donc résolue, et du même coup cette constatation apportait à nos précédentes études une confirmation nouvelle, d'une portée singulière. Ce qui pouvait paraître, faute de cette explication, un point obscur dans la topographie du *Gargantua* devient maintenant un argument de plus en faveur de notre identification de Gaucher de Sainte-Marthe avec Picrochole. Rabelais nous raconte comment le Bois-de-Vede, pris par le capitaine Tripet, au chapitre XXXIV, devient une des forteresses de Picrochole. La première

1. Appendice I. — Plusieurs filles de Gaucher furent religieuses. L'une d'elles, Renée, vécut à Fontevrault.

opération tentée par Gargantua, dès son retour de Paris, consiste précisément à s'emparer de cette forteresse et à la démolir. Cet exploit fournit toute la substance du chapitre XXXVI. Les boulets d'artillerie que Gargantua fait tomber en se peignant, au chapitre XXXVII, proviennent, on le sait, de l'attaque et de la démolition du Bois-de-Vede. On comprend que Rabelais ait trouvé très piquant d'imaginer cet anéantissement complet d'un château de Gaucher de Sainte-Marthe, réalisé par son héros. C'était un indice à ajouter à beaucoup d'autres, et habilement introduit dans le récit, qui devait permettre d'identifier le roi de Lerné avec Gaucher, seigneur de Lerné et autres lieux, de même que l'indication des propriétés et places fortes de Grandgousier et de son fils révélait clairement aux amis de Rabelais que ces deux héros représentaient des membres de la famille du conteur. Les dessous d'une œuvre littéraire quelconque ne peuvent jamais être compréhensibles qu'à un nombre relativement restreint d'initiés, mais encore faut-il que les intentions de l'auteur soient susceptibles d'être devinées ou reconnues par ceux-ci. On peut assurer désormais, ce me semble, que les dessous du *Gargantua* nous apparaissent avec une netteté de plus en plus saisissante, malgré les quatre siècles qui, bientôt, nous en séparent.

II.

Mais les rapprochements que l'on va exposer manifesteront encore mieux, s'il en était besoin, l'évidence de notre thèse. Personne n'ignore que l'attaque la plus violente et sans doute la plus dangereuse dont Rabelais ait été l'objet de son vivant émane d'un religieux de Fontevrault, Gabriel de Puy-Herbault (*Putherbeus*), Tourangeau (1490-1566), auteur du célèbre *Theotimus sive de tollendis et expungendis malis libris iis præcipuè, quos vix incolumi fide ac pietate plerique legere queant, libri tres* (Paris, Jean Roigny, 1549, in-8°). L'auteur du *Panta-*

gruel ne s'y est pas trompé, et, dans le passage probablement le plus âpre, le plus terrible de son œuvre, il y a répondu avec une éloquence passionnée. Ce passage inoubliable, qui vise tout ensemble Calvin et Putherbe, termine le magnifique morceau de Physis et d'Antiphysie (t. IV, chap. XXXII) : « Depuys elle (Antiphysie), engendra les Matagotz, Cagotz et Papelars, les Maniacles Pistoletz, les Demoniacles Calvins, imposteurs de Geneve[1], les enraigez Putherbes, Briffaulx, Caphars, Chattemites, Canibales et aultres monstres difformes et contrefaictz en despit de la nature. » Rabelais avait senti le coup : il le rendit trois ans après.

C'est aux pages 180-183 du *Theotimus* que se rencontre la diatribe dirigée contre le Chinonais. Remarquons que Rabelais y est attaqué en face, sous son nom, sans le moindre déguisement. Puy-Herbault ne procède pas comme Voulté, — si les conclusions de M. Thuasne doivent être admises[2]. — Le religieux de Fontevrault, qui ne cite aucun autre nom français contemporain dans tout son ouvrage, semble bien avoir fait de l'attaque contre Rabelais l'un des buts particuliers de son livre. On remarque, d'autre part, que ce long morceau se présente, dans l'ouvrage, même au point de vue typographique, sous un aspect destiné à attirer l'attention. Il est, en effet, tout entier accompagné de guillemets dans la

1. Je rappelle que, dans une édition du *Quart Livre*, datée de 1553, qui porte sur le titre cette mention : *Nouvellement reveu et corrigé par ledict autheur, pour la deuxiesme édition*, les six mots relatifs à Calvin ont été supprimés.

2. *Études sur Rabelais*, p. 315-336, note sur la rupture de Voulté avec Rabelais. — Il n'est pas sûr que les pièces de poésie *Ad Rabellam, In Rabellam, In quendam irreligiosum Luciani sectatorem, In Luciani simium*, visent le même personnage. En tout cas, si ses conjectures sont exactes, M. Thuasne aurait pu signaler au cours de son étude une pièce importante que nous offrent les poésies de Voulté au sujet de cette affaire et qui est intitulée : *In Luciani sectatorem*. Cette pièce est fort curieuse et peut éclairer le débat. (*J. Vulteii Rhemensis Hendecasyllaborum, libri quatuor* (Paris, 1538, in-16), fol. 71 v°; la pièce a 62 vers.)

marge, c'est-à-dire le seul du livre qui soit présenté sous cette forme. Au cours des 270 pages du texte ne se rencontre aucune autre censure analogue. Quelques titres d'ouvrages, presque tous déjà anciens, sont cités, mais point de jugements étendus. De là la gravité exceptionnelle de l'injure, formulée avec une virulence d'autant plus saisissante qu'elle n'a point de pendant dans le reste de l'œuvre. Voici la traduction de ces pages fameuses[1] :

« *Nicolas.* Plaise à Dieu que Rabelais soit auprès d'eux (*les théologiens dissidents de Genève*) avec son pantagruélisme, pour me servir de ce mot bouffon d'un bouffon, si toutefois il est encore de ce monde! Car il avait suivi la foule des cardinaux renvoyés et relégués à Rome au commencement de ce règne. S'il est vraiment homme de science, qu'on l'oblige donc à exercer son métier! Autrement, c'est un homme aussi dangereux pour son impiété que pour le scandale public de ses livres. En effet, quoiqu'à Genève on vive et on écrive ouvertement dans l'abomination, les Genevois ne sont pas à ce point dénués de pudeur qu'ils veuillent être vus mêlant publiquement à l'impiété la débauche, le dérèglement effréné, le vice enfin. Car que peut-il manquer à l'absolue perversité de ce Rabelais, lui qui n'a ni la crainte de Dieu ni le respect des hommes, qui foule aux pieds et tourne en ridicule toutes les choses divines et humaines? Quel Diagoras a compris Dieu plus au rebours? Quel Timon a médit davantage de l'humanité? Faiseur de bons mots, vivant de sa langue, parasite, on le supporte à la rigueur! Mais se damner en même temps, chaque jour ne faire que se soûler, s'empiffrer, vivre à la grecque, flairer les odeurs de la cuisine, imiter le singe à longue queue, comme on le dit partout, et de plus souiller de misérables papiers par des écrits infâmes, vomir un poison qui se répand de long en large

1. Elle a été donnée par notre confrère M. Heulhard dans *Rabelais, ses voyages en Italie*, p. 265.

dans tous les pays, lancer la calomnie et l'injure sur tous les ordres indistinctement, attaquer les honnêtes gens, les pieuses études, les droits de l'honneur, en railleur sans vergogne et sans ombre d'honnêteté, comment souffre-t-on cela? Et n'est-ce pas un phénomène inouï qu'un évêque de notre religion, le premier par le rang et par la science, protège, nourrisse, admette à la familiarité de sa table et de sa conversation une telle honte pour les bonnes mœurs et pour l'honnêteté publique, que dis-je? leur ennemi le plus acharné, l'homme impur et contaminé qui a tant de faconde et si peu de raison?

« *Theotimus*. Le pontife l'aura peut-être admis dans sa familiarité avec l'espoir de l'amener insensiblement à résipiscence par l'exemple d'une vie autre et d'autres pensées.

« *Nicolas*. Il eût été à désirer qu'il en allât comme tu le dis. Mais j'ai idée qu'un renard changerait plus vite de poil que de mœurs.

« *Theotimus*. J'ai entendu dire notamment par ceux qui vivent dans le commerce ordinaire de cet esprit pernicieux que l'homme était plus ignoble encore dans ses actes que dans ses discours. Et plus d'une fois j'ai déploré le sort d'un homme qui, au milieu d'un tel éclat de lettres, se plonge si ignominieusement dans de si épaisses ténèbres de vices, avec un si grand préjudice pour l'intérêt commun et le bien public et qui emploie surtout à sa propre perte l'érudition dont il est doué : d'autant plus méchant, d'autant plus violent qu'il est instruit, faisant si peu d'état de Dieu et des choses divines qu'à part l'Impudence et l'Outrage, ces déesses à qui les Athéniens sacrifiaient sur les autels, il ne semble reconnaître aucun culte ; tant et si bien qu'il n'est jamais nommé sans mépris par aucun homme pieux, ni loué par personne, pas même à table, sinon d'avoir le gosier toujours sec. Mais c'est assez causé de Rabelais et des dangers du vin à propos des bonnes mœurs. Retiens seulement ceci que la somme des vices

accumulée sans limites dans Rabelais venge chaque jour pleinement la piété par lui désertée[1]. »

Comme le titre du *Theotimus,* cité tout au long plus haut, l'a déjà indiqué, l'ouvrage de Puy-Herbault est avant tout un traité dirigé contre les mauvais livres et les lectures dangereuses. Le moine de Fontevrault appartient au groupe des ennemis les plus farouches des idées de la Renaissance. Sa place, dans les polémiques du temps, figure à l'extrême droite des défenseurs intransigeants du passé. Personne, peut-être, n'a osé aller plus loin dans le mépris, ou plutôt dans la haine des changements que la Renaissance et la Réforme venaient d'introduire dans le monde. Ceci, on le verra plus loin, est important à constater. Il fait, dans son livre, le procès à presque toute la littérature profane. Résumer un pareil ouvrage, d'où tout ordre est absent, est à peu près impossible. La dédicace adressée « *Ad Petrum Remonium* », premier président au Parlement de Rouen, est datée du 1er mars 1548. Vient ensuite un *Index* très ample. Un dialogue supposé entre deux personnages nommés *Theotimus* et *Nicolaus* fournit le cadre de l'œuvre. Cette maxime : « Il faut brûler les mauvais livres, » revient à tout instant comme une sorte de *leit-motiv*. Un certain nombre d'Italiens (notamment p. 79, 83, etc.) se trouvent parmi les auteurs les plus maltraités : par exemple Ph. Berauld, Boccace, Politien, P. Lœtus, Pogge. Les œuvres françaises ou traduites en français indiquées comme particulièrement nuisibles sont les suivantes : Lancelot du Lac, Arthur de Bretagne, Ogier le Danois (deux fois cité), le Peregrin, Galatée, Hélisenne de Crenne, Flammette (p. 28) et *Le Roman de la Rose* de Jean de Meung (p. 131). Aucun auteur français contemporain n'est visé, je le répète, en dehors de Rabe-

1. Je possède un exemplaire du *Theotimus* qui a gardé sa reliure du XVIe siècle. Celle-ci, qui est de veau gaufré, porte sur le dos six dauphins et sur les plats un cygne surmonté d'un cartouche avec ces deux lettres : S · M. Il ne seroit pas impossible que cet exemplaire fût celui des Sainte-Marthe.

lais. *L'Adolescence clémentine* de Marot ne se trouve nommée qu'en passant, comme une lecture indigne de l'évêque qui en oublia par mégarde un exemplaire superbe, tout doré et revêtu d'une reliure de soie, au cours d'une de ses visites pastorales. L'art lui-même ne trouve pas grâce devant l'impitoyable religieux. Nombreuses sont les références et citations éparses dans son œuvre, références relatives à l'antiquité classique comme à l'antiquité religieuse. Les poètes et les auteurs dramatiques profanes figurent parmi les auteurs les plus rudement attaqués. Il considère la France comme un pays où les mauvais livres fourmillent et Paris comme l'un des lieux où on en vend le plus abondamment. Heureusement, nous dit-il, que la vigilance des théologiens et des magistrats contribue à diminuer le mal. On rencontre, en outre, surtout dans le IIIe livre, d'assez nombreuses allusions aux hérésies et à la Réforme genevoise en particulier. Platon, Pétrarque et Énéas Sylvius sont traités, dans le même passage (p. 186), avec une visible sympathie. Si le philosophe grec échappe à l'anathème, c'est, nous dit-il, qu'il a eu le bon esprit de proscrire les poètes lascifs et de faire brûler leurs livres. On relève aussi des citations élogieuses de plusieurs écrivains qui ont condamné avec véhémence la littérature corrompue : Jean Gerson, Jean Raulin, Ravisius Textor, Baptista Mantuanus, M. Palingenius. En général, notre auteur recommande de préférer les auteurs anciens aux modernes. Son époque lui apparaît comme suspecte à tous les égards. Aucun manifeste ne vaut celui-là pour nous donner une idée des résistances que la poésie et la littérature d'imagination rencontraient encore, dans certains milieux fanatiques, vers le milieu du XVIe siècle.

Eh bien! sait-on de qui est venu le témoignage d'approbation par excellence, donné à ce pamphlet rétrogade, au lendemain de son apparition? Ce n'est ni d'un couvent ni d'un cénacle de théologiens ou de magistrats, mais bien de l'esprit, peut-être le plus ouvert, le plus poli de la cour de Marguerite d'Angoulême, — dans les dernières

années de sa vie, — poète et humaniste, platonicien fervent, à demi protestant, l'auteur de cette admirable *Oraison funèbre* de la reine de Navarre prononcée à Alençon, en tout l'opposé parfait de Puy-Herbault : j'ai nommé Charles de Sainte-Marthe, second fils de Gaucher et de Marie Marquet, né à Fontevrault, résidence principale de son père, en 1512. La chose peut paraître à peine croyable, et cependant elle existe. Comment cet aimable et harmonieux génie a-t-il pu saluer ainsi l'œuvre qui contrastait le plus violemment, parmi toutes celles qui parurent alors, avec sa manière de penser? Tout simplement parce que ce livre vengeait sa famille du *Gargantua* et du ridicule immortel jeté sur Picrochole, dont son père, Gaucher, avait fourni le type. Le lien qui existe entre ces faits est certain, encore qu'il n'ait jamais été signalé. L'attaque odieuse qui pouvait conduire Rabelais au bûcher et qui demandait pour lui, implicitement, cette sanction de ses crimes est partie de Fontevrault, où vivait la famille de Gaucher de Sainte-Marthe, médecin de Madame l'abbesse, de qui il tenait la seigneurie de Lerné. Ce premier rapprochement suffirait déjà, à lui seul, à éclairer toute cette machination. Mais, comme on vient de le voir, il y a un témoignage direct et probant, celui de Charles de Sainte-Marthe de Fontevrault. On trouve ce texte tout à la fin d'un volume publié, en 1550, sous ce titre : *In psalmum nonagesimum pia admodum et Christiana Meditatio. Per Carolum Sanctomarthanum Fontebraldensem, I. V. D.* Il s'agit d'une lettre datée du 19 juin 1550 et ainsi intitulée : « Ca. Sanctomarthanus, F. Gab. Putherbeo Sodali Frontebraldensi. S., » dans laquelle le fils de Gaucher adresse à son compatriote, le très docte et très humain Putherbe, les éloges les plus hyperboliques sur son *Theotimus*. On lira ce texte étrange à l'Appendice II. Je traduis seulement ici le passage qui s'applique à Rabelais, resté jusqu'à présent inconnu : « Que tes labeurs paraissent inutiles et ridicules *à ces Athées et à ces Épicuriens, dont tu désignes les uns nommément* et dont tu dépeins si bien les autres par leurs particularités, sans

prononcer leur nom, que nous les reconnaissons sans peine : c'est ce dont je ne puis douter. Mais tu mets si bien le doigt sur leurs plaies qu'on ne saurait être surpris s'ils détestent ta doctrine, qui s'écarte si complètement de leurs propres penchants. Plût au ciel que tous les théologiens et tous les hommes de ta profession ornassent avec toi si heureusement cette Sparte qu'ils ont réalisée, que, les Diagoras étant enfin réduits au désespoir, il ne fût plus permis de parler légèrement, avec une telle liberté, pour ne pas dire une telle folie, de l'impiété ainsi arrosée de sels vénéneux! Je t'avais écrit que je m'étais résolu à diriger contre eux toutes les forces de mon esprit, et je n'ai point encore renoncé à atteindre ce but, bien que mes efforts, si honnêtes et si louables soient-ils, soient condamnés par ceux dont la faveur et la bonne grâce devraient les favoriser...[1]. » Qu'on lise en entier ce morceau singulier, et l'on pourra à peine concevoir comment il a pu être écrit et signé par l'auteur de *La Poésie françoise*, du *Livre de ses Amis*[2] et de l'*Oraison funèbre* de la Perle des Valois.

Mais, si l'on réfléchit aux haines que Rabelais s'était attirées dans l'enceinte du couvent de Fontevrault, tout s'explique parfaitement. Le moine se fait le porte-parole de ces animosités, et Charles de Sainte-Marthe, pourtant si éloigné de lui à tous autres égards, se dit et se fait son ami pour l'en remercier. Comme Rabelais est le seul

1. Dans le texte même de la *Meditatio,* on relève des attaques contre les Athées et les Épicuriens (fol. 18, 19, 20, 31 v° et 44 v°) qui visent évidemment Rabelais, en particulier au fol. 31 v°.

2. *La Poésie françoise de Charles de Sainte-Marthe, natif de Fontevrault en Poictou, divisée en trois livres, plus un livre de ses Amys.* Lyon, Leprince, 1540. — On voit, par ce recueil, que Marot et Dolet furent pour Charles deux amis très chers. Il appelle le premier son père d'alliance. Je signale, en particulier, les pièces contre « Dæmonique », fol. 27, « à Mlle Marie Marquet, sa mère », fol. 56, « à un docteur seraphiqué par compotations vespertines », contre Drusac, « à son seigneur et pere medicin et conseiller ordinaire du Roy. Il luy rend raison de sa Poesie françoise, le consolant de ses adversités », « à un caphard, prescheur de Bribes ».

auteur épicurien du temps qui soit nommé dans le *Theotimus*, le témoignage de Sainte-Marthe que nous venons de citer éclaire admirablement les dessous de cette attaque décisive dirigée contre l'auteur du *Pantagruel*. Les rapprochements sont évidents; le plus redoutable des ennemis du grand Tourangeau vivait dans la même maison que les Sainte-Marthe. Ceux-ci applaudirent au *Theotimus* par la bouche du plus qualifié d'entre eux, si même ils n'y collaborèrent point, — ce qui expliquerait les guillemets. — Comme il arrive souvent, plusieurs des animadversions dont Rabelais souffrit davantage pendant sa vie dérivaient d'une origine commune : la rivalité de deux maisons notables du Chinonais. Cette rivalité, qui mit aux prises deux personnages que les circonstances avaient rendus doublement voisins dans le Chinonais et dans le Saumurois : d'une part, Gaucher de Sainte-Marthe, médecin de l'abbesse de Fontevrault, seigneur de Lerné, du Bois-de-Vede, du Chapeau, etc., et, de l'autre, l'avocat Antoine Rabelais, seigneur de la Devinière et de Chavigny-en-Vallée, trouva son épopée burlesque dans la guerre picrocholine du *Gargantua*[1].

Abel LEFRANC.

1. Nous renvoyons aux études antérieures que nous avons consacrées à ce sujet et qui sont résumées dans l'appendice K des *Navigations de Pantagruel* (Paris, Leclerc, 1 vol. in-8°). Il faut y ajouter les études parues depuis la publication des *Navigations*, à savoir : 1° *Picrochole et Gaucher de Sainte-Marthe*, dans *Revue des Études rabelaisiennes*, 1905, p. 242; 2° *Pantagruelion* et *Chenevreaux*, dans la même *Revue*, 1905, p. 402; 3° *Jamet Brayer*, dans la même *Revue*, 1906, p. 183. — Les ouvrages de Puy-Herbault, docteur de la Faculté de Paris, né en Touraine vers 1490, mort en 1566 au monastère de Notre-Dame-de-Colinance, en Picardie, sont énumérés dans le *Dictionnaire d'Indre-et-Loire* de Carré de Busserolle, t. V, p. 238. Tous rentrent dans les deux catégories des ouvrages d'édification et de polémique religieuse. Ces derniers sont en grande partie dirigés contre les protestants. En ce qui touche Charles de Sainte-Marthe, je puis annoncer que Mlle Ruutz-Rees, de Greenwich, Connecticut (États-Unis d'Amérique), auditrice de la conférence d'histoire littéraire de la Renaissance à l'École pratique des hautes études, pré-

APPENDICES.

I.

L'an 1553, le 6 de juillet, se firent les partages des successions escheues par la mort de Mre Gaucher de Sainte-Marthe, ses pere et mere. L'acte qui en fut expedié nous apprend que Jean Richome, chevalier, seigneur de la Goberie à cause de sa femme Isabelle de Sainte-Marthe, accepta la seigneurie de la Guitardière. Charles Chauvet, curateur de Joseph de Sainte-Marthe, opta la seigneurie de la Gueritière et celle de Chambernon. René de Sainte-Marthe la terre et chastellenie de Chasteauneuf-en-Gastine et Thouarcois. Quant à nostre Louis, luy advinrent pour grand lot la terre de la Rivière, de trois cens boissellées de terre, la moitié des maisons du Chapeau, le lieu de la Truandière et plusieurs domaines, rentes, maisons et droits près la ville de Saumur. Jacques de Sainte-Marthe, depuis seigneur de Chandoiseau, choisit l'autre moitié des appartenances de la maison du Chapeau, le fief Guiffard et autres domaines. Charles de Sainte-Marthe, qui fut lieutenant criminel d'Alençon, retint la terre de Chaserat, l'Isle-Bremaut et le fief de Noguette; le seigneur de la Romanerie, du chef de Louise de Sainte-Marthe, son espouse, le fief du grand et petit Vildou, la Goujonière et la Voute; le seigneur des Bordes, mary de Jeanne de Sainte-Marthe, la maison size en la ville de Tours, le *Bois-de-Vede,* le fief du gué de Souppes, la seigneurie du Fronteau, avec les rentes de la Bedouere,

pare une thèse sur ce personnage. Je lui avais indiqué ce sujet, qu'elle étudia l'an dernier avec beaucoup de soin. Elle me communiqua alors la lettre de Ch. de Sainte-Marthe à Puy-Herbault, qui lui paraissait ne fournir aucune donnée spéciale. Chose singulière, je n'y attachai d'abord aucune signification, et ce ne fut qu'au retour des vacances que, relisant ce texte, j'en aperçus soudain toute la portée. Je dois aussi à Mlle Ruutz-Rees l'appendice III relatif au procès de Gaucher, dont l'histoire a été racontée dans notre *Revue* (1905, p. 242), et je lui adresse pour ce gracieux concours mes plus sincères remercîments.

comme il est plus amplement remarqué dans l'original signé des parties qui se trouve au greffe de Saumur.

(Bibliothèque de l'Institut, ms. 530 (série in-fol.), fol. 41 v°; généalogie de la maison de Sainte-Marthe.)

II.

Ca. Sanctomarthanus, F. Gab. Putherbeo Sodali Frontebaldensi. S.

Ex litteris quas ad te scripsi, quid de libro tuo sentiam, facile perspicere potes, humanissime ac doctissime Putherbee; neque aliud sermone concepi, quam in animo impressum ac infixum habeam. Laudaui eloquentiam, quae in tui ordinis viris, Corvo albo rarior est : laudaui operis argumentum, nostro seculo quam commodissimum : laudaui eruditionem non uulgarem, cum exactissimo iudicio coniunctam : laudaui denique pietatem christianam et zelum religionis nostrae, quo mihi videris ad talia scribenda, Deo propitio impulsus fuisse. Quam feliciter labor tibi tuus cesseris, plane ignoro : uerum hoc tibi citra ullum palpum adseram : vidisse me hactenus neminem, qui in iudicandis scriptis tuis mecum non conveniat. Quin Atheis et Epicureis illis, quorum alios nominatim perstringis, alios sic taces, ut suis coloribus depicti, facile nobis innotescant : labores tui inutiles ac ridiculi uideantur, dubitare sane non possum : set ulcus eorum tangis, ut iam mirum non sit, si tuam doctrinam, studijs ipsorum aversantem detestentur. Vtinam Theologi omnes, et tuae professionis viri, tecum Spartam quam nacti sunt ita ornarent, ut deploratis Diagoris, amplius non liceret, tanta libertate, ne dicam insania, impietatem uenenatis salibus conspersam, cum lingua tum scripto effutire. Scripseram ad te, statuisse me omnes ingenij mei nervos aduersus eos intendere : neque sum adhuc ab eo proposito diuulsus; tametsi conatus mei, ut ut honesti ac laudabiles sint, ab ijs damnentur, quorum fauore et gratia iuuari deberent. Id sum ego expertus in æditione meditationis meæ in 90. psalmum Davidis, quam proximis diebus oeiosus conscripsi : quum uiderem Psalmi argumentum nostro seculo conuenientissimum esse. Set nonnullis iniquum uisum est, me, et uxori copulatum, et cui olim a quibusdam Monachis in materia religionis negocium facessitum est, adde et prophanæ disciplinæ, nempe iurisprudentiæ, deuo-

tum et addictum, de rebus sacris, non dicam litteris aliquid mandare, set etiam loqui. Quam uere Dion, quum interrogatus quid calumnia esset, διαβολὴ κακὸν καὶ ἐπίβουλότατον, respondit. Set quid facias, ubi corruptissimi adfectus, rationem atque iudicium animi peruertunt? Si non liceat ei qui uxorem duxit, de Christo loqui et scribere, quantumuis sine ulla violatæ religionis suspitione facere id possit, quomodo ei licebit (quod ab illo Petrus postulat) si a Iudæo rogetur, fidei suæ rationem reddere? Iuris disciplinæ addictos, ausa est lex sacerdotes adpellare : quam ob caussam Theologi titulus in illis sordebit? Ego certe, in matris nostræ, Ecclesiæ, gremio me volo continere : et quidquid scribam, auctoritati ac iudicio ipsius subijcere : set pios omnes obnixe precor, ut in legendis aliorum scriptis, non tam, a quo aliquid dicatur, quam quid dicatur, expendant : ut quæ catholica et vera erunt, etiam si olitor ea proferat, sequantur : quæ impia erunt, etiam si ab Angelo nuntientur, fugiant. Meditationes tuas in 36. Psalmos ubi absolueris, ut in apertum emittas, te hortor : ac per Christum oro. Sunt enim dies nostri adeo certe mali, ut omnes quibus talentum aliquod dedit Dominus, pro sua uirili eniti ac contendere debeant, ut in gloriam Dei, et proximorum ædificationem impendatur. Gratia eius sit tecum, Putherbee doctissime. Datum Lutetiæ, 13. Calend. Julias. 1550.

III.

Un extraict du registre du Conseil qui commance en l'an 1530, le 12 nouembre, et finit le 7 de ce mois 1531, nous aprend que ce Gaucher de Saincte-Marthe, seigneur du Chapeau, eut procez pour un certain pretendu trisage, brassage et mesurage faict par Guillaume de Nouault, sergent, ayant pour partie le procureur general du Roy et les marchands frequentans la riviere de Loire deffendeurs, d'autre part. Surquoy fut donné un apointement de mardy 21 feburier 1530.

(Bibliothèque de l'Institut, ms. 530, fol. 12 v°.)

MÉLANGES.

RABELAIS ET SERVIUS.

Après la mort de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, en janvier 1543, Rabelais s'en fut probablement rendre une courte visite à ses parents à Chinon; puis il alla à Saint-Ay, près Orléans, chez le seigneur Étienne Lorens (cf. IV-27), et il y demeura, sinon chez le seigneur, du moins à Saint-Ay même, un temps assez considérable, peut-être jusqu'à la fin de l'année 1543. Je crois que ce fut pendant ce temps qu'il écrivit la lettre amusante au bailli des baillis Hullot, datée du 1er mars 1543, et, si je ne me trompe, qu'il commença le *Tiers Livre*.

Quelques mois plus tard, peut-être au début de 1544, il se transporta à Saint-Maur-des-Fossés, près Paris, où il venait d'être nommé chanoine par l'évêque Jean du Bellay. C'est de là, je pense, qu'il adressa sa seconde supplique au pape, demandant que son *status* de chanoine fût régularisé. Dans l'épître dédicatoire du Quart Livre au cardinal de Châtillon, il parle de Saint-Maur comme d' « un paradis de salubrité, amenité, serenité, commodité, delices et tous honestes plasirs d'agriculture et vie rusticque ».

C'est dès le neuvième, ou peut-être même dès le sixième chapitre, que l'on s'aperçoit que le *Tiers Livre* a dû être composé à Saint-Maur. L'auteur raconte qu'il a voulu « remuer mon tonneau diogenic, qui seul m'est resté du naufrage faict par le passé on far de Mal'encontre », c'est-à-dire qu'il a commencé à bon escient ses études d'humaniste. Or, c'était une affaire assez sérieuse que de parcou-

rir soigneusement de grands livres, — bibliothèques même plutôt que livres, — comme les *Moralia* de Plutarque (dont la copie de Rabelais existe dans la Bibliothèque nationale; cf. Heulhard, p. 162), les essais moraux de Cicéron, plus son traité *De divinatione*, les *Métamorphoses* et les *Fasti* d'Ovide et l'Histoire naturelle de Pline. Si l'on songe qu'à tous ces travaux Rabelais ajouta encore une étude approfondie de Virgile avec le commentaire volumineux du grammairien Servius et les *Saturnales* et le *Somnium Scipionis* de Macrobe, on trouvera, certes, qu'il dut avoir de l'ouvrage. Je me propose d'indiquer ici quels sont les passages de Servius qu'il a mis en usage dans son roman, surtout dans le *Tiers Livre*.

Parmi les contemporains qui ont fourni des contributions au *Tiers Livre* se trouvent Budé avec son *De Asse* et ses commentaires sur les *Pandectes* et Cornelius Agrippa avec ses traités *De occultâ philosophiâ* et *De vanitate scientiarum*. On nous a prouvé dernièrement[1] combien Tiraqueau, par la troisième édition des *Leges connubiales*, avait servi à Rabelais, et il ne faut pas oublier Érasme, dont soixante-dix au moins des *Adagia* ont été utilisés et dont les *Colloquia* ont également fourni quelques emprunts.

Il est à remarquer que, pour imprimer le *Tiers Livre*, en 1546, Maître François choisit « Chrestien Wechel, en la rue Sainct-Jacques, à l'escu de Basle ». Celui-ci avait donné en 1540 une édition d'Aristophane et en 1542 quelques traités d'Hippocrate. C'était une recommandation suffisante pour un humaniste et un médecin comme Rabelais.

Je reproduis ci-dessous les passages de Servius, dont il me paraît que Rabelais peut s'être inspiré, en regard des extraits de son roman :

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 138 et 253.

Pant., l. I, c. 33. Un goulphre horrible, puant et infect plus que Mephitis, ny la Palus Camarine.	In *Aen.*, VII, 84. Mephitis est proprie terrae putor, qui de aquis nascitur sulphuratis in *Aen.*, III, 701. *Camerina procul.* palus est juxta oppidum : de qua quodam tempore, cum siccata pestilentiam creasset, consultus Apollo an eam penitus exhaurire deberent, respondit μὴ κίνει Καμάριναν ἀκίνητος γὰρ ἀμείνων.
Garg., 3. Servius in *Egl.* exposant ce metre de Virgile : *Matri longa decem*, etc.	In *Ecl.*, IV, 61. Ergo hoc dicit : incipe parentibus arridere, et eis spe ominis boni detrahere sollicitudinem, ut et ipsi tibi arrideant : matri enim decem menses attulerunt longa fastidia.
Garg., 6. Castor et Pollux de la cocque d'un œuf pont et esclous par Leda.	In *Aen.*, III, 328. *Ledaeam Hermionem.* id est Ledae neptem... quam Jupiter in cycnum mutatus gravidam fecit, quae ovum peperisse dicitur unde nati sunt Helena, Castor et Pollux.
Garg., 10. Si estoit decreté qu'il entrast à Rome en estat triumphant, il y entroit sur un char tiré par chevaulx blancs. Autant celluy qui y entroit en ovation.	In *Aen.*, IV, 543. Proprie ovatio est minor triumphus. qui enim ovationem meretur et uno equo utitur et a plebeis vel ab equitibus Romanis deducitur ad Capitolium et de ovibus sacrificat; qui autem triumphat, albis equis utitur quattuor et senatu praeeunte in Capitolio de tauris sacrificat.
Garg., 18. Tondu à la Cesarine.	In *Aen.*, I, 590. A caedendo dicta caesaries.
Garg., 20. Car *omnia orta cadunt*, etc.	In *Georg.*, II, 336. Videtur secutus Epicurum, qui ait omnia, quae orta, occidunt et

aucta senescunt. Cf. aussi Salluste, *Bell. Jug.*, 2, § 3, omnia orta occidunt et a. s.

Garg., 40. Ignavum fucos pecus (dict Mars) a praesepibus arcent.

In *Georg.*, IV, 168. Fucus est similis apibus, dictus eo quod sit apibus nocens, quod cum ipse nihil gignat aliena consumit.

Garg., 43. Jamais ne fault mettre son ennemy en lieu de desespoir, parce que telle necessité luy multiplie sa force et accroist le couraige.

In *Aen.*, II, 354. *Una salus victis nullam sperare salutem.* plerumque enim desperatione robur augetur, ut Statius [*Theb.*, X, 493] *est ubi dat vires nimius timor.*

Garg., 44. Un œstre Junonicque.

In *Georg.*, III, 148. Οἶστρος autem graecum est, latine *asilus*, vulgo *tabanus* vocatur. Cf. aussi Ov., *Met.*, XI, 334 :

Concita membra fugae mandat, similisque juvenco,
Spicula erabronum pressa cervice gerenti,
Qua via nulla fugit.

III, *Prol.* Phalarices.

In *Aen.*, IX, 702. *Falarica venit.* hoc autem telo pugnatur de turribus quas *falas* dici manifestum est. Cf. aussi Aul. Gell., X, 25, § 2.

III, *Prol.* Et croye que guerre soit en latin dicte belle, non par antiphrase, ainsi comme ont cuydé certains repetasseurs de vieilles ferrailles latines, parce qu'en guerre guères de beaulté ne voyoient.

In *Aen.*, I, 22. Et dictae sunt parcae κατ' ἀντίφρασιν quod nulli parcant, sicut lucus a non lucendo, *bellum a nulla re bella*. Cf. Erasm., *Ad.*, IV, 1, 1 (p. 847), éd. Froben, 1551.

III, 1. Sa vertu est apparüe en la victoire et conqueste. Sa justice apparoistra en ce que par la volunté et bonne affection du peuple donnera loix.

In *Georg.*, IV, 560. Unum virtutis est, aliud stetustitiae : nam vincere virtutis est, volentibus imperare justitiae.

III, 3. Si que chose plus facile en nature seroit nourrir en l'air les poissons, paistre les cerfz ou fond de l'Océan.

III, 4. Juno en son aër serain.

III, 12. Nec deus hunc mensa, etc. Virg., *Ecl.*, IV, 63.

La Déesse que vous n'aurez favorable est Minerve.

III, 51. S'asseoir à table avecques nous, et nos Déesses prendre à femmes qui sont les seuls moyens d'estre deifiez.

III, 12. Et noterez par la doctrine des anciens Ethrusques que les manubies (ainsi appelloient-ilz les jectz des fouldres Vulcanicques) competent à elle seulement (exemple de ce feut donné en la conflagration des navires de Ajax Oileus) et à Juppiter son pere capital.

III, 12. Un modourre Corytus, un Atlas à la grande eschine.

III, 13. Cependant despouillez-vous de toute affection humaine : d'amour, de haine, d'espoir et de craincte.

Ante leves igitur pascentur in aethere (aequore R.) cervi;
Et freta destituent nudos in litore pisces. Virg., *Ecl.*, I, 59.

In *Aen.*, I, 47. Physici... volunt intelligi Junonem aërem.

In *Aen.*, VII, 84. Junonem... quam aërem esse constat.

In *Ecl.*, IV, 62. *Cui non risere parentes*, etc. Sicut Vulcano contigit, qui cum deformis esset et Juno rei minime arrisisset ab Jove praecipitatus est in insulam Lemnum. Illic nutritus... non est admissus ad epulas deorum. postea cum rogaret ut vel Minervae conjugium sortiretur, spretus ab ea est : unde *divinos honores* non meruit, *ad quos aut per convivium numinum* aut *per conjunctionem venitur dearum*.

Pallasne exurere classem...
... ob furias Ajacis Oilei. Virg., *A.*, I, 39-41.

In libris Etruscorum lectum est jactus fulminum manubias dici et certa esse numina possidentia fulminum jactus, ut Jovem, Vulcanum, Minervam. (Serv. in *Aen.*, I, 42.)

In *Aen.*, VII, 207. Juppiter cum Electra Atlantis filia, Corythi regis Italiae uxore, concubuit.

In *Georg.*, II, 499. Sallustius etiam in Catilinae bello ait [51, § 1] « omnes homines qui de rebus dubiis consul-

tant, ab odio, amicitia, ira atque misericordia vacuos esse decet. nam animus haud facile verum providet ubi illa officiunt ».

III, 13. Aussi ne peult l'homme recepvoir divinité et art de vaticiner si non lorsque la partie qui en luy est plus divine... soit coye... non occupée ne distraicte par passions et affections foraines.

In *Georg.*, IV, 399. Unde sacerdotem hunc dicit tunc posse *vaticinari et suscipere divinitatem* cum religata in eo fuerit cupiditas, etc.

III, 14. Sçaichez pour vray que tout sommeil finissant en sursault et laissant la personne faschée et indignée ou mal signifie ou mal praesagit...

... En Aeneas songeant qu'il parloit à Hector defunct, soudain en soursault s'esveiglant...

... Raison ne default ès exemples, car si le sommeil et repous est don et benefice special des dieux..., comme atteste le poète disant :

« Lors l'heure estoit, etc. », tel don en fasherie et indignation ne peut estre terminé sans grande infelicite praetendue.

In *Aen.*, III, 176. Sciendum quia quotiens ex abrupto sommus aufugerit significat omen infelix, ut ecce hoc loco tempestas sequitur. Item in secundo [302] *excutior somno*, et statim sequitur civitatis excidium : nec sine ratione; nam si somnus munus deorum est ut [II, 269] et *dono divum gratissima serpit*, non sine infelicitate ex abrupto deorum munus abscedit. Cf. aussi in *Aen.*, IV, 572. *Corripit e somno corpus.* omen est futurae tempestatis.

III, 16. Et ores que Sibylle ne feust, et de Sibylle ne meritast le nom.

In *Aen.*, III, 445. Aeolii σιοὺς dicunt deos, βουλὴ autem est sententia; ergo Sibyllas quasi σιοῦ βουλὰς dixerunt.

III, 17. La case de Hireus ou Oenopion, en laquelle Juppiter, Neptune et Mercure ensemble ne prindrent à desdaing entrer, repaistre et loger : en laquelle officialement pour l'es-

In *Aen.*, I, 535. Oenopion rex cum liberos non haberet, a Jove, Neptuno Mercurioque, quos hospitio susceperat, hortantibus ut aliquid postularet, petiit ut sibi concederent libe-

cot forgerent Orion. [Ovide, *Fast.*, V, 499-536, donne le nom Hyrieus.]

ros, illi, intra corium immolati sibi bovis urina facta, praeceperunt ut obrutum terra completis maternis mensibus solveretur, quo facto inventus est puer, cui nomen ab urina impositum est ut Οὐριών diceretur.

III, 17. Nous n'avons le rameau d'or... Je l'ay ici dedans ma gibessierre en un verge d'or accompagné de beaulx et joyeulx Carolus.

In *Aen.*, VI, 136. Alii dicunt ideo ramo aureo inferos peti, quod divitiis facile mortales intereunt. Tiberianus : « Aurum quo pretio reserantur limina Ditis... »

III, 17. Là estoit un sycomore antique : elle l'escroula par trois foys, et sus huyct fueilles qui en tumberent, sommairement avecques le fuseau escrivit quelques briefz vers.

In *Aen.*, III, 444. *Fata canit, foliisque notas et carmina mandat.* Tribus modis futura praedicit : aut voce aut scripto aut signis, id est quibusdam notis, ut in obelisco Romae videmus.

III, 18. Il est René comme feut Hippolytus.

In *Aen.*, VII, 761. Sed Diana Hippolytum revocatum ab inferis... Virbium, quasi bis virum, jussit vocari.

III, 19. Pourtant feut Apollo dieu de vaticination, surnommé Λοξίας.

In *Aen.*, VI, 89. Et hoc est quod dicit [VI, 100] *obscuris vera involens,* nam licet vera sint latent, unde Apollo λοξίας dicitur, id est obliquus.

III, 18. Comme feurent les deux Palices près le fleuve Symethos, en Sicile.

In *Aen.*, IX, 581. Symaethos fluvium est Siciliae... circa quem sunt Palici dei, quorum talis est fabula : Aetnam nympham Juppiter cum vitiasset et fecisset gravidam, timens Junonem, secundum alios ipsam puellam terrae commendavit, et illice nixa est : secundum alios partum ejus. Postea cum de terra erupissent dus

pueri, Palici dicti sunt, quasi iterum venientes : nam πάλιν ἵκειν est iterum venire.

III, 18. La palingenesie de Democritus[1].

In *Aen.*, III, 68. Plato perpetuam dicit animam et ad diversa corpora transitum facere statim pro meritis vitae prioris. Pythagoras vero non μετεμψύχωσιν sed παλιγγενεσίαν esse dicit, hoc est redire, sed post tempus.

III, 21. Orodes envers Mezentius.

In *Aen.*, X, 740. *Nec longum laetabere.* Homeri autem more morienti dedit scientiam futurorum.

III, 21. Les bons Daemons (selon la doctrine des Platonicques). Cf. *Garg.*, 57. Les gens liberes bien nez... ont par nature un instinct et aguillon qui tousjours les poulse à faictz vertueux et retire de vice, lequel ilz nommoient honneur.

In *Aen.*, IX, 182. Apud Plotinum... ... deprehenderunt tamen ad omnia honesta impelli nos genio et numine familiari, quod nobis nascentibus datur, prava vero nostra mente nos cupere et desiderare : nec enim potest fieri ut prava numinum voluntate cupiamus, quibus nihil malum constat placere.

III, 24. Delos..., Patara..., Lycia.

In *Aen.*, IV, 143. *Hibernam Lyciam.* Constat Apollinem sex mensibus hiemalibus apud Pataram, Lyciae civitatem, dare responsa : unde *Patareus Apollo* dicatur : et sex aestivis apud Delum.

III, 31. Ainsi jadis estoient dictz les castres, comme castes, ès quelz continuellement tra-

In *Aen.*, III, 519. Castra sunt ubi miles steterit, dicta autem castre' quasi casta, vel

1. Peut-être Rabelais a-t-il mis Democritus pour Pythagoras par mégarde. D'ailleurs, Democritus était certainement Pythagorien. Cf. Diog. Laerce, IX, VII, § 38.

vailloient les athletes et soubdars.

III, 34. Deussent-elles faire ce que firent... Egesta.

III, 36, *PA*. Je dis... prenant nombre certain pour incertain, determiné pour indeterminé.

III, 36. Mes Salmigondinoys disent coucher seul ou sans femme, estre vie brutale, et telle la disoit Dido en ses lamentations.

III, 37. Et donnent exempel de Aeneas et Choroebus, lequel Euphorion dict avoir esté fol qui eurent une mesme genethliaque.

III, 37. En ceste maniere feut du vulgue imperit appelé Fatuel le grand vaticinateur, Faunus, filz de Picus, roy des Latins.

III, 38. S'il estoit dieu Fatuel du quel avons parlé, mary de la dive Fatue, son

quod illic castraretur libido : nam numquam his intererat mulier. Cf. Tiraqueau, XV, 17; *Revue*, vol. III, p. 258.

In *Aen.*, I, 550. Egesta ad Siciliam delata, a Crimisso fluvio... converso in ursum vel canem compressa edidit Acestem.

In *Aen.*, VI, 43. *Ostia centum*. finitus numerus pro infinito est.

Aen., IV, 550. *Non licuit thalami expertem sine crimine vitam Degere more ferae?* Servius *ad loc.* Plinius in naturali historia dicit lyncas post amissos conjuges aliis non jungi. Cf. aussi Quintilien, IX, 2, 64. Quamquam enim de matrimonio queritur Dido : tamen huc erumpit ejus affectus ut sine thalamis vitam non hominum putet sed ferarum.

In *Aen.*, II, 341. Hunc autem Coroebum stultum inducit Euphorion, quem et Vergilius sequitur.

In *Aen.*, VII, 47. *Fauno Picus pater*. Quidam deus est Fatulcus. Hujus uxor est Fatua. Idem Faunus et Fauna a vaticinando, id est fando, unde et fatuos dicimus inconsiderate loquentes.

pere sera Bonadies, sa grande mere Bonadée.

III, 41. Deficiente pecu deficit omne nia.

In *Aen.*, I, 412. Quod faciebat antiquitas, ut *saxo cere comminuit brum.* [Enn., *Annal.*, 586, éd. Vahlen.]

III, 42. Un procès à sa naissance. première me semble... informe et imparfaict, comme un ours naissant n'a pieds...; ce n'est qu'une pièce de chair rude et informe; l'ourse à force de leicher la mect en perfection des membres.

In *Georg.*, III, 247. *Informes ursi...* ... qui tempore quo nascuntur forma carent : dicitur enim quaedam caro nasci quam mater lambendo in membra componit.

III, 45. Dont ainsi est dicte selon les antiques theologiens, car κυβιστᾶν signifie rouer, tortre, bransler la teste et faire le torticolli.

In *Aen.*, III, 111. Alii Cybele ἀπὸ τοῦ κυβιστᾶν τὴν κεφαλήν, id est a capitis rotatione, quod proprium est ejus sacerdotum.

III, 45. Aureille, membre consacrée à memoire... Ce que de soy confesse Virgile, en l'esbranslement de Apollo Cynthius.

In *Ecl.*, VI, 3. *Cynthius aurem Vellit et admonuit.* Aurem quia memoriae consecrata est.

III, 48. Ont les Symmystes fremy et lamenté.

In *Ecl.*, VIII, 78. *Amarylli.* haec ancilla ejus quam Graeci συμμύστην dicunt.

III, 50. Comme feut controverse meue entre Neptune et Pallas de qui prendroit nom la terre par eulx deux ensemblement trouvée, qui depuys feut Athenes dicte de Athene, c'est-à-dire Minerve.

In *Georg.*, I, 12. Cum Neptunus et Minerva de Athenarum nomine contenderent, placuit diis ut ejus nomine civitas appellaretur qui munus melius mortalibus obtulisset... Minerva olivam creavit quae res est melior comprobata.

III, 50. Lyneus, roy de Scythie, se mist en effort de occire en trahison le jeune Triptoleme, envoyé par Ceres pour es homes monstrer le fro-

In *Aen.*, I, 323. Lyncus rex Scythiae fuit, qui missum a Cerere Triptolemum, ut hominibus frumenta monstraret, susceptum hospitio, ut in se

ment, lors encore incognu, affin que par la mort d'icelluy il imposast son nom et feust en honneur et gloire immortelle dict inventeur de ce grain, tant utile et necessaire à la vie humaine. Pour laquelle trahison feut par Ceres transformé en Oince ou Loup-cervier.	gloria tanta migraret, interimere cogitavit. Ob quam rem irata Ceres eum convertit in lyncem. Cf. aussi Ovide, *Met.*, V, 642-61.
III, 50. Myrte de Myrsine.	In *Aen.*, III, 23.
III, 51, et III, 12, *supra*. S'asseoir à table avecques nous, et nos Déesses prendre à femmes, qui sont les seuls moyens d'estre deïfiez.	In *Aen.*, I, 79. *Tu das epulis accumbere divum*. hoc est tu me deum facis, duplici enim ratione divinos honores meremur dearum conjugio et convivio deorum, unde et in bucolicis *nec deus hunc mensa, dea nec dignata cubili est.*
III, 51. Entrer le territoire des signes celestes, et là prendre logis, les uns à l'Aigle d'or, etc...	In *Georg.*, I, 33. Sciendum deinde est in his signis esse deorum domicilia. Et Solis est Leo, Lunae vero Cancer.
III, 52. Les Antenorides.	*Aen.*, I, 242, 247-8. *Antemor... urbem Patavi sedemque locavit... et genti nomen dedit.* in *Aen.*, I, 248. Hi autem primis temporibus ab Antenore dicti sunt Antenoridae.
IV, A, P. A gauche (entendez ici l'heur de l'augure). Cf. aussi IV, 41.	*Aen.*, II, 693. *Intonuit laevum* quia sinistra numinum intuentibus dextra sunt.
IV, N, P. Horrible sarcasme et sanglante derision.	In *Aen.*, X, 557. Sarcasmos, id est hostilis irrisio.
IV, 1. Qui de bonne *ratte ne soubrist*.	In *Aen.*, VI, 596. Secundum medicos amor est in jecore, *sicut risus in splene*, iracundia in felle.
IV, 2. Grandes et solemnes foires.	In *Aen.*, III, 301. Solemnes, non festas sed legitimas, anniversarias.

IV, 3. La sacrée herbe vervaine.

Ad *Aen.*, XII, 120. Verbena est proprie herba sacra, sumpta de loco sacro Capitolii... abusive tamen jam verbenas vocamus omnes frondes sacratas, ut est laurus, oliva vel myrtus.

III, 51. Comme si feust herbe sacre verbenicque.

IV, 8 [A, 3]. Un beau cenotaphe et sepulchre honoraire.

In *Aen.*, V, 37. *Pelle Libystidis ursae*, aut re vera : aut ferae *Africanae*. Cf. Pline, VIII, 17, § 24.

IV, 21. Me fera eriger quelque magnificque cenotaphe.

IV, 9 [A, 4]. Ce feut la porte Carmentale, [jadis située au pied du Capitole, entre le roc Tarpeian e le Tybre, *add.* B], depuis surnommée Scelerate.

In *Aen.*, VIII, 337. Est autem juxta portam quae primo a Carmente Carmentalis dicta est, post scelerata a Fabiis CCCVI qui per ipsam in bellum profecti non sunt reversi. Cf. aussi Ovide, *Fast.*, II, 195.

IV, 11 [A, 5]. Lions et *afriquanes*, ainsi nommiez-vous, ce me semble, [ou bien *ours bistides*, A], ce qu'ilz appellent tygres.

In *Aen.*, IX, 213. *Absenti ferat inferias.* hoc est cenotaphium faciat et impleat honorem sepulcri.

IV, 22 [A, 10], Car, comme est la sentence de Homere chose grieve, abhorrente et denaturée, est perir en mer. [La raison est baillée par les Pitagoriens pour ce que l'âme est Feu et de substance ignée. Mourant donc l'homme en Eau, element contraire, leur semble, toutefois le contraire est verité, l'Ame estre entierement esteincte. A, *om.* B.]

In *Aen.*, I, 93. *Ingemit.* Non propter mortem ingemit, sequitur enim « o terque quaterque beati » [94-98], sed propter mortis genus. Grave enim est secundum Homerum perire naufragio, quia anima ignea est et extingui videtur in mari, id est elemento contrario.

IV, 23 [A, 10]. Pareillement en Salluste, l'ayde (dist M. Portius Cato, B) des dieux n'est impetrée par veuz ocieux, par lamentations muliebres. En veiglant, travaillant, soy

In *Georg.*, III, 456. Sallustius « non votis neque suppliciis muliebribus deorum auxilia comparantur : vigilando laborando prospere omnia cedunt. ubi socordiae tete

evertuant, toutes choses succedent à soubhayt et bon port. Si en necessité et dangier est l'homme negligent, eviré et paresseux, sans propous il implore les dieux. Ilz sont irritez et indignez. »

atque ignaviae tradideris, nequiquam deos implores : irati infestique sunt »(Catilin., c. 52, § 29).

IV, 22. Cestuy *celeume* [add. B]. V, 18. Le *celeume* de la chorme. Cf. Budaeus, *in Pandectas*, p. 385 (ff. IV, 8, 9, § 2. Nautae, caup. stabul., § Qui sunt igitur).

In *Aen.*, III, 128. *Cretam proavosque petamus*. Celeuma dicunt [= nauticus clamor]. Cf. Jerem., XXV, 30. Celeuma quasi calcantium concinetur adversos omnes habitatores terrae.

IV, 22. Mais qui est cestuy Ucalegon là-bas.

In *Aen.*, II, 311. *Proximus ardet Ucalegon*. proximus Deiphobo. Mais cf. Budaeus, *de Asse*, lib. IV, p. 457 (ed. Gryph.). Nam ii quorum maxime interest... Ucalegontes fere sub tecto securi rerum eventuumque dormitant.

IV, 27. Ces heroes icy et semi-dieux peuvent-ilz par mort finir? ... Mais ce reverendissime Macrobe dict qu'ilz meurent finablement.

In *Aen.*, X, 551. Haec numina secundum Aristotelem aliquando moriuntur.

In *Aen.*, I, 372. Nam et moriuntur [nymphae] secundum Aristotelem, ut Fauni Panesque.

IV, 27. Ès déesses hamadryades plus de fil, c'est-à-dire plus de vie, n'estre fillé ... que ès arbres par elles conservées.

In *Ecl.*, X, 62. *Hamadryades*. nymphae quae cum arboribus et nascuntur et pereunt.

IV, 27. Je croy que toutes âmes intellectives sont exemptes de ciseaux de Atropos.

In *Aen.*, V, 81. Plato et Aristoteles ... dicunt in homine quattuor esse animas : Unam vitalem... aliam sensualem... tertiam *intellectualem* : esse etiam quartam... quae φυσική vocatur.

In *Aen.*, VIII, 564. Pl. et A.

dubitant utrum quattuor an tres animae sint in homine φυσική, αἰσθητική, νοητική remota κινητική.

IV, 28. A bon droict peult-il estre en languaige gregeoys, dict Pan, veu qu'il est le nostre Tout. ... c'est le bon Pan, le bon pasteur, qui, comme atteste le bergier passionné Corydon, non seluement a en amour et affection ses brebis, mais aussi ses bergiers.

In *Ecl.*, II, 31. Nam Pan deus est rusticus in naturae similitudinem formatus, unde et Pan dictus est, id est omne... hic, quia totius naturae deus est, a poetis fingitur cum Amore luctatus et ab eo victus quia, ut legimus (X, 69) omnia vincit Amor. *Ecl.*, II, 33. *Pan curat oves oviumque magistros.*

IV, 33. En ordre et figure telle qu'est le Y gregeois lettre de Pythagoras.

In *Aen.*, VI, 136. Novimus Pythagoram Samium vitam humanam divisisse in modum ϒ litterae.

IV, 34. Avec ses horribles *piles* et dards.

In *Aen.*, VII, 664. *Pila manu.* pilum proprie est hasta Romana, ut gaesa Gallorum, sarissa (cf. Rab., III, 49) Macedonum.

IV, 34. Ouvroit les huytres en escalle sans toucher les bords, etc.

In *Ecl.*, V, 11. *Alconis laudes.* hic Cretensis sagittarius fuit, ... ita peritus ut ictus ejus non falleretur : namque positos supra capita hominum anulos trajiciebat, capillos spiculis sagittarum rumpebat, sagittas sine ferro positis ex adverso gladiorum lancearumve mucronibus findebat, etc.

IV, 35. Lesquelles (comme disoit Dido...) la malignité de leur ennemy et vicinité de ses terres contraignoient soy continuellement contregarder et veigler.

In *Aen.*, I, 563. *Res dura et regni novitas me talia cogunt Moliri, et late fines custode tueri.* duo formidat : vicinos barbaros et fratris adventum... *et regni novitas.* quae semper

IV, 36. Bandouilliers. Esp. *bandolero*.	habet timorem. Cf. Machiavelli, *Principe*, c. 17. In *Georg.*, III, 408. *Hiberos* abactores; fere enim Hispani omnes acerrimi abactores sunt.
IV, 37. Venus par Diomedes davant Troie blessée en la main *guausche*, car son nom en grec est de quatre syllabes.	*Aen.*, XI, 277. *Veneris violavi vulnere dextram.* secundum Homerum dicit, qui ait ἐπι καρπῷ. *Il.*, V, 883.
IV, 38. Quelle feut la cause pourquoy Erichthonius premier inventa les coches lectieres et charriotz? C'estoit parce que Vulcan l'avoit engendré avecques jambes de andouilles, pour les quelles cacher mieulx aima aller en lectiere que à cheval.	In *Georg.*, III, 113. *Primus Erichthonius currus et quattuor ausus Jungere equos.* Vulcanus impetrato a Jove Minervae conjugio, illa reluctante, etc. Inde natus est puer draconteis pedibus qui appellatus est Erichthonius... nam ἔρις est lis, χθὼν terra. hic ad tegendam pedum foeditatem junctis equis usus est curru.
IV, 37. Que Achilles estant à genoulx feut par la fleiche de Paris blessé on talon dextre. Car son nom est de syllabes impares.	In *Aen.*, VI, 57. Achilles a matre tinctus in Stygem paludem toto corpore invulnerabilis fuit excepta parte qua tentus est. Qui cum amatam Polyxenam ut in templo acciperet statuisset, insidiis Paridis post simulacrum latentis occisus est.
IV, 41. Il tonna du costé guausche.	In *Aen.*, II, 54. Sciendum laevum cum de humanis rebus est, esse contrarium, cum de caelestibus prosperum ut [693] *intonuit laevum,* quia sinistra numinum intuentibus dextra sunt.
IV, 49. Regnans Numa Pompilius, roy second des Romains en Rome, feut du ciel	In *Aen.*, VIII, 664 et VII, 188. Regnante Numa Pompilio scutum breve et rotundum

veu descendre le tranchant bouclier, dict Ancile.	caelo lapsum est. ... adhibito Mamurio fabro multa similia facta sunt et in templo Martis locata... ancile autem dicitur aut quasi undique circumcisum, aut quasi ἀμφίχειλον id est undique labrum habens.
IV, 49. En Acropolis de Athenes jadis tomba du ciel empiré la statue de Minerve.	In *Aen.*, II, 166. Dicunt sane alii unum simulacrum caelo lapsum apud Athenas tantum fuisse. Alii duo volunt : hoc de quo diximus, et illud Atheniense.
IV, 52. En faulte de *colocasie.*	In *Ecl.*, IV, 20. *Colocasia.* Romae post devictam Aegyptum innotuit.
IV, 62. De laquelle usent les picz-mars (vous les nommez pivars).	In *Aen.*, VII, 190. *Picum* amavit Pomona. Postea Circe... irata eum in avem *Picum Martium* convertit; nam altera est *pica.*
IV, 65. Ainsi le haulserent Athlas et Hercules, si croyez les saiges mythologiens.	In *Aen.*, IV, 246. Atlas peritus astrologiae (I, 741) nam et Herculem docuit.
	In *Aen.*, I, 741. *Docuit quae maximus Atlas.* Sed docuit Herculem; unde et dicitur ab Atlante caelum sustinuisse, susceptum propter caeli scientiam traditam. Constat enim Herculem fuisse philosophum.
V, I. Dodone avec ses chauderons.	In *Aen.*, III, 466. *Dodonaeosque lebetas.* Ibi oraculum Jovis constitutum est in quo sunt vasa aenea quae uno tactu universa solebant sonare. Cf. aussi Érasm., *Ad.*, I, 1, 7.
V, I. Quelque compaignie d'abeilles ayent commancé prendre vol en l'air, pour les-	In *Georg.*, IV, 63. *Tnnitus que cie et Matris quate cymbala.*

quelles revocquer le voisinage faict ce triballement de poilles ... cymbales corybantiques de Cybele, mere grande des Dieux.

In *Georg.*, IV, 150. Ut Jovem alerent quem Ops Saturni uxor Curetibus et Corybantibus... custodiendum dedit... Tunc itaque apes aeris sonum secutae Jovem melle aluisse dicuntur.

V, 2. Les transformations de Nyctimene, Prognè, Itys, Alcyone, Antigone, Tereus.

In *Ecl.*, VI, 78. Omnes in aves mutati sunt : *Tereus* in upupam, *Itys* in fassam, *Procne* in hirundinem.

In *Georg.*, I, 403. 'Noctua' avis est *lucifuga* (cf. *Pant.*, 13). *Nyctimene*... deorum voluntate conversa est in avem, quae omnibus avibus est admirationi.

In *Georg.*, I, 399. *Alcyone*.

In *Aen.*, I, 27. *Spretae formae* referunt ad *Antigonam*, Laomedontis filiam, quae propter formae adrogantiam in ciconiam constat esse conversam.

V, 6. Doris.

In *Ecl.*, X, 5. Doris, Oceani filia conjunx Nerei.

V, 6. Sept jours devant et sept jours après breume, jamais n'y a sur mer tempeste. C'est pour faveur que les elemens portent aux alcyones, oiseaux sacrez à Thetis.

In *Georg.*, I, 399. *Dilectae Thediti alcyones*... istae autem aves nidos faciunt in mari media hieme : quibus diebus tanta est tranquillitas ut penitus nihil in mari possit moveri. Cf. aussi Plin., X, 32, § 47.

V, 13. Et rongerez commes vipères les costez propres de vos mères.

In *Georg.*, III, 416. Vipera species serpentis est, quae vi parit; nam corrosis ejus lateribus exeunt pulli cum matris interitu.

V, 20. On dict que Jupiter, en la peau diphthere de la

In *Aen.*, VIII, 354. *Aegida concuteret*. Id est pellem

chievre qui l'allaicta en Candie (de laquelle il usa comme de pavois combatans les Titanes, pourtant est-il surnommé Egiuchos), escrit tout ce que l'on faict au monde.	Amaltheae caprae a qua nutritus est, in sinistra Juppiter tenet. Erasm., *Ad.*, I, 5, 24. Aiunt diphtheram pellem fuisse ejus caprae quae Jovem lactavit in qua creditum est antiquitus illum omnia scribere quae fierent.
V, 27. Ne s'en esbranloient non plus que le roc Marpesian.	In *Aen.*, VI, 471. Cautem Marpesiam Parium lapidem dicit; Marpessos enim mons Pari est insulae.
V, 27. Sommes en terre antichthone et antipode.	In *Georg.*, I, 236. Antipodes autem dicuntur quod contra nos positi sunt contrariis vestigiis : terram enim dicunt undique caelo et aere cingi.
V, 30. Ceux qui ont dit n'estre toison mais pommes d'or, parce que μῆλα signifie *pomme* et *brebis*, avoient mal visité le pays de Satin.	In *Ecl.*, VIII, 37. *Roscida mala.* ... Melus cum dolorem mortis Adonis ferre non posset laqueo se ad arborem suspendens vitam finit; ex cujus nomine *melus* appellata est... Melum condidit civitatem; et cum primus oves tonderi et vestem de lanis fieri instituisset meruit ut ejus oves μῆλα vocarentur.
V, 30. Composée de vingt-deux coups de pongnart, à la Cesarine.	In *Ecl.*, V, 20. *Crudeli funere Daphnim*, alii dicunt significari per allegoriam C. Julium Caesarem qui ... viginti *tribus* vulneribus interemptus est.
V, 30. Musimones.	In *Georg.*, III, 446. *Aries.* Musmonem dicit ducem gregis quem ita et Varro commemorat. Plin., VIII, 49, § 75.
V, 33*. Depuys le Deluge de Ogigès.	In *Ecl.*, VI, 41. Quod autem dicit 'regna Saturnia' fabula-

rum ordinem vertit : nam quo tempore Saturnus regnavit non fuit diluvium, sed sub Ogyge rege Thebanorum secundum autem diluvium fuit sub Deucalione et Pyrrha.

V, 36. Je doubte fort que soit icy Tenare, par lequel on descend en Enfer, et me semble que j'oy Cerberus abbayant.

In *Georg.*, IV, 466. Taenarus Laconiae promuntorium est circa finem Maleae, ubi inferorum dicitur esse descensus... Alta quaedam vorago per quam emersisse Hercules ab inferis dicitur, cum duceret Cerberum.

V, 36. Convenoit favorer, et par suppression de parolles et taciturnité de langues.

In *Aen.*, V, 71. *Ore favete.* In sacris taciturnitas, in ludis necessarius favor est 'favet' autem ore quis etiam per taciturnitatem.

V, 36. Descendans nous icy ès Limbes des petits enfans?

In *Aen.*, VI, 426. Novem circulis inferi cincti esse dicuntur. Nam primum dicit animas infantum tenere. Cf. Dante, *Inf.*, IV, 28.

V, 39. *Euantes.*

In *Aen.*, VI, 517. *Euantes* autem bacchantes a Libero, qui Euan dicitur.

V, 42. La seconde de Hiacinthe naïfvement la couleur, avec lettres grecques AI en divers lieux, représentant de cette fleur en laquelle fut d'Ajax le sang colericque converty.

In *Ecl.*, III, 106. Hyacinthus enim ubique nascitur, flos qui natus primo est de Hyacinthi sanguine, postea de Ajacis, sicut etiam Ovidius docet (*Met.*, X, 215; XIII, 394).

V, 48. Qu'est devenu l'art d'evoquer des cieux la foudre et le feu celeste, jadis inventé par le sage Prometheus?

In *Ecl.*, VI, 42. (Prometheus) deprehendit praeterea rationem fulminum eliciendorum et hominibus indicavit, unde caelestem ignem dicitur esse furatus. Nam quadam arte ab eodem monstrata supernus

ignis eliciebatur, qui mortalibus profuit donec eo bene usi sunt. Cf. aussi Ov., *Fast.*, III, 327. Liv., I, 20, § 7, 31, § 7. Plin., II, 53, § 54. Varro, *LL.*, VI, 95.

V, 48. Ce que du Ciel vous apparoist, et appellez *phenomenes*, ce que la terre vous exhibe, ce que la mer et autres fleuves contiennent, n'est comparable à ce qui est en terre caché.

In *Georg.*, IV, 363. Lacus autem dicit fontium et fluviorum receptacula. Haec ... ex Aegyptiis tracta sunt sacris. In sacris Nili pueri de sacris parentibus nati a sacerdotibus nymphis dabantur. Qui cum adolevissent, redditi narrabant lucos esse sub terris et immensam aquam omnia continentem, ex qua cuncta procreantur.

V, 48 (Ms.). Vent n'est que air flottant et undoyant.

In *Aen.*, I, 78. Motus aeris ventos ereat.

W.-F. Smith.

Cambridge.

TOPOGRAPHIE RABELAISIENNE[1]

(SAINTONGE).

Angomoys. Voyez *Angoumois*.

Angoumois, ancienne province de France.

« L'autre partie [de l'armée picrocholine] cependant tirera vers... Angomoys. » L. I, ch. 33.

Les limites assez indécises de l'Angoumois se confondaient avec celles du diocèse d'Angoulême. Les Angoumoisins, qui se différencient d'avec les Poitevins et les Limousins, leurs voisins au nord et à l'est, ne se distinguent point des Saintongeais; ils n'existaient pas comme peuplade dans l'Antiquité. C'est sous Honorius, au IVe siècle, qu'ils reçurent une organisation politique distincte de celle des Santones.

Angoulême était la capitale de la province; Mansle, Saint-Claude, Saint-Amand de Boixe, la Rochefoucault, Montbron, Blanzac, Montmoreau, Châteauneuf-sur-Charente, Hiersac étaient les localités principales.

L'Angoumois a formé la majeure partie du département de la Charente.

BIBLIOGRAPHIE : Michon, *Statistique monumentale de la Charente*. Paris, 1844, in-8°.

Aunis, ancienne province de France.

« L'autre partie [de l'armée picrocholine] cependant tirera vers Onys. » I, 33.

Entre le Poitou et la Saintonge, le petit pays d'Aunis a conservé une personnalité physique très accusée et a vécu long-

1. Voy. H. Clouzot, *Topographie rabelaisienne (Poitou)* dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, 1904, p. 143 et 227.

temps sa vie propre. C'est qu'il était séparé des pays voisins par des zones de peuplement médiocre et de culture incomplète, marécages ou forêts, sortes de « marches » qui étaient un obstacle aux communications, isolèrent l'Aunis du continent et obligèrent ses habitants à tourner leur activité du côté de l'Océan et vers les entreprises lointaines. Au nord, le « marais » desséché par les moines des XIIe et XIIIe siècles, mais redevenu « sauvage » pendant les guerres franco-anglaises; à l'est, « le bois » défriché par les grandes abbayes qui s'y étaient installées au moyen âge : la Grâce-Dieu et Saint-Jean-d'Angely, et dont il ne reste plus aujourd'hui que des débris; au sud, enfin, « la Marencenne », autre région de marais qui se prolongeait jusqu'aux environs de Surgères et de Tonnay-Boutonne.

Dans ces limites, entre les régions basses du marais poitevin au nord, de la Petite-Flandre au sud, le promontoire jurassique de l'Aunis s'allonge, projetant sur l'Océan de hautes falaises de pierre blanche. Il a son prolongement dans l'île de Ré et dans l'extrémité nord de l'île d'Oléron.

Bibliographie : le P. Arcère, *Histoire de la ville de la Rochelle et du pays d'Aulnis,* composée d'après les auteurs et les titres originaux et enrichie de divers plans. La Rochelle, 1756-57, 2 vol. in-4o. — Musset (G.), *La formation du pays d'Aunis.* 1875, in-8o. — Camena d'Almeida, *L'Aunis*, essai de géographie historique et régionale (*Bulletin de géographie historique*, année 1903, p. 318 et suiv.).

Iconographie : Carte du pays d'Aunis.

Brouage, arrondissement et canton de Marennes.

« ... force sel en Brouage. » *Pantagrueline Prognostication,* 6.

D'après Arcère, qui se réfère à des autorités plus anciennes, ce n'était d'abord qu'un village et une simple seigneurie qui appartenaient aux sires de Pons. « Il est certain, continue Arcère, que Brouage est plus ancien que ne le prétend La Popelinière. Suivant cet auteur, ce lieu avoit un port capable de contenir de grands navires et des navigateurs du

Nord y venoient pour y charger des sels. Ce trafic se faisoit depuis longtemps, puisque Gilles Le Bouvier, hérault de Charles VIII, dit qu'aux environs de la Charente on fait « moult sel qui enrichit fort le pays. » Et, se référant à une « lettre de Louis de La Trémouille touchant les affaires de Bretagne », le même auteur nous apprend encore qu' « en 1488 80 ou 100 navires apparurent aux Sables d'Olonne et que ce n'estoit que barques qui venoient charger des sels en Brouage, isle de Ré et Noirmoutiers ». (Arcère, *Histoire de la Rochelle*, t. I, p. 120-121.)

« Cette ville, dit Maichin, doit sa naissance et son augmentation au commerce et à la fréquentation des peuples septentrionaux, lesquels venants en grand nombre pour charger du sel, qui est très bon et très abondant en cet endroit, avoient accoustumé d'oster et descharger le contrepoids de leurs vaisseaux en ce lieu-là, ce qui à succession de temps a fait une place élevée en mer de forme quarrée et grande de quatre-vingts pas ou environ, laquelle au commencement fut environnée d'une levée de palissade par Jacques de Pons et fortifiée avec des aix de sapins et des mâts des navires, entremeslés de gazons et de fascines. Et fust appelée Jacque Ville ou Jacobpolis. » Ce fut en effet Jacques de Pons qui, au milieu du XVIe siècle, y établit un port de guerre. Placé au fond de la petite mer intérieure qui s'étend entre les îles de Marennes, d'Arvert et d'Oléron, Brouage joua un rôle important pendant les guerres de religion : dès 1578, la royauté s'en assuroit la possession autant pour remplacer dans la Saintonge et pour surveiller le port de la Rochelle, devenu le grand arsenal des Huguenots, que pour dominer la région des îles. Aujourd'hui Brouage est une « ville morte » dont les remparts imposants qui datent du XVIIe siècle, couronnés d'arbres séculaires, dominent encore superbement les plaines d'alentour.

Dans son texte, Rabelais fait plutôt allusion au pays même qui avoisinait Brouage et où l'on recueillait le sel.

Au moment même où Rabelais écrivait, Bernard Palissy, qui avait alors sa résidence à Saintes, fut chargé à plusieurs reprises de lever le plan des marais; il avait longtemps parcouru le pays « en géologue » et nous a laissé dans ses *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines tant naturelles qu'artificielles* (*Œuvres*, éd. Benj. Fillon et L. Audiat, t. II, p. 157 et suiv.) une longue dissertation sur la fabrication

du sel où l'on trouve une pittoresque description des marais salants et du port de Brouage : « Discours de la manière de faire le sel commun, comme il s'en fait aux isles de Xaintonge et de la figure de la forme comme sont faits les marez salans, car tu le sçais bien, d'autant que je l'ay ouy dire qu'autrefois tu as esté sur les lieux avec commission de figurer lesd. maréz. »

Bibliographie : Nic. Alain, *De factura salis*, à la suite du *De Santonum regione,* 1590, in-12, et le *De Santonum regione* même, réimpression par Louis Audiat, in-12, p. 31, avec les notes placées à la fin du volume par l'éditeur. — André Mage de Fiefmelin, *Le saulnier ou de la façon des marais salans et du sel marin des isles de Saintonge* (en vers).

La Brosse. Voyez *La Brousse*.

La Brousse, comm. du cant. de Matha, arr. de Saint-Jean-d'Angely.

« De ses telles dents de lait (de Pantagruel) vous trouverez... deux à La Brosse en Xantonge, sur la porte de la cave. » IV, 31.

Deux communications que je dois à la très grande obligeance et à l'érudition considérable de M. Musset, bibliothécaire de la ville de la Rochelle, pour tout ce qui touche les hommes et les choses de la région saintongeaise, ont permis d'identifier ce « La Brosse en Xantonge » avec la localité du nom de La Brousse, canton de Matha. Il y avait en effet à La Brousse un *castrum* fortifié avec donjon dominant au loin la contrée, qui fut rasé en 1837. Il n'en reste qu'une immense salle voûtée formant cave. Les habitants actuels de la commune ont entendu dire par des vieilles gens qui ont connu le château qu'il existait sous la voûte de la porte une dent de lait de Pantagruel.

Cette dent légendaire aurait été simplement une côte de baleine apportée par un seigneur du temps, lors d'un voyage en Amérique. Elle était fixée à la voûte de la porte d'entrée.

« Rien donc, ajoute M. Musset, qui nous communique les résultats de l'enquête à laquelle il a bien voulu se livrer pour nous, ne me paraît invraisemblable dans le fait qui a donné

lieu à la légende. J'ai montré amplement dans mes études sur Terre-Neuve la large part que nos Charentais ont prise à ces expéditions de pêche et de commerce dans l'Amérique du Nord, même, dit-on, avant la découverte de Christophe Colomb. Rien d'étonnant alors que la vue chez les habitants du pays de cet os monumental ait donné lieu à des récits légendaires, alors que les noms de Pantagruel, de Gargantua avaient fait tant de chemin dans nos contrées. »

La Rochelle, ch.-l. du dép. de la Charente-Inférieure.

« Puys... voulut visiter les aultres universitéz de France, dont, passant à la Rochelle, se mist sur mer... » II, 5.

« Je ne seray hors de propous si je vous raconte ce que dict Jo. André sus un canon de certain rescript papal adressé au maire et bourgeoys de la Rochelle. » III, 37.

De simple bourgade dépendant des sires de Châtelaillon qu'elle était au XIIe siècle, La Rochelle était vite devenue une cité importante et riche : quand, en particulier, Alfonse de Poitiers voulut rejoindre saint Louis à la croisade, il fit un appel de fonds dans la région. La Rochelle souscrivit pour 6,000 liv., alors que Poitiers ne donna que 300 liv. à son comte. Or, 6,000 liv. représentaient 127,200 fr. en monnaie et 760,000 fr. environ au pouvoir de l'argent. La découverte des nouveaux mondes contribua encore à accroître cette richesse des habitants et, au début du XVIe siècle, de hardis marins se lançèrent sur les mers à la conquête des terres nouvelles.

Le port de la Rochelle s'ouvrait au fond d'une baie très sûre entre les deux pointes de Coureilles et de Chef-de-Bois. Une enceinte de murailles imposantes flanquées de hautes tours enserrait déjà la ville et défendait l'entrée du port. Sur le front sud en particulier se dressaient la tour de la Lanterne, qui avait été terminée en 1475, et les deux tours de la Chaîne et de Saint-Nicolas. Une autre enceinte de murailles enfermait le port du côté de la ville : c'est que les bourgeois défiants voulaient prémunir l'échevinage contre les coups de force des marins d'alors. Quelques portes seulement s'ouvraient dans cette enceinte. La principale était la porte de Fer, défendue par la tour de la Grosse-Horloge ou du Reloge. Au centre de la ville on reconstruisait vers cette époque et dans le goût du temps la maison de

l'échevinage, qu'une enquête de 1530 disait ruinée et par terre. C'est de cette première moitié du XVIe siècle que datent un certain nombre de maisons de la Renaissance, construites pour les riches bourgeois de la ville et dont quelques-unes subsistent aujourd'hui (en particulier la maison dite de Henri II ou de Diane de Poitiers, construite vers 1544).

BIBLIOGRAPHIE : Arcère, *Histoire de la Rochelle et du pays d'Aulnis*. La Rochelle, 1756-1757, 2 vol. in-4°. — Jourdan (J.-B.-E.), *La maison d'Henri II*, dans la *Revue d'Aunis*, t. I (1864). — Jourdan, *La Rochelle historique et monumentale*, préface de Georges Musset, 30 gravures à l'eau-forte. La Rochelle, Siret, 1884, in-4°. — Jourdan, *Les tours de la Rochelle*, édition illustrée de 15 gravures à l'eau-forte par Couneau. La Rochelle, 1886, in-4°. — De Richemond, *La Rochelle et ses environs*. La Rochelle, 1886, in-12. — Musset (Georges), *Guide pour le congrès archéologique de 1894* (*Bulletin monumental* de 1894). — E. Couneau, *La Rochelle disparue*. La Rochelle, 1905, in-4°. — Musset, *La Rochelle et ses ports*. 1890, in-8°.

ICONOGRAPHIE : Masse, *Mémoires et dessins aux archives du ministère de la Guerre*. — Palustre (Léon), *La Renaissance en France*. Paris, 1879-1885, 3 vol. in-fol. — Surtout les remarquables eaux-fortes de E. Couneau dans les ouvrages ci-dessus. — *La Rochelle*. Paris, chez Mariette (XVIIe siècle); la double chaîne est tendue entre les tours, le feu est allumé sur la tour de la Lanterne. — *La Rochelle*, par Chastillon (fin du XVIIe siècle).

La Rochelle (la chaîne des tours).

« Parquoy craignant Gargantua qu'il se gastast, fist faire quatre grosses chaînes de fer pour le lyer, et fist faire des arboutans à son berceau bien afustez. Et de ces chaînes en avez une à la Rochelle que l'on lève au soir entre les deux grosses tours du havre. L'autre est à Lyon... » II, 3.

Tous les soirs on tendait entre les deux tours qui s'élevaient à l'entrée du havre de la Rochelle (la tour de la Chaîne et la tour Saint-Nicolas) une grosse chaîne de fer pour empêcher

les navires de pénétrer dans le port « avec leur chastel ». Cette chaîne, qui est mentionnée pour la première fois dans un document de 1345, était manœuvrée par un treuil qui se trouvait dans la plus petite tour, dite petite tour de la Chaîne. Au XVIIe siècle, elle existait encore, et la dernière est conservée au musée de la Rochelle. La grosseur de ces chaînes était devenue proverbiale.

La petite tour de la Chaîne est démolie aujourd'hui.

ICONOGRAPHIE : E. Couneau, *La Rochelle disparue, op. cit.*, p. 59 (d'après un dessin de Masse qui donne la coupe de la petite tour de la Chaîne avec le treuil). — Voyez l'art. précédent.

La Rochelle (tour de la Lanterne).

« Sus l'instant entrasmes au port de Lanternois. Là, sus une haute tour, recongnut Pantagruel la lanterne de la Rochelle, laquelle nous fist bonne clarté. » V, 32. *Comment nous descendismes au port des Lichnobiens, et entrasmes en Lanternois.*

« Phares. Haultes tours sus le rivaige de la mer esquelles on allume une lanterne on temps qu'est tempeste sus mer pour addresser les mariniers, comme vous povez veoir à la Rochelle et Aigues-Mortes. » *Briefve declaration.*

Cette lanterne était placée au haut de la tour, dite de la Lanterne ou du Garrot, qui flanquait le front sud des fortifications de la Rochelle. Cette tour avait été reconstruite de 1445 à 1476. « Le maire, nous dit La Popelinière, y fait mestre, selon les statutz politics de la ville, ung gros cierge ou autre massif flambeau dans une lanterne de pierre qui est élevée sur un des costez des hautes galeries de la tour pour adresse et signal de sécurité à ceux qui, voyageant sur mer, auroient esgaré leur route et aussi les avertir ayant relasché à cette lumière des bancs escueils, anses, côtes, sables et autres lieux dangereux qui, avec un grand hasard, se rencontrent en cette mer. » D'après le chroniqueur rochelais Amos Barbot, ce fut Jean Mérichon, seigneur d'Huré, maire de 1468, qui fit terminer la lanterne. Celui-ci, nous dit-il, « fit telle diligence en son année que partie de la pointe et aiguille, ainsi qu'elle est de présent, et entièrement la lanterne étant sur l'escalier pour

servir de phare et lumière aux vaisseaux par le feu qui s'y debvoit mettre la nuit en mauvais temps, furent faites selon qu'il paroît par l'inscription apposée à ses armes estant au haut de ladite tour ». L'ingénieur du XVIIe siècle, Masse (cit. par E. Couneau, *op. cit.*, p. 70), nous a laissé une description de la lanterne : « Elle étoit, nous dit-il, en pierre de taille à six pans, percée à jour et vitrée pour empescher que le vent n'esteignit les flambeaux que l'on mettoit dedans, la nuit. » Le même Masse (*ibid.*) nous dit avoir vu de « vieux dessins qui marquent qu'il y avoit d'attaché à cette pyramide un gros fallot attaché à un poteau de fer ».

Iconographie : La meilleure vue de la tour de la Lanterne se trouve dans l'ouvrage de Jourdan cité ci-dessus : *Les tours de la Rochelle*, réédition de E. Couneau, la Rochelle, 1886. — Du même E. Couneau, cf. aussi *La Rochelle disparue*, *op. cit.*, et encore G. Musset, *La Rochelle*, dans *Revue encyclopédique Larousse*, 1900, p. 303.

Maumusson. Détroit qui sépare, au sud, l'île d'Oléron de la presqu'île d'Arvert.

« Puys luy demanda quelle cause luy sembloyt estre de cestuy espoventable forteresse et si les mers adjacentes à ycelle isle estoyent ainsi ordinairement subjectes à tempeste, comme les la mer Océane sont les ratz de... Maumusson... » IV, 25.

Voici la description que donne Arcère (*op. cit.*, I, 77) du détroit de Maumusson : « Ce détroit, qui est fort resserré, forme une passe extrêmement dangereuse à cause de la barre de Gadesau qui le coupe en partie obliquement. Les sables mouvants y présentent de nombreux dangers; les bancs sont si mobiles qu'on ne peut s'assurer de la passe que la sonde à la main. Lorsque le vent d'ouest y souffle, les vagues viennent s'y briser avec tant de violence que le bruit en est porté au loin. Il se forme dans ce détroit des remous ou tournoiements d'eaux, ce qui fait dire au matelot qu'il y a un gouffre. Cet effet est probablement occasionné par la contrariété des vents et par la position presque circulaire des bancs dont ce canal est parsemé. Les ondes, poussées et réfléchies de tous les côtés, sont forcées de changer sans cesse la détermination de leurs mouvements.

Le pertuis de Maumusson, qui s'élargit en détruisant ses bords, comble insensiblement l'ouverture de la Charente. »

Aujourd'hui encore, les tempêtes sont particulièrement redoutables en ces parages de la côte saintongeaise. Les houles de la haute mer déplacent sans cesse les bancs de sable qui sont au large du détroit et le balisage y est très difficile. De là la difficulté de la navigation. De nombreux bateaux de pêche viennent se perdre sur les sables qui avoisinent le détroit. Tel est le bruit de la mer s'engouffrant dans le pertuis qu'il s'entend au loin dans les campagnes : « C'est Maumusson qui grogne », disent les paysans.

Bibliographie : *Bulletin des Archives de la Saintonge*, t. III, (1880-1882, p. 123-132). Étude de M. G. Musset sur Richard le Poitevin, où il est question de Maumusson au xiie siècle.

Iconographie : Pertuis de Maumusson et rivière de Seudre (xviiie siècle).

Monstrible, Montrible. Voyez *Saintes*.

Onys. Voyez *Aunis*.

Pouillac, arr. de Jonzac, cant. de Montlieu (Charente-Inférieure).

« Par son advis, Peroton chargea de blanc et y employa les papiers du procès de Pouillac. Adoncques tirèrent très bien les uns et les autres. » IV, 52.

Nous ne savons à quoi fait allusion Rabelais en parlant de ce procès de Pouillac, soutenu ou perdu par les d'Estissac.

Rouillac, arr. d'Angoulême, ch.-l. de cant. (Charente).

« Éternellement disnant comme l'hoste de Rouillac. » V, 16. *Comment nous passasmes outre, et comment Panurge y faillit d'estre tué.*

Rouillac devait être un relais sur la route royale. Les hôtelleries de ces auberges étaient renommées.

MM. E. Chauvet, notaire à Ruffec, et Jules Machet de la

Martinière, archiviste de la Charente, n'ont pu que me confirmer cette simple conjecture : il existe bien dans un minutier de notaire charentais du XVIe siècle une énumération des courriers du roi, retrouvée par M. Machet de la Martinière, mais de Villefagnan seulement à Paris. Rien donc, ajoute M. de la Martinière dans la communication qu'il a bien voulu me faire à ce sujet, qui puisse nous renseigner sur l'existence d'un relais à Rouillac.

Saint-Jean-d'Angely, ch.-l. d'arr. de la Charente-Inférieure.

« Les aultres [crioyent] à Sainct-Jean-d'Angely. » I, 27.

Le monastère de Saint-Jean-d'Angely avait été construit en 817 sur l'ordre de Pépin, roi d'Aquitaine. Il avait été placé sous le patronage de Saint-Jean-Baptiste, dont il possédait le chef, disait la légende. Pendant les invasions normandes, le monastère avait été détruit. Plus tard, l'abbé Alduin, en faisant faire des fouilles dans les ruines de l'ancienne église abbatiale, prétendit trouver une tête d'homme enchâssée dans une pierre taillée en forme de pyramide et déclara avoir retrouvé le fameux chef du saint. Il le fit enfermer dans un reliquaire d'argent massif avec cette inscription : « Hic jacet caput precursoris Domini. »

Bibliographie : Brillouin, *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Saint-Jean-d'Angely*, 2 vol. in-4o. — Briand, *Histoire de l'église santone et aunisienne*. La Rochelle, 1863, 3 vol. in-8o. — Guillonnet-Merville, *Recherches topographiques et historiques sur la ville de Saint-Jean-d'Angely*. Saint-Jean, 1830, in-8o. — Maichin, *Histoire de Saintonge*, ch. VI : « De la ville de Saint-Jean-d'Angely. » — Saudau (L.-Ch.), *Inventaire sommaire des archives communales de Saint-Jean-d'Angely*. In-8o. — G. Musset, *Cartulaire de Saint-Jean-d'Angely*. 2 vol. in-8o.

Iconographie : La ville de Sainct-Jehan-d'Angely par Chastillon. — « Ecclesiæ S. Joanis Angeria quam calvinistæ demoliti sunt anno 1568 Iconographia. » XVIIe siècle (suspect), mss. et gravure.

Saintes, ch.-l. d'arr. de la Charente-Inférieure.

« Les autres [crioyent] à saint Eutrope de Xainctes. » I, 27.

« Ainsi preschoyt à Sinaïs ung caphart que... sainct Eutrope faisoit les hydropiques. » I, 45.

« La moindre desquelles [maladies] est le mal sainct Eutrope de Xainctes. » III, 7.

« Vrayement, dist Epistemon, j'en veids l'expérience à Xainctes en une procession générale, présent le tant bon, tant vertueux, tant docte et équitable président Briand Valée, seigneur du Douhet. » IV, 37.

D'après les traditions religieuses, saint Eutrope, évangélisateur de la Gaule, avait fondé une église à Saintes, dont il fut le premier évêque. Son action pour la guérison de l'hydropisie était très célèbre au moyen âge. L. Audiat (*Saint Eutrope et son prieuré*, 1876, in-8o. — *Saint Eutrope dans l'histoire, la légende et l'archéologie,* 1887, in-8o, 2e éd.) rapporte, d'après les *Acta Sanctorum,* un grand nombre de guérisons effectuées par l'entremise du saint. Louis XI, atteint d'hydropisie, le priait en particulier fréquemment. Audiat, d'après le ms. de la Bibl. nat., fonds Béthune, ms. 8445, fol. 13, imprime la prière qu'il avait, dit-on, coutume de lui adresser :

« Martir Christi Eutropi tua Deo placita prece, sana me semper et ubique ab ydropica infirmitate. Ora pro me, beate martir Eutropie, ut ab eutropisi valeam per te sanari.

« Oracio.

« Deus qui fidelibus tuis per oracionem beati Eutropii, martyris tui atque pontificis, cunctis ejusdem memorem facientibus de quacumque infirmitate vel adversitate tenerentur liberari concessisti, presta michi, queso, famulo tuo ut per amorem et honorem ipsius sana (*sic*) me ab Ydropico morbo et ab omnibus malis per Dominum[1]. »

A plusieurs reprises, Louis XI, par reconnaissance pour son saint favori, fit des donations à l'église et ordonna des réparations[2].

1. La même prière est imprimée par Marchegay dans *Bibl. de l'École des Chartes*, XVIe année, 4e série, t. I, p. 3, en note.

2. Toujours ménager de ses deniers d'ailleurs, le roi « commande au seigneur de Taillebourg, Olivier de Coëtivy, de se garder que l'église ne tombe » et lui demande de faire « reffaire ce qui est pourry et maulvais et en danger de cheoir »; mais il craint que

Il faut penser qu'à l'origine le saint était imploré pour toutes sortes de maladies et qu'il opérait alors des miracles de toute espèce. On n'en finirait pas à les énumérer, s'écrie le rédacteur des *Acta :* « Vires non suppeterent nec tempus sufficeret cuncta per ordinem explicare. Sicut enim sanctus iste preclarus, dum viveret, in miraculis exstiterat, sic a die migrationis animae a corpore usque ad presentem diem, preclaris miraculorum insigniis coruscat per diversas mundi partes, divinæ sibi potentia largiente. Nam captivi mirifice liberantur, fractis compendibus, contracti reperiuntur erecti, paralyci consolidantur, demones ab obsessis, suscepto obedientiae sancto mandato ab ipso martyre effugantur : caeci, surdi, muti, hydropici, naufragi omnes ipsius meritis accipiunt remedia salutis : omnibusque morbis et periculis in necessitate positis Sancti patrocinium devote poscentibus misericorditer subvenitur. »

C'est peut-être par une déformation philologique que saint Eutrope acquit la réputation du saint guérisseur de l'hydropisie : Eutrope, Utrope, Udrope, etc. On en vint même à appeler l'hydropisie, comme le fait Dindenault, « mal sainct Eutrope ».

Quoi qu'il en soit, un autre témoignage vient, peu avant l'époque de Rabelais, nous confirmer la vogue qu'avait le saint parmi les gens de toutes nations; c'est un diplôme de Charles VIII, en date du mois d'avril 1586, qui confirme les statuts de la corporation des bouchers de Saintes accordant, dit le texte, cette confirmation « à la supplication des maistres bouchiers, juréz de nostre ville, cité et faulxbourgs de Xainctes, contenant de lad. ville et cité est la principalle ville du pays de Xainctonge qui est fort peuplée et y a grand apport tant pour la situation d'icelle qui est en bon pays et opulant, que aussi par le moien des voyaiges et pélerinaiges qui se font chascun jour en l'esglise Monseigneur Sainct Eutrope en lad. ville de Xainctes et autrement » (Impr., *Ordonn. des rois de France*, t. XIX, p. 714).

Bibliographie : Du Cange, art. *Morbus*. — *La vie du glorieux*

les ouvriers ne demandent trop : « Comme vous savez, écrit-il, les ouvriers se devisent à leur avantaige pour y gaigner le plus qu'ils peuvent, especialement quant ilz ont à faire à gens qu'ilz cuident qui ayent bonne bourse, comme moy. » Les lettres sont imprimées par Marchegay, *ibid.*

martyr de Jésus-Christ Sainct Eutrope. Saintes, chez Jean Bichon, 1619. — *Acta Sanctorum*. Aprilis, t. III (au 30 avril, date de la fête du saint, p. 733 et suiv.). — Lacurie, *Monographie de la ville de Saintes*. Saintes, 1863, in-8°. — L. Audiat, *op. cit.* — Briand, *Saint Eutrope et son prieuré*. Saintes, s. d.

Iconographie : Laferrière et Musset, *L'art en Saintonge et en Aunis* dispensera de recourir à tout autre ouvrage.

Saintes (l'arche du pont de Montrible).

« Cependent je qui vous feis ces tant veritables contes m'estois caché dessoubz une fueille de Bardane qui n'estoit moins large que l'arche du pont de Monstrible. » II, 32.

D'après une note d'Audiat (Alain, *De Santonum regione*, nouv. éd., p. 114 et suiv., en note), Montrible était une tour énorme qui défendait les ponts de Saintes du côté de la ville. « Turris Montrible, dit Martin Zeiller dans sa *Topographia Galliae*, est in predicto ponte a Romanis condita. » — Était-elle ronde ou carrée? D'après un dessin du chanoine de Saintes, Adam, elle était carrée; ronde au contraire d'après Thevet. — Elle servait de prison et, en 1770, avait disparu. Un arc votif s'élevait sur le pont : il fut déplacé en 1843 et rebâti plus loin sur la demande de la Société d'archéologie de Saintes, sous la surveillance de Prosper Mérimée.

D'après Burgaud des Marets et Rathery (t. I, p. 480, n. 1), il s'agit ici « du pont fantastique de *Mantrible* (comme l'écrit Marnef), ou de Mantible, Mantribil, Montrible, Monstrible (*Mons terribilis*). C'est le pont, si renommé au moyen âge, sur lequel Ferragus soutient son fameux combat dans le roman de Fierabras... ».

Iconographie : Pourtraict de la vile et cité de Saintes, 1560 (la grosse tour est visible au bout du pont). — *Theatrum Mundi*, de Georges Braunios, reproduit dans les *Antiquités* de la Sauvagère.

Saintonge, ancienne province de France.

« J'ay une des plus belles, plus advenantes, plus honestes,

plus prudes femmes en mariage qui soit en tout le pays de Xantonge. » IV, 5.

« L'autre partie [de l'armée picrocoline], cependant, tirera vers... Sanctonge. » I, 33.

La province de Saintonge était bornée à l'ouest par l'Océan; des régions de marais la séparaient de l'Aunis au nord, au sud elle s'étendait jusqu'à la Gironde, à l'est la limite qui la séparait de l'Angoumois (voyez *Angoumois*) était toute conventionnelle et a varié à plusieurs reprises : comme nous l'avons dit, aucun caractère bien tranché ne différenciait l'Angoumois de la Saintonge proprement dite. On admettait généralement comme limite entre les deux pays celle de l'ancien diocèse de Saintes, qui était à peu près celle que suit aujourd'hui la limite entre les deux départements de la Charente et de la Charente-Inférieure. La Saintonge était traversée par la basse Charente et la Seudre, baignée au sud par la Gironde. Saintes en était la capitale; les villes principales : Marennes, Saujon, Pons, Royan, Blaye, Bourg, Talmond, etc.

Bibliographie : Audiat, *La Saintonge et ses familles illustres*, réimpr. de Nicolas Alain, *op. cit.* — [Élie Vinet], *L'antiquité de || Saintes || et Bourdeaux* || par Pierre de Ladune, 1571. — G. Musset, *La Charente-Inférieure avant l'histoire et dans la légende*. La Rochelle, 1885, in-8° (p. 111 et 113, M. G. Musset expose les légendes gargantuines qui avaient cours dans le pays).

Taillebourg, comm. du cant. de Saint-Savinien, arr. de Saintes (Charente-Inférieure).

« Cependant que entendions ces nouvelles, Panurge prist debat avecques ung marchant de Taillebourg, nommé Dindenault. » IV, 5.

Taillebourg, sur la Charente, à 12 kilomètres de Saintes, était la propriété des sires de la Trémouille. Voici ce qu'en dit le médecin Nic. Alain à la fin du XVIe siècle : « La position de Taillebourg ressemble assez à celle de Saintes, car sur une haute colline est un château très fortifié, dans lequel est un chapitre de chanoines qui domine le même fleuve. »

BIBLIOGRAPHIE : Maichin, *Histoire de Saintonge, Poitou, Aunis et Angoumois*. Saint-Jean, 1671, ch. VI : « De la ville de Taillebourg », p. 152 et suiv. — Henri Feuilleret, *Taillebourg et Saint-Louis*. Saintes, 1851, in-18. — Alain, *op. cit.*, réimpr. L. Audiat, p. 55.

Xainctes. Voyez *Saintes*.

Xantonge. Voyez *Saintonge*.

H. PATRY.

Chaumont.

TIRAQUEAU ET RABELAIS.

Les rapports de Rabelais avec Tiraqueau ont été étudiés partiellement à plusieurs reprises. M. Barat a exposé, ici même[1], l'influence de Tiraqueau sur la formation de Rabelais. Il a solidement établi que la préparation du *Tiers Livre* avait en quelque sorte commencé dans le *Cénacle de Fontenay*, à l'époque où tous les amis de Tiraqueau s'intéressaient et collaboraient même à l'édition du *De legibus connubialibus* de 1524. Il a montré qu'il était vraisemblable que Rabelais connût en 1545, avant d'écrire le *Tiers Livre*, la troisième édition du *De legibus*. Sans revenir sur cette excellente étude, nous signalerons, aujourd'hui, quelques points nouveaux qui infirmeront peut-être la deuxième partie de la thèse de M. Barat et fourniront, en tout cas, une utile contribution à l'histoire des rapports de Tiraqueau et Rabelais entre 1545 et 1552.

***

Rappelons d'abord de quelle nature étaient les sentiments de Rabelais pour Tiraqueau lorsqu'il quitta le cercle de Fontenay. L'épître de dédicace des *Lettres de Manardi* (juin 1532) nous le montre plein d'admiration pour le juge poitevin. Bien qu'il ne soit probablement que de sept ans plus jeune que lui, il le vénère comme un maître : c'est Tiraqueau qui lui a recommandé l'étude du médecin Manardi; c'est pour répondre aux vœux de Tiraqueau qu'il publie ses *Lettres médicales* et les lui dédie en reconnaissance de l'éloge que le *De legibus connubialibus* a fait de la médecine[2]. Bien plus, comme s'il voulait témoigner

1. Cf. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 138 et 252.
2. Cf. *Epistola Nuncupatoria Epist. Medicin. Manardi, passim*, éd. Burgaud-Desmarets et Rathery, t. II, p. 609.

expressément de sa déférence pour son maître, Rabelais reprend et développe dans cette épître de dédicace les idées exposées par Tiraqueau, huit ans auparavant, dans la préface du *De legibus connubialibus*. On dirait qu'il a sous les yeux cette préface, adressée aux *Studiosi*, au moment où il rédige la sienne, tant les idées sont identiques et tant sont nombreuses les ressemblances de forme.

Tiraqueau se félicitait d'abord d'assister à la renaissance des humanités ; il lui semblait qu'elles revenaient d'exil : « Ut in suum statum illum pristinum veluti *postliminio* revertantur[1]. » Dès les premières lignes de la Lettre de Rabelais, nous rencontrons le même sentiment et la même expression : « Disciplinas omnes meliores singulari quodam deorum munere *postliminio* receptas videmus. »

Tiraqueau constatait ensuite que quelques esprits réfractaires à la Renaissance, particulièrement dans les sciences juridiques, suivaient la routine, préférant se laisser arracher la vie plutôt que de se séparer de leurs idoles de droit pourries : « Adeo mordicus putria ista juris, ut ita dicam, simulacra retentant, ut *animam potius ex sedibus suis*, quam ea *ex manibus extundi* patiantur. » Rabelais caractérise par les mêmes termes l'obstination de ceux qui ne veulent point renoncer aux livres qu'ils ont pratiqués dans leur jeunesse et dont l'autorité est désormais abolie : « *Amores isti nostri* quibus libris a pueris insueverunt... eos sic qua vi quoque injuria retentant, *ut si extundantur, animam quoque sibi e sedibus extundi putent.* » Cette expression ironique : *amores isti nostri*, nos amours, nos mignons, se trouvait déjà dans Tiraqueau : « Ea sunt quae *amores istos nostros* solicitos habent. » S'ils s'entêtent dans leurs préjugés séculaires, disait Tiraqueau, c'est qu'ils craignent que, dépouillés de la peau du lion, c'est-à-dire des magistratures et dignités, ils ne soient renvoyés au moulin, comme l'âne de la fable. « Tum demum enim *detracta* λεοντῇ ista magistratuum et dignitatum in pistri-

1. Cf. *De legibus connubialibus*, Andreas Tiraquellus studiosis, éd. de 1524.

num dedendos se praevident. » Cette même image de l'âne revêtu de la peau du lion est reprise par Rabelais : « Eis si personam hanc καὶ λεοντῆν *detraxeris*... » Heureusement, ajoute Tiraqueau, voici que ces esclaves de la routine sont moqués des enfants eux-mêmes : « Exercentur *vulgo* maledictis etiam *parvulorum*. » C'est aussi ce qui réconforte Rabelais : « Ut moveant non risum tantum *populo* ac *pueris*... »

Il faut reconnaître qu'il y a entre ces deux préfaces une bien singulière concordance d'idées et de termes; on ne saurait mieux l'expliquer qu'en l'interprétant comme un hommage d'admiration rendu publiquement par le disciple à son maître.

*
* *

En terminant cette lettre de dédicace, Rabelais pressait Tiraqueau de ne pas refuser plus longtemps aux désirs des savants une nouvelle édition du *De legibus*. Tiraqueau ne se décida qu'en 1545, sur les instances de ses amis, dit-il lui-même dans une préface, à publier cette nouvelle édition, augmentée et enrichie de tant d'additions qu'elle semblait un nouvel ouvrage : « Auctum et novis accessionibus ita locupletatum ut jam novum opus merito videri possit. » Elle se distingue aussi de l'édition précédente par certaines suppressions. Tiraqueau a retranché tout ce qui n'avait, en 1524, qu'un intérêt d'actualité, c'est-à-dire tout ce qui se rapportait à sa querelle avec Amaury Bouchard. Il a supprimé par conséquent, avec sa propre invective contre l'auteur du τῆς Γυναικείας φύτλης, le jugement de Rabelais dont il s'était fait une arme contre son adversaire[1]. Mais pour quelle raison a-t-il également supprimé la note[2] dans laquelle, à propos d'une traduction d'un livre d'Hérodote par Rabelais, il vantait la science universelle du jeune

1. Cf. J. Barat, *L'influence de Tiraqueau sur Rabelais*, dans *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 154.
2. Cf. l'édition de Burgaud-Desmarets et Rathery, p. 8, note.

Franciscain et sa connaissance du grec et du latin? Pourquoi a-t-il supprimé et le quatrain latin de Pierre Lamy et l'épigramme grecque de Rabelais, placés en tête de l'ouvrage de 1524, moins pour le recommander que pour témoigner de l'amitié qui unissait les trois érudits? N'est-il pas étonnant que le nom de Rabelais ait *complètement* disparu de cette nouvelle édition du *De legibus connubialibus?*

***

Quatre ans plus tard, en 1549, Tiraqueau publiait sous le titre *De Nobilitate* un gros volume qu'il dédiait à Henri II. L'examen de cet ouvrage réserve maintes surprises. On ne s'attend guère à y trouver une apologie de la médecine et de la magistrature; mais Tiraqueau a voulu prouver à ses contemporains que ces deux professions ne dérogent point à la noblesse. Il a donc repris dans le *De Nobilitate* cet éloge de la médecine que Rabelais le louait d'avoir entrepris dans le *De legibus connubialibus* et il a consacré tout un long chapitre, le XXXIe, à l'étude de cette question : *An ars medicinae nobilitati deroget.* Il y a dressé, en cinquante-six pages, une liste de tous les médecins fameux, tant modernes qu'anciens. Il y a donné une place aux principaux médecins ou professeurs de médecine du XVIe siècle, Fernel, Dubois, etc. Il y a mentionné les commentateurs ou traducteurs d'Hippocrate et de Galien, le Lyonnais Pierre Tolet, par exemple; il y a cité Manardi. Mais on y chercherait en vain le nom du médecin français qui avait publié à Lyon et dédié à Tiraqueau les *Lettres médicales* de ce médecin Ferrarais, qui avait ensuite dédié à Geoffroy d'Estissac une édition des *Aphorismes* d'Hippocrate; dans ce catalogue des illustrations de la médecine, *Rabelais n'est pas nommé.*

***

Enfin, dernier épisode des rapports de Tiraqueau et

Rabelais, le mardi 1er mars 1551 (n. st. 1552), « à la requête du procureur du roi, attendu la censure faite par la Faculté de théologie, » le Conseil du Parlement de Paris « défendait de vendre et exposer dedans quinzaine le quatrième livre de *Pantagruel* », celui dont le prologue renferme un éloge du « bon, docte, sage, tant humain, tant débonnaire et équitable André Tiraqueau ». Or, parmi les douze juges qui composaient ce jour-là le Conseil du Parlement, siégeait Tiraqueau. Le procès-verbal de cette séance nous a été conservé dans le registre du Conseil du Parlement (Arch. nat., X1A 1571, fol. 365). L'affaire du *Quatrième livre de Pantagruel* fut la seconde dont s'occupa le Conseil, qui ne prononça point d'autre prohibition de livres; le juge rapporteur, dont le nom est inscrit dans la marge, était un certain Disque, Tiraqueau était rapporteur d'une autre affaire jugée ensuite. Le procès-verbal, à son ordinaire, se borne à énoncer l'arrêt sans mentionner l'avis des différents juges. Nous ne pouvons donc savoir quelle a été, dans cette circonstance, l'attitude de Tiraqueau. Il ne faut pas oublier, toutefois, que son autorité était alors considérable au Parlement. Il avait été nommé, en 1541, conseiller à la Grand'Chambre, directement, par faveur spéciale, sans passer par la Chambre des enquêtes. En 1543, il avait dédié au Parlement son traité *De utroque retractu municipali et conventionali*. Enfin, à la séance du Conseil du 1er mars 1552, siégeait à ses côtés L'Hospital, le futur chancelier de France, qui avait pour lui autant d'admiration que de déférence, comme l'atteste une épître latine placée en tête du *De legibus connubialibus* de 1545. Mais il convient de rappeler aussi que ni la protection du cardinal de Châtillon, à qui Rabelais adresse une lettre de dédicace, ni le *privilège du roi* n'avaient mis le IVe livre à l'abri de la censure de la Sorbonne. On était à quelques mois de l'édit de Châteaubriant (enregistré par le Parlement le 3 septembre 1551) qui soumettait toute l'imprimerie et le commerce de la librairie à la surveillance de la Faculté de théologie, et le Parlement devait donner l'exemple du

zèle dans la poursuite des livres suspects aux nombreux « officiers » dont l'édit constate et blâme la négligence[1].

* * *

La conclusion qui se dégage de ces notes, c'est que les rapports de nos deux érudits de Fontenay s'étaient singulièrement altérés entre 1532 et 1552. Rabelais continue bien de professer son admiration pour la science et la bonté de celui qu'il vénère comme son maître; mais Tiraqueau, loin de soutenir et d'encourager l'érudit dont il avait jadis célébré le génie universel et précoce, raye son nom de la nouvelle édition du *De legibus connubialibus;* dans le *De Nobilitate*, il n'a pas même une mention, un souvenir pour le médecin dont il avait dirigé les premières études. Peut-être le grave jurisconsulte regrettait-il que Rabelais eût délaissé Hippocrate, Galien et leurs commentateurs pour *Gargantua* et *Pantagruel* [*Fessepinthe,* etc.]? Peut-être le conseiller à la Grand'Chambre dédaignait-il de s'intéresser au nouveau Lucien, sans cesse censuré par la Sorbonne? En tout cas, l'insécurité de Rabelais nous apparaît maintenant plus complète et plus constante. Il ne pouvait pas plus compter sur la protection de Tiraqueau que sur celle de Jean du Bellay, qui le laissait s'enfuir sans ressources à Metz en 1546. Toujours inquiet et menacé, son grand souci, jusqu'à son dernier jour, dut être de s'évertuer à trouver de nouveaux protecteurs.

J. Plattard.

1. C'est M. Brunetière qui le premier a remarqué que Tiraqueau faisait partie du Parlement lorsque fut rendu l'arrêt contre le IVe livre. Cf. *Histoire de la littérature française classique*, t. I, p. 119 : « Le Parlement de Paris, — où pourtant le bon Tiraqueau, mais il était bien vieux! siégeait comme conseiller de Grand' Chambre, — etc. » Mais cet arrêt, cité dans différentes éditions (Marty-Laveaux, etc.), n'a jamais été transcrit dans toute sa teneur, avec les noms des juges présents; aussi n'a-t-on jamais remarqué combien Tiraqueau fut mêlé étroitement à cette affaire.

ORIGINE DU MOT « GARGANTUA ».

Deux articles du précédent fascicule de la *Revue des Études rabelaisiennes*, l'un de M. A. Thomas, l'autre de M. P. Champion, mentionnent l'emploi du mot *Gargantua* avant l'apparition des Œuvres de Rabelais. Le premier de ces auteurs, après avoir cité les opinions de diverses personnalités au sujet de l'origine du mot, ajoute : « Si le radical primitif est réellement *Gargant*, il faut que le mot *Gargantua* nous vienne soit des bords de la Manche (Picardie, Normandie, Bretagne), soit des provinces du Midi, situées au-dessous de la limite septentrionale de la conservation du son explosif du *g* devant un *a*. » Ma conviction est que Gargantua est du Midi, qu'il est languedocien. La nouvelle orthographe du mot, avec un *s* final, vient apporter, selon moi, une preuve de plus.

Certains auteurs ont déjà soutenu l'origine méridionale du mot en le faisant dériver du languedocien *garganto*, gosier. Parmi eux on peut citer Scheler[1], Pierre Jannet[2], Mistral[3], Gabriel Azaïs[4]. Je partage l'opinion de ces auteurs et vais exposer les raisons qui semblent militer en faveur de cette manière de voir; après quoi il y aura lieu d'examiner l'origine du mot qui paraît avoir donné naissance à *Gargantua*.

Le nom du père de Pantagruel signifie *glouton*, *goinfre*, il est synonyme de *Grandgousier*, *Gargamelle* et *Badebec*. *Grandgousier* s'explique de lui-même; *Gargamelle*, en languedocien *Gargamèlo*, a le sens de *gosier* et de *gros mangeur; Badebec* se décompose facilement en *bada*,

1. *Dictionnaire d'étymologie française.*
2. *Œuvres de Rabelais*, éd. de Pierre Jannet.
3. *Trésor du Félibrige.*
4. *Dictionnaire des idiomes romans du midi de la France.*

ouvrir largement, et *bec*, bouche. Tous ces noms peignent bien les héros de Rabelais *baffreurs* et gros buveurs. Puisque *Grandgousier*, *Gargamelle*, *Badebec* expriment la même idée, il serait étonnant que *Gargantua* fît exception à la règle. Cela ne doit pas être, et Maître François a l'air de nous en donner la preuve lorsqu'il fait dire à Grandgousier entendant crier son fils : « Que grand tu as. » Ces mots ne sont que la traduction de Gargantua si on les fait suivre du commentaire de l'auteur : « Supplée le gousier. »

De plus, fait digne de remarque, au nombre des aïeux de *Gargantua* nous trouvons des géants populaires dans le Midi et dont les noms sont restés synonymes de *goulu*, *goinfre*. Parmi eux on peut citer *Gaïoffe*, *Galaffre*, appelé en certains endroits *Galiffre; Galehault*, qui n'est autre que *Galahu* ou *Galagu*, qui enjambait le Rhône et y buvait avec la main.

Dans son *Trésor de Félibrige*, Mistral dit à propos de Gargantua : « Personnage dont l'histoire fantastique était répandue dans le Midi bien avant que Rabelais l'eût mise en œuvre. » J'ai écrit à ce sujet au félibre de Maillane pour lui demander s'il existait en Provence des preuves écrites ou imprimées de l'existence du mot *Gargantua* avant Rabelais; il m'a répondu : « Je ne connais pas de documents qui démontrent l'emploi du mot *Gargantua* avant Rabelais, mais la popularité de *Gargantian* ou *Gargantuan* en Provence me fait croire qu'elle ne s'est pas faite par le livre de Rabelais, que le populaire Rhodanien n'a pas pu connaître si communément. Tous les riverains du Rhône se répètent de père en fils que le bon géant enjambait le fleuve pour y boire; et on dit à Pierrelate (Drôme) que le rocher (petra lata) qui a donné le nom au pays n'est qu'un gravier que Gargantua tira de sa chaussure et jeta là. »

J'ai cité le passage de Mistral pour montrer que le souvenir de Gargantua est conservé depuis longtemps en Provence. Ceci n'est pas cependant une preuve de l'origine

méridionale du géant, car dans certaines parties de la France, en Bretagne notamment, la légende de Gargantua est encore très vivace. On peut objecter aussi que toutes ces légendes ont pris naissance après la publication des Œuvres de Rabelais. Cette objection a sa valeur; cependant, il semble surprenant que le peuple n'ait gardé que le souvenir de Gargantua, dont les prouesses occupent un seul livre, en laissant complètement de côté son fils Pantagruel, dont les aventures remplissent les quatre derniers. Pour expliquer la popularité de Gargantua dans nos régions, il semble plus rationnel de croire avec Mistral que son histoire se racontait bien avant Maître François.

Une bonne preuve de l'origine méridionale du mot, c'est sa forme propre *Gargantua* avec la diphtongue résonnante *an;* et la meilleure c'est la forme orthographiée avec un *s* final, *Gargantuas.*

Pour *gosier*, le vieux français disait *gargate*, *garguete*, *guerguette*, et dans certaines contrées on dit encore *gargouille*, *gargote*, mais nulle part on ne trouve la forme *garganto*, si ce n'est dans le midi de la France et en Espagne. On est donc porté à supposer que *garganto* a donné naissance à *Gargantua.*

Dans tous les dialectes de langue d'oc, la terminaison *as* pour le masculin, *asso* pour le féminin sert d'augmentatif. Nous en trouvons des exemples dans Rabelais lui-même parmi les emprunts qu'il a faits à nos idiomes : *homenas* augm. de *home*, homme; *fadas* augm. de *fat*, fou; *c.....onas* augm. de *c.....on; c.....llasse* augm. de *c.....lle.* D'ailleurs, tous les noms sans exception, pourrait-on dire, sont susceptibles de prendre cette terminaison : *gigantas* augm. de *gigant*, géant; *gouludas* augm. de *goulut*, goulu; *fennasso* augm. de *fenno*, femme, etc.

L'exagération, comme on l'a dit bien souvent, fait partie du caractère méridional, et cela se traduit chez nos populations par un emploi très fréquent des augmentatifs en *as*. Pour bien faire ressortir l'énormité du géant, on ne s'est pas contenté de l'appeler *Gargantu*, comme son confrère

Galagu, mais on en a fait *Gargantuas*, c'est-à-dire un géant encore plus grand que les autres. Ceci m'amène à dire que la forme primitive du mot a dû être *Gargantu*, pour devenir plus tard *Gargantuas*.

Il nous reste maintenant à examiner d'où vient le mot *garganto*. Voici ce que dit Scheler à propos du mot *gargouille* : « De la même famille que le vieux français *gargate* (encore en usage dans le patois) = gorge, gosier, ital. *gargatta*, esp. *garganta* (d'où Rabelais a tiré son *gargantua* équivalent à *grandgousier*). Ce radical *garg* est identique à *gurg*, du latin *gurges*, gorge; l'altération s'est produite, faut-il croire, sous l'influence de *gargarizare*. On la trouve encore dans l'italien *gargagliare*, *gargozza* pour *gorgogliare*, *gorgozza*. »

Scheler a raison, et dans la langue d'oc nous avons des mots qui marquent bien la transformation de *gurg* en *garg*. Suivant les contrées, on emploie *gourgoulha* pour *gargoulha*, *gourgoulhado* pour *gargoulhado*, *gourgouleja* pour *gargouleja*, *gourgouleto* pour *gargouleto*, etc.; ce qui démontrerait l'origine commune des deux radicaux *gurg* et *garg*.

Il se pourrait cependant que *garg* fût grec et *gurg* latin. Le mot grec *gargareon* signifie *luette* et par extension *gosier*. Or, bien avant les Romains, les Grecs entretenaient des relations commerciales avec les habitants des régions méditerranéennes. Marseille fut fondée par des Phocéens; à Narbonne on vient de mettre au jour tout récemment des fragments de vases grecs datant du VIe siècle avant Jésus-Christ. Cela pourrait expliquer la conservation du radical grec et du radical latin. Dans le Narbonnais, on emploie les deux formes, ce qui se conçoit facilement, Grecs et Latins ayant eu beaucoup de relations avec le pays. De ce qui précède, il paraîtrait résulter que le radical *garg* est le plus ancien, et cela démontrerait jusqu'à un certain point l'antiquité du mot *garganto* et de son dérivé *Gargantua*.

Dr P. Albarel.

Névian.

LA DEVINIÈRE CONTRE LA DEVINIÈRE.

La réputation que Rabelais a faite au vin de la Devinière a été exploitée au XVIIe siècle par Robert du Dorat, historien de la Basse-Marche, au profit des vins de son pays.

Pierre Robert, sieur de Saint-Sornin-la-Marche et de Villemartin (1589-1658), lieutenant général de la Basse-Marche, a laissé une *Histoire* de sa province, dont le savant dom Fonteneau nous a conservé le texte dans ses manuscrits[1]. Au chapitre « Des vignes de la Basse-Marche », il s'exprime ainsi :

Les vins d'Availle sont recommendés par Rabelais, disant, pintons Compain de ton bon vin de la Deviniere, qui est un village près d'Availle qui appartenoit aux Compains, qui étoit jadis la plus illustre famille de ladicte ville et pays.

Vérification faite, il existe une ferme appelée la Devinière, près d'Availles (Vienne), sur les confins du Poitou et du Limousin. M. Alfred Richard, archiviste départemental de la Vienne, qui nous a très obligeamment signalé le passage de Robert du Dorat, ajoute même que les vins « gris » de la Devinière étaient en grande réputation il y a une cinquantaine d'années[2].

Mais, évidemment, Rabelais n'a eu en vue que le cru du Chinonais. L'historien du Dorat a profité sans scrupule d'une homonymie favorable pour faire une réclame au vin de la Marche. Nous croyons même qu'il ne fut pas dupe de sa petite supercherie, car il n'a pas craint de modifier et de tronquer le texte qu'il cite.

1. Manuscrits de dom Fonteneau, t. XXX, p. 1076; bibliothèque publique de Poitiers.

2. Ce vignoble a été, comme celui de la Foye-Montjault, détruit par le phylloxera.

L'auteur ne dit pas en effet : « Pintons, Compain, de ton bon vin de la Devinière ; » mais on lit dans les *Propos des buveurs*, l. I, ch. v : « Lans, tringue ; à toy compaing, de hayt, de hayt, là, là, là, c'est morsiaillé, cela. O lacryma christi : c'est de la Deviniere, c'est vin pineau. »

Rien, on le voit, dans ces lignes n'autorise à mettre en cause la Devinière en Basse-Marche, pas plus qu'à faire de Compaing (compagnon) un nom propre. Il est donc à peu près certain que Robert du Dorat a donné une double entorse à la vérité.

Cependant, il ne serait pas tout à fait impossible que l'historien de la Basse-Marche n'eût recueilli une tradition locale. On ignore en effet d'où vient cette famille Compaing, dont le premier membre connu, Nicole Compaing, mort en 1572, était seigneur de la Devinière[1]. Peut-être se rattache-t-elle à la branche de l'Orléanais, à laquelle Rabelais fait allusion quand il appelle Antoine Hullot, seigneur de la Court-Pompin, mis ici pour Compin, comme le copiste du XVIe siècle de la collection Dupuy l'a rétabli en marge[2].

Les Compain de la Basse-Marche ont-ils connu Rabelais et donné à leur vignoble le nom de la Devinière en l'honneur du grand Tourangeau ? C'est bien improbable. Mais, en admettant que Robert du Dorat ait faussé le texte de *Gargantua* par pure flatterie pour ses nobles compatriotes, il n'y en a pas moins là une preuve du prestige qu'exerçait au XVIIe siècle le nom de Rabelais et du prix qu'on attachait à ses jugements, surtout en matière de bons vins.

Henri CLOUZOT.

1. Cf. Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou*, 2e éd. — Nicole Compaing, mort en 1572, eut cinq fils qui se partagèrent les biens paternels, la maison anciennement appelée « Chez Compaing », la Devinière, Chanteloube, Malhubert, la Morrie, etc. (Arch. de Vienne, E3 128).

2. Cf. H. Clouzot, *Les amitiés de Rabelais en Orléanais et la lettre au bailli du bailli des baillis*, dans *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 156.

LICENCIATUS PRO DOCTORE AN HABEATUR?

Nous nous demandions, dans le dernier numéro de la *Revue*[1], si les textes allégués par Tiraqueau à propos de cette question ne nous autorisaient pas à supposer que Rabelais ne fut ni le premier, ni le seul à s'intituler docteur, avant d'avoir reçu officiellement ce titre. De nouvelles recherches nous permettent de préciser la portée et le sens de ce passage de Tiraqueau.

C'est dans son commentaire de la Xe loi sur le mariage que notre jurisconsulte répond à cette question : *Sponsa an sit in potestate Sponsi, ut uxor viri*, en établissant que le statut de l'épouse est valable pour la fiancée : *Quia pro fact ohabetur, quod proxime futurum est.* En effet, dit-il, *Qui proxime debet consecrari, habetur pro consecrato,... licentiatus in favorabilibus habetur pro doctore; quia qui est in potentia propinqua actus, videtur esse in actu.* Si nous en jugeons par le nombre des références citées dans ce passage, cette question du droit des licenciés à être tenus pour docteurs avait été souvent étudiée. Dans quelles circonstances avait-elle été soulevée? Une des citations alléguées par Tiraqueau nous le laissait entrevoir, et finalement ce Chasseneux, dénoncé par Tiraqueau comme plagiaire du *De legibus connubialibus*[2], nous a révélé le sens et l'origine de cette discussion juridique. Le XXXIVe chapitre de la Xe partie du *Catalogus gloriae mundi* (éd. de Lyon, 1529) est consacré tout entier à l'examen de cette question : *Inter plures doctores praefertur qui primo licentiatus et postea doctor illi qui secundo licentiatus et primo doctor effectus fuit.*

1. Cf. le précédent fascicule, p. 272 et suiv.

2. Cf. la préface du *Commentaire de la loi : « Si unquam.* 1534. ... Extitit qui ex ea chartas integras non semel, sed sexcentis locis in suos libros transcripserit... Cujus nomen libens supprimo, cum digito monstrare contentus, quod titulus operi ab eo nuncupatus tam elegans est, quam liber universus, nempe Catalogus gloriae mundi...

Pourquoi la préséance était-elle conférée par la priorité en date de la licence et non par le doctorat? Parce que, répondent la plupart des jurisconsultes, c'est la licence qui est la véritable dignité, tandis que le doctorat n'est qu'une fonction que le licencié obtient plus ou moins tôt, selon l'occasion. *Licentiatus etiam dicitur habere dignitatem; sed, ut dicit Baldus, sine administratione; et per doctoratum sola administratio acquiritur : unde, ut dicunt, succedit quod ille qui prius habuit dignitatem sine administratione, si postea administrationem consequatur prefertur illi qui medio tempore dignitatem cum administratione habuit.*

A l'appui de cette thèse, Chasseneux allègue :

a) Des règlements qui prescrivent au licencié de se faire recevoir docteur à l'Université où il a passé sa licence : *ex quo datur intelligi quod doctoratus refertur ad licentiam precedentem*[1].

b) Certaines clauses du Concordat et de la Pragmatique Sanction aux termes desquelles : *admittuntur licentiati ad consulendum et ad dignitates et officia, sicuti doctores...* Ils peuvent occuper les mêmes emplois que les docteurs, jouir des mêmes bénéfices.

Et c'est sans doute à l'occasion de la collation de quelques bénéfices à des licenciés, au détriment des docteurs, qu'est né ce débat juridique.

Mais de ce que les licenciés pouvaient être tenus pour docteurs et de ce qu'ils remplissaient parfois les fonctions des docteurs, peut-on conclure qu'ils en prenaient aussi le titre? Rien dans les considérations de Chasseneux sur ces questions de protocole ne permet de le supposer... Et jusqu'à présent le cas de Rabelais, s'attribuant le titre de docteur avant de l'avoir reçu, reste unique et inexpliqué.

J. PLATTARD.

1. Dans la plupart des Facultés de lois, au XVe et au XVIIe siècle, la licence termine les études et constitue le grade le plus important. La remise des *Insignia doctoralia* n'est qu'une formalité. Cf. Marcel Fournier, *Histoire de la science du droit en France*, t. III.

COMPTES-RENDUS.

Émile Picot, membre de l'Institut. *Les Français italianisants au XVIe siècle.* Tome I. Paris, Honoré Champion, 1906. In-8°, XI-380 pages.

Il est superflu de vanter le travail entrepris par M. Émile Picot sur l'histoire des rapports de la France avec l'Italie au XVIe siècle. On connaît l'érudition presque incroyable de l'auteur et l'on en avait pu juger à nouveau par les fragments de son travail publiés récemment dans différentes revues. Le volume qu'il nous donne aujourd'hui n'est que le premier tome d'une des sept parties de l'édifice colossal qu'il a entrepris d'élever : il comprend vingt et une notices dont la plupart apportent de l'inédit et du nouveau; en vérité, on reste stupéfait devant l'énormité du labeur que M. Picot s'est proposé.

Voici les personnages étudiés dans le présent volume : Claude de Seyssel, frère Loys Du Bois, Jean-François Du Soleil, Marguerite d'Angoulême, Mellin de Saint-Gelais, Amomo et Jean de Maumont, Nicolas Raince, François Rabelais, François de Tournon, Jean de Vauzelles, Jean de Tournes, Guillaume Roville, Jérôme Maurand, Lancelot de Carle, Jean de Monluc, François de Vernassal, Nicolas Le Breton, Joachim Du Bellay, Jean-Pierre de Mesmes, Guillaume Postel, François Perrot.

Grâce à l'obligeance de M. Picot, la *Revue des Études rabelaisiennes* a déjà publié la plus grande partie de la notice consacrée aux séjours en Italie de François Rabelais. Nos lecteurs connaissent donc la lettre inédite d'Antoine Arlier montrant que Rabelais faisait partie de l'entourage de François Ier et qu'il assista à l'entrevue d'Aigues-Mortes en juillet 1538[1]. Ils connaissent également l'hypothèse ingénieuse selon laquelle il aurait séjourné quelque temps à Lyon en août 1540[2]. — La

1. *Revue des Études rabelaisiennes,* 1905, p. 333-338. — Cf. *Ibid.*, 1906, p. 102.

2. *Ibid.*, 1906, p. 45-48. Cette hypothèse a été combattue par M. V.-L. Bourrilly (*Ibid.*, 1906, p. 103-134).

fin de la notice met en valeur ce que l'on sait des rapports de Rabelais avec l'Italie à partir de 1540. Le 20 mai 1541 (et non le 20 mars, remarque M. Picot), une lettre de Guillaume Pellicier nous montre notre auteur en Italie. Il y écrit ses *Stratagemata* (perdus). En 1542, il regagne la France avec Guillaume Du Bellay, qui meurt, le 10 janvier 1543, à Saint-Symphorien. Par son testament, Guillaume Du Bellay léguait 50 écus sol à Gabriello da Savigliano, « que des copies incorrectes appellent Gabriel Taphenon ou même Caphevres[1] », et à Rabelais il léguait, en attendant que ses héritiers l'eussent fait pourvoir d'un bénéfice rapportant au moins 300 livres tournois, une rente de 50 ou de 150 livres tournois par an[2].

En 1548, le cardinal Du Bellay se trouvait malade à Rome. Il manda Rabelais près de lui, et celui-ci quitta Metz où il s'était réfugié, et s'en fut rejoindre son protecteur. Vers le mois de juillet 1550, il retourna en France avec le cardinal. Le 6 août 1550, il obtenait le privilège de son *Quart Livre*, qu'il avait donc probablement composé en Italie. On sait que ce privilège contient une phrase où il est dit que Rabelais a « par cy-devant baillé à imprimer plusieurs livres en grec, latin, françois et thuscan ». Quel pouvait être cet ouvrage publié en italien? On ne sait, mais il n'y a rien de surprenant, constate M. Picot, à ce que Rabelais ait essayé d'écrire en toscan. « Pour beaucoup de Français, la langue vulgaire était, pour ainsi dire, inséparable de la langue classique. » Maître François cite constamment Politien, Valla, Pontanus, Arioste, Leon Battista Alberti, imite Francesco Colonna et Folengo, insère dans son roman quelques phrases italiennes (l. II, ch. IX; l. IV, ch. XXIV et ch. LXVII), enfin laisse subsister dans son style des italianismes curieux, comme celui-ci (l. III, ch. XXV) : « Laissons icy ce fol enragé, *mat de cathene* » (c'est-à-dire *matto da catena*, fou à lier).

Jacques BOULENGER.

1. Mais Taphenon n'était-il pas le nom de ce Gabriel comme Savigliano celui de son village d'origine? « Gabriel Taphenon, médecin de Savigliano », l'appelle M. Bourrilly, *Guillaume Du Bellay*, p. 363.

2. « Les copies du testament portent seulement 50 livres tournois par an. Mais une lettre de Martin Du Bellay à Jean . . . . . donne le chiffre de 150, que nous adoptons, la copie de la lettre présentant plus de garanties d'exactitude que celle du testament » (Bourrilly, *op. cit.*, p. 363, note).

Albert Baur. *Maurice Scève et la renaissance lyonnaise; étude d'histoire littéraire.* Paris, Honoré Champion, 1906. In-8°, VI-131 pages.

On sait peu de chose sur la vie de Maurice Scève. On sait qu'il était d'une bonne famille lyonnaise[1]; qu'il découvrit ce fameux « tombeau de Laure » où François Ier s'en vint pieusement rendre visite; qu'il organisa et dirigea les fêtes auxquelles donna lieu l'entrée à Lyon de Henri II; et qu'il mourut après 1562 et avant 1575, on ignore dans quelles circonstances et à quelle date précisément. On sait aussi qu'il est l'auteur de *La déplourable fin de Flamete* (1535); d'un certain nombre de *Blasons* (M. Baur oublie de nous donner la date : voyez Brunet), dont l'un, celui du *Sourcil*, fut couronné, à Ferrare, par Renée de France et par ses dames; de diverses poésies latines sur la mort du dauphin François et d'une églogue, *Arion* (1536); de deux sonnets publiés parmi les *Marguerites* de Marguerite de Navarre (1547); de *Délie, object de plus haulte vertu* (1544); de la *Saulsaye, églogue de la vie solitaire* (1547); d'une relation officielle de *La magnificence de la superbe et triumphante entrée de Henri II* (1548); d'un sonnet inséré dans les *Escriz de divers poètes à la louenge de Louise Labé* (1555); enfin du *Microcosme* (1562), sans oublier quelques psaumes qu'il n'est pas aisé de reconnaître parmi ceux de Jean Poictevin. Et c'est là tout, à peu près[2], ce que l'on sait.

Mais M. Baur ne s'est pas contenté de relater, avec les discussions utiles, les faits certains de la biographie de Maurice

1. M. Baur a-t-il eu connaissance d'une note de Guiffrey dans son édition de Marot (t. II, p. 404, n. 2), où il est dit, d'après une pièce du Cabinet des titres, que Maurice Scève avait pour ancêtre un certain Henri Sève, originaire de Condrieu?

2. Je ne crois pas, sans toutefois pouvoir l'affirmer, que M. Baur ait cité ce passage de Rubys (*Histoire de Lyon*, p. 384) : « Ces grands poètes, Maurice Seve et Claude Taillemond, ne faillirent de luy faire [à Clémence de Bourges] des doctes tumbeaux que l'injure du temps nous a faict perdre; » — ni celui-ci, où Tabourot (*Bigarrures*, éd. 1648, p. 31), parlant des rébus, dit : « Cestuy-cy est de Maurice Sceve, Lyonnois : I. ⁹. 9. 7. 1. p. a. 10. » — Enfin, M. Baur connaît-il cet ouvrage : *Délie*, pastorale représentée sur le théâtre du Palais-Royal [par Donneau de Visé]; 1668, in-12? Je ne sais s'il a quelque rapport avec le poème de Scève : ce serait curieux.

Scève : il s'est encore appliqué à faire revivre le poète dans son milieu; il nous a montré ses amis, il nous a décrit sa ville, enfin il a étudié le mouvement des lettres dont il fut l'un des chefs à Lyon; et c'est pourquoi la monographie de Maurice Scève, suffisamment érudite, — encore que sans excès, — est en même temps très agréable, chose rare assurément.

Je signalerai notamment le premier chapitre, où M. Baur expose les débuts de la renaissance lyonnaise. A l'époque des guerres d'Italie, la cour habitait Lyon le plus souvent; la cité était riche et luxueuse; les humanistes y introduisaient la culture italienne; les lettres y florissaient hautement : ce fut un des plus beaux moments de l'histoire lyonnaise, et M. Baur l'indique bien. — Parmi les poètes qui ornaient alors la cité, on comptait un certain nombre de femmes, et à côté de la célèbre Louise Labé, — auteur de cet émouvant sonnet, l'un des plus beaux du XVIe siècle :

Tant que mes yeux pourront larmes espandre...

que j'aurais voulu que M. Baur citât, ne fût-ce que pour le plaisir de le relire, — Pernette du Guillet chantait ses amours et ses peines. Or, M. Baur pense, avec M. Joseph Buche[1], que Maurice Scève était l'objet de ces *Rymes* et que c'est à elle, en retour, qu'il adressait mentalement la platonique *Délie*. Pourtant Pernette n'était apparemment qu'une courtisane, ainsi que Louise Labé, mais encore faut-il s'entendre sur ce mot. Toutes deux, instruites et raffinées, — et mariées en outre, — devaient ressembler à ces *cortegiane oneste* d'Italie, types renouvelés « de la sympathique hétaïre grecque », écrit judicieusement M: Baur, dont les seigneurs et les prélats fréquentaient assidûment les palais à Rome et à Venise, et dont la poétesse Veronica Franco ou cette Imperia, célébrée par le pieux évêque Jacques Sadolet lui-même, sont pour nous des exemples éclatants. A Lyon, les « bourgeoises françaises étaient restées bonnes ménagères et dévotes chrétiennes; n'ayant point changé depuis le moyen âge..., elles ne pouvaient guère représenter l'idéal de la femme pour des hommes dont les aspirations à l'amour et à la beauté avaient pris un essor plus haut. Même en Italie..., il n'y avait que les prin-

1. *Mélanges Brunot,* que je ne vois pas mentionnés.

cesses et les courtisanes qui pussent s'appeler vraiment des femmes de la Renaissance ». Lyon étant assez analogue, à cette époque, par les mœurs et la culture, à une grande cité italienne, il se peut bien que la Belle Cordière, que Pernette aient été fort semblables à ces brillantes *cortegiane* de Venise et de Rome. Et M. Baur se demande avec raison, à mon avis, si leur société n'a pas en partie inspiré à Rabelais sa conception de cette noble abbaye de Thélème, où l'on exalte plus chez les femmes les dons de l'esprit que les vertus ménagères et conjugales.

M. Baur se promet d'étudier en détail, dans un prochain volume, les *Œuvres poétiques de Maurice Scève*. On aurait mauvaise grâce à lui reprocher d'écrire dans un français embarrassé, puisque le français n'est pas sa langue maternelle et qu'il est le premier à nous prier de ne pas attacher à son style « une importance exagérée ». Toutefois, je souhaiterais qu'il s'appliquât davantage, dans son second volume, à éviter les tournures incorrectes et les fautes d'impression : son livre n'en serait que plus agréable encore à la lecture. Enfin, je voudrais aussi qu'il y joignît une table des noms cités : on manque trop de dictionnaires et de répertoires pour l'histoire du XVIe siècle, et les index peuvent seuls en tenir lieu jusqu'à un certain point.

Jacques BOULENGER.

Drs CABANÈS et BARRAUD. *Remèdes de bonnes femmes*. Paris, Maloine, in-18 jésus, 390 pages.

La chaîne des traditions qui nous reliait au passé se brise de plus en plus. Costumes, coutumes, langage, tout disparaît. Seule la thérapeutique ancienne s'est conservée presque intacte dans nos campagnes, tant les paysans sont attachés à ces « remèdes de bonnes femmes » que nos ancêtres croyaient à tort ou à raison nécessaires à l'entretien de leur santé.

Cette médecine populaire, si dédaignée par nos modernes thérapeutes, n'est pourtant autre chose que la science médicale d'autrefois, déformée par son passage à travers les siècles, mais très reconnaissable quand on se reporte aux formulaires du XVIe ou du XVIIe siècle.

L'œuvre commune des Drs Cabanès et Barraud se rattache donc par un lien étroit aux idées médicales en honneur au

temps de Rabelais. On y pourra puiser d'intéressants rapprochements pour le commentaire, notamment dans le chap. VI (p. 298 à 309) consacré aux *Saints guérisseurs*.

Les auteurs de cet excellent ouvrage, — véritable modèle de vulgarisation scientifique, — ont dépouillé tous les travaux de leurs devanciers et y ont ajouté de nombreuses observations personnelles. Le Poitou, notamment, que Rabelais a si longtemps habité, leur a fourni une moisson abondante. Nous ne leur ferons qu'un seul reproche, qui malheureusement est applicable à trop d'auteurs, c'est d'avoir négligé de joindre à leur livre une table des matières. Les recherches, au milieu de cette infinité de menus faits, pourtant réunis sous des rubriques et groupés dans un classement rationnel, en seraient devenues bien plus aisées.

H. C.

CHRONIQUE.

La définition géométrique de Dieu (cf. *Revue des Études rabelaisiennes,* 1906, p. 264-267). — MM. Wulff et Walberg viennent de publier, pour la *Société des anciens textes français* (1905), les vers sur la mort d'Hélinant. Je ne connaissais pas encore cette publication, que je viens de me procurer. Je l'ai lue attentivement, mais je n'y ai point trouvé la fameuse définition de Dieu, — « une sphère infinie dont le centre est partout et la circonférence nulle part », — que Vincent de Beauvais déclarait avoir empruntée à Hélinant. Au surplus, une chose m'étonne, c'est que les savants éditeurs disent (p. v de leur introduction) : ces vers de la mort sont bien d'Hélinant, puisque nous en retrouvons trois cités par frère Laurent comme puisés dans Hélinant. Ne pourrait-on aussi bien leur retourner l'argument et dire : ces vers ne sont pas d'Hélinant, puisque le passage que Vincent de Beauvais dit avoir pris aux vers de la mort d'Hélinant ne s'y trouve point?

Comment de si savants critiques n'ont-ils pas, en discutant l'authenticité, examiné le passage de Vincent de Beauvais? J'en viens à me demander si une traduction vicieuse de ces deux vers d'Empedocle :

αλλ 'ογε παντοθεν ισος εφεν καὶ παμπαν απειρων
σφαιρος κυκλοτερης μονιμ περιμνει γαιων.
(Didot, *Fragm. phil. grec Empedocle*, 167, 168.)

n'est pas l'origine de la définition d'Hélinant, dont le vrai texte manque encore. J. de La Perrière.

Les contenances de Quaresmeprenant. — M. le Dr Albarel nous communique la note suivante qui, à notre avis, clôt le débat :

Dans son dernier article, *Quelques contenances de Quaresmeprenant*, M. le Dr Le Double dit : « Et cela est d'autant plus surprenant que, « s'il (Quaresmeprenant) *flantoit, c'estoient potirons et morilles* », qu'il était très constipé et que la partie la plus inférieure de son

tube digestif, en se moulant sur les concrétions stercoraires, dures, agglomérées et présentant des rugosités semblables à celles des potirons et morilles, avait acquis à la longue la forme « d'un bourra- « baquin monachal », *alias* d'un flacon de cuir à grosse panse. »

A ce sujet, je tiens à faire observer que j'ai été le premier à donner ces explications, M. Le Double ayant commis une erreur dans son livre en interprétant mal le mot *bourrabaquin*. Pour les preuves, voir *Rabelais anatomiste et physiologiste* de M. Le Double, p. 121, et mon article : *Les termes languedociens se rapportant à la médecine dans l'œuvre de Rabelais,* dans *Chronique médicale*, 1905, n° 5.

L'Isle sonante. — Sous ce titre : *The autorship of the Isle sonnante* (Cambridge, University Press, 11 p. in-8°; extrait de la *Modern language review*), M. Arthur Tilley nous donne la première partie d'une étude entreprise par lui sur le texte[1] publié ici même par MM. Abel Lefranc et Jacques Boulenger. — Sur les rapports de l'*Isle sonante* avec le ms. de la Bibliothèque nationale et le texte de l'édition de 1564, il adopte les conclusions de M. Boulenger. Puis il étudie le texte des huit premiers chapitres de l'*Isle sonante* et résume ainsi ses observations tendant à l'attribution de cet épisode à Rabelais :

1° Impression incorrecte, indiquant que l'auteur n'a pas revu les épreuves;

2° Quelques indices que l'auteur n'a pas revu son manuscrit;

3° La référence à Roberval;

4° Les nombreux exemples et références empruntés à l'antiquité classique;

5° L'emploi d'inversions hardies;

6° Les fréquentes références à la Touraine et aux environs de Chinon.

M. Tilley se demande ensuite à quelle époque Rabelais aurait écrit ce fragment. L'allusion aux deux petits Cardingaulx (ch. viii), qui sont pour lui les petits-fils de Paul III, dont Rabelais parle dans une de ses lettres à l'évêque de Maillezais, la référence aux Capucins (ch. iii) le déterminent à fixer cette date en 1546. Il ne se dissimule pas, d'ailleurs, que ce sont pures conjectures, et il les donne pour ce qu'elles valent, en attendant que d'autres preuves les confirment ou les réfutent.

J. Plattard.

1. M. A. Tilley semble ignorer à quelles chicanes il s'expose en ne reproduisant pas l'orthographe exacte du titre.

La tour de la Lanterne a la Rochelle. — Extrait de la *France* de Bordeaux du 7 octobre 1906 :

Le sous-secrétaire d'État aux beaux-arts, M. Dujardin-Beaumetz, a accordé à la ville de la Rochelle, nos lecteurs se le rappellent, une subvention globale de 95,000 fr. pour la restauration de certains de ses monuments historiques classés.

Sur cette somme, 75,000 fr. ont été réservés à la tour de la Lanterne. Construite en 1476, la tour de la Lanterne, mentionnée par Rabelais, avait « un capitaine bien gaigé »; elle s'appelait le Phare ou la Lanterne, parce qu'il y existait « une lanterne de pierre percée à jour, à six pans, et vitrée, pour empêcher que le vent n'éteignît le gros cierge ou massif flambeau que l'on mettait dedans, la nuit, en mauvais temps, pour servir de phare et lumière aux vaisseaux ». On la nommait également tour du Garrot, parce que, pour désarmer les navires de leurs canons, on employait une machine appelée garrot et placée dans la tour.

La tour de la Lanterne, du Garrot et, plus tard, — improprement il est vrai, — des Quatre-Sergents de la Rochelle, échappa à la destruction des fortifications après la reddition de la ville et à l'explosion des mines le 15 novembre 1651. En 1670, une réparation fut faite à cette tour, dont toute la pyramide menaçait ruine. Enfin, en 1732, le cône qui la termine a été [restauré aux frais] de la ville et assujetti avec des crampons de fer couverts de plomb.

Cette tour a servi longtemps de prison militaire. Elle a sept étages. Un premier escalier de soixante-douze marches conduit à la galerie du chemin de ronde, d'où l'on découvre un panorama splendide de la ville, de la rade et des iles. Une nouvelle ascension de soixante-dix marches donne accès à une salle à neuf côtés, dont le plancher est recouvert de plomb et qui termine la série des étages. La partie supérieure de la tour est vide jusqu'au sommet.

L'abbé de Turpenay. — Au chapitre xxxvii de *Gargantua*, il est question de l'abbé de Turpenay, qui envoya onze sangliers pour être servis comme venaison sur la table de Grandgousier. Ce personnage se nommait Philippe Hurault de Chiverny. De 1526 à 1539, il dirigea l'abbaye de Turpenay, sise au milieu de la forêt de Chinon. Outre cette modeste abbaye, il administrait également les monastères de Bourgueil, de Marmoutiers, de Saint-Aubin d'Angers et de Pontlevoy. Il mourut à Paris le 11 novembre 1539 et fut inhumé dans l'église des Blancs-Manteaux (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXV, p. 366; t. XXVII, p. 364, et t. XXXII, p. 335).

Le titre principal de Philippe Hurault à la reconnaissance

de la population tourangelle provient de ce fait qu'il avait importé de Beaune à Bourgueil un plant de vigne, devenu depuis lors une source de richesses pour les habitants de cette contrée. « On connaît la renommée du vin de Bourgueil et surtout du clos de l'ancienne abbaye. La qualité supérieure que l'on lui reconnaît vient donc de la nature du cépage importé de Bourgogne par Philippe Hurault. Ce plant précieux s'est propagé dans tout le pays et fait aujourd'hui sa richesse » (De Cougny, *Excursion en Poitou et Touraine*, p. 266). Cette intelligente initiative, qui a si heureusement modifié le vignoble chinonais, est tout à l'honneur de l'ami de Rabelais. — H. G.

NOTES D'ÉTYMOLOGIE ROMANE. — Sous ce titre, M. Lazare Sainéan a publié, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* de G. Gröber, t. XXX (1906), des remarques dont plusieurs intéressent les études rabelaisiennes :

1° CROQUIGNOLLE, TREPIGNER, TROTIGNER. Rabelais écrit *croquinolle* (l. I, ch. XXII) ou *croquignolle* (l. II, ch. VII). L'ancien français connaît des formes fréquentatives, comme *trepigner* de *treper*, *trotigner* de *troter* (ces deux derniers dans Rabelais), et de même *croquiner* à côté de *croqueter*, d'où les substantifs verbaux *croquine* (le primitif de *croquinole*) et *croquète*.

2° MORPIAILLE et MORFIAILLE, gourmandise (Rabelais). En Mayenne, Champagne, Berry, Normandie, on trouve *marpaut*, signifiant gourmand, voleur, lourdaud ou sale. En provençal : *marpau*, fripon, grossier; Naples et Abruzzes : *marpione*, fourbe, malin; Dauphinois : *marpalhá*, manger goulûment (c'est l'acception primitive du mot); ancien français : *morpier* ou *morfier*, bâfrer; italien : *morfire*, même sens. L'origine de *morfier*, c'est sans doute une onomatopée.

3° PAPELARD. Le sens fondamental est « niais » (cf. Parme : *papaluga*, nigaud). La transition de sens de « simple d'esprit » à « bigot » n'est pas rare.

4° POULEMART. Ce mot désigne le gros fil d'emballage dans deux passages de Rabelais qui l'avait emprunté au provençal *pouloumar*, fil à voile, grosse ficelle. C'est un terme nautique emprunté au catalan *palomera*, câble, et *palomar*, fil de câble. Le terme catalan dérive de *paloma*, qui signifie à la fois pigeon et élingue. C'est à tort que Cotgrave, Sherwood, Oudin donnent à *poulemart* le sens d'épée. Rabelais dit (l. I, ch. II) : *à fil de poulemart*, c'est là ce qui a causé l'erreur de Cotgrave.

5° Azemine (Rab., IV, 1). Vient de l'italien, où le mot revêt les formes suivantes : *agiminia, gimina, gemina; azzemina, azimino, zemina*, et signifie : damasquinure à la persienne, et : sorte d'ouvrage fait en réseau sur drap d'or. « Le mot et la chose viennent de l'Orient : arabe *Adjem*, la Perse, d'où l'on a tiré l'adjectif *agemino*, persan, à l'instar de *baldacchino* (de *Baldacco*, Bagdad) », etc.

6° Tauchie (Rab., IV, 1). « C'est de la même source que dérive le synonyme *tauchie.* » Italien : *tausia* ou *tarsia*, formes identiques correspondant à l'espagnol *atauxia*, damasquinure (en arabe : coloration). [*L'Art*, 7e année, 1881, p. 78, mentionne les formes espagnoles *atauja, taujia.*]

7° Berguamotte. L'italien *bergamotta* a d'abord désigné « une sorte de citron, le fruit du *bergamotto*, bergamotier (*citrus bergamia*), que l'on cultive dans le midi de l'Europe et spécialement à Bergame; le nom de ce fruit a été donné ensuite à une variété de poire, *pera bergamotta*, d'un goût exquis et d'une odeur délicieuse comme le citron bergamote ». En 1546, dans Rabelais, l. III, ch. xiii : « Bonnes poires crustumenies [ville de Toscane] et berguamottes. » Le mot devait être plus ancien en français. En effet, l'anglais *bergamot* est attesté dès 1516 comme emprunté au français. L'italien *bergamotta* a non seulement passé à la fin du xve siècle en France et de là en Angleterre, mais on le trouve encore en osmanli.

8° Chasmate, fossé, du prologue de *Pant.*, n'a rien à faire avec l'italien *casamatta* (casemate) : c'est la transcription du grec χάσματα.

9° Conte de la Ciguoingne (Rab., I, xxix). C'est le nom le plus ancien de ce que l'on a appelé plus tard *Contes de Ma Mère l'Oye.*

10° Piot, croquer la pie (IV, prol.). *Croquer la pie :* se griser. On attribue à la pie l'habitude de se griser, comme à la grive. Charles d'Orléans (dans Littré), appelle *desduit de la pie* un repas où l'on boit « du vieil et du nouveau ». Dans les *Contes d'Eutrapel* (ch. xxxiii), il est question d'une enseigne de la *Pie qui boit.* La locution berrichonne : *l'agace a emporté le douzil,* veut dire que le tonneau est vide. — De là le sens de *pie*, boisson (argot, dans Coquillart), d'où : *pier*, boire; *piailler*, boire avec excès; *pion*, buveur, et *pionner*, boire; *piot*, boisson; *pioter*, boire souvent, etc. J. B.

Le succès des « Grandes et inestimables cronicques ». —

Dans des leçons professées récemment au Collège de France, M. Abel Lefranc a eu l'occasion de faire connaître un texte des plus curieux sur le grand succès obtenu par les *Grandes et inestimables cronicques du grand et enorme geant Gargantua.* Il s'agit de la *Farce nouvelle très bonne et fort joyeuse, à troys personnaiges, c'est assavoir Maistre Mimin le Gouteux, son varlet Richard Le Pelé, sourd, et le chaussetier* (*Ancien théâtre français*, publié par Viollet-le-Duc, t. II, p. 176-188). Cette farce, contemporaine de Rabelais, prouve que l'auteur du *Pantagruel* disait vrai lorsque, dans le prologue du second livre, il déclare que « toute la consolation des pauvres verolez et goutteux n'estoit que de ouyr lire quelques pages » de l'histoire de Gargantua. Cette pièce, dont l'intérêt est grand pour l'étude de la légende gargantuine, sera publiée et commentée dans un de nos prochains fascicules. En même temps, M. Abel Lefranc étudiera, dans les anciens *Mystères*, le « petit dyable Pantagruel » dont il a traité dans les mêmes leçons (*Mystères des Actes des Apôtres*, etc.).

Rabelais et Pasquier. — Je signale, dans *Les recherches des recherches et autres Œuvres de Me Estienne Pasquier, pour la defense de nos Roys, contre les outrages, calomnies et autres impertinences dudit Autheur* (Paris, S. Chappelet, 1622, in-4°), du Père Garasse, une dizaine de pages intéressantes sur Rabelais et sur le culte que Pasquier professait à son égard (p. 952 à 963). A. L.

Livres et articles récents. — On a beaucoup parlé d'une étude de M. le Dr J.-A. Armaingaud, parue dans la *Revue politique et parlementaire*, de mars à avril 1906, et intitulée : *La Boétie, Montaigne et le Contr'un* (tirage à part, 48 p. in-8°). Les conclusions de ce travail sont fort discutables, et je ne veux pas dire que les raisonnements qui les motivent soient faibles, mais seulement qu'ils laissent une grande part à l'hypothèse. Toutefois, ces conclusions sont curieuses et nouvelles, et elles éclairent si bien le caractère de Montaigne qu'il faut à tout le moins les signaler ici.

L'étude est divisée en quatre parties : 1° La Boétie mourut en 1563, laissant ses livres et ses papiers à son ami Montaigne qui les fit paraître en 1571, à l'exception du *Discours de la servitude volontaire*. En 1576, le *Discours* fut publié anonymement dans un recueil de pamphlets protestants. Montaigne,

dans ses *Essais* (1580), signala ce *Discours* comme étant bien celui de La Boétie, mais protesta contre sa publication. — 2° « Le *Discours* est un pamphlet contre Henri III », et non, comme on le croyait jusqu'ici, contre Henri II. En effet, le portrait du tyran, « hommeau lasche et femenin », etc., s'applique bien mieux à Henri III, dont Tavannes nous conte la conduite piteuse même à Jarnac et à Moncontour, qu'au vaillant et guerrier Henri II. De plus, on trouve dans le *Discours* des allusions aux Mignons. — 3° Si le *Discours* fait allusion à des faits postérieurs à la mort de La Boétie, il s'en suit que « La Boétie ne peut être l'auteur de ses parties principales ». — 4° « Cet auteur est vraisemblablement Montaigne. » En effet, lui seul connaissait le *Discours*. Converti à la tolérance par L'Hospital, il vivait dans la retraite entre son frère et sa mère protestants. Plusieurs de ses amis avaient péri lors de la Saint-Barthélemy. C'est pourquoi il dut remanier le *Contr'un*, y ajouter des allusions aux événements récents et le livrer comme une arme de combat aux protestants. Mais, comme il était prudent, il évita de reconnaître la part qu'il avait prise au pamphlet. Au contraire, il protesta, dans ses *Essais*, contre sa publication et désapprouva publiquement les huguenots.

— Très curieux article de M. Pietro Toldo sur *La frode di Gianni Schicchi*, dans le *Giornale storico della Letteratura italiana* (1906, vol. XLVIII, p. 113; tirage à part, 11 p. in-8°). Dante dit dans l'Inferno :

> ... l'altro che in là sen va, sostenne,
> Per guadagnar la donna della torma,
> Falsificare in sè Buoso Donati,
> Testando e dando al testamento norma.

Il s'agit d'un certain Gianni Schichi des Cavalcanti de Florence, qui, sur les instances d'un de ses amis, Simone des Donati, feignit d'être l'oncle de celui-ci, Buoso Donati, de se trouver très malade, et dicta sous ce faux nom un testament où il faisait ledit Simone son héritier universel, mais où il ne s'oubliait pas lui-même. Cette historiette, racontée par divers auteurs italiens, fut reprise plus tard par Regnard, qui en a tiré le chef-d'œuvre que l'on sait.

— A signaler : *Maître Pierre Patelin* (extrait, in-8°, 11 p.), par notre confrère M. le Dr Prokop M. Haškovec. — *Les mar-*

rons de Rabelais, dans le *Monde moderne,* août 1906, — enfin dans le *Blackwood's Magazine,* n° 1089, juillet 1906, une très intéressante étude sur *George Buchanan,* par notre confrère M. Charles Whibley.

— L'abondance des matières nous force à remettre au prochain fascicule le compte-rendu de l'ouvrage de notre confrère M. Hauser sur *Les sources de l'histoire de France* (XVIe siècle), dont nous avons annoncé le premier fascicule.

— Le tome II de l'*Histoire de la langue française* de notre confrère M. F. Brunot vient de paraître sous ce titre : *Le seizième siècle.* Nous rendrons compte prochainement de ce remarquable ouvrage.

— M. Ad. Van Bever vient de publier (librairie Sansot) un choix des *Œuvres poétiques du sieur de Dalibray,* poète de la première moitié du XVIIe siècle que M. Van Bever rattache à la lignée de Rabelais.

NÉCROLOGIE. — M. Daupeley, père de notre imprimeur et confrère M. Paul Daupeley, vient de mourir à Nogent-le-Rotrou, le 29 novembre 1906, dans sa 65e année. Il avait succédé en 1875 à son beau-père, M. Gouverneur, qui avait dirigé pendant vingt-quatre ans l'imprimerie nogentaise (dont la date de fondation remonte à 1793), et qui, par l'édition des Œuvres de Rémy Belleau qu'il avait donnée à la Bibliothèque elzévirienne, s'était attaché la clientèle de plusieurs sociétés savantes issues de l'École des chartes, entre autres la Société de l'Histoire de France, la Société de l'Histoire de Paris et la Société des Antiquaires, qui n'ont jamais quitté sa maison depuis. M. Daupeley exerça jusqu'en 1901. Il avait publié en 1880 un ouvrage technique : *Le compositeur et le correcteur typographes,* dont l'édition, aujourd'hui épuisée, atteste la valeur et l'utilité, et en outre plusieurs études érudites sur le Perche et sur Nogent-le-Rotrou. Mais son principal souci était de donner aux publications qu'il éditait la perfection typographique qui est de tradition dans son imprimerie, et la vie de cet homme laborieux et modeste fut surtout dévouée à ce travail silencieux. Nous adressons aujourd'hui à son fils l'expression la plus sincère de nos vives condoléances. J. B.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Statuts I
Liste des membres IV

Gratian du Pont, sieur de Drusac, et les femmes, par Charles Oulmont . . . . . I, 135
Rabelais et J.-C. Scaliger, par le Dr de Santi 28
Rabelais à Lyon en août 1540, par Émile Picot, de l'Institut 45
La psychologie et le tempérament de Quaresmeprenant, par le Dr Albarel 49
Les commentaires de Perreau et l'alphabet de l'auteur français, par Henri Clouzot 59
Quatre vers latins d'Étienne Pasquier sur Rabelais, par Paul Barbier fils 73
Rabelais cité par le médecin Jean le Bon, par le Dr P. Dorveaux 75
Rabelais et Flaubert 77
Un lecteur de Rabelais au XVIIe siècle : Paul Reneaume, par H. C. 79
Deux points obscurs dans la vie de Rabelais : Rabelais à Lyon en août 1537; Rabelais et le sieur de la Fosse, par V.-L. Bourrilly 103
Un frère de Rabelais, par Louis de Grandmaison . . . 154
Touque-Dillon, nom d'un capitaine de Picrochole, par Paul Barbier fils 160
Note pour le commentaire, par Étienne Clouzot . . . 170
Note pour le commentaire, par F.-Ed. Schneegans . . 179
Un Rabelais au service de Marie de Médicis (1613-1617), par Fernand Hayem 180
Jamet Brayer, par Abel Lefranc 183
La dame de Basché, par L. G.. 186
Deux Noëls cités par Rabelais, par H. C. 188
Rabelais et les saints préposés aux maladies, par le Dr H. Folet 199

Pages

Gargantua en Limousin avant Rabelais, par Antoine THOMAS, de l'Institut. 215
Rabelais dans les Pays-Bas, par H. PIRENNE 224
« Battre le chien devant le lion », par F.-Ed. SCHNEEGANS. 226
Généalogie de la famille Rabelais, par Henri GRIMAUD . 228
Sur le Ve livre, par W.-F. SMITH 235
Un portrait de Rabelais à Nancy, par Henri CLOUZOT . 244
Quelques « contenances » de Quaresmeprenant, par le Dr A. LE DOUBLE 250
Note pour le commentaire, par J. DE LA PERRIÈRE. . . 264
Supplique adressée au Parlement, en novembre 1534, par la Faculté de médecine de Paris, au sujet des « Almanachs et Prognostications », par le Dr Paul DORVEAUX. 268
I. Philiatros. — II. Licenciatus pro doctore an habeatur? par Jean PLATTARD. 270, 396
Une mention inconnue du nom de « Garguentuas », par Pierre CHAMPION 273
Les voyages merveilleux de Cyrano de Bergerac et de Swift et leurs rapports avec l'œuvre de Rabelais, par Pietro TOLDO 295
Rabelais, les Sainte-Marthe et l' « enraigé » Putherbe, par Abel LEFRANC. 335
Rabelais et Servius, par W.-F. SMITH 349
Topographie rabelaisienne, par H. PATRY. 369
Tiraqueau et Rabelais, par J. PLATTARD 384
Origine du mot « Gargantua », par le Dr ALBAREL . . . 390
La Devinière contre la Devinière, par H. CLOUZOT. . . 394

COMPTES-RENDUS.

Atti del Congresso internazionale di scienze storiche, 1-9 aprile 1903 (Henri HAUVETTE) 191
Dr J. BARRAUD. Promenades d'un médecin à travers l'histoire (H. C.). 82
Albert BAUR. Maurice Scève et la renaissance lyonnaise (Jacques BOULENGER). 400
Drs CABANÈS et BARRAUD. Remèdes de bonnes femmes (H. C.). 402
Gustave COHEN. Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge (H. CLOUZOT) . 277

Pages

Œuvres de Rabelais, avec une notice par Maxime FORMONT (J. B.) 82
S.-C. GIGON. La révolte de la gabelle en Guyenne, 1548-1549 (J. PLATTARD) 278
Dr Hanns HEISS. Studien über die burleske Modedichtung Frankreichs im XVII Jahrhundert (J. BARAT) 282
Charles DE LA RONCIÈRE. Histoire de la marine française. T. III (Abel LEFRANC) 283
Émile PICOT. Les Français italianisants au XVIe siècle. T. I (Jacques BOULENGER) 398
Les meilleurs auteurs classiques français et étrangers. Rabelais, Œuvres (J. B.) 83
Joseph DE ZANGRONIZ. Montaigne, Amyot et Saliat (Jean PLATTARD 281

PÉRIODIQUES.

Revue des bibliothèques. 84

CHRONIQUE 92, 191, 287, 404

FAC-SIMILÉ : registre du receveur de l'évêque de Limoges à Saint-Léonard (fol. 32 vo) 219

ERRATA.

P. 110, n. 3, au lieu de : *Cesana, sur la Doria Riparia*, lisez : *Luserna, sur le Pellice.*

Au t. III (1905), p. 344, l. 21, au lieu de : ἀξιοτίστους, lisez : ἀξιοπίστους.

Ibid., p. 443, l. 30, au lieu de : *du Cymbalum mundi*, lisez : *des Nouvelles récréations et joyeux devis.*

Le gérant : Jacques BOULENGER.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.